ROMANIA

Digitized by Google

Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

Digitized by Google

ROMANIA

RECUEIL TRIMESTRIEL

CONSACRÉ A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉ EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉ PAR

MARIO ROQUES

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs
WACE.

TOME LIII

56e ANNÉE. — 1927

PARIS (VIe)

LIBRAIRIE ANCIENNE ÉDOUARD CHAMPION

5, QUAI MALAQUAIS, 5

TOUS DROITS RÉSERVÉS

Digitized by Google

Digitized by Google

Rel
PQ
1
R62
v.53-54

LIBRARY
UNIVERSITY OF CALIFORNIA
SANTA BARBARA

GEOFFROY DE MONMOUTH

LES FAITS ET LES DATES DE SA BIOGRAPHIE

1. Origines de Geoffroy. Ses parentés et ses amitiés.

La vie de Geoffroy de Monmouth est mal connue ; et sur cet écrivain illustre, qui a tenu un rang distingué dans la société de son temps, les renseignements que nous possédons sont, en bon nombre, conjecturaux. Pourtant, les traces qu'a laissées çà et là son souvenir chez les chroniqueurs et dans les documents officiels, et aussi les indications fournies par ses propres œuvres, permettent, si l'on s'en tient au plus gros, de retracer sa biographie et l'histoire de son œuvre avec quelques chances d'exactitude [1].

1. *Le lieu de naissance de Geoffroy.* — Geoffroy, dans son *Historia regum Britanniae*, s'est lui-même intitulé « de Monmouth » : *Galfridus Monemutensis*. Est-ce à dire, comme certains l'ont pensé, qu'il ait été moine au couvent bénédictin de Monmouth, fondé sous Guillaume Ier par Wihenoc, un Breton, qui y amena des moines noirs de Saint-Florent (près Saumur) [2] ? Deux

1. Le présent essai trouve sa justification, non seulement dans une critique nouvelle des faits déjà connus, mais aussi dans l'apport d'un certain nombre de faits nouveaux, pour la plupart livrés par les manuscrits de l'*Historia regum Britanniae*. Bien que ces manuscrits réservent peut-être encore d'autres surprises (je n'ai pas pu les examiner tous), il m'a paru que, joints à quelques autres documents, ils nous mettaient dès à présent à même d'améliorer la biographie de Geoffroy écrite par W. Lewis Jones dans les *Transactions of the honourable Society of Cymmrodorion*, sess. 1898-99, p. 52-95, la dernière en date, et la meilleure, que nous possédions.

2. Charte de fondation dans Dugdale, *Monasticon anglicanum*, t. IV, p. 596, n° 2.

Digitized by Google

chartes de cet établissement, l'une de Badero, l'autre de Richard de Cormeilles, qui se placent aux alentours de l'année 1125, nomment un certain Geoffroy, prieur [1]. Si Geoffroy de Monmouth avait appartenu à ce milieu, on s'expliquerait qu'il ait pu acquérir l'information dont font preuve ses livres sur telle ou telle tradition de France, en particulier sur l'histoire de la fondation de Tours. Mais le nom de *Geoffroy* est un nom beaucoup trop répandu pour qu'on soit tenté de reconnaître notre personnage dans les chartes en question ; d'autre part, Geoffroy, prieur de Monmouth, portait le surnom de Parvus, qui n'a jamais été, que l'on sache, celui de notre Geoffroy ; et enfin, une série de chartes que Geoffroy a signées comme témoin, et qui s'échelonnent de 1129 à 1151, le montrent en résidence à peu près continue à Oxford et lui donnent fréquemment le titre de *magister* [2]. H. E. Salter a supposé qu'il était chanoine séculier de Saint-Georges : il se peut, mais il n'était pas moine. Son surnom lui vient du lieu de sa naissance et l'on est confirmé dans cette opinion par un manuscrit de son *Historia regum Britanniae*, où, soumettant à une nouvelle rédaction le texte original, il a remplacé le nom de *Galfridus Monemutensis*, qu'il s'était primitivement donné, par le simple qualificatif de *Brito*, qui fait évidemment allusion à son origine.

2. *Le témoignage du « Gwentian Brut » sur la vie de Geoffroy.* — Le témoignage le plus explicite qui nous soit parvenu à son sujet est un passage du *Gwentian Brut*, qui, à l'année 1152, fournit sur sa famille, sur l'éducation qu'il avait reçue et sur sa carrière, les renseignements suivants [3] :

Age du Christ 1152. En la même année, Galffrai, fils d'Arthur, chapelain

1. Dugdale, *Monasticon anglicanum*, t. IV, p. 596, n° III (dans le texte, *Gofredo priore* et, parmi les témoins, *Gofredus Monemutensis prior*), et p. 597, n° VI (*Goffredus parvus tunc temporis prior*).

2. Voir ci-dessous, p. 6, note 1.

3. « Oed Christ 1152... Yn yr un flwyddyn y gwnaethpwyd Gallfrai ab Arthur (offeiriad teulu Wiliam ab Rhobert) yn escob, eithr cyn ei fyned yn ei ansawdd efe a fu farw yn ei dy yn Llan Daf, ac a cladded yn yr eglwys yno. Gwr yd oedd ni chaid ei ail am ddysg a gwyboddau, a phob campau dwyfawl. Mab maeth oedd ef i Uchtryd archescob Llan Daf, a nai mab

Digitized by Google

de Guillaume, fils de Robert, fut fait évêque ; mais il mourut en sa demeure à Llandaff avant d'être entré en charge et fut enseveli dans l'église de cette ville. C'était un homme qui n'eut pas son pareil pour l'étude et les connaissances et toutes les vertus religieuses. Il fut élevé comme un fils par Uchtryd, évêque de Llandaff, son oncle du côté paternel ; et en récompense de son savoir et de ses talents, il reçut un archidiaconat (?) dans l'église de Teliau, à Llandaff, où il fut l'éducateur d'une foule de clercs et de jeunes nobles.

Le *Gwentian Brut* est une rédaction particulière du *Brut y Tywysogion*, ou *Chronique des Princes*, et embrasse les événements de cinq siècles environ, de l'année 660 à l'année 1196 [1]. Il a fait jadis autorité ; mais sa valeur historique est aujourd'hui très contestée, non sans raison.

On a cru, pendant un certain temps, pouvoir le placer sous le nom de Caradoc de Llancarvan. Ce Caradoc, personnage d'une certaine importance, aurait, à en croire Ithel, qui ne dit pas ses sources, vécu durant plusieurs années dans la confiance de Gruffud († 1136) et de son fils Rhys, puis, brouillé avec ce dernier, aurait pris l'habit ecclésiastique dans l'église de Saint-Teliau à Llandaff. Il aurait passé ensuite à Saint-Kened, puis à Saint-David, où il aurait été ordonné prêtre ; et il aurait terminé sa vie comme abbé de Saint-Ismaël (Pembroke). Il serait mort, selon le témoignage du poète Gutym Owan (xve siècle), en 1156, et aurait été enseveli dans la cathédrale de Saint-David. Ce qu'on peut supposer avec plus de sûreté, c'est qu'il fut lié avec Geoffroy de Monmouth, qu'il dut fréquenter à Llandaff : on lui doit une Vie de saint Gildas, où se retrouvent,

brawd iddaw, ac am ei ddysg a'i wybodau y doded arnaw febyddiaeth yn eglwys Teilaw yn Llan Daf lle y bu ef yn athraw llawer o ysgolheigion a phendefigion. »

1. Sous le titre commun de *Brut y Tywysogion*, on désigne :

a) Le *Brut y Tywysogion* du Livre rouge d'Hergest (manuscrit des environs de l'année 1400), qui a été publié successivement par Owen Jones (*Myvyrian Archaiology of Wales*, 1re éd. 1801, 2e éd. 1870, p. 602), — puis par John Williams ab Ithel (collection du Maître des rôles, 1860), — puis par J. Rhys et J. G. Evans, dans leur édition du Livre rouge d'Hergest, t. II, 1890, p. 257 ;

b) Le *Brut y Tywysogion* ou *Gwentian Brut*, publié d'abord par Owen Jones (*Myvyrian Archaiology of Wales*, 1re éd. 1801, 2e éd. 1870, p. 685), — puis, d'après les papiers d'Aneurin Owen, et sans consultation nouvelle du manuscrit, ni par Aneurin Owen, ni par ses éditeurs, dans l'*Archaeologia cambrensis*, 3e série, t. IX, 1863.

Digitized by Google

dans l'invention et jusque dans le détail du style, les procédés habituels de Geoffroy [1]; et Geoffroy, en terminant son *Historia regum Britanniae*, qu'il arrête au règne de Cadwalladrus, a déclaré qu'il abandonnait à Caradoc la tâche de continuer au delà l'histoire des rois de Galles [2]. Cette histoire, que Caradoc dut écrire, est aujourd'hui perdue; mais elle a pu subsister partiellement dans certains ouvrages postérieurs : elle a probablement servi de base à la partie ancienne de l'*History of Cambria* publiée en 1584 par Powell; les divers *Brut y Tywysogion* se réclament de son nom; et il a paru à quelques-uns que le *Gwentian Brut*, en particulier, représentait son œuvre, continuée par un auteur postérieur jusqu'à l'année 1196.

Cette dernière opinion est difficilement soutenable : le *Gwentian Brut* n'est pas de Caradoc. La tradition manuscrite de cet ouvrage, dans la mesure où elle nous est accessible, est très récente, ainsi qu'on en peut juger par cette notice, qu'ont reproduites les éditions imprimées du texte [3] :

C'est ici la *Chronique des Princes*, [qui expose] les guerres, les actions... les vengeances et les prodiges, tirés des vieux textes conservés dans les vieux documents et ordonnés en annales par Caradoc de Llancarvan. Les renseignements ci-après ont été copiés du livre de George Williams, esq.,

1. C'est la *Vita Gildae* publiée en dernier lieu par Th. Mommsen (*Monumenta Germaniae historica, Auctores antiquissimi*, t. III, p. 107). Les deux manuscrits les meilleurs qui nous l'ont conservée l'attribuent à Caradoc. Il n'y a pas lieu de suspecter cette attribution et les arguments allégués par Stevenson pour la rejeter (p. XXVII-XXX de son édition de Gildas, publiée par l'*English Historical Society* en 1830) sont sans poids.

2. XII, 20 : « Reges autem illorum qui ab illo tempore in Gualiis successerunt, Karadoco Lancarbanensi, contemporaneo meo, in materia scribendi permitto. » — Voir aussi sur le personnage ce qu'a écrit M. F. Lot (*Romania*, XXVII, 1898, p. 564 ss.).

3. « Llyma Brut y Tywysogion, val y bu ryfeloedd, a gweithredoedd enseiliad, a dialeddau, a rhyfeddodau, gwedi eu tynnu o'r heu gofion cadwedig a'u blynyddu yn drefnedig gan Garadawg Llancarfan.

Yr hanes uchod a gopiwud o Lyfr George Williams o Aber Pergwm Usgweier, genyf i Thomas Richards, curad Llan Grallo, yn y flwyddyn 1764. A minnau Iorwerth ab Iorwerth Gwilyn ai copiais o Lyfyr y parchedig Mr. Richards yn flwyddyn 1790. Ac ai dadgopiais ef i Owain Myfyr, yn mesyryd y flwyddyn 1800. »

Digitized by Google

d'Aberpergum, par moi, Thomas Richards, curé de Llan Grallo, en l'année 1764. Et moi, Edouard, fils d'Edouard William, je l'ai copié du livre du révérend Mr. Richards en l'année 1790. Et je l'ai recopié pour Owain Myvyr dans l'automne de l'année 1800.

D'autre part, Thomas Stephens [1] a montré que l'ouvrage lui-même fourmillait d'erreurs, de données hypothétiques et d'additions tardives. On y relève plusieurs anachronismes; il y est question de diverses personnes qui vivaient respectivement en 1202, 1293, 1317 et 1328. Ainsi, conformément au sentiment de Stephens, qui paraît juste, le *Gwentian Brut* n'aurait pas été composé avant le XVIe siècle : il daterait seulement des environs de l'année 1555.

Pourtant, malgré sa fabrication récente, il se peut que cette chronique contienne des éléments anciens et exacts. En ce qui concerne Geoffroy de Monmouth, plusieurs des renseignements qu'elle fournit peuvent être « recoupés » et s'avèrent conformes à la vérité historique : c'est une raison d'attribuer quelque confiance à la totalité du témoignage.

3. *La famille de Geoffroy.* — Geoffroy, d'après le *Gwentian Brut*, « était fils d'Arthur, le chapelain de Guillaume, fils de Robert ». D'autres auteurs le nomment Gaufridus Arturus : tels Henri de Huntingdon [2], Giraud de Cambrie [3], Guillaume de Newburg; et ce dernier explique l'appellation de la manière suivante [4] : « Gaufridus.., surnommé Artur, en raison de ce qu'à la faveur de la forme latine, il habilla du nom avantageux d'histoire les fables relatives à Artur... » L'interprétation paraît, à première vue, assez vraisemblable. C'était, en effet, une

1. *Archaeologia Cambrensis*, 3e série, t. IV, 1858, p. 77 ss.

2. Dans la lettre datée de 1139 dont il sera question ci-dessous, p. 23.

3. *Itinerarium Kambriae*, I, 8 : « ... *Historia Britonum* a Galfrido Arthuro tractata... » ; — *Descriptio Kambriae*, I, 7 : « ...sicut fabulosa Galfridi Arthuri mentitur historia... »

4. *Historia rerum anglicarum*, p. p. Richard Howlett, dans les *Chronicles of the reigns of Stephen, Henry II and Richard I* (collection du Maître des Rôles) t. I, *Prooemium* : « Gaufridus hic dictus est, agnomen habens Arturi, pro eo quod fabulas de Arturo... per superductum latini sermonis colorem honesto historiae nomine palliavit. »

Digitized by Google

façon jadis courante de désigner les auteurs en faisant suivre leur nom du titre au génitif de tel ou tel de leurs ouvrages : on disait *Virgilius Aeneidos*, ou *Statius Achilleidos*, ou *Statius Thebaidos*, ou *Isidorus Etymologiarum*. Mais l'explication de Guillaume de Newburg ne vise pas cet usage : c'est, de la part de cet auteur, une façon malveillante, le contexte le prouve, de rendre compte du nom d'Artur, que portait Geoffroy, en fait, indépendamment de toute allusion à son ouvrage sur les rois de Bretagne. Geoffroy se nommait Artur, de son second nom, avant qu'il eût entrepris ce livre ; et c'est ce que nous apprend toute une série de chartes, qu'il a signées, comme témoin, du double nom de Gaufridus Arturus [1]. Ce nom d'Artur lui venait, comme le laisse supposer le *Gwentian Brut*, de son père ; et, conformément à l'indication de cette chronique, il est, en effet,

1. On trouvera ces documents dans l'article de H. E. Salter, *Geoffrey of Monmouth and Oxford* (*English historical Review*, t. XXXIV, 1919, p. 382) :

1° Charte de fondation d'Osney (1129). « Teste Waltero archidiacono, Rahero priore, Main, Waltero monachis de Abbendona, Willelmo capellano, Galfrido Artur, Rogero de Amary... », etc. — Dans le texte tel que l'a imprimé Dugdale, *Monasticon anglicanum*, t. VI, p. 251, se trouve une virgule après *Gaufrido*, comme si Gaufridus et Arturus étaient deux personnages différents. F. Madden (*Journal of Archaeological Instituts*, 1858, p. 305), après collation du manuscrit original, a constaté que cette virgule n'avait pas de raison d'être.

2° Charte de Saint John's College (Oxford). De Robert d'Oilley, avant 1142. « Hiis testibus : Fulcone de Olleyo, Galfrido Artur, Rogero de Amary, Eadwardo presbitero, Waltero archidiacono, Enger' de Oxon', Roberto de eadem, et aliis. »

3° Charte du cartulaire de Godstow, f° 5. De l'archidiacre Gautier, janvier 1139. Sont témoins : Robert, évêque d'Exeter ; Richard, abbé de l'Aumône ; Roger, abbé d'Evesham ; Walter, abbé d'Eynsham, « Radulfus de Monumuta, mag. Galfr. Arturus, Rob. prior Oxinf. », etc.

4° Même cartulaire, f° 96. De Gautier d'Oxford. Date incertaine. « Testibus Galfrido Arturo, Radulfo de Monumuta, Willelmo capellano, Anschetillo de Wittona, Joscelino clerico, Randulfo de Chent, Petro del Bar, Jordano ».

5° Même cartulaire, f° 142. De Gautier d'Oxford. Date incertaine. « Testibus Willelmo abbate de Eynsham, Roberto priore sancte Frideswide, Godefrido priore de Eynsham, magistro Galfrido Artour, Rodulfo de Monmuta, Willelmo Capellano, Joscelino clerico, Petro del Bar. »

Digitized by Google

nommé dans la plupart des traductions galloises de son œuvre Gruffydd ab Arthur [1]. Mais on ne sait pas autre chose sur Arthur, père de Geoffroy, que ce qu'en dit le *Gwentian Brut*, à savoir qu'il était chapelain de Guillaume, fils de Robert. En ce Guillaume on reconnaît Guillaume Cliton, fils de Robert Courteheuse, qui mourut comte de Flandres en 1127. Si les faits rapportés dans la chronique sont exacts, on peut imaginer que Geoffroy ne fut pas sans mettre le pied, d'assez bonne heure, sur le continent, ou du moins sans posséder sur les choses de France une certaine information.

La parenté que le *Gwentian Brut* attribue à Geoffroy avec l'évêque de Llandaff Uchtruyd est également un fait important, s'il est exact. Ce prélat, qui fut en fonction de 1140 à 1147, appartenait, comme la plupart des membres du clergé gallois, à une noble race. Sa fille Angharad avait épousé Iorwerth (Edouard), qui succéda à son père, Owain ap Caradoc, comme lord de Caerlon [2]. Et de cette façon, comme l'a remarqué Ward avec à propos [3], Geoffroy s'apparenterait à ces seigneurs bretons, dont il a voulu que la résidence ait été le séjour favori du roi Arthur.

4. *Gautier d'Oxford.* — Une charte d'Osney de 1129 [4], nous montre Geoffroy de Monmouth alors présent à Oxford et en relations avec l'archidiacre Gautier, qui devait jouer dans l'histoire de son œuvre un rôle important.

A ce Gautier, John Bale donne le surnom de *Calenius*, disant qu'il était originaire de Cambrie, mais archidiacre d'Oxford [5].

---

1. Toutefois G. Evans, d'après une communication qu'il a faite à Lewis Jones (voir l'article de ce dernier érudit publié dans les *Transactions of the honourable Society of Cymmrodorion*, Session 1898-1899, p. 57, n. 3), n'aurait pas rencontré cette appellation dans les manuscrits avant la fin du XVIe siècle. Je ne suis pas en mesure de contrôler cette assertion.

2. *Brut y Tywysogion*, p. p. William ab Ythel (*Collection du Maître des rôles*), p. 213.

3. *Catalogue of romances in the departement of manuscripts in the British Museum*, p. 206.

4. Voir ci-dessus, p. 6, note 1.

5. *Scriptorum Britanniae catalogus*, 1559 : « Gualterus Calenius, genere quidem ex Cambria Britannus, sed officio archidiaconus Oxoniensis ».

Digitized by Google

On a tenté de cet adjectif *Calenius* des explications diverses. Il faut renoncer à le rattacher, comme l'ont fait certains, au nom de Calne, ville qui ne s'appelle jamais en latin que *Calna* et qui, bien que voisine de la Cambrie, n'en faisait pourtant pas partie. Il faut également renoncer à l'éclaircir par le nom de la *Calleva Atrebatum*, c'est-à-dire de Silcester, qui est bien Calleva et non pas Callena. La vérité est, comme l'a noté Ward, que *Calena*, au XVIe siècle, désignait Oxford. C'est avec cette valeur que le mot a été employé par Leland [1] ; et c'est le sens que lui donne Th. Cooper dans la *Bibliotheca* d'Elyot. *Gualterus Çalenius* et *Gautier d'Oxford* sont des appellations parfaitement équivalentes [2].

Gautier avait succédé, dans l'archidiaconat d'Oxford, à Alfred, que l'évêque Remi, collaborateur de Guillaume le Conquérant, avait d'abord établi dans la charge. On lit, dans l'ouvrage consacré par White Kennet, évêque de Peterborough de 1718 à 1728, à l'église d'Angleterre et actuellement conservé au British Museum (Lansdowne 935) [3], que Gautier se trouverait cité dès les années 1104 et 1111 comme archidiacre ; mais les références font défaut. C'est seulement en 1115 qu'on relève la première trace de notre personnage, dans une charte qu'il a signée comme témoin et qui a été reproduite dans la *Chronique d'Abingdon* [4]. Vers le même temps, peut-être en 1112, sûrement avant 1123, il agit comme justicier à Winchester [5]. En 1125, il apparaît de nouveau à Abingdon [7]. Peu de temps après 1125, et avant

---

1. *Collectanea*, t. III, p. 138.

2. Beaucoup de gens l'ont appelé et l'appellent encore Gautier de Wallingford. C'est la suite d'une interprétation fantaisiste de Camden, qui a cru reconnaître dans le mot *Calena*, décomposé en des éléments bretons *Guall* et *hen*, un sens correspondant au latin *vallum antiquum* et à l'anglo-saxon *Wallingford*.

3. *Diptycha Ecclesiae Anglicanae, sive Tabulae sacrae in quibus... recensentur Archiespiscopi, episcopi*, etc.

4. Edit. J. Stevenson (collection du Maître des Rôles), t. II, p. 62-3.

5. *Ibid.*, t. II, p. 116. Figurent là : Robert Bloët, évêque de Lincoln (1093-1123), Richard, évêque de Londres (1101-1128), et Roger, évêque de Salisbury (1103-1139).

6. Gunton, *History of the Church of Peterborough.*

Digitized by Google

1128, il figure dans un document concernant l'abbaye de Burhc [1]. En 1129, il signe la charte d'Osney dont il a été précédemment question. En 1131, il est mentionné dans un compte, qu'on trouve au Rôle de l'Échiquier à l'année 1131, parmi les pièces relatives à Oxford [2]. En 1135, Henri de Huntingdon le mentionne dans son *De contemptu mundi* [3]. En janvier 1139, il exempte Godstow de certaines redevances [4]. Le registre d'Osney donne encore son nom en l'année 1147 [5]. Au début de 1151, il signe une charte comme témoin avec Geoffroy, élu de Saint-Asaph [6]. En mai 1151, enfin, il a pour successeur Robert Foliot [7].

Geoffroy de Monmouth semble avoir passé auprès de Gautier d'Oxford une bonne partie de sa vie. La série des chartes qu'il a signées en même temps que lui, ou qu'il a signées, émanées de lui, de 1129 à 1151 en est l'indice [8]. Et c'est de ce personnage, qualifié par Henri de Huntingdon de « rhétoricien accompli [9] », que Geoffroy de Monmouth, le qualifiant lui-

1. *Descriptio manierorum abbatiae de Burhc, desicut Waltherius archidiaconus eam recepit et saisivit in manu regis.* Le texte de l'acte a été publié en appendice à la *Chronique de Peterborough*, éditée par Stapleton (et par Bruce, qui a achevé son ouvrage) pour la Camden Society, 1849, p. 157.

2. Rôle de l'Echiquier, 31e année du règne d'Henri Ier : « Walterius archidiaconus reddit compotum de c. et quater XX marcis, etc. »

3. Henri de Huntingdon, *Epistola ad Walterum de contemptu mundi*, ed. Th. Arnold, dans *Henrici archidiaconi Huntendunensis Historia Anglorum* (Collection du Maître des Rôles), p. 297. La lettre, en sa première rédaction, date de 1135. On a parfois cru que le destinataire de cette lettre était Gautier d'Oxford lui-même : c'est une erreur. Ce destinataire était vraisemblablement Gautier, archidiacre de Leicester († 1135). Voir l'édition Arnold, p. 297, n. *b*.

4. Voir ci-dessus, p. 6, note 1, charte no 3.

5. *Cronicon Osneiense*, au British Museum, Vitel. E 15, cité par Ward.

6. H. E. Salter, *art. cité*. Cartulaire de Godstow, fo 20. « Testes Gaufridus episcopus [electus] sancti Asaphi, et Walterus Oxenefordie archidiaconus, Rob. prior Sancte Frideswide, mag. Rog. de Sagio, Rad. de Monemuta, Anschetillus presbiter de Wootton, Willelmus capellanus, etc. »

7. Cartulaire de Bitlesden (Harl. ms. 4714, fol. 2). La pièce est datée de la Saint-Remy (12 mai) de l'année 1151, et signée par Robert.

8. Voir ci-dessus, p. 6, note 1, chartes nos 1, 2, 3, 4, 5, et p. 9, note 6.

9. « superlative rhetoricus ».

Digitized by Google

même de « fin connaisseur en l'art oratoire et en l'histoire des peuples étrangers », a prétendu avoir reçu un livre breton, rapporté d'Armorique, qui lui aurait servi de base pour écrire son *Historia regum Britanniae* [2].

II. Première idée de l'*Historia regum Britanniae*.

Les *prophéties de Merlin* (vers 1134-1135).

Dès l'époque où on le trouve en relations avec Gautier d'Oxford, dès 1129, Geoffroy mûrissait quelques-uns de ses projets littéraires : l'*Historia regum Britanniae* ne devait pas tarder à l'occuper [3]. Mais tandis qu'il y travaillait, et avant qu'il fût arrivé au terme de ce qui forme aujourd'hui le livre VI de cet ouvrage, il céda aux sollicitations d'Alexandre, évêque de Lincoln, qui le priait de mettre par écrit les prophéties de Merlin. Interrompant sa grande œuvre, il consacra à ce sujet un petit livre, dont il fit hommage à celui qui l'avait provoqué. Les circonstances où fut composé l'opuscule ont été racontées par Geoffroy lui-même, au début du septième livre de l'*Historia regum Britanniae*, et l'on trouve, insérée par lui en cet endroit, l'épître dédicatoire dont il en accompagna l'envoi à Alexandre.

Les *Prophéties de Merlin* ont donc existé originairement comme livret indépendant ; et c'est pourquoi elles nous sont parvenues,

1. *Historia regum Britanniae*, I, 1 : « vir in oratoria arte atque in exoticis historiis eruditus ».

2. I, 1 et XII, xx.

3. Le texte a été imprimé pour la première fois en 1508 sous le titre *Britanniae utriusque regum et principum origo et gesta insignia, ab Galfrido Monemutensi ex antiquissimis britannici sermonis monumentis in latinum sermonem traducta et ab Ascensio... in lucem edita* (Paris, J. Bade).

Il a été réimprimé en 1587, à Heidelberg, sous le titre *De origine et gestis regum Britanniae libri XII* par Jerôme Commelin (*Rerum britannicarum, id est Angliae, Scottiae... scriptores*).

On le lit aujourd'hui soit dans l'édition de J. A. Giles, donnée en 1844 sous le titre *Galfredi Monemutensis Historia Britonum* (*Publications of the Caxton Society*), soit, de préférence, dans l'édition de San-Marte (A. Schulz), donnée en 1854 sous le titre *Gottfried's von Monmouth Historia regum Britanniae*.

Digitized by Google

non seulement comme partie intégrante de l'*Historia regum Britanniae*, où elles furent incorporées après coup, mais aussi sous la forme de copies séparées [1].

Il n'est pas douteux que, sous cette forme, constituant à elles seules un tout complet, elles aient été assez largement répandues dès l'année 1135. C'est vers cette date qu'Orderic Vital, composant le douzième livre de son *Historia ecclesiastica*, y a inséré certaines prophéties de Merlin, dont le texte concorde à la lettre avec celui de Geoffroy [2]. Affirmer, comme l'a fait Auguste Le Prévost dans son édition d'Orderic [3], que l'auteur, en ce passage, est indépendant de Geoffroy et que la rencontre des deux écrivains s'explique par l'utilisation d'une source commune, est une thèse inadmissible. Le Prévost donnait comme preuve de son assertion que le texte de Geoffroy contenait, sur l'embaumement d'Henri Ier d'Angleterre, des détails absents du texte d'Orderic et qui dénonçaient l'interpolateur ; et si, en effet, remarquait-il, on trouve, dans Geoffroy, le passage que voici :

> Nocturnis lacrimis madebit insula : unde omnes ad omnia provocabuntur. Vae tibi, Neustria, quia cerebrum Leonis in te effundetur, dilaceratisque membris a patrio solo eliminabitur. Nitentur posteri transvolare superna : sed favor novorum sublimabitur..,

Orderic Vital, lui, dans le passage correspondant de l'*Historia ecclesiastica*, ne donne pas la phrase *Vae, tibi, Neustria*... etc., qui fait allusion à la mort d'Henri Ier, tombé en Normandie, et dont le corps, embaumé, fut ensuite ramené en Angleterre, pour y être enseveli. L'argument n'est pas recevable. Même s'il reposait sur un fait assuré, il ne suffirait pas à prouver qu'Orderic n'a pas eu d'obligation à Geoffroy et qu'il y a eu addition de Geoffroy plutôt qu'omission d'Orderic. Mais il y a mieux : le fait initial n'est pas exact. S'il est vrai que les éditions modernes

---

1. Voir le catalogue de Ward.
2. C'est le passage : « Populus in ligno, etc. ».
3. Publiée pour la Société de l'Histoire de France en 1852. L'opinion de l'éditeur a été exprimée de la façon la plus explicite et la plus formelle au tome IV, p. 493, note 4.

Digitized by Google

du texte de Geoffroy contiennent la phrase absente du texte d'Orderic, il est non moins vrai qu'elle est étrangère au texte primitif de Geoffroy. Elle manque en beaucoup de manuscrits. Ward a remarqué que, sur trente copies complètes de l'*Historia regum Britanniae* conservées au British Museum, dix-sept ne la donnent point, et que, parmi les treize autres, il en est une, celle du Royal XIII A 5, où elle constitue une addition marginale. Elle est absente, je puis l'ajouter, des deux manuscrits de Berne et de Leyde, qui représentent l'état le plus ancien du texte. Et Ward a pu supposer, non sans vraisemblance, qu'inconnue à Alain, l'auteur du commentaire des *Prophéties de Merlin*, elle a dû être ajoutée au texte de Geoffroy à la suggestion de ce commentaire lui-même, qui, à propos de la phrase *Nocturnis lacrimis*... etc., notait :

> Haec jam de morte regis Henrici dicuntur, quae totius insulae populo lacrymosa fuit et flebilis, et inconsolabili plangore et miserabili ejulatu universam patriam complevit.

Sans aucun doute Orderic Vital a emprunté son information à Geoffroy de Monmouth, et l'on peut préciser qu'il l'a empruntée à l'édition primitive et indépendante des *Prophéties de Merlin*, dédiée à Alexandre. Il n'y a aucun indice qu'Orderic ait rien connu de l'*Historia regum Britanniae*. Hors les prophéties de Merlin, ce qu'il connaît de l'histoire légendaire de la Bretagne lui vient, non pas de Geoffroy, mais de Bède et de l'*Historia Britonum*, dont il appelle l'auteur, par une erreur commune et commise dans tout un groupe de manuscrits, du nom de Gildas [1]. S'il a connu le texte des *Prophéties de Merlin*,

1. C'est ce que fera ressortir cette comparaison des textes :

Orderic Vital, *Hist. ecclesiastica*, XII, 47 : « Ecce Ambrosii Merlini prophetia, quam tempore Guortigerni, regis Britanniae, vaticinatus est : per DC annos in pluribus manifeste completa est. Unde libet mihi quaedam huic opusculo inserere, quae temporibus aetatis nostrae videntur competere.

a) Contemporaneus quippe beato Germano Autissiodorensi episcopo fuit.

b) Qui tempore Valentiniani imperatoris in Britanniam bis transfretavit,

a) *Hist. Brit.*, § 31 : « Guorthigirnus suscepit eos benigne... » § 32 : « In tempore illius venit sanctus Germanus... »

b) Bède, *Historia ecclesiastica*, I, 17-21.

Digitized by Google

tel que Geoffroy le présente, il paraît donc certain que ce fut indépendamment de l'*Historia regum Britanniae*, par l'édition séparée qui précéda celle de l'*Historia*.

Or, la date où Orderic écrivait le douzième livre de son *Historia ecclesiastica* se laisse assez bien déterminer. Léopold Delisle

---

et contra Pelagium ejusque sequaces in gratiam Dei garrientes disputavit et pluribus signis in nomine Domini peractis haereticos confutavit. Deinde, postquam Paschalia festa devote celebravit, contra Saxones Anglos, qui tunc pagani christicolas Britones oppugnabant, pugnavit ; et, plus precibus quam armis robustus, cum exercitu nuper baptizatorum « alleluya » vociferans, ethnicum agmen fugavit. Si quis haec et alia de casibus Britonum plenius nosse desiderat, Gildae Britonis historiographi et Bedae Anglici libros legat,

c) in quibus de Guortemiro et fratribus ejus et de forti Arthuro,

c) *Hist. Brit.*, § 43 et 48.

d) qui duodecim bella contra Anglos fecit, luculenta narratio legentibus emicat.

d) *Hist. Brit.*, § 56.

e) Fertur quod Merlinus Guortigerno monstraverit stagnum in medio pavimento, et in stagno duo vasa, et in vasis tentorium complicatum, et in tentorio duos vermes,

e) *Hist. Brit.*, § 42 : « ... stagnum in medio pavimenti est... In stagno... duo vasa sunt... In medio eorum [vasorum]... inventum est tentorium complicatum... In medio tentorii... duo vermes dormientes inventi sunt.

f) quorum unus erat albus, et alter rufus. Qui mox admodum creverunt et, dracones facti, mutuo crudeliter pugnaverunt. Tandem rubeus vicit, et album usque ad marginem stagni fugavit.

g) Haec nimirum rege spectante cum Britonibus tristis ploravit. Merlinus inquisitus vates ab attonitis spec-

f-g) *Les éléments f et g du récit d'Orderic résultent d'une contamination :*

1° de l'*Historia Britonum*, § 42 :

Et coeperunt vermes, ut alter alterum expelleret... Tamen tandem infirmior videbatur vermis rufus et postea fortior albo fuit et extra finem tentorii expulit : tunc alter alterum secutus trans stagnum est...

Digitized by Google

l'a placée en 1136 ou 1137. Mais ceci doit s'entendre de la rédaction définitive du livre. Lorsqu'Orderic inséra dans sa narration les prophéties de Merlin, c'était un peu plus tôt, ainsi

tatoribus praesago spiritu disseruit, quod stagno in medio pavimento figuraretur mundus, duobus vasis insulae Oceanis, tentorio urbes Britanniae et vici, in quibus humana est habitatio. Duobus vero vermibus duo populi Britonum et Anglorum designantur, qui diris conflictibus vicissim vexabuntur, donec sanguinolenti Saxones, qui per rubeum draconem portenduntur, usque in Cornubiam et supra litus Oceani Britones fugabunt, qui per album vermem figurati sunt, quia fonte baptismatis a diebus Lucii regis et *Eleutherii* papae dealbati sunt.

Et puer respondit : « ... regni tui figura tentorium est ; duo vermes duo dracones sunt ; vermis rufus draco tuus est et stagnum figura hujus mundi est. At ille albus draco illius gentis, quae occupavit gentes et regiones plurimas in Britannia, et paene a mari usque ad mare tenebunt, et postea gens nostra surget, et gentem Anglorum trans mare viriliter dejiciet...

2° des *Prophéties de Merlin* (= *Hist. reg. Brit.*, VII, 3) : « ...egressi sunt dracones, quorum unus albus, alter erat rubeus. Cumque alter alteri appropinquasset, diram commiserunt pugnam. Praevalebat autem albus draco, rubeumque usque ad lacus extremitatem fugabat. At ille, cum se expulsum doluisset, impetum fecit in album, ipsumque retro ire coegit. Praecepit rex Ambrosio Merlino dicere quid draconum praelium portendebat. Mox ille in fletum erumpens spiritum hausit prophetiae, et ait : ...»

h) Jam dictus vates seriatim quae futura erant insulis septentrionis praedixit typicisque locutionibus memoriae litterarum tradidit. Deinde, postquam de germanico verme et decimatione Neustriae locutus est, quae in Alfredo, fratre Eduardi, filii Egelredi regis, et sodalibus ejus Guelbeford dicta est, sic de praesentis aevi volubilitate et rerum turbida variatione vaticinatus est :

h) *Prophéties de Merlin* (= *Hist. reg. Brit.*, VII, 3) : « Vae rubro draconi... sed decimatio Neustriae nocebit... »

i) « Populus in ligno,...etc. »

i) *Ibid.* : « Populus namque in ligno,... etc. »

On remarquera que, notamment en ce qui concerne la couleur des dragons,

Digitized by Google

qu'il résulte de son texte lui-même. Ayant, en effet, donné un extrait des *Prophéties*, il parle ensuite de leur concordance avec les événements de l'histoire et écrit la phrase que voici :

Historiarum gnari ejus dicta facile poterunt intelligere, qui noverunt ea, quae contigerunt Hengist et Catigirno, Pascent et Arturo, Edelberto et Edwino, Oswaldo et Osvio, Cedwel et Elfredo, aliisque principibus Anglorum et Britonum *usque ad tempora Henrici et Gritfridi, qui dubia sub sorte adhuc imminentia praestolantur, quae sibi divinitus ineffabili dispositione ordinantur*.

Il est clair qu'au moment où ces lignes furent écrites, le roi Henri Ier était encore en vie et qu'il faut les faire remonter à l'année 1135 pour le moins. C'est donc avant cette date qu'avait déjà paru l'édition indépendante des *Prophéties de Merlin*.

Ces *Prophéties* étaient-elles, à ce moment-là, une œuvre de quelque ancienneté ? C'est peu probable. Il n'y a guère d'assuré, comme fait palpable, que leur dédicace à l'évêque Alexandre, qui accéda au siège de Lincoln en l'année 1122 ; mais il est de toute probabilité qu'elles parurent sensiblement plus tard.

On s'exposerait à des mécomptes en recherchant dans l'histoire les faits précis dont se serait inspiré Geoffroy de Monmouth pour rédiger telle ou telle prophétie et en essayant de fixer la date de l'ouvrage d'après celle des événements que l'auteur pourrait avoir eus en vue.

Succedet Leo justiciae...

Il s'agit évidemment d'Henri Ier. Orderic Vital, Suger, Alain sont d'accord là-dessus, et nous le sommes avec eux.

Orderic a usé à l'égard de ses modèles d'une libre indépendance ; et comme, attribuant la victoire au rouge, ainsi que ses modèles, il lui fait représenter, à leur différence, le parti saxon, il renverse le sens de la prophétie. Mais on voit nettement que, pour introduire le texte des prophéties et en expliquer l'origine, ce n'est pas à l'*Historia regum Britanniae* de Geoffroy qu'il a recouru.

La leçon *Eleutherii*, que j'ai soulignée dans le texte d'Orderic, est propre au groupe de manuscrits *CGLQ* de l'*Historia Britonum*. C'est donc, semble-t-il, d'un manuscrit de ce groupe qu'Orderic s'est servi.

Digitized by Google

Catuli Leonis in aequoreos pisces transformabuntur.

Cela vise-t-il, comme le veut Alain, le naufrage de la *Blanche-Nef* (1126)? L'explication est déjà moins sûre.

Nocturnis lacrimis madebit insula, unde omnes ad omnia provocabuntur.

Un interpolateur du XIIe siècle a ajouté à cette phrase une prophétie qui se rapporte évidemment, on l'a vu, à l'embaumement d'Henri Ier. Mais a-t-il eu raison de supposer que Geoffroy, en effet, a voulu parler ici de la mort de ce roi, survenue en 1135?

Les lignes qui suivent l'interpolation sont curieuses :

Nitentur posteri transvolare superna : sed favor novorum sublimabitur. Nocebit possidenti ex impiis pietas, donec sese genitore induerit. Apri igitur dentibus accinctus, cacumina montium et umbram galeati transcendet. Indignabitur Albania, et convocatis collateralibus sanguinem effundere vacabit. Dabitur maxillis ejus frenum quod in Armorico sinu fabricabitur. Deaurabit illud aquila rupti foederis et tertia nidificatione gaudebit.

On serait tenté de voir, en ces paroles, une allusion au roi Etienne, se substituant, dans la succession d'Henri Ier, aux héritiers directs; une allusion aux résistances qu'il rencontra, au soulèvement de l'Écosse sous le commandement du roi David, à l'opposition de Mathilde, femme de Geoffroy d'Anjou, et à la naissance du troisième fils de cette princesse, Guillaume, venu au monde à Argentan, en août 1136 [1]. Mais ces hypothèses, à la fois séduisantes et aventureuses, sont décidément à écarter, puisqu'elles nous conduiraient jusqu'à une date assez basse, 1136 au moins, et que, on l'a vu, Orderic Vital, dès l'année 1135, connaissait les *Prophéties de Merlin*.

La véritable raison de penser que les *Prophéties* ne furent pas écrites très longtemps avant 1135 est qu'elles durent précéder de peu l'*Historia regum Britanniae*, ouvrage qui se trouvait déjà assez avancé lorsque Geoffroy l'interrompit pour rédiger les *Prophéties* : c'est ce qui résulte du témoignage même de l'auteur [2]. Or, on le montrera, la première rédaction complète de

1. Robert de Thorigny, *Chronique*, année 1136.
2. *Historia regum Britanniae*, VII, 1.

Digitized by Google

l'*Historia* parut, au plus tôt, en avril ou mai 1136 : les *Prophéties de Merlin* ne doivent donc pas être de beaucoup antérieures à cette date, — d'une ou deux années peut-être.

On peut se demander sous quelle forme se présentait l'opuscule, quand il vit le jour pour la première fois. Les termes que lui applique Geoffroy de Monmouth dans son épître à Alexandre font penser à une œuvre poétique :

Agrestum calamum meum libellis apposui et plebeio *modulamine* ignotum tibi interpretatus sum sermonem. Admodum autem admiror quod id pauperi stylo dignatus es committere, cum tot doctiores et tot ditiores virga potestatis tuae coerceat : qui sublimioris *carminis* delectamento aures Minervae tuae mulcerent. Et ut omnes philosophos totius Britanniae insulae praeteream, tu solus es, quod non erubesco fateri, qui prae ceteris audaci *lyra* caneres, nisi te culmen honoris ad alia negotia vocaret. Quoniam ergo placuit ut Galfridus Monemutensis *fistulam* suam in hoc vaticinio sonaret, *modulationibus* ejus favere non diffugias, et si quid inordinate sive vitiose protulerit, ferula *Camoenarum* tuarum in rectum convertas concentum.

Modulamen, *carmen*, *lyra*, *fistula*, *Camoena*, ce sont termes habituels quand il s'agit de poésie. Le livret des *Prophéties de Merlin* était-il donc en vers? Rien ne l'indique par ailleurs. Les versions versifiées de cet ouvrage ne font défaut ni en latin, ni dans les autres langues [1] ; mais il n'existe pas d'indice que la rédaction première de Geoffroy ait été un poème. Les expressions dont se sert l'auteur pour parler de son œuvre se justifient par la dignité exceptionnelle du sujet et le ton élevé de l'inspiration prophétique, peut-être aussi par la qualité du style, qui, sans être proprement poétique, est soumis à une cadence très particulière et vise évidemment à l'effet. Il n'en fallait pas davantage pour évoquer les mots dont on honore d'ordinaire la poésie : c'est de termes analogues que Geoffroy s'est servi ailleurs pour parler de son *Historia regum Britanniae*, quand il a adressé au comte Robert cette prière [2] :

Me, tuum *vatem*,.. sub tutela tua recipias, ut sub tegmine tam patulae arboris recumbens calamum *Musae* meae coram invidis atque improbis tuto *modulamine* resonare queam.

1. Voir ci-dessous, p. 11, n. 1.
2. *Historia regum Britanniae*, I, 1.

Digitized by Google

III. L'*HISTORIA REGUM BRITANNIAE* : PREMIÈRE ÉDITION (MS. DE BERNE). DÉDICACE AU ROI ÉTIENNE ET A ROBERT DE GLOUCESTER (ENTRE AVRIL 1136 ET MAI 1138).

Les *Prophéties de Merlin* une fois terminées, Geoffroy reprit son *Historia regum Britanniae* et en acheva la première rédaction en l'année 1137 au plus tard.

Plusieurs des arguments sur lesquels on s'est jadis appuyé pour dater l'œuvre, doivent être aujourd'hui abandonnés. San-Marte [1] voulait qu'elle eût été écrite entre les années 1132 et 1135. Il se fondait sur cette phrase de la dédicace à Robert de Gloucester, qu'on lit dans les éditions imprimées :

> ...Britannia tibi nunc temporibus nostris, ac si alterum Henricum adepta, interno gratulatur affectu.

Il concluait de ces paroles qu'Henri II était déjà né (1132) et, comme l'allusion à ce prince et à ses droits eût été blessante pour le roi Etienne, successeur d'Henri Ier, que ce dernier roi n'était pas encore mort. Il est évident que San-Marte a fait un contre-sens sur la locution *ac si*, qu'il a comprise au sens de *etsi*, « quoique », tandis qu'elle signifie « tout de même que si » [2]. Son argument tombe donc en ce qui concerne le *terminus a quo* et rien ne prouve dans la phrase en question que le futur Henri II était déjà né. Quant au *terminus ante quem*, l'argument pourrait subsister, en ce sens que l'éloge de Robert, comparé à un nouvel Henri, pouvait porter ombrage au roi Etienne. Mais cet inconvénient n'existe que dans le texte de la dédicace tel que l'ont publié les éditions imprimées et qui n'est pas celui de la rédaction primitive. En cette rédaction primitive, on le verra plus loin [3], celui que l'auteur appelle un nouvel Henri était Étienne en personne. C'est seulement dans une seconde rédaction que Geoffroy de Monmouth a reporté l'éloge sur

1. Dans la préface de son édition, p. VIII-IX.

2. Outre qu'elle est ordinaire, cette signification se retrouve, chez Geoffroy, en plus de dix passages de l'*Historia*.

3. Ci-dessous, p. 20.

Digitized by Google

Robert de Gloucester, mais prenant alors, de propos délibéré, position contre le roi.

Également vaines sont les indications qu'on a parfois voulu extraire des *Annales* d'Alfred de Beverley. Cet ouvrage, qui contient un abrégé de l'*Historia regum Britanniae* de Geoffroy, s'arrête au mois d'octobre 1128, et l'on a supposé que la composition en avait été terminée cette même année ou, au plus tard, en 1129. Hearne, l'éditeur du texte [1], s'en est autorisé pour soutenir que Geoffroy avait plagié Alfred, et Sharon Turner [2] pour affirmer que, dès cette date, l'*Historia regum Britanniae* était connue. Mais les conclusions s'écroulent quand s'écroulent les prémisses.

La date admise par les plus anciens critiques pour les *Annales* d'Alfred de Beverley a été contestée dès le XVIIIe siècle par William Lloyd, qui, en raison d'allusions à des faits plus récents, les uns postérieurs à 1137, un autre placé en l'année 1147, a rendu manifeste qu'Alfred n'avait écrit que vers 1150 [3]. De ce qu'Alfred connaissait l'œuvre de Geoffroy de Monmouth il n'y a donc rien d'intéressant à dire touchant la date exacte où celui-ci composa son *Historia regum Britanniae*.

A défaut des faits qui précèdent, sur la valeur desquels on s'est mépris, il existe, pour situer l'*Historia regum Britanniae* dans le temps, quelques repères plus sûrs. Grâce à eux, on peut distinguer plusieurs éditions de l'ouvrage, données successivement par Geoffroy de Monmouth, et qui s'échelonnent au cours d'une dizaine d'années environ.

La plus ancienne de ces rédactions est celle qu'on lit aujourd'hui dans un manuscrit de la Bibliothèque de Berne [4], qui

---

1. *Praefatio*, p. XXXII et XXXVIII.

2. *Mediaeval England*, IV, 250, etc.

3. William Lloyd, évêque d'Asaph (1680-1692), a composé sur ce sujet une lettre qui fut imprimée en 1777 ; Owen, *British Remains*, p. 69 (cité par Ward).

4. Bibliothèque de la Ville, n° 568. Le manuscrit a été étudié en 1862 par Fr. Madden dans les *Acta Societatis archaeologicae Britannicae*. Il devait être publié par Lewis Jones et Mathews dans la *Cymmrodorion Record series*. Mais l'édition, annoncée en 1899 par Lewis Jones lui-même, *art. cité*, p. 66, n'a pas paru.

Digitized by Google

porte, entre l'introduction et le corps de la narration, la dédicace suivante :

[*A*] Opusculo igitur meo, *Stephane, rex Angliae*, faveas, ut sic, te doctore, te monitore, corrigatur, quod non ex Gaufridi Monemutensis fonticulo censeatur exortum, sed, sub Minervae tuae conditum, illius dicatur editio, *cujus* Henricus, illustris rex Anglorum, *avunculus extitit*, quem philosophia liberalibus artibus erudivit, quem innata probitas in militia militibus praefecit : unde Britannia insula tibi nunc, temporibus nostris, ac si alterum Henricum adepta, interno congratulatur affectu.

[*B*] Tu quoque, Roberte, consul Claudiocestriae, altera regni nostri columna, operam adhibeas tuam, ut utriusque moderatione communicata, editio in medium producta et pulchrius elucescat. Te enim, ex illo celeberrimo rege Henrico progenitum, mater philosophia in gremio suo excepit, scientiarumque suarum subtilitatem edocuit, ac deinde, ut in militaribus clareres, exercitiis ad castra regum derexit : ubi, commilitones tuos audacter supergressus, et terror hostium insistere et protectio tuorum esse paternis auspiciis addidicisti. Fidelis itaque protector tuorum existens, me tuum vatem codicemque ad oblectamentum tui editum sub tutela tua recipias, ut sub tegmine tam patulae arboris recumbens calamum musae meae coram invidis atque improbis tuto modulamine resonare queam.

C'est une remarque déjà faite par d'autres, que cette double dédicace au roi Étienne et à Robert de Gloucester n'a été possible que pendant le temps où ces deux hommes ont vécu entre eux en bon accord, c'est-à-dire pendant la période comprise entre le mois d'avril 1136, date de l'accession d'Étienne au trône, et le mois de mai 1138, date où une longue guerre mit aux prises le roi et Robert, et où commença une hostilité qui ne devait cesser qu'à la mort du duc, en 1147. On ne peut demander de meilleure preuve que l'*Historia regum Britanniae* était écrite avant le mois de mai 1138; et la copie de Berne représente, à notre connaissance, l'état le plus ancien du texte.

Dès ce moment, les *Prophéties de Merlin* en faisaient partie, précédées de l'épître à l'évêque Alexandre, ainsi que d'une brève notice sur ce prélat, dont voici quelques lignes [1].

Nondum autem ad hunc locum historiae perveneram, cum... compellebant me undique contemporanei mei ipsius prophetias edere, maxime autem Alexander, Lincolnensis episcopus... Non *erat* alter in clero sive in

1. VII, 1.

Digitized by Google

populo cui tot milites vel nobiles famularentur, quos ipsius mansueta pietas...in obsequium ejus *alliciebat*. Cui cum satisfacere *praeelegissem*, prophetias transtuli...

Le tour de cette notice, notamment l'emploi qu'y fait l'auteur des temps du passé pour les verbes imprimés en italique, a mis certains critiques dans l'embarras et les a incités à chercher dans une analyse rigoureuse de ces formes verbales les éléments d'une datation de l'œuvre. C'est ainsi qu'il a paru à Th. Wright [1], suivi par Hardy [2], qu'il était ici question d'Alexandre, comme d'un personnage défunt. D'autre part, ces mêmes auteurs ont remarqué qu'au livre XI, Geoffroy s'adressait, au contraire, à Robert comme à un personnage encore vivant :

De hoc quidem, consul Auguste, Gaufridus Monemutensis tacebit...

Ils en ont conclu que l'édition définitive de l'*Historia regum Britanniae* n'avait dû paraître qu'en 1147. On observera pourtant que les particularités dont ils se sont embarrassés existent déjà dans le manuscrit de Berne, qui représente une rédaction antérieure à mai 1138, et où pourtant les verbes en question se présentent aux mêmes temps du passé. D'autre part, Ward a déjà remontré qu'Alexandre de Lincoln n'était mort qu'en février 1148 [3], tandis que Robert de Gloucester était mort dès le 31 octobre 1147 [4] : si le livre de Geoffroy avait paru entre les deux dates où moururent respectivement ces deux hommes, c'est donc de Robert qu'il eût convenu de parler au passé, d'Alexandre au présent. Aussi faut-il revenir sur l'interprétation qu'ont donnée Wright et Hardy des temps du passé employés par Geoffroy : ces temps ne veulent dire ni qu'Alexandre était mort, ni même, comme d'autres l'ont pensé, qu'il fût disgracié (ce qui lui était arrivé en 1139). Ils indiquent seulement qu'au moment où Geoffroy écrivait ce passage de l'*Historia regum Britanniae*, il se reportait par la pensée à l'époque plus ou moins ancienne où, cédant à l'invitation d'Alexandre, il écrivait les

1. *Biographia literaria, Anglo-Norman Period*, 1846, p. 144.

2. *Descriptive Catalogue of materials relating to the History of Great Britain*, t. I, p. 350.

3. Henri de Huntingdon.

4. Annales de Margan.

Digitized by Google

Prophéties de Merlin. La série des temps passés dont il s'est servi a été entraînée par le *perveneram* initial, qui n'implique rien touchant la situation d'Alexandre et n'autorise aucune conclusion à ce sujet.

Rien n'empêche donc que la rédaction de Berne soit antérieure, comme je l'ai dit, au mois de mai 1138.

Par ailleurs, je crois pouvoir ajouter que, si la dédicace simultanée à Étienne et à Robert situe l'ouvrage entre avril 1136 et mai 1138, c'est plus près de cette dernière date que de la première qu'il faut finalement s'arrêter. Sur cent cinquante manuscrits qui nous ont conservé l'*Historia*, un seul, celui de Berne, présente cette dédicace, tandis que tous les autres, quand ils sont dédiés, ont substitué au nom d'Étienne, qu'ils suppriment, celui de Robert. Il est permis d'en déduire que le premier manuscrit paru n'a pas eu le temps de se répandre, et que la brouille d'Étienne et de Robert, survenue peu après la présentation du livre au roi, obligea presque aussitôt l'auteur à en corriger le début. En plaçant la rédaction de Berne au début de l'année 1138, il semble qu'on ne soit pas éloigné de la vérité.

IV. L'*HISTORIA REGUM BRITANNIAE* : DEUXIÈME ÉDITION (MS. DE LEYDE). DÉDICACE A ROBERT DE GLOUCESTER (ENTRE MAI 1138 ET JANVIER 1139).

Le groupe des manuscrits où figure seulement la dédicace à Robert de Gloucester (c'est de beaucoup le plus nombreux) répond à un ajustement aux circonstances que dut faire Geoffroy de Monmouth lorsque le roi et le duc rompirent entre eux.

L'alinéa *A* de la rédaction précédente y est remplacé par celui-ci :

Opusculo igitur meo, *Roberte, dux Claudiocestriae*, faveas, ut sic, te ductore, te monitore, corrigatur, ut non ex Galfridi Monemutensis fonticulo censeatur exortum, sed, sub Minervae tuae conditum, illius censeatur editio, *quem* Henricus, illustris rex Anglorum, *generavit* ; quem philosophia liberalibus artibus erudivit ; quem innata probitas in militia militibus praefecit : unde Britannia tibi nunc temporibus nostris, ac si alterum Henricum adepta, interno gratulatur affectu.

Digitized by Google

Quant à l'alinéa *B*, il a complètement disparu.

Dans le conflit qui mettait aux prises ses deux protecteurs, le clerc, particulièrement attaché à Robert, avait pris parti pour son seigneur contre son roi, pour son duc, chef des Gallois, contre le monarque d'origine étrangère. Se considérant comme délié à l'égard d'Étienne, il retira la dédicace adressée, selon l'usage, par delà le protecteur direct, à un maître plus haut placé, et, pensant que ce n'était pas un trop brillant honneur, il transféra Robert au premier rang de l'hommage.

La correction se fit, selon toute vraisemblance, dans la seconde moitié de l'année 1138. Car l'un des manuscrits qui contiennent la nouvelle dédicace, le manuscrit n° 20 de la Bibliothèque publique de Leyde, peut être daté de cette année-là, et voici comment.

On sait par certains témoignages qu'au début de l'année 1139, Henri de Huntingdon, se rendant à Rome en compagnie de Theobald, archevêque de Cantorbéry, passa par l'abbaye du Bec, à laquelle l'archevêque avait jadis appartenu. Pendant le séjour qu'il y fit, un moine, Robert de Thorigny, le futur abbé du Mont-Saint-Michel, lui montra, à sa grande surprise, un livre de la bibliothèque claustrale consacré aux rois bretons qui avaient tenu l'Angleterre avant les Anglais. Henri ne manqua pas d'en prendre un résumé, dont il adressa une copie à un certain Warin le Breton, et qui nous a été conservé de deux façons : par Henri lui-même, qui inséra plus tard sa lettre à Warin dans son *Historia regum Angliae*, et par Robert de Thorigny, qui l'inséra également dans sa *Chronique* [1]. Nous pou-

1. Le texte de cette lettre ne figure pas dans les éditions imprimées de l'*Historia regum Angliae*, dont il forme en certains manuscrits (Londres, Brit. Mus., Arundel, 48; Paris, Bibl. Nat., lat. 6042), avec deux autres lettres, les livres VIII et IX. Il a été publié comme élément de la *Chronique* de Robert de Thorigny par Léopold Delisle (*Société de l'Histoire de Normandie*, 1872), puis par Richard Howlett, parmi les *Chronicles of the reigns of Stephen, Henry II, and Richard II*, dans la collection du Maître des Rôles.

Dans la *Chronique* de Robert (*Prologus*) la lettre est précédée des explications suivantes :

« Ego [Robertus] vero, quia his abundo, nomina et successiones et aliquando facta eminentiora eorumdem ducum et omnia nomina archiepiscorum Rothomagensium et de episcopis ejusdem provinciae aliquantos, locis

Digitized by Google

vons, grâce à cette double copie, nous rendre compte que le livre présenté à Henri par Robert n'était pas autre chose que l'*Historia regum Britanniae* de Geoffroy de Monmouth ; et nous serions, s'il était nécessaire, confirmés dans cette opinion par le

---

convenientibus usque ad MC^{um} annum Incarnationis dominicae cronicis ipsius [Sigisberti] interserens, similiter et de regibus Anglorum, de quibus nullam mentionem facit, me facturum non despero. Quod et de Britonum regibus proposueram facere, si tantummodo infra cronica Sigisberti competenter illos valerem comprehendere. Sed quia Brutus, pronepos Aeneae, a quo et insula Britannia vocata est, primus ibi regnavit, si vellem omnes reges sibi succédentes ordine congruo ponere, necesse esset mihi non solum per librum Sigisberti, verum etiam per totum corpus chronicorum Jeronimi, et per magnam partem chronographiae Eusebii, eadem nomina spargere. Verum quoniam indecens est scriptis virorum tantae auctoritatis, Eusebii et Jeronimi dico, aliquid extraneum addere, ut satisfaciam curiosis, huic prologo subjiciam unam epistolam Henrici archidiaconi, in qua breviter enumerat omnes reges Britonum, a Bruto usque ad Cadwallonem, qui fuit ultimus potentum regum Britonum, fuitque pater Cadwalladri, quem Beda Cedwallam vocat. Quam epistolam, sicut in ea reperitur, cum Romam idem Henricus pergeret, me ei praebente copiam exemplaris totius historiae Britonum, apud Beccum excerpsit. »

Le texte lui-même de la lettre présente une introduction assez différente selon qu'on le prend dans l'*Historia* d'Henri de Huntingdon ou dans la *Chronique* de Robert de Thorigny. Dans la transcription suivante, je mets entre crochets les parties propres au chroniqueur français.

« Quaeris a me, Warine Brito, vir comis et facete, cur patriae nostrae gesta narrans a temporibus Julii Caesaris inceperim, et florentissima regna, quae a Bruto usque ad Julium fuerunt, omiserim. Respondeo igitur tibi quod nec voce nec scripto horum temporum saepissime notitiam quaerens invenire potui. Tanta pernicies oblivionis mortalium gloriam successu diuturnitatis obumbrat et extinguit! Hoc tamen anno, [qui est ab Incarnatione Domini MCXXX nonus] cum Romam proficiscerer [cum Theobaldo Cantuariensi archiepiscopo], apud Beccum, [ubi idem archiepiscopus abbas fuerat], scripta rerum praedictarum stupens inveni. [Siquidem Robertum de Torinneio, ejusdem loci monachum, virum tam divinorum quam saecularium librorum inquisitorem et coacervatorem studiosissimum, ibidem conveni. Qui cum de ordine historiae de regibus Anglorum a me editae me interrogaret, et id quod a me quaerebat libens audisset, obtulit mihi librum ad legendum de regibus Britonum, qui ante Anglos nostram insulam tenuerunt]. Quorum excerpta, ut in epistola decet, brevissime scilicet, tibi, dilectissime, mitto.

Aeneas igitur.., etc.

Digitized by Google

nom de l'auteur, qu'Henri de Huntingdon a pris soin d'indiquer : Gaufridus Arturus.

La lettre de notre chroniqueur n'est pas sans provoquer quelque étonnement et elle donne tout d'abord l'impression d'un document suspect. On est surpris qu'Henri de Huntingdon, protégé d'Alexandre, l'évêque de Lincoln, à qui il a dédié son *Historia regum Angliae* comme Geoffroy lui avait dédié ses *Prophéties de Merlin*, ait eu besoin de venir en France pour y apprendre l'existence d'une œuvre importante de ce Geoffroy. On s'explique mal qu'il n'en ait pas entendu parler dans l'entourage de leur protecteur commun.

Cependant, après avoir bien exercé sa méfiance, on est obligé d'accepter la lettre d'Henri pour un document authentique et de bonne foi ; et à mesure qu'on regarde les choses de plus près, l'étonnement du début s'atténue. Il n'est pas tellement surprenant, si l'on y réfléchit, que l'abbaye du Bec ait eu la primeur d'une œuvre qui intéressait spécialement l'histoire d'Angleterre. Un courant intellectuel ininterrompu liait cette maison illustre à tous les centres importants d'Outre-Manche. Elle tenait beaucoup de place dans les préoccupations de la maison de Normandie. Les grandes et les petites choses ramenaient constamment l'attention sur elle : elle fournissait au royaume d'Angleterre les plus considérables de ses conseillers et de ses dignitaires ecclésiastiques ; et pour citer un trait d'un autre ordre, mais significatif, la comtesse Mathilde, femme de Geoffroy d'Anjou, n'eut rien de plus pressé, quand, en 1134, la naissance de son second fils mit ses jours en péril, que de prodiguer ses dons à l'abbaye [1]. — Par ailleurs, il n'est pas impossible que Geoffroy de Monmouth, attaché à Robert de Gloucester, ait visité la Normandie et l'Anjou à la suite de ce prince pendant les déplacements qui, à cette époque, l'amenèrent plusieurs fois dans la région [2]. Peut-être prit-il connaissance sur place de certaines légendes qu'il a utilisées dans son *Historia regum Britanniae* : la légende de la roche de Tombe-Hélaine,

1. Robert de Thorigny, *Chronique*, à l'année 1134.

2. Le 22 décembre 1135, par exemple, Robert était à Rouen (Robert de Thorigny, *Chronique*, année 1135). — Gaston Paris a supposé (*Romania*, t. XXII, 1893, p. 372) que Geoffroy avait écrit en Normandie, mais pour d'autres raisons, et qui ne sont pas convaincantes.

Digitized by Google

par exemple, ou celle de Gormond et Isembard, ou celle de la fondation de Tours. Et dès lors, il paraît assez naturel que l'abbaye du Bec ait été des premières à posséder un exemplaire de son ouvrage.

Mais, ce qui est de nature à lever les derniers doutes sur la véracité de Robert de Thorigny et l'authenticité de la lettre d'Henri de Huntingdon, c'est que le manuscrit dont ces auteurs ont parlé, nous le possédons encore : il se trouve à la bibliothèque de Leyde, sous le n° 20. Déjà en 1867, J. Zacher, qui l'avait étudié à Leyde pour son édition de l'*Epitome* de Julius Valerius, avait reconnu que ce manuscrit était originaire du Bec. Léopold Delisle, en 1910, en a précisé l'histoire et a démontré qu'il avait été connu par Robert de Thorigny [1]. Nous avons, en effet, conservé de Robert un relevé des titres des livres de la bibliothèque du Bec (*Tituli Librorum Beccensis almarii*), qui a été publié par Ravaisson en 1841, et où l'on trouve, pour chacun des volumes énumérés, la désignation des divers articles qu'il contenait. L'étude de certains manuscrits, qu'on sait par ailleurs venus du Bec, prouve que cette désignation des articles n'était que la transcription, à peu près littérale, de tables contenues dans les volumes décrits et qui figuraient au verso de l'un des premiers feuillets de garde. Or, dans le relevé de Robert, on trouve, pour l'un des volumes, une désignation des articles de tous points conforme à celle qu'une main du XIIe siècle a écrite sur le verso du premier feuillet du manuscrit de Leyde. Voici les pièces :

Relevé de Robert	*Manuscrit de Leyde*
In hoc volumine :	In hoc vol[umine conti]nentur :
Historie Normannorum libri *septem* videlicet ab adventu Hastingi in regnum Francorum usque ad mortem primi Henrici, regis Anglorum et ducis Normannorum.	Historiae [Norman]orum libri *octo*, vide[licet] ab adventu Hastingi in regnum Francorum usque ad mortem primi Henrici, regis Anglorum et ducis Normannorum.
Item vita Caroli Magni, imperatoris Romanorum et regis Francorum.	Item vita Caroli Magni, imperatoris Romanorum et regis Francorum.
Item vita Alexandri Magni, regis Macedonum.	Item vita Alexandri Magni, regis Macedonum.

1. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LXXI, 1910, p. 481 ss., et 506 ss.

Digitized by Google

Item epistola ejusdem de situ Indiae ad Aristotilem magistrum suum.	Item epistola ejusdem de situ Indiae ad Aristotelem magistrum suum.
Item abreviatio regum Franciae gestorum ab egressione eorum a Sicambria usque ad principium regni Ludovici junioris, regis Francorum.	Item abbreviatio gestorum regum Franciae ab egressione eorum a Sicambria usque ad principium regni Ludovici junioris, regis Francorum *et ducis Aquitanorum*.
Item historiarum de regibus majoris Britanniae usque ad adventum Anglorum in insulam libri XII, in quorum septimo continentur prophetiae Melini, non Silvestris, sed alterius, id est Merlini Ambrosii.	Item hystoriarum de regibus majoris Britanniae usque ad adventum Anglorum in eamdem insulam libri XII, in quorum septimo continentur prophetiae Mellini, non Silvestris,sed alterius, id est Mellini Ambrosii.
Item exerptiones ex libro Gilde Sapientis, historiographi Britonum, quem composuit de vastatione gentis suae et de mirabilibus Britanniae.	Item exerptiones ex libro Gildae Sapientis, historiographi Britonum, quem composuit de vastatione suae gentis et de mirabilibus Britanniae.

L'identité absolue des deux tables [1] est l'indice assez clair que c'est bien le manuscrit de Leyde que Robert a décrit : manuscrit qui, d'ailleurs, ne lui était pas passé entre les mains comme un volume indifférent, mais qu'il avait pratiqué en familier, entouré de soins, enrichi de son propre stylet ; et L. Delisle a soutenu que la chronique de Guillaume de Jumièges qui occupe les f°s 2-32 du livre, représentait une rédaction originale de Robert, peut-être en partie autographe [2].

Il n'y a pas de doute que ce soit là le volume que Robert de Thorigny avait communiqué à Henri de Huntingdon [3]. Cette circonstance permet de le dater : il existait déjà au début de

1. Elles ne diffèrent qu'en deux passages, que j'ai imprimés en italiques : Delisle a montré que ces différences tenaient à des changements opérés par Robert et qu'il avait des raisons particulières d'introduire.

2. *Mélanges de paléographie et de bibliographie*, p. 172 ss., et *recueil cité*, p. 513 ss.

3. Il est vrai que l'analyse d'Henri de Huntingdon ne s'applique pas parfaitement au texte du manuscrit de Leyde ; mais elle ne s'applique pas davantage au texte des autres et il suffit d'admettre, pour expliquer les différences de son résumé avec l'original, qu'il ne s'est pas interdit une certaine liberté ou que, parfois, il a mal interprété.

Il n'a pas soufflé mot des prophéties de Merlin : c'est peut-être qu'il a voulu

Digitized by Google

1139, quand Henri de Huntingdon passa au Bec. Et déjà donc, à ce moment, existait une édition de l'*Historia regum Britanniae* d'où la dédicace au roi Étienne avait été biffée, et où le seul nom du dédicataire qui eût été maintenu était celui de Robert de Gloucester.

V. L'*HISTORIA REGUM BRITANNIAE* : TROISIÈME ÉDITION (MS. DE LA BIBL. NAT. 6040). DÉDICACE A ROBERT DE GLOUCESTER ET A GALERAN II DE MEULAN (VERS 1141-1142).

Les manuscrits dont Geoffroy de Monmouth autorisa la reproduction à partir de 1138, doivent, jusqu'en 1147, date où mourut Robert de Gloucester, porter la dédicace unique à ce

---

s'en tenir aux faits proprement historiques ; de même que Wace, dans sa traduction de l'*Historia regum Britanniae*, a omis ces prophéties parce que, disait-il, il ne savait pas en découvrir le sens :

Dont dist Merlins les profésies
Que vous avés sovent oïes...
Ne voil son livre translater,
Quand jo nel sai entrepreter.

Dans les réponses des filles de Leir à leur père, les différences entre Henri et Geoffroy sont assez sensibles :

Geoffroy	Henri
réponse de la première fille :	
« Gonorilla prius numina caeli testata est patrem sibi plus cordi esse quam animam quae in corpore suo degebat. »	« Sub luna, quae determinat ab aeternis mutabilia, nihil inveniri poterit quod esse tanti mihi possit. »
réponse de la deuxième fille :	
« Perjurando respondit se nullatenus conceptum exprimere posse nisi quod ipsum super omnes creaturas diligeret. »	« Preciosior est cunctis opibus et omnia quae desiderantur huic non valent comparari. »

Il s'agit là d'inexactitudes dans les propos attribués à un personnage, auxquelles l'auteur n'attachait pas d'importance. C'est ainsi que, pour la seule commodité de l'exposition, il a, plus loin (p. 109), prêté au messager qui annonce à Arthur la trahison de Modred un discours qui n'a pas de correspondant chez Geoffroy.

Digitized by Google

seigneur. Cependant, il existe une édition particulière de l'*Historia*, où le cadre de la double dédicace initiale a été repris et qui est adressée simultanément à Robert de Gloucester et à Galeran de Meulan, de même que la première édition avait été adressée à Étienne et à Robert. On la trouve dans le manuscrit latin 6040 de la Bibliothèque nationale, à Paris. Après l'alinéa *A*, où figure, comme dans l'édition précédente, le nom de Robert de Gloucester, l'auteur a rétabli l'alinéa *B* de la manière suivante :

Tu quoque, *Galerane, consul Mellenti*, altera regni nostri columna, operam adhibeas, ut, utriusque moderatione communicata, editio in medium producta pulchrius elucescat. Te enim, ex *illius celeberrimi regis Karoli stirpe* progenitum, mater philosophia in gremio suo excepit... etc.

Galeran II, comte de Meulan, avait été élevé par les soins d'Henri Ier d'Angleterre, et ne lui en avait témoigné par la suite qu'une faible reconnaissance. Il ne marqua pas davantage de fidélité au roi Étienne. D'abord partisan de ce monarque, il combattit pour lui contre Geoffroy d'Anjou, en terre française. Mais, venu en Angleterre en 1139, il se détacha de la cause du roi et céda aux sollicitations de Robert de Gloucester et de sa sœur Mathilde. Au début, ses menées furent secrètes ; mais en 1141, au combat de Lincoln, où il figura du côté des royaux, il trahit ouvertement la confiance du prince en prenant la fuite, et Étienne resta prisonnier aux mains de l'ennemi. C'est à ce moment, sans doute, que ses relations avec Robert de Gloucester se firent plus étroites, plus manifestes, et que Geoffroy de Monmouth put trouver une occasion de lui offrir un exemplaire de son livre. Lettré distingué, Galeran avait, dès son jeune âge, émerveillé par ses talents précoces le pape Calixte II, lorsque celui-ci vint à Gisors. Il conserva toujours le goût de la poésie

1. Il n'y a, par ailleurs, chez Henri que deux particularités un peu notables : d'après lui, les géants de Bretagne vont attendre les vaisseaux de Brutus en pleine mer et on les repousse à la baliste, tandis que Geoffroy place le combat sur terre ; d'après lui aussi, Brennus, après la prise de Rome, poursuit ses conquêtes en Grèce et en Orient, tandis que Geoffroy renvoie simplement, pour le reste de ses aventures, aux « Histoires romaines » (III, 10). Pour le premier trait, il a confondu avec ce que Geoffroy avait écrit des Sirènes ; et le second est le résultat d'une interprétation assez peu hardie, somme toute.

Digitized by Google

et, disent ses contemporains, s'y distingua : il était naturel que Geoffroy pensât à lui faire présent de son œuvre. Il repassa en France en 1142 : c'est donc vers 1141-1142 qu'il faut placer l'édition de l'*Historia regum Britanniae* où est inscrit son nom.

VI. L'*HISTORIA REGUM BRITANNIAE* : QUATRIÈME ÉDITION (MS. DE LA BIBL. NAT. 6233). SUPPRESSION DES DÉDICACES (A PARTIR DE 1147).

Quelque temps après, d'importants changements devaient se produire autour de Geoffroy de Monmouth.

Il était probablement, vers 1144, archidiacre à Llandaff [1]. Le 31 octobre 1147, Robert de Gloucester mourut, — puis, à peu de temps de là, en février 1148, Alexandre de Lincoln —, et aussi, en cette même année 1148, l'oncle de Geoffroy, Uchtryd, qui occupait le siège épiscopal de Llandaff depuis 1140. Les liens les plus fermes ne sont pas éternels : Geoffroy dut se chercher de nouveaux protecteurs. Il regarda du côté du roi et réussit à rentrer en faveur auprès de lui. On en relève le premier indice dans les manuscrits de l'*Historia regum Britanniae*. Geoffroy ne pouvait décemment rétablir en tête de l'ouvrage le nom d'Étienne, qu'il en avait précédemment rayé : il se borna à supprimer toute dédicace.

L'opération était aisée en ce qui concerne les dédicaces globales du livre, celles du début. Mais il fallait aller plus loin et supprimer aussi l'épître dédicatoire à l'évêque Alexandre que Geoffroy avait reproduite, dans les éditions précédentes, en tête des Prophéties de Merlin. Alexandre avait appartenu au parti des ennemis du roi Étienne : la dédicace ne pouvait subsister, non plus que les paroles élogieuses à l'égard du prélat dont Geoffroy avait fait précéder l'épître elle-même. Le tout fut donc remanié et, dans le manuscrit 6233 de la Bibliothèque nationale, l'ensemble de l'introduction au livre VII et de l'épître à Alexandre a été fondu de la manière suivante :

Rédaction ancienne et rédaction nouvelle.

Nondum autem ad hunc locum historiae perveneram, cum, de Merlino

1. Voir le texte du *Gwentian Brut* cité ci-dessus, p. 3.

Digitized by Google

divulgato rumore, compellebant me undique contemporanei mei ipsius prophetias edere, maxime autem Alexander, Linconiensis episcopus,

Rédaction ancienne :

vir summae religionis et prudentiae. Non erat alter in clero sive in populo cui tot milites vel nobiles famularentur, quos ipsius mansueta pietas et benigna largitas in obsequium ejus alliciebat.

Cui cum satisfacere praeelegissem, prophetias transtuli, et eidem cum hujusmodi litteris direxi :

« Cogit me, Alexander, Linconiensis praesul, nobilitatis tuae dilectio Prophetias Merlini de britannico in latinum transfere, antequam historiam perarassem, quam de gestis regum Britannorum inceperam.

Proposueram enim illam prius perficere et istud opus subsequenter explicare, ne, dum uterque labor ingrueret, sensus meus ad singula minus sufficeret.

Attamen, quoniam securus eram veniae, quam discretio subtilis ingenii tui donaret, agrestem calamum meum libellis apposui et plebeio modulamine ignotum tibi interpretatus sum sermonem. Admodum autem admiror quod id pauperi stylo dignatus es committere, cum tot doctiores et tot ditiores virga potestatis tuae coerceat : qui sublimioris carminis delectamento aures Minervae tuae mulcerent. Et ut omnes phllosophos totius Britanniae insulae praeteream, tu solus es, quod non erubesco fateri, qui prae ceteris audaci lyra caneres, nisi te culmen honoris ad alia negotia vocaret. Quoniam ergo placuit ut Galfridus Monemutensis fistulam suam in hoc vaticinio sonaret, modulationibus ejus favere non diffugias, et si quid inordi-

Rédaction nouvelle :

vir prudens et eruditus.

Quibus satisfacere volens, ejus prophetias,

antequam historiam, quam de gestis Britonum inceperam, perarassem, de britanno in latinum transtuli.

Proposueram namque historiam prius perficere istudque opus subsequenter explicare, ne, dum uterque labor incumberet, sensus meus ad singula minus sufficeret.

Quum igitur sic illis placuit ut huic vaticinio fistulam meam imponam, si quid vitiose minusve ordinate sonuerit, venia danda,

Digitized by Google

nate sive vitiose protulerit, ferula Camoenarum tuarum in rectum convertas concentum.

quia libenter pareo et pudibundus Brito non doctus canere, quod in britannico Merlinus dulciter et metrice cecinit, utcumque potui, licet immoderate, tamen latine persono.

VII. La *Vita Merlini* (peu après 1148).

C'est vers le même temps que la préoccupation de Geoffroy de se rapprocher des puissants du jour se manifeste par un nouvel ouvrage, un poème cette fois : la *Vita Merlini* [1]. Conservée dans un manuscrit unique de la Cottonienne, écrit au XIIIe siècle, la *Vita Merlini* est précédée d'une dédicace de dix-huit vers, dont voici les douze premiers :

Fatidici vatis rabiem musamque jocosam
Merlini cantare paro ; tu, corrige carmen,
Gloria pontificum, calamos moderando, Roberte !
Scimus enim quia te perfudit nectare sacro
Philosophia suo fecitque per omnia doctum,
Ut documenta dares, dux et praeceptor, in orbe.
Ergo meis coeptis faveas, vatemque tueri
Auspicio meliore velis, quam fecit alter,
Cui modo succedis, merito promotus honori :
Sic etenim mores, sic vita probata genusque,
Utilitasque loci, clerus populusque petebant :
Unde modo felix Lincolnia fertur ad astra...

A la fin du poème se lisent ces cinq vers :

Duximus ad metam carmen. Vos ergo, Britanni,
Laurea serta date Gaufrido de Monumeta :
Est etenim vester ; nam quondam proelia vestra
Vestrorumque ducum cecinit scripsitque libellum

1. Publiée sous le titre *Galfridi de Monemuta Vita Merlini* par Francisque Michel et Thomas Wright, Paris, 1837, puis par San-Marte, dans ses *Sagen von Merlin*, Halle, 1853, puis par John J. Parry, sous le titre *The Vita Merlini* dans les *University of Illinois Studies in Language and Literature*, t. X (1925), n° 3.

Digitized by Google

Quem nunc Gesta vocant Britonum celebrata per orbem.
Explicit Vita Merlini Caledonii per Galfridum Monemutensem

Il est naturel, à la simple lecture de ces textes, d'attribuer à Geoffroy de Monmouth l'œuvre d'où ils sont extraits. C'est ce qu'ont fait les plus anciens critiques, Leland [1] et Leyser [2]. Outre la désignation de l'*explicit*, les cinq derniers vers contiennent une indication formelle ; la dédicace, d'autre part, s'applique parfaitement à Robert de Chesney, évêque de Lincoln de 1148 à 1167 ; le tour de l'expression, enfin, rappelle tout à fait la manière et les habitudes de style de Geoffroy [3] : groupe de raisons assez fortes pour emporter à elles seules la conviction.

Il est vrai qu'elles n'ont pas convaincu tout le monde : Wright [4] et San-Marte [5] ont cru trouver par ailleurs dans la *Vita Merlini* la preuve qu'elle n'aurait été composée qu'au XIIIe siècle et qu'elle serait l'œuvre d'un écrivain anonyme. Mais les arguments dont ces auteurs ont étayé leur thèse ne résistent pas à l'examen.

Wright a fait valoir, à l'appui de son opinion, que la dédicace du poème s'appliquait beaucoup mieux à Robert Grossetête, évêque de Lincoln de 1235 à 1253, qu'à Robert de Chesney, évêque du même siège de 1148 à 1167 ; — que l'auteur

1. *Collectanea*, ed. Hearne, t. III, p. 16 s., et *Commentarii*, éd. Hall, p. 42 ss.
2. *Historia poetarum et poematum medii aevi*, p. 434 s.
3. Comparer, par exemple, les tours suivants :

Vita Merlini :	*Historia regum Britanniae :*
v. 4 : te perfudit nectare sacro Philosophia suo	I, 1 : te mater Philosophia in gremio suo excipit.
v. 7 : Ergo meis coeptis faveas, vatemque tueri ..velis	: opusculo igitur meo.. faveas.. Me, tuum vatem,.. sub tutela tua recipias (cf. VII, 2 : modulationibus.. favere non diffugias).
v. 12 : Unde modo felix Lincolnia fertur ad astra.	: unde Britannia insula tibi nunc ..interno congratulatur affectu.

4. *Foreign Quarterly Review*, n° 32, janv. 1836, p. 403 ss., et édition du poème, 1837, p. XCV ss.
5. *Die Sagen von Merlin*, 1853, p. 268 ss.

Digitized by Google

du poème se donnait pour un écrivain accoutumé à pratiquer le vers, alors que Geoffroy n'avait jamais écrit qu'en prose ; — qu'il serait invraisemblable, si l'œuvre était de Geoffroy, qu'elle n'eût été conservée que dans un unique manuscrit et qu'on en trouvât si peu de traces dans la littérature; — que l'épilogue, enfin, n'était qu'une addition apocryphe.

En réalité, il est impossible de douter que le dédicataire de l'œuvre ait été Robert de Chesney. Alléguer que l'homme n'avait pas grande notoriété et qu'il ne méritait pas l'éloge qu'en fait notre auteur, c'est oublier que l'emphase est de mise traditionnelle en cette sorte de documents, et c'est aussi méconnaître l'histoire. Robert de Chesney était de meilleure naissance que Robert Grossetête, dont l'origine fut très humble, et qu'on eût été mal venu à féliciter de son extraction, *genus*. Les quelques jugements défavorables dont Robert a été l'objet de la part des anciens auteurs sont, comme on l'a remarqué, tous postérieurs à sa mort : de son vivant, il n'y a pas d'indice qu'on lui ait manqué d'égards. Ainsi que Ward l'a relevé très justement, Henri de Huntingdon, dans son épître à Gautier *De contemptu mundi*, le nomme avec éloge, alors qu'il n'était encore qu'archidiacre de Leicester ; il l'appelle *vir fama dignus* ; et en 1148, dans la seconde édition de son *Historia regum Angliae*, le même chroniqueur a fait de l'accueil obtenu par Robert à Lincoln la description la plus flatteuse : témoignage d'autant plus précieux, qu'Henri était lui-même de Lincoln. Au reste, Robert de Chesney, soit personnellement, soit par son frère Guillaume, possédait auprès du roi Étienne un crédit qui pouvait contribuer beaucoup à lui attirer du respect [1] ; et il n'est pas douteux, par surcroît, que Geoffroy ait été en relations avec lui, ainsi que l'atteste une charte émanée de l'évêque et signée, entre autres témoins, par « maître Gaufridus, élu de saint Asaph » (1151) [2].

L'épilogue de la *Vita Merlini* serait-il apocryphe, et ne trouverait-on pas à la fin de l'ouvrage le nom de Geoffroy de Monmouth, que la dédicace suffirait à désigner celui-ci comme l'auteur du livre. Indépendamment des raisons de style, le nom de

1. Voir Gilbert Foliot, *Lettres* XL (ad Robertum Lincoln. episcopum), LIV (ad Willelmum de Chesneia), CCXXI (ad Rob. Lincoln. episcopum).

2. Voir ci-dessous, p. 41, n. 7.

Digitized by Google

Robert de Chesney étant acquis, il est clair que les vers 7-9 sont une allusion directe à son prédécesseur Alexandre, à qui Geoffroy avait dédié ses *Prophéties de Merlin* et de qui, nous l'apprenons ici, il n'avait pas obtenu la récompense qu'il espérait.

Le reste des objections de Wright n'est que poussière : si l'auteur de la *Vita Merlini* se donne le titre de *vates* (v. 7), s'il invoque ses « muses familières » (*consuetae mecum canere Camoenae*, v. 17), j'ai déjà dit, à propos d'un passage de l'*Historia regum Britanniae* [1], que de telles façons de s'exprimer n'impliquaient rien, de sa part, touchant la forme de la rédaction ; — et si l'ouvrage n'a été conservé qu'en un seul manuscrit (et aussi, ne l'oublions pas, dans le *Polychronicon* de Raoul Higden), ce ne serait pas le premier exemple d'une œuvre d'écrivain illustre éclipsée par l'œuvre principale du maître.

Restent les arguments que Wright et San-Marte ont tirés de certains événements historiques dont la *Vita Merlini* ferait mention. Ils sont également vains.

Wright a prétendu que le poème contenait, aux vers 679-680, des allusions « à la conquête de l'Irlande et au règne comparativement prospère de Henry II, plus fortes qu'on n'en trouve dans la Vie latine de Merlin en prose ». — Mais ces allusions « plus fortes » n'existent, quoiqu'on en dise, qu'en imagination : Paulin Paris en a déjà fait la remarque. L'*Historia* dit, en effet :

> Sextus Hiberniae moenia subvertet et nemora in planitiem mutabit : diversas portiones in unum reducet et capite Leonis coronabitur. Principium ipsius vago affectui subjacebit : sed finis ipsius ad superos convolabit. Renovabit namque beatorum sedes per patriam et pastores in congruis locis locabit.

Et la *Vita Merlini* :

> Sextus Hibernenses et eorum moenia vertet ;
> Qui prius et prudens populos renovabit et urbes.

Des deux, qui niera que le plus précis soit l'*Historia* ? Et quant à des allusions « au règne comparativement prospère d'Henri II », on les cherche aussi vainement dans la *Vita* que dans l'*Historia*.

---

1. Voir ci-dessus, p. 17.
2. *Les Romans de la Table Ronde*, t. I, 1868, p. 77 ss.

Digitized by Google

Plus fortes, en apparence, sont les raisons empruntées par San-Marte aux prophéties de Ganieda que contient le poème et où il serait possible, au dire du critique, de reconnaître certains événements du XIIIe siècle. Voici le texte :

Cerno Ridichenam galeatis gentibus urbem
Impletam, sacrosque viros sacrasque tyaras
Nexibus addictos, sic consiliante juventa.
Pastor in excelsa mirabitur edita turris
Et reserare sui cogetur fictile damni.
Cerno Kaerloyctoyc vallatam milite sacro
Inclusosque duos, quorum divellitur alter,
Ut redeat cum gente fera, cum principe Vallis,
Et vincat rapto saevam rectore catervam.
Heu ! quantum scelus est, capiant ut sidera solem,
Cui sullabuntur nec vi nec Marte coacta.
Inspicio binas propre Kaerwen in aere lunas
Gestarique duos nimia feritate leones.
Inque duos homines unus miratur, et alter
In totidem, pugnamque parant et cominus astant.
Insurgunt alii quartumque ferociter armis
Acriter obpugnant, nec praevalet ullus eorum :
Perstat enim, clipeumque movet, telisque repugnat.
Et victor ternos confestim proterit hostes,
Impellitque duos trans frigida regna Boetes,
Dans alii veniam, qui postulat : ergo per omnes
Diffugiunt partes totius sidera campi.
Armoricanus aper, quercu protectus avita,
Abducit lunam, gladiis post terga rotatis.
Sidera bina feris video committere pugnam
Colle sub Urgenio, quo convenire Deyri
Gewissique simul, magno regnante Cohelo.
O quanto sudore viri tellusque cruore
Manat, in externas dum dantur vulnera gentes !
Concidit in latebras collisum sidere sidus
Absconditque suum renovato lumine lumen.
Heu ! quam dira fames incumbit, ut arceat alvos,
Evacuatque suos populorum viribus arctus !
Incipit a Kambris peragratque cacumina regni,
Et miseras gentes aequor transire coercet.
Diffugiunt vituli consueti vivere lacte,
Vaccarum Scotiae morientium clade nefanda.
Iteque, Neustrenses ! Cessate diutius arma

Digitized by Google

Ferre per ingenuum [1] violento milite regnum.
Non est unde gulam valeatis pascere vestram :
Consumpsistis enim quicquid natura creatrix
Fertilitate bona dudum produxit in illa.
Christe, tuo populo fer opem : compesce leones,
Da regno placidam, bello cessante, quietem.

Les vers 1477-81 viseraient, selon San-Marte, le soulèvement des barons anglais contre leur roi qui suivit la bataille de Bouvines et aboutit à l'imposition de la Grande Charte (1215).

Les vers 1482-87 se rapporteraient à la prise de Lincoln par le comte de Pembroke, alors que les royaux défendaient la citadelle contre les barons coalisés, maîtres de la ville, et que la ville avait été attaquée par le comte : les royaux dans la citadelle, les barons dans la ville, il y avait deux partis assiégés. Plus tard, quelques-uns des coalisés, venus de France, regagnèrent leur pays (*alter divellitur, ut redeat cum gente fera*), laissant prisonnier le comte de Perche (*rapto rectore*). C'est la rupture par les barons de leur hommage de fidélité au roi qui justifierait les vers 1486-87. Et ces événements nous mettraient en 1213.

Les vers 1488-98 feraient allusion à la cérémonie de Winchester, où Étienne Langton fut solennellement rétabli dans ses droits et prérogatives, et où le roi fit acte de soumission au pape ainsi qu'aux anciennes lois du royaume (1213).

Les vers 1499-1500 seraient relatifs à Henri III. — Les vers 1501-20, enfin, auraient rapport à l'expédition du roi Jean contre l'Écosse, alors gouvernée par Alexandre II, et qui s'accompagna de violences et d'excès de toute espèce (1216).

L'interprétation des prophéties est une entreprise délicate et où l'on n'est jamais sûr de ne pas s'égarer. Mais on ne peut contester que Ward ait discerné plus heureusement que San-Marte le véritable objet de quelques-unes des allusions contenues dans la *Vita Merlini*.

Il serait long et superflu d'entrer dans le détail des rapprochements opérés par San-Marte pour en montrer l'invraisemblance. Lui-même ne s'est pas dissimulé quelques-unes des difficultés auxquelles il s'exposait. Il a été, par exemple, le pre-

1. *ms.* ingenium.

Digitized by Google

mier à remarquer qu'aux vers 1482-87, l'événement visé par l'auteur, c'est-à-dire la prise de Lincoln, était antérieur de deux ans à la Grande Charte, dont parleraient les vers 1477-81, qui précèdent, et par conséquent venait mal à sa place.

Il a également remarqué avec quelque ingénuité qu'on ne voyait pas trop bien comment s'établissait le rapport des vers 1499-1500 à Henri III. On aurait trop à faire pour relever une à une les différences qu'il y a entre les faits qu'il s'est imaginé reconnaître et les données du texte. Il suffit de constater combien sont plus satisfaisants les rapprochements que voici :

Ce que visent les vers 1477-81, c'est l'arrestation à Oxford, sur l'ordre du roi Étienne, le 24 juin 1139, des évêques Roger de Salisbury et Alexandre de Lincoln, tandis que Nigel, évêque d'Ely, se réfugiait dans le château de Devizes, qu'il fut ensuite obligé de rendre.

Ce que visent les vers 1482-88, c'est la bataille de Lincoln, livrée le 2 février 1141. Tandis qu'Étienne assiégeait dans la ville Guillaume de Roumare et son demi-frère Randolf de Chester, celui-ci, réussissant à traverser les lignes ennemies, avait ramené des forces galloises, Robert de Gloucester à leur tête, et une grande bataille s'était engagée, où le roi fut fait prisonnier.

Ce que visent les vers 1488-1500, c'est le combat livré le 14 septembre 1141 à Winchester, et où se heurtèrent les troupes des deux Mathildes, *binas lunas* [1]. Le camp de l'impératrice comptait Robert de Gloucester et le roi d'Écosse (*duos leones*). Dans celui de la reine figurait Guillaume d'Ypres, qui fut le vainqueur de la journée, mit en fuite vers le Nord le roi d'Écosse (et probablement Randolf de Chester), et fit prisonnier Robert de Gloucester. L'impératrice, sur le point d'être prise elle aussi, s'enfuit jusqu'à Devizes, accompagnée et protégée par Brian, fils du comte de Bretagne Alan Fergan (*armoricus aper*) [2].

Ce que visent les vers 1501-1520, on ne peut le dire dans

1. On sait que cette métaphore s'employait élogieusement en parlant de femmes. Elle venait de la Bible.

2. *Gesta Stephani*, p. 83, et *Histoire de Guillaume Maréchal*, v. 228 ss. Je ne sais où Ward a pris qu'il s'agirait ici de Geoffroy Boterel, comte de Penthièvre, lequel, en effet, prit bien part à la bataille, mais sans que son rôle soit précisé.

Digitized by Google

le détail, notamment pour les vers 1501-3 et 1505-6, qui se rapportent certainement à des faits précis [1]. Mais il est certain que, dans l'ensemble, il s'agit encore ici de la lutte entre les partisans d'Étienne et ceux de Mathilde. L'obscurité des allusions vient de ce que la composition des partis varia au cours des temps. L'étranger (*gentes externas*, v. 1505) a d'abord été le conquérant français (*Neustrenses*, v. 1514), c'est-à-dire Étienne et les siens, tandis que les Gallois, les Écossais et les Saxons se ralliaient autour de Mathilde. Mais, à mesure que la lutte se prolongeait et que Mathilde, par son caractère hautain et méprisant, s'aliénait les sympathies, les nationaux se rattachaient en partie à la cause d'Étienne : si bien qu'en 1142 les bourgeois de Londres expulsaient la prétendante de leurs murs. L'étranger, ce fut alors le partisan de Mathilde, de l'épouse du comte d'Anjou, devenu duc de Normandie en 1143, et qui fournissait à l'ambition de sa femme l'appui de ses armes. Dans le texte des prophéties de Ganieda, les *Neustrenses* sont, de toute probabilité, les guerriers amenés du continent par Mathilde. En tout cas, la famine dont il est ici question est celle qui désola le royaume sous le règne d'Étienne et qui fut le plus aiguë aux environs de l'année 1144 [2].

Ainsi, les événements auxquels ont trait les prophéties de Ganieda se situent entre les années 1139 et 1144.

Et non seulement ces dates n'interdisent pas l'attribution de la *Vita Merlini* à Geoffroy de Monmouth, mais elles s'ajoutent aux autres raisons de l'admettre. Bien mieux, elles fournissent

1. J.J. Parry, *The Date of the Vita Merlini* (*Modern Philology*, XXII, 413), suppose qu'il s'agit de la bataille de Coleshill, où, en 1150, Madoc ab Maredudd et Randolf, comte de Chester, furent défaits par Owen et boutés hors du pays de Galles. L'hypothèse est douteuse. Ce n'est pas aux troupes de Madoc et de Randolf que pouvait s'appliquer le terme *externae gentes*. On penserait plutôt à la bataille de Wilton, où, en 1143, Robert de Gloucester, attaqué par le roi Étienne et par Henri, évêque de Winchester, les mit en fuite. Les *Gesta Stephani*, qui rapportent l'événement (ed. Howlett, parmi les Chroniques du règne d'Étienne, t. III, p. 94), décrivent aussitôt après, comme on le voit dans le texte de Geoffroy, l'affreux massacre qui suivit et les ravages terribles causés, dès 1143, dans le pays, par la famine et les excès des hommes de guerre étrangers.

2. Voir la *Chronique Anglo-Saxonne*, les *Gesta Stephani*, le *Chronicon* de Thomas Wykes, ainsi que plusieurs autres auteurs.

Digitized by Google

une indication précieuse sur le moment où l'ouvrage parut : ce fut après 1144. A cette date, la dédicace ne fait qu'ajouter une précision de plus : l'ouvrage est postérieur à l'année 1148, où Robert de Chesney prit possession du siège de Lincoln ; mais postérieur de peu : car les vers 9-10 ne peuvent s'adresser qu'à un dignitaire récemment promu [1].

VIII. Les dernières années de Geoffroy de Monmouth.

Avec la *Vita Merlini* s'arrête ce que nous pouvons saisir de l'activité littéraire de Geoffroy de Monmouth [2]. Mais la carrière de l'auteur dans le monde ne s'acheva pas avec la publication de ce dernier ouvrage : les honneurs officiels s'ajoutèrent pour lui aux succès d'écrivain.

Il avait tenté, après 1147, de se rapprocher du roi. La *Vita Merlini*, tout en exprimant une pensée fidèle à la cause bretonne et des sentiments hostiles aux étrangers de France, n'est pas défavorable à la personne d'Étienne. Tel manuscrit de l'*Historia regum Britanniae*, on l'a vu, témoigne également d'une intention orientée dans le même sens.

Ses efforts reçurent leur récompense : toujours attaché à l'église d'Oxford ou, si l'on en croit le *Gwentian Brut*, devenu archidiacre de Llandaff [3], Geoffroy fut appelé, sur la fin de sa vie,

---

1. C'est ce qu'a bien vu M. Ferdinand Lot, pour qui l'attribution de la *Vita Merlini* à Geoffroy n'est pas douteuse et qui place la composition de l'œuvre en 1148-1149. Voir *Romania*, t. XXVII, 1898, p. 28, n. 3, et *Annales de Bretagne*, avril 1900.

2. Les autres écrits qu'on lui a parfois attribués, une rédaction en vers de l'*Historia regum Britanniae*, une Vie de saint Teliau, ne sont pas de lui.

3. Le cartulaire du monastère de Gloucester (Collection du Maître des Rôles, t. II, p. 55) contient le document suivant, daté de 1146 :

« M., Dei gratia Landavensis episcopus, omnibus parochianis... benedictionem... Testibus Abraham, capellano episcopi, Urbano sacerdote, Galfrido sacerdote, nepote episcopi, et magistro Johanne... apud Bassalech, et teste tota synodo apud Landaviam, anno ab incarnatione Domini millesimo centesimo quadragesimo sexto. »

Cette copie contient au moins une erreur manifeste : elle donne la lettre *M* comme initiale de l'évêque de Llandaff, qui était, en 1146, Uchtryd. Le

Digitized by Google

à l'évêché de Saint-Asaph. L'événement a été consigné dans les registres de l'église cathédrale de Cantorbéry, qui porte [1] :

Anno ab Incarnatione Domini MCLI, Theobaldus, Cant. Archiepiscopus et totius Angliae primas... etc. VII Cal. Martii sacravit Galfridum, electum ecclesiae sancti Asaph in episcopum, apud Lambretham, accepta prius ab eodem secundum consuetudinem scripta de subjectione et obedientia sibi exhibenda professione, praesentibus et comministrantibus sibi suffraganeis, Willelmo, Norwicensi episcopo, et Waltero Roffensi. Ordinavit autem ad presbyterum eumdem praecedenti sabbato, i.e. XV Cal. Martii, apud Westmonasterium.

Le document est sûr. Mais il n'en faut pas moins rectifier la date qu'il fournit. Ce n'est pas en 1151 que Geoffroy fut consacré, mais en 1152. Une charte de Robert de Chesney, datée de 1151, et signée par Geoffroy, élu de Saint-Asaph, prouve que l'année 1151 fut celle de l'élection [2]. La consécration, ainsi que l'indique Robert de Torigny [3], eut lieu en 1152 [4]. Contre

témoin « Galfridus sacerdos, nepos episcopi » était-il Geoffroy du Monmouth ? On serait tenté de le croire, étant donné le témoignage de *Gwentian Brut*, qui fait de Geoffroy le neveu d'Uchtryd et qui le fait résider à Llandaff, comme archidiacre de Saint-Teliau. Mais Geoffroy, à cette date, ne devait pas avoir encore reçu l'ordination sacerdotale, puisque, d'après un document de Cantorbéry qu'on lira ci-dessous, p. 41, cette cérémonie n'eut lieu que le 13 février 1152. Il ne paraît pas impossible que le mot *sacerdote* soit ici une faute de transcription, attirée par le *sacerdote* précédent, qui était accolé au nom d'*Urbanus*.

1. Wharton, *De episcopis Assaviensibus*, p. 305.

2. Voir H. E. Salter, *article cité*, nº 7 : « Mag. Gaufridus electus Sancti Asaphi, Hugo Leicestriae archidiaconus, Rob. Oxinefordie archidiaconus, Rob. de Cadomo, Ric. Dameri, Rob. de Monumuta, canonici. » — Dans une charte de la même année, et antérieure (nº 6 de Salter), Gaufridus signe en qualité d'*episcopus*. Mais la charte nº 7 prouve qu'il n'était encore qu'*electus*.

3. *Chronique* : « Ann. 1152. Gaufridus Arturus, qui transtulerat historiam de regibus Britonum de britannico in latinum, fit episcopus Sancti Asaph in Norgualis. » — Les *Annales de Waverley* (éd. H.R. Luard, dans la collection du Maître des rôles) ne font ici que reproduire la Chronique de Robert. — Le *Gwentian Brut* (voir ci-dessus, p. 2) semble aussi rapporter à l'année 1152 l'élévation de Geoffroy à l'épiscopat.

4. Il n'y pas à tenir compte du témoignage isolé de Gervais, qui place l'événement en 1150 (dans les *Historiae anglicanae Scriptores*, p.p. Twysden, col. 1397) : « Anno 1150. Septimo Kal. Mart. sacravit Theobaldus cantua-

Digitized by Google

le témoignage du registre de Cantorbéry, de prime abord intimidant, Wharton [1] a fait remarquer depuis longtemps que le 7 des calendes de mars, dont parle ce texte, n'est pas tombé un dimanche en 1151, mais bien en 1152 ; et il lui a opposé une autorité irrécusable : le rôle des professions conservé dans les archives de l'église de Cantorbéry, au verso duquel on lit que Geoffroy a été ordonné prêtre par Théobald à Westminster le 15 des calendes de mars 1152 et consacré évêque à Lambeth le 7 des calendes de mars de la même année.

Selon le *Gwentian Brut*, Geoffroy n'aurait pas pris effectivement possession de son évêché : on ignore si le fait est exact et, à supposer qu'il le fût, de quelle façon il devrait être expliqué.

En tout cas, le 16 novembre 1153, on le voit figurer comme témoin dans l'accord passé entre Étienne et le jeune Henri et d'après lequel le roi reconnaissait le duc pour son successeur [2].

Il mourut à Llandaff en 1154 : c'est la date que donne le *Brut y Tywysogion*. Il fut enseveli dans l'église [3].

Edmond FARAL [4].

---

riensis archiepiscopus apud Lambeth Galfridum, electum Sancti Asaph. » Le témoignage de Matthieu Paris est indécis : *Chronica majora* (ed. H. R. Luard, dans la collection du Maître des Rôles), II, 188 : « Eodem anno [1151] Gaufridus Arthurus factus est episcopus Sancti Asaphi in Norwallia... »

1. *Ouvr. cité*, p. 305.

2. Voir la charte dans le *Chronicon* de J. Bromton (*Historiae anglicanae Scriptores*, p. p. Twysden, col. 1037).

3. Le *Brut Tywysogion* dit qu'il mourut « à la messe ». C'est une altération du texte du *Gwentian Brut* : « Il fut fait évêque, mais mourut dans sa demeure à Llandaff, avant d'entrer en fonctions, et fut enseveli là, dans l'église. »

4. Je lis, en corrigeant les épreuves de cet article, une étude de M. Gerould (*Speculum*, 1927), qui renvoie à un article de M. Griscom paru dans le fasc. 2 de 1926 de *Speculum* ; il m'a été impossible jusqu'ici de me procurer ce fascicule.

Digitized by Google

LA VERSIFICATION
ET LES
LEÇONS DOUTEUSES DU *SPONSUS*
(TEXTE ROMAN [1])

Quelques critiques se sont attachés, au cours d'investigations plus générales, à décrire les caractères extérieurs de la versification du *Sponsus* [2]. Celle-ci n'a pas été l'objet d'une étude spéciale et approfondie.

Les questions qui s'y rattachent présentent cependant en elles-mêmes un grand intérêt et l'on ne pourrait songer à établir un texte correct sans les éluçider.

Les obscurités de la versification de ce trope, où les éditeurs ont rencontré de graves difficultés rythmiques, ont été signalées à diverses reprises, sans que des solutions satisfaisantes et susceptibles d'entrainer la conviction aient été proposées.

Un certain nombre de spécialistes ont publié des reproduc-

1. Manuscrit unique provenant de l'abbaye de Saint-Martial de Limoges et conservé à la *Bibliothèque nationale* (lat. 1139).

2. Boehmer, *Sponsus, Mystère des vierges sages et des vierges folles*, dans les *Romanische Studien*, IV (1879-80), pp. 99-111 ; l'étude de la versification y occupe les pp. 103-105. — E. Schwan, *Zu den ältesten französischen Denkmälern*, dans *Zeitschrift für romanische Philologie*, 1887, pp. 469-473. L'auteur y étudie surtout la constitution des strophes en rapport avec la musique. Il propose quelques corrections. — W. Cloetta, *le Mystère de l'Epoux*, dans *Romania*, XXII (1893). Le *chap. II* traite de la versification aux pp. 220-223. — Foerster und Koschwitz, *Altfranzösisches Uebungsbuch*, besorgt von Wendelin Foerster, Leipzig, 1915, à l'Appendice (*Nachträge*), col. 294-298. Foerster y insère une lettre de Beck apportant aux questions soulevées concernant la versification et spécialement les strophes des arguments d'ordre musicologique. — Les autres apports intéressant les vers du *Sponsus* sont occasionnels et doivent se chercher dans les variantes des diverses éditions.

Digitized by Google

tions partielles ou intégrales du texte musical, les accompagnant parfois de commentaires, d'ailleurs peu développés. Pourtant, les ressources de la musicologie, que l'on ne peut guère isoler de la rythmique du moyen âge, ont été, elles aussi, insuffisamment utilisées [1].

1. Au point de vue purement musical, la première reproduction partielle du texte consiste en trois lignes de fac-similé inséré par Bottée de Toulmon dans la *Collection de Documents inédits sur l'histoire de France, Instructions du Comité historique des Arts et Monuments*, pl. II (Paris, 1839). Une reproduction complète du texte musical se trouve pour la première fois, en fac-similé, dans Coussemaker, *Histoire de l'Harmonie au moyen âge* (Paris, 1852), à côté du texte verbal, tandis que Ernesto Monaci publie le *Sponsus* en phototypie dans ses *Facsimili di Documenti* (Roma, 1891), fasc. I, Pl. 37 à 42.

L'apport de Fétis, pour qui la musique du *Sponsus* appartient à des mélodies mesurées d'origine orientale, est très mince (*Revue de musique religieuse, populaire et classique de Danjou* (Paris, t. III, 1847, p. 328). Dans Raillard, *Explication des Neumes... avec... un Recueil de chants religieux extraits d'un manuscrit du XIe siècle* (Paris, Repos, 1859), se trouve la traduction en notation moderne de 32 chants religieux du même ms. Lat. 1139, le dernier de ceux-ci comportant les dix premiers vers du *Sponsus*. La théorie de l'auteur, qui voit également dans ces chants de la musique mesurée comportant quatre valeurs temporaires, est exposée dans la partie critique de ce livre et dans son ouvrage intitulé *Chant grégorien restauré* (Paris-Lyon, 1861), qui contient surtout des textes. Coussemaker s'attache brièvement à réfuter les théories de Fétis et de Raillard dans son important ouvrage : *Drames liturgiques du moyen âge, texte et musique* (Rennes, 1860, et Paris, 1861), pp. 314-315. Il donne une interprétation complète du *Mystère des vierges sages et des vierges folles*, en notation carrée. Celle-ci contient des erreurs manifestes et laisse subsister de nombreux doutes.

Plus récemment, F. Ludwig a publié, dans le *Handbuch der Musikgeschichte* de Guido Adler (Franhfurt A. M. 1924), p. 139-140, en même temps qu'une brève description, les types de chaque motif musical du *Sponsus*. Il les présente en une nouvelle traduction moderne et normalisés, le texte littéraire se réduisant à la première strophe de chaque thème.

Une étude de la musique du *Sponsus* a été entreprise depuis peu M. A. Tirabassi, le savant directeur de l'*Institut belge de Musicologie*. Il a publié, jusqu'à présent, un bref travail d'approche : *La Parabole des Vierges sages et des Vierges folles, d'après un office noté du XIe siècle*, conférence du 2 juin 1925, éditée par l'*Institut belge de Musicologie* (Bruxelles, 1925). Nous sommes en droit d'attendre des résultats heureux du développement de ces investigations et nous nous faisons un plaisir de remercier M. Tirabassi du précieux appui qu'il a accordé, en ce domaine, à nos propres recherches.

Digitized by Google

Nous lui demanderons, lorsque la nécessité s'en fera sentir, quelques arguments nouveaux.

Enfin, en dehors de ces points de vue, les leçons douteuses du *Sponsus* n'ont pas été étudiées avec toute l'attention que justifie la signification linguistique et littéraire du premier texte dramatique contenant des farcitures romanes.

Le *Sponsus* a été édité un certain nombre de fois, à partir du moment où Raynouard publia son *Extrait du Mystère des vierges sages et des vierges folles* [1]. Koschwitz, notamment l'a admis dans *les plus anciens Monuments de la langue française*, dont il a donné des éditions diplomatiques et des éditions critiques depuis 1879. Mais c'est le seul des anciens textes auxquels il n'a pas consacré d'études dans son *Commentar zu den ältesten französischen Sprachdenkmäler* (Heilbronn, 1886), peut-être parce que les recherches concernant le dialecte ne lui parurent pas assez avancées. Cloetta, par contre, s'est attaché longuement à ce mystère en un article où la question dialectale prend la plus grande place et qui sert d'introduction à l'une des éditions les plus estimées [2].

Le *Sponsus* a attiré l'attention d'autres érudits dont les travaux seront signalés en même temps que les opinions qu'ils y défendent.

Ce qui nous paraît très frappant, c'est que, après un travail d'un siècle, et malgré tout ce qui a été acquis dans le domaine linguistique, les leçons les plus difficiles sont demeurées aussi douteuses qu'au premier jour.

C'est au point que l'appendice de l'*Altfranzösisches Ubungsbuch*, de Foerster et Koschwitz [3] remet en question tout ce qu'il y a de fondamental dans l'édition critique de Koschwitz lui-même et, par conséquent, dans celle de Cloetta, qui n'en diffère pas essentiellement.

Cette absence de tout progrès stable dans la critique d'un texte aussi important provient en partie de la tendance qui a trop longtemps prévalu à tourner les difficultés par des corrections qui les dissimulent, plutôt que de les affronter en se

1. *Choix des poésies originales des troubadours* (Paris, 1817), t. II, pp. 139 et suiv.

2. *Op. cit.*, pour le dialecte, voir pp. 177-229.

3. *Nachträge*, col. 294-298.

Digitized by Google

demandant quelles conséquences découlent de l'analyse des documents.

Le point de vue défendu ici sera donc, en général, conservateur. La langue du copiste ainsi que son orthographe seront acceptées, malgré les singularités qui les caractérisent, et le présent travail consistera surtout en un nouvel effort pour comprendre ce qui, jusqu'à présent, restait suspect ou inexpliqué. Nous viserons à rétablir et à tenter une justification définitive de différents passages du manuscrit.

Cependant, il est trop évident que le scribe, peu attentif, a eu plusieurs distractions assez graves, qui ne sauraient laisser indifférent l'éditeur et qu'il a paru possible, dans plus d'un cas, d'amender sans péril.

Nous nous appuyerons particulièrement, à côté d'une revision très attentive du manuscrit, sur de nouveaux éléments tirés de la rythmique et de la musique. La versification de l'office sera étudiée en elle-même, et nous tenterons de dégager ceux de ses principes qui restaient obscurs.

A part les refrains *Gaire* et *Dolentas* qui accompagnent les strophes, les vers romans du *Sponsus* sont, abstraction faite des erreurs qui s'y sont glissées, exclusivement décasyllabiques. Ils comportent les quatre strophes de l'ange Gabriel (attribuées dans le manuscrit aux vierges sages); la strophe des vierges sages : « *De nostr'oli* » ; les deux strophes des marchands ; enfin les trois derniers vers prononcés par l'Époux.

Les vers d'un nombre impair de syllabes présentent fréquemment de grandes difficultés théoriques, particulièrement, lorsque leur accentuation est trochaïque. Ceux-ci sont l'objet d'une magistrale étude de A. Jeanroy dans *les Origines de la Poésie lyrique au moyen âge* (Paris, 1925), chap. I, p. 342-362. Dans le *Sponsus,* ils n'offrent pas de prise à la controverse et ne contiennent pas de formes contestées.

Ce sont exclusivement le vers de refrain *Gaire noi dormet,* de cinq syllabes et *Dolentas, chaitivas, trop i avem dormit,* de onze syllabes, à césure féminine. Ce dernier porte les ictus sur la cinquième et sur la onzième syllabe, avec un accent secondaire sur la deuxième et sur la neuvième. Par contre, la question de savoir si l'on doit attribuer un ou deux vers au premier refrain a soulevé des doutes que nous tenterons d'éclaircir lorsque nous étudierons la constitution des strophes.

Digitized by Google

LES DÉCASYLLABES
CÉSURES ET ACCENTUATION DU PREMIER MEMBRE

I. — Les difficultés non résolues. — Historique de la question.

Les césures de ces vers présentent de grandes difficultés dont le nombre et l'importance a paru s'accroître avec les travaux de chaque éditeur. Un effort de plus en plus intense a été tenté pour comprendre ou pour corriger les leçons qui s'opposaient de la façon la plus flagrante aux lois les mieux établies de la philologie romane.

Dans le vers 11 : *Oiet uirgines aiso que uos dirum*, et dans le vers 17 : *de la uirgine en betleem fo net*, le premier membre est accentué sur la troisième syllabe, comme s'il s'agissait d'une césure lyrique.

Or, la presque totalité des césures, dans les vers romans de cet office, sont des césures épiques portant l'accent sur la quatrième. Se conformant aux principes généralement admis, les éditeurs modernes ont considéré, pour la plupart, comme très peu probable, dans la même œuvre et dans des strophes de construction identique, le mélange de césures lyriques et de césures épiques.

En outre, les syllabes du membre à césure lyrique, en supposant que celle-ci puisse être admise, devraient être au nombre de quatre. Pour que cette dernière condition soit remplie, il faut que les mots *virgines* et *virgine* soient traités dans ce texte comme des mots d'emprunt devenus romans et dont la valeur est de deux syllabes, comme c'est déjà le cas dans le *Saint Alexis* et dans le *Pèlerinage de Charlemagne*[1]. Si, au contraire, ces mots sont latins, comme l'ont pensé quelques-uns des principaux éditeurs, ils sont l'un et l'autre trisyllabiques et

1. *Saint Alexis*, str. XVIII, v. 4 : *el num la uirgine ki portat saluetet* (Mss. de Hildesheim) — *Pelerinage*, v. 125 : *De martirs et de virgenes et de granz majestez* (éd. Koschwitz. Le mss. porte *uirgines*). Ces césures sont parfaitement régulières dans la versification de leurs textes respectifs.

Digitized by Google

la question du nombre de syllabes du premier hémistiche doit s'ajouter à celle de son accentuation.

Stengel considère la leçon du manuscrit comme inadmissible [1]. Il cherche à échapper à la difficulté en intercalant *vos* : *oiez vos vierges* et en ajoutant *et* avant le vers 17 : *et de la vierge*. On voit qu'il romanise en même temps les mots dont la prosodie demande à être éclaircie, leur assurant, en faveur de sa thèse, une valeur établie à priori. Ces corrections sont arbitraires et n'apportent aucune lumière dans les questions soulevées.

Dans son article cité des *Romanische Studien*, p. 106. Boehmer maintient ces vers et suppose qu'il pourrait s'agir ici de césures lyriques. Il pense, malgré les indications de la musique qu'il croit fautive, que l'on devrait peut-être prononcer *vérznes* et *vérzne*. Quoique le problème l'ait préoccupé, il ne propose pas d'explication à la présence de césures lyriques au milieu de césures épiques.

Cloetta, au contraire, dans son étude de la *Romania*, à la p. 221, dit que « les mots *virgines* et *virgine* devront être considérés comme latins et prononcés en trois syllabes, conformément à la notation musicale, et peut-être même avec un certain accent sur le second *i* ».

Koschwitz, se rangeant sans doute à l'opinion de Cloetta, les signale comme latins par des italiques dans ses éditions critiques (*Les plus anciens Monuments*). L'absence de commentaires ne lui a pas laissé l'occasion de justifier cette interprétation. Par contre, abandonnant le point de vue de son ancien collaborateur, Foerster prétend, dans les pages de supplément de l'*Altfranzösisches Uebungsbuch* (édition de 1915 et réédition de 1921 par Hilka, col. 295-296), que la versification exige *virgínes*, de même que *virgíne*, ce qui, ajoute-t-il, est impossible. Il suggère, pour le vers 11 : *or oiet virgines*. Mais il hésite et indique comme encore préférable : *virges oiet*. Pour le vers 17, il propose : *en Betleem, de la virge fut net*.

Cet éditeur amène donc, par des corrections, l'accent sur la quatrième syllabe : il intervertit l'ordre des mots, et décidant

1. Stengel, *Zum Mystère von den klugen und thörischen Jungfrauen* (*Zeitschrift f. rom. Philol.*, 1879, p. 236).

Digitized by Google

de la prosodie des deux vocables contestés, il leur accorde une forme indubitablement romane.

L'opposition des points de vue est flagrante : divergence sur la question du nombre des syllabes, du caractère de la césure, de la langue latine ou romane, de la place de l'ictus, si même une partie des éditeurs s'accordent dans le désir d'accentuer à tout prix la quatrième syllabe.

Une dernière catégorie de solutions se présente. Dans une lettre du 17 avril 1911, adressée à Foerster, et dont celui-ci fait état dans son *Uebungsbuch* (*Appendice*, col. 294 et suiv.), le musicologue Beck affirme que le vers *de la virgine en Betleem fo net* est interpolé et doit être écarté. Cette solution, on le voit, est radicale. Foerster, dans une note, remarque que, en admettant cette hypothèse, « toute difficulté de métrique serait écartée ». Sans doute... Mais Foerster constate que le vers soit-disant interpolé est indispensable pour le sens, le verbe *fo* qu'il contient étant absolument nécessaire en vue du v. 18. Aussi préférerait-il « hinauswerfen » (« jeter dehors ») le vers suivant...

Je ne saurais exposer les arguments de J.-B. Beck, d'ailleurs très intéressants, avant d'avoir expliqué la répartition des motifs musicaux et ses relations avec la construction des strophes. Mais je dirai, dès à présent, que ces arguments ne m'ont pas convaincu. Au reste, il ne servirait pas à grand'chose d'expulser le mot *virginé* qui est embarrassant à la césure du v. 17, lorsqu'il reste *virgines*, au v. 11, qui soulève les mêmes objections et qu'il existe, dans le *Sponsus*, d'autres difficultés de nature identique.

Le vers : *De nostroli queret nos a doner* (66e selon l'ordre du ms., 56e selon diverses éditions) comporte une accentuation qui semble, une fois de plus, amener une césure lyrique au milieu des césures épiques. En effet, *oli* < *oleum*, porte l'accent sur le *o*, qui occupe la troisième syllabe du vers. Mais ici, le nombre des syllabes est normal.

Stengel rétablit une césure épique en corrigeant : *Vos nos querez de nostre oil a doner*.

Foerster, arrivé à ce point des notes de son *Appendice*, paraît désespérer d'arriver à une solution : « Il faudrait admettre *oli*, ce qui est impossible (cf. les remarques des vers 11 et 17), ou bien une césure lyrique. Mais césure lyrique et césure épique

Digitized by Google

sont-elles donc admissibles en même temps dans un seul poème [1] ? »

Le vers 90 : *en efern ora seret meneias*, décasyllabe à rime féminine, porte également l'accent sur la troisième syllabe du premier membre et la quatrième fait défaut. Si l'on voulait considérer *ora* comme appartenant au premier membre, il manquerait deux syllabes au second. Aussi les éditeurs rétablissent-ils l'équilibre en faisant précéder en *efern* de *et* (Stengel) ; de *e* (Cloetta et Koschwitz) ; de *enz* (Bartsch) que le copiste aurait oublié.

Enfin le vers 13 : *Atendet un espos, Jhesu Salvaire a nom*, présente une difficulté d'une autre nature. Avec un accent secondaire sur la troisième syllabe, l'intensité essentielle du premier hémistiche y repose sur *espos*, à la sixième, et le vers est de douze syllabes.

Boehmer corrige : *tendet au spos* ; Stengel, *l'espos d'attendre* ; Schwan propose : *venra l'espos*. Foerster préfère encore *vent un espos*. Cloetta maintient le premier hémistiche et supprime *Jhesu*.

Voilà donc les principales difficultés concernant les césures des vers romans, ainsi que les solutions contradictoires qui ont été proposées.

II. — Critique des opinions et corrections susdites. Objections et solutions nouvelles.

La prosodie et la langue des mots virgines, virgine.

Je suis arrivé à la certitude que ces deux mots, qui présentent à la césure une difficulté identique, sont latins et trisyllabiques. On verra que ce fait est important pour résoudre les questions rythmiques que soulève le texte.

Il va de soi que le trisyllabisme de ces mots ne saurait faire de doute en latin, pas plus dans le *Sponsus* qu'ailleurs. On trouve *virgines* au premier vers : *Adest sponsus qui est Christus*,

1. Col. 295 : « entweder *oli*, was unmöglich ist (vergl. zu 11. 17. oder lyrische Zäsur ; aber ist denn in einem Gedicht epische und lyrische Zäsur zugleich zulässig ? »

Digitized by Google

vigilate, virgines. Le vers atteint les quinze syllabes requises en attribuant à *virgines* ses trois syllabes normales. Il en est de même dans les décasyllabes latins, au v. 31.

On trouve également, dans la même partie du manuscrit et de la même main, une poésie en strophes provençales et latines alternées où le mot *virgine* apparaît en farciture dans chacun des vers qui terminent la strophe. Il y conserve sa valeur latine, comme la mesure très facile des heptasyllabes où il se trouve permet de le constater [1]. Cet emploi du mot *virgine* devra être retenu. Je le considère comme un argument précieux en faveur du caractère de farciture du même mot dans le *Sponsus*.

Il reste à consulter les indications de la musique.

Au mot *virgines* du vers 11, correspondent trois neumes, ou, si, l'on veut, deux neumes composés et un point. Cette disposition indique la présence de trois syllabes [2]. A *virgine* du v. 17 s'appliquent trois points correspondant à trois syllabes. Sur le deuxième *i* de *virgines* (v. 11), se trouve même une modulation comprenant plusieurs notes et s'opposant absolument à une prononciation rapide.

Si la musique n'est pas fautive, la question ne saurait faire de doute, ni pour la prosodie de ces vocables, ni pour leur caractère latin.

Or, la comparaison de la musique des mots *oiet virgines* avec les motifs correspondants des autres vers de la strophe et des strophes suivantes prouve, au contraire, que la notation musicale est rigoureusement correcte. Il faut remarquer en outre que la note survenante justifiée par la présence d'une cinquième syllabe, s'applique à *nes* et non à *gi*, ce qui écarte tout moyen d'absorber cette dernière syllabe.

Au vers 17, on trouve quelque perturbation dans le motif musical, mais le *gi* de *virgine* y porte également une note qui lui accorde une valeur syllabique et dont il n'y a pas de raison de douter en tant qu'indication prosodique.

Quant à l'accentuation paroxytone *virgines*, *virgine*, que propose Cloetta, malgré le témoignage de toute la tradition latine, elle est imaginée pour les besoins d'une cause et l'on voit que

1. Bibl. Nat., *Mss. Lat.* 1139, f° 48 a.
2. Il s'agit de la notation dite aquitaine ou à points superposés.

Digitized by Google

sa seule raison d'être est d'accentuer, contre toute vraisemblance, la quatrième syllabe de ces vers.

Il suffit, d'ailleurs, d'examiner le premier vers du *Sponsus* : *Adest... virgines*, qui est un tétramètre trochaïque catalectique rythmique, pour constater que, ici comme ailleurs, *virgines* doit s'accentuer sur *vir*, qui est la première syllabe du trochée.

Le trisyllabisme littéraire et musical de ces mots, ainsi que le fait que l'accent porte sur la troisième syllabe du vers, ne saurait donc présenter pour moi aucun doute. Les échappatoires que l'on a cherchées doivent être écartées sans réserve.

Sort des mots latins placés à la césure.

Les types de vers latins assimilables aux décasyllabes romans du Sponsus.

Il reste à établir s'il existe un moyen de justifier ces césures d'apparence anormale ou s'il y a lieu, au contraire, de rétablir, grâce à des additions de mots, à des transpositions ou des corrections effaçant toute trace de latinité, un rythme correspondant à des principes préconçus.

Faudrait-il croire qu'il y a réellement ici un mélange de césures épiques et lyriques qui n'est pas absolument inconnu dans les anciens textes, si même ces cas sont rares, discutables et proviennent souvent d'erreurs d'origine obscure ? Cette solution de désespoir qui se buterait à des constatations aveugles et sans principes organiques n'est pas nécessaire ici. Elle ne peut même plus être envisagée, car il résulte de l'exposé précédant que seul, l'hémistiche *de nostroli* pourrait encore être considéré comme répondant aux conditions normales de la césure lyrique.

Une issue doit donc être cherchée dans un sens tout différent. Il y a lieu de se demander si les mots latins qui se trouvent à la césure des vers romans ne sont pas soumis, en quelque manière, aux principes qui régissent les hémistiches dans les vers latins du même type. N'y a-t-il même pas là une nécessité organique et l'auteur ne se trouverait-il pas constamment embarrassé s'il devait soumettre aux lois de la rythmique romane des mots latins dont la prosodie est toute différente ?

Digitized by Google

Les vers latins dont la construction correspond le plus étroitement avec ceux du *Sponsus* de structure romane se répartissent en deux catégories, selon qu'ils doivent être rapprochés des décasyllabes dont le premier hémistiche est de quatre syllabes, ou assimilés à ceux dont le premier membre est de cinq syllabes. Ces derniers sont donc ceux qui présentent une césure épique féminine, avec un nombre total effectif de onze syllabes.

Pour les uns comme pour les autres, les rimes masculines seules entrent en ligne de compte dans l'office, sauf pour les trois derniers vers romans.

I. TYPE 4 + 6 : *Eu fo batút,* | *gablet e laideniét* (v. 21).

Tous les vers latins du *Sponsus* correspondent à ce type, tant pour le nombre de leurs syllabes que pour la place où intervient la césure. Le v. 33 seul fait exception, si l'on s'en rapporte au texte du manuscrit. Ils se terminent par des mots proparoxytons dont l'ictus final doit être assimilé, en ce cas, à l'accent tonique des oxytons romans. Les divergences se rencontrent dans l'accent qui caractérise la césure.

En effet, dans les décasyllabes latins du système admis dans le *Sponsus*, la césure est indifféremment masculine (mouvement iambique) ou féminine (mouvement trochaïque). Il y a donc lieu d'établir, pour le type I, deux catégories :

A. CÉSURES MASCULINES : - - - ⏑ | - - - ⏑ - ⏓ telles que :

Nos cómitès | *huius itinerìs* (v. 36),
ou bien : *Oleum núnc* | *querere vénimùs* (v. 63).

B. CÉSURES FÉMININES : - - ⏑ - | - - - ⏑ - ⏓ telles que :

Et soróres | *eiusdem gèneris* (v. 37).

Il y a là, au point de vue de l'accent, une différence essentielle avec la pratique de la versification romane, qui n'admet point cette promiscuité.

II. TYPE 5 + 6 : *Venit en térra* | *per los vostres pechét* (v. 16).

Digitized by Google

Les vers latins correspondant à ce type sont des hendécasyllabes rythmiques [1] à finale également proparoxytone.

Ici encore, il y a lieu d'établir deux catégories :

A. Césures comportant un accent sur la 4e syllabe :

- - - ˊ - | - - - ˊ - ⏑ tels que :

Stat inclináta | sub alto píleò [2].

Par le nombre de ses syllabes, la place de sa césure et de ses accents, ce vers d'usage courant et auquel on donne généralement le nom d'hendécasyllabe alcaïque rythmique, est donc strictement semblable au décasyllabe roman à césure épique féminine.

B. Césures comportant un accent sur la 3e syllabe :

- - ˊ - - | - - - ˊ - ⏑ tels que :

Odor róseus | spirat a lábiìs [3].

On pourrait croire que ce dernier vers porte un ictus sur la cinquième syllabe et ne peut être assimilé au précédent.

Il n'en est rien, soit que la pose de la voix après la quatrième syllabe n'ait point de signification rythmique à la césure de ces vers [4], soit que le nombre de syllabes seul y entre en considération.

---

1. On ne doit point perdre de vue que la nomenclature numérique diffère selon qu'il s'agit de vers romans ou de vers latins, même lorsque les uns et les autres sont construits sur des bases semblables.

2. *Carmina Burana*, Stuttgart, 1847, nº 62, str. 3. Quatre str. de ce poème sont ainsi construites.

3. *Ibid.*, nº 166, str. 3. Cette dernière, de même que les strophes 2 et 4, comporte trois vers de ce type plus un refrain.

4. Il semble bien qu'il en soit ainsi et que cette première raison suffise. Il est caractéristique, à ce point de vue, de constater que des vers tels que *Odor roseus spirat a labiis*, quoique tolérant certains mélanges, n'admettent point parmi eux de monosyllabe accentué devant la césure. Ils ne l'admettent pas plus que les décasyllabes alcaïques rythmiques parce que leur 5e syllabe (dernière du proparoxyton qui termine le premier hémistiche) n'y est pas considérée comme tonique. Au contraire, lorsque la syllabe qui précède la

Digitized by Google

En tout cas, le fait que la forme B peut être assimilée à la forme A ne fait point de doute, comme le met en lumière le début de strophe du dernier poème cité :

Nobilis méi | miserere préeor,
tua fácies | ensis est quo nécor.

Les hendécasyllabes latins comportant une césure régulière après la cinquième syllabe peuvent donc admettre devant celle-ci un mot paroxyton ou proparoxyton. Dans ce dernier cas, ils ne sont assimilables aux vers romans à césure épique féminine que pour le nombre ; ils en diffèrent par la place que l'accent occupe.

Les types des décasyllabes romans à césure farcie. — Établissement des principes régissant ces vers dans le Sponsus.

Il est aisé de voir qu'en appliquant aux mots latins placés à la césure des vers romans les principes qui régissent les césures des vers latins correspondants, l'économie de ces coupes s'explique et ne présente plus aucune espèce de difficultés.

Type I A : Le *Sponsus* contient un hémistiche farci répondant à cette formule :

De óleò | fasen socors a vos (v. 76).

Il n'a guère attiré l'attention parce qu'il a pu paraître en rapport avec les exigences de la versification romane. Il porte cependant l'accent tonique proprement dit sur la deuxième syllabe et s'il doit être admis comme correct, c'est en raison des principes de la rythmique latine et non romane. Aussi Stengel corrigeait-il :

Priez les d'oil facent secors a vos.

Il n'existe plus à présent l'ombre d'un prétexte permettant de franciser ce vers.

---

césure peut être tonique, rien n'empêche qu'elle ne consiste en un monosyllabe alternant librement avec des proparoxytons. C'est le cas, par exemple, pour les décasyllabes du *Sponsus* (dont le premier membre est de quatre syllabes).

Digitized by Google

Type I B. Il n'est pas conservé dans les farcitures de cet office.

Type II A. Il n'y est point conservé non plus, mais on le trouve dans un poème farci du même manuscrit :

Tu autem déus | qui est paire glorios [1].

Dans le *Sponsus* même, un vers de ce type s'est glissé au milieu des décasyllabes purement latins :

Ad vos oráre, | sorores, cupimus (v. 33).

Il n'est nullement prouvé qu'il soit incorrect. S'il doit être intégralement maintenu, sa présence parmi des vers latins différents s'explique par le voisinage des formes romanes ou farcies à césure débordante et de structure identique.

Type II B. De ce type, sont conservés dans l'office les deux vers si discutés :

Oiet, vírgines | aiso que vos dirum (v. 11).
De la vírgine | en betleem fo net (v. 17),

qui s'expliquent à présent.

Dans la pratique, les procédés de farciture applicables ici sont très simples. Tout en tenant compte du fait qu'un monosyllabe atone ne peut se trouver normalement devant la césure, il n'y a d'autres principes à observer que ceux-ci : le premier hémistiche compte quatre à cinq syllabes et se termine par un mot de structure quelconque, la cinquième syllabe ne pouvant cependant porter un accent tonique proprement dit.

Rappelons que, malgré toute la liberté qu'elles laissent subsister, ces simples restrictions suffisent à assurer au vers une césure comportant toujours un accent (ou un ictus en tenant lieu) sur la troisième ou la quatrième syllabe.

On pourrait tout aussi bien définir cet emploi en disant que les hémistiches des décasyllabes romans contenant un mot latin à la césure comportent le nombre de syllabes régi par le système roman dans lequel il est écrit (ici épique, donc quatre à

1. Dans le poème *Be deu hoi mais finir nostra razos*, au v. 4, f° 44 a du Mss.

Digitized by Google

cinq syllabes), mais que l'accentuation s'y conforme à celle qui est admise dans les vers latins similaires où elle porte sur la troisième ou la quatrième syllabe.

Il faut remarquer qu'il n'est plus question, dès lors, de césures épiques ou lyriques pour ces vers, puisqu'ils empruntent leur mode d'accentuation à un système non roman. En outre, ceux qui portent l'accent sur la troisième syllabe peuvent admettre un premier hémistiche plus long que celui des décasyllabes à césure lyrique. De ce chef encore, cette dernière dénomination n'est donc pas applicable.

Nous établirons, par conséquent, une classification particulière pour les césures coïncidant avec un mot latin farci. Nous les appellerons « césures latines de vers romans. »

Économie et valeur des farcitures du Sponsus.

Je crois que l'on peut, dès à présent, écarter les tentatives de romanisation intégrale ou partielle du texte roman auxquelles s'attachait encore il y a peu d'années, après d'autres chercheurs, W. Foerster.

Ne doit-il pas, d'ailleurs, paraître singulier qu'un scribe ait introduit par distraction ou par ignorance des vocables latins dans un texte roman ?

Ce processus me paraît, à cette époque, contraire à toute attente, et l'on pourrait admettre plus aisément qu'il ait pu se produire en sens inverse. Je suis persuadé que le nombre des mots latins doit avoir été réduit par les copistes qui ont transformé plus d'une fois, consciemment ou inconsciemment, le mot savant en un mot vulgaire. Lorsqu'il s'agit de textes farcis, le caractère de la farciture en apparaît obscurci et méconnaissable.

Si l'on examine les strophes romanes du *Sponsus*, en y comprenant celles mêmes qui ne présentent pas les difficultés signalées, on peut constater que, sur leur nombre de huit, quatre de celles-ci y ont enchâssé un mot latin :

Str. 1 romane : *virgines*.
Str. 2 » : *virgine*.
Str. 3 » : manque; mais un mot y est reconnu fautif (*batut* au v. 22).
Str. 4 » : *scriptura*.

Digitized by Google

Str. 5, 6 » : manque.
Str. 7 » : *de oleo.*
Str. 8 » : manque.

On sait avec quelle lenteur et quelle timidité la langue vulgaire s'est introduite dans les chants religieux et dans les volumes qui les recueillaient. Les farcitures latines ont sans aucun doute pour but de ne point briser le dernier lien pouvant les rattacher à la langue sacrée. Celle-ci y subsiste comme un témoin de son autorité qui seule est incontestée, tandis que les formes vulgaires ne vivent que par elle.

D'habitude, ce sont des mots d'une importance toute particulière : *deus, virgo, scriptura,* etc., ou d'une signification symbolique essentielle : *oleum,* qui apparaissent sous ce vêtement noble au milieu d'une foule plus humble.

Par la différence même des idiomes, ils se détachent du reste du texte avec une force toute particulière qui gagne encore en relief lorsqu'ils coïncident avec la césure.

Ce procédé était courant à Saint-Martial de Limoges comme ailleurs. Dans la partie du codex qui contient les pages écrites de la même main, se trouve le poème *In hoc anni circulo* [1], où les strophes latines alternent avec les strophes romanes. En outre, ces dernières se terminent régulièrement par un vers qui contient toujours des mots latins.

Ces considérations, jointes aux précédentes et à l'ancienneté du texte m'ont amené à cette conviction que chacune des strophes romanes du *Sponsus* était farcie et contenait par conséquent au moins un mot latin, ceux-ci jouant un rôle parfaitement défini dans cette partie de l'office.

A ce titre aussi donc, les vocables latins qui présentaient des difficultés doivent être maintenus. Mais ceux qui n'en présentaient point, tels que *scriptura* ou *de oleo* et que certains éditeurs avaient cru néanmoins devoir romaniser, doivent, eux aussi, rester latins et leur justification dans les strophes se comprend et se justifie.

Rétablissement de mots latins farcis.
Explication et justificatiou des accents attestés par le ms.

Il y a lieu de se demander s'il ne serait pas possible de réta-

1. Fol. 48 a.

Digitized by Google

blir les mots latins dans les strophes où ils font défaut, à condition, bien entendu, que cette reconstitution échappe à tout arbitraire.

Je crois pouvoir le faire avec certitude pour le vers de la cinquième strophe romane dont l'anomalie a été signalée et qui désespérait Foerster :

De nostr'oli queret nos a doner.

Certes, il n'avait point tort de le trouver inquiétant. Il le devient davantage encore à la suite de la distinction que j'ai introduite, puisqu'il n'est plus possible, à présent, de le soutenir par l'autorité d'autres césures que l'on a pu croire lyriques et dont le caractère différent a été établi. Ce vers ne trouve plus le moindre appui dans le reste de l'office où sa césure apparaîtrait comme la seule coupe romane non épique. Comme ce serait là une exception unique, dans le mystère, en même temps qu'une anomalie de caractère général, il y a lieu de soupçonner le texte d'inexactitude.

Tout en remarquant qu'il est anormal, les éditeurs n'ont pas vu de moyen de corriger ce vers. Stengel, cependant, rédige :

Vos nos querez de nostre oil a doner.

Ce remaniement est bien radical.. ! N'est-il pas quelque peu naïf de croire que l'on peut atteindre, par de telles méthodes, à la vérité ? Et ne voyons-nous pas une fois de plus que la plupart des corrections de ce genre masquent les difficultés au lieu de les résoudre ?

Pour ma part, j'ai cherché, dans la strophe où se trouve ce vers, le mot latin qui, d'après mes déductions, devrait s'y trouver.

Or, il manque,

Il me paraît donc très rationnel de supposer que le mot roman *oli*, qui amène précisément une césure inexpliquée, a été transcrit erronément au lieu du mot latin *oleo* qui apparaît également en farciture au vers 76. Je propose de restituer :

De nostr'óleo queret nos a doner.

La césure est ainsi parfaitement conforme aux autres césures

Digitized by Google

latines des vers romans et elle ne présente plus de difficultés. Elle appartient au type II B et est identique à celles des vers 11 et 17 qui sont à présent justifiées.

Quant à cette syntaxe d'un latin évidemment peu classique, elle est toute normale à cette époque et d'ailleurs biblique. On la retrouve dans la phrase farcie que prononcent les marchands :

De oleo fasen socors a vos. (v. 76)

Remarquons en même temps que l'huile présente, en cet office, une haute valeur symbolique et appartient aux mots de sens liturgique et sacré auxquels convenait particulièrement une forme latine. Ce *de oleo* a d'autant plus de raisons de se trouver ici que, dans le passage correspondant de la parabole des *Vierges sages et des Vierges folles*, dans saint Matthieu, on trouve ces mots " Date nobis *de oleo* vestro " (XXV, 8). Enfin, j'ai relevé cette phrase, qui ne figure pas dans le *Commune virginum*, dans un *Office des Vierges sages et des Vierges folles* que j'ai eu le plaisir de trouver parmi des fragments inédits conservés à la *Bibliothèque Royale de Belgique* [1].

Il est peut-être permis de trouver un témoin de l'état ancien de *oleo* dans la musique. En effet, le groupe neumatique qui se chante sur le *o* de *oli* contient, comparativement aux motifs similaires, une note de trop. Il suffira de se reporter aux hémistiches auxquels s'applique la même mélodie, soit au vers 46 : *Nos precari*, et au vers 51 : *ac ite nunc*, pour le constater. Cette anomalie provient probablement de la note en surnombre qui devait se trouver dans l'hémistiche de cinq syllabes : *de nostr'oleo*. Lorsque le copiste écrivit la musique au-dessus du vocable qu'il avait réduit à la forme romane *oli*, il dut ramener d'une syllabe en arrière les deux notes de *eo*. La note du *e* vint ainsi mécaniquement se résorber dans la modulation du *o* initial de *oli*, tandis que la survenante affectant le *o* final de *oleo* prenait place au-dessus du *i*.

L'état de la notation musicale ajoute par là un argument précieux à d'autres qui sont peut-être plus décisifs et qui se

1. J'ai l'intention de publier ce ms. dont l'écriture est du XIIIe siècle. Quoique non dialogué, l'office est d'un réel intérêt pour l'histoire du thème. La musique est d'un caractère particulièrement pathétique.

Digitized by Google

dégagent de cet ensemble de faits. La leçon que je propose semble s'imposer tant au point de vue du rythme et de la musique qu'au point de vue du système des farcitures et de la valeur symbolique du mot. Elle reste en harmonie avec les autres particularités du texte, puisqu'elle permet à l'accent de conserver la place qu'il occupe dans le manuscrit.

Les corrections qui ont été proposées pour le dernier vers que prononce l'époux :

En efern ora seret meneias

et qui consistent à ajouter *et*, *e*, ou *enz*, ont pu paraître plausibles et pertinentes avant les observations susdites, avec la réserve cependant que la forme *enz*, proposée par Bartsch, ne correspond pas à la phonétique du *Sponsus*. La musique fait défaut en cette partie du manuscrit et ne nous apporte donc point d'arguments.

Ce vers, de toute façon, est fautif et doit être corrigé. Il est, à présent, possible de le faire avec certitude et par d'autres voies, sans modifier la place de l'accent tonique. Il ne saurait être confondu avec un vers à césure lyrique, puisque la quatrième syllabe du premier hémistiche fait défaut. Mais il y a lieu de constater que la présence d'un accent anormal en ce point doit être considérée, dans le *Sponsus*, comme un réactif indiquant une forte présomption en faveur de la présence antérieure d'un mot latin. Ajoutons que l'accentuation qui affecte la troisième syllabe est particulièrement fréquente dans les décasyllabes latins et que les farcitures du *Sponsus* se conforment le plus souvent, elles aussi, à cette préférence.

Il reste à constater l'absence du mot latin attendu dans la strophe. Or il manque, car il n'est guère vraisemblable que l'on soit justifié à le chercher dans *penas*, qui est conforme à la langue vulgaire du *Sponsus*[1] et qui n'est nullement mis en relief dans le vers comme le sont les autres mots farcis.

La place de l'accent et la syllabe déficiente dans l'hémistiche

1. Un article postérieur sera consacré à la question du dialecte tout au moins pour les points où mes conclusions s'écartent de celles de Cloetta ou d'autres éditeurs.

Digitized by Google

en éfern entraînent la nécessité d'amener en ce point et en nul autre le vocable latin. Nous lisons donc :

En infernum ora seret meneias,

ou, plus probablement : *In infernum...*

Le mot est inséré, ici encore, à l'endroit du vers, où il peut atteindre à son maximum d'effet. La césure appartient au type I B qui n'est point modifié par la présence d'une rime féminine apportant une variante au second hémistiche.

Cette restitution qui maintient l'accent à la place attestée n'efface point les caractères inhérents au texte.

Quant au vers 13 :

Atendet un espos, ihesu salvaire a nom,

qui se présente comme un dodécasyllabe, il dépasse la mesure admissible dans ces strophes et son accentuation ne peut être assimilée à celle d'aucun vers du *Sponsus*. Cette anomalie est reconnue par tous et ne saurait laisser subsister de doute.

La correction de Boehmer, *tendet au spos*, est inadmissible. *Atendet* est, par contre, attesté trois fois dans le manuscrit. Boehmer lui-même lit, deux vers plus loin, *que vos or atendet*. La vocalisation qu'il impose au *l* de l'article *al* devant « *spos* », de préférence à la forme non vocalisée devant *espos*, ne trouve aucun appui dans le texte où *espos* est attesté également trois fois.

La version de Stengel, *l'espos d'attendre*, est bien fantaisiste. Les corrections de Schwan : *venra l'espos*, et de Foerster : *vent un espos*, peuvent paraître satisfaisantes. Mais combien d'autres peut-on proposer : *vent ja l'espos* ou *aici's l'espos*, etc. ?

J'objecterai, d'ailleurs, que la substitution du mode indicatif au mode impératif consentie par ces derniers remaniements a fort peu de chances de répondre à la réalité. *Atendet* fait partie d'une série d'impératifs de même personne et il est fort probable que cette suite d'ordres de l'ange Gabriel n'était pas interrompue, mais continue jusqu'à la fin de la strophe comme c'est le cas dans le manuscrit.

La correction de Cloetta et de Bertoni supprimant *Jhesu* dans le deuxième hémistiche est plausible, car les premiers hémi-

Digitized by Google

stiches de six syllabes ou bien l'absence de césure ne sont pas inconnus dans les décasyllabes. Mais ce cas, sujet à caution lorsqu'il se rencontre au milieu de vers réguliers, serait absolument isolé ici. En outre, *salvaire* n'est pas un nom, comme le remarque Foerster dans l'*Appendice* cité, observation qui, sans doute, ne manque pas de justesse.

De toute façon, aucune de ces trop nombreuses leçons ne l'emporte de façon décisive et il n'en est point à laquelle on ne puisse opposer des objections.

Ici encore, je vois la possibilité de la présence d'un mot latin dans l'original : *Atendet Sponsum*, le second hémistiche restant intact et le sens de la phrase inchangé. Le copiste a simplement traduit *sponsum* par *un époux*.

Cet hémistiche de cinq syllabes portant très correctement l'accent sur la quatrième où il doit reposer en ce cas, correspond au type II A et ne présente plus de difficultés.

La musique, elle aussi, comporte dans le manuscrit des notes en surnombre dont l'excès ne se retrouve pas dans le motif correspondant des autres strophes. L'erreur s'explique aisément. Cette partie du vers est écrite *recto tono* comme c'est le cas également pour le troisième vers de chacune des strophes de l'ange Gabriel. Cela comporte une série de notes semblables et de même hauteur qui se suivent en affectant chacune une syllabe jusqu'à la modulation finale.

Arrivé à cet endroit, le copiste ne doit plus consulter son modèle pour tout ce qui précède la cadence. Il lui suffisait d'écrire un point au-dessus de chaque syllabe. Son texte verbal était écrit en premier lieu. Cela ressort notamment des derniers vers où la musique n'est pas écrite, quoique la place en ait été réservée. Si donc un vers contenait des syllabes en surnombre aux endroits où se présentait ce motif, le scribe, qui copiait mécaniquement, écrivait les notes supplémentaires sans s'en apercevoir, d'autant plus que, musicalement, ces notes en *recto tono* admettent normalement cette réduplication.

Sans doute, on ne peut trouver ici en faveur du mot *sponsum* une certitude aussi convaincante que dans les cas où le mot latin manque dans la strophe. Mais rien n'empêchait la présence d'un second mot latin. Ce fait se produisait souvent dans les anciens textes. Le mot *sponsus* appartient au plus haut degré à

Digitized by Google

ceux qui justifiaient le vêtement solennel de la langue sacrée.

Il était d'ailleurs assez singulier de trouver devant *espos* l'article indéfini qui en fait un nom commun, au lieu de l'article déterminatif qui est normal. Ce fait m'a longtemps frappé. Il me paraît clair à présent, car il n'est pas étonnant de voir interpréter erronément *sponsum* par l'indéterminé *un époux* [1].

On voit que les hémistiches contestés — qu'ils soient de trois, de quatre, de cinq ou de six syllabes — se ramènent automatiquement aux proportions normales, s'allongent, se réduisent ou se défendent, tandis qu'un accent affectant une sixième syllabe est rappelé sur la quatrième et que les autres justifient la place qu'ils occupent.

Ce résultat est obtenu sans addition, suppression ou déplacement de mots, par l'application d'une méthode rigoureusement uniforme dans laquelle il n'y a pas de place pour l'arbitraire.

On peut désormais écarter définitivement le point d'interrogation concernant le mélange de césures épiques et de césures lyriques dans le *Sponsus*. Il n'y a pas de césures lyriques dans

---

1. On remarquera que deux strophes romanes restent sans mot latin : celle *Eu fo batut...* de l'ange Gabriel et *Domnas gentils* des marchands. Je n'ai pas proposé d'y rétablir les vocables manquants parce qu'aucun indice de nature rythmique n'impose leur restitution au texte. Il va de soi, cependant, que la romanisation d'un mot latin ne doit pas nécessairement amener des troubles apparents dans la prosodie du vers. L'absence d'indice n'implique pas l'absence d'erreur mais rend plus délicate la correction de celles-ci. Je suis donc persuadé que ces deux strophes ne faisaient pas exception dans le système des farcitures et qu'elles contenaient chacune un mot latin.

La première d'entre elles contient tout au moins une indication dont il y a de tenir compte. Le v. 22 : *sus e la crot batut e claufiget* répète d'une façon anormale le mot *batut*. Aucun texte ne dit d'ailleurs que le Christ fut battu sur la croix. Cloetta admet à juste titre qu'il y a là une distraction du copiste. Je relève plus loin trois autres cas dans lesquels ce dernier a répété le même mot par suite d'une étourderie dont on ne saurait douter. Dans le v. 22, Cloetta remplace *batut* par *levet*. La correction n'est nullement certaine. On trouve d'autres expressions pour la même idée et d'ailleurs, il n'est pas normal de dresser la croix avant de clouer les mains. Aussi peut-on dès à présent se demander s'il ne serait pas plus plausible encore d'admettre que, sous le fautif *batut*, se cache le mot latin qui fait défaut dans la strophe.

Digitized by Google

tout l'office, mais seulement des césures épiques et des césures latines de vers romans.

Toutes les césures comportant un mot de la langue vulgaire sont régulièrement épiques, avec l'accent reposant normalement sur la quatrième syllabe et la latitude d'admettre une cinquième atone. Les vocables romans dont l'accentuation a paru anormale étaient primitivement latins, et la rythmique des vers où ils se trouvent s'explique lorsqu'on les rétablit dans cette langue. Les formes contestées dont nous avons admis le caractère latin doivent être maintenues sans correction aucune et obéissent aux mêmes lois.

Il y a donc lieu d'établir ici une distinction nouvelle, celle des césures latines de vers romans.

Ces dernières se conforment aux principes des vers latins qui présentent effectivement, dans chaque hémistiche, le même nombre de syllabes que les vers romans (4 + 6 ou 5 + 6). Et nous avons dit que, pratiquement, cet emploi comporte simplement pour ces hémistiches farcis : 1° le nombre de syllabes régi par le système roman utilisé (ici épique, donc 4 à 5 syllabes) ; 2° la latitude de terminer l'hémistiche par un mot de structure quelconque, la cinquième syllabe ne pouvant cependant porter un accent tonique proprement dit. Cette restriction amène nécessairement un accent ou un ictus sur la troisième ou la quatrième syllabe.

En même temps, la présence de mots latins dans le texte roman du *Sponsus* est justifiée ainsi que leur économie et leur raison d'être. Au lieu de les expulser, il faut constater que certains de ceux-ci, qui n'ont pas été conservés dans le manuscrit, sont la clef de difficultés qui ne subsistent point lorsqu'ils sont ramenés au jour.

Je crois donc pouvoir dire que le principe des césures latines dans les vers romans, combiné avec la restitution de mots farcis, se montre fécond pour l'amélioration du texte du *Sponsus* et pour la compréhension de sa rythmique. Il permet de mettre fin aux doutes et aux hésitations incessantes qui ont caractérisé sa critique, puisqu'il offre, en même temps que la justification des formes maintenues, l'explication, par une cause commune, des erreurs qui se sont introduites dans les autres césures. Ce n'était point le cas pour les corrections que j'ai cru

Digitized by Google

devoir rejeter. Les causes des erreurs y restaient absolument obscures et le système rythmique inexpliqué.

LE DEUXIÈME MEMBRE DES DÉCASYLLABES

NOMBRE DES SYLLABES ET ACCENTUATION

Le deuxième membre des décasylllabes du *Sponsus* ne présente pas les mêmes difficultés théoriques que le premier. Ici, le nombre des syllabes est sans contestation de six lorsque la rime est masculine ; de sept (la dernière n'étant point comptée) dans les cas de rimes féminines. Ces dernières ne se rencontrent que dans la dernière strophe : « Alet chaitivas ». L'accent tonique qui représente le dernier ictus, doit toujours reposer sur la sixième syllabe.

On trouve cependant, ici aussi, des anomalies et leçons douteuses dont la solution dépend principalement des questions rythmiques.

C'est le cas pour le vers 74 qui présente en même temps des difficultés de lecture et qui soulève des doutes au point de vue linguistique. L'avant-dernier mot y est lu : *saie*, *saic* ou *sinc*. Divers éditeurs lisent :

Alet areir a vostras saie seros [1].

Le second membre du vers présente ainsi une syllabe de trop. En outre, la désinence *e* n'y est pas justifiée par le dialecte. D'autres ont lu *a vostras saic seros* [2], ce qui permet d'éviter la difficulté rythmique. Mais l'absence de désinence est plus anormale encore que la terminaison *e*. Cette forme est inadmissible. Dans son texte critique (1879), Stengel reconstitue : *alez arière a voz sages serors*, ce qui se défend, dès que l'on admet comme justifiée une restitution au francien. Mais cette traduction n'éclaire en rien le texte du *Sponsus* et ne s'applique

1. Michel, Magnin, Coussemaker : *vostras saje*. Stengel, dans son édition diplomatique (*Die ältesten fr. Sprachdenkmäler*, 2e éd., Marburg, 1901), lit de même *vostras saie*. Raynouard assimile les formes : *vostre saje*.

2. Du Méril, Koschwitz (éd. dipl.), Foerster-K. (texte de l'*Ubunsbuch*), Schwan, *vostras saic*.

Digitized by Google

pas à son dialecte. La leçon à peu près identique de Boehmer *a vosts sajes seros* ne se justifie pas d'avantage, et moins encore dans son édition qui n'est pas francienne. Cloetta, qui hésite entre *saic* et *saie*, s'en tient à ce dernier. Il interprète *saie(s)*, restitue *saias* pour se conformer au dialecte et, s'inspirant de Boehmer et de Stengel, il corrige *vostras* en *vost* : *a vost sajas seros*, leçon admise par Koschwitz dans son édition critique.

Cette double correction est injustifiable. Remarquons d'abord que *sajas* ne peut être maintenu que si la réduction de *vostras* à *vost* peut être défendue. Le v. 17 : *per los vostres pechet* rendrait déjà un féminin pluriel *vost* peu probable. En outre, dans le *Sponsus*, le *a* posttonique, soit seul, soit suivi de *s*, est conservé partout : *terra, chaitivas, domnas, malaureas, livreas, meneias, penas, ora. Vostras* est un exemple conforme à cette phonétique. Il me paraît imprudent de faire appel à la forme monosyllabique plus fréquente au Nord et non attestée dans le *Sponsus*. Cloetta s'appuie sur le *vost* du fragment de *Jonas* (I verso, 30) : *faites vost almosnes*. Mais le *Jonas* est un texte tout différent et beaucoup plus septentrional, dont la phonétique et la morphologie ne sauraient ici servir de base à des corrections.

La troisième lecture, *sinc* (*cinc*), a été proposée par Paul Meyer dans sa notice de la *Romania* (t. VIII, 1879, p. 465). Celle-ci permet de maintenir la forme *vostras* tout en écartant toute difficulté linguistique ou rythmique.

On a vu que les éditeurs postérieurs ne se sont pas ralliés à son avis. A tort, d'après les remarques susdites, si paléographiquement *sinc* conserve des droits. Or, Rechnitz, qui a encore revu le manuscrit pour *l'Uebungsbuch*, admet la lecture de Paul Meyer. Foerster, qui signale cette opinion à la p. 297, lit lui-même *siric*, ce qui ne diffère guère de *sinc*. Mais il croit que ce *siric* (!) provient d'une mauvaise lecture de *saie*. Influencé par une opinion quelque peu préconçue, Foerster en revient donc à une opinion inacceptable.

En vérité, le mot contesté est tracé de façon bien ambiguë. Cependant, après un examen très attentif du manuscrit, je me rallie à l'opinion de Paul Meyer. J'y ajouterai quelques précisions. La lettre qui suit le *s* initial ne ressemble en rien aux *a* habituels du texte (a). Comparez le *a* de *vostras*, etc. Ici, entre le *s* et la dernière lettre, se trouvent trois jambages iden-

Digitized by Google

tiques à celui du *i* ou à ceux du *n*. Les deux premiers de ces jambages sont trop rapprochés et se rencontrent par leurs ligatures, ce qui les fait ressembler à un *a* gothique. Le troisième jambage, au lieu d'être réuni au second pour former un *n*, s'en écarte quelque peu, de façon à présenter l'apparence d'un *i*. De là, la lecture *saic* ou *saie*. Ce jambage est pourtant tout à fait semblable à celui des autres *n*. Il s'agit donc d'une simple hésitation de la plume et l'on doit lire *in* après le *s*. Ce fait n'est pas isolé. Au vers 48, on peut constater une particularité graphique tout à fait comparable. Dans le mot *melius*, le *i*, trop rapproché du premier jambage du *u*, forme avec celui-ci une figure d'aspect identique au *a* supposé de *sinc* et le deuxième jambage du *u* y est détaché comme un *i*.

En outre, les *i* du *Sponsus*, sont écrits sans ourlet en haut, tandis que le *i* supposé du mot contesté possède l'ourlet d'un second jambage de *n*. Le caractère final est un *c*, cela ne fait pour moi aucun doute. D'ailleurs, le *e* exigerait une note supplémentaire qui ne figure pas dans le manuscrit.

Il semble aussi que les éditeurs aient été quelque peu influencés par la beauté plus romantique du mot *sage*. Mais le mot *cinq*, d'apparence plus sèche, enclôt une signification symbolique non moins élevée et non moins opportune. Je lirai donc: *Alet areir a vostras sinc seros*, leçon que je crois pouvoir considérer comme satisfaisant aux points de vue linguistique, rythmique et musical, avec l'avantage d'éviter une double correction.

Au deuxième hémistiche des v. 27 et 28, le nombre de syllabes soulève également des questions complexes :

v. 27 *Gabriels soi en trames aici*
v. 28 *Atendet lo que ia venra praici.*

Ici, il manque une syllabe au premier de ces vers ; il s'en trouve une de trop au v. 28.

Le scribe, qui doit s'être aperçu de son erreur en copiant la musique du v. 27, a cherché à y remédier en accordant au mot *aici* une valeur trisyllabique. Celle-ci ne peut être admise, car non seulement nous savons que *ai* y forme diphtongue, et non hiatus, mais le même copiste note le même mot comme de deux syllabes au vers suivant, et il confirme encore cette

Digitized by Google

prosodie au mot *aici* du v. 71. Enfin, la notation trisyllabique isolée du v. 27 introduit indûment sur le *i* de *ai* une note supplémentaire absente dans les motifs correspondants (voir, par exemple, les notes affectant « claufiget » à la strophe précédente, etc.).

Non sans habileté, Boehmer a suppléé *m'a* devant *trames*. Cependant, avant d'accepter cette correction, il est nécessaire d'examiner le cas du v. 28. On a pu croire que la prosodie de celui-ci était normale, car tous les éditeurs ont lu et publié *praici*. Cette forme n'a pas laissé, cependant, de les inquiéter. *Per* ou *par* ne peut se contracter de la sorte. En outre, un fait dont on a négligé de tenir compte, c'est la présence d'un neume syllabique au-dessus de *pr* [1]. *Praici* est donc trisyllabique et doit se lire *per aici*.

La question était moins difficile pour Cloetta, car il lit partout *pre* et non *per*. Il ne s'agirait donc pour lui que d'une synérèse. Mais Foerster fait observer très judicieusement (*Appendice* de l'*Ubungsbuch*, 296), que *pr* doit se lire *per*. La forme *pre* dit-il, est en contradiction avec l'époque et avec le dialecte. Un *pre* au XIIe siècle est impossible et ne trouve point d'appui dans les dialectes postérieurs.

Foerster propose de lire au v. 27 *per aici* et au v. 28 *aici*. Cette leçon me paraît préférable à celle de Boehmer (introduction de *m'a* au v. 27), parce qu'elle rétablit une rythmique normale dans les deux vers, évite l'introduction de mots supposés et rend compte, en quelque sorte, des causes de l'erreur. L'exposé que je viens de faire de l'état de la musique de ces vers confirme, dans l'ensemble, l'hypothèse de Foerster. En effet, l'anomalie de la notation musicale affectant *aici* (v. 27), d'une syllabe de trop est une conséquence de la perte de *per* qui aurait dû précéder. Or le neume qui surmonte *pr* au v. 28 et qui devait l'affecter au v. 27, est de trop, au point de vue musical, dans le motif où il figure.

Les perturbations de la musique correspondent par conséquent étroitement aux anomalies rythmiques et semblent justifier pleinement l'interversion qui reporte au v. 27 la prépo-

1. Ce neume est placé quelque peu trop à gauche et pouvait ne point se remarquer. Il n'a pourtant pas échappé à Coussemaker qui l'a exactement noté par un point carré.

Digitized by Google

sition *per*. Remarquons que *per* s'associe parfaitement avec *trames*.

Cependant, l'hypothèse de Foerster ne saurait, à mon sens, être admise sans amendement. Aux anomalies rythmiques, résolues en principe, s'ajoute ici une anomalie des rimes qui s'y trouve liée et qui se présente comme la principale difficulté de la strophe.

LES RIMES

Les vers 27 et 28 se terminent, en effet, tous deux par le même mot *aici*. Aucune tentative de correction ou de justification n'en a été tentée jusqu'ici [1]. Je suis persuadé que nous nous trouvons, en ce cas encore, en présence d'une erreur du copiste.

Des distractions de ce genre ne sont pas rares, et il est certain que les répétitions du même mot en fin de vers, qui se rencontrent exceptionnellement dans les anciens textes, sont dues à un lapsus du scribe. C'est ainsi que dans le manuscrit Ashburnham de la *Vie de Saint Alexis*, le mot *amur* se trouve deux fois de suite à l'assonance dans la strophe XIV. Les autres manuscrits ne portent pas de traces de cette répétition [2]. De même, le texte de Hildesheim, présente deux fois *remanant* à la strophe 2, en opposition avec les autres manuscrits [3].

Dans le texte latin du *Sponsus* même, on peut constater, et à deux reprises successives, la même distraction :

Amen dico, vos ignosco, nam caretis LUMINE.
Quod qui PERGUNT, *procul* PERGUNT *huius aule* LUMINE.

Wright avait déjà corrigé, en 1838, le second *lumine* en *limine* et le premier *pergunt* en *perdunt*. Ces corrections certaines ont été adoptées par tous les éditeurs.

---

1. On ne peut considérer comme telle la leçon de Stengel *par ci*, qui provient de la traduction systématique en francien que lui impose cet éditeur.

2. Voici les assonances de la strophe : *Mss. A :* espuz : preciuz : amur : amur : tristur; *Mss. L :* espus : precius : amor : honur : tristur; *Mss. P :* espous : precious : amor : honor : tristor.

3. *Mss. A :* declinant : remanant. *Mss. M :* declinant : remanant, etc.

Digitized by Google

Dans les vers 27-28 du *Sponsus*, des erreurs dans le nombre des syllabes viennent s'ajouter à l'anomalie des rimes et en confirmer l'inexactitude. Une des deux rimes *aici* du *Sponsus* est donc erronée.

J'admets que le copiste, préoccupé du *per aici* qu'il aurait dû écrire au v. 27, l'a écrit au vers suivant où il est fautif. Mais quel était le véritable texte, qui devait donc contenir une syllabe de moins ? Je conjecture *oidi* : aujourd'hui. *Oidi* vient de oi < hodie + di < diem. Ces deux formes occupent une grande extension de territoire et elles correspondent à la phonétique du *Sponsus*. La forme composée *oidi* peut se comparer à l'espagnol *hoy dia* et à l'italien *oggidì*. Elle se rencontre dans des textes antérieurs, et notamment dans la *Passion de Clermont* : *esmes oidi encest ahan* [1], à côté des formes séparées : *Eu to prom& oi en cest di* [2]. Cette rime est pour ainsi dire nécessitée par le premier vers de la strophe : *e resors es, la scriptura o dii* [3].

Le sens du mot *oidi* s'adapte parfaitement, d'ailleurs, à la situation. L'office évoquait la première et la dernière venue du Christ. Celle-ci est annoncée dès le début par l'ange Gabriel et elle se réalise le même jour. Il est visible aussi que l'indication de temps, postulée par l'adverbe *ja* est satisfaite par la précision *oidi*. Elle ne l'est point du tout par l'indication de lieu *aici* [4].

Dans le *Mystère des prophètes du Christ*, qui suit immédiatement le *Sponsus* dans le manuscrit, on trouve, à la deuxième ligne : *Deus homo fit, de domo dauit, natus hodie*. D'autres

---

1. *Texte du mss.* v. 292.

2. *Texte du mss.*, v. 299 et *passim*.

3. Je maintiens, contre divers éditeurs, *o dii* du v. 26, de préférence à *o di*, pour des raisons qui vont être exposées. Cependant le second *i* y représente un son semi-vocalique, s'il n'est pas devenu purement orthographique. Le vers n'en est donc pas affecté. D'autre part, il est très possible que la forme exacte à rétablir au v. 28, soit *oidii*. A côté de *di* < *diem*, et de *dia*, on trouve en effet *dii* dans la même *Passion de Clermont* (*mss.* au v. 40, corrigé en *di* par Lücking).

4. On peut comparer à ce vers l'invitatoire de la veille de Noël : *Hodie scietis quia veniet Dominus*.

Digitized by Google

exemples nombreux de l'emploi du mot *hodie* pour annoncer la venue du Christ pourraient être cités [1].

Dii < *dicit*, du v. 26, a été corrigé par plusieurs éditeurs qui ont voulu rétablir *di* ou *dit*. Cloetta le maintient à juste titre, tout en faisant remarquer que cette forme ne peut être que monosyllabique. *Dii* est, en effet, attesté dans les *Versus Sancte Marie*, strophe 10, écrits de la même main dans le même manuscrit (f° 49 a) et qui sont de six syllabes : *Si com o dii Maria*, ainsi que dans d'autres textes cités par Cloetta à la p. 188.

Le scribe a écrit au-dessus du second *i* une note qui devrait lui accorder une valeur syllabique. Mais cette note, ne figure pas dans les motifs musicaux correspondants qui doivent se reproduire sous une forme identique aux vers 1 et 2 de chaque strophe de l'ange Gabriel. Il semble donc bien qu'elle soit fautive. En outre, *dii* dissyllabique, avec l'accent nécessairement sur le premier *i*, introduirait, au milieu d'un système de strophes à rimes uniformément masculines, une rime féminine, ce qui ne paraît guère vraisemblable. *Dii* doit donc être maintenu et le deuxième *i* possède la valeur d'un *y* semi-vocalique, s'il n'est point un vestige orthographique de cette prononciation. Quant à la note superflue, il est possible que le scribe ait cru qu'il y avait élision entre *scriptura* et le mot suivant et qu'il ait voulu rétablir la syllabe qu'il croyait manquante.

LES LEÇONS DOUTEUSES ÉTYMOLOGIQUES ET PALÉOGRAPHIQUES

La question *aiseet* — *aiseus*.

C'est le sens d'un mot, sa valeur dans l'œuvre, son étymologie qui demandent surtout à être élucidés ici, quoiqu'il s'y

1. Voir l'*Evangile selon saint Luc*, ch. II, v. 19-12 : « ...ecce evangelizo vobis gaudium magnum... quia natus est vobis hodie Salvator... » dont on a tiré toute une série d'antiennes à peu près identiques, ou encore l'antienne *Hodie in Betleem puer natus est* ainsi que de nombreux passages de la liturgie ordinaire de la Noël. D'après la plupart des critiques, le *Sponsus* est un drame de Noël. Si cette opinion devait être rejetée, le mot aujourd'hui n'en resterait pas moins opportun, puisqu'il correspond aux données de ce mystère qui synthétise la première et la dernière venue.

Digitized by Google

rattache une question de rythmique qui demande également à être éclaircie.

Faisant suite au vers : *Oiet, virgines, aiso que vos dirum*, le vers 12du *Sponsus* a été lu, selon les éditeurs :

Aisex presen que vos comandarum..
ou : *Aise*&

Depuis Raynouard, tous les éditeurs se sont efforcés d'expliquer ou de corriger le premier mot de cette phrase dont la phonétique et le sens restaient néanmoins énigmatiques.

Raynouard, Schwan, Foerster (*Ubungsbuch*) lisent *aisex*, qui ne saurait se défendre dans cette phrase, ni par le sens ni par la syntaxe [1]. Coussemaker transcrivait, dans son fac-simile de 1861 : *ais en presen* ; mais il se corrige dans le texte imprimé de la même édition. Boehmer se basant sur l'interprétation fautive de ce fac-simile, adopte cette leçon paléographiquement inacceptable et qui tombe d'elle-même [2].

Par contre, Magnin, Wright, Fr. Michel, Du Méril, Stengel, Cloetta, lisent *aise*&, mot auquel ils donnent, corrigé ou non, le sens de « *ayez* » : *ayez present ce que nous vous commanderons.*

Comme *aiseet* paraît présenter une syllabe de trop et reporter l'accent sur la cinquième syllabe du vers, Du Méril et Coussemaker proposent la réduction *aiset* [3]. La forme n'en reste pas moins injustifiée, et rien ne permet de lui attribuer le sens susdit. Stengel, en interprétant de même, corrige et prétend

1. Raynouard traduit les deux premiers vers : « Écoutez, vierges, ce que nous vous dirons. | Ceux présents que vous commanderons » (*sic*). Schwan, qui reprend cette lecture (tout en ajoutant *s* à *presen*), explique : « In gegenwart dieser (der Engel). » Cette interprétation n'a été reprise par personne. Le sens n'est pas satisfait : l'idée représentée par « ceux-ci » devrait avoir été exprimée ; la première personne du pluriel, *comandarum* rend la construction impossible. Foerster transcrit *aisex* sans traduire et sans expliquer. Koschwitz lisait de même (éd. diplomatique et *Glossaire* de l'éd. critique au mot *aver*) ; mais il corrige en *aiet* à la suite de Cloetta, dans son texte critique.

2. Boehmer explique : « ais = ips- », et il traduit : « Was wir euch alsogleich befehlen werden. » Mais quel que puisse être le désir de placer *en* devant *presen*, on ne saurait en trouver confirmation dans le manuscrit.

3. Coussemaker, dans fac-similé et texte de l'*Harmonie au moyen âge* (1852) et dans le texte de *Drames liturgiques* (1861) : *aiset*. — Du Méril : *aise*[*e*]*t*.

Digitized by Google

restituer en pur francien : *ayez*. Cloetta reprend ce *ayez* qui est une pure hypothèse. Il l'améliore en lui donnant une forme en rapport avec la phonétique du *Sponsus* : *aiet*. Cloetta a été suivi par Koschwitz et désavoué par Foerster.

C'est la seule correction à laquelle on pouvait s'arrêter. Elle doit cependant être rejetée.

Le passage de *aiet* à *aiseet* ne s'explique pas au point de vue paléographique. Une telle erreur, pour une forme aussi courante que celle qu'on veut rétablir, ne s'explique pas davantage. Le sens « ayez présent » est loin d'être établi. *En presen* ou *presen* signifient « en présence » ou « aussitôt, immédiatement ». La signification du vers contenant *aiet presen* serait aussi bien pauvre, puisqu'il répéterait à peu près le contenu du précédent. Enfin, l'antécédent manque devant *que*. Il faudrait : *aiso que vos comandarum*, comme au vers antérieur : *aiso que vos dirum*.

Il est donc nécessaire d'entrer dans une voie toute différente.

Je dirai tout d'abord que je propose, avec la majorité, de lire *aise*&. En effet, l'abréviation *x* n'apparaît nulle part dans le manuscrit. Par contre, un examen très attentif permet de constater que le signe final des mots *atend*& (v. 13, 15, 28), *voc*& (v. 44), *al*& (v. 88 deux fois), *ser*& (v. 90) est, quoique mieux tracé, identique à celui qui termine le mot contesté. Dans tous ces mots, la forme de ce signe est telle qu'il pourrait se confondre avec un *x*, si la lecture, qui exige la finale *et* n'en était tout à fait certaine. Voyez particulièrement le latin *vocet* et le mot *alet* qui est écrit en toutes lettres au v. 67 et 74, tandis qu'il se trouve avec l'abréviation susdite au v. 88 (2 fois). Les autres lectures de & ont leur justification dans des formes strictement identiques non abrégées.

Quant à la forme, qui sera donc lue *aiseet*, je la maintiens intégralement. Je l'assimile au francien *eisiez*, et au provençal *eisetz*, 2e personne du pluriel du présent de l'indicatif et impératif de *eissir* < *exire*. *Eisiez* correspond strictement à *aiseet*, d'après la phonétique du *Sponsus*. En effet, le *e* protonique suivi de palatale devant consonne y donne *ai*, comme cela se produit en divers cas en provençal, le *e* ayant subi un élargissement devant ces groupes : v. 11 *aiso* < *ecce hoc* ; v. 27 et 71 : *aici* < *ecce hic*.

Il n'est pas étonnant que cette évolution atteigne ici *exire*

Digitized by Google

qui se trouve dans des conditions identiques et où *ex* > *ai* [1]. Cet état, quoique rare dans les formes provenant de *exire*, n'y est cependant pas inconnu, même dans le Nord. Aissir se trouve parmi les nombreuses formes citées par Godefroy.

Il y a lieu de remarquer que l'on trouve également dans *Versus Sancte Marie*, du même copiste, la forme *aissamen* < *ipsamente* (f° 49 a, str. 2), et encore *aisamen* (str. 12), correspondant au provençal *eissamen*. Il semble donc bien que l'on se trouve, dans ce dialecte, en présence d'une généralisation de ce processus.

Le *t* final de *aiseet* correspond au *z* de *eisiez*, d'après la phonétique constante de ce texte où *t* final remplace *z* partout : *oyet* pour *oyez*, *atendet* pour *atendez*, *queret* pour *querez*, *batut* pour *batuz*, etc.

Restent les deux *e* de la désinence *eet*. Comment les justifier et comment expliquer *aiseet presen*, premier hémistiche d'un décasyllabe où l'accent paraît reposer sur une cinquième syllabe tonique ?

Ce *eet* ne peut représenter que la désinence *iet*, qui correspond à celle du français *eisiez*. Les éditeurs nous ont, en général, déshabitués de cette graphie. Mais on peut la relever dans divers manuscrits. Je citerai par exemple, du *Voyage de Charlemagne* :

V. 11,	texte critique de Koschwitz	:	*espiet*.	Mss.	:	*espeez*.
V. 604,	»	»	»	: *espiet*.	»	: *espeed*.
V. 6115,	»	»	»	: *espiet*.	»	: *espeet*.
V. 678,	»	»	»	: *liez*.	»	: *leez*.
V. 679,	»	»	»	: *piez*.	»	: *peez*.

Dans tous ces exemples, la diphtongue écrite *ee* compte pour une seule syllabe dans le vers. La désinence *iez*, *iet*, est monosyllabique. La finale *eet*, où la diphtongue est notée dans son état transitoire, n'est donc qu'une variante orthographique de *iet* et le premier membre du vers ne contient que quatre syllabes, la dernière portant régulièrement l'accent.

1. On sait que dans ces initiales en *e* ou *ei* protonique, le provençal est hésitant. Comparez *eissi* et *aissi*, et pour des cas connexes, *meitat* et *maitat*, etc. Cf. Anglade, *Grammaire de l'ancien Provençal*, pp. 100 et 110.

Digitized by Google

Enfin, la musique comporte, pour *eet*, un seul groupe neumatique correspondant à une seule syllabe ; elle apporte encore une confirmation à cette interprétation.

Il n'est pas étonnant de trouver ici un impératif (absent dans la lecture *aisex*). Dans la strophe, consacrée aux ordres de l'ange Gabriel, se suivent sur le même mode : *oiet*, *aiseet*, *atendet*, *noi dormet*. C'est en raison de la même remarque que j'ai maintenu, au v. 13, *atendet* contre *vent* (Foerster) et *venra* (Schwan), ou contre d'autres formes non impératives.

Quant à l'ordre enclos dans *aiseet*, il est en harmonie avec la phrase de la parabole des *Vierges sages et des Vierges folles :* « Ecce Sponsus venit, *exite obviam ei !* Voici que l'Époux vient, *partez à sa rencontre !* »

Presen a ici le sens, assez fréquent, de *aussitôt*, *sur le champ* (Voy. Godefroy, Raynouard au *Lexique Roman* et Levy, *Provenzalisches Supplement-Wörterbuch*, n° 7. Cf. le latin *praesens venenum*, poison foudroyant ; *praesens poena*, châtiment immédiat, etc.) La locution *en presen* est de beaucoup la plus usitée. Mais *presen* se rencontre également, précédé de *de*, de *a*, et dans certains cas, sans préposition [1].

Le vers *aiseet presen que vos comandarum* se traduira donc : *Partez aussitôt que nous vous le commanderons !*

Remarquons que, avec cette interprétation, l'antécédent *aiso* ne manque plus. Le vers ne souffre plus de la pauvreté de sens qui l'affectait.

L'idée de ce départ vers l'Époux, de ce mouvement que les vierges doivent être prêtes à exécuter aussitôt (presen) que l'Époux apparaîtra, est l'une des plus importantes de la parabole. Il était extrêmement étonnant de n'en trouver nulle trace

1. C'est ainsi que l'on peut lire dans la première partie du *Roman de la Rose* (*édit.* E. Langlois, *Soc. des anc. Textes fr.*, Paris, 1914-1924, t. II) : « Mais ele ot son col desfermé ; | *Qu'ele avoit iluec en present* | A une dame fait presen | ...de son fermal » (v. 1166 et suiv.). Mais le Mss. « Be » porte : *Car ele avoit iluec present*. — On trouve encore *present* employé seul beaucoup plus tard, et dans un sens très rapproché. Soit au XVe siècle : « J'en suis joyeux ; mais au vray dire, je ne vous congnois pas *présent*. » Littré interprète par *présentement*. C'est en effet un emploi adverbial, comme dans le *Sponsus*. Mais il me semble que le sens serait encore plus exactement rendu par « mais je ne vous reconnais pas aussitôt, sur-lechamp ».

Digitized by Google

dans le mystère. Ces paroles de l'Évangile, *exite obviam ei* sont même répétées trois fois dans un important office des *Vierges sages et des Vierges folles* de la Bibliothèque Royale de Belgique [1]. Les théologiens s'y attachent avec insistance et, parmi eux tout particulièrement Van Ruysbroeck. Dans l'*Ornement des Noces spirituelles*, celui-ci explique longuement ce qu'il appelle la « sortie » vers l'Époux [2].

Ce cri émouvant qui retentit dans la nuit fatidique est d'une valeur essentielle, tant au point de vue du sens que du mouvement dramatique. Il évoque le geste impérieux de l'ange ; il annonce la théorie des vierges qui vont, dès qu'apparaîtra l'Époux, s'avancer pour l'accompagner au festin suprême ou pour l'attendre, devant la porte fermée, dans les ténèbres éternelles.

Luteet — Bateet.

Pendant longtemps, la critique a hésité entre la forme que l'on croyait lire *luteet*, et la correction *bateet* [3]. La dernière édition de l'*Uebungsbuch* donne encore *luteet*. Mais une note de Foerster (*Appendice*, p. 295) affirme que le manuscrit porte certainement *buteet* et qu'il s'agit donc d'un *bateet* mal lu par le copiste. Je lis également un *b* dont la plume a très peu marqué la panse. La seconde lettre du mot est *u* ; elle est étroitement collée à cette courbe gracile et contribue à la rendre moins

---

1. Je me propose de publier ultérieurement ce texte signalé plus haut.

2. *L'Ornement des Noces spirituelles de Ruysbroeck l'Admirable* traduit du flamand et accompagné d'une introduction par Maurice Maeterlinck, Bruxelles, Lacomblez, 1900. Voy. particulièrement le *Prologue* du 1er livre, le ch. XI du l. I, les ch. I, IV, V, du l. III.

3. Raynouard, *bateet* ; Michel et Magnin, *luteet* ; Du Méril, *luteet*, avec la remarque : « *Purifié*, du latin *ablutus*; dont on a rejeté la préposition ; Stengel (texte critique de la *Zeitschr.*), *batizez* ; Boehmer, *luteets*, avec la remarque : « Vielleicht *luteiet* < lucticatus (it. lotteggiato) angefochten, in Versuchung geführt ? » Sans insister sur la singularité de cette traduction, je ferai remarquer que ce mot ne se trouve nulle part et que le Christ ne fut point tenté dans le Jourdain, mais dans le désert. Cloetta donne *bateiet*, Koschwitz *Batejet*, le texte de l'*Ubungsbuch luteet*.

Digitized by Google

apparente [1]. La leçon *luteet*, longtemps en faveur, n'a pu se justifier ni pour le sens, ni pour la langue. Il faut donc admettre *bateet*. Linguistiquement, il ne laisse rien à désirer et c'est à tort que certains éditeurs ont hésité à l'admettre tel qu'il se présente dans le texte. Aux formes érudites (français *baptisier*, provençal *baptizar* < βαπτιζειν, *baptizare*), on peut, en effet, opposer les formes anciennes et traditionnelles : provençal *batejar*, dialectes français *ba(p)teier*, *ba(p)toier*, *ba(p)teer*, *bautoier*, etc. [2], venant de *baptidiare* [3].

La transcription *bateiet* peut être admise. Elle se rapproche probablement de la prononciation plus que *bateet*. Mais je préfère conserver l'orthographe du manuscrit, ce qui se justifie d'autant plus que *bateer* est attesté en dehors du texte.

Les rimes ne fournissent, en ce cas, aucun argument décisif.

Lavet e bateet — lavet o bateet.

La lecture du *e* qui unit ces deux verbes ne prête pas à controverse. Une difficulté se présentait cependant au point de vue du sens. On a pu croire que l'un des deux mots *bateet* et *lavet* faisait double emploi. Ce doute a servi d'appui à la lecture *luteet* qui paraissait offrir un sens différencié. Koschwitz, qui admet *bateet*, a cru devoir dissocier les termes pour rendre cette leçon vraisemblable. Aussi corrige-t-il : *lavet o batejet*. Il a certainement eu tort d'introduire cet *o* qu'il ne justifie pas.

---

1. Le *B* est certain. Le *u* ne l'est pas. En effet, tous les *u* qui suivent un *b* sont reliés à cette lettre par une ligature qui les en détache nettement. Voyez *lampadibus*, *insipientibus*, *foribus*, *sedibus*, à la troisième strophe des vierges folles. Il n'est pas impossible que la seconde lettre doive se lire *a*. En ce cas, il ne faudrait pas voir un premier jambage de *u* accolé au *b*, mais seulement une ligature reliant le bas de cette dernière au *a*. Le second jambage attribué au *u* serait un *a* mal formé ou incomplètement tracé : *b.t.* Le *a* de *claufiget*, qui ressemble à un *i*, est presque identique. De toute façon, j'estime qu'on ne peut plus hésiter qu'entre *buteet* et *bateet* pour la lecture et que l'interprétation *bateet* est certaine.

2. En ce cas, la documentation fournie par Godefroy est satisfaisante et peut suffire.

3. Voy. les références concernant *baptidiare* au mot *baptizo*, dans le *Thesaurus Linguae latinae* de Teubner, Leipzig, 1900.

Digitized by Google

Il n'est pas possible de faire ici une étude approfondie. Quelques indications synthétiques suffiront. Βαπτιζειν a proprement le sens de *plonger dans l'eau*, ***immerger***, et de là, *purifier*. A côté des emprunts *baptizare* et ***baptidiare***, le mot latin qui sert normalement à le traduire est ***tingere***. ***Lavare*** signifie ***laver***, et de là, *purifier*. Les deux vocables ont donc une valeur très rapprochée. Au sens figuré, ils peuvent se confondre. Mais ils ne sont pas identiques. Le lavage ou purification est la suite et la conséquence du baptême, qui est le moyen [1]. ***Lavare*** n'a pas une acception assez large pour couvrir entièrement la notion du baptême. Dans son sens liturgique le plus étendu, βαπτιζειν désigne d'ailleurs une suite complexe de cérémonies qui diffèrent quelque peu suivant les rites et suivant les époques. L'immersion n'en représente que la partie centrale et fondamentale, non le tout. *Baptiser-bate(i)er* a donc un sens plus étendu que *laver*.

Aussi ne faut-il pas s'étonner de l'ordre admis dans le *Sponsus* pour ces deux termes fréquemment accolés et se succédant dans un sens indifférent. En ce cas, il y a gradation du mot le moins compréhensif au mot le plus compréhensif.

Plus d'un texte montre de façon décisive, que l'on était habitué au moyen âge à unir dans la pensée les notions de *laver* et de *baptiser*. C'est le cas, notamment, dans ce passage du *Mystère de la Passion* de Greban :

> Les autres baptisé avez
> Et j'en veil bien estre lavés [2].

Plus caractéristiques sont encore quelques passages du *Speculum humanae Salvationis* :

Necesse est ut ***prius laventur per baptismum*** [3]

ou bien : *Ut homo in eis* ***baptizatus et mundatus***, ***regnum cœlorum intraret*** [4],
où *mundatus* est synonyme de ***lavatus***.

---

1. Voyez le *Thesaurus Linguae latinae* de Teubner aux mots *baptizo* et *baptisma*, et le *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de Liturgie*, Paris, 1925.
2. *Édition* G. Paris et G. Raynaud, v. 10347-10348.
3. *Édition* Lutz et Perdrizet, Mulhouse, 1907-1909, ch. XII, v. 14.
4. *Ibid.*, v. 8. — Comparez, dans le *Sermon du pseudo Augustin*, 43, 3 :

Digitized by Google

Il faut donc rejeter la correction de Koschwitz, qui est un contre-sens. Les relations qui unissent les deux mots *lavet* et *bateet* doivent aussi apparaître clairement et l'on ne saurait plus tirer argument des difficultés qu'elles offrent ou que pouvait présenter *luteet* pour supposer, comme le faisait Schwan que le v. 18 est interpolé.

Deu monumen deso entre pauset.

Je n'ai pas de solution nouvelle à proposer pour ce vers 23. Il y a lieu de se rallier à l'opinion de Schwan, admise par Cloetta et Foerster. Schwan est d'avis que *Deu* résulte « d'une erreur du rubricateur qui marquait à l'encre rouge les majuscules dans les endroits réservés et les traits de liaison dans les intervalles vides. Il a placé ici, à la place d'un trait rouge, un *D* qu'il croyait oublié par le copiste ».

Je puis ajouter un argument qui rend cette opinion vraisemblable. Ce *D*, qui, rubriqué, est inadmissible à cet endroit de la strophe, est absolument conforme à ceux de *Dolentas*. (Voyez particulièrement celui du vers 55, après *inertibus*.) Le copiste a certainement eu l'intention de marquer ce refrain. Il ne faut pas oublier qu'il avait placé en tête de ces vers de l'ange l'indication *Prudentes*. Comme il travaille mécaniquement, il n'est pas étonnant qu'il ait cru que l'endroit vide où il place le *D* était réservé au refrain des vierges. Celui-ci est introduit, au v. 35, par une minuscule. Le scribe avait peut-être compté le nombre de *D* qui devaient être rubriqués. On remarquera que les rubriques ne sont, en principe, précédées d'aucun tiret. *Gaire* ne l'est aucune fois ; *dolentas* non plus, avec la seule exception du v. 45. Or, le tiret avait été oublié devant *eu*.

Deu ne dépend pas de *deso* comme l'ont cru les premiers

Naanam... baptizatus septies, ascendit de Jordane mundatus. Ici, *baptizatus*, malgré l'intention rituelle, a le sens de *immergé, plongé*. L'auteur du *Speculum H. S.* l'a parfaitement compris, si même il modifie quelque peu le sens, lorsqu'il écrit : ch. XII, v. 53 : *Ad jussum autem Elisei septies in Jordane lavabatur | Et sic ab omni lepra sua mundabatur*. Il s'agit, en effet, d'un lavage physique (quoique miraculeux) et qui, placé en regard du baptême spirituel du Nouveau Testament, en représente l'image prophétique. Le passage concernant Naanam se trouve dans le *Livre II des Rois*, ch. V.

Digitized by Google

éditeurs, puisque toutes les prépositions étaient suivies d'un régime direct. D'autre part, si *deso* était préposition, on attendrait dans le *Sponsus*, la forme *desot* (= *desotz*). J'accepte donc, au moins provisoirement la lecture de Boehmer : *desoentre pauset*, qui a été admise par ses successeurs.

Eu monumen lui-même est absolument normal. On pourra comparer avec : *E (el) fo morst / Per los meus torts / E mes el monument* [1] et avec la *Passion de Clermont : dunc lo pausen el monument* [2], etc.

Tels sont les principes rythmiques et les leçons que je crois pouvoir proposer pour la partie romane de l'*Office des Vierges sages et des Vierges folles* [3].

Lucien-Paul THOMAS.

1. Paul Meyer, *Anciennes poésies religieuses en langue d'oc* déjà cit., p. 486 (v. 71).

2. *Passion de Clermont*, texte du mss., v. 351.

3. La question des strophes sera étudiée dans un article ultérieur.

Digitized by Google

PROBLEMS OF THE TRISTAN LEGEND

BLEHERIS; THE DIARMAID PARALLEL; THOMAS'S DATE

Readers of *Romania* are aware that in vol. LI M. Ferdinand Lot attacked with some severity the theory, proposed by Miss Weston and elaborated by myself, that a certain Welshman Bleheris was to be regarded as an important figure in the development of Arthurian romance [1]. Giraldus Cambrensis, Thomas, the author of *Tristan*, Pseudo-Wauchier, and Wauchier de Denain, all refer to this Bleheris though under somewhat different forms of the name; and there are other less certain references to a Blihos Bleheris and a Master Blihis, who may be identical with him. M. Lot maintains that of these six authors, only Giraldus and Thomas speak from authentic knowledge. In particular he disputes the credibility of Wauchier's statement that Bleheris was born and brought up in Wales and told tales to a Count of Poitiers, who loved " l'estoire " more than any other did. This and the remaining allusions to Bleheris he regards as disingenuous inventions, having no basis in fact beyond what was derived from the reading of Giraldus Cambrensis.

Now it is the chief value of M. Lot's article, in my opinion, that he has led us to perceive that when an author refers, as Wauchier does, vaguely to a Count of Poitiers, there was probably some one outstanding Count of Poitiers whom he had in mind and whom his readers would recognize. Dr. Brugger has argued that the noble in question is Henry Fitzempress, who for two years before his accession to the throne

1. For extensive bibliography of the Bleheris problem see *Modern Philology*, XXII, 123 n.

Digitized by Google

of England in 1154 enjoyed the title of Count of Poitou [1]. But no one fifty years or more later would have referred to Henry by the title, and he would not have been understood if he had. William VIII of Poitou, whom Miss Weston [2], Prof. Levi [3], and I have urged as the probable patron of Bleheris, may be questioned on similar grounds, though he cannot be altogether rejected. The only count of Poitiers who was celebrated at the end of the twelfth century as a personality and a patron of arts was William VII, the famous troubadour. Miss Weston [4] and Prof. Singer [5] preceded M. Lot in this identification, but it is M. Lot's argument which compels me to agree in his conclusion : " Wauchier de Denain, s'il a pensé à un conte de Poitiers en particulier, a dû songer à Guillaume VII " [6].

But M. Lot is doubtful after all whether any historic figure lies behind the allusion, and denies strenuously that Wauchier had any historic basis for the association of count and conteur. He proposes a new and ingenious theory : Wauchier had read Giraldus Cambrensis' *Descriptio Kambriae,* in which the famous *fabulator* Bledhericus is mentioned, and had also read the romance of *Joufrois,* in which he found a jongleur-loving Count of Poitiers. He merely put two and two together. Taken by itself, the theory is possible. But search M. Lot's article for proofs of the influence of either of these works on Wauchier, and there is none. How, then, does M. Lot arrive at certainty in the matter ? Having pointed out that two editions of the *Descriptio* appeared in 1194 and between 1213 and 1215 respectively, he continues [7] : " L'une ou l'autre *a donc pu* être connue de Wauchier de Denain, dont l'activité littéraire couvre le premier tiers du XIIIe siècle. Entreprenant d'écrire une suite au *Perceval le Gallois* de Chrétien de Troyes, Wauchier *était porté* à se procurer et à lire une description du

1. *ZfSL*, XXXI[2], 158-60.
2. *Romania*, XXXIV, 100.
3. E. Levi, *I lais e la leggenda di Tristano*, 69.
4. J. L. Weston, *Legend of Sir Perceval*, I, 294.
5. *Abhandlungen der Preussischen Akademie der Wissenschaften, ph. hist. Kl.*, 1918, No. 13, p. 10.
6. *Romania*, LI, 404.
7. *Ibid.*, 402 f.

Digitized by Google

pays de Galles (Cambria). Y voyant invoquée l'autorité d'un ' famosus fabulator ' il *a pris* tout naturellement ce personnage comme garantie de ses propres récits, obéissant à la préoccupation du temps d'invoquer des autorités pour les histoires, surtout quand elles étaient de pure fantaisie. " In brief, the argument is simply : Wauchier could have read Giraldus : *ergo* he did. What color of plausibility the theory possesses it derives from the assumed falsity of all citations of authority by medieval historians and romancers. But this premise would also force us to believe that Layamon did not draw upon Wace because he cites him, and would work havoc with other known derivations. When M. Lot comes to the question of *Joufrois*, he is so carried away by his hypothesis that he exclaims [1] : " Gageons que Wauchier de Denain venait de lire le roman de *Joufrois* au moment où il écrivait la continuation de *Perceval*. " But again M. Lot fails to bring anything more than his enthusiasm to prove that what was possible was a fact. Of positive evidence for M. Lot's view there is not a trace.

We come to the alternative theory which M. Lot rejects, namely, that Wauchier reports a reliable tradition that Bleheris told his tales to a certain Count of Poitiers. This theory enjoys the support of scholars like Miss Weston, Levi, Brugger, Nitze, and Brown. It deserves a serious refutation. M. Lot's attack is contained in these two sentences [2] : " Les deux seuls personnages qui ont connu, et de réputation seulement, Breri-Bledhericus, Thomas et Giraud de Barry, sont l'un un Anglo-Normand, l'autre un Gallo-Normand. Imaginer que la réputation d'un ' fabulator ' gallois ait pu passer sur le continent par la voie orale et lui survivre longtemps, c'est supposer un fait dont il n'y a aucun autre exemple. " True enough. But the word " réputation " begs the whole question at issue. It assumes that Bleheris did not *in person* cross to France, the very point which M. Lot is called upon to demonstrate. But instead of a demonstration he offers us a neat example of *petitio principii*.

There is nothing in his argument to convince anyone who does not presuppose that medieval citations of authority are

1. *Romania*, LI, 404.
2. *Ibid.*, 402.

Digitized by Google

uniformly spurious and that Welsh nationality precludes any share in the propagation of Arthurian romance on the Continent. There is for me something hard to understand in M. Lot's position. For many years in the pages of *Romania* [1], he has demonstrated the presence of Welsh elements, particularly proper names, in French romances of the Round Table, and in the very issue in which he attacks Bleheris, he propounds that Lancelot himself owes his name to the Welsh Llenlleawc [2]. More than that, he has stoutly denied that Wace and others who refer to the propagators of Arthurian legends as *Bretons* or *Britones* could mean any but Welshmen, though he admits that the words themselves as applied to contemporaries usually meant Bretons, and though the words *Gallois* or *Wallenses* are never applied to the conteurs [3]. Bleheris is the only Welshman, clearly specified as a transmitter of the Arthurian legend. Yet M. Lot gags at Bleheris. Why? Because there is no other example of a Welshman who enjoyed such a reputation on the Continent. In other words, simply because he was a Welshman! This argument will appeal least of all to those who accept M. Lot's own articles in *Romania*, and who see no reason why a French-speaking Welshman, of whom there must have been many by the year 1100, should not have crossed to the Continent and made himself famous as a conteur.

If M. Lot in the first part of his article seems to have mistaken a possibility for a certainty, in the end he has mistaken an impossibility for a probability. Granting as he does that Giraldus had authentic knowledge of a real Bledhericus, M. Lot attempts to determine what he did to make himself famous since he could not have charmed the Count of Poitiers with his tales. M. Lot concludes that Bledhericus was not a storyteller at all, but a serious historian, and recommends that students of early British history search for surviving traces of his work. He is tempted to identify him with a certain

1. *Romania*, XXIV, 321-330, 497-528, XXV, 1-32, XXVII, 529-73, XXVIII, 1-48, 321-47, XXX, 13-21.

2. *Romania*, LI, 423.

3. For discussion and meaning of words Breton, Brito, etc. cf. A. B. Hopkins, *Influence of Wace*, 114 ff.

Digitized by Google

Bledri or Blethery, Bishop of Landaff from 983-1022 [1]. It is obvious that these suggestions are in flat contradiction to Giraldus' words, which qualify him as a *fabulator*. In the first part of his article M. Lot consistently implies that the term means a professional reciter of tales : his argument turns on this interpretation. In 1896 he wrote [2] : " Breri n'est pas un barde ; c'est un conteur (*fabulator*), et c'est par cette dernière classe qu'était conservée l'épopée celtique en Galles et en Irlande. " Now how can one maintain that Giraldus, a learned and well-informed cleric, who would certainly have known if this Bledhericus had written serious history, referred to him by so derogatory a term as *fabulator* [3] ? One might as easily suppose that a Supreme Court Justice, author of erudite treatises on the law, should be described in his obituary merely as a famous writer of detective stories. It is also unlikely that Giraldus would say of one who flourished nearly 175 years before his time that " tempora nostra *paulo* praevenit ". Of this expression M. Lot once held that " it may mean anything from ten to a hundred years ; we might say that Bonaparte lived a little before our time [4] ". Perhaps, but hardly the Young Pretender, Charles Edward. There is a gap of 172 years between the publication of the *Descriptio Kambriae* and the death of Bishop Bledri. In sum, if M. Lot attributes any authority to Giraldus' words, he cannot with consistency surmise that Bledhericus was a bishop, who wrote a Latin history of Britain.

This latter hypothesis M. Lot bases on Thomas's well-known statement that Breri knew " les gestes e les cuntes de tuz les reis, de tuz les cuntes ki orent esté en Bretaigne ". Adopting Golther's interpretation [5], M. Lot declares [6] : " Il n'y a pas

1. The identification was first made in J. L. Weston, *Legend of Sir Perceval*, I, 294 f.

2. *Romania*, XXV, 23.

3. Cf. on these conteurs Huet's article in *Moyen Age*, XXVIII, 234 ; Wauchier's continuation of the *Conte del Graal*, ed. Potvin, vv. 28373 ff. The tone of Wace, Crestien, and Wauchier towards these conteurs is decidedly supercilious.

4. *Folklore*, XVIII, 285.

5. W. Golther, *Tristan und Isolde*, 139 ff.

6. *Romania*, LI, 406.

Digitized by Google

de doute : pour Thomas 'Breri' est un historien qui possède à fond l'histoire de ' Bretagne ' ". Are then the words *geste* and *cunte* limited in meaning to learned history, and are counts and kings of Britain mentioned only between the covers of Latin chronicles? None should know better than the distinguished author of *Étude sur le Lancelot en Prose* that such is not the case. Yet on this premise his deduction rests. As a matter of fact, Thomas's description of Breri is in entire accord with Giraldus. A famous conteur of Arthurian themes would inevitably be one who knew the *gestes* and *cuntes* of Uther, Leodegan, Lot, Pelles, Erec, Galeschin, and the multitudinous kings and nobles whose wars, loves, and adventures make up the cycle of the Table Round. M. Lot continues : " L'œuvre de Breri est nécessairement en latin, non en gallois, d'abord parce que cette dernière langue était inconnue de Thomas, et que même s'il l'avait possédée, il n'aurait pas renvoyé ses lecteurs à un auteur écrivant en un idiome impénétrable, ensuite parce que Giraud de Barry, reproduisant quelques lignes de Bledhericus, fait une citation latine, non une traduction. " Here are three reasons given, the first of which is withdrawn in the next breath, the second is quite contrary to probability, since if Thomas was trying to milerad his readers, as M. Lot believes, he would, more likely than not, employ a reference his readers could not check up, and the third is a statement for which I find no warrant in the text. How does M. Lot know that Giraldus is not translating Bledhericus' remarks from the Welsh? Though I am among the first to acknowledge the great contribution M. Lot has made to historic and literary science, I frankly confess that his conclusions regarding Bleheris seem founded on false premises and misinterpreted evidence. Those scholars who are moved by his appeal to search for the Latin works of Bishop Bledri have my sympathy.

Thus far I have dealt only with M. Lot's own opinions. Let me pass to his criticism of my views. In the first paragraph on p. 401 he gives a very fair summary of my conclusions. " Ce fait capital que l'amour courtois a trouvé son véhicule narratif dans la matière de Bretagne doit, dans une large mesure, être mis sur le compte de Bleheri. " But in the next paragraph he attributes to me this fantastic thesis : " Si les concepts de

Digitized by Google

l'amour courtois, inconnus de l'antiquité, ont pu naître chez nous, c'est grâce au pollen fécondant transporté du Galles." May I refer the reader to these sentences in my article [1]: "The theories with which the Midi was aflame and which the troubadours celebrated in lyric form, Bleheris exemplified in his burning tale of Tristram and Ysolt." "It seems probable then that the legend of this hero was known in Brittany early in the eleventh century; that there the story of Ysolt of the White Hands was invented and developed; and that it was this already expanded legend that Bleheris knew and brought to Poitiers." The reader may judge how accurately M. Lot has reproduced my views.

Having held up to ridicule this distorted version of my conclusions, he dismisses them with scarcely any discussion of the facts on which I felt it necessary to found them. Let me review the evidence briefly [2]. Thomas cites Breri particularly as an authority on the Tristan legend. In Crestien's *Erec* a knight Bliobleheris, whose name is sometimes confused in MSS. with Bleheris, is mentioned as sitting next to Tristan. In Eilhart's *Tristrant* there is a minor character Pleherin, whose name, M. Lot admits, may easily be derived from Bleheris. It seems not unreasonable to conclude that though Thomas alone had any clear conception of Bleheris' relation to the Tristan legend, Crestien vaguely connected the names, and Eilhart or his source, when put to it to supply a name, used one that was familiar in the Tristan tradition. To object that the association in the latter cases is incorrect and unintentional shows little understanding of the human mind. Modern psychology has demonstrated the importance of just such uncontrolled associations. Let us suppose that a folklorist, visiting an Irish village in quest of stories, should learn from one old man that his version of the exploits of Diarmaid was backed by the authority of a famous reciter of tales, by the name of Barrett, a real person who had died some time before. A second old man in telling a tale of Diarmaid introduces the name of Barrett as that of a minor character. A third old man in the course of

1. *MLN*, XXXIX, 325, 327.
2. *Ibid.*, 320 f.

Digitized by Google

another narrative mentions together the name of Diarmaid and a somewhat distorted form of the name Barrett. Would not the folklorist, knowing that Barrett had actually lived and told such stories as these, be justified in concluding that the unconscious linking of Diarmaid and Barrett in the minds of the last two men was not an accident but a definite corroboration of the statement of the first old man?

The coincidence in the testimony of Thomas, Crestien, and Eilhart becomes even more striking when one realizes that while two early Tristan romances, those of Thomas and Eilhart, suggest derivation from a tradition going back to Bleheris, most of the other early evidence on the Tristan story outside of Wales points more or less directly towards Eleanor of Poitou, granddaughter of that count of Poitiers, the presumptive patron of Bleheris [1]. Of the poets who treated the Tristan legend or allude to it, Crestien wrote at the court of Eleanor's daughter, Marie de Champagne; Thomas and Marie de France must have been in or close to Eleanor's own entourage; Bernard de Ventadour and Cercamon we know were in intimate association with the gay young countess. Five threads, therefore, connect the Tristan legend with one reared in the court of Poitou. "Especially noteworthy is the fact that Tristan is first mentioned in Continental literature by two troubadours immediately associated with" Eleanor and the court of Poitou. It is this body of evidence, so curiously corroborative of Wauchier's statement, of which M. Lot, in attacking my theory, says not a word. Without offering the slightest explanation for the familiarity of Bernard de Ventadour and Cercamon with the Tristan legend in the decade 1150-1160, before any Northern French author, he declares that the journey of Bleheris to Poitiers is a "chimaera bombinans in vacuo".

There is still another group of facts which militates against M. Lot's theory and with which he must deal. He has failed to

1. *MLN*, 322 f. Prof. Ranke has kindly referred me to the following work which shows that Eilhart had no connection with Eleanor's daughter Matilda of Saxony, but wrote in the Rhineland: Kurt Wagner, edition of Eilhart, Teil I, 11.

Digitized by Google

realize the significance of 'Miss Weston's chapter on the Chastel Orguellous, of which the Bleheris citation is merely a part. She there points out that Wauchier seems to be drawing on a series of disconnected though sometimes admirable tales, and refers to them as the *branches* of a *grand conte*. He appeals to his audience in the manner of reciters, and proposes that they say a pater-noster for the soul of a certain man of Loudun. There are also the significant lines [1] : " Puis vous ferez le vin doner; Tant m'orrez dire e conter. Seingneurs, la branche se depart Du grant conte, se Dieu me gart. Des or orrez comment il fu. De ce qu'avez atendu : Cil de Loudon [variant Lodun] racontera Que ce riche romans dira. " Of this Dr. Brugger remarks acutely : " *Cil de Loudon* is no doubt a minstrel, who was a remanieur of Bledri's Gawain compilation... He was a native of Loudun near Poitiers [2] ". If M. Lot's interpretation be applied here, we must believe that Wauchier was so anxious to impose on his readers of the thirteenth century and on the Celtists of the twentieth that he deliberately sprinkled through his verses the mannerisms of the conteurs, invented besides the visit of Bleheris to Poitiers an anonymous minstrel from Loudun near Poitiers, and asked for a paternoster for the soul of the mythical minstrel. It seems to me that M. Lot requires more of our credulity than Wauchier.

In the *Zeitschrift für Französische Sprache*, XLVII, 162, Dr. Brugger also has dealt with the Bleheris problem, and with many of his points I agree. For him Bleheris was a figure as important as Crestien de Troyes in the evolution of Arthurian romance. He also rejects from consideration Bledri ap Cadivor, a Welsh chieftain, as identical with the *fabulator*. But there are points on which we differ. He goes farther than I in taking literally the specific indebtedness which Wauchier acknowledges to Bleheris, and presumably accepts the other passage in which the Welshman's authority is invoked.

Personally I am not confident that he was the source of

---

1. *Op. cit.*, I, 239, 242 f.
2. *Modern Philology*, XXII, 185 n.

Digitized by Google

Thomas and Wauchier in more than a general sense. The intervening steps of oral tradition would inevitably produce considerable changes. Dr. Brugger refers to Bleheris as " Dichter ", but there is no evidence to show that he was anything but a reciter of prose tales. His identification of the Count of Poitiers with Henry Fitzempress I reject for reasons already given. I also regret that I am among those whom he suspects of not reading his work because they do not accept his arguments regarding Blihos Bleheris. Of this knight who appears in the *Elucidation* prefixed to the *Conte del Graal*, one reads that " si tres bons contes savoit que nus ne se peust lasser de ses paroles escouter ". Miss Weston and other scholars have been struck by the singular appropriateness of these lines in case there were a confusion of Bleheris and Blihos Bleheris. Dr. Brugger, however, produces a list of knights who recounted their adventures, and argues that they are conteurs in the same sense as Blihos Bleheris. I have looked through the list, but none conveys the same clear implication that he had a repertory of tales stored in his memory (not merely a knowledge of his own adventures) and that people were in the habit of listening to him for hours at a time. These are the attributes of Blihos Bleheris, and the reason Miss Weston's suggestion has had so many adherents is because these are the attributes of a professional conteur. Since the writer of the *Elucidation* knew of Master Blih[er]is as an authority on Arthurian tradition, it is quite possible that he knew other facts about him, which by a strange confusion he attached to the knight. If Dr. Brugger should note in an American novel of today an Italian count named Emilio Caruso, who had such a soul-stirring voice that no one who heard him could forget it, would he not recognize a reminiscence of the famous operatic singer? Or would he maintain that because the real Caruso was not named Emilio and was not a count, and because other counts had been known to sing, the description of Emilio was not suggested by Enrico?

One cannot be too literal-minded in investigations of material so nebulous, transmitted by men so little serious as these conteurs must have been. Does not Crestien rage at their capacity for mutilating the stories they tell in the presence of

Digitized by Google

kings and counts [1] ? These broken and distorted hints, these confused echoes of the facts are not to be wondered and cavilled at, but rather to be expected. If they form a consistent pattern, we can only congratulate ourselves on our luck. Such a pattern we seem to possess in the case of Bleheris and his work.

*
* *

Another debated problem in the realm of Tristan studies is the relation of the Continental legend to the insular and to the Irish saga of Diarmaid and Grainne. Miss Schoepperle first urged that the central situation of the French romances had its source in the Irish saga. M. Joseph Loth poured over the theory the vials of his sarcasm [2]. It would be superfluous for me to go over the ground, for any reader can turn to the parallels which Miss Schoepperle adduced for the splashing water and the separating sword, the latter feature being comprehensible only by reference to the different conditions of the Irish story [3]. But I may bring forward a new bit of evidence which proves the Welsh Tristan legend to be even more profoundly indebted to the same Irish saga than the French.

In the very year before M. Loth denied any connection between the French romance and Irish *aithed*, he had published the Welsh *Ystoria Trystan* [4]. Let me point out ten obvious resemblances between this charming tale and the Irish *Pursuit of Diarmaid and Grainne* [5].

1. The relationship of the characters is identical. Diarmaid is the lover of his uncle's wife, as is Trystan.

2. Both pairs of lovers escape to the forest.

3. In the Irish tale, Muadhan, who became Diarmaid's attendant, " dressed a bed of soft rushes and of birch tops "

1. *Erec*, vv. 22-5.

2. *Rev. Celt.*, XXXV, 380 ff. Cf. *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1924, 122 f.

3. G. Schoepperle, *Tristan and Isolt*, II, 413 ff., 430 f.

4. *Rev. Celt.*, XXXIV, 377. I quote, however, from the edition of T. P. Cross, *Studies in Philology*, XVII, 93 ff.

5. For bibliography of this tale, cf. Schoepperle, *op. cit.*, 599, n. 2, 415 n.

Digitized by Google

for the lovers [1]. In the Welsh, immediately after the mention of Trystan's page, we read " A couch of leaves was made for them. "

4. The lovers in both tales are surrounded in the wood by the vengeful husband and his allies [2].

5. Both ladies are terrified. When Diarmaid hears the warning shouts, he wakes Grainne, but refuses to flee. " Fear and great dread seized Grainne when she heard that [3]. " Compare with this : " When Esyllt heard the talking around the wood, she trembled between the two hands of Trystan. "

6. The friends of the lover refuse to harm him. Oisin and Oscar, for instance, cry : " Come out to us, and none will dare to do thee harm, hurt, or damage [4]. " When Trystan, sword in hand, attempts to break through, March's allies said : " ' Shame upon us if we interfere with him. ' "

7. The hero passes unscathed through the troops of his foe. When Diarmaid is told " Here are Fionn... and four hundred hirelings with him ;.. and if thou wouldst come out to us, we would cleave thy bones asunder, " he " arose with an airy high exceeding light bound, by the shafts of his javelins,.. and went a great way out beyond Fionn and beyond his people without their knowledge [5]. " Trystan likewise " met March ap Meirchion, and then March said, ' I will kill myself in order to kill him. '.. Thereupon Trystan went through the three battalions uninjured. "

8. The wronged husband summons a king to his aid. Fionn summons the king of Alba [6] and March summons Arthur.

9. Finally a friend comes to the lover and arranges a reconciliation. Aonghus makes peace between Diarmaid and Fionn, King Cormac playing an important part [7]. So Gwalchmai persuades Trystan to return to Arthur, who makes peace between him and March.

---

1. *Transactions of the Ossianic Soc.*, III, 79.
2. *Ibid.*, 66.
3. *Ibid.*, 67.
4. *Ibid.*, 71.
5. *Ibid.*, 75.
6. *Ibid.*, 163 ff.
7. *Ibid.*, 169 ff.

Digitized by Google

10. The lovers are allowed to remain together. In the Irish, Diarmaid and Grainne for a time before the ultimate tragic ending settle in Rath Grainne [1]. The Welsh tale also gives them to each other but forever. Called on to decide whether Trystan or March should enjoy Esyllt, Arthur adjudged her to one while the leaves were on the wood and to the other while the leaves were not on the wood, and gave March the choice. He chose the leafless season; whereupon Esyllt blessed the holly, the ivy and the yew, which kept their leaves throughout their lives, and thus made her Trystan's as long as he lived.

As far back as 1903 Mr. John asked the question [2]: "Are we to trace any connection with the tale of Demeter and Persephone? And if so what is the connection, that of primitive community of myth or of late borrowing?" In 1883 Gaston Paris in a distinguished article proved that the abduction of Guinevere by Meleagant was a variant of the Persephone myth and certainly not a late borrowing [3]. In 1924 I proved that the abduction of Winlogee (Guinevere) on the Modena sculpture (1099-1106) originated in an Irish tale of the abduction of Blathnat by Curoi, and of her rescue by Cuchulinn, the sun-hero, after a battle lasting from Nov. 1 to the middle of spring [4]. Now Blathnat is a diminutive meaning Little Flower, and Grainne is also a diminutive meaning Little Grain [5]. There is abundant evidence, as I show in my *Celtic Myth and Arthurian Romance*, that the Irish worshipped a vegetation goddess under many names. The goddess Tea, worshipped at Tara, was descended from Ith, "Grain", and was married to Eremon, the "Plowman [6]". All this creates a probability that Grainne is a romanticised vegetation goddess [7].

1. *Trans. of Oss. Soc.*, 171.

2. *Transactions of the Guild of Graduates*, University of Wales, 1903, 17.

3. *Romania*, XII, 508.

4. *Romanic Rev.*, XV, 266.

5. Thurneysen, *Irische Helden und Königsagen*, 28; *Handbuch des Altirischen*, I, 169.

6. *Proceedings of the Royal Irish Academy*, XXXIV, C, 300.

7. Just as Blathnat's lover Cuchulinn has many solar traits, so Diarmaid is often called Diarmaid « of the Bright Face », « with the Fiery Face »,

Digitized by Google

And it is hard to avoid the conclusion that the mythological suggestions which crop up in the story of Esyllt, Grainne's counterpart, are survivals of the original significance of the *Elopement of Diarmaid and Grainne*, which have been effaced in the extant late forms of the very ancient Irish legend.

There can be no shadow of doubt that this legend of Diarmaid and Grainne is the model for the Welsh *Ystoria Trystan* [1], since the opposite relationship is out of the question. There is also reason to suppose that the Welsh tale, in some form or other, has furnished in turn at least one episode to the French romance, the love of Kaherdin for Ysolt's handmaid. In the Welsh we read [2] that Kae Hir (the Tall) was in love with Golwg Hafddydd (Summer Day Visage), Esyllt's attendant. He goes to Esyllt and tells her of Trystan's escape. She blesses him and says that he will obtain a golden mistress. He replies that he desires no golden mistress but Golwg. Whereupon she declares that Golwg shall be his. According to Eilhart's *Tristrant* [3], based of course on a French poem, Kehenis woos Gymele, Isalde's maid, but she scorns him. But Isalde says : " For Tristan's sake, I will give you one of my maids to bear you company. Choose Brangene or Gymele as may please you, and I will bid her be with you tonight. " Kehenis asks for Gymele, but she by the use of a magic pillow prevents the satisfaction of his passion that night. Thomas relates the same story about Kaherdin and Bringvain, but adds that after two tantalizing nights the lover finally has his desire [4]. Can the bestowal of Esyllt's maid on her lover's friend, which appears in both stories, be regarded as fortuitous especially when the friend's name in Welsh is Kae Hir and in the French Kaherdin, a corruption probably due to assimilation to the Turkish name Kahedin or Kaardin [5] ?

---

and a modern folktale calls him Son of the Monarch of Light. Cf. *Folklore*, XVII, 452 n.

1. The Diarmaid story is certainly as old as the tenth century (Schoepperle, II, 393), whereas the *Ystoria Trystan* first occurs in a MS. of 1550.
2. *Studies in Philology*, XVII, 106.
3. Eilhart's *Tristrant*, ed. F. Lichtenstein, 294 ff.
4. Thomas, *Tristan*, ed. Bédier, I, 340.
5. *ZfrP*, XLII, 482.

Digitized by Google

*
* *

The conclusion is unavoidable that the Irish elopement tale of Diarmaid and Grainne formed the nucleus of the Welsh and French Tristan legends. It is also clear that some Welsh accretions to that nucleus, which are lost to us in their Celtic form, are probably imbedded in the French romances. But we must not believe that these Welsh materials passed directly into France through the agency of Bleheris. Dr. Brugger prudently warns us [1]: " His Cymric descent indicates little or nothing as to the origin of his narrative materials. " Neither can we believe that the Anglo-Normans had any considerable share in the transmission, since the *Waldef* passage which so largely influenced Gaston Paris has been questioned by M. Bédier and altogether rejected by other scholars [2]. The Welsh legend must have passed through a Cornish stage, for most of the Continental versions make the injured husband king of Cornwall, and all lay certain crucial scenes in Tintagel or its neighborhood. I am far from subscribing, however, to M. J. Loth's theory of the Cornish origin and immediate transmission of the legend from Cornwall to France [3]. The introduction of Lancien and the chapel of Saint Samson seem to me late localizations, made after French conteurs had begun to cater to audiences in England. At least, these details cannot have deep roots in tradition since Béroul is the only poet who knows them. There are signs that the legend had taken root in Brittany as early as 1000, since M. Bédier pointed out a considerable number of Breton names in the romance [4] and we have records of three historic

1. *ZfSL*, XLVII, 169.

2. Thomas, *Tristan*, II, 316; *ZfSL*, XXXII², 138; *Bonner Studien z. Eng. Phil.*. IV, xxiii; L. Hibbard, *Med. Romance in England*, 102.

3. J. Loth, *Contribution à l'étude des romans de la Table Ronde*, 60 ff. Cf. the reviews in *Romania*, XLIII, 121; *Romanic Review*, III, 431; and the notices *ZfSL*, XLVII, 227; Bruce, *Evolution of Arthurian Romance*, I, 184, n. 58.

4. Thomas, *Tristan*, ed. Bédier, II, 122 f. Note also that Moraldus appears in a Breton document of about 1075. Cf. H. Morice, *Mémoires pour servir de preuves*, I, col. 436.

Digitized by Google

Bretons by the name of Tristan before 1050 [1]. One of them, a lord of Vitré, seems to have influenced the legend in turn. Curiously enough, he was the son of a Rivallon or Ruivallon [2], and since the account of these two real persons in the *Chronique de Vitré* is quite uncontaminated by the romance and bears all the earmarks of genuine history, it is highly probable that the hero's father, in Gottfried and Eilhart, owes his name to a reminiscence of Ruivallon lord of Vitré. M. Bédier pointed out that in the name " Rouland riis " which the same figure bears in *Sir Tristrem* there is a corruption of Rivallon [3]. M. Muret and Dr. Brugger in turn, noting how closely R and K resemble each other in manuscript, suggested that " Rouland riis " was related to the name which the Norse Saga and Gottfried give to Tristan's father, " Kanelengres [4] ". All these suggestions lead to the conclusion that the original form was " Rivalon " or " Riuelen reis [5] ". This could have produced easily both " Rouland riis " and " Kanelengres". When Gottfried says, " Sin rehter name was Riwalin, sin anam was Kanelengres, . . . kunec uber daz lant ze Lohnois [6] ", he is putting together two versions of the same fact; namely that Tristan's father was Riualen, king (*reis*) of Loonois. On the name Loonois I accept the theory proposed by M. Lot [7] and conclusively demonstrated by Dr. Brugger in his admirable

1. *MLN*, XXXIX, 326 f.

2. Pierre le Baud, *Chronique de Vitré* (bound with *Histoire de Bretagne*, Paris, 1638), 7; *Rev. de Bretagne*, XVIII, 435-9.

3. Thomas, *Tristan*, éd. Bédier, I, 3 n.

4. *Romania*, XXVII, 610; *Archiv für das Studium*, CXXIX, 138.

5. Rivelen appears in a Breton document of the first half of the eleventh century, and Riwellenus in 1123. Cf. H. Morice, *Mémoires pour servir de preuves*, I, col. 337, 546. This proves how unreliable M. Loth is on his own ground, for in *Contributions*, 100, we read : « L'affaiblissement de *-on* en *-en* est, en somme, tardif en armoricain ; à part Roallen (p. 295, en 1080) et Graalend, p. 750, en 1124-1125, je n'en vois guère d'exemple avant le XIVe siècle. »

My explanation of the name Kanelengres seems decidedly more natural than the tours de force of Brugger, *Archiv für das Studium*, CXXIX, 138 ff, of Zimmer, *ZfSL*, XIII, 96-99, and of Loth, *Contributions*, 105 f.

6. Vv. 320-25

7. *Romania*, XXV, 16 f.

Digitized by Google

article [1], and it points, together with the name of Tristan himself, toward the region of Lothian and a Pictish king as the starting points of the legend. The names which *Sir Tristrem* and Gottfried assign to Tristran's fatherland, Ermonie and Parmenie, seem to me certainly corruptions of Armorique, since it is a dependency of the Duke of Brittany, and since Hertz has shown that the transformation of Armorica into Armenia occurs more than once in documents [2]. Gottfried, then, in the statement quoted above was combining the ancient tradition which made Tristan's father king of Lothian with the later Breton tradition which confused him with Ruivallon, father of the historic Tristan, lord of Vitré and vassal of the Duke of Brittany.

That the development of the Second Ysolt theme took place mainly in Brittany seems clear from the localization, the presence of such names as Carhaix, Nantes, Hoel, a second Rivalin, etc. The suggestion for the Second Ysolt may have come, as M. Lot pointed out [3], from Wales, for two Esyllts are mentioned together in *Kilhwch*, though whether these are really two distinct personages or simply the same person with two epithets, as are so many in the same list, we cannot determine. That the story of the First Ysolt still retains a vestige of the Irish tradition that Diarmaid for a long time spurned Grainne Miss Schœpperle demonstrated in her discussion of the separating sword. But the Second Ysolt, once created, could take over this humiliating part of the tradition, and we find the incident of the splashing water attached to her. This and the motif of the black and white sails are the only Celtic traits which Miss Schœpperle could discover connected with the Second Ysolt [4]. And this is natural enough, for Prof. Singer has made the highly significant discovery [5] that the story of the Second Ysolt and her brother Kaherdin follows

1. *Modern Philology*, XXII, 159.
2. *Tristan und Isolde*, tr. W. Hertz, ed. 3, 490.
3. *Romania*, XXV, 29 f. Cf. Thomas, *Tristan*, ed. Bédier, II, 115 n.
4. Schoepperle, *Tristan and Isolt*, 414, 438; *Rev. Celt.*, XXXVII, 323.
5. *Abhandlungen der Preussischen Akad. der Wissenschaften, phil. hist. Kl.*, 1918, No. 13, p. 9. The story is in Hammer-Purgstall, *Literaturgeschichte der Araber*, II, 412.

Digitized by Google

in all essentials the Arabic story (dated 687) of Kais and Lobna, — a fact which gives added point to the substitution of Turkish Kaherdin for Welsh Kae Hir. All this development I believe took place on Breton soil, so consistently is the background Breton.

That the Bretons used alien material cannot be regarded as incredible ever since Prof. Kittredge demonstrated the use of the classic tale of Orpheus in the Breton lai of *Sir Orfeo* [1]. Nor is it hard to conceive that a Welshman should have adopted a Breton version of the Tristan romance. Geoffrey of Monmouth, contemporary of Bleheris, and like him " nes e engenuis en Gales", employed as the foundation of the *Historia Regum Britanniae* a book which he attests was brought from Brittany and which the internal evidence of proper names shows to have contained insular Arthurian tradition in Bretonized form [2]. It is quite on the cards, then, that a Welsh conteur should have gone to Brittany for his materials.

*
* *

Needless to say, a legend which now included the romantic Irish *aithed*, with its motif of the deserted husband, and also the romantic Arabic story, with its motif of the spurned wife, lent itself perfectly to illustrate the theories of courtly love. It would seem to be the most momentous of the achievements of Bleheris that he brought this tale to the court of William VII at the crucial time. There could not have been a more perfect narrative vehicle for the spirit of the age than this composite romance. Told with some of the colorful detail characteristic of contemporary Welsh prose and with the dramatic fire which the great conteurs possessed, the story must have been moving indeed. If the passionate Eleanor of Poitou heard it in her girlhood, as seems probable, from the lips of Bleheris himself, if is not unnatural that we should find traces of the romance wherever her influence was felt, and that Thomas, when he

1. *American Journal of Philology*, VII, 176 ff.

2. R.S. Loomis, *Celtic Myth and Arthurian Romance* (Columbia University Press, 1927), 344 f.

Digitized by Google

wished to assure his readers of the authenticity of his version, should refer to Breri as his warrant.

A curious link between Eleanor and the *Tristan* of Thomas is found in a poem of Ramon Vidal de Bezaudu, describing the marriage of Eleanor's daughter to Alfonso of Aragon in 1170 [1]. In the *Modern Language Review*, XVII, 24-8, I proved that Thomas must have assigned to his hero the cognizance of a gold lion on a red field, and that it was probably intended as a piece of heraldic flattery to some patron of the English royal house. Now the poem in question says that Eleanor's daughter wore a mantle of ciclatoun : " Vermelhs ab lista d'argen fo, E y hac un levon d'aur devis. " If there was any doubt whether this was a device adopted early by Henry II and his family, it must dissolve before this quotation. Thomas certainly had a patron in Henry, Eleanor, or one of their children.

The heraldry of Thomas is significant not only for his court connections but also for his date. In the same article, I proved that his poem must have contained the detail of the gold lions embroidered on Tristan's horse-trappings. In his later description of the gigantic Tristan le Nain, Thomas says that his shield, lance, pennon, and " conisance " were all blazoned *or de vair fretté* [2]. There can be no doubt that when Thomas wrote, a very elaborate repetition of the heraldic device was fashionable. The earliest known example of heraldic housings is 1178 [3] ; and the earliest representation of such a multiplied armory known to me is in the *De Rebus Siculis* of Petrus de Ebulo which cannot be earlier than 1195 [4]. Allowing a margin of ten years, we arrive at the year 1185, and until earlier instances of this armorial profusion are brought to my attention, I shall consider that as early a date as our evidence on this point will allow.

This conclusion does not square with the date which Gaston Paris and M. Bédier have endowed with the weight of their

1. Mila y Fontanals, *De los trovadores Obras*, II, 133 n.

2. Vv. 2182-4.

3. E. Bertaux, *L'art dans l'Italie méridionale*, I, 493. On this date cf. *Nuovi Studi Medievali*, vol. II (1906), p. 104 ss.

4. Ed. E. Rota, pl. 36, 39 ; ed. G. B. Siragusa, pl. 36, 39.

Digitized by Google

authority, namely before 1170 [1]. They argued that Crestien's *Cliges*, written in that year at latest, is manifestly a counter-blast to some Tristan romance very like that of Thomas, and that Crestien's use of the word-play on *amer-mer-l'amer* is conclusive proof that he took it from Thomas. The argument is indeed weighty, but cannot be regarded as conclusive since it is disputed by Foerster, Wilmotte, Miss Schœpperle, Ranke, and Kelemina [2]. Granting as I do that Crestien is the borrower, I nevertheless am not convinced that his source was necessarily Thomas. The whole course of this article has shown that Bleheris established a tradition, saturated with the ideals of courtly love which Crestien attacks in *Cligès*. Very probably there were versions of the romance before 1170 which Crestien and Thomas both used. Nor is it out of the question that the word-play on *mer-amer-l'amer* was in their common source [3].

*
* *

I believe it now possible to state quite definitely the steps in the growth of the Tristan legend. It will be seen that in general the steps approximate those traced by M. Bédier in his masterly edition of Thomas.

1. The Pictish king Drostan son of Talorc, his kingdom of Loonois, and the forest of Morois.

2. The Welsh legend of Trystan mab Tallwch, largely modeled on the Irish *Aithed* of Diarmaid and Grainne, which still retained traces of mythic significance. Association with Arthur.

3. The localization in Cornwall (ante 1000).

4. Localization of *enfances* and conclusion in Brittany. Development of Second Ysolt. Remodeling of conclusion on basis of Arabic tale.

1. *Journal des Savants*, 1902, 347-5; Thomas, *Tristan*, ed. Bédier, II, 53-5.

2. Foerster, *Cliges*[3], lvi-lviii; Wilmotte, *L'évolution du roman français*, *Bulletin de l'Acad. roy. de Belg.*, 1903, no. 7, 67; Schoepperle, *op. cit.*, I, 179; F. Ranke, *Tristan und Isolt*; J. Kelemina, *Geschichte der Tristansage*, 105.

3. Prof. Nitze has generously called it to my attention that the *mer-amer* word-play occurs independently in the seventeenth century and in Robert de Boron's *Joseph*.

LIBRARY
UNIVERSITY OF CALIFORNIA
SANTA BARBARA
Digitized by Google

5. Transmission of tale to the court of Poitou by the Welshman Bleheris before 1137, and establishment of fixed tradition. Infusion of courtly love element.

6. Spread of story in two main forms : the Bleheris tradition represented by Eilhart, Béroul, Thomas ; a Breton tradition largely independent of Bleheris, represented by the *Prose Tristan* [1].

Roger S. Loomis.

---

1. Cf. Schoepperle, *op. cit.*, II, 439-6.

Digitized by Google

LE
TROUBADOUR BERNART MARTI.

Bernart Marti le Peintre ne figure pas parmi les grands troubadours du XIIe siècle. Les chansonniers « classiques », *A*, *B*, *D*, *I*, *K*, l'ignorent, et seuls les collectionneurs un peu excentriques de *C*, *E* et a^2 ont accordé à ses œuvres une place parcimonieusement mesurée. Il n'a pas non plus eu au XIIIe siècle les honneurs d'une biographie, mais Matfre Ermengau le connaît et le cite avec éloge dans son *Breviari d'amor* [1].

La critique moderne ne lui a guère été plus favorable. Chabaneau, dans ses « Biographies des troubadours », et Bartsch, dans le « Grundriss », sont bien obligés de le nommer; mais autrement son nom ne paraît dans aucune histoire littéraire depuis Diez jusqu'à Anglade [2]. Raynouard (*Choix*, V, 66-67) a publié de lui quelques strophes, Mahn (*Ged. d. Troub.*, n°s 331, 754-755) deux de ses poésies; mais depuis aucune chrestomathie n'a plus daigné lui faire la moindre place. Seul, M. Appel a rompu une lance en sa faveur : d'abord il a publié toutes les pièces encore inédites de ce poète, et ensuite il a fixé la place qui lui revient dans l'histoire de la poésie provençale [3]. Or,

---

1. E per so dis Bernart Martis
Cum bos e savis e cortes.
(éd. Azaïs, II, v. 30967-8).
Il est regrettable que le poète se soit contenté de cette appréciation banale.

2. Ce que dit l'abbé Millot, III, 136-137, est sans valeur ; les jugements portés sur Bernart dans l'*Histoire littéraire de la France*, XVII, 470-472, et par Raynouard, *Choix*, V, 66-67, sont plus justes.

3. C. Appel, *Provenzalische Inedita*, 1890, p. 24-37 (cinq chansons) ; *id.*, édit. de Bernard de Ventadour, 1915, p. LXIII s.

Digitized by Google

cette place est importante et l'œuvre du troubadour offre un réel intérêt [1]. Alors, pourquoi ce silence dédaigneux ?

L'attitude de la critique littéraire du moyen âge s'explique par deux raisons. L'une, c'est le mépris dans lequel elle englobe en général les troubadours de la première époque. Nous ne songeons pas au dédain que manifeste Pierre d'Auvergne pour le *vielh trobar* [2] ; il avait peut-être pour cela des raisons personnelles. Mais nous voyons ce mépris percer dans tous les jugements littéraires que portent les *vidas* sur les plus anciens troubadours. On pourrait parfaitement appliquer à Bernart Marti ce qui est dit là de Pierre de Valeira : « *Ioglars fo el temps et en la sazon que fo Marcabrus, e fez vers tals com hom fazia adoncs, de paubre valor, de foillas e de flors e de cans e d'ausels. Sei cantar non agren gran valor, ni el* [3]. C'est sans doute dans le même sens qu'il faut entendre le jugement sur Marcabru lui-même : *de caitivetz vers e de caitivetz sirventes fez* ; sur Cercamon : *trobet vers e pastoretas a la usanza antiga*, et même sur Jaufre Rudel : *fetz... mains bons vers ab bons sons, ab paubres motz* [4]. Ce n'est qu'avec Pierre d'Auvergne que commence, aux yeux du vieux critique, l'ère nouvelle : (Pierre) *fetz los meillors sons de vers que anc fosson faich... Et era tengutz per lo meillor trobador del mon, tro que venc Guirautz de Borneill* ; ou encore : *fo lo premiers bons trobaire que fo outra mon* [5]. Ne dirait-on pas un « Enfin Malherbe vint » de ce Boileau médiéval ! Or, Bernart était encore, comme on le verra plus loin, de la vieille école, si sévèrement condamnée. Il avait en outre osé se dresser en cen-

1. Cf. aussi G. Bertoni, *Zeitschrift für romanische Philologie*, 35, 1911, p. 534.

2. Édit. Zenker (*Romanische Forschungen*, XII, 1900), III, 1-4.

3. *Biographies des troubadours*, éd. Chabaneau, p. 217. Peu importe que Pierre de Valeira soit peut-être moins ancien que ne le croyait le biographe (cf. A. Jeanroy, *Jongleurs et troubadours gascons*, 1923, p. IV) ; le jugement n'en subsiste pas moins.

4. *Biographies*, p. 216, 215, 217. Seul Guillaume de Poitiers a trouvé grâce aux yeux du critique, pour des raisons qui n'étaient sans doute pas d'ordre littéraire.

5. *Biographies*, p. 260. L'accent porte évidemment sur *bons*, car le biographe ne pouvait pas ignorer que Marcabru et d'autres avaient déjà franchi les Pyrénées avant Pierre.

Digitized by Google

seur contre Pierre d'Auvergne lui-même. Raison de plus pour vouer son œuvre à l'oubli, en faisant le silence autour de son nom.

L'autre raison de l'insuccès de Bernart Marti doit sans doute être cherchée dans l'hostilité qu'il manifeste à différentes reprises à l'égard de l'amour et des femmes. C'est un reproche qu'on a souvent fait à Marcabru. « Il fit », dit l'une de ses *vidas*, *de caitivetz vers e de caitivetz sirventes, e dis mal de las femnas e d'amor* [1]. Même condamnation chez Raimon Jordan de Saint-Antonin et chez Matfre Ermengau [2]. Le mépris des femmes qu'on lui attribuait, d'ailleurs à tort, le rendait lui-même méprisable aux yeux des fervents de l'amour courtois. Or, Bernart Marti pouvait passer pour un disciple du vieux maître ; on retrouve chez lui son style, son vocabulaire et quelques-unes de ses idées. Il a tenu sur l'amour des propos plus blasphématoires que ceux de Marcabru lui-même. Comment s'étonner alors qu'il ait été englobé dans la même réprobation que son maître ? Mais aujourd'hui nous n'avons plus les mêmes raisons de condamner le vieux poète et son œuvre. Celle-ci mérite, pour son originalité aussi bien que pour sa place dans l'histoire littéraire, un examen un peu plus détaillé.

*
* *

Voyons d'abord quel est exactement le bagage littéraire du troubadour. Sur dix chansons, transcrites sous son nom dans les manuscrits *C* et *E*, Bartsch en a retenu huit et rejeté deux [3]. Dans le manuscrit Càmpori, découvert depuis par M. Bertoni, deux autres chansons lui sont encore attribuées, mais l'une

1. *Biographies*, p. 217. Peut-être faut-il plutôt attribuer ici à *caitivet* la signification de « méchant », comme dans *mala canso*, au sens moral, que celle de « mauvais, misérable », au point de vue esthétique.

2. Édit. de Raimon Jordan, par H. Kjellman, 1922, nº I, str. 3 (la poésie, attribuée à Raimon Jordan, est en réalité l'œuvre d'une femme) ; Matfre Ermengau, *Breviari d'amor* 28238, 28375 (cf. Appel, *Zu Marcabru*, *Zeitschr. f. roman. Phil.*, 43, 1924, p. 429).

3. *Grundriss zur Geschichte der provenzal. Literatur*, 1872, nº 63 (p. 110-111).

Digitized by Google

d'elles appartient sûrement à Jaufre Rudel [1]. Restent donc à son actif neuf pièces.

Parmi celles-ci, il y en a au moins encore une dont l'attribution à Bernart est plus que douteuse : c'est la chanson *Ben es dreitz qu'ieu fass' ueimai* (Gr. 63, 4). Transcrite deux fois dans le manuscrit *E* qui est seul à la donner, elle est attribuée d'abord à *Bernart Marti* (f° 113), ensuite à *Pons de la Gardia* [2] (f° 165). Ce n'est qu'un tissu des lieux communs les plus rebattus de la poésie amoureuse, sans que rien dans la forme ou dans l'expression ne vienne racheter la pauvreté du contenu. Par sa banalité, elle forme un contraste frappant avec tout le reste de l'œuvre de Bernart. En revanche, elle répond parfaitement au très modeste talent poétique de Pons, tel qu'il se révèle dans ses autres chansons. En outre, le « compas » de la pièce est identique, sauf dans les rimes, à celui de la chanson du manuscrit Càmpori. On admettra difficilement qu'un poète comme Bernart ait composé deux pièces de forme pareille, contrairement à la loi bien connue de la poésie des troubadours. Il faut donc certainement abandonner cette chanson à Pons de la Gardia [3].

Aucune des autres pièces des manuscrits *C* et *E* n'éveille des doutes analogues ; il n'y a pas lieu de contester le bien fondé de leur attribution à Bernart. Par contre, on ne peut se défendre d'une certaine hésitation devant la chanson du manuscrit Càmpori (a^2) dont les attributions sont souvent sujettes à caution [4]. Les idées ne brillent pas par leur originalité, mais elles sont pareilles à celles qu'on retrouve dans d'autres poésies de Ber-

1. Giulio Bertoni, *Due Poesie di Jaufre Rudel* (*Zeitschr. f. roman. Phil.*, 35, 1911, p. 534).

2. Mahn, *Gedichte der Troubadours*, II, n° 509 et 510 (p. 157-158).

3. Dans le manuscrit V qui donne sans nom d'auteur les deux premières strophes de cette chanson, celles-ci se trouvent placées après deux autres pièces attribuées à Pons de la Gardia (Groeber, *Liedersammlungen der Troubadours*, p. 598). Ajoutons que dans le manuscrit *E*, où les poésies des différents auteurs sont rangées dans l'ordre alphabétique, celle-ci se trouve exceptionnellement placée à la fin du groupe des pièces attribuées à Bernart. Il est probable que dans la source de *E*, elle ne figurait pas encore parmi ses chansons et qu'elle ne lui a été attribuée qu'après coup.

4. Cf. A. Jeanroy, édit. de Jaufre Rudel (Class. français du moyen âge, 15), p. VIII, n. 3.

Digitized by Google

nart et qui lui étaient particulièrement familières. Il y a par exemple un air de parenté indéniable entre la deuxième strophe de cette poésie et la deuxième de la chanson VII :

Anc mos cors ni mos cossiriers
D'amor non fo vencutz ni las,
Que d'als non es mos cors entiers
Ni autre tresaur non amas
Ni autre ricor non deman...

Si ai amor encobida
E mes tot mon cossirier
Que ja non vuelh a ma vida
Mon grat far autre mestier,
Qu'anc, pus nasquey de ma maire,
No volgui autr' obra faire
Ni d'autre labor non viu.

On y trouve aussi la note sensuelle qui ne manque dans aucune des chansons d'amour de Bernart. Dans l'expression, c'est la même recherche, souvent laborieuse, de la tournure pittoresque, de l'image rare et de la comparaison ingénieuse. Aussi n'hésitons-nous pas, dans ces conditions, à accepter l'attribution du manuscrit. Il y avait sans doute dans la source commune de *C* et a^2, manuscrits assez étroitement apparentés, un petit groupe de chansons de Bernart auquel le manuscrit Càmpori a emprunté la poésie que nous examinons ici.

Des deux pièces écartées par Bartsch, l'une est une *alba* (*Deus aidatz*) que les manuscrits *C* et *R* attribuent à Raimond de las Salas, tandis que *E* la donne à Bernart Marti. Bartsch l'a publiée sous le nom de Raimon [1], et cette attribution n'a jamais soulevé d'objection sérieuse. Il n'y a rien dans le texte qui fasse pencher la balance plutôt d'un côté que de l'autre : l'*alba*, par son caractère particulier, ne se prête pas à une comparaison avec les autres œuvres des deux poètes. Mais le témoignage des deux manuscrits *C* et *R* qui, remontant à une source commune, n'en vaut que pour un seul, trouve un appui dans la biographie de Raimond, transmise dans les manuscrits *I* et *K* [2]. Il est dit là qu'il fit *cansos et albas e retroenzas*. Pour l'auteur de cette notice, notre *alba* était donc aussi l'œuvre de Raimond. Or, la pièce elle-même ne se trouve dans aucun des deux manuscrits *I* et *K*. C'est donc un témoignage indépendant qui vient s'ajouter à l'autre en faveur de Raimond.

1. *Provenzalisches Lesebuch*, 1855, p. 101-102.
2. *Biogr. des troub.*, p. 302.

Digitized by Google

La deuxième chanson rejetée par Bartsch (*Belha m'es la flors d'aguilen*) ne figure pas seulement dans *C*, *R* et *E*, mais aussi dans *A B*, *I K D*, *N* et *N*[2]. Tous ces derniers manuscrits, ainsi que *E*, l'attribuent d'un commun accord à *Peire d'Alvernhe*, et c'est évidemment cet illustre parrainage qui lui a valu sa diffusion exceptionnelle. Mais comme ces manuscrits sont tous de la même famille, leur attribution ne saurait avoir qu'une valeur limitée. Aussi M. Zenker n'a-t-il pas eu de peine à faire voir qu'elle était mal fondée, et sa décision a reçu l'approbation générale [1]. Cependant le même savant rejette aussi l'attribution des manuscrits de l'autre famille, pour donner la pièce au troubadour Bernart de Venzac. Est-il nécessaire de faire remarquer combien c'est là en principe un procédé dangereux? Il faudrait en tout cas avoir pour cela des raisons plus fortes à faire valoir que celles qu'a alléguées M. Zenker. Par conséquent, nous n'avons que le choix entre les deux auteurs indiqués dans les manuscrits *C* et *R* : Marcabru, dans *C*, et Bernart Marti, dans *R* et dans le registre de *C*.

Il est certain que la chanson ressemble beaucoup à celles de Marcabru. Elle est écrite exactement dans sa manière ; elle répète ses idées, son style, son vocabulaire, mais elle n'a ni sa verve, ni sa brusquerie, ni son originalité. Elle fait plutôt l'effet d'une adroite imitation que d'une création originale. Or, Bernart Marti, comme d'ailleurs aussi Bernart de Venzac, a été un habile imitateur des plus anciens troubadours [2], et plus d'une fois, il a cherché son inspiration chez le vieux maître gascon. De ce côté, rien n'empêcherait donc de lui attribuer cette œuvre. D'autre part, la ressemblance entre *marti* et *marc(abru)* pouvait facilement amener un copiste à substituer arbitrairement ou par mégarde à *Marti* le nom bien plus connu de *Marcabru* [3]. C'est donc à l'attribution de *R* et *C reg* qu'il faut s'en tenir et ajouter la pièce, non sans quelques réserves, au petit chansonnier de Bernart Marti.

*
* *

1. Zenker, *loc. cit.*, p. 659-663.

2. C'est ce que note très justement M. G. Bertoni, *loc. cit.*, p. 534 : *compose... alcune poesie inspirate al modo di trovare di questi primissimi cantori.*

3. Cf. Zenker, *loc. cit.*, p. 662-663.

Digitized by Google

Bernart Marti n'ayant pas été mêlé à la vie politique de son temps, sa biographie nous échappe. Il se nomme lui-même une fois dans ses chansons : *Bernart Marti lo Pintor* (IV, 38), c'est-à-dire qu'il s'appelait de son plein nom Bernart Marti le Peintre. Quel dommage qu'il n'ait pas au moins ajouté le lieu d'origine !

Parmi les autres noms propres qui paraissent encore dans ses œuvres, il y en a peu qu'on puisse identifier. Qui sont cet *Aimes*, cet *Estrebeschiu* ou *Estrebeschaire*, auprès desquels il a écrit l'une de ses poésies ? Quelle est cette dame *Dezirada* qu'il chante dans la chanson III ? M. Bergert ne nous le dit pas, et pour cause [1]. Par contre, il est assez probable que par *Eblon*, vers *Margarida*, à qui est adressée la chanson VII, Bernart désigne l'un des vicomtes de Ventadour. Il y a en effet un endroit appelé Marguerides dans le Bas-Limousin (dép. Corrèze) où était la vicomté de Ventadour. Et comme le même personnage figure encore chez Cercamon, Marcabru et Bernard de Ventadour, il est fort possible que notre Bernart ait eu, lui aussi, des rapports personnels avec ce grand ami des premiers troubadours. M. Appel n'hésite plus aujourd'hui à identifier l'Eblon nommé par Bernart avec Eble II le Chanteur, l'ami et l'émule de Guillaume de Poitiers [2]. Nous pensons qu'il s'agit plutôt de son fils et successeur, Eble III, qu'on rencontre entre 1147 et 1170 [3].

La chanson V nous place sur un terrain plus solide. C'est un *sirventes* lancé contre Pierre d'Auvergne. Ce dernier, dans une chanson qui nous est conservée, avait fièrement proclamé qu'avant lui jamais personne n'avait encore fait une chanson parfaite (*un vers entier*) [4]. Bernart Marti riposte en rappelant

1. F. Bergert, *Die von den Troubadours genannten Damen* (*Beiheft* 46 de la *Zeitschr. f. roman. Philologie*), 1913, p. 116.

2. *Provenzal. Inedita*, Index des noms propres, s. v. *Margarida* ; édit. de Bernard de Ventadour, Introd., p. LXIII.

3. Cf. la généalogie des vicomtes de Ventadour chez Appel, édit. de Bernard de Ventadour, p. VIII-IX, et Stanislas Stroński, *La légende amoureuse de Bertran de Born*, 1914, p. 161-169. Il se trouve qu'un frère d'Eble III s'appelait *Aimes*, comme le personnage que Bernart nomme dans la même strophe avec *Eblon*. Mais le nom était trop répandu pour qu'on puisse voir là autre chose qu'une simple coïncidence.

4. Édit. Zenker, III (cf. surtout v. 3-4 : « qu'entendon be cil que a venir so Qu'anc tro per me non fo faitz vers entiers »).

Digitized by Google

énergiquement le poète auvergnat à la modestie. Le rapport direct de son *sirventes* avec celui de Pierre ne fait aucun doute : non seulement toute la première moitié de la pièce joue sur le terme *entier* (« parfait ») choisi par l'Auvergnat, mais celui-ci y est même nommé en toutes lettres : « Pourquoi », s'écrie Bernard, « *Pey d'Alvernhe* a-t-il rompu ses vœux de chanoine et s'est-il fait *joglar* » (V, str. 6) ? Le *sirventes* ne se conçoit que du vivant de Pierre ; les deux poètes étaient donc contemporains. Mais Pierre semble avoir fourni une longue carrière poétique : M. Zenker la fait aller de 1150 à 1180, et nous ignorons la date précise de la chanson qui a excité la verve de Bernart. Cependant, d'après son contenu, d'après le ton provoquant et l'ardeur juvénile qui y règnent, elle doit encore appartenir aux débuts littéraires du troubadour auvergnat [1]. Et comme la riposte n'avait de sel que si elle suivait immédiatement la provocation, Bernart doit être placé vers le milieu du XIIe siècle, entre Marcabru vieillissant, sinon déjà mort, et Pierre d'Auvergne débutant, pendant que Bernard de Ventadour était en pleine maturité.

On serait obligé de le rajeunir un peu, si l'on admettait aussi, avec M. Zenker [2], un rapport entre la même pièce de Bernart et la célèbre satire des troubadours de Pierre. Le fait est que les vers de Bernart :

> Mas non cove qu'us disses
> que de totz n'a senhoria (V, 77-78)

semblent faire écho à celui où Pierre se proclame le maître de tous les troubadours :

> Pero maiestre es de totz (XII, 82) [3].

Mais si frappante qu'elle soit, la ressemblance n'en peut pas

1. La date serait encore plus sûre, s'il s'agissait vraiment, comme le pense M. Coulet (*Mélanges Chabaneau, Roman. Forschungen*, 23, 1907, p. 779) d'une attaque contre Marcabru ; mais c'est très douteux.

2. *Loc. cit.*, p. 671.

3. Cf. Bernart, V, 75 : *so es bella maestria.*

Digitized by Google

moins être toute fortuite. Dans la troisième chanson de Pierre, des vers comme ceux-ci :

...e dic qu'ieu soi primiers
De ditz complitz... (22-23)

ou : Je'm sen certas del mielhs qu'es e que fo
Enseguras de mon chant a sobriers (27-28)

fournissaient à la critique tous les éléments nécessaires, sans qu'il soit besoin de recourir à la satire des troubadours. Mais l'absence même de Bernart dans cette pièce, ne prouverait-t-elle pas que son attaque était plus récente que le fameux *sirventes* de Pierre ? Sinon, celui-ci n'aurait certainement pas manqué de ridiculiser son adversaire. Le problème reste insoluble, tant que nous ignorerons dans quelles conditions Pierre a composé sa satire et quelles raisons ont dicté son choix parmi les chanteurs contemporains. Il est possible que Bernart, à ce moment-là, n'ait déjà plus été de ce monde [1].

Ceci est d'autant plus probable que la chanson *Belha m'es la flors d'aguilen* nous fait au contraire remonter beaucoup plus haut. Dans la septième strophe de cette pièce, strophe dont la présence dans tous les manuscrits excepté *R* garantit l'authenticité, le poète implore l'aide de sainte Marie d'Orient en faveur « du roi et de l'empereur » partis pour la croisade contre les Turcs [2]. Les seules croisades d'Orient qui puissent entrer en ligne de compte sont celle de 1147 que dirigeaient le roi de France, Louis VII, et Conrad III, roi d'Allemagne, et celle de 1189 dont les chefs furent Frédéric Barberousse, Philippe Auguste et Richard Cœur de Lion. Quelques copistes ont songé à cette dernière qui était la plus célèbre, et ils ont intro-

1. Peut-on identifier notre troubadour avec le Bernartz de Sayssac, traité par Pierre de vil mendiant, et qui, faute de mieux, a été identifié avec Bertrand de Sayssac (Chabaneau, *Biogr. des troub.*, p. 338 ; Zenker, *loc. cit.*, p. 852) ? Ce dernier est lui-même mal attesté ; seul le registre de *C* lui attribue une poésie qu'on donne ailleurs à Marcabru. Tous les manuscrits sont, de plus, d'accord sur le prénom de *Bernart*. Il est vrai que rien ne vient appuyer l'hypothèse que nous émettons ici.

2. Sancta Maria d'Orïen,
Guiza·l rei e l'emperador... (v. 37-38).

Cette allusion à la croisade exclut Pierre d'Auvergne comme auteur de cette pièce. En 1189, il n'aurait plus écrit une chanson comme celle-ci ; par contre, en 1147, il ne semble pas encore être entré dans la carrière littéraire.

Digitized by Google

duit dans le texte la correction facile de *los reis* pour *lo rei* [1]. Mais la date de 1189 nous mène, je le crains, beaucoup trop bas. D'autre part, il est vrai que Conrad III n'a jamais été empereur. Cela n'a cependant pas dû empêcher le poète de lui donner ce titre qu'on était habitué à voir porter aux rois allemands [2]. Ainsi, la chanson est contemporaine à celle où Jaufre Rudel annonce son départ pour la Terre Sainte [3], à celle où Cercamon exhorte à la guerre sainte [4], à celle enfin que Marcabru envoya *a·n Jaufre Rudel outra mar* [5]. Par conséquent, il faut placer Bernart Marti dans le voisinage immédiat de ces trois poètes, ce que confirme aussi l'envoi à *Eblon*. Cependant, il était plus jeune qu'eux, puisqu'il assiste encore aux débuts de Pierre d'Auvergne. Sa carrière poétique s'est donc déroulée aux alentours de 1150, un peu avant et un peu après cette date. Par son œuvre, il se rattache encore à la deuxième génération des grands troubadours.

*
* *

Si telle est bien la place qui revient à Bernart dans l'histoire de la poésie provençale, on devra en trouver la confirmation dans la technique du poète. Elle présente, en effet, les traits les plus caractéristiques des premières chansons de langue d'oc. Les strophes sont, presque toutes, d'une simplicité archaïque. Dans quatre chansons sur neuf, elles n'ont que six vers [6] :

II. a a a b a b
VI. a b a b a b
V. a b′ b′ a a b′
App. I. a b a b c d.

1. Ce sont les manuscrits *A B I K* N^2 qui appartiennent tous à la même famille et dont la leçon remonte ici certainement à une source commune.

2. Comme il s'agit d'une croisade d'Orient, il ne peut pas être question d'Alphonse VII de Castille qui avait pris en 1135 le titre d'empereur.

3. *Quan lo rossinhols el folhos*, éd. Jeanroy, nº I.

4. Édit. Jeanroy, V, str. 8.

5. *Cortesamen voill comensar*, éd. Dejeanne, nº XV. La pièce diffère tellement du reste de l'œuvre de Marcabru qu'on hésite à y reconnaître la main et l'esprit du poète gascon. *C* et α l'attribuent à Uc de la Bacalaria, *C reg* a Bertran de Sayshac.

6. Il est vrai que ces chansons sont toutes les quatre des *sirventes* dont la

Digitized by Google

Par leur isométrie, par l'emploi exclusif des vers de sept ou de huit syllabes, par la prédominance des rimes masculines (dans V seulement, il y a aussi une rime féminine), enfin par la construction sur deux rimes, excepté dans App. I [1], ces chansons représentent exactement les types les plus anciens de la poésie provençale. Ce sont des formes qu'on rencontre chez Jaufre Rudel, chez Cercamon, et surtout chez Guillaume de Poitiers et chez Marcabru [2]. Seule la construction *unissonans* pourrait être l'indice d'un art plus avancé ; mais si la chanson *unissonans* est encore rare chez Guillaume de Poitiers, qui en a pourtant déjà un exemple, elle est en revanche fréquente chez Cercamon, Rudel et Marcabru [3].

Dans les *canzos*, où la poétique des troubadours exige un art plus raffiné, nous ne nous écartons guère plus des types anciens. Les strophes les plus longues ne dépassent pas le nombre de neuf vers ; trois chansons sur cinq s'en contentent même de sept. Deux, parmi ces dernières, sont très simples :

VII. a′ b a′ b c′ c′ d, isométrique, en vers de sept syllabes, mais avec prédominance des rimes féminines ;

IX. a b a b c d e, isométrique, en vers octosyllabiques, toute en rimes masculines, mais sur cinq rimes.

Le premier schéma se retrouve avec quelques variantes chez Cercamon (V), Jaufre Rudel (I) et Marcabru (26, 40, 42); l'autre, moins simple, chez Marcabru (38).

Avec a′ b b a′ a′ c c, Bernart a choisi, pour sa chanson IV, une forme assez rare, malgré sa simplicité, car on ne la retrouve que chez Bernard de Ventadour (n° 28, avec une variante). De plus, il y a remplacé, pour en relever encore le caractère artistique, aux vers 2 et 6, les vers de sept syllabes par des vers tri-

---

forme est en général plus simple que celle des *canzos*, surtout chez les premiers troubadours.

1. Cette forme se trouve aussi déjà chez Cercamon (n° I) et chez Marcabru (n° 36).

2. Nous nous servons pour cette partie de notre étude des statistiques commodes dressées par C. Appel (édit. de Bernard de Ventadour, p. LXXXIX et suiv.) et par Alfred Jeanroy (*Étude sur l'ancienne poésie provençale*, I, dans les *Neuphilologische Mitteilungen*, t. XXVII, 1926, p. 129-164).

3. Jeanroy, *loc. cit.*, p. 144, notes 1 et 2.

Digitized by Google

syllabiques, modelant ainsi la « queue » exactement sur les trois vers du début.

Le même artifice lui sert aussi à rehausser la composition de ses strophes de neuf vers. Ce nombre indique déjà son intention d'écrire des œuvres d'un style plus relevé. On ne trouve, en effet, aucune forme analogue parmi les chansons contemporaines. Néanmoins, la chanson III est au fond encore très simple. Les rimes s'y succèdent par couplets de deux vers, excepté dans le deuxième couplet, où le premier vers de sept syllabes est remplacé par deux vers trisyllabiques. En outre, les vers du dernier couplet n'ont que cinq syllabes : a_7 a_7 b_3 b_3 b_7 c_7 c_7 d_5 d_5.

Seule la chanson I a une forme vraiment compliquée, avec ses six rimes différentes, son alternance entre vers de trois, cinq et sept syllabes, et la prédominance des rimes féminines. Mais Marcabru aussi a plus d'une fois combiné entre eux trois vers de mesure différente, et précisément des vers de trois, cinq et sept syllabes (nos 25, 26, 44), et Bernard de Ventadour a quelquefois des strophes avec six rimes (no 27, strophe de neuf vers). La strophe de Bernart n'a donc rien d'insolite. Peut-être faut-il la placer vers la fin de sa carrière poétique.

Un autre trait que les œuvres de Bernart partagent avec la plus ancienne poésie provençale, c'est le nombre assez élevé de strophes dont se compose chacune de ses chansons. Tandis que les *canzos* de l'époque classique ne dépassent guère le nombre de cinq ou six strophes [1], celles de Marti en ont le plus souvent huit ; il y en a aussi de neuf, dix et treize strophes, avec et sans envoi. Seules les chansons I et III, celles précisément qui par la forme strophique se rapprochent le plus des œuvres de l'époque classique, se contentent aussi de sept strophes seulement.

En revanche, les raffinements qui caractérisent la chanson classique de la fin du XIIe siècle, sont absents dans l'œuvre de Bernart. Le *trobar clus* lui semble inconnu. Il ignore les *rims cars* et cet entassement bizarre de sonorités vigoureuses (sifflantes et chuintantes) que Pierre d'Auvergne paraît avoir mis à la mode. On ne trouve chez lui ni *coblas capfinidas* ni *capcau-*

1. Jeanroy, *l. c.*, p. 136-137.

Digitized by Google

dadas. Le décasyllabe que connaît Cercamon et qui s'implante avec Bernard de Ventadour lui est étranger, et la rime intérieure ne paraît qu'une seule fois, dans l'une de ses chansons les plus artistiques. Bref, toutes les complications de la rime, du vers et de la strophe qui s'introduiront bientôt dans l'art poétique des troubadours lui font défaut. Avec lui, on est encore loin de l'art raffiné d'un Pierre d'Auvergne ou d'un Raimbaut d'Orange. Sa technique a un caractère archaïque très prononcé ; elle correspond parfaitement aux dates que nous avons dû lui assigner encore pour d'autres raisons.

*
* *

L'œuvre poétique de Bernart Marti comprend à peu près autant de *canzos* que de *sirventes*. Cinq de ses poésies ont trait à l'amour ; quatre s'appliquent à d'autres sujets [1]. Dans ses *canzos*, on relèvera sans peine les principaux thèmes de l'amour courtois et les lieux communs de la chanson des troubadours. Comme tant d'autres, Bernart se déclare serviteur d'amour fidèle et dévoué. Depuis le jour de sa naissance, l'amour a été son unique labeur, son unique métier :

Si ai amor encobida
E mes tot mon cossirier
Que ja non vuelh a ma vida,
Mon grat, far autre mestier,
Qu'anc, pus nasquey de ma maire,
No volgui autr' obra faire
Ni d'autre labor non viu (II, 8-14).

Il ne demande point d'autre richesse que l'amour de sa dame :

S'illa·m fai breu cossentida
D'aquo don ai dezirier...,
Ja autre ricor non quier (VII, 22-25).

---

1. Nous voyons des *canzos* dans les pièces I, III, IV (jusqu'à un certain point), VII et VIII, des *sirventes* dans les pièces II, V, VI et App. I. (On nous permettra de citer les pièces de Bernart d'après la numérotation que nous leur donnons dans l'édition de ce troubadour que nous préparons pour la collection des Classiques français du moyen âge. L'absence d'une édition

Digitized by Google

La même idée reparaît, en termes presque identiques, dans la chanson VIII :

Anc mos cors ni mos cossiriers
D'amor non fo vencutz ni las,
Que d'als non es mos cors entiers,
Ni autre tresaur non amas,
Ni autre ricor non deman (VIII, 8-12).

En revanche, sans cet amour, le monde n'a pour lui plus la moindre valeur :

..no·m pretz, s'illa m'oblida,
Mais tot lo mon un denier (VII, 38-39).

Y a-t-il en effet un sort plus enviable que de voir et d'aimer sa dame ?

Lai manei
E domnei :
Non es homs que meils estei (III, 30-32).

Empereur, roi ou comte, nul ne saurait s'égaler à l'amant heureux :

Quan la vei,
Ges no tenc envei' al rei
Ni a comte, tan ni quant (III, 39-42).

Assatz val mais qu'emperaire
Si desotz son mantel vayre
Josta son bel cors m'aiziu (VII, 26-28).

C'est déjà le fameux cliché littéraire qui devait faire si grande fortune dans la chanson d'amour.

Et voici un autre cliché, non moins célèbre, de la chanson des troubadours : le transport amoureux qui fait perdre à l'amant la notion de la réalité, qui lui fait oublier la fuite du temps et les besoins du corps :

Molt estaria volontiers
Lonc lo seu cors dolgat e gras.
Don duraria l'anz entiers,

commode nous oblige à donner ici des citations nombreuses. On voudra bien ne pas les trouver excessives).

Digitized by Google

Si m'en tornav' eneuslopas,
Ni si non manjava de l'an
De nulla vianda morsel,
Non duraria l'anz un jorn (VIII, 22-28) [1].

L'idée sera bientôt reprise sous une forme plus poétique par le plus grand Bernard, celui de Ventadour.

Loin de l'aimée, son cœur est rempli d'elle :

Ges non ai mon cor voiant
D'amor, quan m'en vauc prezant
Per na Dezirada,
Mas trop m'es lunhada (III, 33-36).

Le désir de la revoir lui inspira un jour une de ses meilleures strophes : l'image du bel épervier qui s'élance vers elle en brisant les liens qui en vain le retiennent :

L'esperviers ab bel semblant
Va del pueg ves leis volant.
La longa trencada,
Pren lai sa volada.
En breu m'es [com] fils de lana
Lo fortz fres e la capsana (*ibid.*, 51-56) [2].

Son amour est fidèle et à toute épreuve :

Lonc eslei
Fis d'amor segura
Cui m'autrei (I, 46-48) [3].

A l'en croire, on se serait même engagé réciproquement par des serments solennels sur de saintes reliques :

(Elle) be m'a sa fe plevida
Et yeu jurat a mostier

1. Si nous comprenons bien le poète, il veut dire qu'il croirait avoir quitté sa dame sur-le-champ, quand il aurait passé une année entière auprès d'elle, et d'autre part, restât-il près d'elle toute une année sans rien manger, que cette année ne lui semblerait être qu'un seul jour.

2. « L'épervier..., brisant sa longe, s'envole vers elle. La solide tresse et le licou seront vite pour moi comme un fil de laine », c.-à-d. je les briserai comme un fil de laine.

3. « J'ai longtemps fait preuve d'un amour sûr auquel je me suis donné. »

Digitized by Google

[Leis ai], don no·m puesc estraire
Tan li suy fizels amaire,
Ses falhir, so·us jur e·us pliu (VII, 17-21).

Il va de soi que le poète repousse aussi tout autre amour qui s'offrirait à lui :

De tot' autr' aver sui leugiers (VIII, 29) [1].

En autr' amistat propdana
M'amor mis, que·m fo dolsana.
Ans l'amnei
Que·m sordei,
Mas la meiller no·m vairei (III, 46-50) [2].

Comme doit le faire tout ami loyal, il se soumet humblement à toutes les exigences de la dame :

Ieu no·il serai ja mensongiers,
Qant piegz seria qe Judas (VIII, 52-53).

La douleur même qu'elle lui impose, il l'en remercie :

Leis mercei
D'eissa sa tortura.
Senhorei ! (I, 37-39).

C'est qu'il n'ignore pas que l'amour ne va pas sans peine et sans douleur et qu'il fait naître dans le cœur avec la joie (*joi*) aussi *gran ir' e greu pena* (I, 51-54), et il répète, après tant d'autres, la célèbre formule de l'amour, doux au début et mauvais à la fin :

Al comensar me fon pia,
Mas era·m torn' en bauzia
Tot quan ditz (IV, 11-13).

Il aime, lui aussi, à esquisser le portrait de sa dame, mais la

1. Le manuscrit porte *aur* ; mais il faut certainement lire *autr'* : « je ne me soucie pas de toute autre (dame). »

2. Nous adoptons le texte corrigé par M. Appel (*Provenzal. Inedita*, p. 26), mais nous entendons le passage un peu autrement que lui : « En une autre amitié toute proche j'avais mis mon amour, et elle m'était douce ; mais je la renie plutôt que de m'avilir, si toutefois la meilleure (ma dame) ne varie pas à mon égard ».

Digitized by Google

vision reste chez lui, comme chez tous ses confrères, pâle et sans relief. Peut-être fait-il, un peu plus que d'autres, porter l'accent sur les qualités physiques [1], sans que pour cela l'image devienne plus nette et plus plastique. Il nous la présente donc *rica de mezura e d'onor mondana* (I, 58-59) ; il la voit *fin' e pura, graile, grass' e plana* (*ibid.*, 49-50), ou, dans les mêmes termes : *grail' e grass' e plana sotz la camisa ransana* (III, 37-38). Le portrait est un peu plus développé dans la chanson VII :

Blanch' e grail' et escafida
Es, ses coratge leugier,
Douss' e fresqu' e colorida,
Cum flor de may en rozier,
Corteza e de bon aire (VII, 29-33).

L'apparition n'en reste pas moins vague et insaisissable.

Enfin, on rencontre aussi l'inévitable thème des ennemis de l'amour, les jaloux et les *lauzengiers* maudits (*cui mals focs las lengas abras*, VIII, 18), qui ne cherchent, d'un commun accord avec les vieilles, qu'à détruire l'amour :

Si auran m'amor delida
E vieillas e lauzengier (VII, 52-53).

En revanche, une note personnelle se fait entendre dans la strophe où il rit de leurs vains efforts :

Tals se fai coindes e parliers
E·m cuj' aver de s'amor ras,
Cui eu mourai tals destorbiers
Qe·l ferirai entro del vas (?),
Et eu remanrai antrenan
En l'amor don no·m deschabdel
E lais lo fol irat e morn (VIII, 43-49).

C'est exactement ainsi que s'exprimera, un peu plus tard, un Pierre Vidal.

Il semblerait donc que Bernart fût simplement un de ces nombreux troubadours qui ne faisaient que répéter, avec des variantes plus ou moins heureuses, les éternels thèmes de la

1. Cf. cependant chez J. Rudel : *Que·l cors a gras, delgat e gen* (I, 12).

Digitized by Google

chanson courtoise. Mais il suffit de comparer ses œuvres avec celles de ses contemporains et prédécesseurs, celles d'un Jaufre Rudel et notamment d'un Cercamon, pour se rendre compte de l'erreur que représenterait un pareil jugement.

Constatons d'abord que Bernart est loin d'avoir épuisé la gamme tout entière des thèmes classiques de la poésie courtoise de son temps. Jamais, par exemple, il ne se sert de la terminologie « féodale », si répandue chez tous les troubadours et qu'emploient si volontiers déjà Guillaume de Poitiers et Cercamon [1]. Jamais non plus on ne trouve chez lui l'emploi si caractéristique que font Guillaume de Poitiers, Jaufre Rudel, et les autres, des termes de *joi* et *jauzir* [2]. Vainement cherchera-t-on, dans son œuvre, une allusion à l'effet ennoblissant de l'amour, conférant à l'amant toutes les qualités du cœur et de l'esprit ; nulle part il ne s'amuse à énumérer toutes ces transformations radicales que la puissance de l'amour réalise chez les amoureux [3]. Il est rare aussi qu'il prenne devant sa dame cette attitude de l'amant transi qui n'est pas seulement l'attitude habituelle de J. Rudel et de Cercamon, mais que prend quelquefois même le comte de Poitiers [4] ; jamais son amie n'est présentée sous les traits de la *dompna* hautaine dont on n'approche qu'en tremblant. Son amour n'est pas timide ni plaintif ; nous n'entendons point parler de ces blesssures du cœur qu'aucun art humain ne saurait guérir ; jamais il n'est question chez lui de mourir d'amour. Le ton élégiaque est à peu près absent dans son œuvre. On peut même dire que c'est tout le côté « idéal » de l'amour courtois qui lui manque. Non pas que ces motifs soient inconnus à Bernart. Ici ou là, il y fait une allusion rapide ; mais il les effleure à peine et passe sans insister. A vrai dire, il n'y a dans toute son œuvre qu'une seule chanson (VIII) qui soit entièrement composée dans les idées courtoises ; encore la septième

1. Gu. de Poitiers, VII, str. 5-6 ; VIII, v. 7-8 ; Cercamon, I, 29-30 ; 55-56 ; II, 29 ; 41 etc.

2. Gu. de Poitiers, IX, str. 1-6 ; J. Rudel, I, 18 ; III, 12 ; IV, 8 ; P. d'Auvergne, II, 15-16 ; XVIII, 91 ; Marcabru, XXVI, 57 ; XL, 2, et autres. Sur l'emploi de ces termes chez les premiers troubadours, cf. C. Appel, *Bernhart von Ventadorn*, p. LXXII.

3. Cf. notamment Gu. de Poitiers, IX, str. 5 ; Cercamon, I, str. 9.

4. Gu. de Poitiers, VIII, str. 6 ; IX, str. 8 ; IX, str. 2.

Digitized by Google

strophe y introduit-elle un accent assez particulier. Partout ailleurs, le poète mêle aux thèmes courtois une note toute différente qui donne à son œuvre une place à part dans l'ensemble de la plus ancienne poésie provençale.

On est surtout frappé du réalisme avec lequel il conçoit l'amour dans la plupart de ses chansons. La prédilection, déjà signalée, pour le portrait physique de sa dame est sous ce rapport un fait bien significatif. Il s'y ajoute une note très sensuelle qui ne manque dans aucune de ses poésies. Rarement, dans ses désirs amoureux, Bernart s'arrête au simple baiser : *ab sol una vetz que' m bais* (I, 60), dont se contentent tant de ses confrères. Encore donne-t-il sur le baiser des précisions assez troublantes :

Lengu' entrebescada
Es en la baisada (III, 62-63).

D'ordinaire, ses exigences vont bien plus loin et sa « volupté cérébrale », pour parler avec M. Vossler, s'exprime sans la moindre réticence. Même dans la chanson VIII, sa pièce la plus courtoise, il n'hésite pas à faire entendre que

molt estaria volontiers
lonc lo seu cors dolgat e gras (v. 22-23) [1].

Il sait dans quelles conditions s'opère le mieux la réconciliation des amants :

Ges no·l vei
Que sa forfaitura
No·ill plaidei
Tot per nueit escura
Ab leis ses luguana,
Mas, si·m vailla Dieus, la bais ! (I, 19-24) [2].

1. Il est vrai qu'*estar* est assez vague et ne se confond pas sans plus avec *jazer*, si souvent employé par d'autres (cf. C. Appel, *loc. cit.*, p. LXXV, n. 1) ; mais chez Bernart il faut, je crois, donner à ce passage un sens très précis, comme par exemple dans la cinquième strophe de la chanson 28 de Bernard de Ventadour.

2. « Je ne lui défends pas (je lui conseille) de discuter son forfait, dans la nuit sombre, auprès d'elle, sans lumière, mais... qu'il l'embrasse ! »

Digitized by Google

Dans les deux autres chansons, VII et III, sa franchise va à peu près jusqu'aux dernières limites permises :

S'illa:m fai breu cossentida
D'aquo dont ai dezirier,
Qu'ieu la bais nud' o vestida,
Ja autra ricor non quier.
Assatz val mais q'emperaire,
Si desotz son mantel vayre
Josta son belh cors m'aiziu (VII, 22-28).

Asatz fauc meils mon talant
Quan l'ai despoillada
Sotz cortin' obrada (III, 43-45).

Sans doute, Bernart a pu entendre exprimer des désirs analogues dans les œuvres de ses prédécesseurs et de ses contemporains. Il connaissait peut-être la prière de Guillaume de Poitiers :

Enquer me lais Dieus viure tan
C'aja mas mans soz so mantel (X, 23-24).

Il semble, en tout cas, s'être souvenu des vers de Cercamon :

Eu non puesc lonjamen estar...,
Si josta mi despoliada
Non la puesc baizar e tenir
Dins cambra encortinada (II, 45-49).

Même Jaufre Rudel chantait, un peu plus discrètement peut-être, de

(l')atraich d'amor doussana
Dinz vergier o sotz cortina
Ab dezirada companha (II, 12-14) [1].

Mais entre Bernart Marti et les autres il y a cette différence, que ce qui est là-bas un trait isolé, est chez lui une habitude constante et que ces détails paraissent chez lui dans chacune de ses œuvres, tandis qu'ailleurs il n'en est fait qu'un usage discret.

1. Les passages analogues chez Bernard de Ventadour sont signalés par C. Appel, *loc. cit.*, p. LXXV.

Digitized by Google

La conception qui se manifeste dans ces passages rentre bien dans le cadre de la théorie générale que Bernart Marti professe au sujet de l'amour. Là surtout, nous sommes loin de la conception idéaliste de la chanson courtoise. Passe encore qu'il traite l'amour de folie :

Companho, per companhia
De folor
Soi d'amor en gran error...
Ma part ai en la folia (IV, 1-3 ; 8).

Même un Jaufre Rudel ou un Bernard de Ventadour se sont permis des sorties pareilles [1], mais ce qui n'est chez eux qu'une boutade passagère, Bernart nous le donne comme une vérité acquise. Ne va-t-il pas jusqu'à proclamer solennellement et sur la foi de sa propre autorité, que tant que durera le monde, amour ne sera jamais sans paillardise et sans versatilité :

... Bernart Marti lo Pintor
ditz e trai guirentia :
« Greu er amor ses putia
Camjairitz,
Tro que·l mon sia fenitz » (IV, 38-42) [2].

Ne serait-ce aussi qu'une boutade ? Non pas ; une exagération, tout au plus, mais qui répond à la conviction intime du poète. Il est en effet très significatif de voir comme Bernart, en généralisant, applique à l'amour tout entier ce que disait Marcabru des *putanas* [3]. L'amour, doux au début, finit pour lui,

---

1. Je·m tenc per ric e per manen
Car soi descargat de fol fais (J. Rudel, IV, 55-56).

Deu lau, fors sui de chadena,
E vos e tuih l'autr' amador
Etz remazut en la folor (B. de Vent., II, 12-14).

2. Voir la traduction de ce passage chez Appel, *loc. cit.*, p. LXIII.

3. Marcabru, 44, 9-16 :
Al prim es doussa cum pimens,
Mas al partir es plus cozens,
Amar' e cruzels cum serpens ;

Digitized by Google

non pas, comme le proclament les troubadours, dans la douleur, mais dans le mensonge :

Al comensar me fon pia (*sc.* amors),
Ma era·m torn' en bauzia
Tot quan ditz (IV, 11-13).

Amour et mensonge sont à ses yeux choses équivalentes, identiques même. La femme, en mentant, dit vrai, et lui-même ment, en disant la vérité :

Ela ditz ver quan mentia,
Et ieu ment can ver dizia (IV, 18-19).

Il y revient dans VII :

S'es de bel mentir garnida
Que mon ver fai mensongier (VII, 45-46).

L'amour n'est donc que mensonge et tromperie.

Ceci étant, le poète en tire les conséquences nécessaires. Inutile, fait-il entendre, de se fâcher ou de s'indigner. Prenons simplement les choses telles qu'elles sont. Deux chemins s'ouvrent devant lui. Puisqu'on nous trompe, trompons nous-mêmes ; appliquons la loi du talion. Les strophes 4 et 5 de la chanson IV, jouant l'une sur *tricar*, l'autre sur *enganar*, dévoilent toute sa pensée :

Pos a trichamen saillia,
Trichador
Trichem tug, dompneiador !

Enguanatz de felonia
Vau garnitz
Cum enguan enganairitz (IV, 22-24 ; 33-35).

Tant sap de tricharia
La pecairitz
Que cel qu'ab leis se lia
S'en part marriz.

Cf. Bernart Marti, IV, 4-6 :

(Amor) laidament romp e deslia
E·l jovens qu'en leis se fia
Vai marritz.

Digitized by Google

Il accorde le même droit à la femme. Elle aussi trompera l'ami, le *drut*, mais seulement si ce dernier l'a trompée d'abord :

Mas si·l drutz premers l'enguana...,
Lai felnei
Ses mercei,
Mas ben gart, no s'ensordei.
Qui s'amigua vai trichant,
Trichatz deu anar muzant.
Amigu' a trichada,
Pueis : « bada, fols, bada ! » (III, 19-27).

C'est encore en vertu de cette même loi du talion que l'homme marié (*molherat*) qui veut se faire *drut* et *amador*, c'est-à-dire qui courtise la femme d'autrui, verra en fin de compte retomber sur sa propre tête l'affront qu'il pensait infliger à l'autre :

Maritz que marit fai soffren
Deu tastar d'atretal sabor,
Que car deu comprar qui car ven (App. I, 25-27).

La théorie n'est point neuve. Le passage cité ne laisse aucun doute sur le modèle dont Bernart s'est inspiré ici. En termes plus crus, Marcabru avait dit la même chose :

Maritz qui l'autrui con grata
Ben pot saber que·l sieus pescha...,
Que qui car compra car ven
(éd. Dejeanne, XI, 49-55) [1].

Bernart marche ici encore visiblement sur les traces du poète gascon.

Mais il sait aussi prendre une autre attitude très différente de celle-ci, et dans ce cas, son point de vue est, je crois, presque sans analogie dans la poésie des troubadours. En amour, pas de fierté, prêche-t-il dans certaines chansons ; abdiquez là toute dignité. Fermez les yeux devant l'évidence même et acceptez sans fausse honte ce que votre amie veut bien vous accorder. Jamais, proclame-t-il dans IV avec un étrange cynisme, jamais

1. Cf. aussi le vers 25 de Bernart avec le vers 63 de la même chanson de Marcabru : *E fai son senhor sufren*. Sur l'influence de Marcabru sur Bernart Marti, voir *infra*, p. 138 ss.

Digitized by Google

ce n'est un déshonneur que de faire un arrangement en « druerie ». Même couvert de honte, il prendra de sa dame le bien qu'elle voudra lui donner :

Usatges es, c'om en ria
O qu'en plor,
Anc nuilhs hom a dezonor
Non fes plag en drudaria.
Per qu'ieu penrai de la mia,
Totz aunitz,
Lo be que·m n'es escaritz (IV, 43-49).

Peut-être verra-t-il alors, comme il le dit dans une image gracieuse, refleurir de nouveau l'ancien amour :

Tals pot esser l'escaria
Qu'encaras reverdiria
La raïtz
E·l verguan estes floritz (IV, 53-56).

De vilains bruits, apprenons-nous dans VII, circulent sur le compte de son amie. Que va-t-il faire ? Pleurer et gémir, comme Bernard de Ventadour? Ou fièrement renoncer à cet amour et se tourner vers une dame plus sûre et plus fidèle, comme le font les troubadours dans leurs chansons de « congé » ? Ni l'un ni l'autre. Il fera simplement la sourde oreille et de parti pris refusera de s'enquérir de la vérité. A quoi bon, en effet? Ne serait-ce pas justement faire le jeu des losengiers et des vieilles, ces éternels ennemis de l'amour?

Los forfaitz qu'ieu non pres gaire
No vueill auzir ni retraire,
C'om no m'aia per auriu.
Car si· n fauc fol' esbrugida
E trop gran vertat l'enquier,
Si auran m'amor delida
E vieillas e lauzengier (VII, 47-53).

Laissons donc dire les gens ! Pourvu qu'à mon retour elle continue à me traiter de « cher ami : »

Qui·s vol, s'en fassa janglaire !

Digitized by Google

Mas mi apel, quan repaire,
Son bon amic senhoriu (*ibid.*, 54-56) [1].

Evidemment, ces sentiments sont discutables, et l'on aimerait en connaître le degré de sincérité. Car ici encore, le modèle littéraire existe. C'est de nouveau Marcabru qui l'a fourni. Plus nettement encore que Bernart, le poète gascon, dans sa romance de l'Étourneau, propose à la belle au désir volage et trompeur (*talan volan ab enguan*) un arrangement tout pareil :

Del deslei
Que me fei
Li fauc drei
E·il m'autrei,
Mas sotz mei
Aplat sei,
Qu'ela· m lass' e lia (XXV, 78-84).

C'est le même état d'esprit, le même cynisme. Nous nous trouvons sans aucun doute dans les mêmes milieux, et ce ne sont pas précisément ceux de la société courtoise.

Même à l'égard de la *dona*, Bernart professe des théories aussi hardies que singulières. Dans l'une de ses chansons, Marcabru avait vivement pris à parti la femme qui aurait deux ou trois amants, au lieu de se contenter d'un seul [2]. C'est ce passage que Bernart avait en vue quand il composa sa chanson III [3]. Mais il semble vouloir corriger son modèle. Pour lui aussi, la

1. C'est à la lumière de ces passages que s'explique aussi, nous semble-t-il, le texte assez difficile de la troisième strophe de la chanson I : que celui qui aura été trompé par sa dame (*cui sa don' engana*), lui fasse tous les reproches qu'elle mérite, *per nueit escura ab leis ses luguana*, mais qu'ensuite il l'embrasse et que le différend prenne fin.

2. ...cella qu'en pren dos ni tres
E per un non si vol fiar,
Ben deu sos pretz asordeiar
E sa valors a chascun mes.
Éd. Dejeanne, XV, 27-30.

La même idée se retrouve chez Cercamon :

Non a valor d'aissi enan
Cela c'ab dos ni ab treis jai (IV, 36-37).

3. Cf. C. Appel, *loc. cit.*, p. LXVI.

Digitized by Google

femme qui au lieu d'un ami en aurait deux ou trois, n'est qu'une dévergondée et mérite les épithètes violentes dont il l'accable. Mais ce *drut*, cet ami unique, Bernart le lui accorde expressément à côté et en plus de son mari :

Mas ab son marit l'autrei
Un amic cortes prezant,
E si plus n'i vai sercant,
Es desleialada
E puta provada (III, 14-18).

Marcabru différerait donc de Bernart en cela que chez lui le *drut* se confond avec le mari lui-même. Telle est du moins l'avis de M. Appel [1], et cette opinion peut se fonder sur le caractère général de la pièce. A vrai dire, la pensée de Marcabru n'apparaît pas clairement. Il n'est, en tout cas, nulle part question chez lui du mari, et peut-être Bernart Marti a-t-il mieux compris le jongleur gascon que nous et son interprétation est-elle plus conforme aux intentions de son modèle. Dans ce cas, les deux poètes seraient tout à fait d'accord. Je pense pourtant qu'il faut donner raison à M. Appel. Le *sirventes* sur les *molheratz* nous fera voir pourquoi.

Le thème du *molherat*, de l'homme marié qui se fait *drut*, c.-à-d. l'amant de la femme d'autrui, est un de ceux que Marcabru a traités avec une prédilection marquée. Elles sont innombrables, les attaques virulentes et souvent grossières, qu'il a lancées contre les mauvais maris. Le vieux poète a édifié là-dessus toute une théorie. Le mari trompeur sera fatalement trompé à son tour. Et comment ? Pour se garder, il donnera à son épouse un surveillant, un misérable *girbaut*. Or, celui-là même en qui il a mis toute sa confiance deviendra l'amant de la femm confiée à sa garde, et de leur union naîtra la race vile et avare des *girbaudos*, de ces bâtards qui sont la cause de la décadence du siècle. Dans App. I, Bernart marche exactement sur les brisées de Marcabru. Mêmes idées, mêmes expressions :

De moilleratz no m'es pas gen
Qe· s fasson drut ni amador,
C'ab las autruis van aprenden
Engeing ab que gardon la lor.

1. *Loc. cit.*, p. LXVI.

Digitized by Google

Mas cel per cui hom las destreing
Port' al braier la contraclau (7-12).

Le mari sera puni par le gardien même qu'il impose à sa femme. Nous retrouvons là jusqu'aux expressions caractéristiques de *girbaut* et *girbaudo* :

E·l gilos met li gardador,
Pois li laissa sa moiller prein
D'un girbaudo, fill de girbau (28-30).

De là, la génération maudite qui gouverne aujourd'hui le monde :

D'aqui naisson li recrezen
C'us non ama pretz ni valor...
Cist tenon l'aver el destreing,
Li folh e·l garsson naturau (31-36) [1].

Si l'expression de Bernart est, comme toujours, un peu plus châtiée que celle de Marcabru, l'imitation n'en est pas moins évidente [2]. Sur un point cependant, nos deux poètes sont d'un avis différent : Marcabru condamne rageusement tout cet amour illicite et illégitime, œuvre néfaste, à ses yeux, de la chanson des troubadours ; Bernart conclut simplement qu'une dame qui se respecte (*pros dompna*) ne prendra pas pour ami un *moillerat gilos brau* (v. 18). Il ne proteste pas contre la *drudaria* elle-même, mais contre l'abus, intolérable à ses yeux, qu'en font les hommes mariés. Ce qui le vexe avant tout, c'est tout simplement de voir que les maris apprennent ainsi à mieux garder leurs propres femmes :

C'ab las autruis van aprenden
Engeing ab que gardon las lor (v. 9-10).

---

1. Cf. Marc. 31, 51-52 : D'aqui naisso·ill ric savai
Que no fant conduit ni pai ;
et surtout 34, 26-27 : D'aqui naisso·l malvat avar
Qu'us non ama joy ni deport

Dans la même chanson, Bernart compare les *molheratz* à l'âne qui imite le chien, comme l'avait déjà fait Marcabru (39, 54-56).

2. Cercamon, dans la chanson IV, a traité le même sujet. Mais il ignore les expressions si caractéristiques de *girbaut* et *girbaudo* ; il menace les cou-

Digitized by Google

C'est donc seulement sur ce point, dont l'importance, il est vrai, est grande, que Bernart se distingue de son modèle par une conception moins rigoureuse. Mais il nous est difficile de croire, avec M. Appel, à une opposition fondamentale entre les deux poètes. Partout ailleurs, ils nous paraissent au contraire étroitement apparentés. Les sirventes notamment révèlent en Bernart un moraliste dont les principes ne sont guère moins sévères que ceux de Marcabru lui-même.

*
* *

Il existe, entre les deux poètes, un rapprochement très significatif dans leur appréciation de la poésie de leur temps. On sait que Marcabru avait sur ce sujet des idées très arrêtées. Dans les querelles littéraires qui remplirent l'époque la plus ancienne de la poésie courtoise, le poète gascon avait nettement pris position contre les chanteurs de l'amour courtois, la *troba n'Eblo*. Se plaçant au point de vue moral, il les rendait responsables de la dépravation des mœurs contemporaines, eux qui entraînaient par leurs chansons tout le monde, hommes et femmes, à une conception de l'amour trop facile et pernicieuse [1]. Après lui, Pierre d'Auvergne avait lancé, mais en se plaçant à un point de vue beaucoup plus littéraire, sa fameuse attaque contre l'art ancien des troubadours, le *vielh trobar*, auquel il oppose un art nouveau dont il se proclame lui-même le maître incontesté [2]. Cette attaque est-elle vraiment dirigée contre Marcabru, comme on l'a pensé ? [3] Nous n'en sommes pas très sûr; mais si cela était, il serait curieux de voir Bernart s'ériger en défenseur du vieux maître. En tout cas, c'est lui qui releva le défi. Il ne se contente pas de l'attaque personnelle contre le confrère à qui il reproche, à juste titre, de se décerner à soi-même des éloges excessifs :

So dis, qu'om si conogues,
E qui aisso gardaria,
Ja no·s sobre-lauzaria,

pables des peines infernales, mais ne dit rien des conséquences morales et sociales dans la vie d'ici-bas. Ce n'est pas de lui que Bernart s'est inspiré.

1. Appel, édit. de Bern. de Ventadour, p. LXIV ss.
2. Chanson III de l'édition Zenker.
3. Voir plus haut, p. 110, note 1.

Digitized by Google

Que sobre-laus es folles
E pareys be si pros es,
Ja el mezeis non o dia (61-66).

Mais il élargit le débat en y mêlant des aperçus généraux sur l'art et l'œuvre du poète. Ce sont ces considérations qui donnent un intérêt particulier à la pièce. Poète lui-même, Bernart, cela va de soi, est le premier à reconnaître la beauté et la noblesse de cet art, quand il est bien compris :

De far sos novelhs e fres,
So es bella maestria,
E qui belhs motz lass' e lia,
De belh' art s'es entremes (73-76).

Cependant à côté du jugement littéraire portant sur la forme, il y a aussi le jugement moral portant sur le fond. Or, là, Bernart ne juge guère autrement que Marcabru. Comme celui-ci, il condamne en termes très nets toute œuvre poétique qui pousse à l'immoralité : jamais on ne lui fera croire qu'une poésie frivole d'où proviennent péché et folie mérite le nom de poésie parfaite :

Aisso non creyrey ieu ges
Que lunhs vers de leujairia
Don creys peccatz e follia
Per dreg nom entier agues (7-10).

Foudat fai e nescies
Qui vers fai de truandia (19-20).

On voudrait savoir ce qu'il entend exactement par ces *vers de leujairia* et *de truandia*. Malheureusement, il n'a pas songé à nous le dire, et la définition négative de la quatrième strophe :

Que chanso ni sirventes
Ni 'stribot ni arlotes
Non es, mas quan lichairia (22-24)

est tout à fait insuffisante. Sans doute a-t-il en vue des chansons vaines (*de vanetat*, 17) et mensongères :

E qui en sa joglaria
Ment, e mentir non es bes,
Donc es mals, e non es res
Mas despieigz e vilania (45-48),

Digitized by Google

des poésies grivoises probablement, comme nous en avons de Guillaume de Poitiers et de Marcabru lui-même [1], de ces *faulas*, récits mensongers qui faisaient partie du répertoire des jongleurs [2] et que la Chanson de sainte Foy avait déjà condamnées un siècle auparavant [3]. Quoi qu'il en soit, il est certain que Bernart, sans aller jusqu'à condamner, comme Marcabru, en bloc, toute la poésie d'amour, ne se prononce pas moins énergiquement que lui contre les œuvres poétiques mensongères et immorales.

L'accord des deux poètes est encore plus évident dans les *sirventes* où Bernart flétrit les abus du siècle et les vices de son temps. Le plus souvent, il répète les plaintes habituelles des moralistes de l'époque. Il gémit sur la décadence générale :

> A, senhors, qui so cuges
> Del segle qu'aissi baysses ! (II, 1-2).

Il serait bon de remettre en état ce monde « bestourné » :

> Ben o feira qui·l tornes
> El luec en que sol estar (*ib.*, 5-6).

Folie gouverne le monde :

> No·m puesc mudar que no·m querelh,
> Que la folia vey sobrar (VI, 13-14).

La fidélité s'y fait rare : *fezautat fan carzir* (II, 19) ; Jeunesse y est abaissée : *Ai, cum an abaissat Joven e tornat en tan gran error* (App. I, 33-34); prix et valeur y sont méprisés : *us non ama pretz ni valor* (*ib.*, 32). Le droit est tourné à l'envers : *Lo dreit torna daus l'envers* (II, 3), et la force prime le droit : *ar*

---

1. Il y en avait certainement aussi de Pierre d'Auvergne, puisque c'est surtout lui qui est visé dans ce *sirventes*, mais on ne nous en a conservé aucune.

2. Selh qui faulas ni faules
Enteiramen lecharia (v. 25-26).

3. Lor noms non conven en canczun,
Fos quant en fabla de cuczun (v. 573-574).
Voir la note sur ces vers dans notre édition de la *Chanson de sainte Foy* (Publications de la Faculté des Lettres de Strasbourg, vol. 32), 1926, p. 333.

Digitized by Google

non es dregz reconogutz, mais fors'a qui mais pot panar (VI, 33-34). Où n'a-t-on pas déjà entendu ces récriminations ?

Mais il y en a aussi d'autres où le poète fait entendre une note plus originale. Il y a l'amusante diatribe lancée contre ceux qu'il appelle, d'un terme forgé à la manière de Marcabru, les *lengua-forcat* (« langues fourchues »), les menteurs et trompeurs (chanson II). En elles-mêmes, les accusations portées contre eux n'ont rien d'original ; elles valent moins par le fond que par la forme. Ce que dit le poète, se réduit donc à peu, mais ce peu est présenté avec un remarquable luxe d'images qui pour la nouveauté et la hardiesse soutiennent la comparaison avec le vieux maître gascon. Il nous présente ces *lengua-forcat* habiles dans l'art de tromper, de donner et de prendre :

Quar sabetz l'engan mesclar
E conoyssetz ters e prim
Al penre et al donar (v. 48-42).

Il fait voir comme leur esprit retors se plaît à renverser la loi et à faire triompher l'injustice (*fan la lei cambiar*, v. 58 ; *lo dreit torna daus l'envers*, v. 3), comme ils se complaisent aux faux jugements :

...per amor del tort jutjar.
Aquest es l'alberc e·l ses
On fan lur mul establar (v. 10-12).

Il dépeint leur vénalité : pour de l'argent vous obtiendrez d'eux tout ce que vous voudrez :

Lengua-forcat traversan,
Si·l metetz deniers denan,
Far vos a de gossa can
E d'eyssa guiza levar
Lo dia tro l'endeman,
Tan son savi del mesclar (v. 25-30) [1].

Mais méfiez-vous : pires que Judas (v. 55-56), ils n'hésiteront pas un instant, quand vous les aurez achetés, à vous vendre à votre adversaire plus offrant :

Si·l cujatz el ponh tener
E l'avetz dat vostr' aver,

1. « ...il vous feront d'une chienne un chien, et d'aujourd'hui demain ».

Digitized by Google

Elh o fara assaber
A l'autre que·l volra dar,
Per so que sapcha tener
Lo tort contra·l dreg bayssar (v. 31-36).

Leurs paroles mielleuses ajoutent encore au danger de leurs embûches comme le pipeau de l'oiseleur augmente les dangers du piège :

Semblan faun de bufador
Que porta lo brezador
Que pot lo bres esforzar (v. 59-61) [1].

Mais c'est à eux que vont les richesses ; tout le monde leur donne à pleines mains :

Mai lor vey deniers offrir
Que a negun de l'autar (v. 17-18).

A eux, les beaux vêtements, les riches équipements :

Selh qui plus gent sap mentir
Es ben segurs de garnir
D'escarlat' ab vert vestir
Et esperos ab sotlar (v. 13-16).

A ce tableau du mal triomphant, la chanson VI oppose les plaintes du poète sur le triste sort du pauvre. Et ce pauvre, c'est l'auteur lui-même. C'est lui que tout le monde repousse avec dédain :

A penas trobi qui m'apel
Ni sol mi denhe l'uelh virar (3-4).

Non truep qui ab si m'aparelh
Ni·m fassa ben ni·m vuell' amar
Ni de nulha ren m'acosselh
Ni·m essenh quon o deya far (15-18).

Sans doute se rappelait-il le début d'une chanson de Guillaume de Poitiers dont il reprend l'idée sous la forme pittoresque que voici :

Si duerm trop, non er qui·m revelh,
Ans si penran tug a gabar ;

1. « Ils sont comme le pipeau que porte l'oiseleur pour renforcer le piège. »

Digitized by Google

E si stau tot jorn al solelh,
Pauc trobarai, m'an covidar (19-22) [1].

Et il conclut avec mélancolie :

Ja negus hom d'amic no vuelh,
Si non a poder de donar (23-24).

Non seulement on le repousse, mais on ajoute le mépris :

A tot despieg es cazegutz
Cuy ave autruy a gachar.
Ja non er pros ni mantengutz
Qui non sap aver amassar (29-32).

On le traite de fou, celui qui ne sait entasser des richesses :

Si's savis, er per folh tengutz,
Si'n aver no·l ve hom pojar (27-28).

Trobat m'an nesci e fadelh,
Quar no sai aver ajustar (5-6).

Protégé par personne, le pauvre est livré sans défense aux coups de l'injustice :

E·l paupres es ses colp vencutz,
Que no·s pot cubrir ni tornar (35-36).

On remarquera combien dans cette pièce domine la note personnelle, reléguant au second plan le lieu commun et l'idée générale. L'auteur semble livrer dans ces réflexions amères, désabusées, le fruit d'expériences personnelles. N'aurait-il pas été lui-même du nombre de ces jeunes gens que ceux qui devaient être leur soutien ont fait tomber dans la misère et qui ensuite ne réussissent plus à remonter le courant :

Un non vey tan ric ni tan belh,
No·s camje de tot son afar,

1. Cf. G. de Poitiers, V, 1-2 :

Farai un vers, pos mi somelh,
E vauc e m'estauc al solelh.

Digitized by Google

Quan trop joves pert son capdelh
Per qui deuria melhurar,
Quar plus lo plumon que auzelh,
Quan lo vezon tot sol estar (7-12).

Le ton désabusé a un accent de sincérité qui ne trompe guère. Mais c'est la fin surtout qui est significative. « Vous », dit le poète à ses compagnons d'infortune, « qui êtes sans amis, ne croupissez pas dans le marasme ; appliquez-vous à vous relever, mais de vos propres forces et sans compter sur un secours étranger » :

Cuy siey amic falhon del tot,
Ben seri' ops a perforsar
Que non estes tostemps el lot,
Ans vis si poiria levar,
Que per fraire ni per nebot
No s deu negus hom re fizar (37-42).

Excellent conseil, mais que le poète n'a pourtant pas suivi lui-même. Pourquoi ? Il le fait entendre très gentiment, un peu à la manière d'un Villon :

Ab so qu'ieu sembli be la cot
Que non talh' e fa l fer talhar [1],
Aquo de qu'ieu non say un mot
Cugi ad autruy ensenhar (47-50) [2].

Il n'a pas trouvé en lui-même la force nécessaire pour se relever et s'évader de sa pauvreté. Pauvre il est, pauvre il reste. Et c'est bien ainsi qu'on se représente le jongleur miséreux et méprisé.

Mais quel étrange contraste entre cette attitude humble et résignée et la fière assurance avec laquelle, dans la chanson V, il morigène son confrère Pierre d'Auvergne ! Il est possible et probable même qu'il y ait une différence de date entre les deux

1. « Je ressemble à la pierre à aiguiser qui ne taille pas et fait tailler le fer. »

2. Le passage rappelle beaucoup celui où Bernard de Ventadour prétend accomplir un miracle, en envoyant en Provence *jois e salutz* : *car eu lor man de so don non ai gaire* (XII, 36-39).

Digitized by Google

pièces. Mais sans doute Bernart se sentait-il aussi mieux à son aise vis-à-vis de quelqu'un qui était de la même caste que lui, quelqu'un qu'il lui était permis de traiter de *fols joglars* (v. 35). Aussi le prend-il de haut avec lui. C'est, par endroits, une véritable leçon de bienséance qu'il lui donne. Seul un rustre, lui fait-il entendre, commettra la *vilania* de se vanter soi-même ; ce sont là mœurs de paysans ; jamais homme bien élevé ne tombera dans ce travers :

Fols vanars es pagezes
E grans laus es pagezia
E fols mentirs es bauzia...
E selh no par ges cortes
Qui·s lauza ni·s glorifia (49-56).

So dis qu'om si conogues,
E qui aisso gardaria,
Ja no·s sobre-lauzaria,
Que sobre-laus es folles
E pareys be, si pros es,
Ja el mezeis non o dia (61-66).

Où encore, jouant spirituellement sur le terme d'*entier* (« parfait ») qu'avait employé le rival, Bernart oppose avec une feinte modestie sa propre production poétique à la réclame tapageuse de Pierre :

D'entier vers far ieu non pes
Ni ges de frag non faria,
E si fatz vers tota via
En l'an un o dos o tres,
Et on plus sion asses,
Entier ni frag no so mia (1-6).

Excellente précaution qui le met à son aise pour réduire les prétentions exagérées d'une poésie qui n'est que vaine et mensongère, et pour rappeler le rival à cette *mezura*, la juste mesure, que Bernart proclame, lui aussi avec tant d'autres, comme la vertu essentielle de la *cortezia* :

Mas so que hom a, sobre tot
Cove per mezura menar (VI, 43-44) [1].

1. Cf. notamment Marcabru, XV, 13 ss. :
De cortezia·s pot vanar
Qui ben sap mezur' esgardar.

Digitized by Google

Or, Pierre, en parlant comme il l'a fait, n'a-t-il pas prouvé qu'il ignore les notions les plus élémentaires de la bienséance et du savoir-vivre :

Pro sap e ben es apres
Qui so fay que ben estia (V, 67-68) ?

Reconnaissons son talent de musicien et de poète, mais reconnaissons aussi qu'il en a trop dit et qu'il a en effet dépassé la mesure :

...non cove qu'us disses
Que de toz n'a senhoria.
En pauc d'or' es hom mespres
Quan ditz mais que non deuria (V, 77-80).

Ainsi le poète s'élève de l'attaque personnelle à des considérations générales, à un enseignement moral, dont les générations futures reconnaissent encore la valeur, puisque ce sont précisément quelques-unes de ces strophes que Matfre Ermengau a jugé bon d'insérer dans son traité [1].

*
* *

Cette attaque contre Pierre d'Auvergne est sans contredit la pièce la plus intéressante dans l'œuvre de Bernart Marti. Elle en est aussi la pièce la plus personnelle. Cependant, sans la provocation de l'Auvergnat, elle n'existerait pas, et elle doit même à l'adversaire quelques-uns de ses meilleurs effets. Ainsi se révèle à nous l'un des traits les plus caractéristiques du talent de Bernart. Notre troubadour n'est pas créateur; son talent est un talent d'imitation. Il lui faut, pour écrire, un modèle littéraire. Voyons quels ont été ces modèles.

L'influence la plus forte qu'ait subie Bernart est celle de Marcabru. On n'a pas encore étudié, dans le détail, la trace profonde que l'œuvre si variée du vieux poète a laissée dans la littérature provençale. C'est une étude nécessaire qu'on ne devrait plus tarder à entreprendre. Son action a pénétré bien plus loin qu'on ne semble l'avoir admis jusqu'ici. On l'a con-

1. Voir *supra*, p. 103.

Digitized by Google

statée chez Cercamon [1], chez Pierre d'Auvergne [2], chez quelques jongleurs gascons, Alegret, Marcoat [3], chez Bernart de Venzac [4], chez Magret [5]. Un examen plus poussé permettrait d'ajouter encore d'autres noms à cette liste déjà respectable. Or, Bernart a peut-être été le disciple le plus fidèle du vieux maître; plus que tout autre, il a subi son ascendant, bien qu'il ne l'avoue jamais. L'étude qui précède a fait voir la parenté étroite qui existe entre eux dans leurs idées ; cette parenté se manifeste encore plus nettement dans la langue, dans les expressions, dans le style.

On la reconnaît bien dans l'emploi que fait Bernart des termes de *guirbaut* et *guirbaudo* pour désigner l'engeance maudite des gardiens imposés aux femmes par les maris jaloux, et leurs misérables descendants (*App.* I, 30) ; dans l'affection qu'il partage avec Marcabru pour le mot *entrebescar* [6] d'où il tirera même, tout à fait à la manière du maître, des créations originales, les *senhal* d'*Estrebeschiu* et *Estrebeschaire* qu'il applique à l'un de ses amis ou protecteurs (VII, 63, 64) et l'adj. *entrebeschiu* (*ibid.*, 67). C'est sans doute encore sur le modèle de Marcabru qu'il crée le composé *lengua-forcat*, le leit-motif de sa deuxième chanson [7], et il est probable aussi que les formations de *frescum*,

1. C. Appel, édition de B. de Ventadour, p. LXVI et suiv.

2. R. Zenker, *loc. cit.*, p. 696 et suiv. Contrairement à l'opinion émise par M. Appel (cf. *B. v. Ventad.*, p. LXX, n. 2), nous n'hésitons pas à voir dans la romance du rossignol de Pierre une imitation de la romance de l'étourneau de Marcabru.

3. A. Jeanroy, *Jongleurs et troubadours gascons* (Classiques français du moyen âge, fasc. 39), Paris, 1923, p. IV-V.

4. R. Zenker, *loc. cit.*, p. 652.

5. M. Fr. Naudieth, l'éditeur de Magret (*Beiheft* 52 de la *Zeitschrift für roman. Phil.*, 1914), n'a pas signalé cette influence de Marcabru, bien que Magret ait parlé du *vers del lavador* en connaissance de cause.

6. Comp. notamment Bernart, III, 60-61 (*aisi vauc entrebescant los motz*) avec Marcabru, 37, 12 : *e fant lor motz per esmansa entrebeschatz de fraichura.* N'était l'incertitude des dates, on serait tenté de voir là chez Marcabru une allusion au passage cité de Bernart et une critique à son adresse. Celle-ci s'ajouterait donc à celle que M. Appel a cru découvrir chez Marc., 33, 7 et suiv. (éd. de B. de Ventadour, p. LXVI, n. 2).

7. Cf. *lengua-traversana*, Marc. 21, 19; *lengua-trencan*, *ib.* 34, 15 ; *lenguas planas*, 36, 17 ; et surtout *lengua-loguat*, 40, 18.

Digitized by Google

verdon, chantòn au lieu de *frescor, verdor, chantor,* chez Marcabru (II, 4, 7, 8) lui ont suggéré son *veillums,* à la place de *veillor* [1]. On trouve chez Bernart et chez Marcabru des locutions et des tours de phrase communs. Au *bada, fols, bada !* (III, 27), emprunté à la célèbre pastourelle du Gascon [2], on peut ajouter un *car deu comprar qui car ven* (App. I, 27) qui rappelle le vers de Marcabru : *Que qui car compra car ven* [3] (XI, 55). Proverbe qu'on pouvait ramasser partout, soit, mais qui est employé par les deux poètes exactement dans le même ordre d'idées. L'un et l'autre traduisent l'amitié de la même manière par l'appel affectueux : *a penas trobi qui m'apel* chez Bernart (VI, 3) et *que greu trob qui m'apel* chez Marcabru (32, 85). A la locution *aion del frug lo prim e·l segon* (Marc., II, 33) correspond chez Marti : *e conoyssetz ters e prim al penre et al donar* (II, 41-42) ; à *avoleza porta la clau* (Marc., 33, 19) chez l'autre : *(cel) port' al braier la contraclau* (App. I, 12) [4]. L'euphémisme *far sufren* pour « tromper (en amour) » paraît chez l'un et chez l'autre : *e fai son seinhor sufren,* Marc., 11, 63, et *maritz que marit fai soffren,* Bern., App. I, 25 ; ils emploient le même procédé, la vigoureuse juxtaposition, pour blâmer le *vilan* qui veut se faire *cortes* : *si fant vilan cortes,* Marc., 32, 22 — *vilans cortes eis de son sen,* Bern., App. I, 13. On ne s'étonnera donc pas non plus de retrouver chez Marti la formule : *d'aqui naisson...* (App. I, 31) dont Marcabru se sert si souvent (11, 57 ; 31, 51 ; 34, 26), et d'entendre chez lui, dans le concert printanier, la voix de la grenouille (*erba vert e chant de rana,* III, 2 ; *quan hom las ranas au braire,* VII, 6) que Marcabru semble bien y avoir introduite (3, 5 ; 11, 2 ; 21, 9) [5]. Enfin, Bernart doit encore à Marcabru

1. Cf. E. Levy, *Prov. Suppl. Wörterb.,* VIII, 618, s. v. *velhor.*

2. Le cas a déjà été signalé par M. Appel, *loc. cit.,* p. LXVI, n. 2, qui n'hésite pas à voir là un emprunt de Bernart à Marcabru.

3. Dans le man. *M* où la pièce de Marcabru est attribuée à Raimbaut d'Orange, on lit même : *Car deu comprar qui car ven,* comme chez Bernart.

4. L'image même de la *contraclau* vient plutôt de Guillaume de Poitiers (voir *infra*) ; mais Marcabru emploie *contraclavier* ou *clau segonda* exactement dans le même sens qu'ici (41, 34 ; 12 *bis,* 31).

5. Cf. Appel, *Zu Marcabru,* dans *Zeitschr. f. roman. Phil.,* 43, 1923, p. 456 et suiv. — Il est évident que Bernart n'avait pas besoin du modèle de Marcabru pour faire aussi chanter le rossignol ; mais, étant données les autres

Digitized by Google

quelques-uns de ses procédés techniques. En se nommant soi-même dans le corps de la chanson (IV, 36-39), il imite une particularité chère à Marcabru qui l'a employée une douzaine de fois. Si dans ses rares *tornadas* il aime à reprendre avec une légère modification les derniers vers de la strophe précédente (envoi-refrain dans VII et App. I), il pouvait, certes, en trouver des modèles chez d'autres poètes comme Guillaume de Poitiers et Jaufre Rudel, mais c'est Marcabru qui lui en a fourni les exemples les plus nombreux ; et c'est chez Marcabru seul qu'il a pu connaître l'autre procédé, employé dans les chansons V et VI, qui consiste à résumer sous une forme apodictique l'idée essentielle de la pièce.

Ne verra-t-on là que des coïncidences fortuites ? Non pas. La preuve, c'est qu'il ne s'agit pas seulement de passages isolés, cueillis à droite et à gauche, mais qu'on peut indiquer dans l'œuvre du vieux maître des pièces très précises qui ont fourni au disciple tout un ensemble d'idées et d'expressions. C'est notamment le cas pour la chanson *Belha m'es la flors d'aguilen* (App. I) que nous attribuons à Bernart. L'imitation de Marcabru y est si évidente que d'anciens copistes ont déjà substitué son nom à celui de Marti. C'est un véritable centon à la confection duquel ont servi surtout deux pièces de Marcabru : la 11e, dont les strophes 7 et 8 ont fourni les principaux éléments des strophes 5 et 6 de l'imitateur [1], et la 39e dont la strophe 8

---

ressemblances, il est possible qu'il se soit rappelé le vers de Marc. 11, 5 (*e· rossinhols crid'e brama*) quand il écrit lui-même : *e·l rossinhols brayl'e crida* VII, 3, surtout que dans les deux strophes on retrouve les *ranas*.

1. Cf. Marcabru, XI : Bernart, App. I :

Maritz qui l'autrui con grata
Ben pot saber que·l sieus pescha (49-50)
E fai son seinhor sufren (63)
— Maritz que marit fai soffren
Deu tastar d'atretal sabor (25-26).

Que qui car compra car ven (55) — Que car deu comprar qui car ven (27)

D'aqui nais l'avols barata...
Qu'us non fai condug ni tresca (68-60)
— D'aqui naisson li recrezen
C'us non ama pretz ni valor (31-32)

Pour ce dernier passage, cf. aussi Marc., 34, 26-27 : D'aqui naisso·l malvat avar Qu'us non ama joy ni deport.

Digitized by Google

lui a inspiré les strophes 2 et 3 [1]. Aussi n'est-ce sans doute pas par hasard que la forme strophique chez Bernart (a b a b c d, octosyllabes, rimes masculines) ressemble tant à celle de Marcabru 39 (a b a b c d c, octosyllabes, rimes masculines). Pour sa chanson IV (*Companho, per companhia*), Bernart s'est certainement souvenu du célèbre *sirventes* que Marcabru a lancé contre les *putanas* (n° 44). Ce dernier débute par un appel aux *soudadiers*, l'autre de même par un appel aux *companhos*. Les vers 5-6 de Bernart combinent les vers 5-6 et 15-16 de son modèle ; les vers 11-12 se retrouvent dans les vers 10-12 de Marcabru [2], et l'idée exprimée dans les vers 40-42 résume bien celle qui domine la satire du poète gascon [3]. Si d'ailleurs quelque doute subsistait encore à ce sujet, il devra disparaître devant l'évidente ressemblance de la forme : hétérométrie chez l'un et chez l'autre (vers de 8, 6 et 4 syllabes chez Marcabru, de 7 et 3 syllabes chez Bernart) et, ce qui exclut tout hasard, identité des rimes dans la deuxième moitié de la strophe (*ia*$_6$, *itz*$_4$, *ia*$_6$, *itz*$_4$, Marcabru — *ia*$_7$, *itz*$_3$, *itz*$_7$, Bernart) [4]. Nul doute que si l'œuvre des deux

1. Marc. 34, str. 8 :

Non puosc sofrir qu'als moilleratz
Non diga lor forfaitz saubutz :
Non sai la cals auctoritatz
Lor mostra c'om los apel drutz ;
Semblan fant de l'ase cortes
C'ab son seignor cuidet bordir,
Cant lo vic trepar ab sos ches.

Bernart, App. I :

De moilleratz no m'es pas gen
Qe·s fasson drut ni amador... (7-8)

Vilans cortes eis de son sen
E moillerat dompneiador,
E l'azes quan bram' eissamen
Cum fai lebriers ab son seignor (13-16)

2. Marc. 44 :

En puta qui si fia
Es hom traïtz... (5-6)
Que cel qu'ab leis se lia
S'en part marritz

Bernart, IV :

E·l jovens qu'en leis se fia
Vai marritz (5-6).

(Amor) Al prim es dousa cum pimens,
Mas al partir es plus cozens,
Amar'e cruzels cum serpens (10-12)

Al comensar me fon pia,
Mas era·m torn' en bauzia
Tot quan ditz (11-13)

Cf. aussi le vers 9 de Marcabru : Salamos ditz et es guirens, avec Bernart 38-39 : Bernart Marti... que ditz e trai guirentia.

3. Greu er amor ses putia
Camjairitz... (40-41).

4. En l'absence de ressemblances topiques nous n'oserions affirmer avec la même assurance que Bernart ait pris ses notions de *cortezia* et de *mezura*

Digitized by Google

poètes nous était connue en entier, on y relèverait encore d'autres ressemblances non moins caractéristiques.

Un autre troubadour dont Bernart semble quelquefois s'être inspiré, c'est Guillaume de Poitiers. Quoique beaucoup moins nombreuses et bien moins précises que celles de Marcabru, les réminiscences de Guillaume dans l'œuvre de Marti forment cependant un ensemble encore assez impressionnant. Les ressemblances, ici, portent exclusivement sur la forme, pas sur le contenu : ce que Bernart a pris, peut-être, au plus ancien troubadour, ce sont quelques images, quelques expressions, quelques tournures de phrase. Il y a notamment dans certains débuts de chanson des coïncidences frappantes. Le *Farai un vers* de Guillaume (IV, 1 ; V, 1 ; XI, 2) se retrouve chez Bernart : *Farai un vers ab son novelh* (VI, 1)[1] ; le début de Guillaume, II, 1 : *Companho, non puosc mudar qu'eo no m'effrei*, introduit chez Bernart la 3e strophe de la même chanson VI : *Nom puesc mudar que no·m querelh*[2] ; enfin, l'interpellation des *Companhos* au commencement de la chanson IV : *Companho, per companhia*, rappelle bien la manière de Guillaume (chansons I-III), et ce n'est certainement pas par hasard que les pièces ainsi introduites présentent chez les deux poètes le même caractère de plaisanteries sur des thèmes d'amour. Signalons en fait de locutions caractéristiques communes aux deux poètes celle d'*estar al solelh* : *e vauc e m'estauc al solelh*, Guill., V, 2 — *si stau tot jorn al solelh*, Bern., VI, 21 ; celle de *sotz son mantel* : *c'aja mas mans sotz son mantel*, Guill., X, 24 — *si desotz son mantel vaire... m'aizin*, Bern., VII, 27 (aussi VIII, 55 ?). Sans doute faut-il ajouter ici aussi le terme, déjà relevé, de *contraclau*[3]. Enfin

---

dans la même chanson de Marcabru (no 15) qui lui a inspiré la deuxième strophe de la chanson III (voir *supra*, p. 127). Il faut cependant relever le rapprochement à faire entre les vers 21-22 de cette même chanson (*E qui no vol esser mespres, De tota vilania·s gar*) et l'envoi du *sirventes* contre Pierre d'Auvergne (*En pauc d'or'es hom mespres Quan ditz mais que non deuria*) où B. résume précisément sa leçon de *cortezia* à l'adresse de son confrère.

1. Le rapprochement gagne par le fait qu'un début pareil ne figure dans aucune poésie de Marcabru.

2. Cependant cf. Marcabru, 12 *bis*, 13 : *E non puesc mudar non gronda*.

3. Ici encore le rapprochement est d'autant plus significatif qu'aucune de ces locutions ne paraît chez Marcabru. L'image de *florir-granar* (*Engnans*,

Digitized by Google

constatons que la 6e chanson de Bernart, celle précisément qui contient le plus de réminiscences de Guillaume, rappelle aussi singulièrement par son ton mélancolique, surtout dans les strophes 3 et 4, les plaintes résignées de la 7e chanson du comte de Poitiers (str. 3-4).

Si, dans ce cas encore, on hésitait quelque peu à admettre chez Bernart une imitation consciente, il suffira, pour faire disparaître le dernier doute, d'établir une comparaison analogue entre son œuvre et celle des autres poètes contemporains ou antérieurs. On y chercherait en vain des coïncidences pareilles à celles que nous avons relevées plus haut. Bernart n'a rien de commun avec Jaufre Rudel ou Bernard de Ventadour, rien non plus avec Cercamon, même là où celui-ci donne dans la manière de Marcabru [1]. Les thèmes peuvent être les mêmes, mais l'expression en est toute différente. Seul, Pierre d'Auvergne peut encore être rapproché de notre troubadour. Ce rapprochement a déjà été fait par les anciens copistes qui attribuaient à Pierre la chanson *Belha m'es la flors d'aguilen*. Que dans le *sirventes* où il s'attaque à Pierre, Bernart ait fait quelques emprunts à son adversaire, cela va de soi ; encore faut-il faire remarquer que le jeu de mots sur *entier* et *frait* qui joue un si grand rôle dans la pièce, se trouve déjà chez Marcabru [2]. Mais il y a aussi un air de parenté indéniable entre la chanson IV de Marti et la chanson VII de l'Auvergnat [3]. C'est le même sujet : l'amour trompeur, la *camjairitz*. Il y a ressemblance dans la forme en ce sens au moins que chez l'un et l'autre poète les strophes finissent toutes par deux rimes en *-itz* [4]. Enfin, on constate à deux reprises des

---

si floris, non grana, III, 20) se trouve aussi bien chez Marcabru que chez Guillaume ; mais ce dernier seul oppose, comme Bernart, les deux termes l'un à l'autre (*si anc nulhs joys poc florir, aquest deu sobre totz granar*, IX, 9-10).

1. Éd. Jeanroy, nos IV et V.

2. *En dos cuidars ai conssirier A triar lo frait de l'entier*, Marcabru, 19, 11.

3. Le fait a déjà été constaté par M. Zenker, édit. de P. d'Alvernhe, notes de la chanson VII, p. 837.

4. Par conséquent, il n'est pas étonnant qu'il y ait à la rime un certain nombre de mots pareils : *marritz, ditz, enganairitz, camjairitz* ; mais ceci ne prouve rien.

Digitized by Google

coïncidences frappantes dans les idées aussi bien que dans l'expression entre les deux chansons :

Mas era·m torn' en bauzia Tot quan ditz... Qu'ela ditz ver quan mentia Et ieu ment can ver dizia (Bern. 12-13 ; 15-19).	Qu'adoncs mi ten per garitz Quan mi ment tot quan me ditz. (Peire, 41-42).
Greu er amor ses putia Camjairitz, Tro que·l mon sia fenitz (Bern., 40-42).	Qu'aissi co·l cels clau la mar, Non pot om gaire trobar Que non sion camjairitz Vas drutz e vas lor marritz (Peire, v. 46-48).

L'emprunt est évident ; reste à savoir qui est l'emprunteur. Tout nous porte à croire que cette fois-ci c'est l'Auvergnat qui s'est inspiré de Bernart. Telle est, je crois, aussi l'impression de M. Zenker. Ce serait donc Marti qui, ici, aurait servi d'intermédiaire entre Pierre et Marcabru, ce qui ne veut pas dire que Pierre ne se soit pas aussi souvenu directement de ce dernier.

Les affinités intellectuelles de Bernart permettent de fixer nettement la place qui lui revient dans l'évolution de la plus ancienne poésie provençale. Nous distinguons là deux courants, on pourrait même dire, deux écoles : d'une part, une poésie idéaliste et courtoise, celle que Marcabru appelle la *scola n'Eblo*, représentée dans son état le plus pur par Jaufre Rudel et Bernard de Ventadour, d'autre part une poésie réaliste et, jusqu'à un certain point, « joglaresque » dont Marcabru est le représentant le plus marquant. Chez Guillaume de Poitiers et chez Cercamon les deux courants se coudoient, sans jamais se confondre. Or, pour Bernart Marti, aucune hésitation n'est possible : il se range franchement aux côtés de Marcabru. Il est vrai que M. Appel établit entre ces deux poètes de graves divergences, au moins dans leur conception de l'amour [1]. Cette différence existe, en effet. Mais d'abord elle nous paraît moins grande que ne le pense M. Appel. Les deux chanteurs — et sur ce point déjà, ils se séparent nettement des « idéalistes » —

1. C. Appel, édit. de B. de Ventadour, p. LXVI. Voir *supra*, p. 128.

Digitized by Google

voient, l'un et l'autre, les choses telles qu'elles sont. La différence entre eux consiste en cela que là où Marcabru gronde, flétrit et s'emporte, Bernart sourit et se moque ; il s'accommode d'un état de choses contre lequel Marcabru proteste violemment. C'est un peu Philinte s'opposant à Alceste. Et puis, il ne faudrait pas perdre de vue que Marcabru professe souvent, lui aussi, des opinions qui ne le cèdent en rien, en légèreté, à celles de Bernart et qui se confondent avec elles [1]. Il y a donc, chez Marcabru, au moins tout un côté qui se retrouve chez Marti, et c'est précisément le côté le plus apparent, celui-là même sur lequel le jongleur gascon a été jugé par ses contemporains et par les générations suivantes [2].

Même si les deux poètes, pour le fond, différaient encore plus que ce n'est réellement le cas, il resterait toujours entre eux la ressemblance dans la manière de traiter leurs sujets. Certes, Marcabru nous fait l'effet d'être plus primitif et plus spontané ; il est plus violent et — il faut bien le dire — plus grossier. Combien de fois ne se laisse-t-il pas aller à des écarts de langage que réprouvaient les lois de la *cortezia* ! Rien de pareil chez Bernart. Il évite avec soin tous les termes et jeux de mots scabreux auxquels se complaît le jongleur gascon. Jamais il ne dépasse les limites de la *mezura* et *cortezia*. Mais dans ces limites, c'est la même inspiration, la même verve qui s'exprime en images suggestives et en comparaisons originales.

Comme Marcabru, c'est de préférence aux occupations et aux faits de la vie courante que Bernart emprunte son langage imagé. Ainsi, vivre dans la richesse, c'est *escarlat' ab vert vestir et esperos ab sotlar* (II, 15-16) ; se complaire dans l'injustice, c'est faire d'elle *l'alberc e·l ses on fan lur mul establar* (II, 11-12) ; posséder, c'est *e·l ponh tener* (II, 31). Pour dépouiller quelqu'un, il se sert déjà du terme de « plumer » : *plus lo plumon que l'auzelh* (VI, 11) [3]. Le même ordre d'idées, apparemment, lui fournit pour

1. Qu'on songe notamment à la conception de l'amour qui se révèle dans la romance de l'Étourneau (ch. 25 et 26) ; voir notamment 25, 78-84 (cf. *supra*, p. 127).

2. C'est l'opinion que reflètent les biographies provençales et la chanson *No·m posc mudar non diga mon veiaire*, attribuée à tort à Raimon Jordan de Saint-Antonin (éd. Kjellmann, n° 1).

3. Plus tard, p. ex. chez Alegret (*Jongl. et troub. gascons*, éd. Jeanroy, II,

Digitized by Google

la tromperie l'image de l'oiseleur dont le pipeau renforce encore le piège dressé :

Semblan faun de bufador
Que porta lo brezador
Que pot lo bres eforsar (II, 59-61).

Dans le noble art de la fauconnerie il trouve la gracieuse image du bel épervier qui s'élance vers sa maîtresse sans que lien ni licou ne puissent arrêter son vol impétueux (III, 51-56); par contre, il emprunte à l'humble état du faucheur ou du vigneron l'une de ses plus jolies comparaisons, celle de la *cot* (pierre à aiguiser) *que non talh' e fa·l fer talhar* (VI, 47-48). Quelquefois, mais plus rarement, il s'adresse à la nature. Sans être originales, — comment pourraient-elles encore l'être ? — ses descriptions printanières ont pourtant presque toujours l'un ou l'autre trait qui les distingue de la banalité commune. Il connaît la clarté des nuits de printemps, (*que*) *nueitz aserena* (I, 9), et s'il emprunte, comme on l'a vu, à Marcabru le « chant » de la *rana,* il le fait retentir *pel maresc e per lo riu* (VII, 7) et se « déployer » dans les douces nuits d'été : *com sobrei pel sablei tota nueit fors a l'aurei* (III, 3-5). Même d'une image aussi banale que celle de la branche qui refleurit, il réussit à tirer un effet nouveau : il en fait le symbole du renouveau d'amour qu'il espère :

En pascor,
Quan so·l ram carguat de flor...
...encaras reverdiria
La raïtz
E·l verguan estes floritz (IV, 51-56).

A la métaphore déjà usée de *florir-granar* [1] il donnera au moins un tour nouveau, en la ramenant à une concision élégante :

Enguans, si floris, non grana (III, 20).

L'impudent mensonge des *lengua-forcatz* est caractérisé par une image expressive :

Far vos a de gossa can

15, dans le texte du man. *C*), le verbe s'emploie dans le même sens, sans qu'il soit nécessaire d'y ajouter la comparaison de l'oiseau.

1. On la trouve déjà chez Guillaume de Poitiers ; v. *supra*, p. 143, note 33.

Digitized by Google

E d'eyssa guiza levar
Lo dia tro l'endeman (II, 27-29).

Comme Marcabru encore, Bernart aime à parsemer ses chansons de locutions proverbiales et de dictons populaires; lui aussi donne volontiers à ses pensées la forme d'un axiome ou d'un aphorisme [1]. Il s'amuse à créer des mots nouveaux [2] ou à entasser les uns sur les autres des mots tirés d'un même radical [3]. Partout, on rencontre ainsi chez lui des procédés chers à Marcabru.

Rien pourtant ne serait plus faux que de ne voir en Bernart qu'un imitateur servile de ses modèles littéraires. Si l'on fait abstraction de la chanson *Belha m'es la flors d'aguilen* (App. I) qui est entièrement inspirée de Marcabru et qui semble être un des premiers essais poétiques de notre troubadour [4], il faut bien reconnaître que Marti a su conserver une parfaite originalité, tout en marchant sur les traces de ses aînés. On peut s'en rendre compte en comparant la manière dont un Cercamon a utilisé ses sources [5]. C'est là qu'on voit le poète médiocre exploitant servilement son modèle [6]. Bernart est tout différent.

1. L'invective contre Pierre est particulièrement riche en formules de ce genre; mais on les rencontre aussi partout ailleurs, non seulement dans les *sirventes* où elles ont leur place tout indiquée, mais même dans les *canzos* (p. ex. III, 27 ; IV, 40-42).

2. Voir le cas déjà signalé d'*entrebescar*, p. 139.

3. P. ex. *trichant*, *trichatz*, *trichada*, III, str. 3 ; *trichamen* (deux fois), *trichador*, *trichem*, *trichars*, *tric*, *trichairitz*, IV, str. 4, et dans la strophe suivante : *enguan* (sbst.), *enguanat*, *enguanaria*, *enguanatz*, *enguan* (vb.), *enguanairitz* (le vers 31 qui manque avait presque certainement à la rime le mot *enguanador*).

4. La date de 1147 confirme bien cette hypothèse qui à son tour vient à l'appui de la date à laquelle nous nous sommes arrêté.

5. Qu'on compare par exemple :

Cercamon, IV, 36-37 :	et	Marcabru, 15, 27-30 :
Non a valor d'aissi enan Cela qu'ab dos ni ab tres jai		Mas cella qu'en pren dos ni tres... Ben deu sos pretz asordeiar E sa valors a chascun mes.
Id., V, 28 :	et	*Id.*, 33, 19 :
Escarsetatz ten las claus		Avoleza porta la clau.

6. On n'admet plus aujourd'hui avec autant d'assurance qu'autrefois la

Digitized by Google

Quand il imite Marcabru, c'est bien plus dans l'esprit que dans la lettre. Jamais, il n'y a entre les deux poètes une analogie complète [1]; toujours Bernart a eu soin de mettre entre lui et son modèle quelque différence assez sensible. C'est à se demander, en effet, si cette différenciation n'a pas été voulue et recherchée par lui. Voici ce qui nous le fait supposer. Dans les deux cas où l'on connaît les modèles précis suivis par Bernart [2], on constate toujours, malgré la ressemblance évidente, entre les deux poètes des différences sérieuses qui portent soit sur la mesure des vers, soit sur la forme de la strophe et l'agencement des rimes. Or, il aurait été facile à Bernart d'imiter exactement son modèle. C'est donc qu'il a voulu s'en différencier. Ce que nous constatons ici dans la forme, nous le retrouvons dans les idées et dans le style : dans l'ensemble, une parenté indéniable; mais une différence marquée, dès qu'on entre dans les détails. Le fait se répète assez souvent pour qu'il faille bien voir là une intention précise de la part de Bernart. Il réussit, malgré tout, à rester original dans l'imitation.

Un écueil encore contre lequel sont venus s'échouer tant de troubadours a été évité heureusement par Bernart : la monotonie. Il ne se cantonne pas dans un seul domaine, comme le font Jaufre Rudel et Bernard de Ventadour, mais il cultive, comme Guillaume de Poitiers et Marcabru, les genres les plus divers. Nous insistons ici moins sur la diversité du contenu que sur la variété du ton qui règne dans son œuvre. Chez lui, ce n'est pas une note unique qui domine, et il ne se laisse pas classer, comme la plupart de ses confrères, dans telle catégorie poétique nettement tranchée, ranger par exemple au nombre des élégiaques, des satiriques ou des moralistes. Presque dans chaque pièce il change de ton et varie ses effets. Ici, c'est le persiflage, la moquerie légère; là, la satire mordante. Tantôt il se drape dans une dignité un peu pédante pour morigéner un adversaire;

priorité de Cercamon. Pour nous, nous n'hésitons pas à voir dans Cercamon, poète dépourvu de toute originalité, l'imitateur de Marcabru, et non pas son maître, quoi qu'en dise la biographie de Marcabru.

1. On ne trouve par exemple jamais, chez Bernart, les grandes allégories que Marcabru aime tant, ni même les simples personnifications, d'un usage si courant chez le troubadour gascon.

2. Voir *supra*, p. 141 ss.

Digitized by Google

tantôt il traite en plaisantant les problèmes les plus délicats. Aujourd'hui, il professe un amour tendre et passionné, dont il se moquera demain avec une désinvolture cynique. Dans telle pièce, il parle avec un sourire mélancolique, résigné, désabusé; dans telle autre, il affiche une assurance et un triomphe insolents.

Un sentiment cependant lui fait presque complètement défaut: la gravité. Il semble ne rien prendre au sérieux. Le même spectacle qui arrache à Marcabru ses invectives furieuses, ne provoque chez Bernart qu'un sourire amusé. L'amour malheureux est pour lui un sujet de plaisanteries faciles. Aussi la note plaintive, élégiaque qui domine dans l'œuvre de Jaufre Rudel et de Bernard de Ventadour, est-elle absente dans son œuvre. Il sourit même de sa propre misère.

Ainsi il occupe une place à part parmi les anciens troubadours. Il ne ressemble exactement à aucun d'eux, même là où il se rapproche le plus de l'un ou de l'autre. Dans le concert des voix qui s'élèvent dans le Midi de la France vers le milieu du XIIe siècle, Bernart Marti fait entendre une note particulière, une note assez originale pour mériter qu'on le tire de l'oubli où il avait injustement sombré.

E. HOEPFFNER.

Digitized by Google

ALTERNANCES PHONÉTIQUES EN PICARD

Si l'on s'est contenté longtemps de constater l'action de plus en plus envahissante du francien sur les dialectes, il est devenu banal aujourd'hui de montrer la réaction des dialectes sur le francien. Cette réaction a eu un double résultat. D'abord un certain nombre de termes dialectaux sont entrés dans la langue commune et les dictionnaires du XVIe, du XVIIe et du XVIIIe siècle ne manquent pas de signaler cet apport [1]. D'autre part les particularités phonétiques de certains patois ne pouvaient pas rester sans influence sur la structure même des vocables français. Si l'on songe au sort que subissent encore de nos jours les mots savants introduits dans les villages les plus retirés, on comprend aisément combien au moyen âge la rareté des documents écrits devait augmenter l'instabilité des formes. Le nombre de variantes que l'on trouve dans Godefroy pour un seul et même terme n'a donc rien de surprenant. Ces diverses graphies, du reste, se ramènent à quelques alternances de sons. La comparaison attentive de ces alternances peut donner des résultats intéressants pour l'étymologie. C'est ce que nous voulons tenter de prouver en étudiant quelques picardismes. Mais il nous faut, au préalable, établir plusieurs séries d'alternances phonétiques. Nous en examinerons d'abord quelques-unes qui se rencontrent dans le domaine de la langue d'oïl.

I. Le *groupe* ui *se réduit tantôt à* ü, *tantôt à* i.

Le groupe *ui*, conformément à son origine, était accentué d'abord sur *ü*. On a déjà *hus* pour *huis* dans *Alexis* 36^c^ et dans

1. W. Heymann, *Französische Dialektwörter bei Lexicographen des 16 bis 18 Jahrhunderts*, Giessen, 1903.

Digitized by Google

la *Chanson de Roland*, vers 1046, l'assonance *vencus* : *fuit*. Les Anglo-Normands font généralement passer *ui* à *ü* [1], mais le phénomène est beaucoup plus étendu. On a *pertus* pour *pertuis* et *us* pour *uis* dans Benoît de Sainte-Maure [2], *pusse* pour *puisse* dans la *Vie de saint Thomas* de Guernes de Pont-Sainte-Maxence, *humais* pour *huimais* dans *Li Chevalier as deus espees* [3]. D'autre part, on trouve des exemples de *ü* pour *ui* (*cu* pour *cui* et *lu* pour *lui*) dans des textes lorrain et vosgien de la fin du XIIIe siècle [4]. Ch. Thurot signale qu'il « y a eu permutation entre *ui* et *u* en un certain nombre de mots, plus souvent à la syllabe atone qu'à la tonique [5]. » Il cite *pertusane*, *menuserie* et *hule* qui ont repris aujourd'hui la diphtongue primitive. Parmi les mots qui ont perdu définitivement l'i on peut citer *burette*, *charcutier*, *écurie*, *curée*, *furole*, *fusil*, *lutte*, *rut*, *saumure*, et *usine* [6].

Inversement, la diphtongue *ui* avec *i* accentué s'est réduite à *i*. Le déplacement d'accent se constate déjà dès le XIIe siècle dans une tirade en *i* (Wace, *Rou*, 2646). On trouve *li* pour *lui* très tôt dans l'anglo-normand et dans le centre dès le milieu du XIIIe siècle. Dans le *Roman de Troie* *ui* rime souvent avec *i* de toute provenance [7]. Dans *le Chevalier as deus espees* on relève les formes *condira* et *anieus* [8]. Ch. Thurot cite le témoignage de Regnier-Desmarais (1705) pour le mot *buisson* : « L'usage a retranché l'*u*, en sorte qu'on le prononce d'ordinaire, comme s'il était écrit *bisson* [9]. » Parmi les termes qui de la diphtongue ancienne n'ont gardé que l'i, il faut compter *bigne*, *lambris*,

1. H. Suchier, *Les voyelles toniques du vieux français*, p. 65.

2. Benoît de Sainte-Maure, *Le Roman de Troie*, p. p. L. Constans, t. VI, p. 123.

3. W. Foerster, *Li Chevaliers as deus espees*, p. XLIII.

4. Schwan-Behrens, *Grammaire de l'ancien français* (Leipzig, 1913), t. III, p. 100.

5. Ch. Thurot. *De la Prononciation française*, t. I, p. 421.

6. Le *Dict. Gén.* explique *saumure* par une confusion avec le suffixe *-ure*. Selon le *Dict. Gén.* et Meyer-Lübke (REW 6045) *usine* serait dû à l'influence du verbe *user*. Nous voyons dans ces deux mots le résultat d'une alternance phonétique.

7. Benoît de Sainte-Maure, *op. cit.*, p. 123.

8. Foerster, *op. cit.*, p. XLIII.

9. Ch. Thurot, *op. cit.*, I, p. 418.

Digitized by Google

ciron, effriter, vide, chénevis, trémie (encore *trémuie* dans Nicot). La double prononciation d'*aiguiser* prouve que l'alternance dure encore [1].

II. *Le groupe* ui *devient tantôt* ẅi *tantôt* wi.

Quand la diphtongue *ui* est ascendante, le premier élément est une semi-consonne. Cette semi-consonne est une fricative bilabiale qui peut se prononcer de deux façons : Si on rapproche les lèvres en contractant légèrement les coins et qu'on élève le milieu de la langue vers le palais dur on a une bilabio-palatale : c'est l'*ü* consonne (*ẅ*) que l'on a dans *lui, muid, cuit* ; par contre, si les commissures des lèvres sont avancées fortement de façon à réduire l'ouverture de la bouche à un petit trou presque rond ou ovale et que le fond de la langue s'élève vers le palais mou, on a une bilabio-vélaire : c'est le *u* consonne (*w*) que l'on a dans *oui, moi, roi*. Les deux sons sont voisins : il n'est pas étonnant qu'ils aient alterné. En fait, on a *ouit* pour *uit* dans une charte liégeoise de 1278 [2] ; la même forme se retrouve dans un document du Luxembourg belge (1288), de l'Indre (1288) et de la Manche (1288) [3]. On trouve alternativement *moui* et *mui* dans un même texte des Ardennes (1289) [3]. Ch. Thurot signale la permutation de *ui* avec *oui* toujours à la tonique et il cite, entre autres mots, *bouis* pour *buis* et *ouistre* pour *huître* [4]. Antoine Oudin dans les *Curiositez Françoises* enregistre *bailler le bouis* signifiant « en faire à croire, orner son discours de belles paroles. » Selon Ménage, « il faut dire les *Suisses* et la *Suisse* et non pas les *Souisses* et la *Souisse*, comme on dit dans la plupart des provinces et comme disaient nos anciens ». De nos jours encore, dans les noms de famille, on a les doublets *Dupuy-Dupouy* et *Dumuid-Lemouy*.

III. *Consonne double ou simple à l'intérieur d'un mot.*

On sait que les consonnes doubles latines se réduisent en

1. Dans un récent article, M. G. Tilander établit l'identité de *bruisier* et et *brisier* (*Romania*, LI (1925), p. 105).
2. *Romania*, XVII (1888), p. 560; cf. XIX (1890), p. 77.
3. Schwan-Behrens, *op cit.*, t. III, p. 96.
4. Ch. Thurot, *op. cit.*, t. I, p. 423.

Digitized by Google

français, sauf dans les mots d'emprunt, à des phonèmes simples. Cette réduction est postérieure au changement des explosives simples intervocaliques car si l'on a *cheveu* de capillum, l'on a *chapeau* de *cappellum. Mais au fond qu'est-ce qu'une consonne double ? C'est une consonne prolongée dont l'implosion n'est pas immédiatement suivie de l'explosion, mais en est séparée par une tenue plus ou moins longue. On conçoit que la durée de cette tenue pouvait être variable et devenir presque nulle. D'autre part les mots latins écrits avaient pour effet de réintroduire les consonnes doubles : il n'est pas étonnant qu'on ait hésité au moyen âge et qu'on ait tantôt redoublé, tantôt simplifié la consonne. Aujourd'hui encore le redoublement de la consonne est arbitraire assez souvent : on prononce de la même manière *siffler* et *persifler*, *courrier* et *coureur*, *honneur* et *honorer*, etc. Pour l'*s*, le cas est tout différent : l'*s* sonore était traduite par *s*, l'*s* sourde par plusieurs signes et, en particulier, par *ss*. Qu'il y ait eu confusion entre l'*s* sourde et l'*s* sonore d'une part, entre les signes qui les représentaient d'autre part, rien de plus naturel : les anciens textes sont remplis de méprises de ce genre. « Il se produit des échanges de *s* et de *ss*, dit H. Suchier, dans tous les domaines de la langue d'oïl. A part la Lorraine, où la substitution de *ss* à *s* est un trait dialectal cette permutation a sa source dans la prononciation défectueuse d'individus isolés qui ne parvenaient pas à distinguer l'*s* douce de l'*s* forte [1].»

IV. Ẹllus *aboutit tantôt à* eau, *tantôt à* iau *ou* iœ.

L'*ẹ* ouvert devant *l* entravé a donné en français une triphtongue *eau* qui est aujourd'hui purement graphique et a la valeur de *ọ*. A l'origine la triphtongue *eau* était accentuée sur l'élément médial *a* (Thomax : biax, *Aliscans*, p. 196). Puis l'*a* et l'*u* se sont fondus en un seul son *ọ*. Enfin la diphtongue *eọ* s'est simplifiée en *ọ* : selon le témoignage de Saint-Liens (1580) « les courtisans prononcent le mot *beau* comme *bau*. » Cependant *eau* s'est changé en *iau* dans une partie du domaine de la langue d'oïl. Le fait se constate en Normandie : « Le suffixe

1. *Aucassin et Nicolette* p. p. H. Suchier, 8e édition, p. 79. Voir aussi l'édition M. Roques, p. XVIII.

Digitized by Google

-ęllos s'est développé en-*iaus* qui se rencontre déjà à côté de *eaus* dans les textes du moyen âge [1]. » Dans le *Chevalier as deus espees* on a concurremment *baus* et *biaus*, *heaume* et *hiaume* [2]. Thurot remarque que la forme en *-iau* est donnée par Palsgrave à beaucoup de mots et que cette prononciation fut longtemps en usage à Paris [3]. Si nous consultons la carte 117 de l'*Atlas linguistique de la France*, nous trouvons *-iau*, en particulier, dans l'Indre-et-Loire, la Vienne, le Loir-et- Cher, la Nièvre, le Loiret, l'Yonne, le nord de la Seine, l'Eure, l'Orne, la Manche, le Calvados et la Seine-Inférieure. Le domaine picard garde également *-iau* ; toutefois il comprend une enclave où ce son devient *iœ* : cette enclave englobe le sud du Pas-de-Calais et le nord de l'Aisne, la Somme et l'Oise.

On peut étudier également quelques alternances phonétiques qui se rencontrent dans les dialectes picard, wallon et lorrain.

V. S *intervocale alterne avec* h.

Étudiant la langue du *Poème Moral*, W. Cloetta avait remarqué que l'*s* sonore devant une nasale était remplacée quelquefois par *h* et il citait les formes *acehmeie*, *ehmaier*, *mahnie* à côté de *maisnie* et *mainie* [4].

G. Paris regardait cet *h* comme l'expression du son particulier que l'*s* sonore devant une nasale avait pris dans le pays wallon. Il ajoutait : « On peut rapprocher le changement d'*s* sonore intervocale en *h*, qui s'est produit dans la même région et dans la région lorraine [5]. » On trouve, en effet, dans le *Dictionnaire* de Grandgagnage *ahe* « aise », *bâhi* « baiser », *bihe* « bise », *frombahe* « framboise », *tihon* « tison », *prihon* « prison »,

1. B. Eggert, *Entwicklung der normandischen Mundart...* (*Zeitschrift f. rom. Philologie*, XIII, p. 392).

2. Foerster, *op cit.*, p. XLIX.

3. Ch. Thurot, *op. cit.*, t. I, p. 439.

4. W. Cloetta, *Poème Moral* (Erlangen, 1886), p. 101.

5. *Romania*, XV, p. 619. Il faut noter un autre emploi de *h* qui est parfois usité au moyen âge pour séparer deux voyelles syllabiques dans des mots où on ne le trouve pas d'ordinaire comme *vehé*, *truhant*. Voir E. Langlois, *Les manuscrits du Roman de la Rose* (Paris, 1910), p. 85.

Digitized by Google

mohon [1] « maison », etc.. On a de même dans le *Dictionnaire des Patois romans de la Moselle* de L. Zéliqzon : *bâhieu* « baiser », *bohé* ou *bosé* « coffin de faucheur », *buhon* « busard », « oiseau de proie », *couhine* « cuisine », *cruhate* « croisette », *frihieu* « friser », *grihad* « grisâtre », *mauhon* « maison », etc.. Dans les Vosges, pour *buson*, M. O. Bloch enregistre les variantes *būjõ*, *bœ̆jõ* mais aussi *būhõ* [2]. Ce phénomène se retrouve également dans le picard. La forme *behistre* signalée par Godefroy à côté de *besistre* (I, 622c) est enregistrée comme picarde par Cotgrave et Nicot. Elle vit encore dans la région de Saint-Pol. Edmont donne à *bĕ̈it* le sens de « rafale, tempête, ouragan ». M. Ant. Thomas est tenté de voir dans *behistre* pour *besistre* le résultat d'une dissimilation [3]. Cette explication ingénieuse vaudrait pour *behistre*; elle ne saurait être invoquée pour la forme suivante : *Meseler* ou *mesaler* se trouve dans Godefroy (V, 279a) et signifie : 1° « être lépreux » ; 2° « se gâter, pourrir ». Nous en avons trouvé une variante instructive dans un poème de J. Molinet :

Tes carpes sont meschans et mehallés [4].

Ces formes picardes nous apparaissent comme les traces d'un fait assez fréquent dans le wallon et le lorrain.

VI. *Alternance de* w *et de* gu *ou* g.

Il est admis qu'il faut attribuer à l'influence germanique l'introduction de la fricative bilabio-vélaire *w* dans des mots comme *warde*, *werre*, *wise*. A l'initiale *w* s'est changé en *gw*, qui s'est simplifié en *gu* ou *g*. Or, dans les contrées voisines du domaine des langues germaniques, ce *w* s'est maintenu sans modification. Étudiant la langue des Sermons de Saint-Bernard de Clairvaux, Buscherbruck montre que *w* s'est gardé

1. Signalons la ville de Mohon près de Mézières-Charleville.

2. O. Bloch, *Lexique français-patois des Vosges méridionales*; Paris, 1917.

3. A. Thomas, *Mélanges d'étymologie française* (Paris 1902), p. 122. Sur les différentes formes du mot, voir Walter von Wartburg, *FEW*, 6e Lieferung, p. 381.

4. Tournai, ms. 105, fol. 195 v°, *Le debat d'apvril et de may*, vers 80.

Digitized by Google

dans le lorrain, par exemple dans *eswardez*, *weit*, etc. [1].

On constate le même fait dans le wallon [2]. Selon Ch. Bruneau, « le *w* germanique s'est maintenu sur toute l'étendue de la région ardennaise. Les formes qui présentent un *w* initial sont répandues d'une manière très inégale. Alors que les patois wallons ont conservé à peu près partout ce son, les parlers du centre et du sud des Ardennes ont corrigé la plupart des mots sur des mots français [3] ». Dans le picard, la même alternance se produit. Dans *Aucassin et Nicolette*, on a *gaaignier*, *gaïne*, *gaite*, *garder*, *garir*, *garnement*, *gastel*, *guerre*, *guise*, à côté de *waucrer* et *waumoner*. Ch. Thurot [4] cite le témoignage de plusieurs grammairiens selon qui le français *gu* ou *g* se prononce en picard *w* ou bien *ou*. Le *Dictionnaire de Trévoux* mentionne encore qu'on appelle *vouède* en Normandie et en Picardie *wède* le petit pastel ou *guède*. Les doublets *wèpe-guèpe*, *wateau-gateau*, *wazon-gazon*, *want* [5]*-gant* vivent encore dans le picard moderne, en particulier dans la région valenciennoise. Parmi les noms propres, *Wautier et Warnier* répondent à *Gautier* et à *Garnier*.

Nous examinerons enfin quelques alternances phonétiques qui sont essentiellement picardes ou normanno-picardes :

VII. K + a *aboutit à* k *ou* š.

A l'initiale d'un mot, l'occlusive sourde *k* devant *a* devient *tš* et *š* au XIIIe siècle ; à l'initiale d'une sylllabe, après une consonne, la même occlusive devant *a* donne le même résultat. Dans la région septentrionale du dialecte normand et dans tout le domaine picard [6], *k* initial ou médial devant *a* est resté

1. K. Buscherbruck, *Die altfr. Predigten des Heiligen Bernhard von Clairvaux* (Erlangen, 1896 ; *Romanische Forschungen*, t. IX).

2. Voir *Romania*, XVII (1888), p. 563, et P. Marchot, *Phonologie détaillée d'un patois wallon* (Paris, 1892), p. 35.

3. Ch. Bruneau, *Étude phonétique des patois d'Ardenne* (Paris, 1913), p. 329.

4. Ch. Thurot, *op. cit.*, II, 253.

5. Le mot *want* désigne spécialement dans le Nord de gros gants de cuir assez longs où l'on introduit d'une part le pouce et d'autre part les quatre doigts réunis.

6. H. Suchier, *Die franz. und prov. Sprache und ihre Mundarten* (Strasbourg, 1912), carte IV.

Digitized by Google

intact encore aujourd'hui. La ligne de démarcation a été jalonnée par Coutances, Caen, Lisieux, Bernay, Evreux, Les Andelys, Clermont, Saint-Quentin, Valenciennes, Mons, Menin, Saint-Omer et Gravelines. Il faut la rectifier légèrement, et de Saint-Quentin la faire passer par Hirson, l'est de Maubeuge, le sud de Bruxelles et Menin [1]. Au moyen âge, on trouve même sporadiquement le *k* picard dans des chartes de Liége et de Namur [2]. Mais ce qu'il faut surtout noter, c'est qu'à cette époque l'alternance de *k* et *ś* était un fait courant. H. Suchier a remarqué depuis longtemps que « le mélange du picard *k* et du francien *ch* marquait simplement la langue particulière de chaque écrivain [3]. » Pour le *Li Dit dou vrai aniel*, A. Tobler remarque que le manuscrit donne *carité, catel, caloir, encanter, cachier, cose*, à côté de *fichier, bouche, chiere, chief*. Il ajoute que l'on trouve également les rimes *avancies* : *entecies, niceté* : *riceté* que l'on aurait pu supprimer ou rendre moins riches en rétablissant les picardismes *entekies, riketé* [4]. Foerster signale que dans le *Chevalier as deus espees* on a pour *k* + *a* trois graphies :

1° le picard *k* : *blanke* 1093 ; *esmouke* 8146 ;

2° le simple *c* : *cloce* 643 ; *cief* 145 ; *encargie* 212 ;

3° le francien *ś* : *blanche* 395 ; *chiers* 16 ; *chief* 187 [5].

On voit que l'alternance est ici très nettement caractérisée.

VIII. K + e *ou* i *aboutit à* s *ou* š.

A l'initiale d'un mot, l'occlusive *k* devant *e* ou *i* devient *ts*, puis *s*, au cours du XIIIe siècle ; à l'initiale d'une syllabe après une consonne, le résultat est identique. Dans la région normanno-picarde, *k* + *e* ou *i* donne *ś*, et ce fait se constate encore aujourd'hui à peu près dans l'aire où *k* + *a* est resté *k*. Toutefois, dans d'anciennes chartes du pays wallon, on trouve

1. *Atlas linguistique de la France*, carte 235 : CHAR.

2. Schwan-Behrens, *op. cit.*, III, p. 101. Voir aussi *Romania*, XVII, p. 561.

3. *Zeitschrift für romanische Philologie* II (1878), p. 276, note 3.

4. A. Tobler, *Li dis dou vrai aniel*, 2e édition, Leipzig, 1884, p. XX.

5. Foerster, *op. cit.*, p. LIII. Pour la graphie *c*, G. Raynaud a démontré qu'elle équivaut à *k* dans ce cas particulier. Voir le compte rendu de G. Paris dans la *Romania*, VI, p. 617.

Digitized by Google

quelques rares exemples de *š* venant de *k* + *e* ou *i* [1]. D'autre part, le groupe *k* + *y* à l'intérieur ou à la fin des mots, le groupe *t* + *y* appuyé sur une consonne autre que *s*, donnent également *s* en francien et *š* en picard. Or le *š* est représenté dans les textes picards tantôt par *ch*, tantôt simplement par *c* qui traduisait le son *š* ou le son antérieur *tš* qu'on a dans le *ch* anglais. D'autre part *c* représentait l'*s* sourde en francien. On conçoit aisément qu'il y ait eu confusion entre ces divers sons et entre les différents signes qui les figuraient. En réalité, il n'est pas de manuscrit picard qui ait partout des graphies uniformes et logiques. Dans le *Chevalier as deus espees*, on rencontre *che* et *chou* à côté de *ce*, *chaiens* à côté de *caiens*, etc. [2]. Par là s'expliquent des formes composites comme *cherchier*, qui est un compromis entre le picard *cherkier* et le francien *cerchier* [3]. De là viennent aussi des rimes hybrides comme *blance* : *demourance*, *place* : *esrace* qu'on retrouve jusqu'au début du XVIe siècle.

BUHOT

Godefroy (I, 753[a]) signale les formes suivantes de ce mot : *buhot*, *bouhot*, *buiot*, *behot*. Il lui donne des sens variés : 1° « Tuyau, conduit » ; 2° « Goulot » ; 3° « Gaîne » ; 4° « Artère ». Dans le *Dict. Gén.*, le terme est repris avec les acceptions suivantes : 1° Vieilli : « Cannette du tisserand, petit tuyau de bois ou de roseau formant bobine » ; 2° par extension : « Plumes d'oie peintes, fixées dans un tuyau, que les plumassiers exposent pour servir d'enseigne. » Voici maintenant ce que nous donnent les glossaires de différents patois :

HÉCART : *Buhot* : 1° « partie du tuyau de la cheminée qui surmonte le toit » ; 2° « sorte de bobine sans rebord, faite de tige de framboisier de l'année précédente, sur laquelle les fileuses mettent leur fil pour le porter à l'ourdisseur » ; 3° « ce mot est en usage en Picardie et ailleurs, où on l'emploie pour

1. Schwan-Behrens, *op. cit.*, p. 102.

2. W. Foerster, *op. cit.*, p. LIII.

3. Faut-il continuer à voir dans ce mot le résultat d'une assimilation, alors que le simple jeu d'une alternance phonétique peut donner une explication satisfaisante ?

Digitized by Google

plumes peintes qui servent d'étalage » ; 4° « plumes de jeunes oiseaux qui n'ont pas encore acquis toute leur solidité. »

CORBLET : *Buhot* : 1° « Fuseau » ; 2° « Sommet du tuyau de la cheminée. »

LEDIEU : *Buhou* : « Extrémité de la cheminée qui dépasse le toit. »

EDMONT : *bŭŏ* ou *bŭyŏ* : 1° « Fuseau chargé de fil ou non » ; 2° « partie du conduit d'une cheminée qui dépasse le toit. »

JOUANCOUX : *Buise* : « tuyau de gouttière. Au même radical se rattache *buot* qui n'a pas le même sens qu'en français. On appelle en picard *buot* un petit fuseau, qu'il soit ou non chargé de fils. On le trouve à ce sens dans des inventaires. On appelle aussi *buot* le conduit de la cheminée et surtout la partie de la cheminée qui dépasse le toit. »

MOISY : *Buhot* et *buhet* : 1° « Tuyau, étui » ; 2° « espèce de tube en bois pour prendre les taupes » ; 3° « corne que les faucheurs ont l'habitude de pendre à leur ceinture pour y déposer, trempant dans un peu d'eau, leur pierre à aiguiser. »

Il existe aussi une forme féminine que nous trouvons dans plusieurs lexiques :

E. ROLLAND : *Buotte* : Port-en-Bessin (Calvados) : « Crevette ».

SIGART : *Buotte* : « tuyau de chanvre dont on fait des allumettes, des chalumeaux. »

VERMESSE : *Bulotte* : S. f. « Chaume de chanvre. »

LEDIEU : *Bulotte* : « tige de chanvre décortiquée que l'on soufrait aux deux extrémités et qui était d'un usage général avant l'emploi des allumettes chimiques. »

HAIGNERÉ : *Bulotte* : « Bobine en bois tourné, sur laquelle s'enroule le fil dans un rouet à filer ; au figuré, affaire embrouillée, difficile à éclaicir [1]. »

---

1. Il existe une autre forme *buhotte* qui a une origine et un sens tout différents. Godefroy donne les indications suivantes (I, 753c) : 1. *Buie, bue, beue, boie, boe.* S. f. Lien, chaînes, fers ; 2. *Buie, bie, boie, bue, buhe, buge.* S. f. Cruche. Le premier mot vient du latin *boja* (Meyer-Lübke, *REW*, 1190) ; le second, d'origine incertaine, est le français moderne *buire*, et c'est de lui que vient *buhotte* enregistré par Godefroy (I, 753b) avec le sens de « petite cruche ». M. Jeanroy rattacherait plutôt *buhotte* à *buhot* « conduit, gaîne, goulot » (*Romania*, XXII, 62). Mais le sens de « cruche » s'impose

Digitized by Google

Au reste, le mot *buhot* ne se rencontre pas seulement dans la région normanno-picarde ; son domaine comprend encore la Wallonie, les Ardennes et la Lorraine. Étudiant le wallon *bihot*, J. Haust dit qu'il signifie « vase de ménage, bidon, récipient quelconque servant à la cuisine », à Crehen, à Huy et à Melreux ; plus au sud, *bihŏ* ou *biyŏ* désigne le coffin du faucheur [1]. Ch. Bruneau remarque qu'on emploie généralement *biyŏ* dans les Ardennes pour le même instrument, mais il signale les variantes : *biyă*, *bua*, *buwé*, *buwŏ*, *bŏé* [2]. Enfin L. Zéliqzon a relevé dans son glossaire le substantif masculin *buat*, désignant, en même temps que *bodieu*, *bohé*, ou *bosé*, le coffin des faucheurs [3].

De *buhot* sont formés plusieurs dérivés. L'un d'eux, le diminutif *buhotel* est mentionné par Godefroy (I, 753 [b]) avec le sens — selon nous erroné — de « petite cruche. » Robert de Clari en offre un exemple connu : « *a l'anel du grant huis du moustier, qui tous estoit d'argent, si i pendoit uns buhotiaus que on ne savoit de quele despoise il estoit ; si estoit du grant a une fleuste dont chil pasteur fleustent* [4]. » Le passage entier montre bien qu'il s'agit ici d'un « tuyau » et c'est ainsi que M. Lauer traduit le mot [5].

---

pour le passage en question : « *tu ies plus fausse que buhote* ». Rien de plus trompeur qu'une cruche en grès dont on ne voit point le contenu. De *buhotte*, « petite cruche », est dérivé « *buhotas* » (*Jeu de la Feuillée*, v. 751). Dans sa seconde édition (1923), E. Langlois lui donne avec raison le sens de « trompeur ».

1. J. Haust, *Étymologies wallonnes et françaises* (Paris, 1923), p 29.

2. Ch. Bruneau, *Enquête linguistique sur les patois d'Ardenne*, p. 194.

3. L. Zéliqzon, *Dictionnaire des patois romans de la Moselle* (Strasbourg, 1924). On peut voir sur la carte 307 de *l'Atlas linguistique de la France* combien d'appellations variées présente le terme *coffin*.

4. Robert de Clari, *La conquête de Constantinople*, p. p. Ph. Lauer (Paris, 1924), p. 85.

5. F. de Mély (*Bulletin de la Société des antiquaires de France*, 1903, p. 194-198) donne une autre interprétation. S'appuyant sur un passage du *Liber peregrinus d'Antoine de Novgorod*, il essaie de montrer, par des déductions hardies, que notre mot désigne un verrou sous forme de serpent. Tout au plus admettrait-on que *buhotel* a pu s'appliquer à une tige creuse de métal que l'on faisait avancer ou reculer pour fermer et ouvrir une porte et, par là, signifier un verrou. P. Meyer (*Romania*, VIII, 452) s'était déjà prononcé pour le sens de « tube ».

Digitized by Google

Un autre dérivé ne se trouve pas dans Godefroy. Nous l'avons rencontré dans une *Prenostication* de J. Molinet : « *enfin, pour lever le siège, les demiselles aux rouges chauses seront envoies d'estrange pays et veuront buhotter autour des cheminees de leurs amis pour leur nonchier les bonnes nouvelles.* » D'après Hécart, *buhotter* c'est mettre le fil sur les *buhots*. Enfin, le *Dict. Gén.* donne le substantif *buhotier* formé de *buhot* qui, dans certains dialectes, désigne la crevette comparée à un tuyau ; par suite, le *buhotier* est un filet à crevettes :

J. Schmidlin, *Catholicon* ; *Bouquetout* S. m. « Les pêcheurs dans l'amirauté de Coutances appellent ainsi une sorte de nasse pour prendre les crevettes. Dans l'amirauté de Bayeux, on l'appelle *buhotier*. »

E. Deseille : *Buhottier* S. m. « Petit filet en forme de poche et à manche [1] ».

C. Joret : *Buhoquié* S. m. « Filet en forme de poche qui sert à prendre la buhote (crevette grise [2]). »

Il existe une autre série de formes d'un sens très voisin. La plupart sont enregistrées par Godefroy :

I, 761[a] : *buse* s. f. « tuyau, conduit, canal, écluse. »

I, 761[b] : *busel* s. m. 1° « petit tuyau » ; 2° « tuyau de flûte » 3° « flûte » ; 4° « boyau ».

I, 761[b] : *busete* s. f. 1° « canal, conduit » ; 2° « fossé d'égout » ; 3° « tuyau de chalumeau [3]. »

Hécart permet de compléter cette liste :

Busiële s. f. « Petit morceau de bois creux sur lequel on roule le fil pour le placer dans la navette. »

Buseler : « Se dit des plantes dont la tige commence à se détacher des feuille radicales pour s'élever. »

---

1. E. Deseille, *Glossaire des matelots boulonnais*, Paris, 1884.

2. C. Joret, *Le patois normand du Bessin* ; *Mémoires de la Société de Linguistique*, III, p. 394.

3. Il y a un autre mot *busette* signifiant « fauvette d'hiver ». Il se rattache, selon le *Dict. Gén.* à *buse* « oiseau de proie ». E. Gamillscheg (*Zeitsch. f. rom. Phil.*, XL, p. 151) croit que *busette* est une autre forme de *burette*, dérivé de l'adjectif *buire* signifiant « rouge brun ». Cette étymologie un peu compliquée est contestée par G. Baist pour qui il n'est pas douteux que *busette* se rattache à *bussart*, à cause de la ressemblance du plumage (*Zeitschr. f. rm. Phil.*, XLIII, p. 83).

Digitized by Google

Buso ou *buhot* s. m. 1° « Fétu de paille » ; 2° « jeunes plumes qui n'ont pas atteint leur développement et dont le bout qui tient dans l'alvéole est encore mou. »

Remarquons ce dernier mot qui garde encore aujourd'hui les mêmes sens dans la région valenciennoise.

Mais d'où vient le mot *buhot* ? D'après le *Dict. Gén.* il est d'origine incertaine et semble se rattacher à la même racine que l'italien *buco* « trou ». J. Haust [1] propose comme étymologie de *bihŏ* « vase de ménage, bidon », le moyen-néerlandais *behôf* (all. *behuf*) « besoin, nécessité », au pluriel « ustensiles ». Quant à *bihŏ* « coffin du faucheur », ce serait le même mot pris dans une acception spéciale, mais plus probablement une altération du franç. *buhot* « tuyau, gaîne [2] ». G. Tilander reprend à son compte l'explication de Scheler qui voit dans *buhot* le même terme que l'italien *buco*, *buca* « cavité, trou » (Glossaire des *Poésies* de Froissart, t. III). « La supposition de Scheler, dit-il, est juste, si ces deux mots italiens sont les mêmes que le v. fr. *buie*, *buhe*, *bue* « cruche », car il est hors de doute que *buhot* ne soit un dérivé de ce mot, d'autant plus que la forme collatérale *buiot* existe aussi et que *buhotte* et *buhotiau* signifient « petite cruche [3] ».

Cette conclusion ne semble pas s'imposer. Tout d'abord, il n'est pas certain que le mot *buie* « cruche » vienne de l'italien *buca* ; l'étymologie reste douteuse : on ne voit pas bien le rapport qui peut exister entre *buca* « trou », d'une part et « cruche », d'autre part [4]. Ensuite, nous avons montré que *buhotte* « cruche » est un autre mot que *buhotte* « tige de chanvre », et que *buhotiau* signifie non point « petite cruche », mais

1. J. Haust, *loc. cit.*, p. 29.

2. Nous croyons à l'identité de *bihŏ* « coffin du faucheur » et de *buhot* « tuyau, gaîne ». C'est aussi l'opinion de Ch. Bruneau qui dit dans le compte rendu de l'ouvrage de J. Haust (*Romania*, XLI, 428) : « *bihŏ* « vase » est à séparer de *bihŏ* « coffin » (anc. fr. *buhot*) ; il semble bien en effet qu'il n'y ait aucune coïncidence géographique entre les deux mots, dont le sens est nettement distinct. »

3. Gunnar Tilander, *Remarques sur le roman de Renart* (Göteborg, 1923), p. 87.

4. C'est ce qu'avait déjà remarqué A. Bos dans son *Glossaire de la langue d'oïl*, art. *buiot*.

Digitized by Google

« tube » ou « tuyau [1] ». Il faut donc essayer de trouver une meilleure solution. Or, si nous rapprochons *buhot* de la forme *busot* que donne Hécart, nous trouvons là un nouvel exemple de l'alternance phonétique dont nous avons parlé (IV) [2]. *Busot* et *buhot* forment un doublet, comme *besistre* et *behistre*, *mesaller* et *mehaller*. D'autre part, le sens ne présente aucune difficulté : *busot* et *buhot* ont tous deux une acception commune, désignant le bout peu consistant de jeunes plumes ; quant aux sens particuliers, ils s'expliquent fort bien par l'idée générale d'objet allongé généralement creux.

Toutefois, il ne suffit pas d'établir l'identité de *buhot* et de *busot*. Le mot *buse* dont *busot* est un dérivé mérite un examen sérieux. Il faut d'abord écarter le terme *buse* désignant un oiseau de proie. Le *Dict. Gén.* le fait venir du latin pop. *butia, tandis que Meyer-Lübke prétend qu'il a été refait sur *buson* venu de buteo (REW 1423). A écarter également *buse* ou *buise* qui sont des variantes de *buie* « lien, chaînes, fers » (God., I, 753[b]), et, d'autre part, *buse*, *busse* ou *buce* signifiant soit un bateau de pêche, soit un tonneau, et d'une origine encore mal établie [3]. Nous devons enfin éliminer une forme *buse* que Godefroy enregistre de la manière suivante : I, 761[a], *Buse* S. f. « boîte » : « *Une buse de bois, plainne de patrenostres de Jherusalem* » (Inv. des ducs de Bourgogne 3266, Laborde, *Ducs de Bourgogne*). Il est évident qu'il s'agit ici d'un étui de forme à peu près cylindrique, dont on se sert encore aujourd'hui pour enfermer les chapelets. C'est donc un sens particulier du mot *buse* qui nous occupe. Godefroy en donne les variantes et les acceptions suivantes :

I, 761[a] : *Buse*, *buise*, *buyse* S. f. « Conduit, canal, écluse soupirail. »

---

1. E. Gamillscheg (*Etymologisches Wörterbuch der franz. Sprache*, 4e Lieferung, Heidelberg, 1926), expliquant aussi *buhotel* par « petite cruche », dit que *buhot* semble se rattacher au francique **bûk*, mais il ajoute que la forme est obscure. Cf. *Archivum Romanicum*, VI, p. 95.

2. Nous mettons entre parenthèse le numéro de l'alternance phonétique à laquelle nous renvoyons.

3. Voir K. Kemna, *Der Begriff « Schiff » im Französischen*, p. 145 et Fr. Kluge, *Etymol. Wörterbuch der deutschen Sprache*, neunte Auflage (Berlin,

Digitized by Google

Voici ce que nous trouvons dans les principaux glossaires :

HÉCART : *Busse* ou *buysse*. S. f. « Tuyau de bois pour l'écoulement des eaux. On donne aussi ce nom aux tuyaux de fer blanc, de terre etc., qui servent au même usage. Quelques lexicographes ont admis le mot *buse*. »

HAIGNERÉ : *Buise* S. f. « Tuyau de poële. »

EDMONT : *Bûe*. S. f. « Tuyau de poële, conduit ou tuyau en terre cuite. A Saint-Pol ville, conc. *bŭis*. Par analogie se dit plaisamment d'un chapeau à haute forme. »

LEDIEU : *Buisse* S. f. « Tuyau de gouttière, petit canal souterrain ».

DAIRE : *Buise* S. f. « Tuyau de plomb par où descend l'eau du haut d'un édifice. »

Buisse est également commenté dans le *Dictionnaire Wallon* de Grandgagnage. Il faut noter que l'extension et le développement de ce mot se remarquent surtout dans le nord de la France et dans la Belgique. La plupart des citations que fait Godefroy émanent de ces régions, et le plus ancien exemple que donne le *Dict. Gén.* est de Froissart. Dans le glossaire qui termine l'*Inventaire des Archives de Bruges* de Gilliodts van Severen, on trouve la définition suivante : « En ce qui concerne le système des eaux ou des wateringues, la *buse* ou *buyse* est un tuyau construit soit en bois soit en pierre, sous un chemin, avec ou sans manœuvre d'éclusette, et destiné à assurer l'écoulement des eaux. » On devine la fortune particulière que devait avoir ce terme dans les Pays-Bas où l'irrigation joue un rôle important. On comprend aussi qu'il ait pu désigner le canal en bois transportant l'eau qui fait tourner la roue d'un moulin : c'est un sens que nous rencontrerons. Autre fait curieux que nous présentent les vers suivants du *Roman de la Rose* :

> L'eve est toz jorz fresche e novele
> Qui nuit e jor sort a granz ondes
> Par deus doiz crueses e parfondes [1].

Or un manuscrit porte une variante intéressante dans le dernier vers :

> Ou fons par .IIII. buses rondes.

1921), p. 78 : « Der Ursprung der Sippe ist wahrscheinlich nicht im Germ. zu suchen ; die Quelle der Entlehnung ist unsicher. » E. Gamillscheg, *op. cit.*, rattache *busse* à l'ancien norrois *buza*, *bussa*.

1. *Le Roman de la Rose*, p. p. E. Langlois, t. II, v. 1530-32.

Digitized by Google

C'est le ms. fr. LV de la bibliothèque de Copenhague du second tiers du XIVe siècle. « Le texte, dit E. Langlois, y a subi de profondes altérations d'un Picard qui a soigneusement remplacé par des équivalents les mots étrangers à son dialecte [1]. » C'est ainsi qu'au mot *doit* du centre de la France répond le terme picard *buse*.

D'où vient le mot *buse* ? D'après le *Dict. Gén.*, *buse* est emprunté au flam. *buis* « canal, conduit, gouttière ». Mais le dictionnaire étymologique de Franck-van Wijk rattache le hollandais *buis* à l'anc. fr. *buse*, *buise* dont l'origine est vraisemblablement romane [2]. M. Salverda de Grave croit que la forme *buch* qu'il relève dans Edmont ne peut provenir du hollandais et affirme que le mot est de provenance romane. Il en rapproche le rhétique *büschen* « tuyau en bois d'une conduite d'eau [3] ». Comme l'idée d'objet en bois est, selon lui, prédominante, il se demande si la base n'est pas *bŭxea venant de *bŭxum. « Il est vrai, remarque-t-il, que bŭxum présente un *u* ouvert, alors qu'il faudrait un *u* fermé, mais pŭteum est dans le même cas [4]. » La suggestion de M. Salverda de Grave ne nous paraît pas acceptable. Tout d'abord, *buche* est une simple variante de *busse* ou *buse* (VIII et III) ; elle ne peut permettre d'affirmer ni d'infirmer une origine néerlandaise. En second lieu, *buse* exprime essentiellement non pas un objet en bois, mais bien plutôt un tuyau ou un tube. M. Meyer-Lübke (*REW* 1365) prétend que le flamand *buise* n'a pas servi de base au français, mais lui est emprunté. *Buse* serait refait sur *busel* qui viendrait de *bucellum « petite trompette ». Quant aux formes rhétiques *büschen* et *bischel* [5], elles se rattacheraient au latin būcina (*REW* 1368). L'hypothèse de M. Meyer-Lübke est fort ingénieuse. Comme le suffixe -culus alterne avec le suffixe -cellus, il est possible qu'à côté de būculus on ait eu *būcellus. D'autre part, G. Paris

1. E. Langlois, *Les Manuscrits du roman de la Rose*, p. 177.

2. Franck's, *Etymologisch Woordenbœk der nederlandshe Taal*, tweede Druck door N. van Wijk, 'S Gravenhage, 1912.

3. Z. Pallioppi, *Dizionari dels idioms romauntschs*, Samedan, 1895.

4. J. J. Salverda de Grave, *De Franse woorden in het Nederlands* (Amsterdam, 1906), p. 350.

5. B^t Carigiet, *Raetoromanisches Wörterbuch* (Bonn, 1882) : Bischel ; « une conduite d'eau ».

Digitized by Google

remarque que le verbe b'ogler [1] « retentir » provient de *bugle* « corne de bœuf, » qui n'est pas attesté dans l'ancien français, mais se retrouve dans l'anglais *bugle* que nous avons récemment repris [2]. Būcellum aurait pu présenter le même développement de sens et signifier « petite trompette », comme l'indique Meyer-Lübke. Mais C. Salvioni, qui montre ce qu'a donné *būcellus dans le toscan, le padouan et le calabrais et qui indique qu'à côté de *būcellus se sont formés d'autres dérivés de *bos*, ne mentionne jamais que l'acception fondamentale de « jeune bœuf [3] ». On voit donc que la construction de Meyer-Lübke, si séduisante qu'elle soit, n'est pas très solidement établie. Nous proposons la solution suivante : *buise* a été refait sur *buisine*. Meyer-Lübke indique qu'on a dans l'ancien fr. les deux formes *boisine* et *buisine*, la première venant de *bucīna (*REW* 1368). Si l'on admet que *buse* « oiseau de proie » a été reformé sur *buson*, on peut accorder aussi bien que *buise* ou *buse* (1) a été refait sur *buisine*. On comprend qu'il était aisé de passer du sens de « trompette » à celui de « tuyau, conduit ». Godefroy, du reste, cite deux exemples de *buisine* avec cette dernière acception. Cotgrave traduit *buisine* par « a little pipe, a conduit pipe, a water pipe ». Enfin Jouancoux, à propos de *buse*, dit que *busine* signifie aussi à Amiens « tuyau de gouttière ».

HUICQUET

On lit dans les *Chroniques* de J. Molinet la phrase suivante : « *Environ onze heures, ils ouvrirent le ghicet ou huicquet de la dite porte de Hagerne* [4]... »

De ce passage semble résulter l'identité de *ghicet* et *huicquet*. Sur le premier mot voici ce que l'on trouve dans Godefroy :

IX, 736[a] : *Wichet, wiket, guicet, guischet, guichet*. S. m. 1° « petite

1. *Voyage de Charlemagne à Jérusalem*, p. p. E. Koschwitz (Leipzig, 1900), vers 358.

2. G. Paris, *Mélanges linguistiques*, p. p. M. Roques, p. 349, note 6.

3. C. Salvioni, *Postille italiane e ladine al « vocabolario etimologico romanzo »* (*Revue de Dialectologie romane*, t. VI, p. 219).

4. Bibl. Nat. ms. fr. 5618, fol. 315 verso.

Digitized by Google

porte pratiquée dans une grande » ; 2° « sens érotique [1] » ; 3° « recoin, retraite, cachette ». Chacune des formes précitées est attestée par un exemple. Pour *wiket* Godefroy cite un document de 1339, emprunté aux Archives de Tournai. Ce qui est surprenant, c'est que le même Godefroy enregistre (VIII, 335[a]) le substantif masculin *wiquet* avec le sens de « hameau, petite ville ». Le passage qu'il reproduit est extrait d'une lettre de rémission de 1394 : « *L'exposant requist a icelle femme que elle s'en alast dehors le wiquet merdeux de ladite ville de Monstereul et que aux champs il parlerait a lui secretement.* » (Arch. Nat., J J 147, pièce 64).

Dans cette citation que nous avons vérifiée, il n'est pas douteux qu'il s'agit non d'un hameau, mais d'une petite porte qui avait reçu une appellation spéciale. Si l'on ne trouve rien d'intéressant dans les glossaires picards, Moisy donne quelques indications précieuses pour la Normandie :

Viquet : « Petit panneau mobile placé à l'un des bouts d'un tonneau. »

Husset : « Petit panneau mobile plus haut que large, placé au bout du tonneau avec lequel il fait corps. Lorsqu'on l'enlève, il laisse béante une ouverture, par laquelle un enfant peut s'introduire dans la futaille pour la laver. »

Retenons l'identité de sens de deux mots qui paraissent bien différents. Dans l'Est, plusieurs particularités sont à signaler :

L. Zéliqzon : *guînchelat, guînchelot*. S. m. « Guichet. S'emploie surtout en parlant du guichet du confessionnal. *I m'è béyeu l'guînchelat*, il m'a donné le guichet, il m'a fermé le guichet au nez. »

O. Bloch : « *Guichet : gĭɛĕ̆, gĭɛŏ̆, gĭɛnŏ̆, gĭɛă, gĕɛŏ̆* (petite planchette qu'on laisse tomber avec une ficelle), *œɛŏ̆* [2]. »

Le mot a une forme analogue dans la Suisse romande. Bridel donne dans son glossaire : « *Guintzet, guntzet* : S. m. « petite porte d'un tonneau sur le fond de devant » ; *gaintzé* s. m. volet, contrevent, guichet. »

Il a même existé en provençal. E. Lévy, dans le *Supplément au dictionnaire du provençal*, enregistre *guisquet* et *visquet*.

1. Cf. Antoine Oudin, *Curiositez françoises* : « Portière du petit guichet : une sage femme ».

2. *Lexique français-patois des Vosges méridionales.*

Digitized by Google

L'étude de la carte 676 de l'*Atlas linguistique de la France* est fort instructive. Nous en détachons deux faits principaux. D'abord les formes avec nasale se rencontrent en Lorraine, en Franche-Comté, en Bourgogne, dans le Jura et la Suisse. En second lieu, dans le Valais, le même terme présente deux variantes très différentes, en apparence du moins : on a *gẽtsə̃* à Saint-Maurice et *ŭeĕt* à Evolène. Ajoutons, pour terminer, que notre mot se retrouve en Hollande et en Angleterre. Le néerlandais a *winket* ; Kilian déjà mentionne *wiket, winket* qu'il explique par « portula, foricula, fenestella ». L'on sait assez, d'autre part, que *wicket* est un vocable usuel de la langue anglaise.

Quelle est l'origine de *guichet* ? Ce mot a exercé la sagacité des philologues. Diez le rattachait à l'anc. norrois *vik* « retraite » ; il en rapprochait l'anglais *wiket* et le hollandais *winket* empruntés, selon lui, aux langues romanes. D'après le *Dict. gén.*, ce terme paraît être d'origine scandinave, dérivé du radical qui se trouve dans l'islandais *vikja*, le suédois *vicka* « mouvoir, tourner ». Th. Braune propose l'ancien haut-allem. *wîchan* « se retirer, céder » ; il trouve que l'opinion de Diez sur *wicket* et *winket* n'est pas fondée. *Winket* viendrait de l'ancien haut-allem. *winchan* « se tourner » ; quant aux formes *guischet* et *guisquet*, elles dériveraient de l'ancien haut-allem. *wiskan* « se remuer vite, glisser [1] ». Selon Franck-van Wijk, la forme récente *winket* aurait été influencée par *klinket* signifiant également « guichet » en hollandais ; l'ancien néerlandais *wiket* et l'anglais viennent de l'ancien français du Nord *wiket*, qui est d'origine germanique, se rattachant à l'ancien haut-allem. *wîhhan* (allem. moderne *weichen*). D. Behrens étudiant le mot *guisse* ou *guiche* qui, dans le nord de la France, désigne le jeu du bâtonnet, le rattache au germanique *wisk* d'où viendrait également *guischet* [2]. Meyer-Lübke (*REW* 9557) s'en tient également au francique *wisk* « mouvement rapide ». D'après lui *guisse* peut provenir aussi d'une forme plus tardive du bas-allemand ; le développement de sens de *guichet* reste peu clair ; *guischet* et *guisquet* excluent à cause de l'*s* l'anc. norrois *wik* « retraite, cachette » ; cependant, l'anc. franc. *guiquet* paraît

1. *Zeitschr. für rom. Philologie*, XVIII, 528.

2. D. Behrens, *Beiträge zur franz. Wortgeschichte und Grammatik* (Halle, 1910), p. 125.

Digitized by Google

être attesté de bonne heure et confirmé par l'anglais *wicket* et le néerlandais *winket*, si bien qu'il est fort possible qu'on ait affaire à deux mots différents. E. Weekly remarque que *guischet* et *guisquet* renvoient au germanique *wischen*, le sens primitif étant « endroit par où l'on s'échappe » ; d'autre part, l'absence de *s* dans l'anglais *wicket* ferait supposer qu'il y a eu deux termes synonymes dans l'anc. français [1]. Le dictionnaire d'Oxford revient à l'ancien norrois *vikja* mais il observe que les formes avec *s* indiquent la possibilité d'une autre source [2]. Toutes ces solutions semblent assez fragiles. Nous reconnaissons qu'un fait paraît s'en dégager, c'est que l'anglais *wicket* et le néerlandais *winket* sont empruntés au français. D'autre part, les efforts des philologues qui ont tenté de résoudre le problème portent sur deux points : ou bien ils remontent à plusieurs radicaux germaniques pour expliquer les formes avec ou sans *s* ; ou bien ils supposent qu'il y a eu dans le français deux termes différents. Cette incertitude n'est pas pour emporter la conviction. De plus, selon la remarque judicieuse de Meyer-Lübke, la filiation de sens est obscure. Qu'il s'agisse de « remuer », de « s'échapper », de « se tourner », de « glisser », qu'il soit question de « retraite », « cachette » ou de « mouvement rapide », on passe malaisément à l'acception fondamentale de *guichet* « petite porte ». Il convient donc de chercher un résultat plus satisfaisant.

Remarquons d'abord les couples *wichet-guichet*, *wiket-guiquet*, *winket-guinchelot*. Nous y voyons alterner à l'initiale *w* et *gu* (v) et nous reconnaissons un seul et même mot avec deux graphies différentes. D'autre part, le passage de *wichet* à *wiket* ne fait pas difficulté : c'est une alternance particulière à la région normanno-picarde (VII). Dans Godefroy, le plus ancien exemple de *wichet* est emprunté à *Raoul de Cambrai*, seconde moitié du XIIe siècle :

Font claure portes, les wichés verollier [3].

Il n'est pas douteux que l'anglais *wicket* est un emprunt fait au

1. E. Weekly, *A concise etymological Dictionary of modern English*, London, 1924.

2. *The Oxford Dictionary*, Oxford, 1924, t. X.

3. *Raoul de Cambrai*, p. p. P. Meyer et A. Longnon, v. 8589.

Digitized by Google

normanno-picard. D'après le *Dictionnaire d'Oxford*, la plus ancienne forme attestée remonte au XIIIe siècle :

Servientes sacristiae tenentur esse intro ad « covrefou » ; tunc deferentur claves ad sacristiam, tam « wicat » quam magnae portae cimiterii [1]. »

Godefroy donne un exemple de *guischet* tiré de *Perceforest*, roman du XIVe siècle. De même, nous avons rencontré plusieurs fois *wisket* dans le *Roman de Bauduin de Sebourg :*

> Quant païen li oïrent conter celle lechon
> Le wisket li ouvrirent qui fu ens ou moilon [2].

Nous n'avons dans ces formes assez tardives qu'une simple graphie : l'*s* n'y est pas primitive, mais purement adventice. Le provençal *guisquet* est un terme emprunté. Quant aux variantes de l'est de la France, elles se caractérisent par un changement de suffixe et surtout par l'épenthèse de *n*, qui s'observe également dans le hollandais *winket* : ce phénomène, au reste, n'a pas encore été clairement expliqué [3].

Mais il ne suffit pas de montrer l'identité de *wichet* et de *guichet* et de marquer l'antériorité de *wichet*. La question ne sera pleinement résolue que si l'origine de *wichet* est indiscutablement établie.

Nous avons prouvé l'alternance de l'*s* sourde et de la chuintante *ś* (VIII), si bien qu'au couple *guichet-wichet*, doit répondre un couple *guicet-wisset* ou *wicet*, quoique cette dernière forme ne soit pas attestée. Or *wisset* n'est rien d'autre que le diminutif de *wis* que l'on trouve, par exemple, dans Robert de Clari : « *Quant il furent descendu, si gardent avant, si veoient il une fausse posterne dont li wis avoient esté osté, si estoit muree de nouvel* [4]. » Et *wis* est exactement l'ancien fr. *uis* qu'on a écrit *huis* pour éviter toute confusion avec *vis*. Le passage de *huis* ou *uis* à *wis* s'explique fort aisément (II). On le retrouve éga-

1. E. M. Thompson, *Cust. St. Aug. Cant.* (*London*, 1904), t. II, 256.

2. *Li Romans de Bauduin de Sebourc*, p. p. L. Boca (Valenciennes, 1841), chant VI, 27 ; cf. chant VIII, 917.

3. Voir E. Herzog, *Neufr. Dialekttexte* (Leipzig, 1906), p. 17 et C. Balke, *Der anorganische Nasallaut im Franzōsischen* (Halle, 1912), p. 20.

4. Robert de Clari, *La conquête de Constantinople*, p. p. Ph. Lauer, Paris, 1924 p. 75.

Digitized by Google

lement dans le terme *wissier* enregistré par Godefroy IV, 525[b] *Huissier, huisier, hoissier, vissier, wissier* « grand vaisseau à porte ».

On comprend maintenant l'identité de *huiquet* et *wiquet*. Le normand *viquet* représente un *uiquet* dont l'*u* initial a été mal interprété. Le provençal *visquet* à côté de *guisquet* n'a rien de surprenant si l'on rapproche *wisquet* et *viquet*. On saisit mieux également la ressemblance de sens du doublet normand *viquet-husset* et l'on voit clairement l'étroite parenté des formes vosgiennes *gẽẽŏ* et *œeŏ* et valaisannes *gẽtsĕ* et *ŭeĕt*. Résumons-nous : *uis* signifiant « porte » a servi à former un diminutif *uisset* « petite porte », qui a subi diverses transformations et, passant par *wisset* et *wichet*, a abouti à *guichet*. Il est inutile de faire remarquer que la sémantique y trouve largement son compte.

FICHEAU

Godefroy (III, 782[a]) enregistre le substantif masculin *fichau* « putois » et en cite un exemple tiré du *Livre des Mestiers*. Cette composition didactique est écrite en picard et en flamand. Voici le passage en question :

Encore y ha autres bestes	Noch sijnre andre beesten
Dont on n'a cure de mengier	Daer men niet of rouct t'etene
Leus, renars ne fichau.	Wulven, vossen no fitsau [1].

Une poésie de J. Molinet présente aussi le même mot :

Blans lyons, ficheaux,
Ours et fins oiseaux [2]...

D'autre part, Godefroy donne un autre article (IV, 13[b]) qu'il aurait dû fondre avec le précédent : « *Fissel*, s. m. « Putois, chat sauvage » : « Une fisseliere a prendre bestes qu'on appelle fissiaulx » (1446, Arch. JJ 176, pièce 498).

L'aire de ce mot est assez étendue. Voci ce que donnent les glossaires du nord de la France :

1. *Livre des Mestiers*, p. p. H. Michelant (Paris, 1875), fol. A[8].
2. Tournai, Ms. 105, « *Le Bergier sans solas* », fol. 20 recto.

Digitized by Google

LEDIEU : *Ficheu*, s. m. « putois ; fig. malin, rusé, habile à se tirer d'affaire. »

HAIGNERÉ : *Ficheux*, s. m. « putois ».

CORBLET : *Ficheu* ou *fissieu*, s. m. « putois ».

EDMONT : *Fiɛòw*, s. m. « putois » ; « individu adroit allant jusqu'à la fourberie » ; « coin de bois servant à maintenir écartées les deux parties de la pièce qu'on est en train de scier ».

VERMESSE : *Fichau*, s. m. « putois ».

HÉCART : *Fussiau* « putois » ; au fig. « homme fin, rusé, malin ».

SIGART : *Fiçhau*, s. m. « putois ».

Remarquons, d'autre part, que le nom de famille *Ficheux* est usuel dans le nord de la France et que *Ficheux* est une commune du Pas-de-Calais. Le même mot se retrouve dans la Flandre, dans les Pays-Bas et en Angleterre. De Bo remarque que, dans la Flandre occidentale, le putois se dit *visse* et qu'on emploie également *fitsjouw* [1]. Schuermans cite les formes *fis*, *fisch*, *fits*, *fisse* et *fissiau* [2] ; Kilian donne *visse*, *fisse vitsche* : « Putorius, mustelae genus valde putidum [3]. » Dans le dictionnaire du moyen néerlandais de Verwijs et Verdam, on trouve la même variété : *fitsau*, *fissau*, *vitsau*, *visse*. Les auteurs de ce savant ouvrage remarquent judicieusement que ces graphies diverses prouvent que le mot n'était pas bien compris. Le *Dictionnaire d'Oxford*, étudiant le substantif *fitch* ou *fitchew*, en cite jusqu'à dix formes différentes dans le moyen anglais. Il ne paraît pas douteux que le néerlandais et l'anglais aient emprunté au parler du nord de la France le terme qui désigne le putois.

Dans la Wallonie et dans l'est de la France, nous trouvons une autre série de formes pour dénommer le même petit animal. Ch. Grandgagnage enregistre *wiha* « putois » et signale *vèchau* à Namur, *vecheû* dans le Luxembourg belge, *vèheû* à Malmédy. H. Labourasse, dans son *Glossaire du patois de la Meuse*, cite *vichaw* et *vichou* avec les variantes *vissau*, *pitois*. L. Zeliqzon donne *vichou et vehhou* signifiant 1° « putois, fouine » ; 2° « homme malin et rusé ». O. Bloch énumère quelques appel-

1. L. L. De Bo, *Westvlaamsch Idiotikon*, Gent, 1890.
2. L. W. Schuermans, *Algemeen vlaamsch Idioticon*, Leuven, 1865-1870.
3. Kilian, *Etymologicum teutonicae linguae*, Antwerpiae, 1574.

Digitized by Google

lations intéressantes du putois dans les Vosges méridionales : *pɛ́ō, pĕ̆ɛ́ō, fɛ́ō, vĭɛ́ō, vĕ̆ɛ́ō, vijœ̄* [1]. La carte 1686 de *l'Atlas linguistique de la France* donne quelques formes qui peuvent se rattacher au même groupe : *vę̆zŭ* dans la Haute-Loire et le nord de l'Ardèche, *bę̆zŭ* dans le nord de la Lozère.

Nous classerons enfin dans un dernier groupe quelques termes particuliers : le putois se dit *peteux* ou *petou* dans le Jura et la Suisse romande et *ptau* à Montbéliard.

Quelle est l'origine des différentes formes que nous venons d'énumérer ? Le *Dictionnaire d'Oxford* pense que l'anglais *fitch* ou *fitchew* est emprunté à l'ancien fr. *fissel* qui serait un diminutif du hollandais *fisse* ou *visse*. E. Weekly reprend partiellement la même explication, mais il ajoute que le hollandais *fisse* vient probablement de l'ancien norrois *fīsa* « puer [2] ». Verwijs et Verdam estiment que le hollandais *fitsau* n'est que le picard *fichau*. C'est aussi l'opinion de Salverda de Grave qui remarque, cependant, que le rapport entre *fitsau* et *fisse* reste obscur [3]. Il paraît évident que *fitch* ou *fisse* sont des formes abrégées ou mal comprises de *fitchew* ou *fitsau* qui reproduisent le picard *ficheu* ou *ficheau*.

D'où vient donc *ficheau* ? Se refusant à rattacher l'anc. fr. *voison* « putois » à l'allemand *Wiesel* [4], A. Horning rappelait que Meyer-Lübke l'avait ramené au latin visio « puanteur », dont il existait une variante vissio ; il rapprochait le wallon *vèchau, vècheu*, le picard *ficheu, fissieu, fichau*, le lorrain *vichou vechaw, vissau, phho, fhho* ; il expliquait que le *v* initial s'était assimilé à la sourde *ss* ou *ch* pour devenir *f* ou *p* ; il montrait enfin que *vechau* répondait à *veissard* et *vèchaw* à *veisseur*, que dans *voison* on avait le suffixe *-on*, qui désigne d'ordinaire des animaux [5]. Meyer-Lübke (*REW* 9381) présente les faits un peu

---

1. *Atlas linguistique des Vosges méridionales*, carte 623.

2. E. Weekly, *A concise etymological dictionary of modern English*, London, 1924.

3. J. J. Salverda de Grave, *De franse woorden in het Nederlands* (Amsterdam, 1906), p. 355.

4. Voir Diez, *Wörterbuch* 700, et Fr. Kluge, *Etymologisches Wörterbuch der deutschen Sprache*, Berlin, 1921.

5. *Zeitschrift f. rom. Philologie*, XVIII, p. 230.

Digitized by Google

autrement. Il dérive l'ancien fr. *voisson* de vissio et il en rapproche le picard *fišö*, le wallon *vešö*, le lorrain *fho*, *fhu* qu'il explique par un changement de suffixe. Il y a beaucoup à retenir de ces conclusions. L'animal dont il s'agit est une bête puante. Sur la plus grande partie du domaine roman, on l'appelle *putois*, nom qui se rattache à putidus; de même que dans le Jura et la Suisse romande on le nomme *peteux*, *petou* ou *ptau*, du verbe *péter*, de même on se sert ailleurs de mots dérivés de *vesser*. On peut affirmer que lès formes wallonnes et lorraines ont été faites sur ce dernier verbe, et A. Horning a donné des explications satisfaisantes sur le changement de *v* en *f* ou *p* et sur les suffixes différents qui se trouvent dans *vechau* et *vechaw*. Mais ces observations, tout à fait judicieuses pour le wallon et le lorrain, ne peuvent s'appliquer au picard. Il y a, en effet, dans les appellations picardes des éléments propres et irréductibles : elles commencent toutes par *f* alors que le lorrain présente surtout la sonore *v* qui s'assourdit parfois en *f* ou *p*; elles se terminent par le suffixe *-el* (*-eau*, *-iau* ou *-ieu*) qui est diminutif, tandis que dans le wallon et le lorrain, on a les suffixes *-ard* ou *-eur* qui expriment soit la qualité, soit l'agent. D'autre part, le picard connaît encore le substantif *vessou* signifiant « vesseur » (Haigneré, Hécart). Il est impossible d'admettre l'identité de *vessou* et *fussiau*, et si *vessou* n'a que le sens de « vesseur » en picard, il faut que *fussiau*, qui désigne le « putois », ait une autre origine.

Pour résoudre le problème, il nous faut d'abord examiner de près un autre mot. On trouve dans Godefroy (IV, 177[b]) l'article suivant : *Fuisel*, *fuissiel*, *fusel*, *fussel*, *fisel*, *fissel*, S. m. : 1° « morceau de bois en général » ; 2° « petit instrument qui sert à tordre et à enrouler le fil, fuseau » ; 3° « piquant du porc-épic » ; 4° « boyau culier ». M. Ant. Thomas, remarquant que *fusel* est relativement rare et qu'on trouve d'ordinaire *fuissel* ou *fussel*, propose de partir de *fuscellum. Il ajoute que si *fuisel* n'est pas une simple graphie de *fuissel*, il représente un compromis entre *fusel* et *fuissel*. Le rapport apparent de vasum à vascellum aurait pu produire *fuscellum à côté de fusum [1]. C. Pascal, au lieu de *fustellum, diminutif hypothétique de fustis, que Körting mettait à la base de l'italien

1. A. Thomas, *Mélanges d'étymologie française* (Paris, 1902), p. 78.

Digitized by Google

fuscello, suggère le dérivé *fusticellum [1]. Schuchardt, remarquant qu'en fait vascellum se rattache à vas et non à vasum, admet aussi *fusticellum d'où serait venu *fuissel*, qui pour le sens comme pour la forme, s'est confondu avec *fusel* [2]. C'est la solution adoptée par Meyer-Lübke (*REW* 3615 et 3620). A vrai dire, il est difficile de choisir entre *fuscellum et *fusticellum qui sont plausibles également. Mais il nous paraît inutile de supposer un compromis entre l'un ou l'autre de ces deux mots et *fusellum. Car il est fort possible que de *fuissel* soient sorties les diverses graphies énumérées par Godefroy. Il n'est pas surprenant que de *fuissel* on ait eu *fussel* et *fissel* (II) ; il ne l'est pas davantage, que *fuissel* et *fussel* aient donné *fuisel* et *fusel* (III). Pour le sens, aucune difficulté : l'idée essentielle de « bâtonnet » ou « petit fuseau » qui se trouve dans *fusticellum ou *fuscellum permet de comprendre toutes les acceptions dérivées.

Reprenons maintenant la série de formes qui, dans le nord de la France, servent à désigner le putois : *fussiau, fissiau, ficheau, fissieu, ficheu*. Il n'est pas sans intérêt de les rapprocher du groupe de mots que nous avons relevés dans Godefroy. Entre *fussel-fissel* et *fussiau-fissiau-fissieu*, la parenté est évidente (VI) et le passage de *fissiau-fissieu* à *ficheau-ficheu* est un fait courant dans la région normanno-picarde (VIII). Si par là l'identité des deux séries de formes est suffisamment établie, on peut conclure que le nom du putois dans le nord de la France a la même origine que le terme *fuseau*. Au reste, il n'est pas surprenant qu'on ait appliqué ce mot à l'animal dont la forme mince et allongée ressemble à un petit bâton, de même que les appellations de *putois*, *petou* et *vichou*, expriment une autre particularité physique de ce petit carnassier.

Noël DUPIRE.

1. *Studi di filologia romanza*, VII, p. 93.
2. *Zeitschrift f. rom. Phil.*, XXVI, p. 424.

Digitized by Google

SUR LES DEUX THOMAS

POÈTES ANGLO-NORMANDS DU XIIe SIÈCLE

Publiant en 1845 la première édition du poème de *Horn et Rimel*, dû à un certain Thomas, Francisque Michel, avait été amené tout naturellement à rapprocher son auteur d'un anglo-normand du même nom auquel on doit une version célèbre du *Tristan* [1]. Cette hypothèse, présentée dubitativement, fut acceptée comme un fait avéré par plusieurs romanistes, tels Edmond Stengel [2] et J. Vising [3].

Mais après que M. Werner Söderhjelm eut examiné la question en 1886 [4], on peut dire que l'identification des deux Thomas n'a plus rencontré de partisan. Gaston Paris estima tout de suite que l'hypothèse de l'identité, admise avec une faveur trop empressée peut-être, avait peu de chances d'être vraie [5]. De fait, ni G. Gröber [6], ni H. Suchier [7], ni M. Bédier [8], ni le regretté

1. Voy. p. LI.

2. « ... Thomas, welchen wir unbedenklich mit dem Verfasser des nur bruchsteickweise erhaltenen Tristan-Romanes identificiren dürfen » (Avertissement à l'édition publiée par E. Stengel avec R. Brede, à Marburg, en 1883, dans les *Ausgaben und Abhandlungen aus dem Gebiete der romanischen Philologie*, fasc. VIII, p. III.

3. *Étude sur la versification anglo-normande*, p. 74.

4. *Sur l'identité du Thomas auteur de* Tristan *et du Thomas auteur de* Horn, dans la *Romania*, t. XV, 1886, p. 575-596.

5. *Ibid.*, p. 599-600.

6. *Grundriss der roman. Philologie*, t. II, p. 573.

7. *Französische Literaturgeschichte*, 1900, p. 110.

8. *Le roman de Tristan par Thomas, poème du XIIe siècle*, tome second, Paris, 1905, p. 42 (Société des anciens textes français).

Digitized by Google

Schofield [1], ni M. Lucien Foulet [2], par exemple, n'ont pris au sérieux le rapprochement entre ces deux homonymes. Pour eux, comme pour tous, la question a été tranchée par l'étude de M. W. S., qualifiée si justement de « fine et pénétrante » par G. Paris.

Ce n'est pas qu'on ne rencontre entre *Horn* et *Tristan* des ressemblances de situations. En voici trois par exemple : 1° *Horn* (v. 3971 et suiv.) se déguise en mendiant, comme *Tristan* (v. éd. Bédier, p. 365, v. 1774); 2° *Horn* (v. 4082) est chassé comme *Tristan*, méconnu par Iseut (Bédier, p. 366, v. 1601 et 1807); 3° la rencontre de Horn et de Rimel et la reconnaissance du héros, grâce au hanap (v. 4193-4271), a un célèbre pendant dans le *Tristan* (éd. Bédier, p. 366, v. 1823-32).

Il va sans dire que ces similitudes n'ont pas échappé à M. Söderhjelm. Mais c'est précisément la manière dont des sujets analogues sont traités dans *Horn* et dans *Tristan* qui lui fournit des arguments excellents pour opposer les auteurs de ces deux poèmes et non pour les rapprocher. L'auteur de *Horn* a un talent descriptif très supérieur à son homonyme ; ses récits ont une fraîcheur, un mouvement et un accent de réalité qui sont étrangers au *Tristan*. Celui-ci a pour domaine l'observation intérieure, mais son style est terne et vague [3].

L'étude comparée de la versification et de la langue, si elle ne fournit pas d'arguments tout à fait décisifs contre l'identité des auteurs de *Horn* et de *Tristan*, est loin d'appuyer cette hypothèse. Il est bien difficile de comparer, au point de vue de la versification, deux poèmes composés l'un en octosyllabes, l'autre en alexandrins. Rien de saillant pour la flexion et le consonantisme. Mais pour le vocalisme, on peut saisir des différences, celles-ci par exemple : 1° dans *Horn an* et *en* sont distincts, mais dans l'emploi des participes présents on relève les libertés que ne se permet pas le *Tristan* ; 2° *é* se confond avec *ai* dans *Tristan*, jamais dans *Horn* ; 3° *e* et *ie* riment ensemble

1. William Henry Schofield, *The Story of Horn and Rimenhild*, 1903, 83 pages. Extr. des *Publications of the Modern language association*, vol. XVIII, p. 3 et suiv.

2. *Marie de France et la légende de Tristan*, dans la *Zeitschrift für romanische Philologie*, t. XXXII (1908), p. 257-289.

3. *Loc. cit.*, p. 582-590.

Digitized by Google

dans *Horn*, mais non, semble-t-il, dans *Tristan* ; 4° *ai* et *ei* ne riment jamais dans *Horn* et sont confondus devant nasale par *Tristan*, etc. [1].

Après avoir lu ce modèle de critique littéraire et philologique, il est vraiment difficile de ne pas se ranger à l'avis de M. Söderhjelm. D'ailleurs, à la simple lecture de *Tristan*, on se sent dans une atmosphère toute différente de celle du *Horn*, visiblement dérivée d'une saga noroise par un intermédiaire anglais [2].

Cependant, à la réflexion, une inquiétude subsiste. Les similitudes de plusieurs épisodes sont étranges. M. S. ne s'est pas dissimulé par exemple celle des épisodes où Horn et Tristan se font reconnaître de leurs bien-aimées : « Quant au contenu de cette scène, quelqu'un pourrait peut-être trouver dans sa ressemblance avec la scène de Tristan ci-dessus racontée, un argument en faveur de l'identité d'un auteur avec l'autre. Mais il n'en est rien : les sources respectives devaient offrir ce thème, car il se rencontre bien des fois dans la poésie du moyen âge comme dans l'épopée de peuples très divers [3]. »

Ici, M. S. ne s'abuse-t-il pas ? La ressemblance entre *Horn* et *Tristan* n'est-elle pas plus proche, plus intime qu'avec tout autre récit de « reconnaissance » ?

Il y a plus : depuis la publication du mémoire de M. Söderhjelm on a pu, grâce aux travaux de M. Bédier [4], reconstituer l'ensemble du *Tristan* de Thomas dont on n'a conservé que quelques fragments. De ce fait, les points de comparaison entre *Horn* et *Tristan* peuvent sans doute être accrus. Il en est un qui saute aux yeux : la charmante scène où Horn, réfugié à Dublin

1. *Loc. cit.*, p. 594-596.

2. Schofield, p. 26-36. Cf. l'excellente remarque de Söderhjelm (p. 580) : « on pourrait dire que le *Horn* est un reflet de l'épopée germanique projeté sur le fond des chansons de geste françaises ». Il y a d'ailleurs dans *Horn* un élément chevaleresque indéniable, un désir de décrire la vie de cour (p. 582-583). Schofield y reconnaît l'influence de l'épopée française (p. 4) et l'appelle « a very sophisticated (*sic*) product... in tone courtly and feudal, in style elaborated and refined » ; cf. p. 54-55.

3. *Loc. cit.*, p. 588.

4. Le tome premier de son édition est un précieux essai de reconstitution de l'ensemble du poème grâce à ses dérivés allemands, danois, anglais, italiens.

Digitized by Google

sous le nom de Gudmod, joue de la harpe devant la princesse Lenburc, fille du roi d'Irlande [1], rappelle celle où Tristan, sous le nom de Tantris, apprend à jouer de cet instrument à Iseut, fille du roi de Dublin [2], et aussi l'épisode de la lutte de la rote contre la harpe [3]. Schofield observe justement à ce propos que l'auteur de *Horn* avait certainement présent à l'esprit les scènes analogues du *Tristan* [4].

Dans *Horn*, le héros est représenté comme jouant supérieurement de la harpe. La princesse d'Irlande avait commencé un beau lai, à la prière de ses frères, celui de *Baltof* [5], mais elle est obligée de s'arrêter, n'en sachant que la moitié. Or ce lai devait son nom à ce qu'il avait été composé, à la manière des Bretons, par Baltof, fils du roi Hunlaf, pour chanter les amours contrariées de sa sœur, la belle Rigmel, et du vaillant Horn :

Pus ad Lenburc issi a ses freres parlé :
« Cest lai que loez taunt il sunt mut bien noté,
Més un lai ai oï dunt joe sai la meitié.
Si je l'soüsse tut, par ma crestienté,
En cest nostre païs n'ad taunt bone cité,
Ki tant me fust a main et a ma volenté,
Ke ainz ne la perdisse ke l'oüsse ublié »
« A Deu ! dist dan Guffer, sire de majesté,
Cum le purrai oïr, ke l'oüsse escuté.
E qui l'fist, bele soer savez en verité ».
« Oil çoe, dit Lenburc, tut m'est bien recunté :
Baderof (*sic*) fiz Hunlaf, rei de nobilité,

1. Édition Brede et Stengel, v. 2805-2862 (p. 152 et 154). On trouvera une analyse de ce texte dans l'*Histoire littéraire de la France*, t. XXII (1852), p. 551-558.

2. Bédier, t. I, p. 97.

3. *Ibid.*, t. I, p. 172.

4. « Thomas in composing this part of his poem, evidently wrote with the *Tristan* in mind, here imitating the scenes in which that here figured as a stranger at the courts of Cornwall and reland » (p. 60). Il y a déjà longtemps Wittmann, comme l'observe Schofield, avait fait la même remarque dans l'*Anglia*, t. IV, p. 393 et suiv. Naturellement les rapprochements ont été faits avec le poème de Gottfied de Strasbourg (v. 7965 et suiv. et v. 13324 et suiv.) tant qu'on a ignoré que celui-ci s'inspirait de Thomas.

5. *Batolf* plus loin et dans le ms. *H* (p. 151).

Digitized by Google

Ki en Bretaigne maint, kar çoe est sa herité,
Le fiz de sa serur, cum il [1] ot grant beauté.
Mut en avez oï parler en cest regné,
E de l'amur de Horn, ke ele od taunt amé.
Si ad dreit, kar n'est hom qui taunt eit de bunté.
Cum cil Horn ad einsi, bien m'ad esté nuncié. »
« Çoe est veir, dist Guffer, Rigmel est mut loée,
Bele soer, de beauté en meinte cuntree.
E de Horn ai oï meinte feis renomée,
Qu'il est pruz et vallanz e corteis sans ponnée.
Ploüst Deu qu'il fust ci ore od nus en soudée
M'amur et mun avoir li estreit abandonée.
Mes del faites taunt estes escolée [2].

Après que la princesse, son frère Guffer, puis toute l'assistance se sont livrés au « deduit » de la harpe, vient le tour du prétendu Gudmod. On pense avec quelle maîtrise il exécute le lai de Batolf! Il trahit ainsi son incognito aux yeux de l'amoureuse princesse :

Lors prent la harpe a sei, qu'il la veut atemprer,
Deus ! ki donc l'esgardast cum la sout manier,
Cum ces cordes tuchout, cum les feseit trembler,
As quantes feiz chanter, as quantes organer,
De l'armonie del ciel li poüst remembrer,
Sur tuz homes ki sunt fet cist a merveiller.
Quant ses notes ot fait, si la prunt a munter
E tut par autres cordes les cordes fait soner,
Mut se merveillent tuit qu'il la sout si bailler.
Et quant il out (is)si fait si cummence a noter
Le lai dunt orains dis de Baltof, haut et cler,
Si cum sunt cil Bretun d'itiel fait costumier.
Après en l'estrument fet les cordes suner
Tut issi cum en voiz l'aveit dit tut premier.
Tut le lai lur ad fait, n'i vout rien retailler [3],

1. Le fist de sa sorur Rimel od la grant beuté (*H*).
2. Éd. R. Brede et E. Stengel, p. 150-152.
3. Je ne puis malheureusement, faute de compétence, expliquer le jeu de Horn. Seul un harpiste de profession pourrait commenter ces vers. Ils appuient, au surplus, l'interprétation de M. L. Foulet selon laquelle le mot *lai* doit s'entendre essentiellement d'un air de musique, accompagné ou non de paroles. Voy. *Zeitschrift für roman. Phil.*, t. XXIX (1905), p. 300-305, et t. XXXII (1908), p. 182-183.

Digitized by Google

E Deus, cum li oianz le purent dunc amer!
Damaisele Lenburc ne se poet plus celer
N'en deist sun talent qu'il voille escuter :
« O hi Deus, rei del ciel, ki nus venis salver
Ki purreit en cest munde itiel home truver.
Ja seit il tuz les sens ke l'em poet remembrer
Et de nul ne se veut qu'il en sace vaunter;
Çoe est Horn, cum joe crei, dunt l'en sout taunt parler.
Si se ceile pur nus, ne se veut demustrer
Ke conoistre ne deussum pur lui honurer,
U n'est pas hom mortel nul nel poet resembler.
Del ciel est descendu pur la gent espier.
Frere, car li preiez qu'il me deint enseignier
Cest lai k'oï avez, j'en ai grant desirer.
Joe l'en dorrai asez e argent et or mer.
Asez prenge del mien, asez ai ke doner. »

Schofield remarque justement à ce propos : « No one would have written the beautiful description without full familiarity with Breton lays and the power to perpetrate their charm [1]. »

Ainsi l'auteur de *Horn* est familier avec les lais bretons tout comme l'auteur de *Tristan*.

Il y a plus : M. Lucien Foulet remarque que le prélude de *Horn*, avant d'entamer le lai de *Batolf*, s'accorde exactement avec les vers 3544-3573 de Gottfrield de Strasbourg, imitant le *Tristan* de Thomas [2], à Tintagel, devant le roi Marc et sa cour, Tristan exécute le lai du beau *Graelent* et de sa fière amie [3].

Le nom donné au lai qui transporte d'admiration la princesse Lenburc, *Batolf* ou *Baltof*, rappelle, selon Schofield, un personnage de l'*Historia Brittonum* de Gaufrey de Monmouth, Baldulph le Saxon. Voulant pénétrer auprès de son frère Colgrin, assiégé dans York par Arthur, il se rase la tête et la barbe, prend l'habit du jongleur et, ainsi déguisé, pénètre dans le camp d'Arthur en jouant de la harpe ; il réussit à s'approcher peu à peu de la muraille, s'introduit dans la place et rejoint son frère [4].

1. *Loc. cit.*, p. 60.
2. *Marie de France et la légende de Tristan* dans la *Zeitchrift für romanische Philologie*, t. XXXII, p. 258, note 4.
3. Bédier, t. I, p. 51-52.
4. *Loc. cit.*, p. 61.

Digitized by Google

A en croire Schofield, « the shrewd Geoffroy, we suspect here simply adapted a popular tale for his purpose, a tale which, quite as well as *Haveloc* or *Gurun* or other stories in no wise of celtic origin, might have been fashioned in the popular style of a « Breton lay ».

Que Gaufrey de Monmouth ait mis à profit un thème populaire, celui du déguisement en jongleur c'est probable, mais le nom et le personnage de Baldulph ne pourront être que de son invention : il ne pouvait exister de lai « breton » ayant pour héros un Saxon. Si le rapprochement de Batolf en Baltolf avec Balduph est recevable [1], il est évident que l'auteur de *Horn* s'est inspiré ici de l'*Historia Brittonum* de Gaufrey ou de sa traduction par Wace [2]. J'ai montré jadis que Thomas, auteur du *Tristan*, s'était aussi inspiré de Wace [3].

Schofield, dans ses heureuses identifications [4], a montré que la cité vaillante de Lions, où le roi de Westerness en Grande-Bretagne tient sa cour (v. 3956), n'a rien à faire avec le chef-lieu du département du Rhône, ni avec Saint-Pol-de-Léon [5]. C'est

---

1. Schofield (p. 62) rapproche l'histoire du Saxon Balduph d'un épisode de *Horn* où le héros se déguise en ménestrel pour pénétrer dans le château du traitre Fikenhild et avoir accès auprès de Rimenhild. Mais c'est dans le *Horn* anglais du milieu du XIIIe siècle que le héros se déguise en ménestrel. Dans le *Horn* français du XIIe siècle il change d'habit avec un pèlerin (v. 3966 et suiv., p. 204-217). Quoi qu'en dise S., je n'arrive pas à me persuader que le texte anglais soit indépendant de Thomas et représente « a more primitive form of the story » (p. 3). Lui-même remarque que le texte du déguisement en ménestrel était populaire en Angleterre. Le poème anglais aura, presque inconsciemment, changé le pèlerin en ménestrel. Par là même le rapprochement avec Gaufrey de Monmouth est rendu moins certain.

2. *Hist. Britt.*, t. IX, c. 1 ; — Wace, *Brut*, t. II, v. 9294-9351, p. à 44. Wace écrit *Balduf*.

3. *Romania*, t. XXVII, 1898, p. 42.

4. C'est ainsi qu'il montre (p. 15-17, 24) que le *Westerness* est la partie de l'Angleterre située près de la mer d'Irlande, plus précisément la péninsule de Wirral. *Fenice*, seigneurie d'un rival de Horn, est une corruption pour Freynes et répond à Furness. Le district d'Ango (v. 1737) ne peut être l'Anjou, mais Anglesey (*Angul*). L'île de Suddene, royaume d'Aelof et de Horn, est l'île de Man (p. 10-12). *Westir* est l'Irlande et le château de *Beauni* est *Dun Boyne* près de Dublin (p. 13-15).

5. Le premier a été proposé, en 1845, par Francisque Michel dans son édi-

Digitized by Google

Caer-Leon, une des résidences d'Arthur dans la matière de Bretagne [1].

Ainsi l'auteur de *Horn* a repris un certain nombre de situations connues de l'auteur de *Tristan* [2]. Tous deux, on vient de le voir, connaissent la matière de Bretagne. Tous deux admirent les lais bretons. Tous deux vivent en Angleterre [3], savent l'anglais et ne le cachent pas [4]. Tous deux vivent à la même époque [5]. Tous deux portent le même nom. Si bien que, en dépit de Söderhjelm et de tous après lui, on se laisse aller à la pensée, coupable sans doute, que « tous deux » font un seul et même Thomas. On cherche d'autres exemples d'auteurs contemporains ayant porté le même nom et on n'en trouve pas : il n'y a pas eu simultanément deux Chrétien (de

---

tion procurée par le Bannatyne Club (p. 441), l'autre par Mettlich dans ses *Bemerkungen zu den anglo-normanischen Lied vom wackern Ritter Horn* (Münster, 1895, p. 34). Sur d'autres identifications voy. Schofield, p. 21, note 5.

1. Schofield (p. 21-23) croit qu'il s'agit de Chester (*Castrum legionum*), sur la Dee, plutôt que de Caerleon sur l'Usk, en Monmouthshire, qui est aussi un *castrum legionum*. La chose est ici secondaire.

2. Aussi M. Lucien Foulet (*Zeitchrift f. roman. Philologie*, t. XXXII, p. 258) n'hésite-t-il pas à considérer l'auteur de *Horn* comme un imitateur du *Tristan* de Thomas,

3. L'auteur de *Horn* connaît la géographie de ce pays, ainsi qu'il résulte des observations géographiques de Schofield (cf. plus haut, p. 183). L'auteur de *Tristan* écrit en Angleterre (Bédier, t. II, p. 40).

4. Que l'auteur de *Horn* sache l'anglais la chose saute aux yeux. Son poème renferme nombre de mots anglais (Schofield, p. 51) et en donne l'interprétation, ainsi au v. 4206. L'auteur de Tristan fait l'éloge de l'Angleterre et de Londres et sait l'anglais (Bédier, p. 40). Gaston Paris a peut-être eu tort d'en faire un Anglais et les érudits allemands de le réclamer comme « germanique ». Toutefois l'intérêt que *Horn* et *Thomas* portent aux « Englès » et aux choses d'Angleterre rend l'hypothèse vraisemblable.

5. G. Paris (*Manuel*, 2e éd., 248) place *Horn* vers 1170, Söderhjelm le met vers le milieu ou la fin du XIIe siècle (*Romania*, t. XV, p. 593, note 2, 594). Cf. Schofield, p. 3, note 4. Le *Tristan* de Thomas, postérieur à 1155, se place avant 1170 (Bédier, t. II, p. 45-55). Gertrude Schoepperle déclare qu'on ne peut se prononcer sur le *terminus ad quem* du *Tristan* de Thomas, dans son ouvrage *Tristan and Isolt* (Frankfurt-London, 1913), p. 179. La seule version qu'on puisse dater approximativement est celle d'Eilhart d'Oberg : 1181-1189.

Digitized by Google

Troyes) [1], deux Béroul, deux Gottfried (de Strasbourg), etc.

S'enfonçant dans l'hérésie, on en vient à croire que Thomas — l'unique — anglo-normand, ayant fleuri sous le règne de Henri II, a commencé par exploiter la matière de Bretagne et plus spécialement le *Tristan*. Puis, se tournant vers les sources anglo-noroises, il a conçu le plan d'une trilogie *Aaluf* — *Horn* — *Hadermod* [2]. Il n'en a composé que les première et deuxième parties — encore la deuxième seule nous est elle parvenue — usant d'un style moins sec, d'une langue plus colorée que dans le *Tristan*. Quant à la troisième partie il jugea qu'elle excédait ses forces et il décida de la faire exécuter par son fils Gilimot [3] ; ce projet ne semble pas avoir jamais été mené à fin.

Ce n'est pas tout. On peut soupçonner Thomas d'être l'auteur de l'énorme roman en vers de *Waldef*, encore inédit [4]. On y lit dans l'introduction :

Ceste estoire est molt amée
Et des Englès molt recordée,

---

1. Le prétendu Chrétien Legouais n'est autre, on le sait, que Chrétien de Troyes.

2. Voy. le début de *Horn* (v. 1-5) :

Seignurs oï avez le vers del parchemin
Cum li bers Aaluf est venuz a sa fin.
Mestre Thomas ne volt k'il seit mis a declin
K'il ne die de Horn, le vaillant orphanin,
Cum puis l'unt treït li felun Sarasin.

Ainsi le *Horn* se relie étroitement à *Aaluf* et le début n'est même compréhensible que si l'on connaît la fin d'*Aaluf*.

3. Vers 5236-5243 (p. 238) :

Le vaillant Hadermod de Rigmel engendrat
Ki Affriche [*et non* Asfiche] cunquist e que pus regnat
E ki tuz ses parenz de paens vengat,
De pruesce et de sen trestuz les ultreat,
Cum cil parrat mustrer ki la storie saurat.
Icest lais a mun fiz Gilimot k'il durrat,
Ki la rime aprè mei bien controverat.
Controuvres ert bon e de neit,...
Tomas n'en dirrat plus, *tu autem* chantera
Tu autem, Domine, miserere nostri. 5250

Horn apparaît donc comme le testament littéraire de Thomas.

4. Il compte, paraît-il, 22.000 vers dans le ms. Middlehill 8345 (C. Sachs,

Digitized by Google

Des princes, des ducs et des rois.
Mult iert amée des Engleis,
Des petites gens e des granz
Jusqu'à la prise des Normands...
Puis a ad asez translatées,
Qui molt sunt de plusurs amées
Com est Bruit, com est Tristam
Qui tant suffrir poine et hahan,
Co est Aelof li bon rois...[1]

Le poète qui cite parmi les « translations » les plus aimées des Anglais *Tristan* et *Aelof* avec le Brut de Wace, connu des auteurs de ces deux poèmes, ne se dénonce-t-il pas ainsi comme Thomas auteur de *Tristan*, d'*Aelof* et de sa suite, *Horn*?

Si ces suggestions trouvaient un jour une confirmation dans les travaux de chercheurs reprenant la question dans son ensemble, l'anglo-normand Thomas se révélerait à nous comme la personnalité littéraire la plus féconde [2] et la plus puissante de l'Angleterre avant Chaucer.

Ferdinand LOT.

---

p. 50). On le désigne parfois, mais inexactement sous le titre de roman d'*Atla*, du nom de l'ancêtre du Waldef. Voy. G. Paris dans *Romania*, t. XV, p. 576, note 2.

1. Cité par Schofield, p. 5051, d'après C. Sachs, *Beiträge zur Kunde altfranz. engl. und provenz. Literatur aus französ. und engl. Bibliotheken* (Berlin, 1857), p. 47.

2. Le *Tristan* devait comporter de 17 à 20.000 vers (Bédier, t. II, p. 94), presque autant que le *Waldef* (cf. page précéd., note 4), *Horn* renferme 5250 vers. et *Aalufen* comprenait probablement autant.

Digitized by Google

LA *FLOURS D'AMOURS*

Le petit poème intitulé *Li Flours d'amours* fait partie du célèbre manuscrit fr. 1553 de la Bibliothèque Nationale. On n'en connaît point d'autre copie, et c'est peut-être la raison pour laquelle notre poème est resté inédit jusqu'ici. Car le texte, tel qu'il se lit dans le ms. 1553, n'est ni très correct ni exempt de lacunes (il y manque notamment les v. 300, 304 et 370). Ce texte est d'ailleurs assez insignifiant en soi : c'est une petite encyclopédie des lieux communs qui avaient fait fortune dans la poésie courtoise du moyen âge. L'originalité du poème ne réside pas dans ce fonds d'idées banales qui reviennent toujours en pareille circonstance, mais dans la forme qu'elles affectent ici et qui est celle d'un débat entre le cœur et le corps.

L'opposition du cœur et du corps est du reste, elle-même, un lieu commun de la littérature médiévale [1], mais jamais, que je

1. Aux exemples cités par Holland, dans sa note aux v. 2641-57 du *Chevalier au lyon*, on pourrait en ajouter bien d'autres, par ex. Folquet de Marseille, éd. Stroński, ch. V, str. II-IV (cf. *ibid.*, p. 76). Dans les chansons de « départ » (*aubes, chansons de craisade*), l'opposition du corps et du cœur est un lieu commun ; cf. C. Appel, *Provenz. Chrest.*, 55, 34 ; Bartsch, *Altfranz. Rom. u. Past.*, p. 36, v. 47-8 : *Se li cors vos est eschis, li cuers a vos se tient* ; Conon de Béthune, éd. Wallensköld, ch. IV, v. 7-8. Cf. aussi *Cligès*, 3153-4, et le vers de Gilles li Muisis (éd. K. de Lettenhove, I, 146) : *Li corps est au moustier, li coers est au markiet*. Retenons les expressions proverbiales : *grant cuer en cors petit* (J. Bodel, *Jeu de saint Nicolas*, 409 ; cf. *Erec*, 3679-80), et : *dui cors a un cuer* (*Lai d'amours*, v. 270, 451-90, dans *Romania*, VII, 415), ou *dui cuers an un cors* (voir dans *Cligès*, v. 2823-54, la façon curieuse dont Chrétien proteste contre cette parole qui rappelle *Matth.* XIX, 5 : *et erunt duo in carnè una* ; cf. pourtant *Romania*, XXXIII, 470). — L'*association* des deux mots, favorisée sans doute par l'allitération de *cuer et cors*, n'est pas moins fréquente, surtout dans la formule *metre* (*baillier, ofrir, perdre*) *cuer et cors*.

Digitized by Google

sache, elle n'a été présentée, comme ici, sous forme d'un débat. Car le *Debat du cueur et du corps* de Villon, outre qu'il est sensiblement postérieur, a un caractère tout différent. En fait des débats entre les parties du corps humain, on ne connaissait jusqu'ici que la *desputison* du cœur et de l'œil, qui est un poème moral assez voisin de la controverse entre l'âme et les sens [1], et le débat du ventre et des membres [2]. Tandis que dans le débat du cœur et de l'œil, le cœur symbolise la réflexion, le bon sens, ici c'est au contraire le corps qui représente la raison froide, alors que le cœur est « aveuglé » par la passion qui le domine. Comme ce cœur et ce corps appartiennent au même personnage, on peut dire aussi que c'est le monologue d'un amant, présenté sous forme dialoguée, comme la littérature courtoise nous en offre tant d'exemples [3].

Le dialogue lui-même [4] est un de ces marivaudages alors à la mode, c'est-à-dire un raisonnement à fleur de peau qui ne soutient pas un examen sérieux. Voici, en substance, à quoi il se réduit.

Le Corps. — Puisque celle qui devrait soulager ta peine ne s'en soucie guère, à qui en plaideras-tu ? (V. 66-68.)

Le Cœur. — A qui ? à moi-même : *Qui fait folie il le doit boire* [5]. Et j'expie si bien ma folie que j'en meurs. (V. 69-86.)

---

1. Cf. *Hist. litt.*, XXII, 162 et s. Sur un dialogue entre l'*âme* et l'œil, voir *Romania*, XLV, 505 ; sur un débat entre le cœur, l'œil et l'oreille, cf. mon édition de *Pamphile et Galatée*, p. 76 et ss.

2. Sur quelques pièces dramatiques introduisant des parties du corps humain, voir Petit de Julleville, *Répertoire du théâtre comique*, nos 63, 85 et 262.

3. Voir, par exemple, le débat de « Raison » et de « Jolive Pensée », cité par A. Jeanroy (*Origines*, 3e éd., p. 54 ; cf. *ibid.*, p. 520).

4. Il est assez malaisé de dire où commence et où finit le dialogue. Il semble bien pourtant qu'il débute par le v. 66, comme l'indique l'emploi de la 2e personne dans les vers qui suivent (c'est donc le Corps qui commence). D'autre part, l'apostrophe à l'Amour qui termine la pièce ne fait plus partie du débat, comme il résulte du v. 356. Le dernier vers du dialogue : *Dont convient il ke je me muire* (320) nous ramène ainsi à son point de départ : *je muir de soif* (72), et le tout est précédé d'un prologue de 65 et d'un épilogue de 54 vers. Si notre hypothèse est exacte, le Cœur prononcerait en tout 174 vers, le Corps 81 vers, c'est-à-dire la moitié.

5. Cet aveu n'empêche pas le Cœur d'accuser ensuite la dame, et en par-

Digitized by Google

Le Corps. — Réfléchis donc ! Si ton amie n'a cure de toi, pourquoi ne romps-tu pas avec elle ? Puisqu'elle ne veut pas de ton amour, tu ne saurais faire valoir tes droits sur elle. (V. 87-94.)

Le Cœur. — Si, je le puis ; car à force de l'aimer j'ai fini par me faire agréer d'elle. J'en conclus que je ne lui suis pas indifférent. (V. 95-102.)

Le Corps. — Écoute mon conseil. Des dames belles et sages, comme la tienne, j'en connais plusieurs. Prends-en une qui t'aimera. Alors l'autre en sera jalouse et regrettera son orgueil ; car telle est la nature de la femme qu'elle repousse celui qui l'aime et s'attache à celui qui la méprise [1]. Voilà comment tu te vengeras. (V. 103-127.)

Le Cœur. — Tu as beau me mettre à raison. Hélas ! mon mal est incurable et sa guérison ne peut venir que de celle qui m'a blessé. Ce serait à elle de dire : *Por un pierdu deus retrovés.* (V. 128-152.)

Le Corps. — Tu es tellement épris que tu ne vois pas ton erreur : tu as pris un fardeau trop lourd (tu as entrepris une tâche trop difficile) et tu en souffres par ta propre faute. C'était folie d'aimer pour se faire haïr. (V. 153-176.)

Le Cœur. — Tais-toi, Corps, et ne me reproche pas d'aimer en si haut lieu, puisque pour rien au monde je n'en démordrai. J'aime mieux attendre qu'elle ait merci de moi. (V. 177-184.)

Le Corps. — Décidément, l'amour t'aveugle ! Tu ne vois donc pas que tu succombes sous ce poids ? Surtout, n'oublie pas que nous deux ne faisons qu'un, en sorte que si l'un de nous meurt, l'autre aussi devra mourir [2]. Qu'en penses-tu ? (*Le Corps sépare sa cause de celle du Cœur.* V. 185-199.)

Le Cœur. — Je répète ce que j'ai toujours dit : j'aimerai quand même, car elle est la plus belle au monde — mes yeux

---

ticulier ses yeux d'où est partie la flèche meurtrière, comme l'auteur, dans son épilogue accusera Amour. Qui est donc le vrai coupable dant tout cela ?

1. Encore une idée exprimée bien des fois au moyen âge.

2. Cp. *Yvain*, éd. Förster, v. 2647-50 :

Des que li cors est sanz le cuer,
Donc ne puet il vivre a nul fuer ;
Et se li cors sanz le cuer vit,
Tel mervoille nus hon ne vit.

Digitized by Google

en sont témoins [1] — et aucune femme ne saurait se comparer à elle. (V. 200-212.)

Le Corps. — Dis donc la beauté que tu trouves en elle. (V. 213-214.)

Le Cœur donne une description détaillée [2] des charmes qui l'ont ravi et de la flèche d'amour, description qui rappelle celle de Soredamors dans le fameux monologue d'Alexandre (*Cligés*, v. 626-872) [3]. La pièce se termine par une apostrophe à l'Amour (accusé d'ingratitude, de fausseté et de cruauté envers son fidèle serviteur), qu'on peut rapprocher des tirades analogues dans les romans de Chrétien [4] et dans différents *Dits d'amour* [5].

La date du poème peut être fixée vers le milieu du XIIIe siècle, le *terminus ad quem* étant l'année 1285, inscrite sur le v° du fol. 323 du manuscrit. La langue du poème présente encore quelques traits archaïques, par ex. le comparatif *fortres* (v. 196), les formes contractées *nes* (= *ne les*, v. 267) et *ses* (= *se les*, v. 279), et les règles de la déclinaison et de la conjugaison y sont strictement observées; cp. *amere* (amator) : *amere* (amara); *hom* (homo) : *traïson* ; *lot* (laudet) : *l'ot* (audit), etc. Mais les nasales *en* et *an* ne sont plus distinguées à la rime [6], et la

1. Il s'agit sans doute des « yeux du cœur ».

2. Contrairement à l'usage, c'est une description à rebours, « de pied en cap », et ce n'est qu'à partir du *chief* que l'auteur suit l'ordre habituel qui est celui adopté notamment par Chrétien dans sa description de Soredamors (*cheveux*, *front*, *yeux*, *nez*, *bouche*, *dents*, *menton*). Cf. A. Hilka, *Die direkte Rede als stilist. Kunstmittel in den Romanen des Kr. von Troyes*, Halle, 1903, p. 84.

3. Malgré quelques divergences dans les détails : ainsi, Chrétien (v. 790) compare les tresses dorées aux penons de la flèche, tandis que, dans notre poème (v. 277), ce sont les paupières de la belle qui sont assimilées aux penons.

4. Cf. A. Hilka, *o. c.*, p. 78.

5. Voir *Romania*, XXII, 45 et ss.

6. Du moins, si nous adoptons au v. 16 la correction, d'ailleurs excellente, de M. Jeanroy. Remarquons, à ce propos, que si le texte du ms. 1553 offre plusieurs formes picardes (*averas* 104, *deveroit* 192, 365), celles-ci semblent provenir du copiste : outre qu'elles peuvent être facilement écartées (au v. 365 la correction s'impose), elles sont formellement contredites par la rime équivoque : *de vrai : devrai* (v. 201). Il faut donc lire au v. 104 : *bon consel aras*, et au v. 192 : *Si te devroit il mout desplaire*. Des rimes telles que *face :*

Digitized by Google

rime *deus* : *dieus* (v. 196) atteste l'existence de la monophtongue *eu*. D'autre part, la versification savante ne permet pas de faire remonter le poème au delà du milieu du XIIIe siècle. Les rimes, très riches — le passage qui contient la description de la belle se compose presque exclusivement de vers à rimes équivoques et brisées — font déjà penser à Baudouin de Condé. Ajoutons que la *Fleurs* cite, à titre de refrain, deux vers de Richard de Fournival[1] dont l'activité poétique se place précisément vers le milieu du XIIIe siècle.

Comme il existe, d'autre part, d'incontestables analogies entre notre poème et les romans de Chrétien de Troyes, je suis enclin à voir dans la *Fleurs d'amours*[2] un poème inspiré par l'auteur de *Cligés*, dont l'influence sur la littérature médiévale est malheureusement encore trop peu connue.

LI FLOURS D'AMOURS

De tant vous di jou sans fauser,
En verité le puis conter,
Qu'en biel servir convient eür,
De chou soiés vous a seür ;
Car joïr voi les amans faus
De l'amour dont li vrai ont maus,
Si ai en amour tant eü
Que j'ai tout vivement seü
C'on joïst d'amours por avoir
Plus que por sens ne por savoir.
Mais li avoirs s'en va mont tost ;
Se sens n'i a, tost s'en va hors.
Mais iteus veult autrui reprendre
Qui en soi a mont a aprendre ;
Por moi sans plus dirai avant
Que les autres consel presant
Et je ne me puis consillier,
Qu'Amors me fait la nuit villier
Si me fait iestre en tel penser —
Dont Raisons ne me puet tenser —
Q'en ma dolor truise confort.
Car cele de s'amor m'estoit
Ki m'a navré dedens mon cuer
D'un dart d'amors, si k'a nul fuer

Li flous — 5 Car jou voi — 14 reprendre — 16 demant (*corr. de M. Jeanroy*).

sace (v. 31), ou *samblance* : *blance* (v. 301) ne sauraient infirmer notre opinion.

1. Cf. la note aux v. 119-20.

2. Ce nom est calqué sur des expressions comme *fleur de chevalerie*, *fleur de prouece* et se rapporte ici à la belle nonpareille.

3 Proverbe connu ; cf. mes *Prov. fr. antér. au XVe siècle*, Paris, 1925, n° 631.

Digitized by Google

Ne poroie sans li garir,
Dont me doi par droit esmarir.
Qant Amors veut que soie amis
Celi qui en tel mal m'a mis
Dont nus alegier ne me puet
Sans li dont li enfretés muet,
Dont convient il que je tant face
Qu'elle le mal que jou ai sace.
Et por coi ? Ciertes, no convient :
Elle set bien que de li vient
Li dars dont elle me navra,
Dont, dist elle, ja mais n'avra
De moi merchi. E las, por coi ?
Je l'ai servie en bone foi;
Tres donques ke premiers la vi
S'amors ainc puis ne defali
Que ne feïsse son voloir.
Or me fait nuit et jor doloir
En trois manieres ke dirai,
Au cuer trop de duel et d'ire ai :
Qant je pens ke par estavoir
M'estuet amer u jou avoir
Ne puis merchi, dont me demente
Et en dementant me lamente
Si que d'amors m'estuet plourer,
Ensi ne puis pas demorer.
Et apriés, tous li cuers me tranble,
Grant dolour ai, car il me sanble
Que jou par d'autre part ma voie
Ma douce dame venir voie;
Puis me fremissent tout li menbre
Qant de sa biauté mi remenbre.
Et qant assés m'a fait fremir
La grant biautés k'en li remir,
Lors m'alume et si m'esprent,
Dont Amors vers moi trop mesprent ;
Car li chaurre de moi ne part
Desci adonc qu'ele tout m'art.
C'est li menres tormens des trois
Dont je sui por [li] si destrois.
Ensi m'en vois de frois en caut.

— Las, chaitis, qant celi n'en caut
Qui t'en deüst par droit aidier,
A cui en veus tu [Cuers] plaidier?

— A cui ? a moi, çou est la voire :
Qui fait folie il le doit boire.
Si faiç jou, ciertes, je le boif,
Et en bevant je muir de soif;
Car je cuide tous tans venir
La u je ne puis avenir.
Si me poisse ke je tant dure
Qant m'est si amere et si dure
Cele dont devroie joïr
Qui de rien ne mi daigne oïr;
Ciertes, mieus ainç morir que vivre.
Or me puis bien tenir por ivre
Et si sai bien que jou ai tort
Qant je vois desirant ma mort;
Car cius qui est jugiés a pendre,
Se il se puet de mort deffendre,
Tous tans crie por soi merchi,
Et jou de mon gré me muir chi.

— Ha, chaitis Cuers, car te porpense
U tu poras trover deffensse
Enviers celi ki si t'asaut
Et nuit et jor, se Dieus me saut !
Et s'elle n'a cure de toi,
Nïent plus ne lais tu de soi ?
Car s'elle ne te veut amer,
Tu n'i pues riens par droit clamer.

30 lenfretes — 32 Q'le quel mal. *On pourrait aussi lire avec* **M. Jeanroy** : Que le mal que jou ai el sace — 41 fisse tout s.v. — 43 En. iiij. (*cf. v.* 63). — 48 demente — 51 tours *corr. en* teurs (ceurs ?). — 69 A cui amor — 91 sella.

29-30 Cp. *Cligés*, 871-2 : . . . *Se de la ne vient la santeç Don venue est l'anfermeteç* — 59-62 Ces quatre vers sont cités par Godefroy, s. v. CHAURRE.

Digitized by Google

— Cors, si puis bien : jou l'ai amee
De cuer tous jours et honoree,
Et tant ai fait, chou est la some,
Ke detenu m'a a son home
Si ke de son gré dist a mi :
« Je vous retieng a mon ami ».
Dont sé jou par icés ensaingnes
Ke je i ai plus q'uns estranges.

— Cuers, ses tu dont que tu feras ?
Se tu vieus, consel averas.
Se ta dame est et biele et sage,
Foi ke toi doi, encore en sage
D'ausi bieles u trois u quatre,
Et se de li ne pues t'esbatre,
A celes seras bien venus
Et bien amés et ciers tenus.
Et qant ta dame chou sara
D'autrui, de li amés seras.
Au cuer aura si grant envie :
Tant com elle sera en vie,
Ou cuer porrit ara hascie
Et envie aura sor t'amie.
Lors dira com mont esgaree
Ausi k'el ait le sen perdu :
« *Onques [n'amai] tant com je fui amee,*
Par mon orguel ai mon ami perdu. »
Car feme est de tel nature
Que de celui n'a onques cure
Ki bien l'aimme, et celui a kier
Qui enviers li se monstre fier.
Dont dois tu bien celi vangier
Por esquiver malvais dangier.
Qu'en feras tu ? di ta pensee.

— *Vous me castoiés, car j'ai m'amor donee* !
Las, je ne m'en puis departir,
Mais, qant je plus a cho m'atir
Que de li me puisse retraire,
Tant se painne plus de retraire
Amors de sen dart enpené,
Que en traient a tant pené
Qu'ele m'[en] a navré a mort ;
Kar ma douce dame s'amort
De moi grever plus ke ne sieut,
Et ma plaie si fort me dieut
Que sans li garis ne puis iestre,
Car li maus me vient de cel iestre :

102 *cf. la note* — 104 *lire* : bon consel aras (*cf. Introd.*) — 108 Et se de li te p. esb. — 107 v. .iij. v .iiij. — 112 *Le vers semble être altéré, peut-être* C'autrui de li t'amor sera. — 136 Ke — 139 garir — 115 Le cuer p. ara hastie (*sic*) — 117 Lors dirai comme esg. — 118 le sien. *Dans le ms., les v.* 118 *et* 119 *sont intervertis* — 121 tele — 125 celui dangier ; *M. Jeanroy préfère* changier — 126 Por esquieur (*sic*) — 129 me puis partir — 130 M. q. me puis a cho partir (?).

---

102 *Ke je i ai plus*, sous-ent. *de droit* ? Comme le mot *droit* est trop éloigné (v. 94), il paraît préférable de lire : *Ke je li sui*, ou *Ke je i aing* (Jeanroy) — 119-20 Ce refrain proverbial est emprunté à une chanson de R. de Fournival (voir A. Jeanroy, *Origines*, p. 110, n. 1). Il est aussi cité dans la *Court d'Amours* de Mahiu le Poriier, composée après le *Roman de la Rose* (cf. *Romania*, X, 523). Dans l'édition Zarifopol (Halle, 1904), cette chanson porte le nº 14 — 128 La provenance de ce refrain m'est inconnue — 132 *retraire*, « tirer de nouveau »

Digitized by Google

De part celi garrir l'estuet
Dont il vient et de coi il muet.
De cho n'est il poins ne saissons
De monstrer sifaites raisons
Que me mostrés au repartir,
Mais ne me puis de li partir.
Saciés, se jou celi amoie
Si ke siens fusse et elle moie,
Si n'en donroit elle deus ués,
Mais par grant desdaing diroit lués :
« Por un pierdu deus retrovés. »
Est çou voirs ? or le desprovés.

— Cuers, de legier porai trover
Raison por ichou desprover,
Tout chou que respondu m'avés,
Mais je cuiç que vous ne savés
Se vous de riens avés mespris,
Tant iestes vous d'amors espris.
Cuers, cuidiés vous monter en pris
Por cho que vous avés enpris ?
Grief fais a[vés] par maintenir
Ke nus ne poroit soustenir.
Cuers, par le vostre grant folor
Estes entrés en le dolor
Qui nus jours mais ne vous faura,
Ains sai bien qu'ele vous taura
Tout le parler et le sentir.
Car saciés bien, tout sans mentir,
Ke mieus ne vous poés trahir
C'autrui amer et vous haïr.
Mont iestes fous et esbaïs
Qant celi dont iestes haïs
Amés, sai bien que vous musés
E por nïent vo tans usés.
En tous tans est musars clamés
Cil qui aimme s'il n'est amés.

— Qu'est cho k'as dit ? A moi ne monte,
Je n'en puis avoir nule honte
D'amer en tel liu ke jou aim
Ne por cho musart ne me claim.
En espoir veul merchi atendre
Que ja por rompre ne por tendre
Del liu u j'aim ne me movrai,
Tenir m'en doit on a mont vrai.

— Cuers, or puis bien dire sans doute
Ke chius ki aimme ne voit goute,
Ne tu ne ses, voir, ke tu fais
Qant tu encarges si grant fais
Ke desous te convient crever ;
Que, s'autres te voloit grever
Ne laidangier ne anui faire,
Si te deveroit il desplaire,
Car tout est uns cuers et uns cors :
Se li uns muert, l'autres est mors ;
Si a un cop en ocist deus,
Si en sera fortres li dieus
Se ambedoi morons ansamble.
Or me di dont ke il t'en sanble,
Que tu feras ne ke ferai.

— Tous tans di jou ke j'amerai

144 Demonstrer si f. — 145 repentir — 147 Sacies — que — 149 .ij. ves — 150 leus — 152 Escou — 155 mares — 156 sares — 160 Por cho se — 166 que le — 173 *plutôt* si bien — 177 Ques cho ka dit amor ne m.(?) — 183-4 *lire* mouvrai : mout vrai.— 187 *D'après le v.*186, *on s'attendrait plutôt à* Ne tu ne ses veoir ke fais — 192 *lire* Si te devroit il mont d. (*cf. Introd.*).

147 *celi* se rapporte à l'amie nouvelle, proposée par le Corps ; *elle* au v. 149 désigne par contre l'amie du Cœur — 151 Proverbe banal ; cf. mes *Prov. fr.*, n° 1701.— 175-6 Sentence proverbiale ; cf. *Cligés*, 1035-7 ; *Rom. de la Violette*, 222-5.

Digitized by Google

De cuer amorous et de vrai
Trestout ensi que je devrai,
Car c'est la plus biele de[l] mont,
Si com mi oeul tesmognié l'ont ;
Car nïent plus qu'une candoile
Se puet comparer a l'estoile
Ne clarté d'estoile a la lune,
Nïent plus n'en puis trover une
Qui de biauté a li afiere,
Tant soit orguelleuse ne fiere,
Que tant set de bien et tant vaut
Q'en li nule riens ne deffaut.

— Cuers, or me di, foi que moi dois,
Le biauté ke tu en li vois.

— Cors, je commence : as piés droit,
Qui sont petit, vautiç et droit,
Le cambe bien au piet respont ;
Car ki bien a droit le despont,
Elle est blance, droite et reonde
Si que li plus sages del monde
N'i sauroit amender de rien,
Et si vous veul tesmongnier bien :
Si bien faite est li gambe diestre,
Ausi bien faite est li senestre.
Elle a biaus bras et bieles mains
Qu'il n'i convient ne plus ne mains,
Car li doit sont bien fait et lonc
Chou k'iestre doivent cort et lonc.
Le cors a droit et lonc et gent
Tel k'il doit plaire a toute gent ;
Si a un poi basset le pis
Dont elle ne vaut mie pis,
Car li mamelete ki point
Li fait venir trestout a point.
Li cols est gros, grans et onnis,
Ki ne le voit bien est honnis ;
Car Nature ki le forma
Dist que prouvee le forme a
Dont elle a grant painne le fist,
Dont elle tesmogne et dist
S'ele avoit or un tel a faire
Ausi biele et de tel afaire,
Que n'en poroit venir a cief.
Or vous vaurai dire del cief
Qui n'est mie ne bruns ne sors,
Ains samble, chou saciés, fins ors.
Les kaviaus ki [sor] li a tant
Ke les treces li vont batant
Par espaules bien li avienent,
Que juskes as rains li atienent.
Del front veïr est uns delis,
Qu'il est plus blans ke flors de lis,
Grans et larges, onnis et nés ;
Si a sorcius votis brunés.
Or vous dirai quel sont li uel
Dont li dars vient dont j'ai maint duel :
Gros sont et vair, sec et fendu
Ne mais pas si bien deffendu
Que ne m'aient navré parfont,
Car si tres grant clarté par font
A trestous chiaus ki les esgardent
Que bien leur sanle que il ardent.
Bien sai ke Nature ne Dieus
Ne fisent onques si fais ieus
Fors por le monde decevoir ;
Car bien puis dire tout por voir :
N'onques si tost nes oc veüs
Que n'en fui pris et deceüs.
— Cuers, or di le fachon del dart
Ki me gerroie main et tart.

208 nen puis jou — 212 ne faut. *Si l'on veut garder* faut, *on peut lire* Que en — 217 despont — 218 respont — 223 fait — 224 est faite. — 238 prouve — 246 fais ors — 247 Des k. ki li a tant — 248 i vont. 250 avienent — 255 oeul — 257 fondu — 258 Ne mai — 268 Que ie nen — 270 *lire* ki te? (*cf. v.* 282) — 271 Car ; cles r.

Digitized by Google

— Cors, de ses ieus naist uns clers rais
En sanblance de fleke fais,
Agus en son et gros en mi.
Par l'eul le traist Amors en mi
Si k'an cuer me fiert de visee.
Or t'ai la fleke devisee.
Apriés, ses paupieres regarde,
Et plus k'a pinnon si prent garde,
Ses troveras d'une façon,
Encor ensi ne les fache on.
Or est dont li dars empenés
Dont je sui jor et nuit penés.

— Cuers, or ne t'a li dars grevé
Et l'uel u il entra crevé ?

— Cors, ansi ke goute n'en voi,
Car je ne sai que faire doi ;
Mais del dart plus lonc plait ne tieng,
Car a ma matere revieng.
Elle a biau nes et biele bouche,
Si a parole si tres douce
Ke nus el mont parler ne l'ot
Que se parole et li ne lot,
N'onques encore nule vit
Si tres plaisans qant ele rit ;
Car sa boucete par dedens
Est bien ordenee de dens
Blans et menus, rengiés, masis,
Et ses mentons est bien voltis.
Bien faite [est] de cors et de vis
..... [devis],
Si a [el] trop douce sanblance,
Car aveuc chou que ele est blance
Si a elle coulour vermelle,
.....
Ke nus ne le puet regarder
Qui de s'amor se puist garder,
Tant a douç vis et clere ciere ;
Que en puis jou se je l'ai chiere ?
Noient, mais Amors me destraint
Qui nuit et jor ma dame estraint
Qu'ele me soit amere et dure
Et que de moi n'ait jamais cure
Por chou ke je suis en ses las.
Et ke porai jou faire, las !
Dont entrés sui en le prison
Dont escaper ne puet pris hom.
Amors si fait eskiec et mas
Celui k'el a entre ses las ;
Car puis ke del tout me veut nuire
Dont convient il ke je me muire. —

Amors, chi a mal guerredon,
Ki me faites de guerre don ;
Trop malement guerredonés
Qant mort por guerredon donés.
Amors, lonc tans vous ai servi
N'ainc vers vous mais ne deservi ;
Or me donés malvais loiier.
Tous ceus devés com fous loiier
Ki en Amors ont mais fiance
Ne seürté ne alianche.
Amors, trop est faus ki vous siert ;

278 ke pinõ — 280 ne le fachon — 328 por fox .

283-4 Cp. *Cligès*, 698-701 :

Par ou le t'a il tret ? Par l'uel.
Par l'uel ? Et si nel t'a *crevé* ?
An l'uel ne m'a il rien *grevé*,
Mes au cuer me grieve formant.

294 sous-ent. [*come ele*] *qant ele rit.*

Digitized by Google

Ki plus i met et plus i piert.
Ciertes, de verité le sai,
Piecha ai esté a l'essai,
Car onques n'en oc se mal non.
Amors, vous avés si douç non,
Et puis si estes si amere
Viers moi ki sui loiaus amere !
Trop est fous ki en vous se fie,
Car Amors sovent nos maistrie,
Si est dolors et grans peciés
Qant si biaus nons est enteciés.
Amours, or sui jou bien lassés :
Laidengier me poés assés,
Car a vous ne me puis combatre,
De legier me poés abatre ;
Viers [vous] ne prendrai mais escu.
Bien sai ke jou ai trop vescu ;
Mais or saciés bien tout por voir
Que je ne vous veul plus devoir :
Venés vostre parage prendre,
Mont volentiers le vous veul rendre.

A tout le mont iestes paages,
Bien sai ke jou ne sui pas sages,
Car jou por l'amour de ma dame
Pierç cuer et cors — Deus penst de l'ame !
Or n'i a plus : a la parclose,
A tout le mont di bien sans glose
Ke dame ki home rechoit
A ami, et puis le deçoit
Ensi k'ele autrui de lui aint,
Se li hom viers li ne se faint
U autrement ne se forfait,
Je di k'ele tel murdre fait
Dont trestous li mons [la] devroit
Monstrer et ensengnier au doit.
Eait vous en ai le jugement,
Qui autrement en juge ment.
Jou ki sui plains de duel et d'ire
.....
Apielé l'ai de traïsom,
Car je sui li plus traïs hom
Qui onques fist ne son ne lai,
Pour chou ensi apielé l'ai.

Chi define li flours d'amors.

J. MORAWSKI.

333 virite — 334 laissai — 353 *Le ms. donne* parages *avec un* r *effacé* — 365 deueroit — 367 en nai — 368 O autrement dist ne juge nient (*sic*). 373 ne s.. (*les deux dernières lettres de* son *sont effacées*).

---

332 Proverbe ; cf. mes *Prov. fr.*, nº 2079. Dans la *Messe des oisiaus*, Jean de Condé dit en parlant des femmes :

Grans fais a en elles poursivre,
Et voit on souvent en apert
Ke ki plus y met, plus y pert. (Éd. Scheler, III, 24.)

347 Cf. *Ne deffanse rien ne m'i vaut* (*Cligés*, 935) — 374 *ainsi*, sous-ent. *de traïson.*

Digitized by Google

MÉLANGES

NOTES DE LATIN VULGAIRE

1. Lat. *EXFULGURARE.

Le roum. *sfulger* « éclair » à côté de *fulger*, et *sfulgera* « faire des éclairs » à côté de *fulgera* (j'ai relevé ces formes dans le district de Ialomiţa) ne peuvent pas s'expliquer à l'intérieur du daco-roumain, car le macédo-roumain connaît, lui aussi, des formes comme *sfuldzirari* « être frappé par la foudre », *sfulgu* « éclair, foudre » (Dalametra). Et comme, d'autre part, des formes à *ex-* initial se retrouvent en italien et en français (piém. *sfurgu*, v.-gén. *exforgo*, v.-fr. *esfoldrer* ; v. Puşcariu. *Et. Wb.*, 666 et 667), il nous sera permis de restituer un prototype latin **exfulgerare*, **exfulgurare* (v. la variante mr. *sfulgurari*) ; les substantifs *sfulger*, *sfulgu*, v.-fr. *esfoldre*, etc., doivent s'expliquer comme des dérivés postverbaux.

2. Lat. FACUNT.

Pour expliquer le vieux français *feent*, M. Meyer-Lübke (*Grammaire des langues romanes*, II par. 234) suppose un latin **facunt*, au lieu du classique *faciunt* ; de même M. Bourciez (*Éléments de linguistique romane*, 2e édition, p. 214) pour le roum. *fac* et le v. fr. *feent*. *Facunt* est attesté dans une inscription de Pannonie inférieure (*CIL.*, III, 3351).

3. Lat. FULLIGO.

Pour expliquer esp. *hollin*, port. *fuligem*, etc., le *REW* (3558) postule un lat. **fulligo*. Or, *fulligo* est attesté : *C. Gl. Lat.*, II, 74, 11 : *fulligo* ἀσβόλη, αἰθάμη ; III, 563, 59 : *folliginem id est in tecto* (d'autres gloses portent *sugia in tecto*).

Digitized by Google

4. Lat. merulus.

Le lat. *merula* « merle » peut bien servir de prototype a it. *merla*, roum. *mierlă*, esp. *mierla*, etc., mais ne peut pas expliquer it. *merlo*, engad. *merl*, frioul. *mierli*, fr. *merle* et port. *melro* qui sont des masculins. On se trouverait, en effet, dans l'obligation de recourir (comme le font d'ailleurs généralement les dictionnaires) à l'hypothèse d'un changement de genre, qui n'est guère vraisemblable, puisque les formes masculines se retrouvent un peu partout en roman. La vérité est que le latin connaissait, à côté du féminin merula, un masculin merulus (attesté seize fois dans le *C. Gl. Lat.* ; voir l'index, *s. v.*). — L'italien a conservé les deux formes ; de même le vieux français possédait un féminin *merle*, à côté du masculin. Mais les autres dialectes romans, y compris le français moderne, ont dû faire un choix (le merle n'étant pas un oiseau assez familier pour que le sujet parlant ait besoin de distinguer les sexes) ; ce choix s'est opéré tantôt dans un sens, tantôt dans l'autre.

Le roum. *mierlă* est étonnant par sa voyelle tonique : on s'attendrait, en effet, à ce qu'elle fût diphtonguée en *-ea-*. (V. I. Iordan, *Diftongarea lui* e *şi* o..., Iaşi, 1921, p. 89.) Ne pourrait-on pas expliquer ce mot comme ayant remplacé un ancien masculin ?

5. Lat. mucci.

Le mot latin qui a le sens de « morve » est noté par les dictionnaires *mucus* ou *muccus*. Divers indices nous laissent toutefois supposer que le latin, le langage vulgaire au moins, employait ce mot de préférence au pluriel. C'est ainsi que nous lisons Cels., IV, 25 : *descendunt autem pituitae, mucisque similia* ; Sénèque, *Nat.*, III, 15 : *muci* ; Plaute, *Most.*, 1109 : *me emunxti ; uide sis, satine recte : num mucci fluont ? Mucus* au singulier n'est employé que par Cels. V, 28, 3, et par Catulle, 23, 17. De même on lit dans le *C. Gl. Lat.*, III : μύξαι *mucci* (11, 50) ; *mixe mucci* (85, 16) ; *misay mucci* (530, 13) ; *mýxe mucci* (175, 16) ; μύξαι *mucci* (310, 57) ; mucus au singulier, n'y est attesté qu'une seule fois.

Le roman n'est pas étranger à cette habitude : l'italien con-

Digitized by Google

naît la forme *moccio*, qui est refaite sur le pluriel *mocci* (v. *REW.* 5709). Le roumain, d'autre part, emploie *mucĭ* toujours au pluriel ; l'expression roumaine *curg mucĭi* est la transposition exacte du *mucci fluont* de Plaute. Le roumain a conservé (ou refait) un singulier *muc*, au sens de « mèche », auquel on a donné un pluriel *mucuri* ; mais comme le roumain ne connaît presque pas de nom d'objet masculin, *mucĭ* ne peut s'expliquer que si lat. mucci était un « plurale tantum ».

De même que le latin, le grec emploie souvent μύξα au pluriel ; la raison en est sans doute le fait qu'il y a deux narines (v. *C. Gl. Lat.*, III, 587, 53 : *muccosus humidas nares habens*).

Enfin on peut voir ici, comme dans le cas de lat. uerrus (v. ci-dessous), des traces de l'unité linguistique italo-balkanique.

6. Lat. muttum.

Comme origine du fr. *mot*, etc., on a postulé un lat. *muttum (v. Gröber, *A.L.L.*, I, 127, *REW.*, 5795). On a essayé encore de trouver un autre prototype (Stowasser, *A.L.L.*, V, 136) dans un passage du grammairien Virgilius Maro, qui dit : « *uerbum* igitur duobus ex modis constat : ex *uerbere uer*, quod lingua gutturi infligit, ex *bucino bum*, quod uox reboat ». Mais en admettant même que *modis* puisse être traduit ici par « mots », on ne saurait pas le prendre pour prototype des mots romans, qui ont un *t* bien attesté.

Le prototype réel est muttum, qui est attesté, *C. Gl. Lat.*, II, 132, 2 : *muttum* γρῦ.

7. Lat. nespula.

Pour nommer la nèfle, le roman connaît, à côté de formes à *m-* initial (telles que v.-fr. *melle* par exemple), dérivées de lat. mespilus, des formes à *n-* initial : it. *nespola*, v.-fr. *nesple*, fr. *nèfle*, catal. *nespla*, esp. *nispola*, etc. (v. *REW.* 5540), que M. Meyer-Lübke fait dériver d'un type latin restitué, *nespilus. En réalité les choses sont plus compliquées, et ces deux formes latines ne suffisent pas à expliquer toutes les formes romanes : parmi les mots que M. Meyer-Lübke dérive de *nespilus, on trouve it. *nespola*, esp. *nispola*, qui postulent la terminaison

Digitized by Google

-ula et non -ilus. Enfin, ces deux mots, de même que fr. *nèfle*, etc., sont féminins. Le prototype qu'il faut leur attribuer n'est pas *nespilus, mais nespula, qui est attesté, *C. Gl. Lat.*, III, 562, 47 : *epimelida .i. nespula*).

Il y a ainsi lieu d'établir quatre types : mespulus > v.-nap *bespolo*, n. pr. *mespulo*. 2. *nespilus > esp. *nispero*. 3. nespila (*C. Gl. Lat.*, III, 88, 21 : *acrates nespila*) > port. *nespera*. 4. nespula (v. ci-dessus). Les gloses présentent encore des formes comme mespera (*C. Gl. Lat.*, III, 372, 44), mespira (412,5), mespila (551, 17), mespula (578, 58), mespola (543, 34, et 585, 4).

Le remplacement de *-i-* par *-u-* est facile à expliquer en latin : la finale -ilus, -ila, en effet, y est exceptionnelle, -ulus, -ula est la règle (v. J. Vendryes, *L'intensité initiale*, p. 300). Quant au genre, il faut remarquer que le grec connaît également une forme féminine, μεσπίλη à côté du neutre μέσπιλον. L'*n*- initial a été déjà expliqué comme provenant d'une dissimilation.

8. Lat. petigo.

On a fait généralement dériver roum. *pecingine*, cal. *pitiyina*, lucq. *pitiggine*, néap. *petinia*, ainsi que it. *impetiggine*, esp. *empeine*, port. *empigem*, de lat. impetigo. Certes, l'aphérèse de *im-* pourrait s'expliquer dans chaque langue séparément, mais l'existence de la forme sans im- sur tout le domaine roman ferait penser plutôt à une aphérèse de date latine commune. Petigo est d'ailleurs attesté, non seulement à l'époque romane (*C. Gl. Lat.*, II, 520, 5 : *petigo* (*petigio* cod.) στρουθιασμός ; III, 604, 9 : *petigo uulnus minus* ; V, 646, 18 : *petigo genus morbi* ; 380, 14 : *petigo tetr* ; 419, 19 : *petigo tetrafa* (cf. v.-angl. *teter* « impetigo » chez Bosworth, *An anglo-saxon Dictionary*, Oxford, 1882, *s.v.*), mais aussi à l'époque latine : Lucilius, 30, 88, Nonnius, 160, 17. En fait, il est vraisemblable que petigo est la forme primitive et impetigo une forme postérieure (v. Walde, *Lat. Et. Wb.*, *s. v.*).

9. Lat. sepellire.

Comme représentants de ce mot, le roman connaît d'une part des formes comme catal. *sebollir*, v.-esp. *sebellir*, *sobollir*, etc.,

Digitized by Google

de l'autre des formes comme v.-fr. *sevelir*, etc. (v. *REW.*, 7827). La première série de formes exige nettement un type latin à *l* géminée, qui est d'ailleurs attesté : *CIL*, VIII, 4373, *sepellita* ; *C. Gl. Lat.*, III, 75, 33, *thapto sepellio*, etc. Quant à la seconde série, elle peut s'accommoder aussi bien d'un type à *l* géminée, ou à *l-* simple.

10. Lat. stumbulus.

A la place du lat. stimulus « aiguillon », M. Meyer-Lübke pose comme point de départ des formes romanes un *stumulus (*REW.*, 8261). Mais le changement de vocalisme ne constitue pas la seule différence entre les formes romanes et le latin : tous les mots cités par M. Meyer-Lübke commencent par *stomb-*, *stromb-*, etc. ; leur prototype commun doit donc être stumbulus, qui est attesté : *C. Gl. Lat.*, III, 357, 82 : *stumbulus* κέντρον. Voir encore gall. *swmbwl*, etc., chez J. Loth, *Les mots latins dans les langues brittoniques*, p. 209.

Ce stumbulus doit être interprété comme une forme expressive (pour des formations analogues en germanique, v. A. Sauvageot, *Mélanges Vendryes*, p. 317 et suiv. ; en latin même on a des cas comme *strambus*, etc.).

11. Lat. stuppare.

Parmi les dérivés romans de stuppa « étoupe », il existe un verbe, roum. *astupa*, ital. *stoppare*, esp., port. *estopar*, etc., « boucher », *étouffer*, fr. etc., que M. Meyer-Lübke fait remonter à stuppare « boucher » (*REW.*, 8333). Stuppare ne peut être qu'un dérivé de stuppa ; mais, à côté de ce mot, M. Meyer-Lübke fait figurer une seconde forme, *stopfa*, d'origine germanique, qu'il traduit par « Füllung, Stoff » (*REW.*, 8332). Il semblerait donc que si, pour la forme, stuppare est un dérivé de stuppa, pour le sens il reproduit le germ. *stopfa*. Mais, en fait, ce mot germanique n'est qu'un emprunt fait au bas-latin, ou peut-être même au roman (v. Kluge, *Et. Wb.*, *s. v.*) ; on est donc en droit d'expliquer et les formes romanes et les formes germaniques, par le latin : du sens de « étoupe » le lat. stuppa a pu

Digitized by Google

facilement passer à celui de « ce qui sert à boucher » sans aucune intervention étrangère. Et, en fait, ce sens est attesté : *C. Gl. Lat.*, II, 593, 39 : *stuppa pusillum obstructio.*

12. Lat. stupula.

Stupula (pour stipula « chaume, paille ») qui est exigé par ital. *stoppia*, etc. (cf. *REW.*, 8265), de même que par gall. *sofl*, etc. (cf. J. Loth, *Les mots latins*, p. 207) et par n. h. a. *Stoppel*, etc., est attesté chez Varron (*R. R.*, II, p. 11, éd. Keil) : « ab hordeo et stupla et omnino arido ». et *C. I. L.*, I, 2e éd., p. 281 : *Menologia rustica*, XXIII, A. 14 : TRITICAR.STVPVLAE INCENDVNT et B. 15 : FRVMENTAR.STVPLAE INCENDVNT.

13. Lat. titillicare.

Pour donner l'étymologie de tarent. *titiḍḍicare*, néap. *tellekarę čellękarę*, calabr. *tsillikare*, etc. (v. *REW.*, 8756), G. Flecchia a restitué (*Arch. glott. Ital.*, II, p. 318) un latin *titillicare. Ce mot a existé en effet, puisqu'il est attesté quatre fois dans le *C. Gl. Lat.*, III, 132, 55-58 : *gangalizo titillico*; *gangalizas titillicas* ; *gangalizi titillicat* ; *gangalismos titillicatio* ; voir aussi *C. Gl. Lat.*, IV, 575, 2 : *titillicatim carptim.* Il convient donc d'effacer l'astérisque devant ce mot.

14. Lat. uerrus.

A côté de formes comme log. *berre*, prov. *verre*, catal. *berre* « verrat », le roman connaît aussi des formes comme roum. *vier*, it. *verro*, qui ne peuvent pas provenir du lat. uerres, car la terminaison est différente ici. Ces derniers mots exigent le type lat. uerrus, attesté plusieurs fois dans des gloses : *C. Gl. Lat.*, III, 18, 27 : κάπρος, *uerrus* ; 189, 21 : *capros uerrus* ; V, 347, 53 et 402, 28 : *berrus baar.* (*Bâr* signifie « sanglier » en viel-anglais.) C'est seulement dans la partie orientale de l'empire romain que uerres a été remplacé par uerrus.

A. Graur.

Digitized by Google

CHELIDONIA EN FRANCO-PROVENÇAL

Dans la série des comptes, en latin, des châtelains de Pérouges [1] (c^ne du c^on de Meximieux, Ain), de 1355 à 1554 (arch. de la Côte-d'Or B 8760-B 8884) il y en a un (B 8768 *sic*) où est inséré un mémoire, rédigé dans un français légèrement patoisé, des dépenses faites par un familier du duc de Savoie, tombé malade à Pérouges, en 1380, et soigné chez des particuliers. L'*Inventaire sommaire* (III, 299) a déjà signalé, parmi les remèdes employés dans cette occasion, un « emplastre de cyroin ».

Qu'est-ce que cela ?

La lecture « cyroin » ne s'impose nullement. Le trait qui dénonce l'*i*, parti du bas du troisième jambage vertical qui termine le mot, vient aboutir beaucoup plus près de ce troisième jambage que du premier : il est donc préférable de lire « cyroni ».

.Sirǒŋi = grande chélidoine, que j'ai recueilli à une douzaine de km. au S. de Pérouges, à Loyettes (Ain), ne laissera pas de doute, sur le sens comme sur la forme de ce mot [2].

Antonin DURAFFOUR.

FRANÇAIS *ROC, ROCHE*

(ital. *rocco, rocca, roccia*; prov. *ro, roco*; cat. *roc, roca*; espagn. *roca*; port. *roça, rocha*; angl. *rock*).

Étymologies à rejeter. — Lat. vulg. *rupica, de rupes « roc », ou cymrique *rhwg* « quelque chose de saillant » (proprement « déchirure, rupture ») : Diez, *Etym. Wb.* 273. La phonétique

1. Le premier compte de châtelain de Pérouges est celui qui est conservé aux arch. de l'Isère (Comptes des châtellenies 732), dans un registre comprenant des comptes du Viennois. Ce compte, rendu en 1317, porte sur les deux années précédentes. Il permet donc de faire remonter à 1315 au moins la date (1319, dans le *Dict. topogr. de l'Ain* [d'après Guichenon]), où la terre de Pérouges arriva aux dauphins. Et on relèvera, dans ce compte, une recette « de secundo feno vocato reviure » (f° 36 r°).

2. A. Proveyzieux, près Grenebole, Ravanat a noté *cirougni* (*sìrūŋi*) qui désigne effectivement la grande chélidoine. A Clérieux (Drôme, c^on Romans) j'ai recueilli *sǒlǒŋó*.

Digitized by Google

défendant de tirer *o* ouvert de *u*, M. Meyer-Lübke (*Etym. Wb.* 7357) et les auteurs du *Dictionnaire général* déclarent l'origine de ces mots inconnue.

Étymologie proposée. — Je pense que *roc*, *roche*, viennent du lat. vulg. *raudicum, *raudicam « brut, informe », dérivé du substantif neutre raudus (rodus, rudus)[1] « quelque chose de brut, de rude, d'informe ». Les primitifs gallo-romans **rodco*, **rodca* ont passé dans toutes les langues romanes autres que le roumain ; l'italien et le portugais ont emprunté **rodca* une seconde fois, après la palatalisation du *c*. *Roc* et *roche* viennent se ranger dans la catégorie des mots qui témoignent du rôle dominant, parmi les langues romanes, qu'assignaient déjà au gallo-roman non seulement une situation géographique très avantageuse, mais aussi et surtout les qualités naturelles d'une race destinée à faire rayonner sa civilisation par toute la terre.

Cette étymologie trouve un appui dans l'expression dialectale, consignée dès le XIVe siècle, *roque de terre* « motte de terre », où *roque* désigne une petite masse sans forme arrêtée. Pour l'établir définitivement, il me semble que je n'ai qu'à citer Festus (s. v. *rodus*) : « *Rodus* vel *raudus* significat rem rudem et imperfectam. Nam saxum quoque *raudus* appellant poetae, ut Accius in Menalippo : hinc manibus rapere *raudus saxeum* grande et grave. »

Ne faut-il pas voir dans raudus (rodus, rudus) le même mot que ce rudus dont le pluriel rudera signifie (1) « cailloux concassés (qu'on mélange avec du mortier pour faire des pavés etc.) » et (2) « débris de pierres et de plâtre » ? Selon Vaničcek, ces deux mots n'en font qu'un. Walde est d'avis que le sens empêche de rapprocher raudus de rudus, rudera ; mais si raudus (rodus, rudus) signifie « res rudis et imperfecta », c'est bien la même idée, au pluriel, qu'exprime le mot *rudera*, et l'on est d'accord pour voir dans *raudus* une forme congénère de rudis « brut, informe, non façonné ».

M. Meyer-Lübke (*Etym. Wb.* 7419) tire des mots latins rudis « bâton à remuer, spatule » et rudicula « cuiller en bois,

1. La forme normale est probablement raudus (v. Georges, *Lex. Worlf.*).

Digitized by Google

spatule » le droit de poser le type *rudica « bâton à remuer » pour le tessin. *rodek* « bâton qui sert à briser le lait caillé, dans la fabrication des fromages », le mozarabe *raudeca* et l'espagn. *rodrigon* « échalas de la vigne » ; mais comme cette étymologie ne rend pas compte de la voyelle accentuée des formes romanes, il ajoute que l'*u* de *rudica paraît assimilé à l'*o* de rota. Rien n'est moins vraisemblable que l'assimilation de la voyelle radicale de deux familles de mots absolument indépendantes. Il faut substituer à *rudica le type *raudica que je pose pour *roche* et que confirme le mozarabe *raudeca*.

G.-G. NICHOLSON.

FRANÇAIS *TRAVAILLER, TRAVAIL*

1. Franç. *travailler* (> ital. *travagliare*, angl. *travail, travel*), prov. *trebalhar*, espagn. *trabajar*, port. *trabalhar*. 2. Franç. *travail* « machine de maréchal » (> prov. *travai*, ital. *travaglio*).

Etymologie à rejeter. — Bas-lat. trepalium, pour *tripalium « instrument de torture, formé de trois pieux » : P. Meyer, *Romania*, XVII, 421 ; *Dictionnaire général* ; Körting, *Lat.-Rom. Wb.* 9636 ; Meyer-Lübke, *Étym. Wb.* 8911. Paul Meyer n'avait proposé trepalium que pour le prov. *trebalh*, mais *trebalh* étant inséparable de *travail*, on est tombé d'accord pour voir dans *tripalium l'origine de tous les mots cités en tête. Il est temps de revenir sur cette étymologie et d'appeler l'attention des romanistes sur quelques faits qui la ruinent et qui semblent leur avoir échappé. 1° *Tripalium ne rend pas compte de l'*a* de la première syllabe du franç. *travail*, de l'espagn. *trabajo* et du port. *trabalho*. On pourrait peut-être se contenter de glisser sur cette irrégularité si elle se bornait à une seule langue, ou même à deux langues voisines; mais on doit refuser de croire que le hasard ait produit une même déformation dans tous les coins de la péninsule ibérique et d'un bout à l'autre de la Gaule septentrionale. 2° Le *p* de trepalium étant initial dans palus doit se maintenir partout intact (cf. tripedem). Il est curieux que P. Meyer n'ait pas vu cette difficulté. En rejetant *trabaculum* il écrit : « Il y a encore une autre difficulté que Diez n'a pas vue : le *b*. En prov. comme en fr. *b* latin entre deux

Digitized by Google

voyelles devient *v* ; par suite *trabaculare* donnerait *travalhar* et non *trabalhar* ». Et lui-même ne marque pas que trepalium donnerait *trepalh* et non *trebalh*: pour que le *p* de trepalium devînt *v* en français et *b* dans les autres langues, il aurait fallu qu'on eût perdu le sentiment de la composition à une époque très reculée ; mais ce serait une hypothèse peu vraisemblable, car le mot palus a une existence séparée dans toutes les langues romanes et conserve partout sa signification étymologique. 3° Le passage d'idée entre « instrument de torture » et « machine pour ferrer » n'est point non plus vraisemblable. Comment l'idée de torture aurait-elle pu s'associer dans la pensée du peuple à une machine qui n'est jamais employée dans le dessein de faire souffrir l'animal qu'on y assujettit et ne lui cause en effet jamais la moindre souffrance? 4° Le mot trepalium, qui est attesté en 582 (Concile d'Auxerre), ne désigne nullement un instrument. L'article de Du Cange nous en fournit la définition exacte : « locus examinationis reorum » (Concile de Mâcon, 582). Schuchardt (*Zeitschr. f. rom. Phil.*, I, 112, note) ne définit pas autrement le mot trabalium, trebalium, dont on trouve plusieurs exemples dans la *Lex romana Utinensis*, du IXe siècle : « Ce mot désigne, dit-il, un pénitencier, une maison de flagellation, ce qui ressort notamment du passage 349, 26, où, pour *in trabalium*, le ms. 67 porte *infla gallatorium*, c.-à-d. *in flagellatorium*. » Mais si le mot trepalium a désigné tout d'abord une espèce de *palium* « locus palis circumseptus » (v. Du Cange), on n'est guère fondé à voir dans trabalium une déformation de trepalium, car les clercs se seraient difficilement trompés sur la composition d'un mot latin dérivé de *palus*.

Étymologie proposée. — Si étrange que cela paraisse, aucun étymologiste ne semble avoir remarqué que *travail* s'emploie en ancien français pour dire « poutre » et « catafalque ». Et pourtant Godefroy cite pour chacun de ces deux sens trois exemples qui les établissent de façon satisfaisante. On admettra sans doute que dans ces deux sens *travail* a son origine dans le synonyme bas-latin trabaculum. Mais comment ne pas reconnaître que *travail* « machine de maréchal » est le même mot? Cette machine n'est-elle pas, comme le catafalque, un assemblage de pièces de bois? L'anc. franç. *travers* ne réunit-il pas à

Digitized by Google

son tour les deux sens de « poutre » et de « machine de maréchal » ? Et si l'anglais *trave*, emprunté à l'anc. franç. *trave*, réunit toujours ces deux sens, ne faut-il pas les attribuer également à ce dernier ? En présence de *travers*, et surtout de *trave*, qui, avec le verbe *entraver*, renferme le radical de trabaculum, il faut bien reconnaître que les deux mots *travail* « machine pour ferrer » et *travail* « poutre » n'en font qu'un et que l'étymologie de Diez, rejetée depuis bientôt quarante ans, est après tout exacte. Comme M. Meyer-Lübke admet que l'ital. *travagliare*, *travaglio* est emprunté au français et qu'il ne distingue pas *travail* « machine de maréchal » de *travail* « effort », on s'étonne de le voir tirer de trabalis (*Étym. Wb.* 8821) l'ital. *travaglio* « machine de maréchal » et l'abruzz. *travayye* « deux pieux fixés en terre pour tenir la tête d'une brebis qui ne veut pas se laisser traire ». La phonétique défend d'approuver cette étymologie, et je n'ai pas besoin d'ajouter que l'ital. *travaglio* « machine de maréchal » est emprunté au franç. *travail* < trabaculum.

D'autre part, Paul Meyer a parfaitement raison quand il nie d'une façon tranchante la possibilité de tirer de trabaculum le prov. *trebalh*. Mais le prov. *trebalh* ni l'espagn. *trabajo* ni le port. *trabalho* ne possèdent, n'ont évidemment jamais possédé, aucun des trois sens de « poutre », de « catafalque » et de « machine de maréchal [1] ». Ces mots sont identiques au franç. *travail* « effort », qui n'a aucun rapport étymologique avec *travail* « machine de maréchal », mais qui, au contraire, comme son ancien synonyme féminin *travaille*, prov. *trebalha*, est tiré du verbe.

Le sens primordial de ce verbe n'est pas précisément « torturer ». Il est bien entendu possible de ramener à cette idée tous les sens de *trebalhar* et de ses congénères, mais on en dirait évidemment autant du sens de n'importe quel autre verbe qui exprime la peine. C'est pourquoi je me contente de faire remarquer que dans les exemples cités par Paul Meyer [2], « tor-

1. Le provençal, qui a fini par emprunter au français *travai* « machine de maréchal », ne manquait pas de termes pour désigner cette machine ; Mistral en enregistre cinq : *destré*, *entramai*, *mestié*, *coungrel*, *ferradou*. L'espagnol dit *potro*, le portugais *tronco*.

2. M. Jeanroy traduit *trebalh* par « soucis » dans l'exemple unique qu'en donne P. Meyer ; v. Levy, *Prov. Sup.-Wb.*

Digitized by Google

ture, torturer » ne serait jamais le mot propre pour traduire *trebalh*, *trebalhar*; que dans chacun des trois passages du Nouveau Testament où *trebalhar* répond à *torquere*, la Bible française d'Ostervald a « tourmenter », et la Bible anglaise « torment »; que Raynouard, sans connaître aucun de ces exemples, traduit *trebalhar* toujours par « tourmenter », *se trebalhar*, dont il ne donne qu'un seul exemple, par « s'agiter »; que Godefroy définit *travailler* en première ligne par « molester, tourmenter, importuner, blesser, endommager »; et que le sens originaire de ce verbe nous a été transmis dans un ancien glossaire, cité par Godefroy : « *traveiller*, vexo, *traveillé*, vexatus ». (*Gloss. gall.-lat.*, Richel. 1. 7684). Non seulement les sens les plus fréquents de vexare sont précisément ceux de *travailler* : « molester, tourmenter, importuner, blesser, endommager », mais il y a des correspondances remarquables dans la forme des expressions usuelles où entrent ces deux verbes, p. ex., *travailler un pays*, *terram vexare* (Cicéron); *travailler les villes*, *urbes vexare* (id.); *travailler l'ennemi*, *hostes vexare* (César, Cicéron). Le vexator de Cicéron se répète dans le *trebalhador* et le *travailleor*. Vexatio « agitation, mouvement violent » traduit *trebalh* « agitation (de la mer), violence (des vents) »; *vexatio corporis* (Cicéron) rappelle *travail d'enfant* et *vexatio stomachi* (Plaute) *trebalh de la mar* « mal de mer ». La synonymie de ces deux familles de mots est en effet si précise et si complète qu'on finit par se demander si *travailler* n'aurait pas une origine analogue à celle de vexare. On sait que la plupart des philologues classiques voient dans vexare un dérivé intensif de *vehere*, *veho*, *vexi* « porter sur les épaules, à cheval, en voiture » et que vehere a pour synonyme bajulare « porter un fardeau ». Mais bajulare a donné *bailler*, qui ne paraît avoir, pour le sens, rien de commun avec *travailler*, bien que bajulus s'emploie quelquefois pour dire « ouvrier ». On est tenté quand même de faire dériver *travailler* de bajulare. On consulte Du Cange, et voici la surprise agréable qu'il nous réserve :

> BAJULARE. Exagitare, vexare, molestare... Charta ann. 1358. inter Probat. tom. 4. Hist. Occit. col. 246 : *Inhibemus quod nullus extra forum et assizagium suum extrahatur et etiam bajuletur, nisi in casibus jam praemissis : nec*

Digitized by Google

ordinarii locorum judices mandatis praemissis contra jus habeant obedire. Lit. remiss. ann. 1366. in Reg. 97. Chartoph. reg. ch. 77 : *Dicebatur dictum Jacobum esse adductum ad regiam curiam de regio seu nostro mandato ad castrum seu fortalitium de Capraria, quod male erat factum, quod singulares dictae villae sic bajularentur et vexarentur.*

Jamais recherche ne fut mieux encouragée : bajulare se trouve défini par les mêmes mots [1] que *travailler*, pris dans son acception la plus générale, et pas la moindre nuance ne les distingue l'un de l'autre. Témoin les exemples suivants de *travailler* :

Nous deffendons que baillif (< bajulivus) ne prevost ne *travaillent* nos sougiez en causes que il ont par devant aus menées, par muement de lieu en autre. (Joinville, *Saint Louis*, § 711, Wailly.)

Ils vexerent et *travillierent* les habitants des pays. (*Trahis. de France*, p. 255, Chron. belg. God.)

Je ne sais si bajulare a suivi la même marche sémantique que vexare ; comme il possède dans la langue vulgaire le sens de « gouverner », il a pu devenir synonyme de vexare en passant par le sens de « tourmenter par un abus de pouvoir » ; mais ce qui est certain, c'est que, pour le sens, *travailler* aurait dans *bajulare* une origine on ne peut plus naturelle.

Reste la question de savoir si la phonétique et la morphologie nous permettent de croire à cette origine. On peut supposer le type *trabajulare, composé à l'aide du préfixe intensif tra, trans, qu'on retrouve dans *tra(ns)battuere > ital. *trabattere*, anc. franç. *tresbatre, trebatre, trabatre* « battre excessivement » et tant d'autres verbes latins et romans. L'espagn. *trabajar* et le port. *trabalhar* représenteraient régulièrement *trabajulare. Le *v* de *travailler* serait dû, comme le *v* de *prévôt* < praepositum, à la perte du sentiment de la composition : le gallo-rom. **trabaillier* « exagitare, vexare, molestare » aurait cessé très naturellement de rappeler *baillier* « porter,

1. Bajulare « exagitare, molestare », rappelle le prov. *trebalhador*, employé pour traduire « exactor » (*Luc*, xii, 58) et « molestator » dans deux exemples cités par Levy, *Prov. Sup.-Wb.*

Digitized by Google

manier, saisir, gouverner, traiter ». Mais comment expliquer le prov. *trebalhar*, pour *trabalhar* ? Il y a évidemment là une véritable difficulté : *trebalhar* et ses dérivés commencent à peu près constamment par *tre-*, les formes en *tra-* étant tout à fait isolées. On ne saurait regarder *tre-* comme une déformation de *tra-* sans faire bon marché de la phonétique. D'ailleurs, les formes avec *tre-* étant si générales, le bon sens refuse d'y voir un jeu du hasard. Enfin, on n'a qu'à suivre *trebalhar* dans les patois du domaine provençal pour apprendre que les formes avec *tra-* sont dues à l'influence française (v. *Romania*, XVII, 423, note). Il ne reste qu'un seul moyen de rendre compte du prov. *trebalhar*, c'est de lui supposer le type *tribajulare, où tri (ter, tres) aurait la même force intensive que tra (trans). Le latin littéraire n'emploie ce préfixe intensivement que dans des composés adjectifs et substantifs : triportentum « présage de malheur extraordinaire » (Pacuvius), triscurria « bouffonneries grossières » (Juvénal), trifurcifer « franc coquin » (Apulée); triparcus « lésineur », trifur « filou fieffé », terveneficus « franc empoisonneur », trivenefica « sorcière achevée » (Plaute). Ces formes nous autorisent à partir en provençal de *tribajulator > *trebalhador* « exactor, molestator », et l'on passerait facilement du substantif au verbe. Mais n'est-il pas permis de croire que, par l'intermédiaire de formes comme *tri parcere « lésiner », *trifurare « faire le franc filou », ce préfixe intensif a subi en latin vulgaire une extension et qu'il est devenu un préfixe verbal ? Consultons encore Du Cange :

> TRABATTERE. Pactus Legis Salicae tit. 28, § 4 : *Si quis foeminam ingenuam gravidam trabattit, et ipsa foemina fuerit mortua, etc.* Ubi Lex Salica tit. 26. § 4. nude habet : *Si quis foeminam gravidam occiderit, etc.* Wendelinus *trabattere*, ex *trans*, et *battere*, effictum putat, quod est perquam saeviter percutere. Vide *Tribattere*.
>
> TRIBATTERE. Lex Salica tit. 40. § 9 : *Si quis jumenta aliena tribatterit, et evaserint, etc.* § 14 : *Caballos aut jumenta aliena tribatterit, aut debilitaverit, etc.* Spelmannus *tribattere* ait, esse sine sanguinis effusione verberare, vel caedere, Anglis *Dribeat*, a Saxon, drife. Angl. *dry*, i. *aridus*, et

Digitized by Google

beate, *percutio*. [Melius forte Vossius lib. 4. de Vitiis serm. cap. 2. *Tribattere* interpretatur ter sive saepius *battere* seu percutere [1].]

Si le latin vulgaire a employé tribattere et trabattere pour dire « battre excessivement », il y a tout lieu de croire qu'il s'est servi des formes *tribajulare et *trabajulare pour dire « vexer excessivement ». L'étymologie *trebalhar* < *tribajulare est donc très vraisemblable.

Pour la rendre plus vraisemblable encore, établissons que le préfixe tri- a existé dans le domaine provençal. On trouvera dans mes *Recherches philologiques romanes* (§§ XXXVIII, XXXIX, XL, XLI) la preuve des étymologies provençales *afanar* « fatiguer » < *avannare, d'où *fanar* « faner le foin », *se fanar* « se fatiguer »; et *so(f)anar* « rejeter, mépriser » < *su(b)vannare « chasser la balle en secouant le grain sur un van ». Mais l'ancien verbe provençal *trefanar* attend toujours une explication. Ce verbe a failli tomber en désuétude dans la période prélittéraire; on n'en a trouvé qu'un seul exemple. Il n'en est pas moins important comme étant la source de l'adjectif *trefan*, qui est d'un usage très fréquent dans l'ancienne langue. Raynouard le traduit « railler, se moquer, trahir »; Levy préfère la définition « tromper, être perfide ». Si le verbe français *berner* réunit le sens propre de « molester qqn en le faisant sauter sur une couverture ou berne que secouent quatre personnes » et le sens figuré de « harceler qqn de plaisanteries » (*Dict. gén.*), « railler, se moquer, tromper par des mensonges ridicules » (*Larousse*), il est évident que (*a*)*fanar* < *avannare « secouer le grain sur un van » a pu prendre les sens figurés de « harceler, railler, se moquer, tromper » et que le dérivé *trivannare, composé à préfixe intensif, aurait été alors singulièrement propre

1. L'étymologie *dribeat* est bien entendu absurde : il n'y a pas trace de *drie beate* avant le XVIe siècle, et c'est à la même époque qu'on rencontre pour la première fois l'adjectif *drie* employé pour dire « sine sanguinis effusione ». De plus, ce verbe n'a eu qu'une existence éphémère; il disparaît de la langue avant la fin du XVIIe siècle, et l'adjectif perd à son tour le sens de « sine sanguinis effusione » dans le courant du XVIIIe siècle. *Dry* n'a, du reste, jamais pris nulle part la forme *drife*: le type primitif est **drûgi*, d'où il est malaisé de tirer *tri*. Voir le *New English Dictionary*.

Digitized by Google

à exprimer ces idées. En effet, l'ital. *affannare* signifie actuellement « tourmenter » et *vanner* possède en ancien français le sens de « berner » (v. Godefroy). Comme *trivannare vient ainsi se ranger à côté de tribattere et qu'il appartient au domaine provençal, on ne saurait plus douter de l'étymologie *tribajulare.

Est-il besoin d'ajouter que *trafan*, qui n'est guère moins fréquent que *trefan* (v. Levy, *Prov. Sup.-Wb.*), ne lui est pas identique? *Trafan* remonte à *tra(ns)vannare > **trafanar* « se moquer, tromper », qui se serait perdu dans la période prélittéraire. Le fait que *trefanar* n'est consigné qu'une seule fois vient à l'appui de cette explication. Et ce qui la confirme, c'est le verbe moderne *trafana*, qui, sans en être synonyme, est identique au **trafanar* qui manque en ancien provençal. Non seulement *trafana* « être toujours en mouvement, tracasser, frétiller » (Mistral) se rattache, par le sens et par la forme, à *vannare « agiter le grain dans un van », mais il traduit parfaitement d'un côté l'espagn. *afanar* « se donner du mouvement » et de l'autre l'ital. *affannare* « tracasser ».

G.-G. NICHOLSON.

FRANCOPROVENÇAL *BO(T)* « ÉTABLE »

Sous ce titre, M. Jud, dans un de ses articles sur les « Mots d'origine gauloise ? » a cherché à démêler l'histoire des nombreux termes désignant les différentes espèces d'étables en franco-provençal et commençant tous par *b* + une voyelle labiale (*Romania*, LII, 341). Il propose de les ramener à un gaul. *boutegon ; en cela, il se trouve d'accord, partiellement du moins, avec M. Kleinhans qui a exposé la même étymologie dans *Wörter und Sachen*, IX, 106[1]). Je dis « partiellement », parce que le but du présent article est de démontrer que peut-être nous sommes en présence de plusieurs mots de provenance fort différente.

Qu'il me soit permis d'abord de grouper ces mots un peu autrement que ne l'a fait M. Jud.

1. Pour être tout à fait exact, il faut dire que M. K. postule un gaul. bo-tege.

Digitized by Google

1) Blon. *bāu* « étable à bœufs », Valais *bóu*, *bu*, *bœ́*, valdôtain *bòu*, sav. *baw*, *bœ́*.

2) Gren. *bouit* « étable à bœufs ».

3) Sav. *bóvà* (*ALF*, p. 933), Ain *bŏvà* (p. 926)[1].

4) Suisse romande *budda* « étable à vaches », Albertville *bwâdĕ* « étable à cochons », Crémieu *bwéda* « grande cage dans laquelle on fait couver les dindes » ; alyonn. *buydon* « toit à porcs », Genève *buidon*, Mâcon « cage à poussins ».

5) Suisse romande *bouëton* « toit à porcs », *bouaton*, *boiton*, Blon. *bwètô*, Tourgs *boiton*, sav. *bwatō*, *bŏâtė*, *bwĕtĕ*.

6) Sav. *bŏĕ* « étable pour chevaux, pour vaches » (p. 963), *bŏĕ* (p. 953).

7) Val d'Illiez *botsò* « étable à porcs », Valais *bŏtsō* (p. 978, 988, 989), Haute-Savoie *bŏusô* (p. 958).

8) Abress. *buge* « écurie «, frcomt. louh. *buge*, neuch. *beüdje*, Mâcon *beuje*, Ain *būzė*, *būjė* (p. 915, 913), frcomt. *budzon* « loge de pourceaux »[2].

On voit aussitôt les difficultés qu'il y a à réunir tous ces groupes d'aspect si différent, et elles n'ont pas échappé à M. Jud. Ce sont surtout les groupes 4 et 8 qui attirent l'attention et par leur voyelle (*ui*, *wé* ; *u*) et par la consonne finale du radical (*d* ; *j*). Voici comment M. Jud voudrait expliquer ces anomalies : à côté du développement normal *bo-teg> *bote, une partie de la population aurait gardé conscience de la valeur de ce mot composé, ce qui aurait fait conserver une forme plus complète *botego ; et celle-ci se serait développée comme silvaticu, francoprov. *sarvadzo*. Le *d* de 4 serait sorti de ce *j*, *dz*, et M. Jud cite à l'appui un assez grand nombre de mots francoprovençaux où nous constatons le même phénomène. La voyelle *u* trouverait son explication dans le flottement de *o* et de *u* comme résultat de la voyelle latine *ū*. Pour commencer par la discussion de ce dernier problème, il me faut dire d'abord que je ne connais pas la forme *bodzon* que M. Jud met à côté de *budzon* et dont il ne nous dit

1. Je cite ici ces formes laissées de côté par M. Jud avec intention, parce que je crois voir un rapport entre 2 et 3 (voir plus bas).

2. Je ne rappelle ici que les mots types et quelques autres formes nécessaires pour en déterminer l'aire. Pour des indications plus complètes, je renvoie à l'article de M. Jud et à mon dictionnaire étymologique.

Digitized by Google

pas le lieu d'origine [1]. Il y a bien le *botsō* du Val d'Illiez ; mais c'est un autre type qu'on ne saurait comparer sans autre à *budzon*. En outre il ne s'agit pas dans *BO-TEG- d'un *ū* latin, mais bien d'un *ō*. Ce n'est donc que par une influence secondaire de mots comme maturus (Valais *mu* p. 978, *mu* p. 968) que ce flottement entre *u* et *o*, *u* se serait faufilé aussi dans notre mot. Nul doute que des développements analogues se rencontrent; mais on aurait tout de même désiré voir citer quelques exemples de ce cas particulier. Puisque l'explication présentée par M. Jud établit un lien étroit entre les types 4 et 8, on voudrait qu'il discutât la relation entre les voyelles de *bwéda*, *buidon*, etc., et celle de *buge*; elle demande à être expliquée autant et plus encore que l'*u*.

Quant au changement de *dz* en *d* l'argumentation de M. Jud me paraît présenter deux lacunes, l'une géographique, l'autre chronologique. Les exemples qu'il cite de *d* < *dz* couvrent à peu près l'aire suivante : Vaud, Valais, Savoie. Mais le type 4 est représenté aussi en Dauphiné et en Franche-Comté [2], et je ne me rappelle pas avoir rencontré le phénomène en question jusque dans ces provinces. En outre, il est très probable qu'il s'agit d'un changement assez récent, ce qui nous met en contradiction avec le mot *buydon* « toit à porcs » qui est attesté à Lyon dès 1573 (voir *Romania*, XXXI, 366; XXXIII, 140).

L'argumentation de M. Jud n'emportera pas la conviction, tant que ces difficultés ne seront pas résolues. En attendant, qu'il me soit permis d'esquisser ici une autre solution, qui renonce à réunir tous ces mots sous le même étymon. Je ne vois pas moins de cinq mots différents dans les formes ci-dessus réunies. Ce sont, outre le gaul. *bō-teg-, le celt. *butā, le germ. *bū(w)ida, le lat. bovile et le gaul. bulga; et c'est sous ces cinq articles que j'ai réparti les formes citées dans les fascicules 9 et 10 de mon dict., qui n'étaient pas encore publiés quand M. Jud écrivait son article. Avant d'en-

1. Je ne connais pas non plus de représentant du type *boedzon* cité à la p. 346.

2. M. Jud ne pouvait connaître ni la forme de Crémieu, que j'ai tirée d'un dictionnaire manuscrit conservé à la Bibliothèque municipale de Grenoble, ni celle de Mâcon que je dois au récent vocabulaire de ce parler.

Digitized by Google

trer dans les détails, je remercie ici M. E. Kleinhans [1], sans qui je n'aurais jamais réussi à me débrouiller dans ce fouillis presque inextricable, et à la lucidité duquel nous devons les étyma *bō-teg-, *butā et *bū(w)ida.

Voici donc comment se répartissent les formes ci-dessus réunies :

1) Blon. *bāu*, etc., remontent sans doute à *bō-teg-.

2) Gren. *bouit* est tout bonnement le lat. bovile.

3) Sav. *bŏvà*, etc., reposent sur le même mot ; ils ont subi un changement de suffixe qui se retrouve aussi ailleurs. Je renvoie à l'article bovile de mon dict., à l'argumentation duquel je n'ai rien à ajouter.

4 Suisse romande *budda*, sav. *bwèdë*, etc., se rattachent au germ. *bū(w)ida. Le *-d-* s'est maintenu comme dans frigida. Des deux voyelles en contact, *u* et *i*, l'une ou l'autre pouvait prendre l'accent. Il en résulte tantôt *u* (comp. *früta* <fructa dans une grande partie de la Suisse Romande), tantôt *wè* (Savoie, etc.).

5) Blon. *bwètô*, etc. viennent du celt. *butā « cabane », ou plutôt d'un très ancien diminutif de celui-ci, formé à l'aide du suff. -attu [2], auquel on a ajouté plus tard tantôt -ittu, tantôt -one.

6) Sav. *bŏ̈ë*, *bŏ̈ë*, représentent un dérivé en -ellu du même *butā. M. Jud met ces deux formes parmi les représentants du simple *bō-teg. Mais la liste comparative, qu'il dresse à la p. 343, des résultats de celui-ci et de ceux de nepote montre

---

1. Le lecteur de mon dictionnaire étymologique sait que M. Kleinhans veut bien s'occuper de la revision des éléments celtiques. Il est très regrettable que l'état de sa santé ne lui permette pas de disposer librement de son temps et d'assurer tout simplement la rédaction de la partie celtique de l'ouvrage. Celui-ci s'en trouverait merveilleusement enrichi. En outre, sa connaissance approfondie des langues indo-européennes lui permet de trouver des étymologies aussi en dehors du celtique, comp. dans mon dictionnaire les articles *BRUGDIAN et *BŪ(W)IDA.

2. Blon. *bwèta*, *-ô* ne peuvent guère reposer sur *-itt-*, qui donne dans ces contrées *-ét-*. Mais *bwèla* (<botella), qui repose sur une forme plus ancienne *bwala* (-ella> *-ala*), nous montre qu'ici *wa* (avec *ă*, mais non pas *wā*) a une tendance à devenir *wè*. (comp. encore *wèşalè* « gâtelet », *wèta* « ouate », etc.) (Remarque de M. Kleinhans.)

Digitized by Google

un assez grand écart pour ces deux points, plus grand que pour tous les autres points où l'on constate des divergences. Un type lexicologique *butellu rend parfaitement compte des deux formes.

7) Val d'Illiez *botsõ*, etc., m'ont longtemps inquiété, parce que je ne réussissais pas à m'expliquer leur suffixe. Je suis heureux de voir que M. Jud a résolu la difficulté en comparant ces formes à Blon. *krétsi* à côté de *kré* (<crista). Ce sont évidemment des formations récentes. Il n'est donc pas possible de les rattacher à *butā, qui comme mot simple, semble avoir disparu depuis longtemps. J'aurais donc dû placer ces mots sous *bō-teg-.

8) Abress. *buge* « écurie », etc., sont les représentants du gaul. bŭlga. Bulga signifie « grand sac en cuir » ; comme mot indigène, il ne vit qu'en galloroman. Il y a subi beaucoup de changements de signification. On s'en est servi pour désigner une partie concave ou bombée d'un objet (comp. all. *sack* « sac ; plis de la peau sous les yeux ; panse, etc. »). Ensuite il est devenu un terme d'architecture : frm. *bouge* « petite pièce construite dans le mur d'une chambre, pour servir de décharge », blim. *boudze* ; ensuite, frm. *bouge* « logement misérable ». De là au sens « écurie », il n'y a plus loin. — Au point de vue phonétique, cette étymologie ne soulève pas de difficulté, puisque *ü* est le résultat de -ǫl- devant consonne dans toute la contrée qui connaît notre *buge*. Il est vrai que les cartes COUTEAU, ÉCOUTE, POUSSIÈRE de l'*ALF* offrent un aspect un peu inégal de l'aire de *ü* <ǫl. Mais en superposant ces cartes, on voit aussitôt qu'il s'agit d'un développement assez ancien qui subit aujourd'hui la pression des dialectes voisins et du français. Aussi, tel mot ou tel endroit ont-ils conservé mieux cet *ü* que d'autres. Une objection est possible : comment se fait-il que le fr. *bouge* ait pris le sens « écurie » seulement dans le voisinage de *bō-teg? Cette répartition géographique n'est-elle pas un argument très fort pour la manière de voir de M. Jud ? Cela est vrai ; mais tant que les difficultés phonétiques de l'étymologie par *bō-teg ne sont pas résolues, j'y vois un obstacle insurmontable. Cela d'autant plus que *buge* est toujours féminin, d'accord avec bulga et avec des textes latins du XVIe siècle (Ain *bougia* « écurie »), tandis que les représentants de bō-teg- sont masculins.

Digitized by Google

J'avoue que d'abord, j'ai eu quelque répugnance à scinder en cinq ce qui me paraissait apparenté par la forme, par le sens et surtout par la proximité géographique. Mais personne n'a montré mieux que M. Jud lui-même que la géographie n'est qu'une arme de plus — arme puissante, il est vrai — entre les mains de celui qui cherche à scruter les secrets du passé des langues. Son enseignement autant que ses écrits prêchent qu'il ne faut dédaigner aucun des sentiers qui peuvent nous rapprocher de notre but. Aussi, rien ne serait plus faux que de vouloir trouver dans la différence de notre manière de voir un conflit entre « Phonétique » et « Géographie linguistique » : je n'ai voulu que mettre nos forces en commun pour la recherche de la vérité.

W. v. WARTBURG.

ENCORE LE FUTUR ANTÉRIEUR.

Dans la *Romania*, p. 135, M. Yvon revient sur la question du futur antérieur[1]. Il apporte un certain nombre d'exemples où il lui semble que ce tens a la signification non pas d'un « parfait du futur », mais d'un « parfait du présent », d'où il résulterait que le futur antérieur peut doubler le passé composé dans sa valeur de parfait rattaché au moment de la parole. Que, dans un tens dit « antérieur », l'idée d'antériorité puisse s'effacer ou au moins se restreindre, c'est un fait bien établi[2] ; mais que l'idée d'antériorité subsiste seule, et qu'un futur passé puisse devenir un passé sans aucun lien avec le futur, c'est ce qui paraît inconcevable. M. Yvon suppose une sorte d'amalgame de *scriptum habeo* (*j'ai* écrit) et de *scribere habeo* (*j'ai à* écrire), d'où résulterait, pour *scriptum habere habeo*, le sens de : *j'ai le fait d'*avoir écrit, j'ai écrit. Mais alors *scribere habeo* aurait pu signifier : *j'ai le fait d'*écrire, j'écris, et *j'écrirai* pourrait être l'équivalent de *j'écris* !

1. Il reprent « avec une rigueur plus grande » des idées qu'il a exprimées en 1922 dans *Romania*, p. 424, et en 1923 dans la *Revue de philologie française*, p. 1, et que j'ai déjà eu l'occasion de discuter en appendice du segond de ces articles.

2. Cf. *Revue de philologie française*, 1926, p. 145.

Digitized by Google

L'action exprimée par un verbe au futur antérieur peut être encore à venir, ou bien déjà passée, auquel cas elle est à la fois passée relativement au moment de la parole et relativement au moment futur auquel on peut penser. Les exemples allégués rentrent naturellement dans ce dernier cas ; en effet, si l'action est encore à venir, il n'y a pas l'ombre d'un rapport avec le « parfait du présent ». *Il sera arrivé avant vous* est tout autre chose que *il est arrivé avant vous*.

Quand l'action est déjà passée, on peut avoir le chois entre le passé et l'antérieur au futur. Au vers 2352 Roland, sur le point de mourir, dit qu'il *aura fait* beaucoup de conquêtes; il aurait pu dire, comme au vers 2333, qu'il les *a faites*. Les deus expressions ne sont cependant pas équivalentes. Il semble à M. Brunot que l'idée soit : « *j'aurai conquis* quand ce sera fini », mais il objecte lui-même : « En fait, Roland est sur ses fins, *il a conquis* ». Assurément il ne fera plus de conquêtes. Mais le mort dont on dit, sur sa tombe, qu'il *aura rendu* de grands services à son pays, serait encore plus empêché d'en rendre d'autres, car il est, lui, au-delà de « ses fins ». Le moment à venir auquel se rattache ici l'antérieur au futur, ce n'est pas celui de la mort du sujet, c'est le tens où on racontera son histoire, où on fera le bilan de sa vie. Comment M. Yvon peut-il écrire que « avrai conquises » ne comporte pas *la moindre évocation d'un fait futur* ? Dans le vers qui précède immédiatement, la pensée de Roland se porte au tens futur où son épée, s'il ne la brisait, pourrait tomber aus mains d'un couard :

Ne vos ait hum qui facet cuardie !

Il est obsédé par la préoccupation de ce qu'on dira après lui, exprimée notamment dans la laisse suivante :

Por ço l'at fait que *il voelt veirement*
Que Carles diet et trestute sa gent,
Li gentilz quens qu'il fut morz cunquerant.

Le sentiment est le même lorsque le trouvère met ces paroles dans la bouche de Ganelon, s'adressant aussi à son épée :

Tant vus *avrai* en curt a rei *portée,*
Ja nel *dirat* de France l'emperére
Que suls i moerge en l'estrange cuntrée.

Digitized by Google

Il n'*aura* pas *porté* si longtens son épée dans une cour royale (Charlemagne ne le *dira* pas), pour mourir sans s'être vengé.

Dans le passage cité d'*Aspremont*, « Tans jors vos *ai servis*, Mains granz besoins vos *averai fornis* », le rapprochement entre *ai servis* et *averai fornis*, loin de préciser « la pure valeur de passé de *averai fornis* », accentue la divergence des deus formes (cf. en français moderne : « Il *a* déjà tant *travaillé*, tant publié, il *aura fait* avancer la science plus que personne »). D'ailleurs Balant indique, dans le vers qui suit, qu'il pense à l'avenir :

Encor di je, ja n'en *iere* desdis,...

Dans *Le garçon et l'aveugle*, on ne voit pas bien à quoi font allusion les vers 183-4, où se trouve un antérieur au futur, mais le vers qui précède immédiatement montre que le garçon, qui parle à l'aveugle, pense à un moment futur :

Sire, mout tres bon valeton.
Me *trouverés*, seur et sené.

Lorsque le sens n'est pas très net, c'est faire fausse route que de tenter de l'éclaircir par une impossible identité entre deus tens qui expriment le même fait passé mais en le rattachant à deus moments différents de la durée. Dans le passage d'*Amadas et Ydoine*, il ne peut s'agir d'un « parfait du présent », l'auteur ne peut pas vouloir dire que le père et les amis d'Amadas *ont été* preus, parce qu'ils vivent encore. Ils le *sont* ; « *avront* tos jors *esté* » est un *présent* antérieur au futur, comme lorsqu'on dit, en signalant les bienfaits d'un homme charitable encore vivant : « Il *aura été* toute sa vie la providence des pauvres. » Cf. Sabine, dans *Horace* :

Je verrai les lauriers d'un frère ou d'un mari
Fumer encor d'un sang que *j'aurai* tant *chéri*.

L'action de *chérir* n'est pas passée, elle est présente et vue de l'avenir. C'est seulement dans son rapport avec l'avenir qu'elle est passée.

Les deus Horaces qui ont succombé *ont* toujours *vu* Rome libre, dit leur vieus père, et, *quand elle subira le joug étranger* (par la victoire présumée des Curiaces), *ils* ne l'*auront* pas *vue* obéir à un autre qu'à son prince.

Digitized by Google

Ajoutons deus vers à la citation du *Lutrin*, et nous apercevrons clairement que les deus emplois de l'antérieur au futur s'expliquent par le moment futur que la Discorde a en vue :

> *J'aurai pu* jusqu'ici brouiller tous les chapitres,...
> *J'aurai fait* soutenir un siège aux Augustins !
> Et cette église seule, à mes ordres rebelle,
> *Nourrira* dans son sein une paix éternelle !

La présence de *jusqu'ici* n'indique pas du tout qu'il s'agit de faits accomplis au moment présent *sans aucune évocation du futur*. Ils sont déjà accomplis, mais envisagés d'un moment à venir, c'est le parfait du futur.

Le meilleur éclaircissement des emplois douteus se rencontre dans le contexte, qu'on ne donne jamais assez étendu. Examinons la liaison des idées dans les paroles de la Pauline de Bourget : « Et *j'aurai vécu* dix ans comme *j'ai vécu*, abimée de désespoir... *pour retrouver* devant moi cette même horrible calomnie ?... Est-ce que j'ai intérêt à vous mentir aujourd'hui, puisque c'est la dernière fois que *nous nous serons parlé*, et que je vous chasse ?... Mais je la *dirai*... cette vérité ». Elle a constamment dans l'esprit le moment futur ou elle *retrouvera* la même calomnie, mais où elle *pourra dire* la vérité. *Elle aura vécu* dis ans dans les conditions où elle a vécu, quand elle retrouvera la calomnie, et alors, ou plus tard quand on parlera d'elle, ce jour-là (le jour où elle tient ce langage) est le dernier où *ils se seront parlé*, puisqu'elle le chasse. L'idée complémentaire « pour la dernière fois », englobant l'avenir, ne permet pas de rattacher l'action passée au présent, et de dire « c'est la dernière fois que *nous nous sommes parlé* », elle impose le recul de l'antérieur du futur.

Le personnage du roman d'Henri Bordeaux écrit : « *Vous* ne *saurez* jamais ce que j'ai espéré et souffert... je pliais sous le fardeau... *Vous* ne l'*aurez* pas *su*. » Là encore, l'avenir est évoqué. Ces lignes d'un « cahier » de confessions s'adressent à une fiancée qui ne les lira pas, qui se meurt au loin, qui mourra sans savoir, qui « n'aura pas su ».

Concluons. L'égalité *auront* = *ont* est radicalement impossible. Les auxiliaires *auront* et *seront* situent nécessairement dans l'avenir le point d'où le sujet parlant envisage l'action, — pas-

Digitized by Google

sée, présente ou encore future, — exprimée par l'élément participial du tens du verbe.

L. CLÉDAT.

ALBÉRIC DE PISANÇON

Le curé Lamprecht cite comme source de son *Alexandre* l'œuvre d'un moine qu'il nomme *Elberich von Bisenzûn* ; on en a fait un *Alberich von Besançon* [1] ou *Briançon* [2] ; A. Devaux le situait dans « le sud du Dauphiné, soit dans les Hautes-Alpes, soit dans la Drôme » [3], conformément à une note de correction de P. Meyer [4]. Je suis surpris que mon très regretté maître en franco-provençal n'ait pas opté formellement pour une des localité indiquées par P. Meyer, à savoir *Pisançon* (comm. de Chatuzanges, canton de Bourg-de-Péage, arr. de Valence), dans les anciens documents lat. *Pisanciano*, etc..., rom. *Pisansan*, en 1413 *Pizançon* [5]. On admettra sans peine qu'un curé allemand ait pu confondre *P-* et *B-* ; pour le reste, *Bisenzûn* va mieux avec *Pisançon* qu'avec *Besançon* ou *Briançon*. D'autre part, si on ne voit pas bien un homme de Besançon écrivant en provençal ou en franco-provençal ou dans un parler de lisière, Briançon est aussi nettement provençal, *lato sensu*, que Périgueux, Toulouse ou Nice; au contraire, Pisançon fait partie de cette zone intermédiaire où, dans un seul et même parler, on peut rencontrer la diphtongaison de *e* fermé tonique (trait franco-prov.) à côté de *a* conservé malgré précession palatale (trait prov.), un mélange de *e* et de *a* pour *a* tonique ou posttonique avec précession palatale, et d'autres traits incohérents [6], tout comme dans le *Fragment d'Alexandre*, dans le cartulaire de Saint-Paul-de-Romans p.p. U. Chevalier [7], dans le censier du prieuré de

1. H. Flechtner, *Die Sprache des Alex.*, thèse de Strasbourg, 1882.
2. P. Meyer, *Alexandre le Grand*, II, 70-93.
3. *Essai sur la lang. vulg. du D. septentr. au moy. âge*, p. 436.
4. *O. l.*, II, p. XVII, n. 1.
5. V. *Dict. topogr. du dép. de la Drôme* et, pour *-on*, *-an*, *Rev. d. l. rom.*, 1912, p. 164.
6. V. A. Devaux, *op. laud.*, 425-7, 440-2.
7. *Cart. des Hospit. et des Templiers en Dauphiné*, Vienne; Savigné, 1875.

Digitized by Google

Saint-Vallier pour ses terres en Vivarais p. p. U. Chevalier [1], etc...

† Jules Ronjat.

CHANSONNIERS PROVENÇAUX EN ESPAGNE

On sait que de nombreux troubadours ont séjourné en Espagne du milieu du XIIe siècle à la fin du XIIIe. Ils fréquentaient surtout les cours d'Aragon et de Castille, plus rarement les cours de Navarre et de Léon [2]. On n'a retrouvé jusqu'ici qu'un seul chansonnier en Espagne : c'est le chansonnier dit de Saragosse, qui, après avoir appartenu au doyen Gil y Gil, est entré depuis 1910 à la *Biblioteca de Catalunya*, fondée par l'*Institut d'Estudis Catalans* à Barcelone. On n'a jamais su d'ailleurs d'où provenait ce manuscrit que Gil y Gil possédait en même temps qu'un lot assez important de manuscrits arabes. Ce chansonnier contient des pièces de la période classique ; mais il contient surtout des œuvres de la décadence (fin du XIIIe siècle) et de l'École toulousaine (XIVe siècle).

Il est étonnant qu'un seul chansonnier se soit retrouvé en Espagne. Il y en a eu d'autres. Et d'abord il y en a eu au moins un, qui est aujourd'hui en Italie, et qui a été écrit par un Catalan, R. de Capelades, en 1268 : c'est le ms. *V*, de la Bibliothèque Marciana, à Venise [3]. Un autre, beaucoup moins important d'ailleurs (*l* de Jeanroy ; Rome, Vatic. lat. 3824), paraît avoir été écrit en Aragon et a été terminé en 1315 à Montpellier [4].

Ce n'est pas tout : les chansonniers catalans, qui sont nombreux et importants, nous ont conservé beaucoup de poésies provençales depuis l'époque classique jusqu'à la décadence.

---

1. T. I, III et IX (1880-9) du *Bull. d'hist. ecclés. et d'archéol. relig. des dioc. de Valence, Gap, Grenoble et Viviers.*

2. Cf. l'ouvrage classique de Milà y Fontanals, *De los trovadores en España*, 1re éd., Barcelone, 1861, et, plus récemment, A. Jeanroy, *Les Troubadours en Espagne*, Ann. du Midi, XXVII (1915), p. 141.

3. Jeanroy, *loc. laud.*, p. 16.

4. C. de Lollis, *Rev. lang. rom.*, XXXI (1887), p. 289, n. 1.

Digitized by Google

M. Massó y Torrents en a fait récemment le relevé [1], après avoir étudié et minutieusement décrit les chansonniers catalans [2]. Voici le résultat de ses recherches.

Les troubadours dont les noms se rencontrent le plus souvent dans les chansonniers catalans ou qui sont le plus fréquemment cités par des auteurs catalans sont : Arnaut de Mareuil, Bernart de Ventadour, Folquet de Marseille, Giraut de Borneil, Guilhem de Sant-Desdier, Peire Vidal, Raimon de Miraval, Rambaut de Vaqueyras, Rigaut de Barbezieux. J'ai complété, dans un article du *Libro de Homenaje* offert à Menendez Pidal (Madrid, 1926, t. I, p. 677) les statistiques de M. Massó, en étudiant les troubadours cités par Berenguier de Noya, dans son *Mirall de trobar*.

Les troubadours ayant été bien connus en Espagne, et très souvent cités, à quoi tient la rareté des chansonniers provençaux conservés ou écrits dans ce pays ? Peut-être quelques-uns se cachent au fond de bibliothèques princières ou autres, gardées par la jalousie de leurs propriétaires ou leur indifférence. On connaît de ces propriétaires qui ont fait clouer livres et manuscrits dans des caisses, d'où ils sortiront, Dieu sait quand. Voici en tout cas un fait dont la connaissance peut avoir quelque intérêt pour les chercheurs.

Me trouvant à Valence (Espagne) en novembre 1909, je fus présenté à un homme d'une soixantaine d'années, appelé don Pascual Barberàn, qui s'occupait beaucoup d'histoire de l'art et d'archéologie. Il me dit qu'il avait un manuscrit, qui, d'après sa description, serait un manuscrit provençal. Ce ms. se trouvait, disait-il, dans la bibliothèque de sa maison de campagne, à dix heures de cheval de Téruel. Le ms. serait du XIIe ou XIIIe siècle, en parchemin, et contiendrait les poésies d'un seul troubadour (de la contrée de *Montpellier*, dit mon interlocuteur, de *Montauban*, a-t-il dit une autre fois). Ce serait le recueil des *trobas* que ce troubadour chantait, en voyageant d'un château à l'autre. Ce manuscrit serait orné de magnifiques miniatures. Son pro-

1. *La canço provençal en la literatura Catalana*, Barcelone, *Institut d'Estudis Catalans*, 1923 (extr. de la *Miscellania Prat de la Riba*).

2. *Bibliografia dels antics poetes catalans*, Barcelone, 1914 (extr. de l'*Anuari Catala*, 1913-1914).

Digitized by Google

priétaire le regardait comme *una cosa molt curiosa y totalmen desconeguda*. Don Pascual Barberàn connaissait Gil y Gil et avait vu son manuscrit ; ce n'était pas un bibliophile, à proprement parler, mais un collectionneur assez riche. Je dois ajouter que ceux qui le connaissaient à Valence le tenaient pour un original et prêtaient peu de foi à ses déclarations.

J'ai livré, à l'époque, ce petit secret à un bibliophile de Barcelone ; mais depuis je n'ai rien reçu concernant ce prétendu chansonnier. Il serait curieux de retrouver un manuscrit contenant les poésies d'un seul troubadour, alors que tous les autres sont des anthologies. Il y a là une invraisemblance qui s'ajoute à d'autres [1] ; cependant il m'a paru intéressant de signaler ces déclarations.

J. ANGLADE.

POUR L'HISTOIRE DU CHANSONNIER PROVENÇAL *N*.

On lit dans les registres de l'Académie des Jeux-Floraux, sous la date du 31 janvier 1817, les lignes suivantes : « M. l'abbé Jamme a proposé de charger le Secrétaire de l'Académie, d'écrire à M. Tréneuil, un des maîtres des jeux, pour le prier de prendre à la Bibliothèque Royale des renseignements sur un manuscrit renfermant une collection de poésies des troubadours. Ce manuscrit, sorti de la Bibliothèque de feu Monsieur le Comte de Makarty (*sic*), et présenté à Sa Majesté par le sieur Didot, peut contenir des pièces qui serviront à remplir certaines lacunes de l'histoire des Jeux-Floraux. » Je n'ai pas trouvé trace de la réponse de Tréneuil. Il n'eut peut-être pas le temps de s'acquitter de sa mission, car il était décédé en 1818, date à laquelle son buste est « offert » à l'Académie : ce buste ne paraît pas être arrivé à destination : en tout cas, le 8 janvier 1819, l'Académie ne l'avait pas encore reçu.

1. Le mot *trobas* s'appliquerait plutôt à des poésies catalanes.

Digitized by Google

CORRECTIONS

H. SPANKE, *Eine altfranzœsische Liedersammlung : der anonyme Teil der Liederhandschriften KNPX*; Halle, 1925. (Cf. *Romania*, LII, 224.)

I, 22 : *grox* n'a naturellement rien à voir avec *grole* « savate » ; c'est simplement l'adj. *gros* (au pluriel), pris ici dans un sens obscène qu'explique suffisamment le contexte. — XVIII, 22 : point, non point d'interrogation, après ce vers. — 16 : dans la locution *si me conseut Deus*, *conseut* est sûrement le subj. de *conseillier*, non de *consoler*, inconnu à la langue du XIIIe siècle. — XXIII, 9 : *copel* est le mot bien connu *coupeau*, usité jusqu'à la fin du XVIe siècle; sens : « le long des coteaux ». — XXVII, 27 : *vos*] lire, avec *NX*, *vo*. — XXIX, 33 : Ponctuer : *El me dit : Vie ! Vie*, interjection, synonyme de « Va-t'en ! » Cf. dans la ronde poitevine *A l'entrade tel tems clar* (Appel, *Chrest.*, n. 48) : *A la vie, jalous ! Vio* est encore usité en ce sens dans le Dauphiné (Mistral, *s. v.*). — XXX, 36 : *nuis* ne peut être une autre forme de *nus* (nullus) : lire simplement : *Qu'envis*, « difficilement ». — XXXIII, 35 : *Bien sai que trop haut m'en crou* ; lire *m'encrou*, de *soi encroer*, « s'accrocher, s'attacher » ; même corr. à faire p. 410, l. 1. — XXXV, 35 : le texte adopté : *L'en sueffre touz les tormens* n'a pas de sens, et la variante *und* (*sic*) doit être une faute d'impression pour *lun*, que donne en effet le ms. *X* et qui est la bonne leçon : corr. *les tourmens*, qui fausse la rime en *le destroit*. — 39 : *Je batroie*] corr. *j'abatroie*, « je ferais cesser, j'abolirais ». — XXXIX, 3 : *amerai*] les deux mss. ont correctement *lamerai*. — XLIX, 63 : *leur*] lire (avec *U*) *nos*. — L, 13 : suppléer *d'* devant *Amors*. — LI, 18-9 : ce refrain est ici altéré par des fautes d'impression faciles à corriger. — LIX : point après 43, virgule après 44. — LXI, 33 : *Di tant*] lire *D'itant*. — LXIII, 7 : *Soie*, qui ne donne pas de sens, est peut-être une faute d'impression pour *Joie*. — *cortois*] lire (avec *U*) *cortoise*. — LIX. 89 (et CXXXV, 38) : pourquoi ne pas imprimer *En non Dieu ?* — 11 : *pour*] corr. *par*. — LXXIV, 16 : *l'ami*] lire *la mi*. — LXXVIII, 11 : *ami*] lire *a mi ?* Sens : « Puis-je m'en plaindre à un autre qu'à moi-même ? » — LXXIX, 21 : *joint* ne donne pas de sens ; corr. *jot* (gaudet). — LXXXII, 39 : je ne comprends pas la note sur *riote*, confondu à tort avec *reorte*, « lien ». — LXXXV.

Digitized by Google

Cette curieuse satire politique est sur le compas d'un jeu parti (*Recueil général*, nº CLV, t. II, p. 210) : les deux pièces doivent avoir un modèle commun qui paraît perdu. — LXXXVIII, 10 : le premier *mon* est une faute évidente pour *ma*. — XCIX, 33-4 : *dire partie*, mal interprété dans la note, a son sens littéral, qui convient parfaitement ici. — CI est aussi dans *C* (*Archiv*, XLIII, 304), qui fournit quelques bonnes leçons, notamment, au v. 6, *dirai* pour *lirai*. — CII, 18-9 : lire *Ne quier acheson trover — D'autrui face mariage*. Sens : « je ne veux pas chercher à épouser un autre homme ». — CX : l'éditeur a ignoré une bonne partie de ce qui a été écrit sur cette pièce célèbre, notamment un article de moi (*Rom.*, XXVII, 148), un autre de G. Bertoni (*Arch. roman.*, I, 1391) et les éditions des *Chansons satiriques et bachiques* (nº XXVI) et de H. Wolff (Greifswald, 1914 : cf. *Rom.*, XLVI, 588). Je ne saurais, comme lui, prendre au sérieux les v. 51-2 où l'auteur prétend qu'il se serait converti pour l'amour de sa dame. La correction proposée au v. 23 est tout à fait inutile. — CXIV, 13-14 mal ponctués et non compris. Lire : *Et qu'ele guaigne — A moi estre estraigne ?* c-à-d. « que gagne-t-elle à m'être cruelle ? » — CXVI, 14 : à la leçon adoptée, qui ne donne pas de sens, substituer celle de *CU : Bele et blonde* ; au v. 18 *amoree* doit être corrigé en *anoree* (*honoree CU*). — CXVIII, 25 : *nos*] l. *vos*. — CXIX, notes (p. 401). Il y a lieu, naturellement, de distinguer Moniot d'Arras et Moniot de Paris ; sur ce dernier, voir l'article de G. Raynaud cité dans sa *Bibliographie*, II, 14. V. 38 *m'i*] l. *mi*. — CXXIV, 50 : *A tel ja* fausse le sens et la mesure : l. *A tel i a*. — CXXVII, 19 : *Qu'i*] l. *Qui*. — CXXVIII, 16 : *reprant*, qui ne donne pas de sens, doit être sûrement corrigé en *repant*. Pour ce qui concerne les divers seigneurs de Craon au XIIIe siècle, il fallait renvoyer à l'article de A. Långfors dans les *Mémoires de la Soc. néophil. d'Helsingfors*, VI, 41 ss. — CXXX, 28-31 : l'auteur semble s'adresser à la fois à sa dame et aux « médisants » ; une note explicative était nécessaire. — CXXXII, 28 : corr. *Sa sele fu de d.* (?). — CXXXIV, 30 : *savoir*] corr. *savor* ou *savors*. — CXXXVI, 19 : inintelligible : peut-être *car la recort et la remir*. — CXLI, 18 : lire et corr. *Nenil, voir ! Il*[*n'*] *a pooir* ; la correction est si évidente qu'elle avait été faite par Tarbé. — 42-5 : la construction proposée est impossible ; *cuer joli* a été écrit par distraction et provient du vers correspondant du couplet précédent ; il y a donc là une petite lacune qu'il est impossible de combler d'une façon sûre.

A. JEANROY

Digitized by Google

COMPTES RENDUS

Französisches Etymologisches Wörterbuch, v. Walther von Wartburg ; Bonn und Leipzig, Schröder, s. d. ; 2e livraison (Amalgama-Assis); p. 81-160 [1].

Amalusta, aj. : après afr. *amerele* : wallon : Landrichamps : *amral*, pl. « camomille sauvage » ; Orchimont, Membre, Vresse, Laforêt-sur-Semoy ; champenois : Haulmé : *amrĕl*, pl. (Brn) ; — suppr. : ard. : *amurœ* « capitules de bardane », placé d'ailleurs aussi à l'article amor : c'est une appellation plaisante (Brn).

Les noms de fleurs sont des « isolés » sémantiques ; soumis sans défense à toutes les attractions formelles, ils sont toujours exposés à des influences, savantes ou autres. Il faut sans doute partir, dès le roman commun, d'un mot formé par étymologie populaire.

Amaracus, aj. : dauph. : *mardulĕna* (Rjt ms.).

Amare, aj. (note 2) : wallon : verv. : *fé maméye*, mal placé à amica (Hst) ; — wallon-champenois (Ardennes) : *ĕmé* « aimer » (Brn) ; — dauph. : *amā* (Rjt ms.) ; — composés : wallon-champenois (Ardennes) : *émé mwa*, m. pl., ou *petit-jésus* « myosotis » (Brn). — Apr. *amar* (*aimar* ?) difficile à expliquer par un emprunt au fr. ; *aimador* est dans *Flamenca*, xiiie s. (Rjt ms.). — Aj. : réf. : Spitzer (L.), *Ueber einige Wörter der Liebessprache*, Leipzig, 1918 (Rhfs).

Amaritas, suppr. : *amertoude*, exemple unique, douteux (Spz).

---

1. Voyez *Romania*, t. LII, p. 174 et ss. — En plus des comptes rendus signalés *Romania*, *ibid.*, p. 175 (Gam, Hst, Pds, Rjt ms.), nous avons dépouillé les comptes rendus suivants :

Meillet, dans le *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, t. XXIV, p. 98-99 (Meil).

Rohlfs, *Literaturblatt für germanische und romanische Philologie*, t. LIV, col. 225-227 (Rhfs).

Spitzer, *Die neueren Sprachen*, t. XXXI, p. 203-209 (Spz).

C'est à tort que nous avons reproché à M. von Wartburg (*Romania*, LII, p. 179, n. 1) d'avoir cité sous l'abrév. *Ban R.* des formes patoises de Lunéville.

Digitized by Google

AMARUS, aj. : *amer* « fiel », Dupuy, 1573 (Wtbg) ; — wallon : Givet : *amêr* « fiel », « ce qui sort du tonneau pendant la fermentation de la bière » (Brn). — Dérivés : *amarelle* « cerise », Pomey, 1676 (Wtbg) ; — dauph. : *amarõ* « véron », poisson de goût amer parce qu'on ne le vide pas (Rjt ms.). — Note 3 : *merise* est attesté dès le XIIIe siècle (Gam). — Aj. : réf. : REW 406 (Gam).

AMATOR, aj. : après *amadou* : champenois : Sévigny-la-Forêt : (de la bonne) *madu* (Brn) ; — *amadou, amadouer* viennent bien de AMATOR (Gam) ; — l'étymologie de *amadouer, amidouler* proposée par Sainéan (*Z*, IX, 291 : matou, chat) est plus vraisemblable que celle par AMATOR (Spz).

AMBAHT à suppr. : vosgien *ambaite* « devoir (religieux) » ne repose que sur un contresens de Jouve : dans le Noël cité, *ambaite* signifie « absence ». Voyez Zéliqzon *ambètes*, f. pl. (Brn).

*AMBILATTIUM à corr. en *AMBILATIUM, *AMMILĀTION (Pds, longue étude, p. 86-88 ; Gam) ; — aj. : wallon : Malm. : *amblé* « pièce de fer qui fait partie du double joug (Hst) ; — dauph. *ãblé, ãbalu, ãbolèyu* « liens qui assujettissent le joug, cheville ou corde qui relie le timon au joug ; bâtonnet pour serrer cette corde ; *ãblèyé* « attacher le joug au timon » (Rjt ms.).

AMBITARE. L'étym. AMBITARE > *anar* est douteuse (Rhfs, Rjt ms.) ; — afr. *aner* à rejeter en note ; observ. intéressantes sur *anar, andà* et les formes rhétiques apparentées (Rhfs).

AMBITUS, aj. : dauph. : *ãdõ* « savoir-faire, dextérité » ; et, alinéa 3, dauph. : *lidã* « courir très vite » (Rjt ms.) ; — corr. : 2e alinéa, in fine : ancien liégeois : *andon* ; cf. aussi *Étymologies françaises et wallonnes*, p. 167 (Hst). — *Andain* viendrait du gaulois *ANDEDALGIL, peut-être croisé avec AMBITUS (Gam) ; d'un gaulois *AND-AGNI-S (Pds, p. 93).

AMBULARE, aj. à fr. *allée* : champenois : Sommauthe : *longue allée* « corridor » (Brn). — Langres *aluré* à rattacher à *déluré* (Gam) ; — Spz. étudie *allures* « intrigues d'amour », *aluré* « vif, dispos », *déluré, luron*, (il y a belle) *lurette* et le refrain *lure lure*. — AMBULARE s'est développé assez tardivement aux dépens de ire ; pour la France du Nord, un peu après le VIe siècle (Rhfs).

AMENTIA, aj. : Cancale : *faire amance* « faire pitié » (Wtbg).

AMERINA, dauph. *a(r)marina* est une contamination de *amerina* et de *amãra* ; cf. dans une glose du VIIe s. : *amarina* : genus virgulti amari (Rjt ms.).

AMICA, aj. : wallon : *mamiy* « poupée », Brun 1263 (Brn). — Wallon : verv. : *fé maméye* à rattacher à AMARE (Hst) ; j'en doute : cette expression appartient au langage enfantin : *mamie* a été répandu par la chanson populaire (Brn). — Aj. : *bonne amie* « fiancée », français populaire (Brn).

AMICABILIS, aj. : champenois : Signy-le-Petit : *amicablement* (Brn) ; — suppr. : *miauler* (n. 6) : c'est le français *miauler* (allusion évidente aux manifestations amoureuses des chats). Je rattacherais à *miauler* (ou à *amignoter*) toutes les formes *ramiauler* etc., qui ne se justifient pas phonétiquement

Digitized by Google

dans la région où elles se trouvent. — D'autres formes semblent se rattacher à *miel* : cf. champenois : Escombres : *amyèlé* « trompé » (se serait dit au propre de mouches engluées dans du miel ?). — Picard *amidouler* à joindre à rouchi *amidouler*, sous AMATOR (Gam); de même argonn. : *amidolè* (Brn).

*AMICITAS, aj. : wallon-champenois (Ardennes) : *amityé* « affectueux », français dialectal (Brn). — Prov. *amista(t)* postule *amīcietās sur societas (Rjt).

AMICUS, aj. : afr. *ami*, terme d'appellation employé d'abord avec des égaux, puis avec des inférieurs (Wtbg); — belge *amigo*, *Étymologies françaises et wallonnes*, p. 188 (Hst); — a. lorrain *amin*, lorr. *èmī*, dans Zéliqzon (Brn); — dauph. *mami* « un ramolli, un gâteux » (Rjt ms.); — suppr. norm. *amicieux*, le même que havr. *amitieux*, sous AMICITAS; — *amicieux*, n. 3, fait sur *ambitieux* ou sur un féminin *amice* comme *douce* (Gam).

AMITA, aj. : *matāt*, Brun 1532 (Brn); — suppr. : Reims : *ante* T (Brn); — corr. : Excideuil : *ādo* (Rjt). — Toute l'histoire du mot est dominée par son emploi dans le langage enfantin (les enfants appellent *tante* toutes les dames d'un certain âge : c'est une forme de politesse; les sœurs de Sainte Chrétienne reçoivent aussi ce titre). L'article de M. v. Wtbg mélange des formes *familières* et des formes *solennelles*. L'on dit, en français dialectal : wallon : *tātāt*; lorrain : *tāti*; la forme la plus commune en France est sans doute *tata*. C'est évidemment de ces formes, sans doute très anciennement formées à l'imitation de *papa*, *maman*, mais non conservées par les textes, qu'est né *tante*. Cf. *tonton*, qui désigne l'oncle un peu partout en France (Brn).

AMITTERE, aj. : Charente-Inférieure : *ameseau*, *amissonnée* « conduit de bois amenant l'eau des métières dans le canal appelé mort », *Bull. Roch.*, XXVIII, 105 (Wtbg).

AMNIS, aj. *Entraunes*, Provence orientale (Rjt). — Difficultés phonétiques pour le passage de inter amnes à *Entrains* (Gam).

AMOR, aj. : emploi partic. : franç. dial. : Ardennes : il ne vaut pas l'*amour* d'un coup de fusil; — dérivés : wallon : Revin : *amourettes*, f. pl. « muguet »; — champenois : Neufmanil : *amouratchi* « amouracher » (Brn); — anglais : *paramour* « amoureux » (Spz); — suppr. : *amomon* « tomate », qui serait amōmum (Cardamomum piperatum) (Spz); — *amouracher* est un emprunt à l'italien (Gam).

AMPHORA à suppr. : prov. *ambro* de aha. ambar, REW 429 (Gam).

AMPULLA, n. 1 : l'allemand du sud *ampel* a pu développer son sens de « lampe » en germanique (Rhfs); — n. 6 : *empoulle*r, dans Ronsard, serait un emploi métaphorique : cf. aujourd'hui : un style *ampoulé* (Spz).

AMYGDALA, aj. : *amandé* « framboise », Brun 738 (Brn) — limousin : *melho* (Rjt ms.); — suppr. : Reims : *amandelier* T; ard. *alemande* T (Brn).

AMYLUM, aj. : aveyr. : *ami* (Wtbg).

ANAS, *ane* est rég. de anate (Gam).

Digitized by Google

ANATICULA, suppr. : wallon : *antèie*, qui est *anete* + itta (Gam); — note 1 : picard *hamille* a l'*m* de hamus (Spz), et l'*h* (Brn).

*ANATOLIUS, aj. : dauph. : *anè*, qui représente *anatellu, et *ani*, etc., qui représentent *anatīculu ou anatīlia (Rjt ms.). — Les dérivés de *ANATOLIUS s'étendent au Piémont et en Lombardie, ce qui renforcerait l'hypothèse d'une étymologie celtique (Rhfs) ; — longue discussion de Gam. ; l'étymologie de Gam. est repoussée par Pds, p. 83.

ÁNAZAN à remplacer par franc *ÁNATJAN : anetsare dans les Gloses de Reichenau (Gam).

ANCILLA, suppr. : picard : *anceulle*, à rapprocher de rouchi *enseule*, ensouple (Hst).

ANCORA, aj. : dérivé : champenois : La Cour des Rois, Balaives : *anancré* « rempli, enraciné, se dit d'une maladie » (Brn).

ANDEBANNU à aj., d'après M. Jud, *R*, XLIX, 389.

*ANDÉRA à suppr. : les mots français, tous masculins, sont à classer sous *ANDÉROS (Gam ; cf. Pds, p. 83).

*ANDÉROS, suppr. : ard. *andier* ; champ. *laudier*, de Tarbé (Brn). — Le mot gaulois masculin n'est qu'une pure construction très faiblement garantie (Pds, p. 83) ; — beaucoup des formes citées ne s'expliquent-elles pas par am(i)t- + -āriu ? (Rjt ms.).

ANGARIA, le subst. survit dans : Meuse : *angarie* « contrariété, empêchement » ; le verbe est bien plus répandu que ne le feraient croire les formes citées dans l'article : Vendôme, Poit., centr., lim., Lyon (Wtbg).

ANGELUS, aj. : dérivé : norm., hmanc., rouchi, Moselle, bress. : *angelot* « fromage » (Wtbg) ; — composés : wallon : *oûy d'andje* « myosotis » (Hst) ; — *ange de grève* « portefaix », Bonav. des Périers, Muse normande (Wtbg). — Montois : *avoir les anges aux doigts* vient d'un jeu de mots avec *engeler* (Hst; cf. Spz : dérivation synonymique de *engeture*). — L'orthographe *angele* était seule claire en afr. (Gam).

ANGON, aj. : dauph. : *āgō* « gonds », où l'initiale ne peut être la prép. *en* (Rjt ms.). — Le wallon *angon* serait le franc *ango (Gam) ; mais le mot wallon n'est-il pas attesté à une époque tardive (Brn) ?

ANGORA (se dit de chats ou de lapins : Gam). — Aj. : champenois : Belleville, Hyraumont, Signy-le-Petit : (chat) *angola*. Cette forme pourrait bien appartenir au français populaire (Brn).

ANGUILLA, aj. Brun 1238 (Brn) ; — *Étymologies wallonnes et françaises*, p. 18 (Hst) ; — suppr. : Agen : *anguillière* « rigole », qui n'est qu'une mauvaise transcription du prov. *aigaliero* (Gam). — La forme *anguille* (avec *l*) aurait remplacé *anguile* sous l'influence des noms d'animaux en -icula : chenille, etc. (Rhfs).

ANGULUS, aj. : wallon : *ongueçon*, *Etymologies wallonnes et françaises*, p. 184 (Hst).

ANGUSTIA, aj. : wallon : Chooz : *ãgue* « peur » ; champenois : Bohan,

Digitized by Google

Thilay, Hautes-Rivières : *agu€* « angoisse » (Brn). — *Poire d'angoisse*, d'un village nommé *Angoisse*, Dordogne, Nontron, d'après Sainéan (Gam). — L'a. lorr. : *poires d'angousse*, 1345 (Archives dép. de Meurthe-et-Moselle, G 209) rend cette étymologie peu vraisemblable (Brn). Voyez E. Faral, *Mélanges Thomas*, Paris, Champion, 1927, p. 149-155. N'est-ce pas l'étymologie de Geoffroy de Vigeois qui est une étymologie populaire ?

ANGUSTIARE, aj. : wallon : Alle ; champenois : Thilay : *ãgue€* « pressé, affairé » (Brn).

ANHELARE. — *Haleine*, aj. : champenois : Brognon : *aleune* ; Mézières, Bohan (Belgique) : *alẽn* ; lorrain : Herbeumont (Belgique) : *alõn* ; Lacuisine, Chiny, Florenville, Izel, Gérouville (Belgique), Auflance, Thonne-le-Thil : *alõn* (Brn). — Dérivés de l'afr. *essalené* encore assez répandus dans les dialectes, par exemple en Moselle (Wtbg). — Picard *avenée* (*haleinée*) contaminé par *vent*, prononcé *vẽ* (Gam). — Note 1 : le breton *halan* n'est pas un emprunt latin (Pds, p. 79).

ANIMA, aj. : champenois : Braux : *ám*, m. (*œ bòn ám*) (Brn). — Prov. : dauph. : *arma* ne subsiste guère que dans des expressions toutes faites (Rjt ms.). — Note 3 : wallon : *jár d'âme* = chair d'âme, âme incarnée (Hst, Spz). — Apr. *entrarmas*, prov. *entresarmo(s)* viendraient de *intrāmina, catal. *entrámenes* « entrailles » (Rjt ms.). — Sur ANIMA > *arme*, *asne*, dans les jurons, voyez Sainéan, *Revue des Études Rabelaisiennes*, t. X, p. 452, *Revue du XVIe siècle*, t. I, p. 491 (Spz).

ANIMAL, aj. : Berry : *aumaille* « gros bétail » (Meil.). — Champenois : Ardennes (nombreux ex.) : *aumaille* « génisse de un à deux ans » (Villers-le-Tilleul : *aumagne*) ; ce sens semble attesté dès le XVIe s. : que nuls bouchiers ne tuent bœufs, vasches ne *aumailles*, P. Laurent, *Coutumes de Mézières*, p. 183 ; — Escombres : *ómẽy* « petite brebis » (Brn) ; — de même : mont. : *aumaie*, sf. ; Rethel : *aumaille* ; — animalia est dans la Lex salica avec le sens de « génisse » (Wtbg). — *Armalho* est plutôt alpin que provençal (Rjt ms.). — Sur les causes de la disparition de *aumaille* et du succès de *animal*, Spz.

ANJOU. Il n'est pas douteux que ce soit un évêque d'Angers qui a introduit la fête de la Nativité de la Vierge, le 8 Septembre : mais ce n'est pas saint Maurille, qui vivait au ve siècle, comme Ménage l'a déjà fait remarquer (Wtbg). Sur cette fête, signalée pour la première fois dans le *Liber pontificalis*, voyez Dom Cabrol et dom Leclercq, *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, Paris, Letouzey, t. V, partie I (1922), col. 1416 (Brn).

*ANKYA à remplacer par franc *ANKJA (Gam). — Aj. : champenois : Ardennes (nombreux ex.) : *anchette* « entonnoir » (Brn). — *Ancheneau* = *anche* + *acheneau*, de l'afr. *eschenal* ; — autres difficultés pour cet article (Gam).

ANNOTĪNUS à remplacer par *ANNOTINENSIS (Gam) ; — *antenois* viendrait de *antan* < anteannum (Rjt). — Aj. : champenois : Ardennes : *antenois*,

Digitized by Google

antenoise « mouton, brebis d'un an », Feuille du Cultivateur, an IV (Brn) ; — suppr. : meus. : *antains*, à rattacher à *enter* (Gam). — Cf. Spitzer, *Z*, XLIII, 321 et 760 (Wtbg).

ANNUS, aj. : afr. : *oan*, wallon : *djawan* (Hst). – Corr. : périg. : *bèloonnado*, p. 99 bas (Rjt). — *Anite* serait une plaisanterie : *an* + suffixe de maladie *-ite* (Gam) ; peu vraisemblable (Brn) ; — vaudois *ennesi*, nam. *andiner* non expliqués (Gam). — Il y aurait lieu de montrer les rapports actuels de *an* et de *année* en français commun (Brn).

ANO (aha) à aj. d'aprés Horning, *R*, XLVIII, 164 (Wtbg).

ANQUE se trouve dans la péninsule ibérique ; cf. Wagner, *Lbl.*, 1920, Sp. 411 (Spz) ; — voyez *Z*, XLI, 582 (Wtbg).

ANSER. Il est curieux de constater que ce mot est conservé en basque : *antzar* « oie » (Wtbg).

ANTE, suppr. : champ. : *ains* « mais, avant » T (Brn). — N. 2 : *antianus ne peut expliquer l'afr. *anci-ien*, qui dérive d'un préhistorique *anzi > *ainz* (Gam).

ANTEANNUM à traduire par « im vorjahr » (Gam).

ANTECESSOR. — Afr. *ancior* à expliquer par une dissimilation de *anceissor* (Spz).

ANTENATUS à suppr. : *ainsné* est à classer sous ANTE (Gam). — Aj. wallon : Givet : *ènè* (Brn).

ANTHRAX, aj. : apr. : *andrac*. Le mot a subi plusieurs déformations, comme, par ex. : Reims : *antrappe* (Wtbg).

ANTICHRISTUS. Les dialectes ont donné à ce mot plusieurs significations figurées : comp. : Elle : *ontecri* « dissipé, rageur » ; Moselle : *antecrit* « enfant turbulent » ; Mée : *antecrin* « agressif », etc. (Wtbg). — Suppr. aveyr. : *à l'anticrèso* (sic), t. de droit, Code civil, art. 2072 (Rjt, Spz). Références (Spz).

ANTIPHONA. 1. Lorrain : *antone* « commencement d'une antienne, d'un récit », Zéliqzon, est-il l'afr. *antoine*, ou a-t-il été influencé, dans la bouche des chantres, par le verbe *entonner* ? (Brn). — 3. Sur *antifèri* et le suffixe *-eri*, références (Spz).

ANTONIUS. 1. aj. : lorrain : *antoune* « bêta, étourdi, imbécile », Zéliqzon (Brn). — N. 3. C'est saint Antoine l'Anachorète (250-356) et non saint Antoine de Padoue qui a un cochon pour compagnon. — Aj. : composés : apr. : *foc sant Antoni* « érysipèle » ; afr. : *mal St. Antoine* ; nfr. : *feu St. Antoine*, expression connue jusqu'en Vénétie : atrévis. : *fuoc do sent Antuoni* (Wtbg).

ANTSINGA est un neutre gaulois *ANDE-CINGO-N devenu féminin (Pds, p. 93). — Sur ce mot, voyez Perrin (E.), *De la condition des terres dites* ancingae, *Mélanges Lot*, Paris, Champion, 1925, p. 619-640.

ANUS. Sur irl. *áinne* « anneau », voyez Pds, p. 79-80.

ANXIARE est à traduire par « ängstigen » (Gam). — Aj. : picard : « *'hansi* » « respirer avec peine » ; Dém. : *s'éhansi* « respirer par secousses » (Wtbg) ;

Digitized by Google

— suppr. : wallon : malm. : *ansi*, en réalité *hansi*, qui est une onomatopée (Hst); y joindre lorrain : Margny : *hāsi* « être essoufflé, respirer difficilement » (Brn).

APERE à supprimer : *avir* viendrait de AEQUUS (Spz).

APERIRE, aj. Brun 1131 (Brn). — N. 1. Suppr. : *vwéri* « s'ouvrir, en parlant d'un grain mûr », qui est attesté sur tout le domaine francoprovençal, mais qui est complètement étranger à APERIRE (Rjt ms.). — N. 2. : wallon : nam. : *duvyè* est une forme de participe passé étendue à l'infinitif (Hst, Brn). — Une preuve nouvelle de la collision *ouvrir-ouvrer* est fournie par l'expression *ouvrer la semaine* « commencer la semaine » Villers-sur-le-Mont (Brn).

APFELMUS. Déjà mfr. *amplemuse*, Gdf. compl. (Wtbg).

APIARUM, aj. Brun 1392, cf. 1391 (Brn) ; — ang. : *achier* (Wtbg); — dauph. : *av(y)ú*, etc., exact. *apiātōriu, d'un thème *av- + suffixe roman (Rjt ms.); — suppr. : wallon : liég. : *aplé*, qui est applictum (Hst). — Longue discussion sur norm. lorr. *apier* et sur *ep* « abeille » (Gam).

APICULA, aj. : wallon : Houdremont : *abèly* (Brn); — dauph. : Saint-Chef : *avyaw* « abeille » (Rjt ms.); — suppr. : anc. liég. : *abeille* « sorte de poisson », à classer sous ALBULA (Hst). — Voyez A. Terracher, *aveille* < apicula *à Paris, Mélanges Thomas*, p. 445-448.

APIS. N. 4 : *apette* vient du sud (Gam).

APOSTEMA, aj. : wallon : Membre : *apòtum* « enflure » ; — champenois : Mézières « maux de jambes »; Saint Laurent « tumeur qui contourne un doigt »; La Férée, Sévigny-Waleppe, Château Porcien « apostume » (Brn). — Dér. : aj. : wallon : Membre : *s apòtumé* « s'enfler, parlant d'un mal » ; — champenois : Deville, Bosséval, La Férée, La Petite Commune « s'enfler, en parlant d'une ampoule » ; Sécheval « s'enflammer, en parlant de la peau » (Brn). — Sur le suffixe *-ume* et le suffixe portugais *-eime*, voyez Spz.

APOTHECA, aj. : champenois : Mézières et les environs : *boutique* « atelier chez soi », d'où « usine » (une petite, une grande *boutique*) ; — lorrain : Gérouville « maréchalerie » ; — champenois : Bulson : *boutique, bouticle* « huge à poisson » Goffart (Brn) ; — prov. : *pouteco, poutingo* « mauvais vin ; et cat. : *potinga* « potion » (Spz). — Au fig. : champenois : Boulzicourt « désordre » (c'est de la *boutique*). L'expr. : quelle *boutique* « quel désordre » appartient au français populaire commun (Brn, aussi Spz); je connais aussi le juron : sacrée *boutique* à quatre sous ! — Entre le mot grec et le mot français il y a une histoire compliquée (Meil). — Corr. : p. 106, col. 1, 3e ligne avant la fin : gr. η.

*APPARICULARE, suppr. : wallon : *apâlier*, pour *apâyele*, de *payèle* < pagella (Hst).

APPARITIO, aj. : champenois : Signy-le-Petit : *apparution* (Brn).

*APPEDARE, aj. : dauph. (franco prov.) : *apyá* « atteindre, attraper, entraver ; donner un croc-en-jambe » (Rjt ms.).

Digitized by Google

*APPELLARE. *Apel.* Aj. : champenois : Vendresse : *appelant* « appeau » (Brn). — *Rapel.* Aj. : champenois : Vrigne-Meuse : *rāpò* « égalité de points au jeu de quilles ou de boules » ; Bulson : *faire rampot* « obtenir l'égalité des points au jeu de billes, ou : mettre toutes les billes dans la fossette » Goffart (Brn).

APPENDERE, distinguer appendĕre et appendēre (Gam).

APPETITUS, aj. : champenois : Deville, Tournavaux, Braux, Escombres : *apœti* « appétit ». — Dér. : Braux : *apœtisā* « appétissant » (Brn). — *Appétits* « ciboulette, etc. » appartient au français commun. — Sur les rapports entre les notions d'*appétit* et de *faim*, voyez Spz.

*APPICARE, aj. : sav. : *aplyé* « engluer » (Wtbg).

APPIUS. Observations sur *pomme d'api* (Gam).

APPLICARE, aj. : dauph. : *aplayi* « atteler », *déplayi* « dételer » (Rjt ms.); — Lavedan : *aplega-se* « s'en aller » (Wtbg). — *Rappliquer* est français populaire commun (Spz, Brn). — Il semble qu'il y ait eu toute une série de confusions entre *aploier, employer* et *appuyer* : cf. wallon : Givet : *aplŏyi* « employer, dépenser », mais Bourseigne-Neuve : *aplŏyi* « appuyer », et champenois : *aployer* « employer » Tarbé (Brn).

APPLICTUM, aj. : wallon : *aplé* « rucher » (Hst) ; — Haybes : *aplĕ* « port où l'on charge sur des bateaux les perches apportées des coupes de bois » ; cf. les lieux-dits : terre à l'*apleu*, XVIIIe s., Molhain ; *l aplĕ*, Alle, Vresse (Brn).

APPODIARE à munir d'astérisque (Gam). — Suppr. : wallon : *apwèse*, à mettre sous APPONERE (Hst). — L'*s* du wallon *aspuyi* est celui de ex- (Hst).

APPONERE, suppr. : verv. : *apondre*, de *poindre* (Hst) ; — n. 1 : *avondre* est à joindre à suisse *avondre*, sous ADVENIRE ; c'est *aveindre* + *apondre* (Gam).

APPORTARE. *Rapporter*, aj. : champenois : Bohan (Belgique) : *se rapporter* à quelque chose « ressembler à quelque chose » (Brn). — *Rapport que*, aj. : champenois : La Neuville-aux-Haies : *rapŏr ki* « parce que » (il faut qu'il meure, *rapport qu'*il n'est pas bien soigné). — *Rapport à*, aj. : lorrain : Les Deux Villes, Chassepierre, Lacuisine (Belgique) : *rapŏrt a* « à cause de ». — *Rapport que, rapport à* appartiennent au français populaire commun (Brn). — Composés, aj. : dauph. : *rapœtapœta* « cancanier », *rapurtarè* « rapporteur », mot d'écolier (Rjt ms.).

APPREHENDERE. Il aurait fallu étudier les causes de la disparition de dis-ere. Il a sans doute disparu par suite de son caractère abstrait (Rhfs). Il faut y ajouter une collision phonétique avec dicere (Brn).

*APPRIVATIARE, aj. : le frm. *rapprivoiser* ne se rencontre pas seulement dans Saint-Simon (Wtbg) ; — corr. : prov. : *aprivada*, qui est a- + priva + -a. *Apriver* est un parasynthétique fait sur un post-verbal (Rjt ms.).

APPROPIARE, corr. : dauph. : *aprosī(œ), aprošī(œ), aproθī(œ)* (Rjt ms.). — P. 112, col. 1, l. 8 avant la fin, corr. guern. : *aprechier* (Wtbg).

APRICARE, aj. : dauph. : *ovri, uvri* « abri contre le vent », qui viendrait

Digitized by Google

de aprīcu ? (Rjt ms.). — Dér. : aj. : wallon : Haybes : *abritâe* « dans une briqueterie, abri où l'on sèche les briques » (Brn). — *Abrier* s'explique par un *abrigare senti comme a + brigare (Gam).

APRILIS, aj. : dauph. : *āvrī* ; — suppr. : béarn. : *abriulet*, à rattacher à viola (Rjt ms.).

APTIFICARE, aj. : Berry : *atfier* « amener à un état utilisable un jeune être, une plantation, etc. » (Meil) ; — morv. : *aitefier* « fumer (la terre) » ; Montbél. : *aiteufyi* « conserver » ; Vandioux : *atefier* « se bien mettre » ; neuch. : *atufier* « défricher » (Wtbg) ; — dauph. : *atofœyæ*, *ętofœyæ*, etc. « élever (des arbres, notamment en pépinière) », et *atofę* « plantation d'arbres » (Rjt ms.). — Afr. *attefier* signifie aussi « planter » ; — références diverses (Gam).

APUD. Comp. Mélander, *Mélanges de phil. offerts à J. Vising* (1925), p. 359-374 (Wtbg).

AQUA, aj. : dauph. : *ęgardę*, etc. « eau-de-vie » (Rjt ms.) ; — suppr. : wallon : *ewis*, et le mettre sous AQUARE (Gam) ; — corr. : afr. *aigage* ; la forme ordinaire est *evage*, qui represente un adjectif aquaticus et un nom aquaticum (Gam) ; — *evace* n'est-il pas une faute pour *evage* ? (Gam) ; — rétablir : prov. : *aigo*, et p. 115, col. 2, prov. : *aigo-boulido* (Rjt).

*AQUACEA à ajouter pour prov. *eigasso*, etc. (Gam).

AQUAEDUCTUS, aj. : Vouth. : *odeuil* « petit aqueduc » (Wtbg) ; — suppr. : savoyard : *adiuei*, lyonn. : *adoy*, qui viennent de adductus ou *addux (Rjt) ; cette étymologie est très douteuse (Wtbg).

AQUARE à gloser par « wasser schöpfen » « *bewässern » (Gam). — Formes déjà sous ADAQUARE (Gam).

*AQUARIOLA à suppr. (Gam).

AQUARIUS. 3. Aj. : dauph. : *ęgyęræ* « lieu humide » (Rjt ms.). — 4. *Évier*, aj. : champenois : Ardennes : *lévier* « évier ». J'ai, pour le département, une trentaine d'exemples de ce mot, qui alterne avec *lavier* (aussi fréquent) ; je le considère comme français populaire commun (Brn) ; il est dans Bauche (Wtbg).

AQUATIO à supprimer ? (Gam) ; — sauf *ovižõ*, tous les autres mots sont des dérivés romans de AQUA, ou des mots d'origine différente, comme *akâ* « averse » (Rjt ms.). — Aj. : dauph. : *ęgazu* « pluie diluvienne » ; *ęgašū* « aqueux » (Rjt ms.).

AQUILA, aj. : dauph. : *ęlœ*, *ęlœ*, etc. (Rjt ms.). — Corr. : afr. : *aille* : *aigle* (Gam).

*AQUILEIA, aj. les formes de Kluge sous *Aglei* (Gam). — Les piquants de l'ancolie feraient penser à aculeus plutôt qu'à aquila (Rjt ms.).

*AQUILENTUM à remplacer par *ACULENTUM (Gam, Rjt ms.). — Aj. : dauph. : *āgyāsi*, etc. (de *aquilentia, plus fréquent que *āgyā*) « églantine, baie d'églantier », d'où *āgyāsī(œ)*, etc. « églantier ». — Composé : *marsâ dœž āgyāšœ* « marchand d'églantines : fanfaron, vantard » (Rjt ms.). — Poit. : *oriantin* à expliquer par *argentier, etc. (Gam).

Digitized by Google

AQUOSUS. *Jouveux* ne doit-il pas se lire *jouveux*? (Gam).

ARABICUS à remplacer par ARABI (Gam, Spz). — Aj. : apr. : *arabin*; fr. : *arbif*; argot : *arbi* (Spz). — L'article ARABICUS est à placer avant l'article ARABILIS.

ARABILIS. *Arable*, attesté avant le XIIIe s. — *Arable* « qui sert à labourer », XVe s., est un dérivé français de *arer* (Gam).

ARABS. *Arabe* ne se trouve pas avant le XVIe s.; il vient donc de l'italien *arabo* ou du latin médiéval *arabus* (Gam).

ARAK à remplacer par ARAQ (Gam).

ARAM, aj. : wallon : Willerzie, Sugny : *ŏrmŏ* « double pièce de bois en avant d'un chariot, d'une charrue »; — champenois : Savigny-sur-Aisne : *armon* (Brn); — corr. : dauph. : *alamŏ* « cep de charrue » où *l* vient de a la, à côté de dauph. *aramŏ* « pointe de soc », qui subsiste parce que l'objet n'évoque pas a la (Rjt ms.). — Le type ARAM présente des difficultés; — références (Gam).

ARANEA, aj. : dauph. : *aráṇi, ẹráṇi, iráṇi* < arānea, à côté de *araṇá, ẹraṇá, iraṇá*, qui, désignant originellement la « toile », s'appliquent tantôt à la toile, tantôt à l'animal, tantôt aux deux (Rjt ms.). — Pour la toile, aj. : dauph. : *iraṇẹri* (-aria), *ẹraṇú* (-ātoriu), *ẹraṇaŭra* (-ātūra) (Rjt ms.). — 4. Champenois : Ardennes (très nombreux exemples) : *arantoile, érantoile* « toile d'araignée », et Thin le Moutier, Blanzy, Montcy-Saint-Pierre, Saint-Laurent : *arantoine*; Aire, Liart, Hannogne-Saint-Martin : *érantoine* (Brn).

II. 6, aj. : lorrain : Nancy, français dialectal : *araignée* « appareil formé de petites barres de bois assemblées et munies de clous que l'on place dans les cuisines pour y accrocher les ustensiles de ménage » (Brn).

Araignée. Dans ce mot le suffixe -ata marquerait moins le produit que l'idée collective (Spz).

Observation sur *arantèle*, qui, attesté seulement au XVIe s., ne peut venir de araneae tela; — sur angev. *éranceler*, de angev. *irain*; — sur **araneata*, qui viendrait, non de aranea-araignée, mais de aranea-toile d'araignée (Gam).

P. 120, col. 2, 4, l. 10 : corriger : wallon : *arātwal* (Brn).

L'histoire des mots qui désignent l'araignée et la toile d'araignée est particulièrement difficile. Deux faits me paraissent la dominer : l'un, que M. v. Wtbg. a bien vu, est que l'on ne distingue pas, le plus souvent, entre l'animal et la toile (Que coûte-t-il d'ôter toutes ces *araignées* ?); l'autre est que l'araignée, suffisamment commune pour que le nom héréditaire subsiste, ne présente aucun intérêt particulier : il en résulte que le mot qui la désigne, sémantiquement isolé, est exposé à toutes les déformations possibles (l'ardennais *arantoile*, toile d'araignée, devient *arantoine* !). Le groupe *aragne-araigné* n'offre donc aucune résistance aux influences dirimantes : l'aspect de l'un ou de l'autre des deux mots devenus interchangeables est en quelque sorte ndifférent. C'est un cas curieux où les forces traditionnelles et les forces

Digitized by Google

destructrices du langage se compensent à peu près complètement : il en résulte que l'histoire du mot est impossible.

ARARE, aj. : champenois : Châtillon : *arer* « travailler avec animation » (Brn) ; — dauph. : *ārā* « butter avec la charrue » (Rjt ms.). — Dérivés. Aj. : lorrain : *ārèye*, f. « sillon tracé par la charrue », Zéliqzon (Brn). — Suppr. : poitev. : *arauder*, de *areau*, à placer sous ARATRUM ainsi que bourb. : *arioter*, exact. : *ariauter* (Gam).

*ARATELLUM à ajouter pour *areau*, etc., qui désigne une petite charrue, à côté de la grande charrue, l'*araire* (Gam).

ARATORIUS, suppr.: anc. lorr. : *areuce*, faute de lecture pour *areure* (Gam).

ARATRUM. Cf. *Z*, t. XXIX, p. 1 (Spz). — Observ. sur béarn. *aret*, etc. (Gam). — Le bret. *arar* n'est pas un emprunt latin (Pds, p. 79). — N. 5 : anc. béarn. *laurader* est lab(ō)r + -ader (Rjt).

ARATURA, suppr. : *erüy*, Brun 279 : il faut lire : aller *à la charrue* : *a l tŷèru* (Brn) ; — les formes de Tarbé pour la Champagne et les Ardennes sont très sujettes à caution (Brn).

ARBEITEN, aj. : wallon : *ârbèter*, *ârbèteû* (Hst).

ARBITRUM, aj. : H. Loire : *aubirous* « intelligent » ; La Bastide-de-Serou : *albira* « regarder » (Wtbg).

ARBOR, aj. : wallon : *âbçon*, *Étymol. wall. et franç.*, p. 184 (Hst). — Composés : sur *l'arbre Macchabées*, voyez Brun 1090, art. nuage, à la fin (Brn). — Suppr. : wallon : *ap* « roseau », et *abon*, qui est la « morelle noire » (Hst). — Sur *arbrier*, cf. cat. *asbrer*, *Z*, t. XL, p. 217 (Spz). — N. 2. : *bois d'arbre*, plaisanterie populaire pour désigner un bois que l'on ne connaît pas (Brn). — Sur le genre de *arbre*, voyez Spz. — P. 125, col. 1, l. 14 avant la fin, la parenthèse ouverte avant : *dazu die zuss.*, doit être fermée après.

ARBORĒTUM. *Arbroie* Reims T est très douteux (Brn).

*ARBUSCELLUS, aj. : anc. liég. : *arbeseal* ; liég. techn. : *âb'hé* (Hst).

ARBUTEUS. N. 2. Prov. *darbousso* s'explique par l'agglut. de la prép. *de* (Rjt).

ARBUTUS, suppr. : lorr. : *arbwè*, etc., exact. *arbois*, à classer sous ARBUTEUS [1] (Gam).

ARCA, aj. : dauph. : *arsœ̀*, *arécœ̀*, *ārṣi* « coffre » (Rjt ms.). — Composés : aj. : dauph. : *marṣœ̀bā* « grand coffre à grains », dont l'*m* initial serait celui de magide et le second élément le mot *banc* (Rjt ms.). — Berry *aré* n'est pas « pétrin », mais « grand coffre allongé en bois où l'on fait le pain et où l'on serre généralement des provisions » (Meil). — A Metz, au moyen âge, l'*arche* est le coffre où l'aman (notaire) conserve les minutes des actes (Brn).

ARCANUM à supprimer : *arcàn* est à rattacher à ARCA (Spz).

---

1. Quand se décidera-t-on à renoncer au « trop connu » *-i Nachklang* ? Le Lorrain possède une diphtongue *èy*, et non pas une voyelle *è* suivie d'un *Nachklang y*.

Digitized by Google

ARCHAMBALT. Pourquoi *arcambauld*? La cause de cet emploi devrait être donnée (Spz).

L'article ARCANUM est à placer avant l'article ARCHAMBALT.

ARCHITECTUS. *Architèque* est français pop. et même parisien (Spz).

*ARCIO à gloser « petit arc », et non « arçon », qui est trop technique (Gam). — Aj. : dauph. : *arɛõ* « arceau adapté au manche de la faux pour rassembler le blé fauché » (Rjt ms.).

ARCUBALLISTA à gloser par « armbrust » (Gam). — Aj. : champenois : Gernelle, Brognon, Aouste : *èrbalèt* « arc avec lequel jouent les enfants » ; cf. Brun, *Enquête*, t. II, p. 150 ; — Aouste : *èrbalèt* « pièce de bois qui soutient un toit » ; cf. Brun, *Enquête*, t. I, p. 180, t. II, p. 196 (Brn).

*ARCUNCELLUS (ARCONCELLUS ?) à suppr. (Gam).

ARCUS, aj. les dérivés : dauph. : *arṣæ̀* (*-ĭttu), *arsè* (-ellu) « reginglette à prendre les oiseaux » ; et le verbe *artsæ̀tā* « attacher les sarments » (Rjt ms.).

Arcel, suppr. : lill. : *archel*, exact. : *archèle*, de *hart* (Hst).

Archiere, aj. : lorrain : *èrchīre* « ouverture pratiquée dans le mur d'une tour; elle servait aux arquebusiers, etc. », Zéliqzon (Brn).

Archeure, aj. : wallon : Sugny : *ŏ́rtẏ́ŭr* « réservoir du moulin à café » (Brn).

Je ne sais ce qu'est *archix*, Mézières, XVIe s. : « fer d'*archix*, cheminons, pallettes, moufles, sertons » : il s'agit de fer qui peut se ployer et se redresser; P. Laurent, *Coutumes de Mézières*, p. 188 (Brn).

Arvolt, aj. : liég. : *årvolou*, *Étym. wall. et franç.*, p. 37 n. (Hst).

Argiboise, maub., est à supprimer; *b* vient du verbe **regiber* (Hst); — sur *argibau*, cf. Brun 1195, art. piège, où l'on voit confondus les dérivés de *regimber* et ceux de *reginglette* (Brn).

III. *Arc-en-ciel*. Ce mot, à Flize (champ.), est féminin. Impossible de débrouiller les formes de cet article sans une solide étude de folklore (Brn).

ARDERE, suppr. : *ardre*, ard. T (Brn); lim. : *essardar*, etc., à placer sous aridus (Gam); — mfr. *arcel*, lire *orsel*, *orcel*, urceolus (Gam).

Arsus, aj. : wallon : Landrichamps, Félenne : *ŏ́rsē* « cendre de gazons dans les essarts » (Brn); — dauph. : *arɛæ̀lā* « grillé par le soleil, desséché » (Rjt ms.). — Sur la culture des bois par le feu, cf. Brun 605, 606, 735 (Brn).

ARDOR. *Arderous* existe un peu partout en prov. (Rjt).

ARDUENNA, aj. : wallon : Fromelennes : *árdēn*, Bagimont, Pussemange : *ŏ́rdĕ̆n* ; — champenois : Bohan (Belgique) : *árdòn*; Fligny : *ardēn* ; — lorrain : Matton : *ardan*. — Dérivés : wallon : Bagimont : *ŏ́rdĕ̆nĕ̆*, *ŏ́rdĕ̆nwa* (vx) « Ardennais » ; Pussemange : *ŏ́rdĕ̆nwa* ; — champenois : Bohan : *ardĕ̆nwa* ; — lorrain : Lacuisine (Belgique) : *ŏ́rdunwa*. — Fém. : wallon : Chooz : *ŏ́rdinwĕ̆ɛ* « Ardennaise ». — Composés : champenois : Bulson : *mouches d'Ardenne* « flocons de neige » Goffart ; — Maubert-Fontaine, etc. : *grives d'Ardenne* « pommes de terre ».

Digitized by Google

Lorrain : *èrdènes, èrdinnes* « ardennes, le vent du nord » Zéliqzon. C'est par erreur que l'*ardène* est désigné comme le vent d'ouest.

Dans la région de Givet et les environs, le mot *ardenne*, dans les lieux-dits, a un sens très précis, qui s'oppose au sens du mot *famenne* (voyez pour la répartition des deux noms la carte belge au 40.000e).

Suppr. : ard. : *arden(ne)* « bois, forêt ». C'est une étymologie celtique du bon Tarbé (Brn).

AREA, 2. *Aire de grange*, aj. : wallon : Chooz : *ér* ; — champenois : Bulson : *aire à grange*, Goffart ; — lorrain : Izel (Belgique) : *ér a grètÿ*. Cf. Brun, *Enquête*, t. I, p. 451. — Cf. champenois : Bulson : *aire à fu* « âtre », Goffart. — Aire de charbon de bois, cf. Brun 18 (Brn). — Dérivé : *airée*. Aj. : dauph. : *áiré* « grange » (Rjt ms.). — Suppr. : ard. : *airault* T, à placer sous AREALIS. Cette forme et toutes les autres formes qui, dans cet article, proviennent de Tarbé, sont sujettes à caution (Brn).

3, aj. : champenois : La Croix-aux-Bois : *érée* « plate-bande » (Brn) ; — suppr. : prov. : *aire*, déjà placé sous AGER, et afr. *enaire*, n. 9, qui est *en eire, en oire* (Gam).

4, suppr. : wallon *trèzairi, forzèri*, à placer sous AER (Hst).

N. 5. L'aha. *arin* vient du latin arēna (Gam).

N. 14. Il est difficile d'admettre que fr. mod. *air* représente l'afr. *aire* (Rhfs).

AREALIS, suppr. : faet. : *ayrā* « grand crible », qui est un mot italien, non un mot français (Rhfs). — Corr. prov. : *eirau* (Rjt).

ARENA, suppr. : wallon : *arène*, qui n'existe pas (Hst) ; — *anne*, de Tarbé, qui est une faute d'impression ? (Brn) ; — vaudois : *arena*, qui est l'afr. *esrener*, fr. mod. *arêner* (Gam).

AREPENNIS. Le mot *arpent* est sans doute importé dans le département des Ardennes, où l'on employait comme mesure le *jour* et le *journal* (*journel*), et en Lorraine, où l'on employait l'*hommée*. Par rapport à ces mots locaux, *arpent* était sous l'ancien régime le terme français (Brn). — La forme *arependis est impossible (Pds, p. 88-89).

ARGENTUM. *Argent* est féminin partout dans le département des Ardennes et en français populaire : influence de l'argot où la pièce d'argent se dit : de la neige ? (Brn). — Dérivé : champenois : Sévigny-Waleppe, Château-Porcien, Gomont : *argenteux* « riche » (Brn). — Corriger : prov. : *argentau* « l'olive luisante » (Rjt). — Le norm. *argenté, argentu*, dérive de *argent* comme *membré, membru*, de *membre* (Gam). — Sur *argent sec*, cf. Spitzer, *Aufsätze*, p. 19, 25, 349 (Gam).

ARGILLA. Le mot *ardyéro* ne se rencontre que dans la région de Toulon, et non dans toute la Provence (Rjt). — Suppr. : *argile gault* : *gault* est un terme technique de géologie, d'origine anglaise (Brn). — Le passage de *-rge* à *-rde* serait ancien et régulier (Gam). — Pour la question de *ardille* il faudra tenir compte aussi de Escurolles : *arghile* (Wtbg).

Digitized by Google

ARGUTARE à gloser « mit den füssen schwatzen, stampfen » (Gam).

ARIDUS. Afr. : *are*, aprov. : *arre* dérivent difficilement de aridus devenu *ardus (Gam). — 2. *Haridelle* serait à rattacher aux cris de *hari* (*da*)! *haro*! *harou*! (Spz).

ARIES, aj. : dauph. : *ara(æ), arai, arẽ*, avec la nasale de *mouton*? (Rjt ms.); — suppr. : Marne : *aroy* T (Brn).

ARISTA « barbe de blé » est bien plus répandu dans les dial. : comp. Rethel : *érête*, Escurolles : *alaïte*, etc. — Pour le *-k*, v. *Z*, t. XLIV, p. 644 (Wtbg).

ARITHMETICA, aj. *arismetica*, Leys d'amors, éd. Anglade, Toulouse, Privat, 1919-1920, etc. (Rjt ms.). — Sur la forme *arismètique*, cf. retina > *resne* (Spz).

N. 1 : *algorisme*, etc., vient de l'arabe *alkaresmi* (Spz).

ARMA, suppr. : Bouillon : *halarme*; arg. : *harlarmes*, d'un lorrain *harlame* « tapage » (Hst). Cf. Zéliqzon *hèrlâme* « hurlement ». D'ailleurs l'explication de Spz (l'*h* serait expressif) est insoutenable : l'*h* a disparu dans le parler de Bouillon et en Argonne (Brn).

ARMARE, aj. : dauph. : *armã la viyæ* « munir la vigne d'échalas et de fil de fer (Rjt ms.); — corr. : wallon : *armeüre*, de armatura (Hst).

ARMARIUM, aj. : champenois : Ardennes : *ormoire* « armoire », très fréquent (Brn).

ARMENIUS, aj. : champenois : Quatre-Champs : *erminette* « belette »; — *arminó*, surnom des habitants de Remilly, Giraumont, Harcy, Rouvroy, Servion, Vaux-Villaine (Ardennes) (d'après Dom Albert Noël, ce serait le mot *Armagnac*, ce qui me paraît plus vraisemblable); — champenois : porter un enfant *en arminette* « le porter sur les épaules » (cf. l'expression familière : faire un *col de bras* à quelqu'un), Meyrac, *Traditions, légendes et contes des Ardennes*, p. 137 (Brn).

N. 1. — Si c'est l'emploi de la fourrure qui domine, dans la langue littéraire, l'histoire du mot *hermine*, le paysan, au contraire, ne connaît que la bête puante qui dévore ses volailles, et confond facilement la belette, la fouine, le putois, etc.

ARMILLA, aj. : le mot est très répandu, surtout en gascon; comp. : La Teste : *arroumère* « cercle de bois pour emballer le raisin »; béarn. : *armère* « anneau de bois » (Wtbg).

N. 3. Corr. roumain *armilo* en *armilə* (Spz).

ARMONACEA, aj. : Brun 1329. — Le nom du *radis noir* est visiblement lié dans les patois ardennais au nom du *ramoneur* (Brn).

ARMORICUS, aj. : bourbonnais : *à l'armorige* « bien froid » (Wtbg).

ARNOLD. *Arnould* « hanneton » est dans les Mémoires de Pussot (Travaux de l'Académie de Reims), p. 10 (Brn). — Corr., à la fin : Schultz-Gora (Spz).

AROMA, suppr. : Reims : *aromas* « aromate, odeur » (Brn).

Digitized by Google

ARRA, aj. : champenois : Bulson : *erres* « arrhes », Goffart (Brn). — N. 3. Forez. : *aêtres* vient de *arêtre, *arête, de arrêter (Gam).

*ARRADICARE à suppr. (Gam).

*ARREDARE, aj. : wallon : *arèyer* « salir » (Hst) ; — suppr. : Couvin : *aroyi*, à rattacher à rica (Hst) ; cf. Brun 1470, *Enquête*, t. II, p. 309 (Brn) ; — Ambert : *aya*, qui est le nom féminin *láya* (Rjt).

Desroi, aj. : wallon : *dèrô* (Hst) ; — champenois : Acy, Sécheval : *déroi* « dégât, désarroi », aussi Saint-Étienne à Arne, *Travaux de l'Académie de Reims*, t. CVI, p. 494 (Brn).

N. 7, cat. *arreu* témoignerait que *ARREDARE est un mot indigène (Spz).

*ARREDARE d'un germ. *rêdiz ; CORREDARE est une traduction du got. garêdan (Gam).

*ARRESTARE, aj. : champenois : Ardennes, partie sud : *arrêter* « attendre » : *arrête-moi* « attends-moi », le voyageur *arrête* le train, etc. (vingt-cinq exemples) ; — lorrain : Izel (Belgique) : *arèté* quelqu'un de faire quelque chose « l'empêcher » (Brn).

Aj. : champenois : Bulson (Goffart) ; — lorrain : Sainte-Cécile (Belgique), Mogues, Puilly, Escombres, Carignan : *arté* « arrêter », cf. Brun, *Et.*, p. 492.

Dérivés, aj. : dauph. : *aréto, arétu, arétè* « arrêté, immobile » (Rjt ms.). — Composés. *Arrête-bœuf* : aj. : wallon : Fromelennes : *risbu*, pl. (Brn) ; — dauph. : *rètabú, rètabúè* (Rjt ms.). — Corr. : prov. : *arrèst* « arrêt » (Rjt) ; — n. 8 : Gamillscheg (Gam — Sp. Wortb. 24), Spz.

N. 8. — Observ. sur *arrestas*, de l'afr. *arrestal*, avec le suff. -aculum (Gam).

*ARRIPARE (supprimer l'astérisque, Rjt ms.). — Dérivés : aj. : wallon : Landrichamps : *arivā*, m. pl. « détritus laissés par l'eau qui se retire après une inondation » ; champenois : Étalle : lieu-dit : *les Arrivois*, où arrivaient les bois (Brn) ; — fr. *arriviste* (Spz). — *Rarriver* « revenir », est français dialectal et se dit couramment dans tout le département des Ardennes (Brn).

ARROGARE, supp. *ARROGITA (Gam).

*ARROSARE, aj. : wallon : Chooz, Doische : *aruzè* « arroser » ; wallon-champenois : *aruzé* (dix ex.).

Arrosoir. — Aj. : wallon : Chooz, Doische, Hargnies, Bourseigne-Neuve, Fumay : *aruzwè* ; Dohan, Cugnon, Herbeumont : *aruzú* ; — champenois : Escombres : *aruzu* ; Osnes : *arozú* ; Sévigny-la-Forêt, Les Hautes Rivières, etc. : *aruzwa* (huit ex.) et *arozwa* (un ex.) ; Sedan : *arrosoir*, f. ; — lorrain : Izel (Belgique), Herbeuval, Breux : *arŏzœ̃* ; Sainte-Cécile, Lacuisine, Florenville, Gérouville (Belgique), Thonne-le-Thil : *aruzœ̃*. A Sainte-Cécile, l'*aruzœ̃* (vx) sert à arroser le plancher ; au jardin, on se sert d'un *arŏzwár* (Brn).

Lim. : *arausar* est douteux (Rjt ms.). — *Adaquare peut se passer d'astérisque (Rjt ms.).

Digitized by Google

ARS. — *Artiste*, aj. : champenois : Escombres ; — lorrain : Mogues : *artis* « vétérinaire » (Brn).

Artillage, aj. : champenois : Bay : *artillage* « ensemble des outils » (Brn) ; — dauph. : *artiḷado* « instruments aratoires ; harnais » (Rjt ms.).

Artillant, aj. : champenois : *artiyâ* « remuant (se dit d'une poule), actif, entreprenant, débrouillard » (six ex., Ardennes, Arr. Mézières et Sedan) (Brn).

Artillerie, aj. : champenois : Mézières : *artilri* ; Lafrancheville : *artirie* (Brn).

Aj. : champenois : Sécheval : *artifailles*, f. pl. « objets sans valeur » (attifer + art ?) (Brn).

Je doute que Pange : *ātèy* (cf. Zéliqzon *ātèyes*, *ātīyes* se rattache à ARS ; difficultés pour la forme et le sens (Brn) ; — Florent : *artique* est *article* ; le sens de « aise » est bien extraordinaire (Brn) ; — n. 4 : *arteilles* est à reporter à un article *ARTICULOSUS (Gam) ; — n. 5 : *atillier* viendrait du franc *atîla, d'où *ADTILIARE ; *artiller* serait *atillier* croisé avec *art* (Gam).

ARSURA. *Arsure* « brûlure » était encore vivant à Mézières (Ardennes) au XVIe s., P. Laurent, *Coutumes de Mézières*, p. 170.

ARTEMO. L'*i* de fr. *artimon* n'est pas expliqué (Gam).

ARTERIA, aj. : champenois : Bosséval : *altér* « artère » ; de même Bulson, dans Goffart (Brn).

ARTICULUS, II, 1, aj. : dauph. : *artè*, *artai* ; le sing. prend souvent la forme du pluriel : *artœ*, *artú*, *art(s)awẽ*, *artaw* (Rjt ms.).

II, 2, 3, Hain. : *artyó*, nam. : *ôrtia* ont le suffixe -ellu ; la voyelle initiale de *ôrtia* est régulière (Hst).

*ARUA, suppr. : briançç. : *auvo* (Rjt). — Roum. *arvele* « pommes de pin » est un emprunt récent à l'allemand (Spz). — Doutes sur le sens primitif de *arulla (Gam).

ARVUM. C'est sans doute dans Ducange, art. ARVA, que Tarbé a trouvé le champenois *arve* (Wtbg).

As, aj. : liég. : *has*, où l'*h* est inexpliqué (Hst).

ASCALONIA, aj. : dauph. : *saḷota* « échalote », avec *ḷ* de *écaille* (Rjt ms.). — Sur ang. *charlote*, cf. l'expression culinaire viennoise *Aepfelcharlotten* (Spz) ; — la forme avec *a* a pénétré aussi dans d'autres langues : milan. : *sciarlòtt* (Wtbg).

ASCENSIO, aj. : champenois : Braux : *scension* : nous avons eu une belle *scension* cette année-ci (Brn).

ASCIA, aj. *ALF* 680, 1591 (Wtbg) ; — dauph. : *ẽsyœ* « plane » (Rjt ms.) ; — suppr. : ard. : *asse* « hache » et *asseau* « hachette », Tarbé (Brn).

*ASCIATA. — Ce mot aurait été fait à l'image d'un dérivé de cuneata (Gam).

*ASCIOLA, corr. : Fourg. : *soultot* en *sulto* ; — Damprichard : *soulote* offre le suffixe -itta ; — bmanc. : *usrœl*, croisé avec le mot os, à rattacher à ASCIA (Gam).

Digitized by Google

ASCRA, n. 1. Longue discussion sur l'étym. de *écœurer* (Gam); contre l'étymologie de Gamillscheg, voyez *Z*, t. XLII, p. 23 (Spz). — Au point de vue sémantique, confirmation de l'étymologie de Wtbg par des exemples analogues en italien (Rhfs).

ASĪLUS avec un ī explique très peu des formes citées (Rjt).

ASINARIUS, suppr.: béarn. : *asoulè*, etc., dérivé mod. de béarn. *asou*; — et mfr. *asnerez*, à rattacher à ASINUS (Gam).

ASINUS, aj. : champenois ; Ardennes : l'*âne* se dit partout *bourrique*; le mâle, quand on veut préciser, est un *baudet*; le petit un *bourriquot* (Brn); — dauph. : *ãno*, *ãnu* (Rjt ms.). — Dérivés : wallon : Chooz : *buriki* « ânier »; aussi : champenois : surnom des habitants de Francheval (Brn). — Composés : champenois : Châtillon : *crottes d'âne* « fèves » (Brn). — N. 18. Observ. sur *chou d'âne* (Gam). — Voyez *Étym. wallonnes et françaises*, p. 262 (Hst).

ASPARAGUS. *Asperges* « tripes » se dit à Charleville; l'on voit, à la porte d'un restaurant : *asperges* tous les jours (Brn) ; — suppr. : ard. : *asparage* Tarbé (Brn).

ASPER. Nontron : *jabre* se rattache difficilement à cet article (Gam); — nprov. *ispre* influencé par visp-, ital. *vispo*, etc. (Spz).

ASPERELLE. La forme *asprele* se trouve encore dans l'*Encycl.*, Trévoux et d'autres dict. (Wtbg).

ASPERGERE, aj. : wallon : Landrichamps : *aspèrjès*, f. « goupillon » (Brn); — à verdch.: *asperjès*, joindre mallorc. : *aspretjar* (Spz).

*ASPERSORIUM ne doit pas avoir d'astérisque (Gam).

ASPIS, aj. : wallon : Vireux-Wallerand : *aspik* « vipère » ; — champenois : Vendresse : *alpiste* « aspic » (Brn); — dauph. : *arpṣ̃* « aspic, crochet de puits » (Rjt ms.). — *Aspic*, rattaché par étymol. popul. à piquer, est attesté dès le XIIIe s. (Gam); — le *c* de *aspic* vient de *basilic*, basiliscus, cf. dans les Psaumes : super aspidem et basiliscum ambulabis (Spz).

*ASSALIRE ne doit pas avoir d'astérisque (Gam). — Afr. *s'entrassaillir* à classer à inter- (Spz).

*ASSALTUS, aj. : wallon : Frahan : *assaut* « discussion » : j'ai eu assaut avec M. le curé (Brn). — Dérivé : champenois : Bouconville : *assautler* « assaillir » (Brn).

*ASSECRETIARE. Sur afr. *asserisier*, cf. Tilander, *Remarques sur le Roman de Renart*, p. 70 (Gam) ; et surtout J. Jud, *R*, t. L, p. 126 (Wtbg).

*ASSECURARE. *Assurer* « ondoyer un nouveau-né » ; cf. Zèliqzon, *èbhurieu* (Brn). — Dérivé : champenois : Lafrancheville : *assûreu* « agent d'assurances » (Brn).

ASSENSUS. L'afr. *assenser* doit être rattaché à *sens* (Gam).

ASSENTIRE, aj. : afr. : *desassentir* « ne pas consentir » (Wtbg).

ASSEQUI. Le wallon *ac'sûre* est l'afr. *aconsuivre* (Hst, Gam); le namur. *racsûre* est l'afr. *raconsuivre* (Hst). — Dans une longue étude, Rjt rattache

Digitized by Google

le foréz. *assûre*, et Ain : *asŭirə*, au prov. *assouire* « achever », qu'il fait venir de absolvere (Rjt ms.).

ASSIGNARE. Wallon *ac'sègni* (y ajouter : Landrichamps : *aksèyi* « indiquer un chemin » Brn) est ad + cum + signare (Hst, Gam).

*ASSIMULARE. *Rassembler*. Cf. Brun 1366, *Enquête*, t. II, p. 250. — Suppr. : nam. : *rasourer*, de *soure*, troupeau de porcs, anc. nord. sonar, etc. (Hst).

ASSIS, aj. champenois : Boult-aux-Bois : *essignon* « échinon, moule à fromage », de *aissi* + *échinon* (Brn) ; — suppr. : wallon : *âsses du lames*, de hasta; et nam. *âche*, à placer sous ADJACENS (Hst).

Charles BRUNEAU.

Homenaje ofrecido a Menéndez Pidal, miscelánea de estudios lingüisticos, literarios e historicos ; Madrid, Hernando, 1925 ; 3 vol. gr. in 8, IX-848, 718 et 697 pages.

Je ne pense pas que l'on ait encore offert à un romaniste un recueil jubilaire aussi considérable que celui que les élèves et amis de M. Ramón Menéndez Pidal ont présenté à celui-ci pour la 25e année de son activité comme professeur à l'Université de Madrid. Mais peu d'hommages ont été aussi mérités, et l'abondance et la variété même des articles qui le constituent ne font que marquer justement l'admirable largeur d'information et de vues du maître de la philologie hispanique. La *Romania* est représentée dans le beau recueil dédié à M. Menéndez Pidal par nombre de ses collaborateurs; elle signalera ceux des mémoires contenus dans ces trois volumes qui intéressent la philologie romane et les littératures romanes du moyen âge.

T. I. — Ce volume s'ouvre par un portrait de M. Menéndez Pidal et par une courte poésie allemande de H. Schuchardt *An don Ramón Menéndez Pidal*. — P. 1-15. E. Wechssler, *Phaenomenologie und Philologie*. Sur les tendances actuelles de la philologie en Allemagne. — P. 17-27. W. von Wartburg, *Zur Frage der Volksetymologie*. L'étymologie populaire est essentiellement le groupement des mots en familles, variables suivant les temps et les lieux, dans la conscience du parlant. — P. 29-31. P. Barnils, *Apuntaments d'ordre general sobre la preponderancia de les vocals en fonetica evolutiva*. Toute l'évolution phonétique ne serait au fond que la résultante d'une force d'assimilation puissante exercée par les voyelles. — P. 32-47. K. Pietsch, *Zur spanischen Grammatik, aus einem Komentar zu den spanischen Gralfragmenten*. P. 49-62. L. Spitzer, *Beiträge zur spanischen Syntax*. 1. *Grammatische Rückdatierung im Spanischen*. Sur l'emploi de temps passés pour une action présente (imparfait de politesse, action accomplie). 2. *Sp.* « *al volver que volvió* ». — P. 63-84. W. Meyer-Lübke, *Zur Kenntnis der vorrömischen Ortsnamen der iberischen Halbinsel*. Étude de nombreux suffixes de caractère ibérique ; les noms où ils se rencontrent ne sont pas limités à la région septentrionale, il faudrait donc en conclure que les ancêtres des Basques ont habité toute la

Digitized by Google

péninsule. — P. 85-108. E. Buceta, *La tendencia a identificar el español con el latín ; un episodio cuatrocentista.* — P. 109-11. A. Meillet, *Latin « alter ».* La généralisation de alter, remplaçant alius, résulte de ce que la langue continuée par les langues romanes est celle de gens peu cultivés qui gardent mal les nuances fines. Le germanique présente une évolution analogue. — P. 137-50. H. Gavel, *De coro, decorar ; note sur l'ancien usage de chanter de mémoire dans les églises. De coro* « de mémoire » n'est pas une altération du fr. *de cuer* « par cœur », mais un souvenir de l'habitude de chanter les offices de mémoire, sans livres de chœur. — P. 152-4. G. Bertoni, *I nomi spagnuoli del colori del cavallo nel manoscritto di Leida CLXX (231 Scal.).* M. B. établit que le ms., dont la date a été contestée est probablement du IX-Xe s. ; il donne une transcription, plus exacte que celle de Boehmer (*Roman. Studien*, I, 250), des huit mots espagnols notés dans ce ms. et de leur traduction arabe : il lit ainsi *murzello* (et non *marzello*) < mauricellus, *luzit* (et non *ruzit*) < lucidus. — P. 215-23. [M. Pelaez, *La leggenda della Madonna della Neve e la « Cantiga de Santa Maria », n. 309, de Alfonso el Sabio, Appunti.* La légende mise en œuvre dans cette *Cantiga* ne se trouve dans aucun des recueils des Miracles de la Vierge, mais seulement dans les annales de la basilique de Sainte-Marie-Majeure, où elle apparaît au début du XIIIe siècle. Après avoir étudié les œuvres d'art où cette légende a été figurée, M. P. montre dans quelle mesure et pour quelles raisons Alfonse X a modifié la tradition romaine. — A. JEANROY.] — P. 269-89. [C. E. Kany, *Proverbios de Salamon, an unedited old spanish poem.* De ce petit poème ascétique, dont on ne connaissait que quarante vers, M. K. donne une édition diplomatique d'après le ms. de Tolède, très médiocre, et une copie exécutée par Floranes, au XVIIIe siècle, sur un ms. du XVIe, bien supérieur, mais très incomplet. Les quelques notes et rapprochements n'épuisent pas toutes les difficultés du texte ; on regrette l'absence d'un glossaire. — A. J.] — P. 299-313. A. M. Espinosa, *Los romances tradicionales en California.* Les éléments de population de langue espagnole sont aujourd'hui en Californie de provenance diverse : immigrés récents venus d'Andalousie, Mexicains passés au XIXe s. et de nos jours encore, enfin représentants de la colonisation espagnole du XVIIIe siècle. Ces derniers sont les Californiens espagnols proprement dits, les *californias*. C'est parmi eux que M. E. a recueilli 19 romances (et quelques fragments) de caractère traditionnel. — P. 341-54. B. Sánchez Alonso, *Las versiones en romance de las crónicas del Toledano.* L'*Historia Gothorum* de Jiménez de Rada, achevée en 1243, fut traduite, dès le XIIIe s. et depuis, en castillan, léonais, aragonais, sous des formes très diverses, libres, littérales, résumées ou interpolées ; les mss de ces traductions sont ici décrits et classés. — P. 355-69. G. Cirot, *Note sur l' « Atalaya » de l'Archiprêtre de Talevera.* A propos du ms. de Londres (Egerton 287) de l'*Atalaya de las crónicas* d'Alfonso Martínez de Toledo, avec deux fac-similés de ce ms. et la publication d'un spécimen du texte. Ce ms. confirme que l'œuvre a bien été

Digitized by Google

au moins commencée en 1443. — P. 371-75. M. Artigas, *Unos « gozos de la Virgen » del siglo XIV*. Publication du texte. — P. 377-88. M. Asín Palacios, *El original árabe de la Novela aljamiada « El baño de Zarieb »*. — P. 389-401. J. Givanel Mas, *Una papereta crítico-bibliográfica referent al « Octavo libro de Amadís de Gaula »*. Description, d'après Gayangos, d'un exemplaire complet de l'*Octavo libro de Amadís... por Juan Díaz, bachiller en cánones* (Séville, Jacob et Jean Cromberger, 25 sept. 1526), et analyse de cette composition. — P. 505-32. S. Griswold Morley, *Strophes in the spanish drame before Lope de Vega*. — P. 589-605. C. Carroll Marden, *A bibliography of american spanish (1911-1921)*. — P. 607-15. J. Leite de Vasconcellos, *Observações gramaticò-lexicais*. 1. *Exemplos de « casos » em português*. Dans des noms de lieu ou des expressions d'origine ecclésiastique. 2. *O artigo honorifico « el »*. 3. *As particulas « alende, alem, aquende, aquem »*. Les formes anciennes sont *aalende*, etc.; il y a donc eu agglutination de la préposition *a*, puis réduction phonétique des deux voyelles identiques (*a* + *alende*, etc. > *alende*, etc.). 4. *Para a historia da palavra palatium*. Vicissitudes sémantiques depuis le nom de la colline romaine jusqu'aux emplois des dérivés romans. 5. « *Amor* », *nome di uma frèguesia do concelho de Leiria*. Pour *aamor* < *adamórem d'après adamare; ce serait un nom de personne devenu nom de lieu. — P. 617-26. [C. de Lollis, *Dalle Cantigas de amor a quelle da amigo*. Protestation vigoureuse contre la théorie « romantique », remontant à Diez, d'après laquelle la poésie courtoise serait la transformation d'une poésie purement populaite. L'évolution contraire, constatée en d'autres littératures, est plus vraisemblable et « plus conforme à l'ordre naturel des choses » : c'est par réaction contre la fadeur et la sécheresse de la poésie de cour, et par conséquent assez tardivement, que certains poètes se passionneront pour la naïveté des *cantigas de amigo*. — A. J.] — P. 627-40. E. Bourciez, *Notes de syntaxe gasconne*. M. B., en se servant de l'enquête de 1895 dont les résultats sont consignés dans le *Recueil des idiomes de la région gasconne* de la Bibliothèque universitaire de Bordeaux, étudie la répartition géographique des faits suivants : 1. Emploi de la particule *qué* devant le verbe des phrases principales : très général au sud, le long des Pyrénées et même dans les Landes, il va en décroissant à mesure qu'on se rapproche de la Garonne, de Muret à l'embouchure; très rare au moyen âge, il s'est progressivement répandu depuis le XVIe s., et plus dans la langue parlée que dans la poésie régionale; l'origine en est dans les constructions complétives (*je suis sûr que...*). 2. Le tour partitif *manger du pain* n'existe pas normalement en gascon, mais il s'y est introduit, sous l'influence languedocienne, dans les régions limitrophes de la Garonne et, sous l'influence française, dans le département de la Gironde; dans ce dernier territoire c'était un fait déjà bien établi à l'époque de la Révolution. 3. Pour l'emploi de l'adjectif possessif, le sud a le type *les siennes fleurs*, le nord et l'est *ses fleurs*; le type méridional pourrait être originaire du Béarn. 4. Le gascon emploie le présent du

Digitized by Google

subjonctif après certaines conjonctions de temps ou de manière, là où le français use du futur (*coum bulhes*, *quan tournets*, cf. lat. cum velis, cum redeas), mais la construction française avec le futur s'est introduite au nord, dans la Gironde et la partie septentrionale des Landes, et de même dans l'Agenais. 5. Au gérondif français *en pleurant* correspondent en gascon deux tours, le gérondif *én plouran* et une construction avec infinitif *én ploura* ; cette dernière, mêlée à une autre forme, *én tout ploura*, se rencontre dans la région centrale, de Nérac aux Pyrénées ; cet usage pourrait être ancien, pense M. B., cependant il n'apparaît dans les documents qu'au XVe s., ce qui rend incertain le rapprochement fait avec le latin de la décadence. 6. Dans le nord de l'ancien comté de Bigorre apparaît, au lieu du parfait *estouy estou*, on *estoy esté*, de *esta* « être » un type *bastou*, *baste* ; M. B. l'explique par la combinaison *ba esté*, *basté*, dont le premier élément est le présent du verbe *anar* ; la combinaison de *anar* et l'infinitif pour le passé (il vaudrait peut-être mieux dire pour le présent historique) se développe en effet en gascon à la fin du moyen âge et il est probable que nous avons ici une suite de cette construction. — P. 641-57. J. J. Salverda de Grave, *Syllabes ouvertes et syllabes fermées en roman*. Il est difficile de résumer cet important article, très dense et rapide. L'idée principale en est que de nombreux groupes consonantiques latins, considérés d'ordinaire comme ayant fait entrave parce que répartis entre deux syllabes, étaient en fait des groupes unis, portant tout entiers sur la voyelle suivante et qui n'ont pas empêché la voyelle précédente de s'allonger et de se diphtonguer ; le fait que cette voyelle apparaît aujourd'hui souvent comme une monophtongue n'est que le résultat d'une réduction ultérieure. Ainsi se trouveraient expliquées les différences entre les langues romanes pour le traitement des voyelles devant groupe consonantique, et les différences dans une même langue entre mots divers, la monophtongaison étant un phénomène conditionnel et variable. — P. 659-75. L. Gauchat, *Confusions d'occlusives dans les patois de la Suisse romande*. Liste abondante de ces confusions classées par sons ; M. G. fait le tri de celles qui peuvent s'expliquer par des dissimilations, assimilations, différenciations, étymologies populaires, régressions, régularisations morphologiques, etc. ; compte tenu encore des erreurs auditives des enquêteurs et des hésitations sur des sons complexes, il reste un résidu important de mots où l'échange d'occlusives apparaît purement arbitraire et brutal. Exemples analogues en espagnol. Je connais, pour ma part, des sujets ou des groupes sociaux pour lesquels le phénomène est parfaitement conscient et correspond originairement à une imitation plaisante de prononciation enfantine, étrangère, provinciale ou maniérée, mais devient une sorte de mode. — P. 677-87. [J. Anglade, *Berenguier de Noya et les troubadours*. Reproduit in extenso les passages du *Mirall de trobar* (écrit vers 1400) où sont cités des fragments de troubadours ; identifie, à l'exception de deux, les vingt-huit pièces auxquelles sont empruntés ces fragments. — A. J.] — P. 689-96. A. Giera, « *Solum* » *i* « *sole* »

Digitized by Google

en català. Résultats des conflits de *sol* < sole, solum, solidum. — P. 697-712. [M. de Montoliu, *Sobre els elements épics, principalment arturians, de la crónica de Jaume I.* Ces éléments, plutôt merveilleux que proprement épiques, sont empruntés pour la plupart à Geoffroi de Monmouth. L'emprunt le plus caractéristique est relatif à la naissance légendaire de Jacques ; il se trouve, au reste, non dans la chronique attribuée au roi, mais dans celles de Desclot et Muntaner. — A. J.] — P. 713-57. G. Millardet, *Études siciliennes, recherches expérimentales et historiques sur les articulations linguales en sicilien.* Étude d'après palatogrammes et audition ; il s'en dégage la constatation d'une tendance bien caractérisée au recul des articulations linguales vers l'arrière du palais, à la cérébralisation plus ou moins marquée ; il y aurait là « un système articulatoire spécial, remarquablement homogène, bien qu'imparfaitement unifié encore » ; un point intéressant mis en lumière par M. M. est que ce système serait « en voie d'envahir les colonies linguistiques étrangères, lombardes, gallo-italiques, plongées dans le milieu » sicilien. — P. 759-77. [E. C. Hills, *Irregular epic metres, a comparative study of the Poem of the Cid and of certain anglo-norman, franco-italian and venitian epic poems.* Les principaux textes allégués sont empruntés au *Beuve de Hanstone* anglo-normand (rédaction *B*), au fragment du *Buovo d'Antona* publié par Rajna et à une version franco-vénitienne du même poème ; suivent des tableaux de pourcentage des hémistiches irréguliers dans ces poèmes et dans le *Cid*. Tout ce minutieux travail est inutile, les irrégularités dans les derniers provenant de l'ignorance de la langue. Ce qui serait probant, ce serait une comparaison avec des textes espagnols tels que ceux qui sont cités p. 774, n. 2. Cette comparaison a au reste été faite par M. Pidal lui-même. — A. J.] — P. 819-37. M. Gaspar Remiro, *Una reclamación de Jaime II de Aragón al sultán de Marruecos, Abusaid Ohman ben Abdelhac (1323).* Publication de plusieurs documents espagnols et arabes. — P. 839-42. J. Paz, *Versión oficial de la batalla de Olmedo (1445).* Texte étendu daté du 20 décembre 1445.

T. II. — P. 1-20. V. Garcia de Diego, *Evolución de algunos grupos con « s » en las lenguas hispánicas.* Étude des groupes *sc, sti, ps, ss, cs.* — P. 21-7. J. Jud, *A propósito del esp. « tomar ».* M. P. Rajna a déjà rapproché *tomar* de autumare ; M. J. montre qu'il n'y a là qu'un cas de dérivation régressive, au- ayant été pris pour un préfixe ; autumare était en latin une expression archaïque, mais qui a dû survivre en Espagne, comme d'autres du même genre (integrare, scrutari, percuntari, queri), dans la langue juridique. — P. 29-33. J. D. M. Ford, *Some considerations on diphthongs and triphtonghs.* M. F. pose brièvement la question de savoir d'où vient la dissimilation entre les deux éléments d'une diphtongue. — P. 35-48. A. Steiger, *Sobre algunas voces que significan « hollín » en las lenguas románicas.* Représentants romans de fuligine, basque *sarr* (astur. *sarrio*), arabe *masxara* (port. *mascarra* « tache de charbon », prov. *mascarar* « charbonner »), stillici-

Digitized by Google

dium ? (cat. *estalzi*). L'extension des mots du type *mascurar, mascherer,* est beaucoup plus grande en français que ne l'indique M. St. — P. 49-55. J. Casares, « *Bogavante* ». Ce nom du homard vulgaire a des formes très diverses, *logabante, lubigante,* etc.; M. C. pense que *bogavante* est le résultat d'une altération, par métathèse et étymologie populaire, de *lobagante,* et propose comme étymologie pour les nombreuses formes espagnoles, portugaises, italiennes ou provençales (Marseille *liguban*) de la même famille, un composé de lupus et de cantharus « insecte (scarabée ou grillon) ou poisson de mer », *lupicantharus. — P. 57-62. M. de Unamuno, *Notas marginales.* Remarques sur la partie phonétique du *Manual de gramática histórica de la lengua española* de M. Menéndez Pidal. — P. 63-85. J. Vallejo, *Sobre un aspecto estilistico de D. Juan Manuel ; notas para la historia de la sintaxis española.* Particularités de Juan Manuel par rapport à ses contemporains pour l'expression concessive, notamment abandon de *peroque* et *maguer* au bénéfice de *commoquiera que.* — P. 87-92. R. María de Azkue, *Leyendo el viejo romance.* 1° Mots basques en anc. esp. : on doutera que *bren* (*el bren de la farina* Berceo) ou *gabes* « mensonges » viennent du basque ; 2° mots de l'anc. esp. vivant en basque ; 3° mots d'origine douteuse : on s'étonnera des doutes de l'auteur sur l'origine d'*ardura, asmar* ou *rencura.* — P. 99-119. S. Gili Gaya, *Manifestaciones del romance en documentos oscenses anteriores al siglo XIII.* Étude des documents latins conservés dans la cathédrale de Huesca, avec publication de textes (cartulaire de 1082, documents de 1148 et 1178) ; on y trouve un certain nombre de traits espagnols (rarement particuliers à l'Aragon) et l'on y voit se développer l'influence provençale et catalane. — P. 121-66. F. Krüger, *Mezcla de dialectos.* Étude de quatre parlers espagnols à la frontière nord du Portugal ; il y a là de bons exemples des indécisions, des compromis et des réactions propres aux parlers des régions où s'affrontent des influences linguistiques diverses. —P. 167-91. A. Alonso, *El grupo « tr » en España y América.* Étude de phonétique d'après palatogrammes et inscriptions. — P. 193-203. M. L. C. Wagner, *Los dialectos judeo-españoles de Karaferia, Kastoria y Brusa.* — P. 205-12. F. R. Morcuende, *Algunas notas de lenguaje popular madrileno.* — P. 219-25. [A. G. Solalinde, *La primera versión española de « El Purgatorio de San Patricio » y la difusión de esta legenda en España.* C'est une traduction du *Tractatus* de H. de Saltrey, découverte par l'auteur dans un ms. (XIVe s.) appartenant à la cathédrale de Tolède et contenant d'autres textes émanés de l'atelier de traductions d'Alfonso X. M. Solalinde étudie à ce propos deux manuscrits du *Tractatus* conservés à Madrid et à l'Escorial et les intègre dans les classifications de Ward et de Foulet. Le texte (castillan, avec quelques léonismes) est reproduit *in extenso* et suivi de savantes remarques sur les mots les plus intéressants et de recherches sur la fortune de la légende en Espagne jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. — A. J.] — P. 259-84. J. Saroïhandy, *La légende de Roncevaux.* L'hypothèse essentielle de cette note, pleine de renseignements curieux sur l'his-

Digitized by Google

toire de Roncevaux, est que la légende de Roland aurait été imaginée dans l'entourage de l'évêque de Pampelune, Pierre d'Andouque, fondateur du monastère de Roncevaux, pour la gloire et le profit de sa fondation. — P. 369-73. E. W. Olmsted, *Story of « Grisel and Mirabella »*. Notes bibliographiques sur les éditions et les traductions de ce roman de Juan de Flores (fin du XVe s.). — P. 375-90. P. A. Ureña y B. D. Wolfe, *Romances tradicionales en Méjico*. Seize romances, quelques-unes en plusieurs versions. — P. 391-402. E. M. Torner, *Ensayo de clasificación de las melodías de romances*. — P. 417-29. [E. Staaff, *Quelques remarques concernant les assonances dans le « Poème du Cid »*. Observations très fines sur les conditions dans lesquelles se produit le retour des mêmes mots, à la fin des vers, dans la même laisse. — A. J.] — P. 531-53. L. Pfandl, *Ueber einige spanische Handschriften der Münchener Staatsbibliothek*. — P. 555-63. F. R. Marín, *El amor primero según la musa popular*. — P. 577-603. J. J. Nunes, *O elemento germânico no onomástico português*. Noms de personnes germaniques conservés dans l'onomastique et la toponomastique portugaises. — P. 619-31. [E. Lopez Aydillo, *El siglo XIII en los cancioneros gallego-portugueses*. Agréable résumé des opinions généralement admises. — A. J.] — P. 633-718. O. J. Tállgren, *Los nombres árabes de las estrellas y la transcripción alfonsina ; ensayo hispanoárabe fundado sobre un cotejo personal de los manuscritos*. Étude des noms arabes transcrits dans l'*Astronomie* d'Alfonse X (avec 6 fac-similés).

T. III. — P. 1-35. J. Ribera, *De música y métrica gallegas*. — P. 37-56. A. Rubió y Lluch, *Significació de l'elogi de l'Acròpolis d'Atenes pel rei Pere 'l Cerimoniós*. — P. 51-76. [H. Seris, *La reaparició del « Tirant lo Blanch » de Barcelona de 1497, primera descripción bibliográfica completa* (avec 3 fac-similés réduits). D'après l'unique exemplaire, dont la trace était perdue depuis 1859 et qui est conservé aujourd'hui dans la bibliothèque de la « Hispanic Society » de New-York. — P. 77-88. A. Jeanroy, *Les « coblas » provençales relatives à la « croisade » aragonaise de 1285*. Édition des textes d'après tous les mss, avec traduction et notes. — P. 89-92. A. Thomas, *Émigrants auvergnats en Espagne sous Charles VII* (1449). Édition d'une curieuse lettre de rémission, dont quelques fragments avaient été cités par Carpentier. Quelques notes lexicographiques, dont une sur la locution *d'aguet apensé*. — P. 93-8. A. Terracher, *A propos du passage de « we » (oi) à « wa » en français*. Relève *eschouate* pour *escheoite* dans un document de la région parisienne daté de 1327. — P. 99-102. A. Paz y Melia, *Una poesía siciliana de 1402*. Description, en terzines, d'une éruption volcanique et tremblement de terre. Simple transcription du document d'après un ms. de la Bib. Nacional de Madrid. — P. 103-26. V. Crescini, *Per il testo d'una delle canzoni di Bernart de Ventadorn [Qan l'erba fresca]* (= Appel n° 39). Discussion très serrée, appuyée sur une documentation d'une surprenante richesse, dont la conclusion est que le poète a bien associé à la rime des finales en *n* palatale et *n* dentale et qu'il n'y a pas lieu d'accueillir les corrections proposées ici même (XLIX, 73-7) par

Digitized by Google

M. Rajna. — A. J.]. — P. 181-7. J. D. Fitz-Gerald, *Dos documentos de los reyes católicos*. Publication de deux documents de 1475 et 1502. — P. 263-8. S. Puşcariu, *Derivarea cu sufixe de la tulpina pluralică*. L'adjonction en roumain d'un suffixe au radical du pluriel n'est souvent qu'une apparence : le radical qui apparaît aujourd'hui comme limité au pluriel a pu être un radical de singulier (et peut l'être encore aujourd'hui) ; il faut donc être très prudent dans l'acceptation de ce genre de dérivation et M. P. le montre avec précision. — P. 269-79. A. Blázquez, *La persistencia de los nombres geográficos a través del tiempo*. Liste de noms figurant dans les inscriptions latines et rapprochés de noms modernes, sans qu'il y ait d'ailleurs nécessairement identité de lieu ; un certain nombre de ces rapprochements sont d'ailleurs assez approximatifs. — P. 407-18. [M. Roques, *Roland à Saragosse, poème épique provençal*. Analyse du premier des deux poèmes signalés ici (XLVIII, 311) ; édition des 261 premiers vers ; remarques sur la langue, la versification, le rapport du poème avec les autres relatifs à la guerre d'Espagne. — P. 419-39. E. Levi, *Un juglar español en Sicilia (Juan de Valladolid)*. Reconstitue, d'après des documents d'archives, la première phase (1422-44) de la carrière de ce singulier personnage, qui se déroula tout entière à Palerme. — A. J.] — P. 441-73. C. Michaelis de Vasconcellos, *Miscelas etimologicas*. 1. « *Arfar* » *e outros compostos com* « *fare* ». Plusieurs exemples de cette composition, en particulier *arfar* < aer(e)-fare « respirer avec force ». 2. « *Arreque, requia, recova* ». Formes diverses de *requie*. 3. *Avizimao, avizibôo* ». Le premier élément de ces adjectifs, sur lequel on a déjà beaucoup discuté, est interprété comme une formation régressive de avicilla, *avice « oiseau d'augure ». 4. « *Braças* ». Dérivés et emplois métaphoriques. 5. « *Doito* » *e* « *ducho* ». Classement des variantes phonétiques de ces deux formes ; deux types latins s'y rencontrent, doctus et ductus. 6. « *Eivigar* » *e outros compostos com* « *ficare* ». 7. « *Ferivelha, fredizelha* ». 8. « *Malavegoso* ». De *malavicoso*, dérivé de **avice* ; voir plus haut. 9. « *Marfil, marfim* ». Ce nom de l'éléphant (animal et pièce d'échiquier) et de l'ivoire est l'ar. *alfil* « éléphant », peut-être avec agglutination de la consonne de l'art. ind. *um*. 10. « *Mecia* » *e não* « *Mècia* ». 11. « *Mingar* ». De minificare. 12. « *Nego, nega* ». Le sens de « sinon » est établi par une série d'exemples ; l'étymon proposé est le vb. latin nego. 13. « *Perca, perco* ». Formes du présent de *perder*, pour les formes plus anciennes *pergo, perga* ; ce seraient des formes de subjonctif. 14. « *Pinus* » (*lat.*). Le port. a pour ce mot deux formes : *pinho* populaire (?) et *pino* savant. 15. « *Quinchoso* ». De *conchoso* < *conclausus sous l'influence de *quinto*. 16. « *Saluar* ». Ce n'est pas un francisme (*saluer*) ; il faut lire *salvar* < salvare. 17. « *Tamalaves, -vez, mala vez* ». De tam mala vice. 18. « *Tanaginha* ». *Aginha* (cast. *aina*) est le latin agina, de agere ; *tanaginha* serait une forme avec développement d'une nasale initiale sous l'influence de la finale de *tam* : *tã-naginha*. 19. « *Viaraz* ». Nom d'oiseau : une autre forme *byaroz*, pourrait ramener à un **miaroz*, qui aurait quelque rapport avec milvus. —

Digitized by Google

P. 475-99. M. Gómez-Moreno, *Sobre los Iberos y su lengua*. Exposé de la documentation sur le parler des Ibères et son extension. — P. 509-30. F. Morales de Setién, *La Historia del abad don Juan (additiones bibliográficas)*. M. Menéndez Pidal a publié, en 1903, *La leyenda del abad D. Juan de Montemayor*; la présente notice ajoute des renseignements sur les éditions des XVIe et XVIIe s. avec indication de leurs variantes ; elles représentent une rédaction unique qu'il n'y a pas de bonne raison d'attribuer à Juan de Flores. — P. 563-653. T. Navarro Tomás, *Pronunciación guipuzcoana, contribución al estudio de la fonética vasca*. — P. 655-74. G. Artesa y Errasti, *Bibliografía de D. Ramón Menéndez Pidal*. — P. 675-80. *Indice alfabético de autores*. — P. 681-89. *Indice de materias*. — P. 690-6. *Indice general*.

Mario ROQUES.

Testi fiorentini del Dugento e dei primi del Trecento *con introduzione, annotazioni linguistiche e glossario, a cura di* Alfredo SCHIAFFINI ; Florence, Sansoni, 1926 ; in-8, LVI-336 pages (*Autori classici e documenti di lingua pubblicati dalla R. Accademia della Crusca*).

On s'aperçoit de plus en plus que le seul moyen de donner une base solide à l'étude historique des dialectes est de publier avec un soin méticuleux des textes aussi exactement datés et localisés que possible. C'est ce sentiment qui inspirait, il y a dix-huit ans, la vaste entreprise relative à ceux de la France méridionale que P. Meyer, qui l'avait conçue trop tard et sur un plan trop vaste, ne put qu'amorcer [1] ; c'est de lui que procèdent aussi la publication, par M. C. Brunel, des *Plus anciennes chartes en provençal*, celle, par M. Menéndez Pidal, des *Origenes del español* (Madrid, 1926), celle enfin que voici et que nous regrettons de ne pouvoir signaler que très sommairement.

Le recueil comprend douze textes relativement étendus, dont neuf de Florence même (le plus ancien de 1211, le plus récent de 1313) et trois des environs (de 1255 à 1290). Tous ces textes avaient déjà été publiés à peu près complètement, mais le nouvel éditeur a très soigneusement revu les originaux. Ils sont illustrés par trois longues et importantes dissertations. L'Introduction (p. IX-XLV) relève notamment dans les plus anciens documents florentins des traits phonétiques et morphologiques provenant des autres régions de la Toscane et explique leur introduction par les relations politiques et économiques qui rattachaient ces régions à Florence ; d'où il résulte que le florentin, quand il s'éleva au rang de langue littéraire, contenait déjà un bon nombre d'éléments hétérogènes, dont une partie seulement fut éliminée. — L'excursus qui occupe les p. 261-98 consiste en une série de notes sur des sujets choisis quelque peu arbitrairement : les plus intéressantes concernent

1. *Documents linguistiques du Midi de la France*, Paris, 1909. Cf. *Romania*, XXXVIII, 349.

Digitized by Google

la graphie en général, les formes de l'article, la loi Tobler-Mussafia (sur l'enclise et la proclise des pronoms), l'emploi de *e* et *si* en tête d'une proposition principale suivant une proposition dépendante, et l'emploi du « datif éthique ». — Le glossaire (p. 301-34) contient naturellement une foule de termes et d'acceptions rares qui sont ici commentés avec une science consommée et illustrés par de nombreux renvois aux travaux antérieurs ; ce glossaire constitue donc une notable contribution à la lexicographie de l'ancien toscan. M. S. nous fait enfin espérer la publication prochaine d'un autre recueil qui complétera heureusement celui-ci et qui contiendra un choix de documents relatifs aux autres villes ou régions de la Toscane.

A. JEANROY.

Ch.-V. LANGLOIS, **La vie en France au moyen âge du XIIe au milieu du XIVe siècle. La Connaissance de la nature et du monde d'après des écrits français à l'usage des laïcs** ; Paris, Hachette, 1927 ; in-8, XXXII-499 pages.

Le souhait que j'exprimais récemment ici (LII, 195) a été promptement exaucé : M. Langlois nous donne aujourd'hui une réédition du livre qu'il avait publié en 1911, en lui conservant son titre particulier, mais en le rattachant étroitement à la série dont un titre général indique l'objet. Il sera complété par un autre, relatif à la science et à la philosophie des XIIIe-XIVe siècles, dont aucune partie n'a encore paru. L'ancien « triptyque à pièces détachées » sera donc remplacé par deux diptyques aux pièces symétriques et indépendantes.

Cette réédition, comme celle des deux premiers volumes, est bien loin d'être une reproduction textuelle : toutes les parties de l'ouvrage ont été soigneusement revues : les notices en particulier ont été remaniées ou complétées d'après les travaux les plus récents. Trois morceaux paraissent ici pour la première fois, relatifs, le premier à la *Lettre du Prêtre Jean sur les merveilles de l'Inde* (qui est analysée d'après la traduction en vers de Roau d'Arundel, confrontée avec le texte latin et les versions en prose), le second au *Secret des Secrets*, analysé d'après la version de Joffroi de Watreford et Servais Copale (confrontée, elle aussi, avec les autres), le troisième, un petit traité *de la Mappemonde*, du fécond et médiocre polygraphe que fut le clerc Pierre, client de Robert de Dreux.

Grâce à ces trois analyses, nous avons ici une image beaucoup plus complète que dans la première édition du bagage scientifique d'un laïque instruit au cours du XIIIe siècle. Les notices qui les précèdent apportent sous une forme succincte beaucoup de nouveau : M. L. s'est ici surpassé dans l'art de se mouvoir avec aisance dans les questions les plus compliquées, et de nous conduire par les voies les plus courtes aux solutions les plus plausibles. Un morceau, en revanche, a été supprimé, celui sur Barthélemy « l'Anglais » ;

Digitized by Google

l'analyse du livre sur les *Propriétés des choses* n'eût pas en effet ajouté beaucoup à ce que nous apprennent les morceaux précédents, et la suppression de ces soixante pages allégeait sensiblement le volume ; on regrettera toutefois que M. L. n'en ait pas inséré au moins un bref résumé, ce qui lui eût permis de conserver la notice, dont la disparition est fâcheuse. Le répertoire bibliographique qui terminait la première édition a été remplacé par une note sur les manuscrits qui, en réunissant plusieurs ouvrages de cette sorte, formaient de petites encyclopédies scientifiques. Ces manuscrits étaient ordinairement ornés de miniatures ; c'est naturellement à eux que M. L. a emprunté les douze planches hors texte qui illustrent ce savant et attrayant volume.

A. JEANROY.

Gustave COHEN, **Histoire de la Mise en Scène dans le Théâtre religieux du Moyen Age**, nouv. éd., revue et augmentée ; Paris, Champion 1926 ; in-8, LXI+332 pages ; — Du même auteur, **Le livre de conduite du Régisseur et le Compte des Dépenses pour le Mystère de la Passion, joué à Mons en 1501**, publié pour la première fois et précédé d'une introduction ; Strasbourg, Publications de la Faculté des Lettres, fasc. 23, 1925 ; in-8, CXXVIII+728 pages.

Dans la nouvelle édition de son étude sur la Mise en Scène dans le Théâtre religieux du Moyen Age, M. Gustave Cohen donne avant tout une reproduction anastatique de la première édition, telle qu'elle avait paru en 1906. Le fait que cette réimpression ait été possible sans nécessiter de profondes retouches, prouve le mieux la solidité des résultats obtenus il y a vingt ans. Mais, sans avoir sensiblement modifié les notions acquises, de nombreuses recherches fructueuses et d'heureuses découvertes, faites dans l'intervalle, sont venues préciser et enrichir la connaissance qu'on avait du sujet. Si le livre devait continuer à rendre des services à ceux qui s'intéressent au théâtre médiéval, une mise à jour s'imposait. L'auteur s'est acquitté de cette tâche dans un ample Avant-Propos où suivant page par page le texte primitif, il consigne tous les renseignements nouveaux recueillis dans les dernières vingt années.

La part du lion y revient aux notices bibliographiques. Rien — rien d'important du moins — de ce qui touche de près ou de loin au sujet, n'a été omis. Je signalerai seulement, à propos de la moralité d'*Elckerlyk* (*ad* P. 125, al. 1, p. XXXI), l'existence en allemand d'un renouvellement, *Das Spiel von Jedermann*, de Carl Vollmöller, dont le remarquable succès, au moins en Allemagne, atteste la vitalité de la vieille comédie. Ce sont encore des discussions sur certains points obscurs sur lesquels des découvertes récentes ont jeté un jour nouveau. Il y a bien aussi par-ci par-là quelques rectifications

Digitized by Google

apportées au texte primitif, des modifications devenues nécessaires, mais elles sont peu nombreuses et ne touchent à rien d'essentiel. Ce sont surtout les derniers chapitres, relatifs aux machineries, à l'organisation, aux acteurs, aux spectateurs, qui se voient considérablement enrichis grâce à une foule de renseignements nouveaux dus pour la plupart au *Livre de Conduite... de la Passion de Mons*.

Ce dernier ouvrage, déjà signalé dans cette revue par M. Mario Roques (t. LI, 1925, p. 470-471), forme le complément indispensable du livre de la *Mise en Scène*. Si l'heureuse découverte de M. Gustave Cohen n'apporte pas une révolution dans nos connaissances de la technique du théâtre médiéval, elle les complète et les enrichit en une proportion inespérée.

En fait, comme le dit le titre, ce sont deux choses distinctes que le *Livre de Conduite du Régisseur*, conservé en un double exemplaire, et le *Compte des Despenses de la Passion*, présenté par le *massard* ou trésorier aux échevins et au Conseil de la ville de Mons, le 4 avril 1502. Aussi l'éditeur les a-t-il traités séparément dans son Introduction où il s'emploie avec une remarquable ingéniosité à tirer tout le parti possible des renseignements qu'il donne sur la technique théâtrale des grands mystères du XVe et du XVIe siècle. Mais comme ces renseignements se complètent et s'éclairent mutuellement et que souvent aussi ils se répètent, il eût peut-être été plus commode pour le lecteur de les voir groupés en un seul chapitre. Dans la disposition actuelle, ils font quelquefois double emploi. L'auteur y aurait eu l'avantage d'éviter les nombreux renvois devenus nécessaires de l'un à l'autre chapitre.

Sans doute, le texte du Mystère, qui n'est qu'un démarquage des Passions de Greban et de Jean Michel, n'offre pas en lui-même un très grand intérêt ; les variantes qu'il fournit ont peu de valeur. Seules quelques parties originales, ou dont la source n'a, du moins, pas encore été découverte, seraient assez curieuses, si la disposition du texte, adoptée pour les besoins du « conducteur », ne les réduisait pas au premier et dernier vers de chaque réplique. Plus importantes sont les didascalies insérées dans le texte. Non pas qu'elles soient toujours supérieures à celles qu'on connaissait déjà ; il y en a ailleurs qui sont quelquefois plus riches ou plus précises. Mais par leur nombre, et presque toujours aussi par la précision et la richesse des détails, celles des *Abrieget*, qui semblent bien être l'œuvre originale du metteur en scène montois, acquièrent sur l'ensemble des autres une supériorité incontestable.

Il n'en est pas moins vrai que c'est le *Livre des Despenses de la Passion* qui est la partie la plus neuve, et partant la plus précieuse, du volume, ce registre où sur 92 pages le trésorier de la ville de Mons note, à la fin de chaque semaine, avec un soin minutieux, jusqu'au dernier denier, les sommes payées par lui à tous ceux qui, de près ou de loin, participaient à la préparation et à l'exécution du Mystère, depuis les salaires du charretier qui amène dans son tombereau les matériaux de constructions, ou la paye des charpentiers,

Digitized by Google

menuisiers, peintres etc., jusqu'aux frais occasionnés par les nombreux repas servis pendant ou après les représentations ou par les réceptions organisées pour les seigneurs et les nobles dames qui daignaient rehausser l'éclat de la solennité par leur présence. On y puise sur l'organisation de ces représentations des renseignements comme il ne s'en trouve plus nulle part ailleurs. Nous avons déjà dit le parti que M. Gustave Cohen a su en tirer pour compléter et illustrer son livre sur la Mise en Scène. Je ne pense pas qu'il ait encore laissé beaucoup à glaner après lui. Il faut bien l'avouer : le texte des Comptes, avec ses innombrables redites et ses notations minutieuses, n'est pas toujours d'une lecture très récréative ; mais l'éditeur en a facilité l'accès au lecteur par un système ingénieux, en imprimant en italiques tout ce qui concerne la mise en scène et la vie du théâtre. On peut donc aller tout droit aux choses qui intéressent au premier chef.

Mais là ne s'arrête pas l'intérêt du document. L'histoire sociale et l'histoire économique y trouvent à leur tour leur compte. Durant des semaines, avant et pendant les jeux, la vie de la cité semble se concentrer presque tout entière autour du grand événement. Ils ne sont pas nombreux, les artisans et les ouvriers de la ville, qui n'aient trouvé à s'y employer. Les uns construisent la scène ou érigent les gradins et les loges pour les spectateurs ; d'autres travaillent aux décors ou à la machinerie, si compliquée souvent et souvent si naïve ; on peint, on taille, on découpe, on colle, s'ingéniant à vaincre les grosses difficultés d'une mise en scène ardue. Et sur chacun d'eux nous apprenons quel était le salaire qu'ils touchaient et quel était le prix des matériaux qu'ils employaient. Encore qu'il soit loin d'épuiser la matière, l'essai du chap. v, § 11, sur le coût de la vie à Mons au début du XVIe siècle, permet de se rendre compte des précisions qu'on peut tirer de ce document pour ce problème délicat.

D'autre part, on voit par les salaires payés aux messagers et aux chevaucheurs, les rapports de bon voisinage qu'on entretenait à Mons avec les principales villes de la Picardie, de la Flandre et du Hainaut : on les invite à assister aux Jeux ; on les engage à participer aux concours poétiques qui accompagnaient les représentations et pour lesquels la ville a établi des prix d'argent exactement mesurés. La présence de Jean Molinier, venu de Valenciennes, et dont le séjour est signalé par le prix du repas qui lui fut offert, jette également une vive lumière sur les rapports littéraires que cultivaient entre eux les centres intellectuels qu'étaient ces villes du Nord. De l'aridité des chiffres surgit le tableau vivant de la vie matérielle aussi bien que de l'activité spirituelle de la cité médiévale.

Il y a enfin aussi le côté linguistique. D'une part, un vocabulaire riche en mots rares ou inconnus, en termes dialectaux et en termes techniques, assez spéciaux quelquefois pour qu'on ne puisse pas faire un grief à l'éditeur, s'il n'a pas toujours réussi à les expliquer (cf. l'importante contribution à ce sujet de M. A. Bayot, dans le *Bulletin du dictionnaire wallon*, 15e année, p. 24 à

Digitized by Google

61). D'autre part, le texte, étant écrit sans la moindre prétention littéraire, présente un caractère dialectal remarquable. L'orthographe assez fantaisiste du scribe transcrit volontiers les mots, comme il les entendait. Il écrira par exemple *Le Franque* (p. 475, n. 5) ou *clerque* (p. 499), où l'occlusive finale se faisait encore entendre, à côté de *blan bois* ou *blans gris papier* (p. 486), où elle s'était amuïe. Il y a donc là des renseignements précieux sur le dialecte montois tel qu'il se parlait au début du XVIe siècle. L'étude linguistique n'a pas été faite, mais les éléments en sont donnés dans un « Tableau grammatical » à la fin du volume, faisant suite à d'autres Index et à un Glossaire non moins utiles. Ajoutons ici quelques remarques : La forme *lesrau*, p. 709, du vers 7545, n'est pas la 1re pl. du futur [= laisserons], mais la forme contractée picarde pour *lesra on* [= laissera-t-on]. Je pense aussi qu'à la page 556 : « qu'il avoit *pour tendre* audit Hourt », *pour tendre* est une lecture fautive pour *pourtendu*. Parmi les faits syntaxiques je relève la construction curieuse, assez fréquente, de *et que, et qui*, pour *ce que, ce qui* (p. 563, n. 11 ; 576, n. 6 ; 577 ; 579 etc.).

L'importante publication de M. Cohen est donc une mine très riche en renseignements de tous genres. L'éditeur s'est volontairement borné au champ qu'il cultive avec tant de succès depuis vingt ans et s'est surtout attaché à ce qui a trait à l'histoire du théâtre médiéval. Dans d'autres domaines on trouvera encore à y faire une riche récolte.

E. HOEPFFNER.

Joachim ROLLAND, **Le théâtre comique en France avant le XVe siècle (Essai bibliographique)**; Paris, Editions de la « Revue des Etudes Littéraires », 1926; in-8, 133 pages.

Cet *Essai bibliographique* qu'aucune introduction ne vient expliquer, est consacré à plusieurs questions : la vie des jongleurs et leurs productions dramatiques (chap. I) ; la « génération spontanée (?) de l'élément comique au sein du drame religieux » (chap. II) ; le théâtre au XIIIe et et au XIVe siècles (chap. III et IV)[1]. Quelques exemples suffiront pour mettre en lumière la méthode de l'auteur.

Dans le chap. I, M. Rolland cite, entre autres, des ouvrages sur la société médiévale, vénérables, mais désuets : Lacroix, *Mœurs, usages et coutumes au moyen âge et à l'époque de la Renaissance* (2e éd., 1872), Méray, *La vie au temps des trouvères* (1873) ; dans la *Chevalerie* de Léon Gautier, il prend soin de relever toutes les pages où il est question de jongleurs, 17 passages y compris les notes ; mais il ne paraît pas se douter de l'existence de la *Vie en France*

1. A la p. 117 et suiv., on a une *Bibliographie* comme si tout ce qui précède n'en est pas une : mais il s'agit tout simplement d'une liste des ouvrages cités déjà dans les chapitres antérieurs.

Digitized by Google

au moyen âge de M. Ch.-V. Langlois dont le répertoire bibliographique (t. I de l'édition de 1924) lui aurait cependant permis de combler certaines lacunes de sa propre liste de références dressée au petit bonheur (il y manque, par exemple, l'article de Tobler, *Spielmannsleben im alten Frankreich*, etc.).

Il va sans dire que M. R. aurait pu puiser les mêmes renseignements à d'autres sources ; mais il en ignore plus d'une et par exemple le manuel de Voretzsch, dont les notes bibliographiques lui auraient rendu de précieux services.

Les lacunes de l'*Essai* ne trouvent pas leur compensation dans la facilité avec laquelle il accueille dans le cadre du théâtre comique des œuvres, dont il serait au moins utile de prouver le caractère scénique.

Admettons que la *Chastelaine de Saint Gilles* appartient au théâtre ; pourquoi refuser alors une place dans la liste à *Aucassin et Nicolette* ? Et si le *Dit de Salomon et de Marcol*, auquel tout un paragraphe du chap. I est consacré, est aussi une œuvre théâtrale (M. R. invoque, par exception, une phrase de Paulin Paris dans l'*Hist. litt.*, t. XXIII, p. 688, qui d'ailleurs ne lui donne nullement raison), à cause du rôle qu'y joue le dialogue, pourquoi n'y pas joindre les jeux-partis, les débats ou bien les pièces lyriques qui sont aussi basées sur un dialogue (les pastourelles) ?

Mais acceptons le choix de l'auteur et examinons le paragraphe relatif à *Salomon et Marcol* ; ce n'est pas un modèle de précision et d'exactitude. M. R. a pris la peine de citer et de décrire minutieusement les mss. et les premières éditions : mais il ne mentionne nulle part l'existence des deux versions du *Dit* ; et parmi les mss. il omet celui de Genève.

Vient ensuite une liste des versions de *Salomon et Marcol* en d'autres langues. Mais, comme elle est dépourvue de tout commentaire, le lecteur est autorisé à conclure que les versions latine, allemande (trois pages sont consacrées aux mss. et imprimés allemands), danoise, hongroise, italienne et suédoise dérivent toutes d'un orignal français, et que c'est aussi le cas des textes persan et polonais nommés sans aucune indication bibliographique. Encore cette liste érudite est-elle incomplète, car elle ne fait pas état des versions hébraïque, arabe et russe. Mieux valait supprimer toute cette digression complètement étrangère au théâtre comique français.

Prenons un autre exemple : le paragraphe 2 du chap. IV, « Grisélidis » ; car pour M. Rolland, l'*Estoire de Griseldis* est du genre comique encore qu'il ne tienne pas compte de l'élément comique du *Jeu de Saint Nicolas*, ou du *Miracle de Théophile* etc [1]. « *L'estoire de Griseldis*, déclare M. R. à la fin de la liste des éditions françaises du texte (p. 113), a encore inspiré d'autres auteurs. Ainsi :... » et il commence par citer la *Comédie* anglaise publiée en 1603 et

1. Sauf, peut-être, implicitement dans le chap. II « Génération spontanée etc. », qui ne contient que cinq « références » et pas un seul titre d'œuvre théâtrale.

Digitized by Google

rééditée en 1893 par Hübsch ; mais cette dernière édition, à laquelle on nous renvoie, démontre précisément que *The pleasant comodie of patient Grissill* n'a rien à voir avec le mystère français, qu'elle repose sur la *Comedi* allemande de Steinhöwel (1546), sur une vieille ballade anglaise, et, en dernier ressort, sur Pétrarque et sur Boccace. Mais M. R., qui cite jusqu'à une traduction portugaise de la pièce d'A. Silvestre et de E. Morand (1891), semble ne pas se souvenir du rôle qu'ont joué les deux grands Italiens dans la diffusion de la légende..... D'ailleurs, il garde le silence sur les nombreuses adaptations de *Griselidis* en Allemagne (Fr. Halm et G. Hauptmann), en Espagne, en Italie (Goldoni).

En résumé, travail manqué, dont l'inutile et parfois factice minutie ne saurait dissimuler les lacunes et les erreurs.

G. Lozinski.

Digitized by Google

PÉRIODIQUES.

MÉLANGES DE L'ÉCOLE ROUMAINE EN FRANCE, 1925. — L'importance de ce recueil s'accroît très heureusement et il a dû paraître cette année en deux parties à pagination séparée.

1. — P. 1-32. J. Muşlea, *La mort-mariage : une particularite du folklore balcanique*. — P. 33-180. P. Panaitescu, *Nicolas Spathar Milescu (1636-1708)*. Très importante étude qui ajoute beaucoup au travail d'Émile Picot sur Nicolas Milescu. — P. 181-276. N. Georgescu-Tistu, *Emile Picot et ses travaux relatifs aux Roumains*. Bibliographie méthodique avec analyses, accompagnée de renseignements biographiques sur notre regretté maître et ami et du texte de quelques lettres de Madame Cornu (1866-68). — P. 277-330. C. C. Giurescu, *Le voyage de Niccolò Barsi en Moldavie (1633)*. La relation italienne du voyage de ce moine en Tartarie, Circassie et pays voisins, est conservée à la Bibliothèque nationale (n. acq. lat. 1891). M. G. en donne l'analyse et publie la partie relative à la Moldavie.

2. — P. 1-25. Gr. Nandriş, *Les diphtongues à liquides dans les éléments slaves du roumain*. Les mots *baltă* « marais », *daltă* « ciseau », *gard* « haie, cloison, clôture » présentent un traitement de la diphtongue à liquide qui paraît anormal en regard des formes telles que *prag*, *plaz*, etc. M. N. pense que nous avons là des emprunts anciens ou des survivances remontant à une époque où le procès de l'évolution des diphtongues à liquides n'était pas généralisé dans le slave du Sud.

M. R.

MODERN PHILOLOGY, XXIII (1925-26), 1. — P. 7-19. A. H. Krappe, *The sparrows of Cirencester*. La légende des moineaux incendiaires est un thème de folk-lore, connu dans les pays les plus divers et ayant son origine dans des cérémonies rituelles. — P. 17-28. W. P. Shepard, *Two provençal tenzoni*. M. Sh. édite, traduit et commente, les deux tensons d'Albert de Sisteron et Aimeric de Peguilhan (Bartsch, 10, 3 — 16, 3 et 10, 6 — 16, 6). — P. 43-5. L. W. Ferguson, *The date of the* Raccolta aragonese. Probablement 1476. — P. 105-9. C. r. de *La Chanson de Roland*, éd. Jenkins (W. P. Shepard).

2. — P. 201-24. H. F. Field, *Comparative Syntax and some modern theories of the subjunctive*. — P. 225-8. S. Kroesch, *The etymology of french flanc*. Ce

Digitized by Google

serait un german. **flank* représenté dans plusieurs dialectes haut-allemands et indiquant un mouvement de va-et-vient. Les formes germaniques citées par l'auteur auraient besoin d'être étudiées de plus près, mais il est difficile de croire que les *flankieren* etc. ne sont pas d'origine française, plutôt que l'inverse.

3. — P. 257-72. E. H. Wilkins, *The pre-Chigi form of the* Canzoniere *of Petrarch*. — P. 349-53. A. R. Nykl, *Mexican-spanish etymologies*. Rejette l'explication de *haricot* par *ayacotli* ; rectifie la forme mexicaine pour *chocolat* : mex. *chocolatl* « eau aigre, cacao à l'eau » de *xococ.* « aigre » et *atl* « eau » ; rectifie l'article 4661 de *REW* où il faut, au lieu de *kakahotl* (chilen.), lire *cacahuatl* (mexic.) « fève de cacao ». — P. 372-7. C. r. de *Libro de Apolonio*, éd. C. Marden, part II (A. R. Nykl). — P. 382-4. C. r. de H. Brinkmann, *Geschichte der lateinischen Liebesdichtung im Mittelalter* (J. G. Kunstmann).

M. R.

Neophilologus, XII (1926-27), 1. — P. 1-10. E. Hoepffner, *La tradition manuscrite des* Lais *de Marie de France* (premier article). — P. 34-41. A. G. van Hamel, *Koning Arthur's vader*. — P. 46-8. A. H. Krappe, *The legend of the death of William Rufus in the* Historia ecclesiastica *of Ordericus Vitalis*. La vision du moine de Saint-Pierre de Glocester, rapportée par Orderic Vital, est une imitation de la vision relative à Julien racontée par la *Vita S. Basilii*. — P. 53-4. C. r. de E. C. Armstrong, *The french metrical versions of Barlaam and Josaphat* (K. S. d. V.). — P. 54. C. r. de G. Brockstedt, *Benoît de Sainte-Maure und seine Quellen* (K. Sneyders de Vogel). — P. 54-6. C. r. de H. Styff, *Étude sur l'évolution sémantique du radical* ward *dans les langues romanes* (G. B. Distelbrink). — P. 56. C. r. de M. Lutta, *Der Dialekt von Bergün und seine Stellung innerhalb der rätoromanischen Mundarten Graubundens* (J. Schrijnen). — P. 56-7. C. r. de T. Gartner, *Ladinische Wörter aus den Dolomitentälern* (J. Schrijnen). — P. 57. C. r. de *La infancia de Jesu-Christo de G. Fernandez y Avila*, éd. M. L. Wagner (K. S. d. V.). — P. 60-3. C. r. de H. Brinkmann, *Geschichte der lateinischen Liebesdichtung des Mittelalters* (Th. M. Chotzen).

2. — P. 85-96. E. Hoepffner, *La tradition manuscrite des Lais de Marie de France* (second article). M. H. critique les classements proposés par M. Warnke et conclut d'une part à la supériorité du ms. *H* (Mus. brit. Harl. 978) sur *S* (Bib. nat. n. acq. fr. 1104), d'autre part à l'existence pour les *Lais* de deux versions : l'une, insulaire, représentée par *H* et *C* (Mus. brit. Cott. Vesp. B. XIV) « est restée bien plus fidèle au texte de Marie, au moins quant au fond » ; l'autre, continentale, représentée par *S*, *P* (Bibl. nat. fr. 2168) et *Q* (Bibl. nat. fr. 24432), « s'écarte beaucoup plus du texte primitif ». La base d'une édition critique doit donc être cherchée en *H* et *C* appuyés par la traduction norroise. — P. 132-7. C. M. van der Zanden, *Un chapitre intéressant de la* Topographia hibernica *et le* Tractatus de Purgatorio

Digitized by Google

sancti Patricii. — P. 138-40. C. r. de Studer et Evans, *Anglonorman lapidaries* (N. v. Wijngaarden).

3. — P. 223-6. C. r. de F. Schürr, *Das altfranzösische Epos* (J. J. Salverda de Grave).

4. — P. 255-7. J. L. Cardozzo, *Ma mère l'Oie : Aue* (= *auca*) *ou Ave* (= *avi*)? *L'oye*, dans la formule célèbre connue depuis Mathurin Régnier et Charles Perrault, pourrait représenter une forme dialectale analogue au wallon *âwe* « grand'mère ». — P. 291-5. C. r. de E. Lerch, *Historische Syntax*, I, et de Kr. Nyrop, *Grammaire historique de la langue française*, V (K. Sneyders de Vogel). — P. 245-6. C. r. de G. Cohen, *Le livre de conduite... pour le Mystère de la Passion joué à Mons en 1501* (J. J. Salverda de Grave). — P. 300-1. C. r. de W. Meyer-Lübke, *Das Katalanische* (K. Sneyders de Vogel).

M. R.

NEUPHILOLOGISCHE MITTEILUNGEN, XXVII (1926), 1-2. — P. 1-7. H. Petersen, *Une vie inédite de saint Georges en vers français du moyen âge* (*Bibl. nat. nouv. acq. fr. 4412*). Ce petit texte de 42 vers n'est pas de forme strophique, comme l'avait dit P. Meyer (*Hist. litt.*, XXXIII, 351) ; il présente des ressemblances de fond avec le résumé de la légende en prose française du ms. 1 de Saint-Brieuc (cf. Matzke, *The legend of saint George*, *PMLA*, XVIII, 106-9). M. P. publie le texte en vers. — P. 38-41. C. r. de J. Bédier, A. Jeanroy et F. Picavet, *Histoire des lettres françaises*, I (A. Långfors). — P. 41-7. C. r. des *Mélanges de philologie offerts à Johan Vising* (A. Wallenskõld). — P. 48-50. C. r. de la *Sammlung romanischer Uebungstexte*, I-II (A. Wallenskõld).

3-4. — P. 95-7. H. Petersen, *Note sur une ballade adressée par Eustache Deschamps à Chaucer*. Il s'agissait d'éclaircir le sens du v. 27 de la ballade de Deschamps à Chaucer :

Eustaces sui, qui de mon plant aras ;

je ne pense pas qu'il soit beaucoup plus clair après cette discussion. — P. 108-9. C. r. de Kr. Nyrop, *Grammaire historique de la langue française*, V (A. Wallenskõld). — P. 109-10. C. r. de E. Vinaver, *Études sur le Tristan en prose* (A. Långfors). — P. 115-19. C. r. de *Spanish Grail Fragments*, *El Libro de Josep Aburimatia*, *La Estoria de Merlin*, *Lançarote*, éd. K. Pietsch (O. J. Tallgren).

5-6. — P. 124-64. A. Jeanroy, *Études sur l'ancienne poésie provençale*, *I. La structure de la chanson*. Précieux exposé, remarquablement clair malgré les difficultés du sujet, de la technique de la chanson provençale, avec des indications sur l'histoire de cette technique et de son vocabulaire, en particulier sur l'emploi des mots *vers* et *canso*. — P. 165-71. H. Suohlati, *Friedrich Kluge. In memoriam*. — P. 175-6. C. r. de Ch.-V. Langlois, *La Vie en France au*

Digitized by Google

moyen âge d'après des romans mondains du temps et *d'après des moralistes du temps* (A. Långfors). — P. 176-7. C. r. des *Classiques français du moyen âge*, 48 et 49 (A. Wallensköld). — P. 177-9. C. r. de *Eine altfranzösische Liedersammlung*, éd. H. Spanke (A. Långfors). — P. 179-80. C. r. de E. Droz et G. Thibaut, *Poètes et musiciens du XVe siècle* (A. Långfors).

7-8. — P. 193-8. A. Malin, *Un documento fiorentino del Trecento*. Formule de consécration des religieux de l'ordre de Sainte-Brigitte. — P. 198-207. A. Ferretti, *La figura poetica di S. Francesco d'Assisi*. — P. 220-5. C. r. de E. Lerch, *Historische französische Syntax*, I (A. Wallensköld). — P. 223-4. C. r. de K. Voretzsch, *Einführung in das Studium der altfranzösischen Literatur*, 3e éd. (A. Långfors). — P. 226-7. C. r. de A. C. Klebs et E. Droz, *Remèdes contre la peste* (A. Långfors). — P. 234-6. C. r. de E. Nonnenmacher, *Praktisches Lesebuch der altfranzösischen Sprache* (A. Wallensköld). — P. 236-9. C. r. de *Minneskrift utgiven av Filologiska Samfundet i Göteborg nå ljugofemårsdagen av dess stiftande den 22 oktober 1925* (A. Wallensköld).

M. R.

PUBLICATIONS OF THE MODERN LANGUAGE ASSOCIATION OF AMERICA. — T. XL (1925). — P. 1-43. *American bibliography for 1924*. La part relative au français (p. 25-29), à l'espagnol et à l'italien (p. 29-37) est due à M.M. H. Carrington Lancaster et J. P. Wickersham Crawford. — P. 44-92. Hope Traver, *The four daughters of God : a mirror of changing doctrine*. Important complément à une dissertation sur les « quatre filles de Dieu » parue en 1907 dans les Monographies de Bryn Mawr College (VI). Mlle T. a recherché les sources lointaines du fameux « procès de Paradis » où interviennent Vérité et Justice, Miséricorde et Paix, et elle montre comment les modifications que la scène a subies au cours des siècles traduisent des idées ou des préoccupations elles-mêmes changeantes. La question intéresse non seulement l'histoire de l'allégorie médiévale, que traite particulièrement Mlle T., mais aussi celle du théâtre, puisque le « procès » en question reparaît dans les mystères et notamment dans la *Passion* de Gréban. — P. 92-97. John R. Reinhard, *Bread offered to the child-Christ*. Texte, accompagné d'indications sur les sources et d'une bibliographie, d'un miracle inédit de 72 vers, écrit en un mélange de picard et de français du Centre et conservé dans le ms. BN 375 : il fait partie d'une série de neuf miracles dont les huit autres ont été publiés en 1922, par M. H. Kjellman, en appendice à sa *Deuxième collection anglo-normande des miracles de la Sainte Vierge*. — P. 98-102. Grace Frank, *English manuscripts in the Vatican library*. Parmi les mss. cités relevons Ottob. lat. 626 qui, entre autres ouvrages latins, contient un traité encore inédit, le *Fasciculus morum*, où les exhortations morales sont illustrées par des *exempla*, des *narrationes* et des vers anglais ; Mme F. nous dit que ces *exempla* sont souvent des récits de faits divers qui fourniraient des matériaux abondants à l'histoire des mœurs. — P. 218-24. Charles H. Livingston,

Digitized by Google

The fabliau « des deux Anglois et de l'anel ». Ce fabliau (Montaiglon-Raynaud, II, 46), fondé sur un jeu de mots dialectal et pour lequel on n'avait pas trouvé d'analogues, est en étroit rapport avec deux textes que publie ici M. L. : un *exemplum* du XIVe siècle, tiré du ms. Harley 7322 du British Museum, et la 4e des *Cent Nouvelles Nouvelles* encore inédites de Philippe de Vigneulles (1515). (On sait que M. L. possède le ms. unique de ce dernier ouvrage.) — P. 225-39. Helen F. Rubel, *Chabham's* Penitential *and its influence in the thirteenth century*. Ce traité sur la confession contient un passage important où les *histriones* et les *joculatores* sont classés par catégories et où l'Église fait preuve d'une attitude plus tolérante à l'égard de certaines de ces catégories. Le passage devient plus intéressant encore si l'on note qu'il est d'un siècle plus ancien qu'on ne le dit trop souvent. Mlle R. confirme en effet que l'auteur n'est pas Thomas Cobham, évêque de Worcester en 1317, mais Thomas Chabham, sous-doyen de Salisbury en 1213. — P. 450-89. S. Griswold Morley, *Modern use of* ser *and* estar. Aucun principe unique d'explication ne suffit à rendre compte de l'usage de ces deux verbes. On peut formuler un assez grand nombre de règles fondées sur une interprétation du sens fondamental de l'un et de l'autre verbe, mais il y a des croisements, et un résidu qui résiste à toute analyse rationnelle, un domaine où s'exerce en toute liberté le sentiment individuel. M.M. voit dans cette attitude une tendance caractéristique de la syntaxe espagnole qui à son tour, par cette répugnance à se laisser enfermer dans des cadres trop rigoureux, exprime à sa façon l'indépendance raciale du peuple espagnol. — P. 491-506. Maude Elizabeth Temple, *Beaumanoir and fifteenth-century political ethics*. C'est surtout une ressemblance d'atmosphère que note Mlle T. qui, par une série de citations et de fines analyses, fait valoir ce qu'il y a de lumineux, de classique et de vraiment humain dans le beau livre des *Coutumes de Beauvoisis*. — P. 963-1024. Charles C. Fries, *The periphrastic future with* shall *and* will. A propos d'une question de syntaxe anglaise, cet article montre par une méthode rigoureuse et de façon frappante quel écart il y a souvent entre les règles que se transmettent les grammairiens et l'usage réel de la langue soit écrite soit parlée. La morale à tirer s'applique à d'autres langues encore qu'à l'anglais.

T. XLI (1926). — P. 30-45. H. Carrington Lancaster, J. P. Wickersham Crawford, *American bibliography for 1925* (français, espagnol, italien). — P. xliii-lv. Intéressant discours sur les *World languages* prononcé à Chicago par M. Hermann Collitz, président de l'Association. — P. 262-79. Gordon Hall Gerould, *The social status of Chaucer's Franklin*. Remarques intéressantes sur le sens du mot *franklin* et sur celui du mot *vavasseur* où M. G. voit l'équivalent du premier. — P. 771-84. Laura Hibbard Loomis, *Arthur's Round Table*. Mme L. montre, de la façon la plus convaincante que la Table ronde et l'idée d'un compagnonnage qui rassemble des héros avec leur chef autour de cette table ne sauraient venir, comme on le croit d'ordinaire, de l'antiquité celtique, mais qu'il y a là une adaptation de scènes de la

Digitized by Google

vie du Christ que, de la fin du 1er siècle de l'ère chrétienne jusqu'au milieu du XIIe, l'art (mosaïque, peintures murales, ivoires, etc.) avait rendues familières à tous. D'autre part, si Wace, qui a le premier mentionné la Table ronde, ou celui à qui il en a emprunté l'idée, ont pensé au Christ à propos du roi Arthur, c'est que déjà la gloire de Charlemagne avait été rehaussée du cortège des douze pairs de France, expressément conçus sur le modèle des douze apôtres : Arthur ne pouvait rester inférieur à Charlemagne. — P. 785-809. Irene Pettit McKeehan, *Guillaume de Palerne, a medieval « best seller »*. Analyse de la méthode de l'auteur et rapprochements entre les épisodes du récit et quelques faits de l'histoire de Sicile à la fin du XIIe siècle.

E. S.

REVUE BELGE DE PHILOLOGIE ET D'HISTOIRE, V (1926). — P. 162-4. C. r. d'*Aucassin et Nicolette*, éd. Roques (F. Desonay). — P. 339-50. M. Delbouille, *La « Chanson de Landri »*. Nos lecteurs se rappellent l'article que F. Lot a publié en 1903 sur cette *cantilena de Landrico* connue par une curieuse allusion de Pierre le Chantre (cf. *Romania*, XXXII, 1-17) : la conclusion en était que cette chanson devait avoir pour héros Landri de Nevers. M. D. pense qu'il s'agit plutôt d'une chanson où figurait *Landri le timonier*, personnage que nous connaissons par l'épisode de Synagon du *Moniage Guillaume II* ; quant aux allusions provençales, aux amours de *Landric* et d'*Aya*, elles se rapporteraient, plutôt qu'à une chanson de geste, à un roman inconnu ; enfin les allusions à une chanson « d'Auchier ne de Landri » devraient s'entendre en fait de deux chansons différentes. — P. 514-19. A. Bayot, *Fragments d'un recueil de motets français*. Deux feuillets de parchemin, servant de gardes à un incunable de la Bibliothèque de l'Université de Louvain, proviennent d'un recueil de motets du XIVe s., qui différait de tous les recueils actuellement connus par l'ordre des pièces ; les fragments de Louvain ne contiennent que des morceaux à deux parties, ils nous conservent dix motets français dont huit nous donnent, sauf variantes relevées par M. B., des pièces déjà connues ; deux autres nous présentent une pastourelle et une chanson d'amour inconnues de Raynaud et de Stimming. — P. 570-741. C. r. de H. Brinkmann, *Geschichte der lateinischen Liebesdichtung im Mittelalter* (M. Delbouille ; cf. *Romania*, LII, 413). — P. 578-81. C. r. de G. Cohen, *Le livre de conduite du régisseur... pour le Mystère de la Passion, Mons, 1501* (G. Chartier ; cf. ci-dessus, p. 255). — P. 744-70. J. Feller, *Quelques aspects récents de la philologie romane en France*. Premier article consacré particulièrement au *Cours de linguistique générale* de F. de Saussure et à G. Millardet, *Linguistique et dialectologie romanes*. — P. 1011-13. C. r. de E. Lerch, *Historische französische Syntax*, I (M. Delbouille). — P. 1013-15. C. r. de K. Titz, *La substitution des cas dans les pronoms français* (M. Delbouille ; cf. *Romania*, LII, 231). — P. 1015-17. C. r. de M. Delbouille, *Les origines de la pastourelle* (F. Desonay). — P. 1018-22. C. r. de F. Genn-

Digitized by Google

rich, *Die altfranzösische Rotrouenge* (M. Delbouille ; remarques sur le caractère populaire ou courtois de la *rotrouenge*). — P. 1022-25. C. r. de E. Vinaver, *Études sur le Tristan en prose* et *Tristan et Iseut dans l'œuvre de Thomas Malory* (F. Desonay ; cf. *Romania*. LII, 235-6).

M. R.

Revue de linguistique romane, II (1926), 1. — P. 1. *In memoriam*. Hommage à J. Gilliéron. — P. 3-15. K. Jaberg, *Sprache und Leben*. A propos des travaux de Ch. Bally. — P. 16-24. M. Bloch, Collibertus *ou* *culibertus? M. Bl. fait remonter l'*u* du fr. *culvert* < collibertus au latin vulgaire (de quelle époque?), qui aurait déjà dit *culibertus, modifiant l'*o* de la syllabe initiale peut-être sous l'influence de l'*i* suivant : on trouve en effet des formes avec *u* (dans les chartes latines) en Italie et en Espagne. A la vérité M. Bl. ne donne que deux exemples pour l'Espagne et l'un au moins est certainement d'origine française ; pour les dialectes de l'Italie, le passage de *o* en syllabe initiale à *u* n'est pas un phénomène inconnu. L'accord France-Espagne-Italie perd ainsi beaucoup de son intérêt. — P. 25-98. J. Brüch, *Die bisherige Forschung über die germanischen Einflüsse auf die romanischen Sprachen*. Le principal intérêt de cette importante revue critique est un essai de classement chronologique des apports successifs des parlers germaniques aux parlers romans. — P. 95-112. J. Brüch, *Das Suffix -attus, -ittus, -ottus*. Sur l'origine germanique de ces suffixes, tirés de formes hypocoristiques de noms propres, et sur les conditions de leur extension due à la pénétration d'éléments de population germanique (soldats, esclaves) dans la société romaine de l'Empire et à des rencontres avec des suffixes latins. — P. 113-36. P. Fouché, *Chronique philologique des parlers provençaux anciens et modernes (1913-1924)*. Revue bibliographique sommaire soigneusement ordonnée.

2. — P. 137-62. V. Bertoldi, *Parole e idee ; monaci e popolo, « calques linguistiques » e etimologie popolari*. M. B., poursuivant ses recherches dans le domaine si riche et si plein d'enseignement des dénominations botaniques, étudie, dans cet article un peu touffu, mais nourri d'observations précises et d'idées fécondes, le sort du lat. cunila « origan » et les rapports des mots européens qui désignent des plantes analogues ; il met ainsi en lumière le multiple travail de l'étymologie populaire et de l'étymologie des demi-savants, le jeu et l'extension des calques linguistiques ; il détermine le double courant qui, par l'étymologie populaire ou savante, partant de la forme, plus ou moins conservée, intègre dans ce mot des idées nouvelles, comme Gilliéron l'avait si fortement marqué dans son histoire de *fermer-fer*, et, par le calque, propage l'idée plus ou moins exactement gardée en sacrifiant la forme. L'index placé à la fin de l'article permettra de retrouver les nombreuses suggestions étymologiques que je ne puis rapporter ici. — P. 163-207. J. Jud, *Problèmes de géographie linguistique romane. III. « S'éveiller » dans les langues romanes* (avec 2 cartes). L'histoire des mots exprimant une

Digitized by Google

notion comme celle du réveil sera toujours rendue très difficile parce que la notion est, en fait, double : subjective, lorsqu'il s'agit de l'être qui se réveille, transitive lorsqu'il s'agit de l'être que l'on réveille ; les parlers peuvent distinguer ou confondre ces deux notions sous un même terme (sauf variation syntactique), et, d'autre part, les lexicographes et les patoisants ne prennent pas toujours soin de bien distinguer ces deux valeurs. M. J. a bien reconnu cette difficulté du problème qu'il étudiait et il a utilisé de la façon la plus ingénieuse l'idée de la coexistence et de la confusion possible des sens d' « éveiller » pour l'essai de reconstruction historique et géographique que je résume ci-dessous dans ses grands traits. « Le latin parlé des IIe-IVe siècles disposait de deux séries de verbes :

« éveiller » (verbe causatif) : excire, excitare;

« éveiller » (v. neutre et réfléchi) : expergisci, exvigilare ».

Expergisci ou expergere, entraîné par le groupe des composés de regere, est muni d'un participe expertus, qui est en même temps le p. pa. de experiri, d'où attribution du sens d' « éveiller » à ce dernier verbe, « barbarisme que la langue littéraire de Rome et de l'Espagne rejette dédaigneusement », mais qui a vécu un certain temps [1] et notamment s'est propagée en Gaule (a. pr., et a. fr. *esperir*).

Pour se débarrasser d'experiri « s'éveiller » l'Italie a étendu excitare du sens causatif au sens subjectif et l'a passé à la Dacie (roum. *deşte(p)ta*), à la Rétie (surs. *dištata*, etc.), à la Narbonaise (a. pr. *esedar*, gasc. *deschuda*), et a étendu exvigilare du sens subjectif au sens causatif ; ce deuxième remède, peut-être plus tardif, n'a été adopté que dans l'Italie centrale, puis (sans doute lors d'une seconde romanisation) en Sicile et en Calabre, mais surtout dans la Gaule, sur ce point comme sur d'autres plus puriste que le reste de la Romania. Cependant l'Espagne inventait un dérivé d'expertus, expertare, représenté par l'esp. *despertar* et propagé jusqu'au Haut-Languedoc (le wallon *despierté* pourrait n'être qu'une dérivation autochtone de *despiert* < (d)expertus. Sur cet état latino-roman primitif les diverses régions ont exercé leurs forces d'innovation et de régularisation qui tendent à l'élimination des représentants de experiri ou de excitare au profit de exvigilare, type littéraire, ou des types locaux comme le franco-prov. *dessona* ou le vénit. *desmissiar* [2]. — P. 208-62. G. Bottiglioni, *Studi sardi, rassegna critica e bibliografica (1913-1925)*. Les progrès des études sardes dans ces dernières années expliquent l'étendue de cette revue critique et la rendent particulièrement précieuse. Elle est accompagnée d'une carte indiquant de façon fort utile les points qui ont été explorés et la répartition des régions linguistiques de l'île. Je signale ici, d'après une note de M. Jud (p. 193), que « l'enquête de l'*ALS* a été étendue en 1926 à l'île de Sardaigne ». — P. 263-70. P. Skok, *Les*

1. M. Jud emploie d'ordinaire pour exprimer cette idée l'expression « un jour », qui est inexacte.

2. P. 198, n. 3, expergiscere n'est-il pas une faute d'impression pour *experiscere?

Digitized by Google

travaux serbo-croates et slovènes de linguistique romane (1913-1925). M. Sk. signale ici seulement les articles écrits en serbo-croate et en slovène notamment par lui-même et par M. Barić. — P. 271-300. G. Rohlfs, *La terminologia pastorale dei Greci di Bova (Calabria)*, avec cartes et figures. On sait (cf. *Romania*, LI, 599 sq.) que M. R. a établi l'origine antique, et non byzantine, des populations grecques du sud de l'Italie ; cela donne une importance toute particulière aux parlers conservés par ces populations et il convient de se hâter d'en recueillir les restes le plus largement possible ; c'est une utile contribution à cette tâche urgente que nous donne ici M. R. avec sa précision et sa largeur d'information ordinaires. — P. 301-8. C. de Boer, *Valeurs « par intervention de la grammaire »*. Les deux phrases *Je lui ai dit ne pas le croire* et *Je lui ai dit de ne pas le croire* ont des sens nettement différents, le second terme est dans la première une simple énonciation, dans la seconde l'expression d'une volonté. Cette différence, due à la présence de la préposition, ne tient pas à une valeur sémantique de celle-ci, mais seulement à une habitude grammaticale transformée en règle.

M. R.

Revue de philologie française et de littérature, XXXVIII (1926), 1. — P. 1-32. F. Piquet, *Le patois de Dombras* (Meuse). Suite, de *c* à *k* (à suivre). — P. 33-56. L. Clédat, *En marge des grammaires*. V. Les temps composés et surcomposés ; VI. Étimologies populaires. — P. 62-3. P. Porteau, *Fr. jacasser, anc. h. all. gackazzen ; allem. büchse, lat. buxĕa*. — P. 78-80. C. r. de J. M. Buffin, *Remarques sur les moyens d'expression de la durée et du temps en français*. — P. 80-82. C. r. de *Studier i modern Språkvetenskap*, IX. — P. 82-3. C. r. de *Aucassin et Nicolette*, éd. M. Roques. — P. 87-8. L. Clédat, Notice nécrologique sur J. Gilliéron.

2. — P. 89-120. F. Piquet, *Le patois de Dombras* (Meuse). Suite, de *k* à *r* (à suivre). — P. 121-32. L. Clédat, *En marge des grammaires*. VII. Valeurs spéciales de la forme interrogative ; VIII. L'imparfait. — P. 165-8. C. r. de G. Bertoni et M. Bartoli, *Breviario di neolinguistica* (A. Dauzat).

M. R.

Revue des études latines, III (1925). — P. 69-77. Ch. Svoboda, *La grammaire latine depuis le moyen âge jusqu'au commencement du XIXe siècle*. — P. 129-41. Cl. Brunel, *Le latin des chartes*. — P. 214-20. A. Meillet, *A propos de qualitas*. C'est en quelques pages toute l'histoire d'un mot (et d'une notion) depuis les philosophes grecs qui l'ont inventé jusqu'à l'usage courant des parlers modernes ; c'est encore un bel exemple d'enrichissement lexical par le haut et d'expansion linguistique : « une création grecque, une adaptation latine, un intermédiaire français, ainsi se sont faits souvent les mots de la civilisation européenne ». — P. 115-19 et 214-17. A. Burger, *Le parfait latin en -uī et le problème des formes « contractes »*. Le parfait en -u i est une

Digitized by Google

innovation ; les formes « contractes » ne sont pas le résultat d'une réduction phonétique ou analogique ; elles reproduisent un état archaïque.

M. R.

REVUE DES TRAVAUX SCIENTIFIQUES TCHÉCOSLOVAQUES, I et II (1919 et 1920). — Les sociétés scientifiques tchécoslovaques ont eu l'heureuse idée de publier annuellement un compte rendu en anglais ou en français des résultats des recherches scientifiques et des publications faites dans leur pays. La section première de ce recueil est consacrée aux sciences morales, et la philologie y trouve sa place. Pour les années 1919-1920, le sommaire des publications romanes a été rédigé par M. Haškovec ; il se trouve au t. I, pp. 106-11 ; il est précédé d'un bref historique des études romanes en Tchécoslovaquie.

ZEITSCHRIFT FÜR ROMANISCHE PHILOLOGIE, XLVI (1926), 1. — P. 1. — Chr. Favre, *Proverbes et dictons de Savièse* (Valais). — P. 27. C. Tagliavini, *Di alcune antichissime parole alpine.* La plus grande partie de cet article est un exposé très vivant de la question des langues pré-indoeuropéennes dans le bassin méditerranéen, destiné à faire comprendre le principe des recherches pour rapprocher des formes de langues de l'Orient de la Méditerranée, de l'Asie-Mineure, du Caucase, etc., les formes romanes pré-latines. A titre d'exemples, M. T. étudie les mots romans suivants : 1. alp. orient. *mugo* « espèce de pin » rattaché à une racine **muk* « baie, gland » attestée par des gloses pré-helléniques et en ouro-altaïque, passée à la désignation d'arbres, comme c'est le cas en caucasique et en un état pré-européen dont la forme romane serait le représentant ; 2. alp. rét. et lomb. *barga* « hutte, etc. », type *barge* du français et nombreux noms de lieux en *Barc-*, *Barg-*, d'un type illyrique (?) **barg* qui serait apparenté au german. *bergen* « mettre en sûreté » ; 3. lomb., vén., ladin *ʒata* « patte, main », probablement germanique (cf. *REW* 9605), mais le caucasique et l'arménien ont des formes semblables ; 4. alp. orient. *talpa* « pied » représenterait un **talpa* lat. vulg. au sens de « patte » qui serait une sorte de doublet de talpa « taupe », les deux formes étant apparentées à la racine tal de talus, et peut-être tellus, racine indo-européenne, mais aussi ouralo-altaïque ; le sens originaire serait celui de « plat, étendu » d'où celui d' « étendue de terre, terre » dont on aurait tiré celui de « plante du pied » (cf. hongr. *talp*, roum. *talpă*), puis de « pied », tandis que du sens de « terre » on passait à celui d' « animal qui creuse la terre » ; 5. noms alpins de la « schlitte » : engad. *śliesa*, berg. *leʒa*, etc., représenteraient un vénète **leʒ* dont le sens se serait développé d'une part dans la direction de « luire », d'autre part dans celle de « glisser ». — P. 55. H. Oppermann, *Petrus Riga und Petrus Comestor.* Emprunts faits par le second dans son *Historia scholastica* à l'*Aurora* (Bible versifiée) du premier.

Mélanges. — P. 74. G. Rohlfs, *Zur abruʒʒ. skupina « Dudelsack ».* Rapproché du gréco-latin *ascopa* « outre » ; mais cf. L. Spitzer, *Zs.*, XLVI, 764.

Digitized by Google

— P. 76. O. Schultz-Gora, *Afrz. isnel.* L'*i* de *isnel* pourrait être dû à une dissimilation dans des expressions comme *tost et esnelement* passées à *t. et isn.* — P. 77. H. Breuer, *Zum Thomasleben des Guernes von Pont-Sainte-Maxence.* Discussion des remarques de M. Schultz-Gora (*Archiv*, 147, 112) sur l'édition Walberg. — P. 80. H. Breuer, *Berichtigunren zur Ausgabe der « Jaufre ».* Errata à l'édition de M. Br.

Comptes rendus. — P. 82. K. Bergmann, *Deutsches Wörterbuch* (E. Richter). — P. 85. L. Jordan, *Altfranzösisches Elementarbuch* (H. Breuer). — P. 91. *Le Roman de Jehan de Paris*, éd. E. Wickersheimer (L. Karl). — P. 92. *Les Fortunes et Adversitez de Jean Regnier*, éd. E. Droz (L. Karl). — P. 94. J. Gordon Addison, *The affirmative particles in French* (A. Schulze). — P. 96. *Mélanges de philologie offerts à M. J. Vising.* — P. 99. Livres nouveaux.

2-3. — P. 129. Fr. Schürr, *Gottfried Baist* † 28 février 1853 — 22 octobre 1920, avec portrait. — P. 135. G. Rohlfs, *Die Quellen des unteritalienischen Wortschatzes.* Le sud de l'Italie a été soumis à des influences linguistiques très diverses : grec à diverses époques, arabe, italique, peut-être ibère, latin; M. R. tente de caractériser ces diverses sources de vocabulaire. — P. 165. M. Tietz, *Lope de Vega und Amarilis.* — P. 210. G. Tilander, *Étude sur les traductions en vieux français du traité de fauconnerie de l'empereur Frédéric II.* Description et classement des manuscrits, avec extraits et glossaire étendu des mots rares et inconnus ; beaucoup de ces mots sont d'ailleurs de simples transpositions de l'original latin ; trois fac-similés.

Mélanges. — P. 261. Fr. Schürr, *Lautgesetz oder Lautnorm ?* A propos de l'article de M. S. Puşcariu, *Despre legile fonologice* (*Dacoromania*, I). — P. 305. M. Regula, *Zum deiktischen i- und a- in den romanischen Demonstrativen.* L'origine en serait dans *hīc* et *hāc.* — P. 308. M. Regula, *Frz. regretter.* De *regrevitare. — P. 310. M. Regula, *Syntaktische Beiträge.* 1. *Zur Entstehung des Innifitivus patheticus im Fragesatz.* Exemples latins; 2. *Zu généralement parlant = à généralement parler* ; 3. *Zum lat. Nominativus absolutus als Vorläufer romanischen Konstruktionen.* — P. 312. M. Regula, *Zum Adverbialtyp -ément.* — P. 314. O. Schultz-Gora, *Zum Text und den Anmerkungen der dritten Auflage der Lais der Marie de France.* Corrections à l'éd. Warnke de 1925. — P. 325. Fr. Gennrich, *Der Chansonnier d'Arras.* Remarques sur la constitution de ce chansonnier à propos de l'édition A. Jeanroy et additions ou corrections aux indications bibliographiques de cette édition. — P. 135. Fr. Gennrich, *Zu den altfranzösischen Rotrouengen.* Additions au travail de l'auteur sur la rotrouenge. — P. 342. W. Mulertt, *Die Patriklegende in spanischer Flores Sanctorum.* Texte espagnol de la légende de saint Patrice d'après les mss. h I 14 de l'Escorial, et R I 5 de la Bibl. Menendez y Pelayo à Santander (2 versions), avec l'original de la *Legenda aurea* de Jacques de Varazzo.

Comptes rendus. — P. 356. *Jahrbuch für Philologie*, I (L. Jordan). — P. 368.

Digitized by Google

Histoire littéraire de la France, XXXVI, 1 (L. Karl). — P. 375. *Real Academia Española, Diccionario de la lengua española* (P. de Mugica). — P. 381. *Obras de Lope de Vega*, I-III (A. Hämel).

4. — P. 385. P. Skok, *Zur Chronologie der Palatalisierung von* c g qu gu *vor* e i y ị *im Balkanlatein*. Les explosives palatales devant *e, i, y, ị* offrent dans le slave balkanique trois traitements : *č ž, ts z, k g* ; mais ces divers traitements sont inégalement répartis : la conservation de l'explosive est, en général, un phénomène des parlers proches de la côte adriatique. M. Sk. en conclut que les Slaves, en arrivant aux VI-VIIe siècles en contact avec les Latins ou latinisés, ont encore trouvé des explosives palatales latines intactes et que cette prononciation a été mieux défendue dans les villes de la côte, tandis que l'altération se produisait dans les territoires ruraux de l'intérieur. — P. 411. H. Breuer, *Zum altprovenzalischen Artus-roman Jaufre*. Texte du fragment du Vatican en édition diplomatique. Quelques rectifications nouvelles à l'édition (cf. p. 80). — P. 428. K. Pietsch, *Zum Text der* Confision del Amante *por Joan Goer*. Cette traduction espagnole de la *Confessio amantis* de J. Gower a été éditée en 1904 par A. Birch-Hirschfeld ; M. P. apporte de nombreuses rectifications à l'édition.

Mélanges. — P. 435. M. Szadrowsky, *Bedeutungsparallelen*. Analogies sémantiques entre divers mots de parlers germaniques, notamment de l'allemand de Suisse et les mots romans suivants : 1. représentants de fortuna avec le sens de « mauvaise fortune » ; 2. prov. *ataina* et mots apparentés avec les sens contradictoires de « gêne » et « hâte » ; 3. fr. *flasque* et *dru* ; 4. rét. *arder* « geler » ; 5. a. prov. *mazan*. — P. 453. J. Brüch, *Afrz.*, *aprov. plais* « *Hecke* ». De *plaxum tiré de complexum d'après le modèle factum — confectum. — P. 454. W. Mulertt, *Eine französische Amadis-Schatzkammer aus acht Büchern*. Note sur un exemplaire, p. ê. unique, appartenant à la bibliothèque de Breslau (8 N 46), du *Thresor des livres d'Amadis de Gaule, ascavoir les Harangues, Concions, Epistres, Complaintes, et autres choses les plus excellentes, et dignes du lecteur français*, etc... *A Poitiers, pour Pierre Regnard, 1559*. — P. 457. O. Schultz-Gora, *Zu Guillaume le Maréchal, v. 5024*. Propose de comprendre dans ce vers *revolliez* comme *rouoilliez*, avec le sens de « frapper, battre » ; P. Meyer avait déjà pensé à cette interprétation, mais l'avait jugée non satisfaisante, et de fait elle ne paraît pas rendre compte de la construction pronominale employée dans ce vers. — P. 457. O. Schultz-Gora, *Das altfranzösische Sprichwort « Ou force vient, justice prent »*. Cf. *Romania*, L, 909. M. Sch.-G. garde cette formule difficile à comprendre et l'explique en donnant à *prent* le sens de « recevoir des coups » ; quant à l'autre version de ce proverbe : *Force veint, justice preint* « la force est victorieuse, elle opprime (premit) la justice », il y voit, avec raison, semble-t-il, une altération de la première.

Comptes rendus. — P. 460. P. Fouché, *Phonétique* et *Morphologie historique du roussillonnais* (F. Krüger). — P. 466. P. Rokseth, *Terminologie de la culture des céréales à Majorque* (F. Krüger). — P. 469. J. Hurtado y J. de

Digitized by Google

la Serna y A. González Palencia, *Historia de la literatura española* (W. Mulertt). — P. 470. H. Breuer, *Kleine Phonetik des Lateinischen mit Ausblicken auf den Lautstand alter und neuer Tochter- und Nachbarsprachen* (W. Baehrens). — P. 471. P. Taylor, *The latinity of the Liber Historiae Francorum* (W. Baehrens). — P. 472. *Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen*, CXLV-VIII (H. Breuer). — P. 482. Livres nouveaux.

5-6. — P. 513. F. Krüger, *Carolina Michaelis de Vasconcellos zum Gedächtnis*, avec portrait. — P. 517. H. Sparnaay, *Zu Yvain-Owein*. D'une étude minutieuse des épisodes et de leur liaison dans les diverses versions de l'histoire d'*Ivain*, M. Sp. conclut : 1° que le mabinogi d'Owein reproduit un état antérieur à celui de la rédaction de Chrétien, mais 2° que cet état n'était pas l'état primitif, et 3° que le rédacteur du mabinogi a cependant connu la rédaction de Chrétien à laquelle il a emprunté au moins un épisode. — P. 563. L. Spitzer, *Ein neues « Französisches etymologisches Wörterbuch »*. Critique assez rude du dictionnaire étymologique de E. Gamillscheg et nombreuses observations sur les fasc. 1-5. — P. 618. Th. Kalepky, *Zur französischen Syntax*, XIX. Sur la différence de l'adjectif et du part. pr. en *-ant*. XX. Formes nominales et verbales en *-ant*. — P. 645. Chr. Favre, *Contes de Savièse*.

Mélanges. — P. 666. G. Tilander, *L'origine et le sens de l'expression « je lui ferai mon jeu puïr »*. L'expression est fréquente dans *Renart* et se trouve ailleurs encore: M. T. y voit une expression scatologique :« je vous ferai tant de mal qu'il vous arrivera un malheur funeste [nous dirions plutôt « un accident »], de sorte que mon jeu vous sentira mauvais ». Il est certain que la formule est une expression « vilaine », mais est-il nécessaire de lui donner un sens exactement scatologique ? *Puir* ou *puer à qqn* signifie depuis longtemps « être rebutant, dégoûter », cf. dans Godefroy l'ex. de Watriquet cité sous PUIRE :

Fai au malfet tes œuvres puire
Et devant Dieu ta vie luire

et dans l'*historique* de Littré (s. v. PUER) : *avarice put a Dieu* (*Rose*), *argent me put* (Froissart), et en fr. mod. *puer au nez*, *puant*. Et l'explication de M. T. est bien compliquée : c'est, d'après M. T., la victime du « jeu » qui en est malade et qui fait tout ce qu'il faut pour *puir*, comment serait-ce le « jeu » qui sentirait mauvais ? N'est-il pas plus simple de comprendre : « Je ferai que mon jeu (ma façon d'agir, de vous traiter) vous rebute, vous dégoûte » ? — P. 678. P. Marchot, *Wallon (dialecte liégeois) māsī « malpropre, sale »*. La forme ancienne *malsier* permet de reconnaître dans le second élément de ce mot le moy. néerl. *siere* « propre ». — P. 679. P. Marchot, *Wallon « ci n'est qu'cîr fleûr, qu'cîr èt fleûrs etc.* M. M. maintient que *cîr* est ici « ciel ». — P. 680. P. Marchot, *Nouveaux aperçus sur les noms de lieu en -mala*. Ce

Digitized by Google

sont les noms tels que *Limal*, *Flemalle*, etc., qui se rencontrent au nombre d'une vingtaine dans la région de la Dyle et de la Meuse. Le premier terme de ces noms est un nom d'homme germanique, la finale est le pluriel neutre germanique *mala* « bornes, limites, contours, confins », qui se retrouve isolé, comme nom de lieu en Flandre : *Maele*, *Male*. — P. 687. M. Rösler, *Die Beziehungen der Puis zu den Gilden*. Caractères communs aux *puis* et aux *gildes* anglaises ; remarques, sur le sens et l'origine du mot *pui*, peu convaincantes. — P. 693. W. Benary, *Die letzte Tirade des « Auberi »*. Copie des deux dernières pages du ms. de Rome (Vatic. Reg. 1441), dont la seconde est de déchiffrement difficile, et même passage d'après les mss. de Paris (B.N. fr. 859 et 24368). — P. 696. P. Lehmann, *Zur Ueberlieferung der* Lamentationes Matheoli. Van Hamel ne connaissait qu'un ms. des *Lamentationes* de Mathieu de Boulogne, celui de la Bibl. universitaire d'Utrecht ; M. L. en signale d'autres : Mus. brit. Cotton. Cleopatra CIX, *ibid.* Harl. 6298, Erfurt Amplon. qu. 2 ; une copie de ce dernier existe à Wolfenbüttel (Aug. 37, 34, 2°), où l'on conserve aussi (Aug. 405) une copie du *Matheolus* de Jean Le Fèvre et du *Livre de Leesce*. — P. 699. P. Lehmann, *Der schlaue Liebesbote*. Note sur une composition pseudo-ovidienne, l'*Ovidius puellarum* ou *Ovidius de nuntio sagaci*, que M. L. tend à attribuer au domaine de culture française et à dater de la fin du XIe ou du début du XIIe s. M. L. en signale 3 ms. nouveaux, Cracovie Bibl. Univ. 2233, Rome Vat. lat. 1602 et Pal. lat. 910. Ces derniers présentent une fin particulière qui est ici éditée.

Comptes rendus. — P. 706. G. Bertoni et M. Bartoli, *Breviario di neolinguistica* (L. Jordan). — P. 713. S. Puşcariu, *Locul limbii române intre limbile romanice* (Fr. Schürr). — P. 717. A. Schiaffini, *Intorno al nome e alla storia delle chiese non parrochiale nel Medio Evo* et *Per la storia di « parochia » e « plebs »* (Fr. Schürr). — P. 720. A. Zauner, *Romanische Sprachwissenschaft*, II, 4e éd. (L. Karl). — P. 720. Dante Alighieri, *Il Fiore*, trad. A. Bassermann (B. Wiese). — P. 723. *Giornale storico della Letteratura Italiana*, LXXXV-VI (B. Wiese). — P. 731. Périodiques. — P. 756. Livres nouveaux.

P. 763. Additions et corrections.

La *Zeitschrift* a recommencé la publication de ses suppléments bibliographiques. Nous avons reçu :

Supplementheft XXXIV. *Bibliographie 1909*, v. Dr Fr. Ritter, 1923, VII-242 pages ;

Supplementheft, XXXV-XXXVI. *Bibliographie 1910-11*, v. Dr Fr. Ritter ; 1926, VII-533 pages.

M. R.

Digitized by Google

CHRONIQUE

All' inizio del 20 gennaio si è spento in Firenze all' età di novantun anno e mezzo, vissuti fino all' ultimo con lucidità di mente e operosità instancabile, Domenico COMPARETTI. Era nato a Roma il 7 Luglio del 1835.

Domenico Comparetti fu soprattutto ellenista. Tenne e illustrò la cattedra di greco, prima, per tredici anni, dell' Università di Pisa, salendola ventiquattrenne; indi dell' Istituto fiorentino di Studi Superiori. Aveva appena compiuto l'anno cinquantesimo, quando preoccupazioni di salute a cui i fatti diedero poi la più solenne delle smentite, lo indussero a ritirarsi dall'insegnamento; il che per lui non volle dire se non darsi per intero al lavoro scientifico. Così dall' ingegno suo poderoso s'ebbero frutti quanto mai copiosi.

Del moltissimo che egli produsse nell' ordine di studi a cui attese principalmente, non è questo il luogo di parlare. Ma il Comparetti fu uomo di coltura singolarmente ricca ed estesa. Gliene agevolò l'acquisto la somma facilità di cui era dotato per l'apprendimento delle lingue. Parecchie delle moderne ebbe familiari, oltre alle consuete. Segnalerò il greco odierno, il gruppo scandinavo, il russo, il finlandese. A quest' ultimo lo condusse la questione omerica, che fu uno dei massimi oggetti delle meditazioni e degli studi suoi, colla mira volta ad un libro, che mai non fu scritto. S'ebbe bensì un lavoro profondo e molto ampio sul *Kàlevala*: monumento nel quale egli aveva cercato lume per il grande problema che tanto gli stava a cuore.

Ma il motivo pel quale è doveroso che di lui si parli qui non fugacemente, sta nell' essere egli stato anche romanista e medievalista; e solo dalle circostanze direi esser dipeso che tale egli non diventasse soprattutto. Me ne danno indizio in più modi certe pagine datate da « Roma 15 Aprile 1859 », anteriori pertanto alla nomina pisana: *Intorno all' opera sulla Composizione del Mondo di Ristoro d'Arezzo recentemente pubblicata dal Sig. Enrico Narducci*. E a Pisa accadde che la sua coltura medievale giovasse a quella di Alessandro D'Ancona, col quale si strinse di intima amicizia, nel tempo stesso che ne ebbe incremento ed impulsi. Così, quando nel 1864 il D'Ancona ebbe pubblicato nella sua bella « Collezione di antiche scritture italiane inedite o rare », troppo presto arrestatasi, *Il libro dei Sette Savj di Roma, testo del buon secolo della lingua*, il Comparetti fece tener dietro, in una Rivista e in forma d'opus-

Digitized by Google

colo, quindici pagine di *Osservazioni*, che arricchiscono considerevolmente e correggono la dissertazione proemiale dell' editore. E segnatamente una nota (pag. 11 dell' estratto) m'induce a ritenere che di qui venisse al Comparetti il pensiero di portare l'indagine sulle redazioni orientali del divulgatissimo libro, sicchè di qui abbiano avuto origine le *Ricerche intorno al Libro di Sindibâd*, apparse quattro anni dopo fra le *Memorie* dell' Istituto Lombardo; ricerche sagacissime e tuttora fondamentali, che, fra l'altre cose, hanno determinato il valore, l'autore, la data, del *Syntipas* greco. E li vide primamente la luce il *Libro de los engaños de las mujeres*; versione importantissima di un originale arabo. Le *Ricerche* ebbero una traduzione inglese, che uscì a Londra nel 1882.

L'affratellamento e la parziale convenienza di studi col D'Ancona portarono a due intraprese comuni. Nell' una di esse — l'edizione integrale, in cinque volumi, del codice Vaticano 3793, massimo tesoro della nostra lirica più antica — la partecipazione sua si ridusse a poca cosa. Maggiore fu nella collezione di *Canti e Racconti del popolo italiano*, di cui s'ebbero nove volumi; il primo nel 1870, l'ultimo nel 1891. E di questi il sesto (1875) porta il titolo *Novelline popolari italiane pubblicate ed illustrate da Domenico Comparetti*. Doveva esser seguito da uno, o forse due altri; e l'ultimo avrebbe contenuto anche la « prefazione, le varianti, le illustrazioni comparative »; sennonchè tutto ciò rimase allo stato d'intenzione. Quanta fosse l'attitudine e la preparazione per adempiere esemplarmente questi compiti, il Comparetti aveva già dimostrato coi fatti.

Nelle *Osservazioni sul Libro dei Sette Savi*, trovandosi aver menzionato « la donna che sospese Virgilio in un paniere », l'autore soggiunge a piè di pagina che di questo racconto egli avrà da « tesser la storia in altro » suo « lavoro ». Il lavoro, destinato a diventare opera capitale, era di sicuro già ben più che un disegno. Con appiedi la data « 20 dicembre 1865 », uno scritto del Comparetti, avente per titolo « Virgilio nella tradizione letteraria fino a Dante », iniziò il primo fascicolo di una rivista che ora possiam dire gloriosa: *La nuova Antologia*, principiata a pubblicarsi nel gennaio del 1866. Lo scritto non annunziava continuazione; ma nei fascicoli dell' aprile e dell' agosto 1867 fu seguito da un altro che aveva per argomento « Virgilio mago e innamorato ». Di questi articoli l'autore parlò poi come di un « abbozzo »; e l'espressione ben conviene al primo, messo a confronto coll' elaborazione sua successiva quale primo volume del *Virgilio nel medio evo*, venuto alla luce nel 1872. Questa elaborazione, pur serbando il vecchio titolo, costituisce una trattazione della materia di gran lunga più ampia; nuovi di pianta i due importantissimi capitoli su Dante e il Virgilio della *Divina Commedia*; ed è questa la parte che l'autore dichiara « la più essenziale e difficile »; quella che era rimasta fin allora « terreno quasi vergine » e di cui maggiormente si compiaceva. L'altra, a cui fu dignitosamente e convenientemente mutato il titolo in « Virgilio nella leggenda popolare », è già pressochè tutta

Digitized by Google

é tal quale nei due articoli della *Nuova Antologia*. Massima differenza i « Testi di leggende virgiliane » messi a corredo. — E « pochi ritocchi e poche aggiunte » parvero bastare per una seconda edizione, pubblicata con data del 1890. Le bozze servirono a una traduzione inglese, colla data del 1895. Una versione tedesca s' era avuta fino dal 1875.

Domenico Comparetti era il decano di tutti gli « Associés étrangers » dell' Institut de France. » Aveva preso dal 1896 il posto di Giorgio Curtius nell' Académie des Inscriptions et Belles Lettres ». Già nel 1885 ne era stato eletto « Correspondant ». — Pio RAJNA.

— Notre collaborateur, François BONNARDOT est mort le 19 mai 1926 à Conflans-Sainte-Honorine. Il était né le 29 novembre 1843 à Demigny (Saône-et-Loire). Sorti de l'École des chartes dans la promotion de 1868, il avait été successivement archiviste de la ville d'Orléans, puis attaché au Bureau des travaux historiques de la ville de Paris, sous-directeur de ce service, bibliothécaire de la ville de Verdun. Il a donné pendant 25 ans sa collaboration à notre revue, particulièrement pour l'étude du parler lorrain. C'était là en effet depuis l'École des chartes son domaine de prédilection. Il avait d'ailleurs recueilli sur ce sujet beaucoup plus de matériaux qu'il n'en a publié, matériaux qui pourront être utilisés. C'est à Bonnardot que nous devons la plupart des mots lorrains insérés en grand nombre dans le dictionnaire de Godefroy; de même que le Glossaire-index du *Livre des métiers* d'Étienne Boileau. Rappelons encore qu'il a publié le *Saint voyage de Jérusalem* du seigneur d'Anglure en collaboration avec A. Longnon, les *Vœux de l'Épervier* en collaboration avec G. Wolfram, et le *Psautier de Metz*. Il y a là un ensemble de travaux digne de la reconnaissance des médiévistes. — M. R.

— Il faut ajouter aux notices nécrologiques sur Jules Gilliéron que nous avons précédemment signalées celle que M. Sever Pop a imprimée au t. IV de *Dacoromania* (1926), pp. 1532-38.

— Nos lecteurs savent que les élèves et amis de notre collaborateur M. Antoine Thomas avaient formé le projet de lui offrir un volume de Mélanges pour son soixante-dixième anniversaire; M. Thomas est né en effet le 29 novembre 1857. Ce volume, dont nous rendrons prochainement compte, a été présenté à M. Ant. Thomas le 29 mars 1927 au cours d'une réunion présidée par M. Ferd. Brunot et où ont été lues par M. C. Brunel de nombreuses lettres de félicitations. M. D. S. Blondheim, professeur à l'Université Johns Hopkins, a présenté à M. Thomas l'hommage de ses élèves étrangers, M. M. Roques celui des élèves français, M. A. Jeanroy a parlé au nom des amis, M. P. Fournier au nom de l'École des chartes, M. L. Lacrocq au nom des compatriotes de la Marche et du Limousin, M. F. Brunot a remis le volume de *Mélanges* à M. Antoine Thomas qui a remercié en termes délicatement émus. La *Romania* se trouvait largement associée, par son directeur et nombre de ses collaborateurs, à l'hommage

Digitized by Google

mérité rendu à un savant qu'elle s'honore d'avoir eu pour directeur et dont elle souhaite garder longuement la précieuse collaboration.

PUBLICATIONS ANNONCÉES.

Par M. D. S. Blondheim : *Berte aus grans piés.*

COLLECTIONS ET PUBLICATIONS EN COURS.

Dans les *Poèmes et récits de la vieille France* :

IX. *Les aventures merveilleuses de Huon de Bordeaux, chanson de geste du XIIIe siècle traduite par* Jean AUDIAU; 1926, XI-158 pages. — On aura plaisir à relire dans cette forme résumée les aventures de Huon, et on souhaitera d'autant plus de voir réimprimé quelque jour le renouvellement que nous avait donné Gaston Paris; le nom de M. Voretzsch revient nécessairement plusieurs fois dans l'avant-propos de M. Audiau, il est regrettable qu'il soit toujours mal orthographié.

X. *L'histoire de Pierre de Provence et de la belle Maguelonne renouvelée par* G. MICHAUT, préface de Mario Roques ; 1926, VII-150 pages. — C'est moins une traduction qu'un rajeunissement de la forme et la lecture en est fort agréable. Je signale ici que M. Ad. Biedermann, à qui nous devons déjà l'édition de *Pierre de Provence*, annonce la publication par souscription d'une étude sur ce roman et son auteur.

— Dans la *Collection linguistique publiée par la Société linguistique de Paris* :

XXII. *Mélanges d'étymologie française* par Antoine THOMAS, première série; deuxième édition revue et corrigée; 1927, XI-303 pages. — Outre ses *Essais de philologie française* (1897) et ses *Nouveaux essais* (1904), M. A. Th. avait publié en 1902, dans la *Bibliothèque de la Faculté des Lettres* de l'Université de Paris, sous le titre de *Mélanges d'étymologie française*, un recueil de 259 notices étymologiques ; c'est ce recueil, depuis longtemps épuisé, qui est ici réimprimé, mais avec de nombreuses rectifications et additions, faciles à reconnaître, car elles sont placées entre crochets, qui mettent le recueil exactement au courant des progrès de la recherche étymologique et l'enrichissent d'un grand nombre d'informations minutieuses et précises. On notera avec plaisir l'engagement pris par M. A. Th. de joindre, aussitôt que possible, à ce premier volume, une deuxième série où il réunira la plupart des notices étymologiques qu'il a publiées depuis 1904.

— Dans les *Anejos* de la *Revista de filologia española* :

VIII. Mosén Diego de Valera, *Crónica de los reyes católicos*, edición y estudio por JUAN DE M. CARRIAZO ; 1927, CLIV-314 pages.

— Dans la *Sammlung kurzer Lehrbücher der romanischen Sprachen und Literaturen* :

X. *Lesebuch der älteren spanischen Literatur von den Anfängen bis 1800* von W. MULERTT ; 1927, XIV-391 pages.

Digitized by Google

— Le fasc. 9 du *Französisches etymologisches Wörterbuch* de W. v. WARTBURG va de BROCCUS à BULLA.

— Nous avons reçu le premier fascicule d'une nouvelle collection musicale, *Publikationen älterer Musik veröffentlicht von der Abteilung zur Herausgabe älterer Musik beideu deutschen Musikgesellschaft für die Leitung : Theodor Kroyer* ; Leipzig, Breitkopf et Härtel, in-4. Ce fascicule (Erster Jahrgang, erster Teil) contient : GUILLAUME DE MACHAUT, *Musikalische Werke*, erster Band, *Balladen, Rondeaux und Virelais* hgg. v. Friedrich LUDWIG. Deux autres volumes consacrés à Machaut (II, *Motetten* ; III, *Messe und Lais*) sont annoncés comme devant paraître en 1927 et 1928 ; l'introduction sera publiée à part en 1927. Ce premier fascicule contient 41 ballades, 21 rondeaux, 38 virelais et 7 compositions lyriques du *Remede de Fortune* ; le texte poétique est donné en entier, avec renvoi à l'édit. Chichmaref, le texte musical en transcription moderne avec indications des variantes.

— Le 12e volume des *Annales d'Avignon et du Comtat Venaissin* (1926, 136 pp. in-8) est tout entier constitué par l'édition d'anciens textes provençaux restés manuscrits. M. le Dr Pansier publie le traité d'arpentage de Bertran Boisset d'après le ms. 327 de Carpentras (cf. sur ce texte Paul Meyer, dans *Romania*, XXII, 1893, p. 96), deux tarifs de droit d'entrée à Avignon (1310 et 1397), enfin les vies en prose de saint Elzéar de Sabran et de sa femme sainte Delphine d'après le manuscrit unique de la Bibl. nat., fr. 13504 (XVe s.). Les premiers textes sont précieux pour la lexicologie, le dernier est riche de menus faits intéressant l'histoire de la Provence et particulièrement de la ville d'Apt au XIVe siècle. Malheureusement ils sont présentés sans index ni glossaire et les quelques pages qui les précèdent trahissent la hâte et l'inexpérience du travail. J'ai collationné le début de la vie de saint Elzéar et le résultat ne donne pas pleine confiance dans la bonne lecture du manuscrit. On ne sait si on doit se féliciter de la divulgation de ces textes ou regretter que l'attrait de l'inédit n'attire plus sur eux l'attention d'un érudit familier avec la technique philologique. — C. B.

— Parmi les trois volumes des *Actes du Congrès d'histoire de l'art organisé par la Société de l'histoire de l'Art français, Paris, sept.-oct. 1921* (Paris, 1923-1925), M. Félix Raugel, sous le titre *Le chant de la Sibylle d'après un manuscrit du XIIe s. conservé aux Archives de l'Hérault*, publie avec fac-similé, transcription musicale et commentaire, une version provençale (*Incip.* El jorn del juzizi) du chant latin très répandu *Judicii signum tellus sudore madescet*. L'article est intéressant surtout au point de vue musical. Il a échappé à l'auteur que ce fragment de manuscrit avait déjà été publié, en tant qu'il intéresse la littérature provençale, par M. Aude, dans les *Annales du Midi*, XVII (1905), p. 380. — C. B.

COMPTES RENDUS SOMMAIRES.

Morphologie historique du latin par A. ERNOUT, avec un avant-propos par

Digitized by Google

A. Meillet ; nouvelle édition revue et corrigée ; Paris, Klincksieck, 1927 ; in-12, XIV-403 pages. — Cette réédition de l'excellent manuel de M. Ernout a été sensiblement augmentée ; nous ne pouvons que souhaiter qu'une édition nouvelle fasse encore plus de place aux phénomènes vulgaires ou tardifs, puisque l'auteur s'est heureusement proposé d'examiner la morphologie latine jusqu'à la période romane : on voudrait voir signaler, p. ex., et discuter la déclinaison gréco-latine en *-e -enis*, les flexions de démonstratifs en *-uius*, *-eius*, *-ei*, etc. P. 9, il est excessif de dire que « toute trace de vocatif a disparu dans les langues romanes ».

Syntaxe latine d'après les principes de la grammaire historique par O. RIEMANN, septième édition revue par A. ERNOUT ; Paris, Klincksieck, 1927 ; in-12, XVI-698 pages. — Le manuel de Riemann avait été revu depuis la 3e édition par Paul Lejay ; M. Ernout s'est chargé d'une nouvelle revision sans dépasser le cadre classique de l'ouvrage.

E. GAMILLSCHEG, *Die romanischen Ortsnamen des Untervinschgaus* ; in-8, 26 pages [extrait de *Festschrift zum 19. Neuphilologentag*, Berlin, 1924]. — De l'examen des formes romanes attestées par les documents ou que l'on peut dégager des formes germaniques modernes, M. G. conclut à la liaison ancienne de ce domaine avec le ladin de l'ouest, bien que la séparation politique soit faite depuis le moyen âge.

Pio RAJNA, *Francesco d'Ovidio e la filologia neolatina* ; Rome, Nuova Antologia, 1926 ; in-8, 10 pages [extrait de la *Nuova Antologia*, 16 mars 1926]. — Notice intéressante, non seulement pour la carrière philologique de d'Ovidio, mais aussi pour l'histoire de la philologie romane en Italie depuis 1872.

A. GRIERA, *Català « poll »* ; Barcelone, Institut d'estudis catalans, 1923 ; in-4, 8 pages [extrait de la *Miscel·lània Prat de la Riba*]. — La collision en certaines parties du domaine catalan, à la suite du développement phonétique des groupes *-ll-*, *-cl-*, *-pl-*, *-li-*, des représentants de pullus, populus (arbre), peduclus, a entraîné l'adoption ou la création pour l'un ou l'autre de ces mots de formes ou de mots nouveaux.

Dr P. PANSIER, *Histoire de la langue provençale à Avignon* ; Avignon, Aubanel, 1924-1925 ; 2 vols. in. 8, 188 et 279 pages. — On a souvent loué la richesse des archives notariales du Midi de la France qui remontent ordinairement au XIVe siècle, quelquefois un peu plus haut, et nous offrent un nombre immense de documents pour l'histoire, y compris l'histoire de la langue, quoique les notaires se soient d'habitude servis du latin. Nous avons une nouvelle preuve de leur valeur dans les deux volumes qu'elles

Digitized by Google

ont, presque à elles seules, permis à M. le Dr Pansier de publier. Le tome II est constitué par l'édition de 131 pièces en provençal parmi les 450, échelonnées du XIVe au XVIe siècle, que l'auteur a eu l'occasion de noter dans ses nombreuses et solides études sur l'histoire d'Avignon. Quand on aura cité des expertises de travaux de maçonnerie et de charpente, des comptes de cordiers, de drapiers, de ciriers, de potiers, de pharmaciens, de meuniers, des inventaires d'habitations et ateliers de charron, de maréchal, des prix-faits de travaux au pont Saint-Bénezet, de construction d'un bateau, de facture d'orgues, des états de dépenses pour la représentation d'une farce, des testaments de la main des testateurs, des lettres privées diverses que les notaires ont laissés entre les feuillets de leurs registres, on aura une idée de la variété et de l'intérêt du volume. On y trouve des échantillons, non seulement de la langue traditionnelle et peut-être factice des notaires, mais aussi des témoignages de la langue vraiment usuelle. Dans des documents aussi techniques, les mots abondent qui n'ont pas encore été relevés jusqu'ici. Ils apparaîtront dans le glossaire qui doit former le t. III de la publication. Ainsi complétée l'œuvre de M. Pansier dotera la ville et la région d'Avignon d'un recueil de textes linguistiques d'une richesse telle qu'aucune autre région de notre Midi n'en offrira de plus précieux. Le volume de documents est précédé de considérations très justes et d'un réel sens linguistique sur la disparition des patois dans les divers milieux. Le tome I a un caractère différent et s'accorde assez mal avec le second. Nous y trouvons un choix de textes du XIIe au XVIIIe siècle, qui auraient été mieux à leur place dans la série du t. II et qui sont ainsi considérés à part pour soutenir une étude grammaticale sur la langue provençale à Avignon envisagée siècle par siècle. Citons parmi ces textes la première édition d'une traduction de la règle de saint Benoît (ms. 707 d'Avignon, XIIIe s.) et une édition nouvelle, d'après une meilleure source, de la vie de saint Bénezet publiée pour la première fois par le chanoine Albanès. On ne s'improvise pas grammairien et, à vrai dire, les tableaux de la langue aux différents siècles révèlent tout de suite que ce ne sont pas les résultats qui donnent du prix à cette partie du travail. On aimerait pouvoir dire que les relevés morphologiques sont au moins susceptibles de servir de base à une étude plus technique, mais ils ne sont pas accompagnés de références, ils ne sont donc pas vérifiables, et quand on s'aperçoit que dans ces tableaux de conjugaison, pour suppléer aux lacunes des textes, M. le Dr Pansier n'a pas craint d'emprunter les formes communes citées dans le manuel de M. Anglade, on ne peut pas être sûr de l'existence en Avignon des phénomènes signalés. Il faut considérer l'ouvrage comme un recueil très méritoire de matériaux qui reste à parfaire d'index. Il vaudra d'autant plus que l'auteur, dans une mesure plus délibérée qu'il ne l'a fait jusqu'ici, abandonnera toute idée d'aller au delà d'une pure et solide présentation de textes. — C. BRUNEL.

Digitized by Google

H. Bousquet, *Comptes consulaires de la cité et du bourg de Rodez. Première partie : Cité*, t. I (1350-1358) ; Rodez, Carrère, 1926 ; in 8, 536 pages (Archives historiques du Rouergue, VI). — La collection des Archives historiques du Rouergue, à qui nous devons depuis quelques années plusieur volumes de documents présentés avec tout le soin désirable, scientifique et typographique, nous offre une série de comptes en langue vulgaire, comparables à ceux que nous avons déjà pour Albi ou Riscle par exemple. Ils se réfèrent aux exercices financiers 1350-1, 1355-6, 1357-8. Les comptes manquent pour les années intermédiaires. Les textes sont d'une disposition claire, pourvus d'un index, manifestement bien lus, et éclairés par les identifications et les notes historiques souhaitables. Il faut féliciter l'auteur de la sûreté de son texte et de sa probité d'éditeur sans s'attarder aux quelques inexpériences qui auraient pu parfois n'être pas manifestées par des réflexions philologiques qu'on n'attendait pas. La particule honorifique *en* n'est pas l'abrégé de *senhen* et *na* n'est pas pour *ena*. *L'emina* n'est pas une mesure de poids, mais de capacité. On s'étonne que le pron. pers. de la prem. pers. ait été transcrit sous la forme *jeu* au lieu de *ieu*. Serait-ce trop demander aux historiens qui publient des textes en provençal que d'avoir sous la main le petit dictionnaire de Lévy que beaucoup d'entre eux semblent ignorer ? Ils éviteraient bien des recherches inutiles, des notes aventureuses et pourraient adjoindre facilement à leur publication un glossaire des mots qui n'ont pas encore été relevés. Ils augmenteraient ainsi notablement le service qu'il rendent aux philologues. — C. Brunel.

Georges Saint-Mleux, *Glossaire du parler malouin* ; Saint-Servan, Impr. I. Haize, 1923 ; in-8, 87 pages. — Ce glossaire vient compléter de la manière la plus heureuse la série déjà nombreuse des glossaires de parlers haut-bretons. Comme tous les patois de la contrée, celui de Saint-Malo se ressent fortement de l'influence du français littéraire, ce qui ne l'empêche pas d'avoir aussi sa part d'originalité. C'est surtout dans les locutions et les expressions figurées, que M. Saint-Mleux a eu la bonne idée de recueillir aussi, qu'on trouvera les traces de l'esprit particulier au peuple malouin. Dans le glossaire proprement dit on ne trouvera pas les termes de marine, ce qu'on peut regretter ; l'intérêt qu'il y aurait à pouvoir comparer le vocabulaire de marine des différents ports de l'Atlantique et de la Manche est évident. Et pourtant, à part Deseille dans son *Glossaire des matelots de Boulogne-sur-Mer*, personne n'a encore songé à réunir les termes usités par les marins et les pêcheurs de tel ou tel endroit. Ce serait une entreprise particulièrement méritoire pour des savants qui se trouvent sur place. En revanche on n'en voudra pas à l'auteur d'avoir négligé les mots d'argot qui n'ont très souvent qu'une existence éphémère. Chaque mot est suivi d'une notation phonétique exacte, ce dont on ne saurait trop

Digitized by Google

louer l'auteur ; mais on a l'impression que dans ces notations les fautes d'impression sont un peu trop nombreuses : p. ex. *effarer* avec *-er*, tandis que tous les autres infinitifs sont notés *-é* ; il faut probablement *èstatü* (non *èstatu*), *gôfi* (non *gôfi*), *dègrdté* (non *dégrdté*), etc. Dans l'ensemble, l'ouvrage paraît excellent et très méritoire. Nous avons été d'autant plus peiné de recevoir, presque en même temps que le livre, la nouvelle du décès de l'auteur. C'était un de ces hommes — ils sont peut-être moins rares en France qu'ailleurs — qui poussent le dévouement familial jusqu'à abandonner une carrière passionnément aimée pour venir au secours des leurs. Georges Saint-Mleux avait débuté dans le professorat ; il y avait renoncé pour prendre la direction d'une maison de commerce appartenant à un de ses frères mort subitement. Rentré à Saint-Malo, il n'avait pas cessé de s'occuper d'études littéraires, historiques, etc. et il avait su éveiller l'intérêt autour de lui. C'est ainsi qu'il avait réussi à fonder, à Saint-Malo, une société archéologique, qui, espérons-le, continuera son œuvre. — W. v. WARTBURG.

H. SPARNAAY, *Verschmelzung legendarischer und weltlicher Motive in der Poesie des Mittelalters* ; Groningue, Noordhoff, 1922 ; in-8, XV-155 pages. — Par motifs légendaires, M. Sp. entend les thèmes pieux ou d'édification. La première partie de cette étude est consacrée à la *Vie de Grégoire le pape* et l'auteur montre, avec raison, que cette composition a utilisé nombre de traits qui se retrouvent dans les romans arthuriens ; cela n'autorise pas la conclusion : « in der Gregorsage ursprunglich ein Artusroman vorliegt » ; ces traits, si importants qu'ils soient, ne sont cependant qu'accessoires : ce sont des moyens pour mettre en œuvre le thème essentiel, celui du double inceste et de la pénitence. La deuxième partie traite des romans du Graal et ici la fusion d'éléments de légende religieuse et de traits mondains est bien établie. Dans une troisième partie ce mélange est étudié dans *Der arme Heinrich*, *Wilhelm von Wenden* et le *Chevalier au cygne*. L'on trouvera tout au long de cette étude des essais de classement des diverses versions des légendes considérées qui méritent de retenir l'attention, notamment pour la *Vie de Grégoire le pape* et pour *Wilhelm von Wenden*, mais qui n'ont pas toujours un rapport très direct au sujet même du mémoire. — M. R.

Ezio LEVI, *Troveri ed abbazie* ; Florence, Olschki, 1925 ; in-8, 39 pages [extrait de l'*Archivio storico italiano*, 1925, 1]. — Le titre et le préambule de ce mémoire font espérer plus qu'il ne donne ; en fait il n'y est guère question que de monastères bénédictins d'Angleterre : Reading, Saint-Edmond, Ely, Barnewell, Barking, et ils n'ont pas tous eu sur la production des trouvères une influence directe, mais les faits réunis par M. L. montrent que le rôle de ces établissements dans l'apparition d'œuvres en langue

Digitized by Google

française n'est pas négligeable. Le nom de Reading est lié à celui de Guillaume le Maréchal, mais le fait que celui-ci est peut-être « le cunte Willalme » mentionné par Marie de France dans ses *Fables*, et que le meilleur ms. des *Fables* et des *Lais* provient de Reading ne crée qu'un lien bien faible entre cette abbaye et la poétesse. A Saint-Edmond se rattache la *Vie seint Edmund* de Denis Piramus, sans qu'il soit évident pour cela que Denis soit le même personnage que le « magister Dionisius monachus » ou « celerarius » de l'abbaye entre 1176 et 1200 ; et de ce que Chrétien de Troyes parle dans son *Guillaume d'Angleterre* des « estories » conservées à « Saint Esmoing », il ne s'ensuit pas que son « conpains, Rogiers li cointes » soit le moine Rogerius de Hingham « cellerarius », lui aussi, de l'abbaye en 1182, encore que M. L., quelques pages après avoir présenté, sans affirmation, ce rapprochement, l'appelle tout net « l'ispiratore di Chrétien de Troyes » (p. 14). Par contre Simon de Walsingham, auteur de la *Vie seinte Fey* et Everard de Gateley, auteur d'une collection de miracles de la Vierge, se déclarent eux-mêmes moines de Saint-Edmond. L'abbaye de Sainte-Ethelred d'Ely nous a valu la *Vie seinte Audree* d'une certaine Marie. Du prieuré de Barnewell provient peut-être la *Passion saint Andrier l'apostle* et M. L. admet que le Guillaume de Berneville, auteur de la *Vie de saint Gilles*, anglo-normand, comme l'a montré Gaston Paris, n'est autre que le Guillelmus de Bedeforde, cité dans le *Libellus de prioribus Bernevillensis cœnobii* à partir de 1213 ; Barnewell avait en effet saint André et saint Gilles parmi ses patrons. Barking enfin a reçu comme hôte Guerne de Pont-Sainte-Maxence ; « Dame Mahaut », à qui Guillaume Adgar adresse ses *Miracles de la Vierge*, pourrait être Mathilde, fille de Henri II, abbesse de Barking (cf. *Romania*, XXXII, 400), et Clémence, médiocre auteur de la *Vie de sainte Catherine*, était, d'après sa propre affirmation, « de Berekinge... nunain ». En somme, une fois mis à part Marie de France et Chrétien, dont les attaches avec Reading ou Saint-Edmond sont loin d'être démontrées, et Guernes de Pont-Sainte-Maxence, qui a passé par Barking, les œuvres que nous devons aux monastères anglais sont des compositions hagiographiques d'importance secondaire. Le rapprochement de ces œuvres n'en a pas moins son intérêt pour l'histoire de la littérature française en Angleterre et M. L. ajoute par là un trait qui mérite l'attention aux constatations faites par M. Bédier à propos des légendes épiques et par M. Pauphilet au sujet de la *Queste du Graal*. — M. R.

D. Bianchi, *Leggende longobarde in Italia* [estratto dalle *Memorie storiche forogiuliesi*, XX (1924), p. 41-89]. — La conclusion de cet intéressant mémoire est qu'il n'y a pas à proprement parler de tradition historique lombarde en Italie : la chanson de « donna lombarda » se rattache à des événements relativement récents ; les légendes rapportées par la Chronique de Novalèse et par Jacques d'Acqui ont une origine littéraire (*Waltharius*,

Digitized by Google

chansons de geste du cycle carolingien) et ecclésiastique. Remarques critiques sur la théorie de l'origine des chansons de geste de M. J. Bédier.

N. ZINGARELLI, *Madonna Laura* [*Emporium*, rivista mensile illustrata d'arte e di coltura ; Bergamo, Istituto d'arti grafiche, marzo 1927, p. 139-61]. — C'est évidemment le sixième anniversaire de la première rencontre de Pétrarque et de Laure (6 avril 1327) qui nous a valu cet article, dont l'objet principal est de rassembler les textes qui nous renseignent (combien vaguement !) sur la physionomie physique et morale de Laure. Mais M. Z., qui vit actuellement en étroit commerce avec Pétrarque, n'a pu s'empêcher de nous donner son avis sur une foule de sujets intéressant la vie, la pensée et l'art du poète. Le lecteur ne s'en plaindra pas, quoiqu'il puisse résister sur quelques points (je ne puis voir où Pétrarque dans la chanson *Io vo pensando* souhaite la mort de Laure) et que cette richesse de pensée nuise un peu à l'unité de l'article. Il est accompagné de trente et une illustrations documentaires des plus curieuses (anciens plans d'Avignon et du Comtat, portraits de Laure d'après les mss et les éditions, spécimens de l'écriture de Pétrarque où figure naturellement la fameuse note du Virgile de l'Ambrosienne). — A. J.

V. CRESCINI, *Della canzone di Berart de Ventadorn « Quan l'erba fresca e'il fuoilla par »* ; Venise, Ferrari, 1924 ; in-8 [extrait des *Atti del reale Istituto Veneto di scienze, lettere ed arti*, LXXXIII, 2, pp. 433-53, 16 mars 1924]. — Discussion avec C. Appel et Vossler sur l'ordre des strophes ; examen de l'établissement du texte de quelques vers.

V. CRESCINI, *Le caricature trobadoriche di Pietro d'Alvernia (prima nota ; il « vecchietto lombardo »)* ; Venise, Ferrari, 1924 ; in-8 [extrait des *Atti del reale Istituto Veneto delle scienze, lettere ed arti*, LXXXIII, 2, pp. 781-95, 15 juin 1924]. — On se rappelle l'élégante et hardie construction que M. Pio Rajna a établie ici-même (XLIX, 77) sur la strophe célèbre de Pierre d'Auvergne :

E·l dozes us veilletz lombartz...
e lui apel' om Cossezen :

ce Cossezen devait être « il più antico trovatore italiano », sans doute un Emilien, un certain « Cosicino », et l'attaque de Pierre contre les autres troubadours n'était qu'une plaisanterie, un jeu de la société réunie à Puivert en quelque fête, la Toussaint p. ex., et à laquelle assistaient avec Pierre ceux même qu'il chansonnait. M. Cr. ne s'est pas laissé entraîner par la séduction de ces hypothèses : il s'en tient à croire que *Cossezen* n'est pas une transposition d'un nom émilien, mais un surnom provençal, que le « veilletz lombartz » pouvait être établi en Provence, et que la raillerie porte

Digitized by Google

sur toute la série des contradictions qu'il manifeste : il accuse autrui de couardise et lui-même est couard en Lombard qu'il est, il compose des airs gaillards, mais les paroles en sont bâtardes (du provençal de Lombard), et pour comble ce petit vieux a pour nom « l'Agréable ». M. Cr. annonce une suite à cette première note où il reprendra d'autres points de l'article de M. Rajna ; de celle-ci on retiendra, hypothèses et contre-hypothèses mises à part, l'essai d'interprétation d'ensemble qui dégage l'unité de composition de la strophe de Pierre d'Auvergne. — M. R.

Jean AUDIAU, *Les troubadours et l'Angleterre, contribution à l'étude des poètes anglais de l'amour au moyen âge (XIIIe et XIVe siècles)*, nouvelle édition revue et complétée; Paris, Vrin, 1927; in-16, 137 pages. — M. G. étudie successivement l'influence des troubadours sur les œuvres antérieures à Chaucer et Gower, puis sur ces deux poètes ; il paraît bien difficile de démêler d'ordinaire si, dans ces ressemblances de thèmes ou de formules, on a affaire à l'influence de la lyrique provençale plutôt qu'à celle de la poésie du nord de la France, mais l'ensemble des rapprochements mérite attention.

Anthologie des troubadours, XIIe-XIIIe siècles, introduction, traduction et notes par Alfred JEANROY ; Paris, Renaissance du Livre, [1927]; in-16, 160 pages [*Les cent chefs-d'œuvre étrangers*]. — Voici un charmant petit livre, qui sera aussi utile aux provençalisants qu'agréable aux amateurs de lettres pour qui il a été fait. L'on y trouvera les traductions précises et utilement annotées de 70 compositions de troubadours, classées d'après leur principe d'inspiration : poésies amoureuses, poésies plaisantes ou humoristiques, tensons et jeux-partis, poésies politiques, chansons de croisade, poésies satiriques, poésies morales et religieuses, chansons de danse, romances, aubes et pastourelles. A ces traductions sont jointes des notices sur les auteurs et des indications bibliographiques. Le volume s'ouvre par une étude sur la littérature provençale aux XIIe et XIIIe siècles qui résume excellemment, en quelques pages, l'histoire et les caractères de la poésie provençale, distingue les centres poétiques et groupe chronologiquement les principaux troubadours ; elle dépasse d'ailleurs le XIIIe siècle et suit la poésie provençale jusqu'à l'école toulousaine du Gai Savoir et aux poètes méridionaux du XVIe et du XVIIe siècles. — M. R.

Bruchstücke des provenzalischen Versromans Flamenca, hgg. v. K. LEWENT ; Halle, Niemeyer, 1926; in-12, XII-81 pages (*Sammlung romanischer Uebungstexte*, VII). — M. Lewent nous donne quatorze passages de *Flamenca* (environ 1700 vers), différents de ceux qui figurent dans les Chrestomathies, et reliés par une brève analyse. Le texte est plus conservateur que celui de Meyer ; les conjectures des éditeurs ou critiques sont ou accueillies dans le texte ou, plus souvent, consignées dans les notes ; dans l'Introduction sont

Digitized by Google

relevées les principales particularités linguistiques ou graphiques, avec quelques lacunes; le glossaire est suffisamment riche, mais pourquoi tant de mots sans références? Il est fâcheux que la collection exclue en principe les notes explicatives, qui eussent été particulièrement utiles pour ce texte. En somme, édition soignée et commode. — A. JEANROY.

Friedr. GENNRICH, *Die altfranzösische Rotrouenge, litterarhistorisch-musikwissenschaftliche Studie II*; Halle, Niemeyer, 1925; in-8, VII-84 pages. — Étude musicale des compositions qui nous sont parvenues avec la dénomination de « rotrouenges » et comparaison avec un grand nombre d'autres pièces. M. G. considère la *rotrouenge* comme une forme ancienne, antérieure à l'influence de la lyrique provençale, d'allure populaire, et sans doute originaire du nord de la France. Ce n'est pas une chanson de danse, et elle est caractérisée non par son contenu littéraire (ce peut être un chant d'amour, ou de croisade, ou une pastourelle, etc.), mais par sa forme musicale : celle-ci consiste en une répétition d'une seule et même phrase musicale, après quoi vient un refrain. Cette répétition donnerait quelque vraisemblance à l'étymologie jadis proposée par Wackernagel : rotrouenge < *retroientia. — M. R.

Le lai d'Haveloc and Gaimar's Haveloc Episode edited by Alexandre BELL ; Manchester, University Press, 1925 ; in-16, VIII-268 pages. — On sait que l'histoire d'Haveloc nous a été conservée sous deux formes : un épisode d'environ 800 vers inséré dans l'*Estoire des Engleis* de Gaimar (et donné par 3 mss. sur 4 de ce texte) et un lai narratif d'environ 1100 vers dont nous avons deux mss. M. B. réédite ces deux formes, et son édition sera d'autant mieux accueillie que les éditions précédentes étaient peu accessibles et assez imparfaites. Une introduction développée étudie les diverses questions posées par les deux textes.

Sechs altfranzœsische Fablels, herausgegeben von G. ROHLFS ; Halle, Niemeyer, 1925 ; in-12, IX-51 pages (*Sammlung romanischer Uebungstexte*, VI). — Ces six fabliaux sont publiés d'après le ms. Hamilton ; cinq d'entre eux se lisent dans d'autres mss. et peuvent donner lieu à des exercices critiques ; ce n'est pas le cas pour le quatrième, qui aurait pu être écarté, d'autant plus qu'il est d'une platitude, d'une insignifiance extrême, et que le texte Hamilton n'était même pas inédit. L'éditeur conserve, naturellement, la graphie du manuscrit-base et ne corrige, d'après les matériaux fournis par le *Recueil général* de Montaiglon-Raynaud, que les bévues évidentes du copiste. Mais ce principe excellent n'a été appliqué que fort mollement, pour ne pas dire négligemment. L'éditeur n'a signalé qu'une très minime partie des variantes fournies par le *Recueil*; il en omet des plus importantes, et, quand elles sont empruntées à plusieurs mss. (voy. le nº V), il n'en indique pas la source. Quant aux fautes évidentes, il en reste beaucoup : dans le

Digitized by Google

seul nº I, je compte neuf vers faux, dont quatre pèchent contre la mesure, cinq contre la rime, et qui tous pouvaient aisément être remis sur pied. La ponctuation fausse parfois le sens. En somme à cette vague esquisse d'édition critique on eût bien préféré un recueil de matériaux bruts, soigneusement réunis. — Le glossaire est suffisamment riche, mais trop sobre et affirmatif sur quelques points délicats. Je n'y trouve pas le *tesauz* de I, 258, et ne m'en étonne pas, le mot n'ayant pas d'existence réelle : il faut lire *tes auz* et le vers (*Je te metrai ja tes auz cuire*) signifie : « je vais te cuisiner un plat de ma façon ». — V. 19 *siu* (prét. de *sivre*), fausse la mesure et le fac-similé du ms. placé en tête du volume permet de lire nettement *sui* (disyll.); au v. 21, il n'y a rien à reprendre à la leçon de *H*, écartée à tort. — A. JEANROY.

Le Grant Kalendrier et Compost des Bergiers avecq leur astrologie. Et plusieurs aultres choses. Imprimé nouvellement pour Payot libraire à Paris; petit in-4, CIX pages. — Cette curieuse publication aura peut-être pour effet de ramener l'attention sur la plus ancienne de nos encyclopédies populaires, dont it serait fort intéressant d'étudier les sources et les accroissements successifs. Mais c'est tout le bien qu'on en puisse dire. D'après le titre intérieur et la note finale, le volume serait « transcrit d'après l'édition troyenne de Nicolas Le Roux ». Il s'agit sans doute de l'édition de 1529 (16 janvier), dont la Bibliothèque nationale possède plusieurs exemplaires. En réalité, on n'a ici de cette édition qu'une image très incomplète et très imparfaite ; de nombreux morceaux ont été omis, abrégés, transposés ; des illustrations ont été empruntées à d'autres éditions ou même à d'autres ouvrages. On ne saurait donc en tirer aucun parti pour une étude scientifique. — Il y a tout lieu au contraire de recommander la belle reproduction en fac-similé de l'édition de Guy Marchant de 1493 (18 juillet), que viennent de nous donner les « Éditions des Quatre Chemins » (1926), avec une vivante et savante étude de notre collaborateur Pierre Champion. — A. J.

Paul ÆBISCHER, *Le « Mystère de saint Bernard de Menthon »* (Extrait de la revue *Augusta Praetoria*, 1925, pp. 49-61). — M. Æ., utilisant, avec beaucoup de réserves, quelques indications du mystère (noms de monnaies allusions au costume), conclut que l'œuvre est à peu près du milieu du XVe siècle ; pour l'auteur c'était certainement un moine du Saint-Bernard, mais était-ce un savoyard ou un valdotain ? Deux mots paraissent décider en faveur d'Aoste : *ambroquelles* « myrtilles », dans le valdotain actuel *ambrecalle*, tandis que les parlers environnants ne connaissent que des formes des types *ambroise*, *ambregole* ou *ambrezale* (cependant *anbregale* à Samoëns); *orbache* « aveugle » = ital. *orbaccio* dont l'emploi est plus naturel à Aoste qu'en Savoie. — M. R.

Le Propriétaire-Gérant, É. CHAMPION.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS — MCMXXVII.

Digitized by Google

LECTURES

SOUS

LES RAYONS ULTRA-VIOLETS

Parmi les difficultés de lecture, certaines sont dues à l'effacement de l'encre par suite de grattage, de lavage ou d'usure. Or la science dispose depuis quelques années, grâce aux appareils imaginés par les physiciens pour utiliser les propriétés spéciales de certains rayons du spectre, d'un moyen puissant, et maintenant éprouvé, de faire revivre, plus ou moins nettement selon les cas, mais toujours sans aucun dommage pour le parchemin, le papier et l'encre, les passages ainsi détériorés.

Il est encore trop tôt, sans doute, pour faire un exposé précis et équitable des recherches et des découvertes successives qui ont abouti aux résultats dont les paléographes et les éditeurs de textes sont dès maintenant en mesure de tirer parti. Il semble cependant qu'on doive faire honneur aux Bénédictins de l'abbaye de Beuron en Hohenzollern, et en particulier au Père Raphaël Kögel [1], des premières tentatives pour utiliser, en matière paléographique, les propriétés des rayons ultra-violets et pour en faire entrer l'emploi dans le domaine pratique. Leurs essais ont abouti à une technique précise pour la photographie des

---

1. Raphaël Kögel, O.S.B., *Spicilegium palimpsestorum arte photografica paratum per S.B. monachos archi-abbatiae Beuronensis*, vol. I, *Codex Sangallensis 193, continens fragmenta plurium prophetarum secundum translationem S. Hieronymi*. Beuron, 1913, in. fol. — *Die Photographie historischer Dokumente*, Leipzig, 1914, in-8°, 120 pages. — Notes sur la photographie des palimpsestes dans la *Photographische Korrespondenz* (1915, n° 658, p. 1-11) et dans la *Zeitschrift für Reproduktionstechnik*, t. XIX, 1917, p. 80-94). — Conférence faite le 1er juillet 1925 à la Sorbonne sur la photographie des palimpsestes, sous les auspices de l'Union internationale de photographie.

Digitized by Google

palimpsestes et à la fondation d'au moins deux instituts spéciaux, fonctionnant l'un à Beuron [1], l'autre à Carlsruhe [2]. Puis, surtout par suite de l'utilisation de plus en plus fréquente des rayons ultra-violets en matière d'expertise judiciaire et en thérapeutique, divers pays, parmi lesquels l'Autriche, l'Italie, la France ont fait peu à peu écho à l'Allemagne. Aujourd'hui les lampes à vapeurs de mercure se trouvent un peu partout dans le commerce et les grands dépôts de manuscrits peuvent se les procurer facilement. La Bibliothèque du Vatican, sur l'initiative de son chef Mgr Mercati, est en train de procéder à l'installation d'un service spécial [3] et il faut espérer que cet exemple sera suivi sans tarder par toutes les grandes bibliothèques du monde [4].

Au cours de l'année 1925, nous avons nous-mêmes procédé, avec toute la prudence nécessaire et en utilisant de nombreux spécimens de manuscrits sur papyrus, sur parchemin et sur papier, à une longue série d'expériences de contrôle [5]. Nous en avons exposé brièvement les résultats devant l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres [6], devant la

1. Alban Dold, O.S.B., *Prophetentexte. Texte und Arbeiten. Beiträge zur Ergründung des älteren lateinischen christlichen Schrifttums und Gottesdienstes.* Heft 1 et 2. Verlag der Kunstschule der Erzabtei Beuron in Hohenzollern, 1917. — *Die Halberstädter Palimpsestblätter mit Bruchstücken aus dem Codex Theodosianus, dem Codex Justinianus und dem Herbarium Pseudoapulei* (Zentralbratt für Bibliothekswesen, 43e année, juillet 1926, p. 302-317).

2. Annonce des cours du Prof. G. Kögel dans le *Zentralblatt für Bibliothekswesen*, mars 1926, p. 149.

3. A la suite d'une enquête faite à Paris par M. Enrico Benedetti, « scriptor » de la Bibliothèque du Vatican.

4. M. Robert Fawtier, alors bibliothécaire à John Rylands Library de Manchester, qui avait pu se rendre personnellement compte à Paris des résultats obtenus par les rayons ultra-violets, a fait le 15 juillet 1926 à Londres une communication sur ce sujet devant le congrès des professeurs d'histoire anglais et américains.

5. Au moyen des appareils en service au Laboratoire d'identité judiciaire de la Préfecture de police (au Palais de Justice), et avec le concours de M. Edmond Bayle, chef du service de l'Identité.

6. *Application des rayons ultra-violets au déchiffrement des passages grattés ou effacés dans les manuscrits* (*Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions e Belles-Lettres*, séance du 23 décembre 1925, p. 348-355).

Digitized by Google

Société des Études latines [1] et enfin dans la *Revue d'Actinologie* [2].

Le moment nous paraît venu de montrer par quelques exemples les possibilités d'application du procédé nouveau.

I. — *MAINET* (*Romania*, IV, 1875, p. 315 ss.).

G. Paris a publié, ici-même, il y a plus de cinquante ans, d'après trois feuillets doubles de parchemin ayant servi au XVIIe s. pour recouvrir une boîte en carton, huit cents vers environ provenant de cette chanson de geste rédigée au XIIe siècle et dont, à ma connaissance, aucun autre manuscrit n'a été signalé depuis lors. Malheureusement, ces fragments, aujourd'hui conservés à la Bibliothèque Nationale (ms. 5094 des nouvelles acquisitions françaises) ont subi fortement les injures du temps et des hommes. Sans parler des mutilations volontaires, qui ont fait disparaître pour toujours des vers entiers ou des fragments de vers, ils ont beaucoup souffert des pliures, des taches d'encre, de la longue exposition à l'air, de l'encollage et de l'encrassage. De plus, dans leur état actuel, ils se prêtent moins bien à l'étude que lorsqu'ils se trouvaient entre les mains de G. Paris, par suite des réparations qu'ils ont subies. A certains endroits, en effet, les déchiffrements sont très gênés par les plis de la baudruche ou rendus absolument impossibles par l'épaisseur de papier opaque dont on les a recouverts.

Quoi qu'il en soit, nous avons examiné de nouveau ces fragments sous les rayons ultra-violets, à plusieurs reprises avec l'aide de M. Mario Roques, et nous avons essayé d'améliorer, dans la mesure du possible, les lectures de G. Paris [3]. En se reportant à son édition, on verra que les lacunes suivantes : fol. I a,

1. Séance du 13 mars 1926. Un résumé de cette communication, avec les observations de MM. Meillet, Eisler, Carcopino et Lafaye, a été publié dans la *Revue des Études latines*, 4e année, fasc. II, mars-juin 1926, p. 84-85.

2. *Les rayons ultra-violets et la paléographie* (*Revue d'Actinologie*, 2e année, n° 2, avril-juin 1926, p. 122-127).

3. Nous ne doutons pas qu'un romaniste spécialisé dans la langue du XIIIe siècle ne puisse améliorer encore, en utilisant les vestiges rendus plus clairs par la lumière ultra-violette, nos lectures du fragment de *Mainet*.

Digitized by Google

v. 8, 21, p. 315; I b, v. 60-61, 81-82, p. 316-317; I c, v. 102-104, p. 318; IV a, v. 29-30, p. 328; IV b, v. 69-71, p. 329; IV c, v. 110-113, p. 330; V a, v. 1-2, p. 331, et v. 25 et suiv., p. 332; V b, v. 66 et suiv., p. 333; V c, v. 106 et suiv., p. 333; VI a, v. 25 et suiv., p. 335; VI b, v. 65 et suiv., p. 335; VI c, v. 108 et suiv., p. 336, sont dues à des mutilations irrémédiables qui ont fait disparaître la totalité des vers. Nous n'avions donc à faire porter notre effort que sur les passages rapportés ci-dessous. Les détériorations s'y combinaient d'ailleurs en plusieurs cas avec des déchirures, ce qui rendait le travail plus difficile en écartant la possibilité de reconstituer par conjecture beaucoup de mots disparus en tout ou en partie, comme G. Paris l'avait fait pour d'autres passages de ce texte.

Fol. I d, vers 126-143.

Romania, IV, p. 318-319.		*Lecture sous les ultra-violets*[1].
.....	126	Rois Galafres se..... de son [...]
.....		Environ lui..... ne rich [...]
.....		Machabruns le..... de se [...]
.....		Et l'amiraus demande : « Le aves.... [...]
Sire.....	130	Sire done moi.....nt le [...]
Soldoier.....mescin		Soldoiers $^{c}_{II}$..... [...]
.....		Et sont..... [...]e mescin
.....		N'en i trover..... [...]erin (?)
A.....		Ançois sont bien vestu..... [...]
.....	135	Cauces ont de..... [...]le porin
.....		Et .aistes (?) de brandes [...]nt cerrin (?)
.....		Et ont cors de..... [...]de camin
.....		Ne ja va lor compaigne..... [...]anchin
.....de camin		Ains cevaucent bons. [...]s de grant ber...
.....d'or fin	140	Si ont plusors les..... [...ar]gent et or fin
.....		Et dist li amiraus : « Bien vos..... [...]
.....		S'il sont bon chevalier, les me.... [...]tin
.....		Mon castel me torra..... [...]

1. A cet endroit, les vers ont disparu sur un tiers environ de leur longueur, par suite d'une mutilation du parchemin. De plus, les finales ont été recouvertes d'un papier opaque qui maintient les deux bandes de parchemin.

Digitized by Google

Fol. II a, v. 1-19 et 23-25.

Romania, IV, p. 320.	*Lecture sous les ultra-violets.*
Se ne fust....entre nous deus si fort	Se ne fust cis... (*ou* nes, *ou* ves) entre nous .II. si fort
Ceste iave...pesme dont haut monte le flot	Ceste iave roide (?) et pesme dont haut monte le flot
Se te.....gent cop	Se t'en proieie (?) .....re, fait aroie gent cop,
En la court l'ami.....le fort	En la court l'amiraus me priseroie fort ;
Grant los.....en la terre d'Albort	Grant los en conquerroie en la terre d'Albort,
.....couars n'a resort	Ce n'est une conqueste u couars n'a resort. »
« Sarrazin », dist Mainès, « or di bien a ton mot :	« Sarrazin », dist Mainès, « or di bien a ton mot :
.....tes ydles.....sort	De ten soiur dessaiet tes ydles et ton sort
Tervagan et Mahom.....	Tervagan et Mahom que si paraimes trop
Se je passe ceste iave que m'atendras a cop. »	Se je passe cele iave que m'atendras a cop. »
Et respont Almacus : « Je l'otroi par acort :	Et respont Almacus : « Je l'otroi par acort :
De quanques je t'ai dit ne te mentirai mot. »	De quanques je t'ai dit ne te mentirai mot. »
« He Dieus ! » ce dist. Mainès, « dont i esta je trop. »	« He Dieus ! », ce dist Mainès, « dont i esta je trop. »
Il broce le ceval des esperons a or	Il broce le ceval des esperons a or
Et se fiert en Bruiant maintenant sans resort ;	Et se fiert en Bruiant maintenant sans resort,
.....l'emporte Afilès sor son dos	Et bien tost l'emporte outre Afilès sor son dos.
.....mouilla les crins ne les.....	Il ne moulla les crins ne les... d'or
Et Almacus fu.....	Almacus fu en sus un petit...
Le ceval ou il sist laisse courre.....	Le ceval ou il sist laisse courre son fort (?)
.....[1]	[.....][1]
.....	[.....]
.....	[.....]

1. Les vers 20-22 sont à peu près entièrement perdus, et de plus ils sont recouverts d'une baudruche qui n'a pas permis l'examen par les rayons ultra-violets.

Digitized by Google

.....		Et le fer de l'enseigne le fiert parmi le cors
.....plaine sa lance.....		Et bel plaine sa lance, l'abat a terre mort
.....	25	....le ceval par les.....

Fol. II b, v. 57-58, 61-66.

Romania, IV, p. 321.		*Lecture sous les ultra-violets.*
.....i sont mort li troi roi couroné.	57	A sa lance i sont mort li troi roi couroné.
Grant eschec i retint d'or et d'argent pueplé :	58	.i. eschec i retint d'or et d'argent pueplé :
.....barné [1]	62	..bre a Salanient (?) son riche barné [1]
.....		[.....]
.....		[.....]
.....	65	[.....]
..... couloure		C.....coulouré

Fol. III a, vers 24-23.

Romania, IV, p. 324.		*Lecture sous les ultra-violets.*
Lais est et r.....mes com leus warous en gaut ;		Lais est et reschigniés com leus warous en gaut.
Ja Mahomet ne place que le mien cors travaut,	25	Ja Mahomet ne place que le mien cors travaut.
.....ne sa pance m'escaut !		Ne ja sa vielle roigne ne sa pance m'escaut !
.....au nom de saint Cicaut [2]		Miels vauroit estre morte au nom de saint Cicaut [2].
.....		[.....]
.....		[.....]
.....	30	[.....]
.....il m'en port.....		U bien seit si m'en port et.....
..... ou a val ou en haut		U bon li est, s'en voist ou a val ou en haut ;
.....a lui ara rendu.....		Ja n'i ara tendu courtine ne bliaut.

Fol. III b, v. 65-70, 78-81.

Romania, IV, p. 325.		*Lecture sous les ultra-violets.*
Q.....me molt boine et naturaus	65	Or adrece canchons molt boine et naturaus

1. Les vers 62-66 sont à peu près entièrement perdus et de plus recouverts de baudruche.

2. Même observation pour les vers 28-30.

Digitized by Google

.....as grans gestes roiaus	Si come elle est escrite as grans gestes roiaus
Del millor roi de France k'ainc montast sor cevaus	Del millor roi de France k'ainc monstast sor cevaus.
Li amiraus apele ses contes et ses pers [1]	Li amiraus apele ses contes et ses pers [1]
.....	[.....]...casés
.....	70 [.....]
.....mais si fier ne verrés	78 Tel eschec de...mais si fier ne verrés
.....ert de moi adoubés,	Et.....de nous tous ert de moi adoubés
.....doner armes, s'en sera plus doutés	Et li vuel doner armes, s'en sera plus doutés,
Et cevals en es.....ortés.	Et cevals en estor et en caples mortés.

Fol. IV d, v. 145-151.

Romania, IV, p. 331.	*Lecture sous les ultra-violets.*
Les espondes d'or fin d'Arrabe..... arant	145 Les espondes d'or fin d'Arrabi resclairant
En cascune une brance de l'arbre ...	En cascune une brance de l'arbre de jouvant
Dont Diex clost paradis quant i posa Adant ;	Dont Diex clost paradis quant e posa Adant ;
Quant il est nuis oscure si vait si resplendant	Quant il est nuis oscure, si vait si resplendant
K'il ni estuet ja cierge ne candoile luisant [2]	K'il n'i estuet ja cierge ne candelabre ardant [2]
Les keutes [.....] plaines.....	150 Les keutes [...] plaines[...mes] creant
Li lincheul [.....] plus que.....	Li lincheul[...]plus que[...]blanc
Les v. 152-166 n'ont pas été lus par G. Paris, qui n'indique d'ailleurs pas ici de lacune de lecture.	[.....[3]]
	[.....]
	[.....]
	155 [.....]

1. Les vers 69-70 sont à peu près entièrement perdus et en partie recouverts de baudruche.

2. La première lacune des vers 150-151 provient d'une mutilation du feuillet de parchemin.

3. Quatre vers ont presque entièrement disparu par suite d'une mutilation du parchemin. Les rares vestiges qui en subsistent sont recouverts de baudruche.

Digitized by Google

Vostre terre u conversent (?) sien...
Ne fu tels souverains (?) lis de tel....
Par lui meïsme ploie quant m'i doit serement
Ne fait pas a livrer a povre cambre[lant].
Telement songe K. come un songe.....
Que la terre s'abaisse et la mers si s'espant
Et son lit et son tref emportoit tot t....ant
Tot droit a Vieller [oche] (?) ens el palais (?) pl[aisant].
Li per de Romme ore li venoient deva nt
Et li baron du regne...stea.....
Illuec le couronnoient.....ant.

Fol. V d, v. 126, 137-140.

Romania, IV, p. 333-334.	*Lecture sous les ultra-violets.*
.....endre bien le vous vueil monstrer : [1]	126 Sans nous [...]endre bien le vous vuel monstrer [1]
.....li bon per	137 [...]erent.....Pepin li bon per
.....a.....b.....aer.	[.....] a [gover]ner
Et sont quarante mile quant les fist pourp.....	Et sont quarante mile quant les fist comparer
Onques li traïtour ne sorent tant haster	140 Onques li traïtour ne sorent tant haster
Qu'anchois ne facent Frans dedens l.....entrer	Qu'anchois ne facent Frans dedens la cambre entrer.

Fol. VI a, v. 1-21.

Romania, IV, p. 334-335.	*Lecture sous les ultra-violets.*
S'ele mes ..... [2]	S'ele me sait (?) respondre [...] [2]
Onques de.....si bon gré	Onques de.....se[...]si bon gré

1. Les lacunes des vers 137-138 proviennent de l'effacement de l'encre et de trous dans le parchemin.

2. Les lacunes des vers 1-16 proviennent presque toutes d'abord d'une pliure, puis d'une mutilation du parchemin portant sur une largeur de 2 à 3 centimètres.

Digitized by Google

Li eschec.....té	Li eschec. f.....ice[.....]té
Car il furent.....	Car il furent... fait [.....]
Et li eschequiers.....	Et li eschequiers...aus [.....]
Quatre cent mars i.....	Quatre cent mars i.....[.....]
Saleniant le fist.....	Saleniant nos fist [.....]té
Alistes et.....	Alistès et...sont [.....]
« Sire », ce dist.....	« Sire », ce dist...[.....]
Qui les eschés.....	Qui les eschès...os [.....]
Chevaliers fard.....	Chevaliers fard...es [.....]
Ainc fardel ne portai.....	Ainc farde ne portai[.....]aé
Trop encombrés seroie.....	Trop encombrés seroie[.....]té
Car je ferrai grans cops[del bon branc a]ceré.....	Car je fer[rai] grans cops [del bon branc a]ceré.....
S'ocirai cest.....n'en.....	S'ocirai cest...k'ai randu courouché
Nus vos au.....levé	Nos vosa vons (?)... tenu et levé
S'en a casc.....	S'en a cascuns (?) guerrie trestote sireté
Tant que.....dame Dé	Tant que.....est en l'amour dame Dé
C'est or le gr.....de.....parenté	C'est or le guerredon de vo large bonté
Que.....rend.....leurté	Que vos me v[ené]s rendre a vo malleurté
Qui me.....por vilté.	Qui me rou.... [l]ors fardes carchier por ma vilté.

II. — *MYSTÈRE DE SAINT NICOLAS*
(*Romania*, LI, 1925, p. 193-197).

Ce fragment de prologue en vers d'un Mystère de saint Nicolas, représenté au XVe siècle aux écoles du Fois Saint-Lomer à Blois, a été publié, ici-même, il y a deux ans [1]. Les bandelettes de papier sur lesquelles ce prologue est écrit avaient servi à renforcer les plats d'une reliure. La colle, la crasse et les mangeures de vers en ont endommagé plusieurs parties au point d'en rendre la lecture à peu près impossible par les moyens ordinaires. Les rayons ultra-violets n'ont pas permis d'en rétablir *intégralement* tous les passages détériorés. Mais en nombre de cas ils ont fait revivre des mots et même des vers

1. Ch. Samaran, *Fragments de manuscrits latins et français du moyen âge.*

Digitized by Google

entiers là où l'œil ne percevait plus que des vestiges informes. Ailleurs ils ont fait réapparaître assez de lettres pour rectifier certaines lectures erronées, pour en imposer d'autres jusqu'alors douteuses et pour autoriser des restitutions conjecturales évidentes ou plausibles.

Romania, LI, 193.	*Lecture sous les ultra-violets.*
Vers 9-16.	
[.....r.....] sage	[.....] qui est [.....] et sage
[.....] ous co [.....] ge [1]	[.....]ous co [.....] sage [1]
De son [.....] est [.....] on	De son fils qui est compaignon
Ou ne [.... .....] de gausseterie	Ou mestier de chausseterie
Et se met de panneterie (?)	Et se mesle de panneterie
Ou du mistere de bibus (?)	Ou du mistere de bibus.
[.....] quibus	Haro s'il avo[it de] quibus!
[.....] grant seigneur	Il sembleroit [vray] grant seigneur
Vers 20-22.	
[.....] mestier (?) [.....]	[...] et moy maisnie avons
[.....]	[.....]sy n'est grant patron.
Mais au fort je me [.....ar]ester	Mais au fort je me vueil arester.
Vers 95-99.	
[.....] songe contemplatif	C'est d'un songe contemplatif
[.....] rendre [.....] tif	[Qui m'a] rendu admiratif
[.....] mirancolieux	Et ung pou mirancolieux,
[.....] songie qu'en tant de lieux	Car j'ai songié qu'en tant de lieux
.....] divise et [.....]	[.....] divise et parle.
Vers 111.	
...] soi (?) [.....] fainct (?)	Maudit soit celuy [qui...] fainct!
Vers 116-127.	
Voulez-vous oïr des [nouv]elles?	Voulez-vous oïr des nouvelles,
[.....] deux pucelles ?	Mes bonnes gens, de deux pucelles?
J'en scey de [.....]	J'en scey de bonnes et de belles
A dire e [.....]	A dire en breve [.....]
C'est d[.....] se [.....]	C'est d'un songe [contemplatif]
Que [.....]	Qui m'a rendu admiratif

1. Les passages entre crochets de ces deux vers ont en grande partie disparu par suite de deux déchirures du papier.

Digitized by Google

[.....] renco [.....]		Et ung peu merencolieux.
[.....]t en mon [.....]		[...]m'estoit en mon esprit
[.....]		Qu'une femme estoit acouchée
[.....]	125	En cest [.....]
[.....]		Aus [.....]
Ma [.....][1]		Ma[.....][1]

Vers 179-180.

Car il fut docteur decreté.	Car il fut docteur d'equité.
Mais en terre (?) sont [.....]	Mais en terre sont demonstrés

Vers 190-198.

[...] command [.....]	190	Avoit-il commandée la garde
[.....] eulx [.....]		Affin que d'iceulx rien se perde,
[.....] sieu		Et luy jura par devant Dieu,
Et [.....] lieu		Et sur sa loy en celuy lieu,
[.....] Nicolas [.....] bien		Que se saint Nicolas il gardoit bien,
[.....] rien	195	Ses biens et sa maison, sans rien
[.....]		En perdre, que il le comparroit,
Ft que son corps en souffriroit		Et que son corps en souffriroit
Bature et tres [.....] tourment		Bature et tres apre tourment.

III. — UN *MIROIR AUX DAMES*

PORTANT LA SIGNATURE GRATTÉE DE CHARLES V.

Parmi les quelques centaines de fragments de manuscrits conservés dans les archives départementales et récemment envoyés en communication aux Archives Nationales aux fins d'examen et d'inventaire [2] figurent six feuillets simples ayant appartenu à un manuscrit français exécuté non sans luxe, avec beaucoup de soin en tout cas, au XIVe siècle. Le hasard a voulu que ce petit lot comprît le dernier feuillet du manuscrit. Or en examinant avec attention la colonne de droite de la dernière page, on pouvait se rendre compte qu'un peu au-dessous de la dernière ligne du texte, la fleur du parchemin avait disparu par suite d'un grattage exécuté avec soin, sans doute à la pierre

1. Les passages entre crochets de ces trois derniers vers ont entièrement disparu par suite d'une déchirure du papier.

2. En exécution d'une circulaire de M. Ch.-V. Langlois, directeur des Archives, en date du 31 octobre 1925.

Digitized by Google

ponce. Quelques rares vestiges d'encre y subsistaient, mais il était impossible, soit à l'œil nu, soit à la loupe, de se rendre compte de ce qui avait été primitivement écrit. Peut-être un réactif aurait-il réussi à faire réapparaître en tout ou en partie les caractères grattés. Mais la supériorité des rayons ultra-violets réside précisément dans le fait qu'ils permettent d'obtenir des résultats égaux ou supérieurs à ceux des procédés chimiques en laissant toutes choses en l'état. Et en effet, ils ont fait apparaître à l'endroit gratté une signature *Charles* assez nette pour que nous ayons pu l'identifier sans doute possible avec celle de Charles V. Résultat confirmé du reste par la suite avec toute la rigueur désirable par les recherches de Mlle S. Solente, qui a pu retrouver mention du manuscrit en question dans le catalogue de la Librairie du Louvre rédigé par Gilles Malet (1373), et dans ceux de Jean Lebègue (1411, 1413) : c'est une traduction française exécutée au XIVe siècle d'un *Speculum dominarum* composé vers 1300 par le Franciscain Durand de Champagne, confesseur de Jeanne de Navarre, femme de Philippe le Bel, et dont d'autres manuscrits se trouvent au Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque Nationale [1].

Le manuscrit avait donc bien appartenu à Charles V, qui, selon son habitude, y avait apposé sa signature. Il avait, à une époque inconnue, quitté le Louvre avec beaucoup d'autres recueillis par ce roi, ami des livres, ou exécutés pour lui, et l'un de ses possesseurs s'était efforcé, avec un succès qui aura duré plusieurs siècles, d'en faire disparaître cette marque irrécusable de propriété.

Ainsi s'accroît d'une unité la liste, peu nombreuse, des manuscrits de Charles V que L. Delisle avait recherchés avec tant d'amour dans toutes les bibliothèques d'Europe [2].

Ch. SAMARAN.

---

1. Mlle Solente a fait récemment une communication à l'Académie des Inscriptions sur ce fragment qui appartient aux Archives départementales de la Hte-Garonne. Une notice plus détaillée vient de paraître par ses soins dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LXXXVIII, 1927, p. 43-49.

2. L. Delisle, *Cabinet des Manuscrits*, t. I, p. 18-46. — *Recherches sur la librairie de Charles V* ; Paris, 1907, 2 vol. in-8o. — *Fac-similé de livres copiés et enluminés pour le roi Charles V* ; Nogent-le-Rotrou (1903), in-4, 20 p. et 14 fac-similés.

Digitized by Google

« *SI M'AÏT DIEUS* »

ET

L'ORDRE DES MOTS

La formule « Dieu me vienne en aide ! », si fréquente dans l'ancienne langue, apparaît quatre fois dans *Aucassin et Nicolette*, et sous deux formes différentes. Tantôt on trouve *si m'aït Dix* X, 56, tantôt *se Dix vos aït* XVIII, 17, XXII, 21 ou *se Dix t'aït* XXIV, 27 [1]. Que faut-il penser de cette fluctuation du mot initial ? N'y a-t-il là que des graphies diverses d'un même mot, et dans ce cas, quel est ce mot, la conjonction *se*, près de laquelle existe une forme concurrente *si*, ou l'adverbe *si*, qui lui aussi a un doublet *se* ? La variation est-elle au contraire significative, avons-nous d'une part le conjonction dérivée de si, d'autre part l'adverbe issu de sic ? Nous allons le rechercher. Ce nous sera aussi une occasion d'examiner, chemin faisant, la valeur d'une locution qui ne manque pas d'intérêt, et d'en suivre le développement au cours de son histoire.

I

S'il y a, dans les quatre passages d'*Aucassin et Nicolette*, deux types de phrase distincts, on peut affirmer que le plus ancien est celui qui commence par l'adverbe *si*. Il est visible en effet que *si m'aït Dieus* est l'équivalent français d'un *sic me deus adjuvet* qu'on retrouve bien des fois, sous des formes variées, dans les auteurs latins. Le plus souvent on a, au lieu de *sic*, son synonyme *ita*, mais cette variation ne modifie ni le sens ni la contexture de la phrase. En voici un exemple de Térence :

Te quoque iam, Thaïs, *ita me di bene ament*, amo.

1. Éd. Mario Roques, 1925.

Digitized by Google

C'est une formule de serment. « Que les dieux m'aiment ainsi [comme] je t'aime ; aussi vrai que je demande aux dieux de m'aimer, je t'aime. » On voit que le *ita* n'est qu'un des termes d'une comparaison qui, logiquement, en comprend deux. Le plus souvent l'autre terme n'est pas exprimé, mais il apparaît parfois :

> Atque *ita* me di ament, *ut* ego nunc non tam meapte causa laetor quam illius, quam ego scio esse honore quovis dignam.

« Comme [il est vrai que] je me réjouis... ainsi [et dans la même mesure] veuillent les dieux...! » Cette formule *ita me di ament* devait appartenir à la langue de la conversation la plus courante. Elle abonde chez les poètes comiques. Elle ne manque dans aucune comédie de Térence. Nous en avons trouvé un exemple dans l'*Andrienne*, un dans les *Adelphes*, deux dans le *Phormion*, quatre dans l'*Eunuque*, sept dans le *Bourreau de soi-même*, et huit dans l'*Hécyre*[1]. Elle apparaît fréquemment aussi chez Plaute[2]. Elle correspond, pour le sens, à des tournures comme « Je vous jure, je vous affirme, je vous assure que... », pour le sens et pour la forme à des locutions soit vieillies comme « Que le ciel me confonde si... », « Que la terre m'engloutisse si... » soit plus modernes (et moins énergiques) comme « Que le diable m'emporte si... », « Je veux être pendu si... ». Mais dans ces deux derniers cas, remarque finement Naudet, « il y a cette grande différence que, supposant le contraire de ce qui doit être, nous faisons le serment par une imprécation contre nous-mêmes. Les anciens se seraient bien gardés de ces paroles de mauvais augure ; ils aimaient mieux appeler la protection des dieux, avec l'hypothèse de l'affirmative : « Que les dieux me soient en aide, comme il est vrai que, etc.[3]. » — Du reste, il est probable que, dans l'usage ordinaire, ces formules de

1. *Andria* V, 4, 44 ; *Adelphœ* IV, 17, 31 ; *Phormio* I, 3, 13 — V, 8, 61 ; *Eunuchus*, III, 2, 21 — IV, 1, 1 — V, 2, 43 — V, 8, 7 ; *Heautontimorumenos* II, 3, 67 — II, 4, 3 — III, 1, 54 — III, 5, 8 — IV, 3, 8 — IV, 5, 1 — V, 1, 80 ; *Hecyra* I, 2, 31 — II, 1, 9 — II, 1, 36 — II, 2, 16 — II, 3, 3 — IV, 2, 3 — IV, 4, 20 — V, 4, 24.

2. Voir Théâtre de Plaute, texte et traduction de J. Naudet, Paris, Garnier, t. I, p. 315, note sur *Ita me amet*.

3. *Ibid.*, p. 316.

Digitized by Google

serment, en apparence si solennelles, avaient perdu une partie de leur valeur, ou on s'en serait montré plus avare. Néanmoins elles pouvaient reprendre leur fraîcheur. Les poètes y ont recours : Catulle, Properce, Virgile les ont employées. En voici un exemple bien connu d'Horace, qui aura de plus l'avantage de nous offrir *sic* au lieu de *ita* :

> *Sic te* diva potens Cypri,
> *Sic* fratres Helenae, lucida sidera,
> Ventorumque *regat* pater,
> Obstrictis aliis praeter Iapyga,
> Navis, quae tibi creditum
> Debes Virgilium, finibus Atticis
> Reddas incolumem, precor,
> Et serves animae dimidium meae[1].

« Je fais des vœux pour que Vénus... les vents... dirigent ta course, ô navire : en revanche amène Virgile... » Il y a loin de cette invocation magnifique au banal *ita me di ament* des comiques, mais c'est la même tournure et la même syntaxe. En tête l'adverbe *ita*, ou son synonyme *sic*, un pronom personnel régime penché sur l'adverbe, enfin le sujet et le verbe. Le verbe est le plus souvent au subjonctif, qui indique ici souhait à réaliser ; parfois l'idée de la réalisation à venir l'emporte sur celle du souhait, et on a le futur. Ainsi dans Térence :

> Ita me di *amabunt*, ut me tuarum miseritumst,
> Menedeme, fortunarum.

Le français *si m'aït Dieus* correspond très exactement à un *sic me dii ament* qui a certainement existé à côté de *ita me dii ament*. Le singulier au lieu du pluriel va de soi dans une société chrétienne, et *aïdier* au lieu de *amer* traduit peut-être aussi un changement qui s'est fait dans la conception de la divinité. De plus le verbe passe avant le sujet, mais c'est là une application d'une règle connue : le verbe, qui est en latin ordinairement à la fin de la phrase, est attiré en ancien français par un adverbe initial ; dans une phrase ainsi construite le sujet vient nécessairement à la fin. Mais *si* reste en tête de la phrase en français comme en

1. *Odes*, I, 3, 1-8.

Digitized by Google

latin, et il se fait suivre également d'un enclitique qui sera le pronom régime ; le verbe demeure au subjonctif. Du latin au roman, et compte tenu de certaines modifications d'ordre religieux ou linguistique, la structure est restée la même.

Nous supposons par là que la formule en question s'est transmise de génération en génération au même titre que tant d'autres mots ou tours de phrase latins. Toutefois le fait n'est par absolument démontré, et il peut y avoir ici un emprunt à la langue des clercs, à la langue religieuse. Peu nous importe : il nous suffirait d'admettre un *sic me Deus adjuvet* (ou *sic me adjuvet Deus*) qui aurait servi d'intermédiaire entre *sic me di ament* et *si m'aït Dieus*. Il va de soi que pas plus qu'en latin on ne s'est confiné dans cette locution à l'emploi du verbe amare, on ne s'en est tenu en français à l'emploi d'*aïdier*. *Sauver*, *garder*, *secourre* ne sont pas rares dans les tournures de ce genre, et il y a d'autres verbes encore, mais, comme nous le verrons, *si m'aït Dieus* reste le type fondamental. Que la formule vienne directement du latin par une tradition ininterrompue, ou qu'elle ait été empruntée tardivement en français, la valeur n'en a pas changé, et on la sent fort bien. On se rend compte que *si* est un adverbe et qu'il suggère une comparaison dont l'appareil logique reste en partie sous-entendu. Parfois on est plus explicite. Ainsi Conon de Béthune :

> *Si voirement con* cele dont je chant
> valt melz que totes les bones qui sont,
> et je l'aim plus que rien qui soit el mont,
> *si me doint Deus s'amor* senz decevoir [1].

L'exemple d'*Aucassin et Nicolette* que nous avons cité en premier lieu, *si m'aït Dix*, est donc parfaitement clair et justifié. Mais que signifient les trois autres? Une remarque va nous mettre sur la voie. Ces trois passages ne se distinguent pas seulement en ce que *si* y est remplacé par *se*. Cette variation à elle seule serait peu significative. On serait en droit d'y voir une simple fluctuation de graphie. L'adverbe *si* apparaît en nombre de textes sous la forme *se*, et il y en a précisément un exemple par ailleurs dans *Aucassin et Nicolette* [2]. Mais cette variation n'est

1. Éd. A. Wallensköld, 1921, II, 1-4.

2. Dusqu'a pou le vos arai en ceste vile amenee, *se* que vos le verrès. XL, 25-6. Cf. note 20.

Digitized by Google

pas la seule. Le sujet au lieu d'être rejeté après le verbe suit l'adverbe, et le pronom enclitique passe après le sujet. Plus d'inversion. La phrase se présente comme s'il n'y avait pas d'adverbe en tête, comme si nous avions simplement *Dix m'aïde*. Mais on sait qu'en ancien français la conjonction n'a justement aucune influence sur la construction : « Dieu m'aide » et « si Dieu m'aide » comportent même structure grammaticale. Serait-ce donc que, dans le cas des trois exemples en question d'*Aucassin et Nicolette*, nous avons la conjonction *se* et non l'adverbe *si* — « si Dieu m'aide » au lieu de « ainsi Dieu m'aide » ?

Il y a apparence. Mais s'il en est ainsi, si l'opposition que nous venons de relever entre *si m'aït Dieus* et *se Dieus m'aït* n'est pas due à un simple hasard, s'il est vrai que la construction change suivant que *si* ou *se* commence la phrase, il est clair que nous devons retrouver ailleurs ce curieux contraste. Or nous l'avons observé en effet partout où nous l'avons cherché [1]. Trente-six textes, dont quelques-uns assez étendus, nous ont fourni des indications concordantes [2]. Ils se répartissent en deux groupes. Dans le premier, nous ne rencontrons que *si* et l'inversion : la *Folie Tristan* du manuscrit de Berne (un exemple), la *Feuillée* (2), *Robin et Marion* (2), le *Vair Palefroi* (1), le *Mariage des Sept Arts*, version anonyme (1), — ou *se* et l'ordre direct : *Renart* 1 *a* (un exemple), 1 *b* (3), II-V *a* (2), III (1), IV (1),

1. Constans (*Thèbes*, II, CX) a signalé déjà l'origine latine de la tournure, et il a cité à ce propos le passage d'Horace que nous avons reproduit à notre tour ; mais il ne s'est pas intéressé à la question de l'ordre des mots. Dans un chapitre de son *Historische französische Syntax*, p. 65-66, que nous n'avons vu qu'après l'achèvement de cet article, M. E. Lerch au contraire a déjà nettement distingué les deux constructions fondamentales.

2. Voici d'autres textes que nous avons également examinés, mais où n'apparaît aucune forme de notre locution : *Saint Alexis*, *Roland*, Colin Muset, *Courtois d'Arras*, *Théophile* de Rutebeuf, Villehardouin, *Renart* VI, VIII, XV, XVIII, XIX, XX, XXI, XXIV, XXV, XXVI. Les chiffres que nous donnons plus loin portent donc réellement sur un ensemble, non pas de 36 textes, mais de 52. Pour des raisons différentes qui seront expliquées au cours de l'article, nous ne faisons pas état ici d'autres textes que nous avons également lus à l'occasion de cette étude : le *Tristan* de Thomas, la *Folie Tristan* du ms. d'Oxford, *Renart* VII, le *Chevalier au Barrisel*, le *Livre d'Artus*.

Digitized by Google

V (2), X (4), XXII (1), *le Garçon et l'Aveugle* (1), le *Mariage des Sept Arts* de Jehan le Teinturier (1) [1]. Dans le second groupe, les textes ont les deux constructions, *et les tiennent rigoureusement séparées*; pour plus de brièveté nous appellerons la première, où *si* détermine l'inversion *a*, et la seconde, où *se* est suivi de l'ordre direct, *b*. *Richeut* a 2 *a* et 3 *b*, *Renart* I 2 *a* et 2 *b*, IX 1 *a* et 12 *b*, XI 3 *a* et 10 *b*, XII 2 *a* et 10 *b*, XIII 3 *a* et 6 *b*, XIV 4 *a* et 16 *b*, XVI 9 *a* et 14 *b*, XVII 1 *a* et 1 *b*, XXIII 3 *a* et 2 *b*, Béroul 2 *a* et 3 *b*, la *Queste del Saint Graal* 6 *a* et 12 *b*, le *Jeu de Saint Nicolas* 3 *a* et 3 *b*, Henri de Valencienne 2 *a* et 3 *b*, *Méraugis de Portlesguez* 2 *a* et 9 *b*, l'*Escoufle* 2 *a* et 6 *b*, la *Violette* 3 *a* et 17 *b*, la *Mûle sans frein* 5 *a* et 1 *b*, la *Chastelaine de Vergi* 1 *a* et 3 *b*, la *Chastelaine de Saint-Gille* 3 *a* et 1 *b*, la *Passion du Palatinus* 3 *a* et 3 *b* [2]. A examiner ces chiffres, on

---

1. *Folie Tristan* du ms. de Berne, éd. Bédier, 276; *Feuillée*, éd. Langlois, 583, 633; *Robin et Marion*, éd. Langlois, 31, 562; *Vair Palefroi*, éd. Långfors, 538; *Mariage des sept Arts*, vers. anon., éd. Långfors, (*autresi m'aïst Deus*) 359. — *Renart*, éd. Martin, I *a*, 1930; I *b*, 2399, 2701, 2767: II-V *a*, 244, 268; III, 68; IV, 10; V, 18, 200; X, 772, 1075, 1217, 1514; XXII, 360; *le Garçon et l'Aveugle*, éd. Roques, 119; *Mariage des sept Arts* de Jehan le Teinturier, éd. Långfors, 50.

2. *Richeut*, éd. Lecompte, 264, 1022 : 38, 207, 212. — *Renart* I, 189, 190: 148, 1100. — *R.* IX, 1750: 72, 278, 287, 328, 946, 1125, 1143, 1648, 1723, 2014, 2027, 2205. — *R.* XI, 1409, 1413, 2492 : 488, 631, 1151, 1466, 1861, 1872, 1874, 1942, 2072, 2306. — *R.* XII, 712, 824 : 116, 156, 168, 261, 458, 591, 606, 684, 1242, 1339. — *R.* XIII, 493, 1363, 2144 : 624, 812, 914, 922, 1951, 2314. — *R.* XIV, 920, 958, 1056, 1060 : 66, 131, 240, 304, 368, 400, 542, 589, 711, 914, 928, 935, 972, 986, 1006, 1022. — *R.* XVI, 52, 330, 388, 402, 414, 550, 706, 1346, 1388 : 177, 364, 476, 492, 777, 806, 845, 926, 993, 1176, 1224, 1294, 1384, 1464. — *R.* XVII, 1332 : 761. — *R.* XXIII, 26, 648, 1297 : 541, 1138. — Béroul, éd. Muret, 628, 4201 : 2587, 2860, 4432. — *Queste del Saint Graal*, éd. Pauphilet, 20, 8; 28, 15; 60, 30; 187, 20; 187, 29; 235, 25 : 10, 17; 10, 18; 60, 26; 67, 5; 147, 15; 165, 31; 189, 4; 189, 8; 190, 15; 229, 27; 237, 22; 266, 5. — *Jeu de Saint Nicolas*, éd. Jeanroy, 754, 878, 1366 : 848, 984, 1243. — Henri de Valencienne, éd. de Wailly, p. 366, § 602; p. 416, § 685 : p. 310, § 510; p. 312, § 512; p. 354, § 582. — *Méraugis de Portlesguez*, éd. Friedwagner, 1074, 5175 : 787, 1051, 1070, 2944, 3096, 3098, 5011, 5355, 5523. — *Escoufle*, éd. P. Meyer, 3288, 5298 : 4952-3, 5558, 5686, 6247, 7604, 8187. — *Violette*, éd. Michel, 2373, 3527, 3635 : 584, 972, 1613, 1854, 1924,

Digitized by Google

pourrait croire que la tournure par *si* et l'inversion est plus rare que l'autre, mais la conclusion serait trop prompte. Nous avons fait rentrer sous *a* quelques formes légèrement aberrantes de la locution *si m'aït Dieus*, et sous *b* les nombreuses phrases du type *se Dieus me conseut*, aussi bien que les exemples de la formule dont nous sommes partis et où apparaît le verbe *aidier*, *se Dieus m'aït*. Si nous comparons seulement les types *si m'aït Dieus* et *se Dieus m'aït* [1], nous notons que le premier type comprend 47 exemples et le deuxième 31, et il faut encore faire entrer dans ce calcul les textes qui ne renferment que *a*, *la Folie Tristan* de Berne, la *Feuillée*, *Robin et Marion*, le *Vair Palefroi*, le *Mariage des Sept Arts* [2] qui entre eux cinq en comptent 7 exemples, et d'autre part les textes qui ne renferment que *b*, parmi lesquels seul entre ici en ligne de compte *le Garçon et l'Aveugle* [3] avec un exemple. Il y a donc finalement, pour 36 ouvrages examinés, 54 cas de *si m'aït Dieus* contre 32 de *se Dieus m'aït*. On voit la direction du courant [4].

2475, 2788, 3008, 3174, 3265, 3314, 3613, 4394, 4279, 4790, 6351, 6436. — *Mule sans frein*, éd. Hill, 531, 534, 571, 606, 627 : 303. — *Chastelaine de Vergi*, éd. Raynaud-Foulet, 773 : 529, 759, 762. — *Chastelaine de Saint Gilie*, éd. Schultz-Gora, 7, 13, 88 : 109. — *Passion du Palatinus*, éd. Frank, 905, 1871, 1925 : 652, 751, 768.

1. *Richeut* : comme à la note précédente. — *Renart* IX, 1750. — *R.* XI, 1409, 2492 : 631, 1872, 1942, 2306. — *R.* XII, 824 : 116, 156, 606, 684, 1242. — *R.* XIII, 1363, (*issi m'aït d.*) 2144 : 812, 1951. — *R.* XIV, 920, 1060 : 400. — *R.* XVI, 1346, (*si me puist aidier saint Lot*) 330. — *R.* XVII, 1332 : 761. — *R.* XXIII, 26, 648, 1297. — Béroul, 628, 4201. — *Queste del Saint Graal*, 20, 8 ; 28, 15 ; 60, 30 ; 187, 20 ; 187, 29) 235, 25 : 10, 17 ; 10, 18 ; 60, 26 ; 189, 4 ; 189, 8 ; 190, 15. — *Jeu de saint Nicolas*, 754, 878, 1366. — Henri de Valencienne, p. 366, § 602 ; p. 416, § 685. — *Méraugis de Portlesguez*, 1074, 5175 : 1070, 3096. — *Escoufle*, 3288, 5298. — *Violette*, 2373, 3527, 3635 : 3265, *Aucassin et Nicolette*, X, 56 : XVIII, 17 ; XXII, 21 ; XXIV, 27. — *Mule sans frein*, comme à la note précéd. — *Chastelaine de Vergi*, 773. — *Chastelaine de Saint-Gille*, 7, 88. — *Passion du Palatinus* (*si me puit le grant Diex aidier*) 905, 1925 : 652, 768.

2. Voir note 1 de la p. 306 : mêmes exemples.

3. *Se Dieus me puist aidier*, 119.

4. Cet écart serait encore plus significatif, si nous ajoutions les chiffres que nous avons obtenus pour le *Livre d'Artus*, où nous avons compté 39 cas de *si m'aït Deus* contre 18 de *se Deus m'aït* ; nous avons laissé de côté toutes

Digitized by Google

Si nous passons maintenant en revue les variations des deux types fondamentaux [1], on s'aperçoit que celles de *a* sont fort peu nombreuses.

Si peut d'abord être suivi de *pooir* précédant un infinitif :

Si puisse je issir du jour. *Pass. du Palat.*, 1871.

Si te puisse tornoier fievre. *Ren.*, XII, 712.

Si puisse je mes veoir
ne ma fame ne mes enfanz. *Ren.* XVI, 388-9.

Si puisse je mes le sueil
de ma meson passer a joie. *Ren.* XVI, 706-7.

Doner peut jouer le même rôle grammatical que *pooir* :

Si me doinst il [Dex] trover cardon. *Ren.* I, 190.

ou a pour complément un substantif :

Si me doint Deus s'amor senz decevoir. Con. de B., II, 4.
Si me doint Dex confession, *Ren.* XIV, 958.

Voir, *avoir*, *faire* sont construits comme ce dernier exemple :

Si voie ge demein. *Ren.* XIV, 1056.
Si voie il Noel. *Ren.* XIII, 1193.
Si voie je Dieu et son non. *Ren.* XVI, 1388.
Si aie je amendement. *Ren.* XVI, 550.
Si ait Diex en moi part. *Ren.* XVI, 414.
Si me face Dex pardon. *Ren.* I, 189, XI, 1413.

Le cas de *garder* est analogue :

Si me gart Diex d'anui et dire. *Chast. de S. Gille*, 13.

---

les autres variantes du type *b*, sauf un exemple de *se Dex garist*... que nous citons plus loin. Nous avons préféré ne pas faire état de cette statistique, parce que nous ne sommes pas sûr ici d'avoir recueilli tous les exemples de notre locution, même réduite à ses deux types fondamentaux, comme nous avons cherché à le faire pour les autres textes.

1. Nous avons naturellement laissé de côté toutes les variations de la formule qui ne débutent ni par *si* ni par *se*. Voici le plus fréquent de ces tours aberrants : « *Ja ne m'ait Diex*, fet Lyonels, se je ja ai merci de vos. » *Queste del Saint Graal*, 193, 1-2.

Digitized by Google

Ces 15 exemples sont les seuls que nous ayons relevés dans nos 36 textes où, dans la tournure *a, aidier* soit remplacé par un autre verbe, et encore 5 d'entre eux apparaissent-ils dans la même œuvre. Par ailleurs les variations de ce genre [1] se produisent toujours dans la construction *b* :

SE DEX ME SAUT : *Renart* 1 *b* (1 exemple), III (1), IX (3), X (1), XI (2), XII (1), XIV (3), XVI (3), Béroul (1), Henri de Valencienne (3), *Méraugis de Portlesguez* (1), la *Violette* (7). Total : 27 exemples.

SE DEX ME GART : *Renart* 1 *b* (1), V (1), IX (1), X (2), XI (1), XIII (2), XIV (1), XVI (5), Béroul (1), le *Jeu de Saint Nicolas* (2), *Méraugis de Portlesguez* (3), l'*Escoufle* (1), la *Violette* (3), la *Chastelaine de Vergi* (1). Total : 25 exemples.

SE DEX... ME DOINT... : *Renart* 1 *a* (1), 1 *b* (1), IX (2), XI (1), XIII (1), XIV (2), Conon de Béthune (1), Béroul (1), la *Queste del Saint Graal* (1), le *Jeu de Saint Nicolas* (1), l'*Escoufle* (1) ; SE DEX... M'ENVOIE : *Renart* XIV (1) ; SE DIEX... ME PREST : *Renart* XXII (1). Total : 15 exemples.

SE DEX ME SECORE : *Richeut* (1), *Renart* I (1), II (1), IX (3), l'*Escoufle* (1), la *Violette* (3), la *Chastelaine de Saint-Gille* (1). Total : 11 exemples.

SE DEX ME VOIE : *Renart* IV (1), V (1), X (1), XII (2), XVI (4). Total : 9 exemples.

SE DEX ME CONSEUT : la *Queste del Saint Graal* (5), la *Violette* (1), la *Chastelaine de Vergi* (1). Total : 7 exemples.

SE DEX M'AMENT : *Renart* IX (1), XI (1), XIII (1), XIV (2), *Passion du Palatinus* (1). Total : 6 exemples.

SE DEX ME BENEÏE : *Méraugis de Portlesguez* (2), la *Violette* (2), *Mariage des Sept Arts* de Jehan le Teinturier (1). Total : 5 exemples.

SE DEX AIT DE MOI PITIÉ : *Renart* XI (1), XIV (1), *Chastelaine de Vergi* (1). Total : 3 exemples.

SE DEX BIEN ME FACE : *Renart* XI (1), XIV (2). Total : 3 exemples.

SE DEX GARIST... : l'*Escoufle* (1), le *Livre d'Artus* (1). Total : 2 exemples.

SE DEX M'AVANT : *Renart* XIV (2). Total : 2 exemples.

SE DEX M'AVOIT : *Renart* IX (1), *Escoufle* (1). Total : 2 exemples.

SE DEX AIT EN MOI PART : *Renart* XVI (1), *Violette* (1). Total : 2 exemples.

SE BIENS M'AVEIGNE : *Renart* II, 268 ; SE BIENS ME VEIGNE : *Méraugis de Portlesguez* (1). Total : 2 exemples.

SE DEX VOS GITE... : *Renart* I (2) — SE DEX ME DESFENDE DE... : *Renart* IX (1). — SE DIEX... ME LAIST... : *Escoufle* (1). — SE DIEX LES

1. Il ne paraît pas utile de donner ici l'indication précise des exemples. On pourra les retrouver facilement en combinant les notes précédentes.

Digitized by Google

REÇOIVE... : *Escoufle* (1). — SE DEX TE FACE VEIR PARDON : *Renart* XII (1). — SE DIEU ME VAILLE : *Renart* XVI (1).

On voit que les synonymes de *aït* ont une prédilection pour *se* et l'ordre direct. Cette préférence s'explique en partie chez les écrivains par des préoccupations de styliste ou de versificateur. Le sujet monosyllabe *Dieus* est bien bref pour contrebalancer à lui tout seul le poids du verbe et de l'adverbe. Si Conon de Béthune s'y est risqué, c'est qu'il a coincé le sujet entre le verbe et un régime dissyllabique prolongé en outre par un autre complément : *si me doint Deus s'amor senz decevoir*. Même artifice chez l'auteur de la branche I de *Renart* : *si me face Dex pardon — si me doinst il trover cardon*, chez celui de la branche XIV : *si me doint Dex confession*, chez celui de la branche XVI : *si voie je Deu et son nom*, ou *si ait Dex en moi part*, chez celui de la *Chastelaine de Saint-Gille* : *si me gart Diex d'anui et d'ire*. Dans tous ces cas l'équilibre rythmique est rétabli. L'auteur de la *Queste del Saint Graal* qui écrit *se Dex me done vie* aurait probablement reculé devant *si me done Dex vie* et plus encore devant *si me done vie Dex*. En second lieu les exigences de la rime poussent dans le même sens. La construction *a* ne peut guère ramener à la fin du vers, le cas échéant, que le même monosyllabe *Dieu*, la construction *b* permet d'insérer à la rime tel synonyme d'*aïdier* ou tel régime du verbe qu'on voudra : c'est une des chevilles les plus souples qui soient :

Biaus comperes, bien veigniez vous
et Damediex vous envoit *joie* !
Et cilz li dist : *Se Diex me voie*,
joie aurai je quant je vous voi. *Ren.* V, 16-19.

Li gresillon connut *Renart*,
si li a dit : *Se Dex me gart*... *Ren.* V, 200.

Prisent le dos et puis la gorge.
Li uns a dit que trois sols *vaut*,
li autres dist : *Se Dex me saut*,
ainz vaut bien quatre a bon marchié. *Ren.* III, 66-69.

A examiner ces exemples, et d'autres du même genre, on se persuade vite que la tournure *b* est avant tout littéraire. De

Digitized by Google

toutes les locutions que nous avons citées jusqu'ici *si m'aï Dieus* est, croyons-nous, la seule qui soit vraiment courante dans la langue parlée. *Se Dieus m'aït,* qui en est un remaniement, a pu être employé accessoirement dans la conversation, et peut-être aussi les deux variétés *se Dex me gart* et *se Dex me saut,* mais c'est la langue écrite qui a accueilli avec le plus de faveur cette tournure parallèle. Elle y a vu d'abord un rajeunissement et comme un rafraîchissement d'une formule devenue banale. Le procédé est constant à toutes les époques de l'histoire de notre langue, pour ne parler que de celle-là. A lire les *commencer de* qui se multiplient dans les livres ou les articles d'aujourd'hui, soupçonnerait-on que *commencer à* est la forme normale de la langue, parlée ? D'autre part, comme nous l'avons vu, la tournure *se Dieus m'aït*, où le verbe pouvait être remplacé à volonté par l'un quelconque d'une dizaine de synonymes, offrait des avantages sérieux aux écrivains et aux poètes. De là cette riche floraison de phrases optatives. De là aussi ce qu'elles ont d'un peu artificiel.

Cet artifice se sent surtout à ce que *se* dans ces phrases est suivi d'un mode insolite. *Si* a eu beau disparaître devant *se,* il lui a imposé son subjonctif. C'est sans doute qu'on n'a pas voulu briser le cadre de la forme traditionnelle. Mais c'est aussi que l'indicatif eût risqué de changer le sens ou la valeur de la phrase. *Se Dieus m'aide* signifiera « dans le cas où Dieu m'aide », ce qui n'est pas absurde, mais manque de vigueur. Ce que réclame le sens, dès qu'une conjonction est employée, c'est « à condition que » : « J'affirme que tel ou tel fait s'est accompli ou s'accomplira, à condition que Dieu m'aide. » Je fais de l'intervention de Dieu la condition de ma sincérité. Dieu ne m'aidant pas — et c'est naturellement ce que je ne saurais souhaiter — plus rien qui garantisse pour les autres cette sincérité. On voit qu'en bonne logique le subjonctif est ici très justifié.

Il n'en est pas moins vrai qu'en bonne syntaxe il est plus surprenant. Sans doute le subjonctif imparfait ou plus-que-parfait est fréquent après *se,* au sens du conditionnel, et c'est un emploi qui, avec le second de ces deux temps, n'a pas même disparu aujourd'hui : « *s'*il *eût su* nager, il se fût sauvé ». Mais il en est tout autrement du subjonctif présent. Ce n'est

Digitized by Google

pas que les exemples manquent tout à fait. Il y en a deux dans le *Roland*, du reste dans la même phrase :

> *S'*en ma mercit ne se *culzt* a mes piez
> e ne *guerpisset* la lei de chrestiens,
> jo li toldrai la corune del chef [1].

Dans sa *Grammaire des Langues romanes* M. Meyer-Lübke en cite un tiré du *Livre des Rois* et un autre du *Comput* de Philippe de Thaon. Enfin, même au XIIIe siècle, on rencontre encore le subjonctif présent avec *se* dans *Courtois d'Arras* :

> Pourette. — Anchois que mes amis se mueve,
> en sera fait a ton conmant.
> Lequet. — Je le croi bien, si le creant
> *se* jou del tout a lui me *tiegne* [2].

« Je l'accorde [que vous vous en alliez, cf. v. 328-31], à condition que je me tienne à lui pour toute la dette. » [3] Mais cette construction est très rare [4], et si elle suffit à justifier le procédé de ceux qui les premiers ont dit *se Dieus m'aït*, elle ne saurait le rendre très naturel. Toutefois, si elle ne pouvait pénétrer

---

1. Éd. Bédier, 2682-84.

2. Éd. Faral, 2e éd., 1922, v. 334-37.

3. C'est le texte du ms. A, adopté par M. Faral, et qui a bien l'air d'être le texte original de ce vers. Les trois autres mss. ont écarté cet emploi de *se* qui les choquait sans doute. B a remanié le 1er hémistiche, mais a conservé le sens de l'auteur : *s'il veut que je a lui m'en tiegne*. D écrit « *que j. del tout a lui me tiegne* », ce qui donne un sens acceptable, mais moins bon : « j'accorde de m'en tenir à lui pour la dette » ; pour cette construction du verbe *creanter* employé avec *que* et le subjonctif présent, voir Chrétien, *la Charrette*, 832-3. Enfin C a : *or ge du t. a lui m'en t.*, ce qui ne signifie pas grand chose.

4. Signalons encore deux cas, d'interprétation quelque peu douteuse, *Renart* XIII, 1334 et *Galeran*, éd. Foulet, 1828, et un troisième cas où se fait peut-être sentir l'influence de la locution *se Dieus m'aït* : *la Chevalerie Vivien*, éd. Terracher, p. 65, v. 570 *a*. Enfin il faut rappeler que pour exprimer une deuxième condition greffée sur une première, on peut en ancien français mettre le subjonctif dans le second cas ; ainsi, p. ex., *Galeran*, 2506 ; nous avons conservé cet emploi, mais aujourd'hui le subjonctif doit alors être précédé d'un *que* dont il a l'air de dépendre : « s'il vient et *qu'*il *veuille* me voir... »

Digitized by Google

ainsi de cette façon presque subreptice dans le grand courant de la langue, il lui était plus facile de se maintenir dans un tour de phrase stéréotypé qu'appuyait et éclairait au besoin la tournure parallèle *si m'aït Dieus*, plus limpide et plus conforme aux traditions du français.

II

Comment est-on passé de *si m'aït Dieus* à *se Dieus m'aït*? Il est vraisemblable qu'il y a une confusion à l'origine de cette double forme. L'adverbe *si*, nous le savons, a eu de bonne heure un doublet *se*, et inversement à côté de la conjonction *se* se montre tout aussitôt une forme concurrente *si*. L'adverbe a-t-il été pris pour une conjonction, ou la conjonction prise pour un adverbe? La fluctuation entre *si* adverbe et *se* semble hors de cause. Non qu'elle ne soit fréquente. Mais les exemples de *se* se restreignent singulièrement dès qu'on sort de certains cas bien déterminés. Ainsi on trouve *sel* dans des textes qui en dehors de cette enclise n'offrent que *si* [1]. Dans d'autres, *se* apparaît surtout, ou uniquement, dans les combinaisons *se li*, *se le*, *se se* [2]. Il semble bien qu'on ne rencontre pour ainsi dire pas *se m'aït Dieus* [3]. L'équivoque n'a pu se produire ici. Du côté de la conjonction elle avait plus beau jeu. Nombre de textes emploient couramment *si* conjonction pour *se* et n'en possèdent pas moins *si* adverbe. De là des possibilités, qui se présenteront de nouveau au XVe siècle dans la langue commune

1. Voir G. Rydberg, *Zur Geschichte des französischen s*, II, p. 857.

2. Qu'on prenne *Aucassin et Nicolette*, par exemple, où le glossaire complet de M. Roques facilite la tâche. Contre 177 exemples de *si* « adverbe de coordination » il y en a seulement 13 de *se*, dont 11 dans les combinaisons *se li*, *se le*, *se se*, et il reste 2 cas de *se* devant un verbe : *se missent*, *se fist*. Contre 58 exemples de *si* = « ainsi, tellement », il n'y a qu'un exemple de *se* = « si bien) : *se que vos le verrés*, XL, 26. Nous ne faisons pas état de la forme élidée qui pose un problème particulier.

3. Dans les 52 textes et plus que nous avons examinés pour la présente étude, nous n'avons rencontré que 2 exemples de la formule *se m'aït Dieus* : *le Livre d'Artus*, p. 226, 46-48 ; *du Chevalier au Barisel*, éd. Schultz-Gora, 175. Il faut évidemment y voir le résultat d'une confusion individuelle entre les deux formes courantes de la locution.

Digitized by Google

quand *si* sera en voie de devenir la forme unique : c'est même sans doute une des raisons pour lesquelles l'adverbe, moins nécessaire que la conjonction, finira par disparaître. Dès le XIIe siècle ces confusions ont dû se produire. Dans une région où *si* rendait à la fois le *si* et le *sic* latins [1], une phrase *si m'aït Dieus* pouvait faire l'effet de débuter par la conjonction. Le sens, nous l'avons vu, ne s'y opposait pas ; le subjonctif, nous le savons aussi, se prêtait à ce remaniement de la locution. Mais, dès qu'on en était venu là, un renversement de la construction s'imposait. Il y a eu, en effet, au XIIe et au XIIIe siècle, une règle strictement observée. Cette règle n'est pas que l'adverbe détermine l'inversion et que la conjonction conserve l'ordre direct, car, si ce principe ainsi formulé est valable, et très valable, dans l'ensemble les applications n'en sont pas constantes. Mais dans le cas de l'adverbe *si* et de la conjonction *se*, aucun compromis. Nombre d'adverbes sont assez capricieux, *si* exige toujours et rigoureusement le rejet du sujet après le verbe. De même, plus d'une conjonction, sans toucher à la position relative du sujet et du verbe, admet, après elle, la forme faible du pronom personnel, et prend ainsi un commencement de valeur adverbiale : *se* reste conjonction et se défend d'exercer la moindre influence sur l'ordre ou la forme des mots qui suivent. Et dans cette attitude si curieusement parallèle de *si* et de *se* il n'y a sans doute pas coïncidence fortuite. L'adverbe et la conjonction ont des formes si semblables, ils sont si près l'un de l'autre que, si l'on n'y prend garde, ils vont se confondre au grand détriment de la netteté et de la clarté de l'expression. De-là, la nécessité de les tenir étroitement fidèles à la loi de leur groupe. *Se* dans *se li* ne peut être qu'un adverbe, *se* dans *se lui* ne peut être qu'une conjonction [2]. Il suffit que dans *si m'aït Dieus* on ait soupçonné un instant la présence d'une conjonction au début de la phrase pour que, automatiquement, on soit passé de *si m'aït Dieus* à *si Dieus m'aït*. Méprise si l'on veut, mais dont on voit la logique. *Si Dieus m'aït* pénétrant dans des

1. Ces régions sont délimitées par Rydberg, *ouvr. cité*, p. 984 et suiv., et cf. p. 857.

2. Cette belle harmonie a été troublée un jour par la confusion de *li* et de *lui*.

Digitized by Google

régions où la conjonction était toujours *se* devenait naturellement *se Dieus m'aït*. Ainsi se constituait une seconde forme de la locution, qui a été accueillie fréquemment par les écrivains, qui même a fait dans les livres souche longtemps durable, mais qui n'a jamais réussi à chasser la forme traditionnelle, ni même à lui enlever sa primatie. Bien entendu, les textes ne nous redonnent que quelques étapes de cette évolution. La première tout au moins se laisse observer. Le roman de *Thèbes*, par exemple, montre la fluctuation de *se* et *si* conjonction [1] : à côté de « *se* Deus, fait il, me beneïe » (v. 8321), on trouve « *si* Deus, fait il, me beneïe » (v. 8555) et « ne cuit, *si* Deus me beneïe » (v. 7169). Le *Tristan* de Thomas rend ordinairement la conjonction latine *si* par *se*; pourtant la forme *si* n'y est pas rare dans cet emploi : il sera donc tout naturel, à côté de *si m'aït Deus*, éd. Bédier, 1430, de trouver *si Deu m'aïst* 3060, ayant même valeur que *se Deu m'aïst*. Semblablement, si la *Folie Tristan* du manuscrit d'Oxford nous offre deux fois *si Deu l'aït*, éd. Bédier, 296, 413, c'est que dans ce texte *si* est la forme presque invariable de la conjonction. Dans tous ces cas nous avons les variations que nous attendons [2]. Quant au renversement automatique de l'ordre des mots par suite d'une réinterprétation, il va de soi que nous ne pouvons le saisir sur le vif. Mais les exemples suivants qu'on pourrait multiplier montrent que le procédé n'est pas imaginaire. Aux v. 3343-4 le roman de *Troie*, dans l'édition Constans, a le texte suivant :

> *Si me doint Deus* honor e joie,
> ja mais ne reverrïez Troie.

Mais les manuscrits e k R donnent « *se d. me doint* ». Le texte

1. Le ms. S que Constans a pris pour base de sa reconstitution critique (*Thèbes*, II, p. LXI) écrit « généralement *si*, aussi bien pour *si* latin que pour *sic* » (p. CXI). — Voir dans Rydberg, *ouvr. cité*, p. 980-1 une liste des textes qui admettent *si* = *se*.

2. Au contraire, dans la branche VII de Renart *se* est la forme unique pour rendre la conjonction latine *si* (un seul exemple de *si* au v. 644 mais le texte est douteux), et quand on trouve dans ce texte *si dex me doinst boivre de lie* v. 710. il faut admettre qu'il y a ici une confusion individuelle dans le genre des deux que nous avons signalées à la note 3 de la p. 313, mais en sens inverse.

Digitized by Google

du roman de la *Charrette*, dans l'édition Foerster, porte aux v. 2926-7 le texte suivant :

> Cil respont : *Se je soie saus*,
> ja mes de toi n'avrai pitié. »

Ici encore il y a une variante : le manuscrit V écrit : « *si soie ge* ». On voit dans ces deux cas combien la réaction est instantanée. Elle nous permet d'entrevoir le fonctionnement d'un mécanisme linguistique.

III

Telle a été, croyons-nous, l'histoire de la locution depuis les temps lointains de la comédie latine jusqu'à l'époque de la guerre de Cent ans. Nous en savons assez, en tout cas, pour conclure qu'il y a là une des expressions favorites de l'ancienne langue. A-t-elle conservé toute sa valeur ? Il n'en faudrait pas douter, si nous nous en rapportons au témoignage de Joinville. C'était pendant la Croisade. Un de ses chevaliers en ayant frappé brutalement un autre, Joinville le jette à la porte, ajoutant : « Or hors de mon hostel ; car *si m'aïst Diex* ! avec moy ne serez vous jamais ». Le connétable de France s'entremet pour le coupable et demande à Joinville de le reprendre en son hôtel : « Et je respondi que je ne l'i remenroie pas, se li legas ne me absoloit de mon sairement. Au legat en alerent et li conterent le fait ; et li legas lour respondi que il n'avoit pooir de moy absoudre, pour ce que li sairemens estoit raisonnables ; car li chevaliers l'avoit mout bien deservi. Et ces choses vous moustré je pour ce que que vous vous gardés de faire sairement que il ne couviengne faire par raison ; car, ce dit li Saiges : « Qui volentiers jure, volentiers se parjure [1]. » Telle était pour un croisé du XIIIe siècle la portée d'une formule qui, à cette distance, nous paraît si banale. C'était un serment, et si solennel que le légat du pape lui-même n'osait en délier celui à qui il avait pourtant échappé dans un moment de colère. Il est vrai que le légat fait une réserve significative : « li sairemens estoit raisonnables ». Voilà qui a bien l'air, sinon d'excuser ceux qui

1. Éd. Natalis de Wailly, éd. classique, p. 238-9, § 567-8.

Digitized by Google

abusaient de la formule, du moins de témoigner qu'on en abusait parfois. Et ici il convient de se rappeler qu'en matière de blasphème, Joinville, bon chrétien, mais d'ordinaire si sensé et si humain dans sa piété, était aussi rigoriste que le roi son ami : « C'est grans honte au royaume de France et au roy quant il le souffre, que a peinne puet l'on parler que on ne die : « Que dyables y ait part ! » Et c'est grans faute de languaige, quant l'on aproprie au dyable l'ome ou la femme, qui sont donnei a Dieu des que il furent baptizié. En l'ostel de Joinville, qui dit tel parole, il doit la bufe ou la paumele, et y est cis mauvais languaiges presque touz abatus [1]. » Il est clair que cette multitude de gens qui étaient si prêts à vouer au démon leurs contemporains et leurs contemporaines ne pouvaient reculer à l'occasion devant un bénin « si m'aït Dieus » où n'apparaissait du moins aucun mot malséant. Quand Cliquet dit à Caignet dans le *Jeu de saint Nicolas* :

> Caignet, *se Diex te doinst le tous,*
> car nous prestés ore vos des (v. 849-9).

c'est un « voleur » qui parle à un « valet de tavernier », mais c'est quand même Jean Bodel qui fait ricaner le mécréant, c'est lui qui compte ainsi amuser ses auditeurs, lui qui cligne de l'œil et s'en amuse tout le premier. Jean Bodel eût reçu la « bufe » au château de Joinville, mais il n'a sans doute pas scandalisé notablement la plupart de ceux qui l'ont lu ou entendu alors. Il est significatif que dans le *Lancelot* en prose, livre de haute tenue, la locution soit si fréquente qu'elle fait parfois l'effet d'une simple interjection.

Témoignage plus convaincant encore : l'usure de la locution se manifeste dans la forme même. A une époque où *me* placé en tête d'une phrase est rare, on rencontre souvent *m'aït Dieus* dans des textes soignés, comme le *Lancelot* en prose [2]. C'est ainsi que depuis bien longtemps « *me* voici » est courant, tandis que nous disons encore « crois-*moi* ». Dans un cas comme

1. *Ibid.*, p. 290, § 687.

2. Éd. Sommer, t. I, 292, 5 ; 307, 5 ; 317, 2 et 31 ; 323, 36 ; 324, 25 ; 342, 14 ; 369, 6 ; 391, 34 ; 394, 10 ; 415, 35, etc. Voir aussi le *Livre d'Artus*, 283, 27.

Digitized by Google

dans l'autre, le changement d'aspect de la phrase montre qu'on ne comprend plus la construction originale. *Si* de « si m'aïst Dieus » disparaissant, ce qui s'évanouit aussi c'est cette idée d'une relation étroite entre deux termes distincts qui faisait l'essence même de la formule, et il ne reste plus qu'une assez vague invocation à la divinité. Il ne s'ensuit pas que l'apparition de *m'aït Dieus* ait fait un tort immédiat à l'expression ancienne. Une tournure traditionnelle peut coexister pendant des siècles avec un tour qui se propose de la remplacer, et qui la remplacera peut-être un jour. La naissance de *m'aït Dieus* n'a ici qu'une valeur de symptôme. Ou encore cette décapitation ne représente qu'une des voies par où l'ancienne locution a été attaquée.

Il y en a d'autres. *Si* n'a décidément remplacé *se* conjonction qu'en plein XVIe siècle, mais dès la seconde moitié du siècle précédent, cette forme, très ancienne dans la langue à l'état sporadique, devient fréquente dans les textes [1]. Elle s'installe à côté de *si* adverbe. Il en résulte parfois pour nous des obscurités qui ont dû à l'occasion gêner les contemporains eux-mêmes. Vers 1450 aucun *si* ne porte en lui-même un moyen de l'identifier d'emblée. Est-ce l'adverbe, est-ce la conjonction? C'est au contexte à nous le dire, et c'est à nous à interpréter le contexte. Le manuscrit de *Galeran*, qui est comme on sait du XVe siècle, offre des exemples nombreux de cette confusion. Soit le passage suivant :

> A celi en qui Dieux a mis...
> plus de loenge et de proesce,
> *si* tu l'i voiz, *si* t'i adresce. (v. 4720-4 [2].)

Il y a là une opposition favorite de l'ancienne langue : « *si* tu l'y vois, *eh bien!* adresse-toi à lui », mais au XIIe et au XIIIe siècle elle était singulièrement plus nette : on eût dit alors « *se* tu l'i voiz, *si* t'i adresse », et c'est bien probablement ce qu'avait écrit Jean Renard. Le copiste du XVe siècle ne sent plus cette nuance : pour lui l'opposition existe encore dans le sens, mais elle ne s'exprime plus par la forme. Même négligence ou même

1. Voir Rydberg, *ouvr. cité*, p. 990-1.
2. Éd. Foulet.

Digitized by Google

indifférence de sa part à l'endroit de « *se* ou *si* Dieu m'aide ». Il y a de cette locution dix exemples dans le roman, tous de la forme *b* (type *se Dieus m'aït* et dérivés) : trois fois seulement le copiste a conservé la forme de son original : « Sire, *se* Dieux m'aïst a l'ame » v. 6428, et 729, 6474 ; sept fois il a changé *se* en *si* : « Galet, *si* Dieux m'aïst a l'ame » v. 417, et 1783, 2153, 2636, 3536, 6726, 7313. Il est clair que pour lui les deux formes sont équivalentes. Mais comment « si m'aït Dieus » pourra-t-il se maintenir à côté de « si Dieus m'aït » ? Qu'est-ce qui va permettre à la langue de distinguer entre le dérivé de *si* et celui de *sic*? Voilà qui est de mauvais augure pour l'avenir de notre locution.

Comment interpréter les vers de Villon :

> En femmes d'onneur et nom
> franc homme, *si Dieu me sequeure*,
> se doit emploier ; ailleurs, non. (*Test.*, 582-4 [1].)

Si, qui est attesté par le témoignage de tous les manuscrits [2], est-il ici l'adverbe ou la conjonction ? *Si* adverbe est fréquent chez Villon, et si le manuscrit A rend en général la conjonction par *si*, C préfère presque toujours *se*. Faut-il conclure au v. 583 en faveur de l'adverbe? Il y a des difficultés. L'adverbe *si* n'est guère employé par Villon qu'à titre de simple copule; de plus, ici, il ne déterminerait pas l'inversion du verbe, ce qui serait assez surprenant, et enfin la formule *se Dieus me sequeure* n'est pas rare au moyen âge, mais nous n'avons jamais rencontré *si me sequeure Dieus*. Tout bien pesé, il est plus probable que le *si Dieu me sequeure* de Villon est une simple variation graphique de *se Dieu me sequeure*. Le copiste de *Galeran* nous a préparés à cette conclusion.

Elle apparaîtra plus claire encore si nous examinons les trois seuls autres exemples de notre formule que nous trouvions dans Villon. Le poète a voulu en chaque cas employer l'adverbe, mais ce n'est pas à *si* qu'il a eu recours : dans les trois cas il a préféré *ainsi* comme ayant un sens plus plein :

> A mourir comme ung homme inique
> je me jujasse, *ainsi m'ait Dieux !* (T., 123-4.)

1. Éd. Longnon-Foulet, 1923.
2. Voir éd. L. Thuasne, t. I. p. 201.

Digitized by Google

De même, Poésies diverses VIII, 38-9 :

> Mais qu'ainsi soit, *ainsi m'aist Dieux*,
> je croy que ce soit grans proufis.

Du reste, *ainsi* employé de la sorte est ancien dans la langue, car on le trouve déjà dans le *Livre d'Artus* [1]. On notera que dans ces deux passages de Villon *ait* ou *aist* ne compte que pour une syllabe : c'est que la prononciation a changé : *a-ït* est devenu *ait* [2]. Autre cause de faiblesse pour notre locution, qui perd l'une aprés l'autre toutes ses caractéristiques. Mais voici une nouvelle altération plus grave encore : la forme *ait* elle-même, prononcée en une ou deux syllabes, vieillit rapidement : c'est déjà au XVe siècle une forme insolite de subjonctif. Aussi Villon écrit-il dans le troisième passage :

> Car maintes causes m'a sauvees,
> justes, *ainsi Jhesu Christ m'aide* !
> comme telles se sont trouvees. (T., 1034-36.)

C'est le subjonctif moderne, et contre-coup significatif, le sujet passe devant le verbe, comme dans une phrase d'aujourd'hui. Nous tenons là sans doute la forme qui correspond le mieux aux habitudes linguistiques du XVe siècle. Mais ce sentiment d'intimité et de commodité qui s'attachait à la tournure ancienne résistera-t-il à ce bouleversement violent ?

Pathelin conserve le subjonctif traditionnel *aist*, mais il accueille deux fois l'adverbe *ainsi*, et notons-le dans les seuls cas où il tienne à faire revivre l'ancienne idée de comparaison qui était celle de la locution :

> *Ainsi m'aist Dieu* que des oreilles,
> du nez, de la bouche et des yeulx,
> oncq enfant ne resembla mieulx
> a pere. (v. 143-5 [3]).

1. A côté de *si m'aist Dex* et de *si voirement m'aist Dex* qui sont très fréquents, le *Livre d'Artus* offre de temps en temps *ainsi* ou *einsi voirement m'aist Dex*, p. ex. 48, 13 ; 100, 20 ; 217, 2 ; 219, 10. Dans *Renart* XVI on trouve *ainsi m'aït sains esperis*, 52, 402.

2. Au v. 124, le ms. F conserve évidemment l'ancienne prononciation, car il écrit *se m'aist Dieux*, où du reste il est impossible de savoir s'il entend par *se* l'adverbe ou la conjonction.

3. Éd. Holbrook.

Digitized by Google

Et de même :

> Or *ainsi m'aist Dieu* que j'avoye
> de vous veoir grande voulenté. (v. 102-3.)

On remarquera toutefois que *comme* a été remplacé par *que*. Il semble donc qu'il faille interpréter : « Je vous assure que... je prends Dieu à témoin que... » On sent l'affaiblissement du sens primitif : là encore c'est un peu de l'ancienne substance qui s'en va. Dans deux autres cas, nous avons *se m'aist Dieu* [1]. Que signifie ce *se* ? Bien que dans la farce la conjonction issue de *si* soit toujours rendue par *se* et qu'on n'y trouve pas d'autres cas de *se* = *sic*, il semble bien qu'il faille voir ici dans *se* un adverbe. L'auteur a choisi cette forme sans doute à cause de sa valeur archaïque, qui cadrait mieux avec l'ensemble d'une locution vieillote. C'est ainsi qu'au v. 116 il se permet de compter *aïst* comme disyllabe, bien que partout ailleurs il ne lui donne qu'une syllabe : les archaïsmes ont toujours fourni des facilités à la technique du vers. Villon ne sait-il pas fort bien utiliser à la rime l'ancien *s* final du *Dieus* de « si m'aït Dieus » ? Les 7 autres emplois de *Pathelin* nous montrent l'abréviation *m'aïst Dieus* [2]. C'est évidemment la forme la plus courante dans les milieux que fréquentait ou qu'observait l'auteur. Cette mesquine abréviation, qu'on voit apparaître dès le début du XIIIe siècle, a fini trois siècles plus tard par chasser la belle et pleine formule traditionnelle, parfois si riche de sens. Notre « ma foi ! » d'aujourd'hui peut nous donner une idée de cette déchéance : c'est une interjection qui a encore son utilité, mais sous cette forme atténuée et appauvrie il n'y reste plus trace des magnifiques conceptions qu'elle a jadis exprimées. Encore les deux mots sont-ils transparents dans leur sens immédiat. Mais dans *m'aist Dieu* on en vient à méconnaître la valeur de la première syllabe, qui présente un arrangement incompatible avec les tendances générales de la langue, et suivant qu'on retient le son nouveau de *aï* > *ai* > *é*, ou qu'on conserve un vestige de l'ancienne prononciation *aï* > *i*, il tend à se constituer une sorte de mot composé *médieu* ou *midieu*, où on ne doit plus guère sentir

1. V. 93 et 116.
2. V. 56, 279, 817, 1110, 1405, 1485, 1489.

Digitized by Google

qu'une variation sur le nom de la divinité ; l'invocation à Dieu est devenue un juron, sans doute assez anodin [1].

Voici *médieu* dès le XIVe siècle, dans Froissart : « Ne leur renvoiia il mies le bourgois de Gaind qui estoit en sa prison a Erclo ? *Me*[*s*] *Dieux,* si fist, et il li ocirent son baillieu [2]. » Voici *midieu* dans la *Passion* de Greban : dialogue de ton populaire entre deux serviteurs :

> Qui est ce la ? — C'est monseigneur
> qui te huche ; l'as tu ouy ?
> — Qui s'en doubte ? *my Dieux*, ouy,
> mes qui c'estoit je ne sçavoye. (v. 20452-5 [3].)

Commynes même prend le mot à son compte : « Le voulurent ilz brider, qu'il ne peust user d'office de roy et commander ? *My Dieux* ! nenny, si y en a il eu d'assés glorieux pour dire que ouy, ce n'eussent ilz esté. [4] » Mais un copiste du XVIe siècle le corrige ici et remplace *my Dieux* par *certes* [5]. Trouvait-il l'autre mot choquant ? N'y voyait-il pas plutôt un archaïsme démodé ? Il est certain que Coquillart se moque déjà de l'expression, bien que sa raillerie porte peut-être sur la forme affectée que lui donnaient certains :

> Les carreaux sur quoy seent les filles
> sont pains d'ung tas de « *semist Dieux* [6] ».

Au XVIIe siècle, c'est la fin. Écoutons M. Brunot : « La formule du serment *se m'aist Dieu* n'est plus que dans Furetière qui le donne sous la forme *ainsi m'aist Dieu*... On trouve dans BF la forme *médieu*. C'est un juron qu'on ne comprend plus [7]. »

1. Il est curieux de constater qu'une fois déjà au cours du développement de notre locution, on avait abouti à des abréviations de ce genre : *mehercle*, *mecastor*, *medius fidius*.

2. Éd. Luce-Raynaud, t. IX, p. 223. Nous reproduisons le passage sous la forme où le donne l'éditeur.

3. Éd. Paris-Raynaud. — Ailleurs Gréban emploie la forme pleine *se m'aist Dieux* (*aist* comptant pour une syllabe), v. 4578.

4. Éd. de Mandrot, t. I, p. 446.

5. Éd. Calmette, t. II, p. 221.

6. Éd. Tarbé, *Les Droits nouveaux*, I, 134.

7. *Histoire de la langue française*, t. IV, p. 596. — B F = *Barbarous*

Digitized by Google

Un passage de Rabelais pourrait nous faire croire que la locution que nous voyons ici aboutir à l'insignifiant *médieu*, s'était transformée par ailleurs et épanouie à nouveau : « Mon Dieu, mon Saulveur, aide moy... Je proteste, je jure devant toy, *ainsi me sois tu favorable*, si jamais a luy desplaisir, ne a ses gens dommaige, ne en ses terres je fis pillerie ; mais, bien au contraire, je l'ay secouru de gens, d'argent, de faveur, et de conseil, en tous cas qu'ay peu cognoistre son advantaige [1]. » Mais notons ces points : l'invocation ici s'adresse directement à la Divinité ; le verbe *aider* n'apparaît pas, non plus qu'aucun des nombreux synonymes qui le remplacent au moyen âge ; la construction, quoique claire, est d'un type assez complexe que nous n'avons pas rencontré encore. C'est la même idée, le même sentiment, et au fond la même syntaxe ; mais l'accent est autre. C'est l'accent de la Renaissance. Rabelais ne puise pas ici à la tradition : il est remonté directement au latin. D'autres que lui, à la même époque, ont fait comme lui, et notamment les hommes de la Pléiade. Il suffira ici de renvoyer au sonnet XLVII des *Regrets* :

> Si onques de pitié ton ame fut atteinte...
> Ne te ry..... des souspirs de ma plainte.
> *Ainsi*, mon cher Vineus, *jamais ne puisses-tu*
> *Esprouver* les regrets qu'esprouve une vertu
> Qui se void defrauder du loyer de sa peine :
> *Ainsi l'œil de ton Roy favorable te soit...* [2]

Il n'est même plus question de la Divinité, et le « Roy » a remplacé « Dieux ». C'est une variation nouvelle d'un tour antique, et Du Bellay met ici en pratique les conseils de la *Défense et Illustration*. Autre adaptation, mais également ingénieuse, chez Racine :

> Une Israélite. Détourne, Roi puissant, détourne tes oreilles
> De tout conseil barbare et mensonger.

French, recueil ajouté par Guy Miège à son Dictionnaire, 1679, et qui ne comprend que des mots spéciaux (archaïsmes, patois, etc.) empruntés à Cotgrave.

1. Éd. Moland, p. 58 (*Gargantua*, l. I, ch. XXVIII).
2. Éd. Chamard, t. II des *Œuvres poétiques*, p. 88.

Digitized by Google

Une autre. *Ainsi puisse sous toi trembler* la terre entière !
Ainsi puisse à jamais contre tes ennemis
Le bruit de ta valeur te servir de barrière !
S'ils t'attaquent, qu'ils soient en un moment soumis [1].

*
* *

Du latinisme de la Renaissance comme de la vieille formule traditionnelle du moyen âge rien n'a subsisté. Nous n'avons plus à l'égard du latin cette attitude de respect fervent sans laquelle un emprunt de syntaxe manifeste ne se justifie plus et ne se conçoit même pas. Et la décadence de l'ancienne invocation « si m'aït Dieus » a entraîné la ruine de toutes ces locutions apparentées qui lui faisaient un pittoresque cortège. « Si m'aït Dieus » lui même a cédé à des attaques venues de bien des côtés. Pour ne nous en tenir qu'aux causes d'ordre grammatical : rivalité de l'adverbe *si* et de la conjonction *se* aboutissant à la confusion des espèces, puis au déclin et à l'élimination de l'adverbe, incapacité de *ainsi* à le remplacer efficacement, changement de prononciation, réorganisation de la morphologie du verbe : telle est la multiplicité des agents de transformation qui sont à l'œuvre en ce coin du domaine linguistique. Bien entendu, le même travail ou un travail analogue s'accomplit ailleurs aussi ; mais ici le champ d'observation est si exigu, les limites en sont si nettement tracées que le mécanisme est plus visible, les résultats plus apparents. En particulier on y voit bien l'importance d'un facteur capital de l'évolution qui a amené notre langue du latin d'autrefois au français d'aujourd'hui : la tendance à donner à l'ordre des mots une valeur grammaticale.

L. FOULET.

1. *Esther*, v. 1004-009, éd. Ménard, t. III, p. 525.

Digitized by Google

ÉTUDES

SUR

LES LÉGENDES ÉPIQUES FRANÇAISES

III

ENCORE *GORMOND ET ISEMBART*

Les récentes études de MM. Pauphilet et Faral [1] rappellent l'attention sur la formation de ce beau poème, en même temps que MM. Salverda de Grave [2], Wilmotte [3] et M. Bayot [4] se livrent à de nouvelles recherches sur sa langue et l'époque présumée de sa date. Je m'autorise de ce regain d'intérêt pour revenir sur le sujet, *longo satis intervallo*.

Le rapport historique entre le poème et la victoire du jeune roi Louis III sur les Normands, en Vimeu, l'an 881, a frappé tous les esprits et n'est contesté par personne. Notre poème, bien qu'il se présente à nous, à la fin de l'onzième siècle, sous une forme très romanesque, renferme donc un élément historique. Mais comment s'expliquer que, deux siècles après les événements, un homme du Ponthieu ait pu conserver, si altérée fût-elle, la mémoire d'un événement si éloigné dans le passé ?

La réponse à cette question c'est que le souvenir de la victoire

---

1. *Romania*, t. L, 1924, p. 161-194 et t. LI, 1925, p. 481-510. Je n'ai eu connaissance de ce dernier travail qu'après avoir rédigé le présent mémoire Comme on verra, il ne modifie pas mon opinion.

2. *Strofen in* Gormond et Isembart, Amsterdam 1922 (*Mededeelingen der Kon. Akademie van Wetenschappen, Afdeeling Letterkunde, deel* 53, série A, nº 11, p. 273-301.

3. *Les origines littéraires de* Gormond et Isembart, Bruxelles, 1925 (*Académie royale de Belgique, Bulletin de la classe des Lettres*, 5e série, t. XI, nº 1, p. 35-53).

4. *Sur* Gormond et Isembart, dans la *Romania*, t. LI, 1925, p. 273-290.

Digitized by Google

du roi Louis sur les Normands s'est maintenu sur place, grâce à la tradition orale. Un ou plusieurs poèmes ont pu et dû précéder celui que nous avons conservé, au moins en partie. J'ai moi-même étayé de mon mieux cette théorie [1].

M. Bédier a montré à merveille toutes les difficultés qu'elle soulève [2]. A cette explication pénible, incertaine, il en a substitué une autre, plus simple. L'auteur de *Gormond et Isembart* n'a pas eu besoin d'avoir recours à une tradition orale hypothétique ; le faible ingrédient historique de son roman, il l'a trouvé dans l'abbaye de Saint-Riquier en Ponthieu. Dévasté par les Normands en 881, ce célèbre établissement avait consigné le récit de ses malheurs. Ce sont ces religieux « qui ont maintenu dans le pays jadis envahi par les Normands le souvenir de l'invasion, qui ont alimenté la tradition locale et fourni de la sorte au poète de *Gormond et Isembart* les données historiques et pseudo-historiques de son roman » [3]. La tradition locale, alimentée par les moines, montra près de l'abbaye pendant de longs siècles la *Tombe Isembart*, un tumulus antique [4].

Simple, vraisemblable, l'explication de M. Bédier ne peut manquer de faire impression. Il est impossible de n'être pas séduit par son caractère d'élégance comme géométrique.

Cependant, un des disciples de ce maître, M. Pauphilet, a cru apercevoir dans ce « bel édifice logique » des faiblesses, des « porte-à-faux ». M. P. s'élève d'abord contre le titre *Gormond et Isembart* : le héros véritable est *Isembart*. Pure chicane ! Non. S'il est vrai que le poète s'intéresse avant tout à Isembart, si ce personnage est au centre du poème, cela est de conséquence. Isembart est un personnage de chimère, un héros de roman. Il ne peut devoir son existence à des clercs. « La *Chanson d'Isembart* est l'œuvre cohérente, équilibrée, d'un bel artiste inventif et non la mise en vers d'une légende épique composée par mégarde. A l'origine, elle ne prit à l'histoire qu'un point de départ, un fait, un lieu, quelques noms, bref une apparence de véracité [5] ». Quant à la *Tombe Isembart* il n'est que trop évident

1. *Romania*, t. XXVII, 1898, p. 1-54.
2. *Les légendes épiques*, t. IV, 1913, p. 21-101.
3. *Ibid.*, p. 81-82.
4. *Ibid.*, p. 86-91.
5. *Romania*, t. L, p. 193.

Digitized by Google

que c'est une localisation due à la célébrité de la chanson de geste. Le monde clérical a pu exploiter cette localisation. Il ne pouvait décemment célébrer le renégat Isembart, allié des païens. Il pouvait encore moins le créer. « Ce ne sont pas des textes historiques mal compris qui ont fini par produire la belle *Chanson d'Isembart* : c'est la chanson, interprétée par des clercs trop ingénieux, qui a produit des textes pseudo-historiques. Au commencement était le poète. »

On ne saurait plus délibérément prendre le contre-pied d'une théorie. M. P. termine par ces mots : « Je ne me dissimule pas que cette manière d'expliquer une chanson de geste est assez insolite. Celle de M. Bédier, malgré sa nouveauté, restait plus voisine de l'ancienne école, puisqu'elle admettait l'existence de traditions locales et l'intervention préalable de clercs qui, en façonnant l'histoire avant de la livrer au poète, en avaient peu à peu tiré la légende et fait de l'épopée sans le savoir. La *Chanson d'Isembart* n'était encore au fond, pour M. Bédier, que le résultat d'un long travail légendaire collectif et inconscient [1]. »

Cette manière d'expliquer, « insolite », exige que le fondement historique du poème soit réduit à rien ou à très peu de chose. On pourrait objecter que le roi païen Gormond, où d'autres ont voulu voir le vrai héros de la chanson de geste [2], est un personnage historique, le chef danois Guthormr qui, après avoir fait trembler l'Angleterre, serait passé sur le continent à la tête d'une grosse armée païenne et aurait été vaincu en Vimeu. Après M. Bédier, et avec plus de conviction encore, M. Pauphilet s'applique à montrer qu'il y a là une complète illusion : Guthormr n'a pas quitté l'Est-Anglie qu'il avait obtenue du roi d'Angleterre [3]. Le viking n'a rien de commun avec l'empereur des Arabes, Turcs et Persans, Gormond, de notre poème. Celui-ci est un roi de féerie. Le nom, et rien de plus, a pu être suggéré au poète par la lecture des *Annales de Saint-Vaast*, du IXe siècle : on y voit que le roi Louis, poursuivant à

1. *Romania*, t. L, p. 194.

2. Par exemple, M. Ph. Aug. Becker dans la *Zeitschrift für roman. Philologie*, t. XX, 1896, p. 552, note 2. Pour Gaston Paris, au contraire, le héros est le roi et il donne pour titre à notre poème : *Le roi Louis*.

3. Les divergences entre l'histoire et le poème sont bien moins fortes que ne veut M. Pauphilet. Voy. Faral, *loc. cit.*, p. 487-492.

Digitized by Google

cheval la fille d'un certain Germond, se défonça la poitrine contre une porte et mourut de sa blessure. Ce texte « négligé des critiques [1] », aurait suffi au poète pour donner à son roman une apparence de réalité et le situer dans le temps. La démonstration serait ainsi achevée.

D'accord ici avec M. Bédier, M. Pauphilet repousse donc l'hypothèse d'une transmission orale de l'événement de 881 au poète de l'onzième siècle. L'essentiel des idées de M. Bédier subsiste, car c'est là (à mon avis) la grande innovation des *Légendes épiques*. Le rôle des clercs dans la formation des chansons de geste, idée chère à leur auteur, peut-être estimé erroné ou, du moins, exagéré, sans que la thèse fondamentale cesse d'être originale et très neuve.

Mais, pour nous renfermer dans notre poème, la thèse donne-t-elle satisfaction entière, même avec les modifications que lui apporte M. Pauphilet ? A mon sens, point du tout.

Ici, comme ailleurs, elle se heurte à un fait incompréhensible. Ces clercs ou ces poètes, peu importe pour l'instant, qui, pour donner un cachet historique à leurs fabrications, insipides ou admirables, consultent les annales carolingiennes, tombent juste sur la ligne nécessaire. Ils trouveraient avant, après, une masse de renseignements historiques utiles à leur dessein, qui est de faire croire que « c'est arrivé ». Ils n'en ont cure et préfèrent commettre les coq-à-l'âne les plus saugrenus. En l'espèce peut-on imaginer quelque chose de plus extravagant que la conduite du poète pontivois de l'onzième siècle qui consulte les *Annales Vedastini* ? Il y voit les ravages des hommes du Nord et il fait de ceux-ci des « Arabes ». Il y trouve indiqué le lieu de la bataille et il néglige ce renseignement essentiel. Il transforme en empereur païen le père de la pucelle poursuivie par le trop brillant roi Louis, etc. Pourquoi ce jeu de puzzle ? La raison n'en apparaît pas. De quelle utilité peut-il être et pour lui et pour son public ? S'il veut, et c'est nécessaire, vu les lois du genre épique, que ses inventions soient données comme de l'histoire, il suffit qu'il invoque un écrit quelconque en un moutier quelconque, qu'il mette l'ost des Francs sous le com-

1. *Romania*, t. L, p. 175. Il n'a pas échappé aux critiques, mais ils n'ont pas cru pouvoir en faire état.

Digitized by Google

mandement d'un Louis ou d'un Charles quelconque. Quant au chef des païens, il suffira de l'affubler d'un nom de fantaisie à consonnance exotique Desramés, Agolant, Baligant, etc., tout ce qu'on voudra. Pourquoi chercher ce nom chrétien de Germond ?

Car *Germond* ou *Girmond* est un nom franc, et il est différent de *Gormond*. On me répondra tout de suite que j'essaie, et bien inutilement, de reprendre mon équation inadmissible *Guthormr* = *Gormond*. Inadmissible ! Que non ! Phonétiquement *Guthorm* aboutit à *Gorm*. Cela est certain et il n'y a pas à aller à l'encontre [1].

Le roi Gormond, avant de venir débarquer en France, a accueilli le renégat Isembart à Cirencestre en Angleterre. C'est là qu'il résidait et il y a décidé son expédition en France. On a signalé que Gorm (Guthormr) a précisément occupé Cirencestre en l'année 879 et y a séjourné un an [2]. Enfin un épisode, qui se trouvait dans un passage aujourd'hui disparu de notre poème [3], nous ramène à Cirencestre, c'est celui du siège de la prise de cette ville au moyen de moineaux incendiaires lâchés sur elle : on leur a attaché aux pattes des matières enflammées. C'est là une ruse de « Normand » célèbre dans les sagas scandinaves [4]. De tout cela j'ai jadis tiré la conclusion que l'existence de Gorm et son occupation de Cirencestre n'ont pu être connues en France que par le canal d'un Scandinave et j'ai suggéré comme source un « prisonnier danois » [5]. Que le viking Gorm soit ou non passé d'Angleterre en France « cela n'a pas une importance extrême : il suffit que le viking qui avait résidé à Cirencestre ait été assimilé de bonne heure à l'un des chefs normands qui ont ravagé le continent » [6].

---

1. Voy. *Romania*, t. XXVII, p. 21. La graphie *Godrum* qu'on trouve chez Asser est une métathèse de *Godurm*, ou, peut-être, elle est due à une manière défectueuse de rendre le signe de l'abréviation *ur*. — M. Faral (*loc. cit.*, p. 492) accepte l'assertion de M. Pauphilet qu'il n'y a rien de commun étymologiquement entre *Godrum* et *Gormund*.
2. *Ibid.*, p. 20; cf. Bédier, t. IV, p. 60.
3. *Ibid.*, p. 24-36.
4. *Ibid.*, p. 37.
5. *Ibid.*, p. 24.
6. *Ibid.*

Digitized by Google

La coïncidence entre le Gorm d'Angleterre, qui réside à Cirencestre, et le Gormond de France, qui vient de Cirencestre, est tellement saisissante qu'elle ne peut être fortuite. M. Bédier tout le premier en convient [1].

Pour écarter cette pierre d'achoppement voici ce qu'il a trouvé : « . . . L'identification du chef vaincu à Saucourt avec Godrum [Gorm] de Cirencestre étant grossièrement erronée, ne peut pas être le fait des contemporains. Puisque le fragment de Bruxelles [de *Gormond et Isembart*] ne peut l'avoir emprunté ni à des récits oraux répétés depuis le IXe siècle, ni à un poème français composé au IXe siècle [2], il faut, par élimination, que quelqu'un, à une longue distance des événements, l'ait tiré d'un livre latin. De quel livre ? Par quelle voie le viking de Cirencestre a-t-il pu passer des *Annales* d'Asser ou de la *Chronique anglo-saxonne* à la chanson de geste ? On ne peut proposer à cet égard que des conjectures : ce qui en fera principalement la force, c'est l'invraisemblance, que nous venons de reconnaître, de tout autre mode d'explication [3]. Il est possible, je crois, d'établir ce fait : avant que d'être introduit en France dans une chanson de geste, déjà, en Angleterre, par l'opération de clercs anglais le Godrum d'Asser était devenu Gormond. »

Et M. Bédier de citer, à la suite de Zenker et de Fluri, Wace et Giraud de Barry, attribuant aux méfaits de Gormond les ruines qui parsèment l'Angleterre. Mais il renonce aussitôt à faire état de ces témoignages puisqu'ils sont empruntés à Gau-

1. *Op. cit.*, t. IV, p. 68 : « Si le nom de Cirencestre, éminemment fragile et condamné à un rapide oubli, se lit dans le *Fragment de Bruxelles*, c'est que les propos du prisonnier danois n'auront pas été abandonnés longtemps à la seule tradition orale, mais enchâssés presque aussitôt dans un poème. De là cette théorie de M. Lot, parfaitement logique et cohérente : la forme première de *Gormond et Isembart* fut un poème élaboré vers l'an 900. » — M. Pauphilet a tenté d'établir que Cirencestre représente dans le poème une interpolation. Sa démonstration est inopérante. Il suffit de renvoyer à la réfutation de M. Faral (*loc. cit.*, p. 500-505).

2. A cause des énormes divergences entre le poème et ce qu'on sait, par les textes contemporains, de l'événement de 881.

3. Est-il besoin de souligner le danger de ce raisonnement ? M. B. n'a raison que « par élimination », s'il réussit à nous enfermer dans le cadre rigoureux d'un dilemme logique. Mais l'histoire littéraire se joue de ce formalisme trop scolastique.

Digitized by Google

frei de Monmouth, lequel a utilisé, la chose est certaine, notre chanson de geste.

M. B. se rabat sur le *De gestis regum Anglorum*, « composé avant 1125 », où Guillaume de Malmesbury raconte l'histoire du chef danois Guthrum. Il rapporte ses guerres contre le roi Alfred, la défaite, sa soumission, son baptême, son établissement en Est-Anglie. Il l'appelle *Guthrum* ou *Gudram*, mais aussi *Gurmundus* : « rex eorum Gudram quem *nostri* Gurmundum vocant ». « D'où lui vient ce nom ? Pas de Gaufrei de Monmouth, puisque Guillaume écrit en 1125 au plus tard et qu'à cette date l'ouvrage de Gaufrei n'existait pas encore. Lui vient-il de la chanson de geste. Il nous est bien interdit de le penser. En effet, Guillaume de Malmesbury, qui connaît la chanson de *Gormond et Isembart* et l'analyse, n'a garde de croire que le roi païen qui y figure ait rien de commun avec Guthrum-Gurmundus : loin de placer les aventures d'Isembart au temps du roi d'Angleterre Alfred et du roi de France Louis III (879-882), il identifie le roi Louis du poème avec Louis IV d'Outremer (936-954). L'adversaire de Louis, Gormond, est donc, selon lui, un personnage du xe siècle ; au contraire Guthrum-Gurmundus (il sait avec précision les dates de sa biographie) est un personnage du ixe. Il ne le connaît que par des sources anglaises, dont la principale est la *Vie d'Alfred* par Asser. Asser, la *Chronique Anglo-saxonne*, etc., ne nomment notre personnage que *Guthrum*, *Gudrum*, etc. Guillaume de Malmesbury, lui, glosant ces textes, dit : *quem nostri Gurmundum vocant. Nostri* désigne sous sa plume les Anglo-Normands ou les Anglais. Son témoignage nous enseigne donc que, indépendamment de toute influence soit de Gaufrei de Monmouth, soit des chansons de geste françaises, les clercs d'Angleterre avaient baptisé du nom de Gormond le Godrum d'Asser » [1].

Des clercs anglais, cette identification serait passée aux clercs français avec lesquels ils entretenaient des relations suivies. Et M. Bédier de rappeler [2] que Saint-Riquier avait des possessions en Angleterre et que l'abbé Gervin (1045-1075) fut lié d'amitié avec le roi Édouard le Confesseur et lui fit visite. Parmi les

1. *Op. cit.*, t. IV, p. 75.
2. *Ibid.*, p. 78-79.

Digitized by Google

domaines d'Angleterre, il en était en Est-Anglie, pays occupé au IXe siècle par ce viking que les clercs anglais appelaient Gormond. Prudemment, l'auteur des *Légendes épiques* s'arrête : « ce sont des conjectures indémontrées ». Mais il maintient l'origine livresque de *Gormond* dont le nom est passé d'Angleterre en France.

Cette construction qui, à première lecture, paraît admissible, séduisante même, ne résiste pas à l'examen. Il est téméraire d'affirmer que par *nostri* Guillaume de Malmesbury désigne des clercs anglais. Le terme peut s'entendre simplement des contemporains du chroniqueur et alors il peut renvoyer ainsi à notre chanson de geste. En tout cas, nul témoignage de la variante *Gurmundus* n'existe avant Guillaume de Malmesbury [1]. Son *De gestis regum Anglorum* a eu trois éditions, parues en 1125, 1135, vers 1140 [2]. Admettons même que le passage sur *Gurmundus* appartienne à la Ire édition — ce dont nous ne sommes nullement assurés ; il a fallu plusieurs années pour que la glosse de Guillaume de Malmesbury ait pu être connue et utilisée sur le continent. Admettons même qu'elle l'ait été dès 1125. A cette date, il y avait beau temps que notre chanson de geste était connue d'Hariulf [3].

Mais, dira-t-on, Hariulf a connu un état différent de la chanson de geste de Gormond et Isembart. Qu'importe ! Il connaît Gormond et cela dès 1088 [4].

Enfin, comment M. Bédier et M. Pauphilet peuvent-ils ne pas être frappés du fait que, puisque, de leur aveu [5], Guillaume de Malmesbury a connu notre chanson de geste, il lui a emprunté nécessairement le nom de Gormond pour l'identifier à Gudrum. Il est bien vrai que Guillaume place au Xe siècle

1. C'est ce qu'observe M. Pauphilet, *loc. cit.*, p. 163-168.

2. Éd. Stubbs (Coll. du *Master of the rolls*).

3. Comme nous le verrons dans un instant.

4. Dès 1104, si l'on veut que le passage concernant la victoire de Saucourt constitue une addition, ce qui est bien peu vraisemblable. Voy. sur ces dates mon édition de la *Chronique de l'abbaye de Saint-Riquier* par Hariulf (1894), p. XVII.

5. Pour M. Faral (*loc. cit.*, p. 497), au contraire, Guillaume de Malmesbury ne connaissait pas la chanson de geste, paradoxe évident et qui ruine son mémoire où, dans le détail, il y a des remarques justes.

Digitized by Google

l'adversaire du roi Louis, au IXe le viking Gudrum-Gurmundus, mais il suffit de lire le texte [1] pour s'apercevoir que Guillaume de Malmesbury ne nomme pas Gormond comme adversaire du roi Louis, mais seulement Isembart. Le chroniqueur anglo-normand du XIIe siècle s'est cru autorisé à décomposer et à corriger la chanson de geste. Il n'est pas impossible de voir sous l'empire de quelle préoccupation : dans le poème, le plus fidèle serviteur du roi Louis et son gonfalonnier est Huelin ou Hugon. Guillaume l'a identifié à Hugues Capet jeune et a imaginé que Louis, dernier représentant de la race carolingienne, l'institue son héritier [2]. Quant à Gormond, Guillaume a été tellement frappé de son identité historique avec Gudrum, qu'il l'a supprimé pour le Xe siècle, le reportant au siècle précédent en écrivant la glosse malencontreuse qui a égaré MM. Bédier et Pauphilet [3].

L'ingénieuse explication de l'origine de *Gormond* dans notre poème est, je crois, à terre.

---

1. M. Bédier le reproduit p. 74 et fait cette observation à la note 2 de la page 75 : « Il (Guillaume) ne le (Gormond) nomme même pas dans son analyse : soit indifférence, soit qu'il n'ait connu la chanson de geste qu'indirectement, par quelque résumé en latin ». M. B. remarque encore (p. 75, note 1) : « Cette lecture (de la chronique d'Hariulf) aurait pu lui apprendre à quelle époque il devait placer l'aventure d'Isembart. Mais il n'a pas pris garde aux indications d'Hariulf ou n'a pas voulu l'en croire ». M. B. n'a pas pénétré, évidemment, le motif des modifications apportées par Guillaume de Malmesbury aux données de ses sources écrites ou orales.

2. Son remaniement est audacieux : dans le poème le fidèle Hugues est tué. Guillaume a sans doute eu connaissance d'une légende qui rattachait les Capétiens à un certain Robert de Montdidier. J'ai déjà dénoncé le procédé de Guillaume de Malmesbury dans mes *Études sur le règne de Hugues Capet* (1903), p. 327-328.

3. Celui-ci, après avoir parfaitement saisi et exposé (*loc. cit.*, p. 165-168) le vice du raisonnement de M. B., termine (p. 167) par une affirmation surprenante et qui gâte tout : « A prendre ce témoignage tel quel, il en résulte évidemment que, pour Guillaume, le Gormond qui est Godrum est un autre personnage que l'allié d'Isembart ; autrement dit, qu'il y a ici deux Gormond : l'un qui est Godrum mais qui n'est pas notre Gormond [celui de la chanson de geste] et dont nous n'avons que faire, l'autre, postérieur d'un siècle, qui est le vrai Gormond, le complice d'Isembart, mais qui n'est pas Godrum. » M. Pauphilet, lui non plus, n'a rien compris au procédé de remaniement de Guillaume de Malmesbury [et encore bien moins M. Faral].

Digitized by Google

Tombe également, du coup, l'hypothèse, qui voit dans l'épisode de la prise de Cirencestre une addition ultérieure au poème, spécifiquement anglaise, « provoquée par l'identification, attestée dès 1125 environ, du Gormond de la légende au Godrum de l'histoire » [1].

On aura beau faire, Cirencestre et Gormond resteront une écharde dans la main de quiconque ne voudra pas admettre qu'il y a à la base du poème français une saga normande, transmise aux gens du continent, dès le IXe ou le Xe siècle, et conservée dans le poème de l'onzième siècle comme un témoin fossile de traditions orales anciennes.

Enfin, si, avec Gaston Paris [2], on voit le héros du poème, non dans le païen Gormond, non dans le renégat Isembart, mais dans le jeune roi Louis, comment osera-t-on tenter de réduire à rien, ou presque, l'élément historique ?

Le succès remporté par Louis III à Saucourt, le 3 août 881, frappa les esprits, à cause même de la rareté d'une victoire des Francs sur les Normands. Son retentissement fut considérable ; l'écho en parvint jusqu'en Allemagne et en Angleterre [3]. On l'a exagéré : le chiffre de 8000 ou de 9000 cadavres ennemis doit être amputé d'un zéro. Ce n'en était pas moins, vu les circonstances, un triomphe [4]. On sait qu'un religieux de la partie germanique de la « France », sous le coup de l'enthousiasme, composa un poème allemand sur le jeune roi et sa victoire [5].

---

1. Pauphilet, *loc. cit.*, p. 182. Comme on l'a vu, M. Faral (*loc. cit.*, p. 500-506) n'a rien laissé subsister de cette explication.

2. C'est au point que G. Paris substitue au titre conventionnel de *Gormond et Isembart* pour notre poème celui de *Le roi Louis*. Même si on ne lui reconnaît pas ce droit, convenons que M. Pauphilet escamote le rôle, l'importance, du jeune roi.

3. On trouvera les textes cités dans Ernst Dümmler, *Geschichte des Ostfränkischen Reiches*, t. III (1888), p. 153.

4. L'archevêque Hincmar, en différend avec le jeune roi, qui refusait de se courber sous sa tutelle, essaye méchamment de le ternir dans les *Annales Bertiniani*.

5. Ce poème est conservé dans un ms. du monastère de Saint-Amand. On le trouvera, avec une traduction latine, au t. IX, p. 99, du *Recueil des historiens de France*, et mieux dans Müllenhoff et Scherer, *Denkmäler deutscher*

Digitized by Google

Cependant le souvenir de ce succès, d'ailleurs éphémère, s'effaça rapidement en France. Mais il n'y a pas de témérité à supposer qu'il se maintint en Vimeu et en Ponthieu, théâtre des ravages des païens et de la victoire de Louis. Que l'abbaye de Saint-Riquier, et aussi celle de Saint-Valéry-sur-Somme, qui avaient tant souffert des incursions des Scandinaves, en aient gardé le souvenir, rien de plus admissible. Mais ce souvenir ne pouvait s'attacher qu'à quelque ruine, ou à une translation de reliques. Ces monastères n'avaient pas rédigé d'annales à l'époque carolingienne [1]. Quand Hariulf, vers 1088, voulut dater la chanson de geste « qu'il entendait chanter chaque jour (*quotidie*) » par ses compatriotes du Ponthieu, il dut avoir recours à une continuation de la chronique d'Adon, archevêque de Vienne au IXe siècle [2]. Et il est tellement persuadé que c'est la chanson qui fait autorité pour l'événement de 881 qu'il y renvoie les curieux en la qualifiant de *priscorum auctoritas*.

L'abbaye de Saint-Riquier ne saurait donc être le berceau de la « geste » [3]. Il est, du reste, impossible de saisir l'intérêt qu'elle aurait pu avoir à la fabriquer, ou même simplement à la susciter. Les rois de France ne furent jamais ensevelis à Saint-Riquier et le monastère ne pouvait attirer aucune clientèle par l'exhibition du tombeau du païen Gormond ou celui du renégat Isembart.

APPENDICE.

DATE DU FRAGMENT DE BRUXELLES [4].

Si peu qu'en veuille lire Hariulf, il apparaît que la geste

Poesie, p. 17-19. Dümmler (*op. cit.*, p. 155) en donne une traduction en allemand moderne.

1. Aussi le renvoi du poème à « la geste a Saint Richier » (v. 330) ne saurait-il avoir de valeur réelle ; c'est une formule conventionnelle.

2. *Chronique de Saint-Riquier*, p. 141-143 ; cf. l'introduction, p. XXIII.

3. Pour M. Faral (*loc. cit.*, p. 508-509), qui défend la thèse de M. Bédier contre M. Pauphilet, « sans Saint-Riquier point de poème » ; l'auteur de la chanson de geste n'était pas un poète quelconque : « il était le poète de Saint-Riquier », enfin « sans Saint-Riquier que serait la légende ? » A notre avis elle serait la même. Le roi Louis invoquerait un autre saint que Riquier et voilà tout. Au surplus, on va voir que le grand saint royal est saint Denis.

4. Les considérations qui suivent, sur l'oriflamme et la vassalité du roi

Digitized by Google

qu'il entendait journellement chanter ne différait en rien, au moins dans les grandes lignes, du poème de *Gormond et Isembart* tel qu'il nous est connu par le fragment de Bruxelles et les analyses de Philippe Mousket et de *Lohier et Mallart*.

Cependant, depuis Gaston Paris, on n'admet pas cette identité. Le fragment de Bruxelles représenterait un texte plus ou moins rajeuni, datant au plus tôt des environs de 1130 [1]. Après l'invocation à Dieu du jeune roi Louis, dans un moment de détresse, il est dit :

> Ber sainz Denis, or m'en aidiez!
> Jeo tiegn de vus quite mun fief;
> De nul altre n'en conois rien (v. 374-376).

Gaston Paris a fait à ce propos l'observation suivante : « Le roi de France n'a été feudataire de l'abbaye de Saint-Denis qu'à partir de 1082 (*sic*) où Philippe Ier est devenu comte du Vexin et avoué de Saint-Denis et il a fallu un certain temps pour que cette notion se répandît dans le peuple ». Et il ajoute : « Il semble même que ce n'est que Louis VI qui reconnut formellement le lien féodal qui l'attachait à l'abbaye : « Quem (comitatum Vilcassini)... rex Francorum Ludovicus Philippi filius in pleno capitulo beati Dionysii professus est se ab eo habere et jure signiferi, si rex non esset, hominium ei debere » (Suger). C'est en 1124 que le roi fit cette déclaration et « leva » pour la première fois la bannière de Saint-Denis, devenue la bannière royale. »

G. Paris se fonde sur l'interprétation habituelle que tous les historiens sans exception donnent de ce fameux passage de la *Vita Ludovici* par Suger [2] et aussi d'un diplôme du roi lui-

envers l'abbaye de Saint-Denis ont été soumises après coup à M. l'abbé Mayol de Luppé, qui prépare depuis longtemps un ouvrage sur l'oriflamme. Elles coïncident dans l'ensemble avec les propres recherches de ce travailleur et ont reçu son approbation. Je le remercie d'avoir bien voulu trouver le temps de correspondre avec moi à ce sujet, en dépit de la dure campagne militaire au Maroc où il fut aumônier pendant l'année 1925-26.

1. *Romania*, t. XXXI, 1902, p. 446.

2. *Gesta Ludovici regis* : « Et quoniam beatum Dionisium, specialem patronum et singularem, post Deum, regni protectorem, et multorum relatione et crebro cognoverat experimento, ad eum festinans, tam precibus quam bene-

Digitized by Google

même [1]. Cependant, pour peu qu'on réfléchisse, il y a là un ensemble de choses déconcertantes. Le roi de France n'aurait donc pas eu d'étendard jusqu'à 1124, ou bien il l'aurait échangé contre

fitiis precordialiter pulsat ut regnum defendat, personam conservet, hostibus more solito resistat, et quoniam hanc ab eo habent prerogativam ut, si regnum aliud regnum Francorum invadere audeat, ipse beatus et admirabilis defensor cum sociis suis, tanquam ad defendendum, altari suo superponatur, eo presente fit tam gloriose quam devote. Rex autem vexillum ab altari suscipiens quod de comitatu Vilcassini, quo ad ecclesiam feodatus est, spectat votive, tanquam a domino suo, suscipiens, pauca manu contra hostes, ut sibi provideat evolat, ut eum tota Francia sequatur potenter invitat » (éd. Molinier, p. 101-102). La rédaction représentée par le ms. *F* offre une rédaction particulière : « Et quoniam idem rex beatum Dionysium, specialem patronum et singularem post Deum regni protectorem et multorum relatione et crebro cognoverat experimento, ad ecclesiam ipsius devotissime accessit, evocatis inde cum abbate ejusdem monasterii Sugerio religiosis, et in pleno capitulo causam regni eorum devotioni commendans, dixit se more priscorum regnum auriflammam velle sumere ab altari, affirmando quod hujus bajulatio ad comitem Vulcassini de jure spectabat et quod de eodem comitatu, nisi auctoritas regia obsisteret, ecclesie homagium facere tenebatur. Inde ad altare festinans gloriosi martyris, tam precibus quam beneficiis ipsum precordialiter pulsat ut regnum defendat, personam conservet, hostibus more solito resistat, et quoniam hanc ab eo habet prerogativam. .. Rex autem postmodum auriflammam, que vexillum beati Dionysii dicitur, ab altari suscipiens, quod de comitatu Vulcassini, quo ad ecclesiam feodatus est, spectat, votiva tanquam ad domino suo suscipiens, finitis missarum solemniis, pauca manu, etc. » (p. 142-143).

1. On lit dans le diplôme de 1124 : « Cum ad aures nostras pervenisset Alemannorum regem ad ingrediendum et opprimendum regnum nostrum exercitum preparare, communicato cum palatinis nostris consilio, ad ipsam sanctissimorum martyrum basilicam, more antecessorum nostrorum, festinavimus, ibique, presentibus regni nostri optimatibus, pro regni defensione eosdem patronos nostros super altare eorundem elevari pio affectu et amore effecimus. Unde nobis, ut par erat, placuit gloriosissimorum martyrum basilicam, antiquorum regum liberalitate et munificentia amplificatam et decoratam, nostris temporibus omni dilectione amplexari et sublimare. Presente itaque venerabili abbate prefate ecclesie Sugerio, quem fidelem et familiarem in consiliis nostris habebamus, in presentia optimatum nostrorum, vexillum de altari beatorum martyrum ad quod comitatus Vilcassini, quem nos ab ipsis in feodum habemus, spectare dinoscitur, morem antiquum antecessorum nostrorum servantes et imitantes, signiferi jure, sicut comites Vilcassini soliti erant, suscepimus. » (Tardif, *Cartons des rois*, n° 391, p. 217.)

Digitized by Google

celui du comté de Vexin à cette date! Le comte de Vexin aurait été vassal de l'abbaye de Saint-Denis. Juridiquement et historiquement, il serait prodigieux que les comtes de Vexin aient osé se soustraire à l'autorité du roi ou du duc des Francs au Xe siècle, du roi au XIe siècle, pour se rattacher directement à une abbaye royale, en brisant le lien de vassalité à l'égard du souverain. Quant au roi, il serait devenu vassal d'un monastère royal, du monastère royal par excellence, Saint-Denis, parce qu'il s'était emparé du comté de Vexin! C'est extravagant.

La seule interprétation qui me paraisse plausible est la suivante. L'abbaye de Saint-Denis était dépositaire, ou, pour mieux dire, propriétaire de la bannière royale, depuis le règne de Charles le Chauve probablement [1], tout comme de la couronne et autres insignes de la royauté [2]. Le comte de Vexin, le plus puissant des feudataires royaux voisins de l'abbaye, était l'avoué de Saint-Denis, alors que le roi était, théoriquement, son abbé [3]. A une époque inconnue, mais ancienne, le comte de Vexin, *avoué de l'abbaye*, a reçu de celle-ci l'insigne faveur d'être le porte-étendard, le gonfalonnier de la bannière royale. Pour ce *beneficium*, pour ce *fief*, il est vassal de Saint-Denis. En tant que substitué aux devoirs du comte de Vexin le roi aurait la charge d'être en personne gonfalonnier de la bannière de France dont il a reconnu la propriété aux saints Denis, Rustique et Eleuthère. A ce titre, il devrait faire hommage à leur monastère, mais, la dignité royale, il le déclare comme à regret, ne lui permet pas d'accomplir cette formalité [4].

1. Ce roi avait une dévotion toute particulière à saint Denis. En 845, au moment de l'attaque des Normands, il empêcha les moines de mettre à l'abri les corps saints et fit vœu de les défendre contre les païens. Voy. Halphen et Lot, *Le règne de Charles le Chauve*, p. 135. La dévotion à saint Denis remonta à l'origine de la dynastie carolingienne puisque Pépin et sa famille se sont fait sacrer à Saint-Denis. Il est vrai qu'une théorie récente voit dans la *Clausula de unctione Pippini* une fabrication de l'année 880, dont le but serait d'imposer au roi le sacre à Saint-Denis (voy. Max Buchner, *Die clausula de unctione Pippini, eine Fälschung...*, Paderborn, 1926). Mais à tort : voy. Levillain dans *Bibl. École des chartes*, 1927, 620-42. Est-il utile de rappeler que Saint-Denis est le tombeau des rois de France?

2. Voy. le diplôme de 1120 cité plus loin.

3. *Études sur le règne de Hugues Capet*, p. 184, 226.

4. Le ms. *F* (Molinier, p. 142) porte ce qui suit : « rex... dixit se more

Digitized by Google

Ce sont les religieux de Saint-Denis qui ont habilement transformé en mouvance de comté ce qui était un fief de bannière. En 1124, le roi de France, attaqué par l'empereur Henri V et le roi d'Angleterre, se trouvait dans une position critique [1]. En proie à une vive inquiétude, il se rendit à Saint-Denis avec les grands du royaume, avant de marcher à l'ennemi, pour y prendre la bannière royale, *morem antiquum antecessorum servantes et imitantes* [2]. L'abbé de Saint-Denis, Suger, le conseiller indispensable et l'ami du roi, lui fait observer qu'il devrait faire hommage à Saint-Denis puisqu'il tient l'étendard comme comte de Vexin et que, à ce titre, il est vassal de l'abbaye. Le roi donne son assentiment. Il a d'autres préoccupations en tête, et que lui importe d'être vassal pour la bannière ou le comté puisque la dignité royale le dispense de l'hommage. Au contraire, en pressant l'oriflamme sur sa poitrine, au lieu de le confier à un porte-bannière, le roi ne sent-il pas plus proche de son cœur la protection des saints patrons du royaume? Aussitôt Suger s'empresse de faire consigner l'aveu du roi dans le diplôme accordé à Saint-Denis [3], et lui-même a soin de l'enregistrer dans sa biographie du souverain. Ces habiletés ne devraient, d'ailleurs, être d'aucun profit dans l'avenir pour l'abbaye de Saint-Denis.

Quant à l'oriflamme, c'est le vieil étendard rouge, emblème de l'empire, que Charlemagne reçoit des mains du Christ dans la mosaïque du *triclinium* de Saint-Jean de Latran

---

priscorum regum auriflammam velle sumere ab altari, affirmando quod de eodem comitatu, *nisi autoritas regia obsisteret*, ecclesie homagium facere tenebatur.

1. Luchaire, *Louis VI le Gros*, p. 160, nº 348 et nº 349; et dans Lavisse, *Histoire de France*, t. II, 2e p., p. 329.

2. L'incise porte sur *vexillum* et non sur le *comitatus* du Vexin. Les ancêtres du roi n'avaient pas à suivre « une antique coutume », puisque le roi n'a eu ce comté que depuis 1088, ou plutôt depuis 1077.

3. Il suffit de lire la *Vita Ludovici* et le diplôme pour être frappé des rapports étroits qui les unissent. La *Vita* s'est inspirée du diplôme et les considérants du diplôme ont été rédigés par l'abbé de Saint-Denis lui-même, cela saute aux yeux. [M. l'abbé Mayol de Luppé veut bien m'écrire : « Le fameux diplôme de Louis est d'une latinité toute sugérienne ; il suffit pour s'en convaincre de le rapprocher des phrases correspondantes de la *Vita Ludovici*. »]

Digitized by Google

(IXe siècle) [1]. Il est ridicule de s'imaginer que le roi de France n'a d'autre bannière que celle du comte de Vexin, avoué et vassal de Saint-Denis.

Qu'on accepte ou non notre interprétation [2], il y a une chose certaine c'est que, depuis le IXe siècle [3], les rois de France se considéraient, eux et leur royaume, comme placés sous la protection de saint Denis qu'ils appellent « notre patron particulier ». Dans l'acte par lequel il fait don à l'abbaye, en 1120, de la couronne de son père, Philippe Ier, Louis VI rappelle que saint Denis a reçu le royaume « jure apostolatus » et l'a remis à Dieu en répandant son sang. Les rois de France ont coutume, en effet, d'offrir au décès des souverains, les insignes de la royauté au saint martyr « tanquam duci et protectori suo » [4].

Saint Denis est véritablement envisagé comme le protecteur, le chef (*dux*) du royaume de France. Ces idées, courantes depuis le règne de Charles le Chauve, ou même depuis la fin du règne de Louis le Pieux [5], l'auteur de *Gormond et Isembart* se borne à les exprimer dans la prière du jeune roi citée plus haut.

---

1. Sur l'histoire de l'oriflamme voy. Marius Sépet, *Le drapeau de France* (1873); Gustave Desjardins, *Recherches sur les drapeaux français*. Cf. Léon Gautier, *Roland*, p. 278-9.

2. [Elle est conforme, je suis heureux de le constater, à celle de M. Mayol de Luppé.]

3. Cf. p. précéd., note 2.

4. Diplôme de 1120 : « Nos igitur cum et aliis longe lateque ecclesiis, tam precipue nobili monasterio ter beati Dyonisii sociorumque ejus propensius attendentes, eo primum affectu quo totum regnum nostrum sorte apostolatus suscipiens, Domino Deo proprii sanguinis effusione restituit, eo etiam quo ei antecessores nostri benivolentia et familiaritate confederati sunt, qui cum multa ei contulerint, multo majora per ipsum receperunt. Communicato cum palatinis nostris consilio, ad ipsa sanctissimorum martyrum basilicam cum conjuge nostra acceleravimus et, presente venerabili episcopo domno Conone, sancte sedis apostolice legato, quoniam jure et consuetudine regum Francorum demigrantium insignia regni ipsi sancto martyri, tanquam duci et protectori suo, referuntur, coronam patris nostri ei reddidimus, pro dilatione redditionis satisfecimus, etc. » (Tardif, *Cartons des rois*, nº 379, p. 213.)

5. L'importance et le prestige de saint Denis ont été puissamment favorisés par une série de falsifications exécutées au monastère de ce nom sous le règne de Louis le Pieux par l'abbé Hilduin et Hincmar, alors simple moine.

Digitized by Google

L'affirmation que Louis tient de saint Denis son royaume n'a donc aucun rapport avec la réunion au domaine royal du comté de Vexin en 1077 [1]. Par suite, il n'y a aucune raison de se refuser à faire du texte représenté par le fragment de Bruxelles un contemporain d'Hariulf. Il se place un peu avant 1088 ou, si on veut le rajeunir à toutes forces, avant 1104, mais pas plus bas.

Peut-être même pourrait-on reculer ces dates. On a fait observer [2] que le poème attribue la possession de Château-Landon et du Gâtinais à un grand vassal, Eodon le Campaneis (v. 90). Il est assez peu probable que le poète eût fait du Gâtinais un fief s'il eût su que ce comté avait été réuni à la couronne, ce qui eut lieu en 1068 [3].

D'autre part, la mention de ce même Eodon le Campaneis nous oblige à placer le poème, tel que nous le possédons, au moins une ou deux générations après la mort d'Eudes II de Chartres, premier comte de Champagne de ce nom, lequel périt le

---

Ils réussirent à imposer l'opinion que le martyr Denis, patron du monastère de ce nom, était identique à Denis l'Aréopagite, le converti de saint Paul. Hilduin composa vers 835 un *libellus antiquissimus*, entre 835 et 840 le traité *post beatam ac salutiferam*, à la demande de l'empereur Louis le Pieux, qui attribua son rétablissement sur le trône, le 1er mars 834, à la protection de saint Denis. En même temps son complice, Hincmar, écrivait en 834 les *Miracula sancti Dionysii* et, dès 835, les *Gesta Dagoberti regis*, où l'importance du monastère est surfaite. Voy. Léon Levillain, *Études sur l'histoire de l'abbaye de Saint-Denis...*, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LXXXII, 1921, p. 5-116; G. Théry, *Histoire de l'aréopagitisme au IXe siècle*, dans le *Moyen Age*, année 1923, p. 111-153.

Au reste, la dévotion à Saint-Denis remonte à l'origine de la dynastie carolingienne puisque Pépin y fut sacré avec sa famille par le pape Étienne II le 28 juillet 754. La théorie récente qui voit dans la *Clausula de unctione Pippini* une fabrication de l'année, 880, due à l'abbé de Saint-Denis, Gauzlin; n'est pas admissible. Voy. plus haut p. 338, note 2.

1. Telle est, en effet, la date de l'acquisition du Vexin par le roi. Voy. A. Fliche, *Le règne de Philippe Ier* (1912), p. 149.

2. *Romania*, t. XXVII, 1898, p. 53.

3. M. Prou, *L'acquisition du Gâtinais*, dans les *Annales de la société historique et archéologique du Gâtinais*, t. XIV, 1898; Louis Halphen, *Le comté d'Anjou au XIe siècle* (1906), p. 150.

Digitized by Google

15 novembre 1037 [1]. Somme toute, le texte représenté par le fragment de Bruxelles doit avoir été composé dans la période comprise entre 1068 et 1088-1104.

6 avril 1926.

Ferdinand LOT.

1. Léonce Lex, *Eudes, comte de Blois... de Troyes et de Meaux (995-1037)*, Troyes, 1882, p. 53.

Digitized by Google

LA
BIOGRAPHIE DE PERDIGON

La réédition des chansons de Perdigon, par M. H. J. Chaytor [1], appelle de nouveau l'attention sur ce troubadour. Il ne sera pas question ici de son œuvre que sa médiocrité ne semble pas avoir empêché d'obtenir un succès considérable, surtout en Italie [2]. C'est sa biographie qui doit nous retenir un instant, car tout en professant une juste méfiance à l'égard des renseignements que fournit sur Perdigon la vieille *vida* provençale [3], l'éditeur, craignons-nous, lui a encore accordé, dans la notice biographique placée en tête de l'édition, plus de créance qu'elle n'en mérite ; il laisse ainsi s'accréditer des légendes qu'il importe de réduire à leur juste mesure.

I

Essayons d'abord de fixer la biographie du poète uniquement d'après ses œuvres, sans faire état, provisoirement, des données fournies par la *vida*.

Perdigon, dans ses chansons, fait figure de simple *joglar* vivant de son art [4]. Dans un *partimen* à trois (n° XII [5]), l'un de ses

1. Les *Chansons de Perdigon*, éditées par H. J. Chaytor (Classiques français du moyen âge, n° 53), Paris, Champion, 1926.

2. G. Bertoni, *Zeitschrift für romanische Philologie*, 37, 1913, p. 344, et *Duecento* (*Storia letteraria d'Italia*), Milan, 1910. Cf. les passages réunis dans l'édition Chaytor, p. 48-52.

3. « Tout cela ne repose que sur le témoignage de son biographe qui est fort sujet à caution », Chaytor, *loc. cit.*, p. v.

4. Les miniatures des chansonniers provençaux représentent Perdigon en jongleur jouant de la vielle ; voir les reproductions chez Suchier, *Geschichte der französischen Literatur*, 2e édit., I, 1913, planche p. 65.

5. Nous citons les chansons de Perdigon d'après l'édition Chaytor.

Digitized by Google

partenaires lui reproche clairement sa mentalité de jongleur en quête d'argent :

> En Perdigos ditz cum joglars laniers
> Qu'en penr' aver a tota s'esperansa (37-38).

L'autre lui conseille également de plutôt jouer des *descortz* et des danses que de contrefaire les chevaliers :

> En Perdigos viule descortz o dansa,
> Que contrafa n'Estornel ab sa lansa,
> E no fara de luy aitals mestiers (50-52) [1].

Ce sont évidemment ces deux passages qui ont inspiré au biographe le début de son travail. Nous en entendons l'écho dans ses propres paroles : *Perdigos fo joglars e saub trop ben violar e trobar e cantar* [2]. Le poète n'a-t-il pas avoué lui-même sa condition roturière en expliquant son insuccès auprès de sa dame par son ignorance de l'art de la chasse :

> Quar res no sai per qu'aisso m'endeve
> Mas quar no sai de cassa ni d'austor (VII, 23-24)?

Et n'est-ce pas aussi ce qui donne tout son sel à la moquerie du Dauphin d'Auvergne (*Cais cortes es Perdigos*, XI, 39) qui s'amuse de voir le jongleur, plus royaliste que le roi, s'ériger en champion de la noblesse de naissance dont il proclame la supériorité sur la noblesse de cœur? [3] Rien n'indique que Perdigon ait été fait chevalier, comme le prétend la *vida*.

Rien non plus dans ses œuvres ne nous renseigne sur le lieu ou le pays d'origine du jongleur, et l'absence de toute allusion historique nous prive de dates précises permettant de fixer

---

1. Le dernier vers n'est pas clair. La traduction de M. Chaytor : « et nous n'aurons plus besoin de lui », me paraît fausse ; je préfère l'interprétation de M. Appel (*Provenzalische Chrestomathie*, 4e édit., 1912, glossaire, s. v. *faire* « passer ? ») : « pareil métier ne lui conviendra pas ». Le texte ne se trouve que dans *C*. Faut-il lire : *E non fari' a luy aitals mestiers* ?

2. Éd. Chaytor, p. 46.

3. Ce qui n'empêchera pas Perdigon de dire exactement le contraire dans II, 35-36 : *Qu'en paratge non conosc eu mais se Mas que mais n'a cel que mielhs se capte.*

Digitized by Google

exactement l'époque de son activité littéraire. Seules les relations que ses chansons accusent avec certaines cours seigneuriales fournissent quelques indications utiles, bien que vagues.

La plus ancienne parmi les pièces qu'on puisse ainsi dater est la *canzo* : *Trop ai estat mon Bon Esper no vi* (n° III), si l'on admet que le *Belhs Rainiers* à qui est dédiée cette chanson (v. 45), désigne, comme chez Peire Vidal, le vicomte Barral de Marseille. Ceci est fort probable. Perdigon a, en partie, fréquenté les mêmes cours que Peire Vidal et que Folquet de Marseille ; il a connu l'œuvre de ces troubadours et s'en est parfois inspiré, au moins au début de sa carrière [1]. Il est donc vraisemblable qu'il a employé le *senhal* bien connu de Peire pour désigner le même personnage que son modèle, c'est-à-dire Barral [2]. Celui-ci est mort en 1192 [3]. La chanson est donc antérieure à cette date. Perdigon l'a écrite loin de son protecteur (*car estau sai marritz en terr' estranha*, v. 18), sans que nous sachions où il était alors exactement.

Peut-être faut-il placer deux autres pièces dans le voisinage de celle-ci. Perdigon a adressé ici ses hommages poétiques à une dame dont il cache l'identité sous le *senhal* de *Bon Esper* (v. 1), désignation d'ailleurs banale, puisqu'elle se retrouve encore vers la même époque chez deux autres troubadours, Gaucelm Faidit et Raimon Jordan, vicomte de Saint-Antonin, désignant apparemment chez chacun d'eux une autre dame [4].

---

1. On constate une certaine parenté dans les idées, et même dans les expressions, entre l'envoi de Perdigon et une strophe adressée par P. Vidal à Rainier :

Belhs Rainiers,...	E car no vei mon Rainier de Marselha,
E quan (quar ?) no·us vei, cug far mon dan	Sitot me viu, mos viures non es vida... Doncs sui eu mortz, s'enaissi·m [renovela
E muer per midons deziran	Aquest dezirs...
Perdigon, III, 45-48	P. Vidal, VII, 19-24

2. Sur l'emploi d'un même *senhal* pour le même personnage chez des poètes différents, voir S. Stronski, *Folquet de Marseille*, p. 35*.

3. Barral est mort entre le 10 novembre et le 28 décembre 1192 (Stronski, *loc. cit.*, p. 167).

4. F. Bergert, *Die von den Trobadors genannten Damen* (*Beihefte zur Zeitschrift für roman. Philologie*, fasc. 46), Halle, 1913, p. 35-39, 118-119.

Digitized by Google

Un peu modifié, le même *senhal* reparaît dans la chanson *Tot l'an mi ten Amors de tal faisso* (n° IV) :

Ai ! Bel Esper, pros dompna eissernida (v. 46),

dont rien ne permet de fixer la date; et employé en partie comme nom commun [1], il forme la rime-refrain du troisième vers dans chaque strophe de la canzo : *Los mals d'Amor ai eu ben totz apres* (n° I) [2]. Or, ici Perdigon marche nettement sur les traces de Folquet de Marseille. On en serait tout à fait sûr si l'on pouvait faire état des *senhals* du deuxième envoi qui réunit les noms d'*Azimans* et *Tos Temps*, si caractéristiques pour le poète marseillais. M. Stronski a indiqué que cet envoi était apocryphe et qu'il n'avait été introduit dans le groupe des manuscrits *C*, *R* et *f* que pour justifier l'attribution, dans cette famille de textes, de la chanson à Folquet [3]. J'en suis moins sûr, en constatant que c'est presque une manie chez Perdigon que d'emprunter les *senhals* d'autrui. Mais, même sans ce témoignage, des passages assez nombreux montrent dans cette pièce l'influence exercée par Folquet sur le jongleur [4].

Voici donc, groupé autour du nom de *Bon* (*Bel*) *Esper*, un petit cycle de trois chansons. Elles traitent chacune un motif littéraire différent. L'une (n° I) est une déclaration d'amour du poète dont les vœux n'ont pas encore été exaucés. Dans l'autre (n° III), écrite en terre étrangère (v. 18), le troubadour exprime les craintes que lui cause pour son amour une séparation pro-

1. Avec assez d'esprit, Perdigon s'est arrangé de manière à donner presque toujours à *bon esper* le double sens de nom commun et de nom propre : p. ex.

v. 3	*E si no fos qu'ar ieu ai bon esper*
v. 21	*les per tot so no·m tuelh de bon esper*
v. 39	*No·s part de mi ni eu de bon esper*
v. 41	*Si·n bon esper no·m fos asseguratz*
v. 43	*Que bos espers m'aura fag longamens Estar marriz...*

2. C'est ce qu'a déjà vu M. Bergert, *loc. cit.*, p. 119.

3. *Loc. cit.*, p. 130*-131*.

4. Ajoutons aux rapprochements déjà faits par M. Stronski, *loc. cit.*, p. 131*, que la coda de la chanson V révèle aussi l'inspiration d'une pièce de Peire Vidal (ch. 26), malgré les différences de forme qu'il y a entre elles.

Digitized by Google

longée. Dans IV, enfin, il se plaint des rigueurs de sa dame et se désole d'avoir quitté son amie pour une autre encore plus impitoyable (str. VI). L'unité de ce groupe apparaît dans la simplicité de la forme, dans l'emploi prépondérant et presque exclusif du décasyllabe, dans la répétition de la formule *eu sui cel que* (I, 16; III, 11; IV, 25) [1], dans la recherche, au moins dans III et IV, de comparaisons ingénieuses, amplement développées (III, 11-12; IV, str. I, II et V) [2], enfin aussi dans l'influence déjà signalée qu'exerce encore sur Perdigon l'art de Peire Vidal et de Folquet de Marseille. Ce dernier trait, combiné avec l'hommage à l'adresse de *Belh Rainier* dans III, permet de placer ce cycle au début de l'activité littéraire de Perdigon. Celle-ci commence, par conséquent, un peu plus tôt que ne l'indiquait Chabaneau, suivi par M. Chaytor, qui met les débuts du poète en 1195 [3], sans autrement indiquer ses raisons.

C'est aux environs de cette date que se place le *partimen* : *Senhor n'Aymar, chauzetz de tres baros* (n° XII). Les interlocuteurs sont au nombre de trois : Aymar, Raymbaut et Perdigon. Le premier est traité par ses partenaires avec le plus grand respect : Perdigon, le jongleur, ne manque jamais de lui donner du *mosenhor* (v. 21, 41, 54), tandis que pour Raymbaut il se contente de *en* (v. 23, 45, 56); Raymbaut lui-même ne l'appelle jamais autrement que *senher n'Aymar* (v. 1, 25, 49). C'est donc évidemment un grand personnage, un prince régnant sans doute, et c'est probablement à sa cour que se livre le tournoi poétique. Par conséquent, l'identification du seigneur Aymar avec Adémar II de Poitiers, comte de Valentinois et de Diois [4], dans les chansonniers provençaux, paraît acceptable, bien que rien ne vienne la confirmer directement. Son avènement en 1189 fournit un *terminus post quem*.

L'autre partenaire est identifié avec le troubadour Raimbaut de Vaqueiras, et c'est juste : certaines allusions de Perdigon ne laissent subsister aucun doute à cet égard. Dans un passage, dont la véritable signification ne semble pas avoir été comprise

1. Trait déjà relevé par M. Stronski, *loc. cit.*, p. 130*.
2. Cf. pour ces comparaisons, G. Bertoni, *Zeitschr.*, 37, p. 349.
3. *Biographies des troubadours*, p. 374; édit. Chaytor, p. VI.
4. *Ibid.*, p. 295, n. 3.

Digitized by Google

(v. 47-48) [1], le jongleur rappelle à son interlocuteur que celui-ci doit à la générosité du « marquis » d'avoir été fait chevalier : « Si le marquis », dit-il en substance, « avait répondu à votre idéal chevaleresque, c'est-à-dire s'il n'avait été qu'un batailleur, et non pas un seigneur généreux — idéal que défend Perdigon lui-même, — vous seriez encore jongleur ou écuyer ». L'allusion est reprise dans le mot de la fin (v. 56-57) : « Quand sire Raymbaut galoppe avec ses armes, il a plutôt l'air d'un jongleur que d'un chevalier ». C'est bien clair : Perdigon fait allusion à la dignité de chevalier conférée à Raimbaut par la libéralité du marquis Boniface Ier de Montferrat. L'événement est sans doute encore assez récent. Or, il semble se placer aux environs de 1194, avant la campagne du marquis en Sicile [2]. D'après M. Schultz-Gora [3], le dernier séjour du troubadour en Provence eut lieu aux confins des années 1195 et 1196. Cela convient admirablement. Revenu d'Italie, Raimbaud passe à la cour d'Adémar II et y rencontre Perdigon. Sa nouvelle dignité devait lui attirer les plaisanteries, d'ailleurs peu méchantes, de son ancien confrère. C'est donc à cette date que remonte le *partimen* n° XII, en même temps qu'un séjour de Perdigon à la cour du comte de Valentinois.

Aucune autre poésie de notre troubadour ne se laisse dater avec la même exactitude. Cependant on a cru pouvoir fixer d'une façon assez précise la *canzo* : *Ben aio·l mal e·l afan e·l consir* (n° II). Perdigon l'envoie à Montpellier, à *Mon Plazer*, un « seigneur franc, humble et bon » :

> De Monpeslier vai ben (t'en) a Mon Plazer,
> Qu'el seigner es francs e humils e bos (51-52).

Serait-ce Pierre II d'Aragon, seigneur de Montpellier depuis

1. M. Schultz-Gora ne cite pas ce passage dans ses *Briefe des Trobadors Raimbaut de Vaqueiras an Bonifaz I*, Halle, 1893, p. 76, de même qu'il omet le nom de Perdigon dans la liste des troubadours qui ont parlé de Boniface Ier de Montferrat (*ibid.*, p. 112-113). M. Appel ne le signale non plus à l'Index de sa Chrestomathie, s. v. *marques* ou *Monferrat*. Enfin, M. Chaytor donne une traduction erronée de ce vers.

2. Schultz-Gora, *loc. cit.*, p. 77.

3. Traduction italienne de l'ouvrage cité, p. 155-158, traduction que nous n'avons pas pu voir (cf. Stronski, *loc. cit.*, p. 55*).

Digitized by Google

1204, à la suite de son mariage avec Marie, la fille de Guillaume VIII [1] ? Mais le jongleur n'aurait sans doute pas manqué de lui donner son titre royal. On s'accorde donc généralement à voir dans le destinataire Guillaume VIII lui-même [2]. La chanson est, par conséquent, antérieure à 1202, l'année de la mort de Guillaume. A cela, M. Lewent a cru pouvoir ajouter une précision nouvelle. Il voit dans l'envoi une allusion à la protection accordée au seigneur de Montpellier par le pape Innocent III, et comme Innocent devint pape en 1193, c'est entre cette date et 1202 que la chanson a dû être composée. J'avoue que je ne puis voir aucune allusion de ce genre dans l'éloge banal et insignifiant de l'envoi [3] et que la date proposée par M. Lewent, toute possible qu'elle est, me paraît incertaine et peu fondée.

Aurions-nous le même *senhal* dans I, 11, comme paraît l'admettre M. Chaytor, en imprimant :

> Atressi·m cug que·l mortz mais me valgues
> Que vida sai tostemps ses mon Plazer ?

Je ne le pense pas. Le *senhal*, ici, désigne une dame, comme le dit clairement le vers 18 : *tro qu'a midons plassa qu'a merce·m prenda*. Or la dame, chantée par le poète dans I, porte le nom de *Bon Esper*. Comme il est inadmissible qu'il ait célébré dans la même pièce deux dames différentes, il faut lire *ses mon plazer* [4] et voir dans *plazer* un nom commun.

---

1. Stronski, *loc. cit.*, p. 14*.

2. Stronski, *loc. cit.*, p. 14*; K. Lewent, *Zeitschr. f. roman. Phil.*, 33, 1909, p. 681-682. M. Chaytor ne voit dans *Mon Plazer* qu'un pseudonyme inconnu (édit., Index, s. v. *Mon Plazer*), mais le texte de Perdigon désigne clairement le seigneur de Montpellier.

3. El honra Dieu e tot bon pretz mante,
Per qu'el lo creis e l'enans' e·l soste (v. 54-55).
Cela cadre bien avec les sentiments religieux de ce prince très catholique, mais Dieu n'est pas le pape.

4. Je lirais plutôt, avec la grande majorité des manuscrits :
Qu'atressi cre qu'a morir m'avengues,
O viuria totztemps ses mon plazer.
Voir aussi Stronski, *loc. cit.*, p. 130*, note 1.

Digitized by Google

Enfin, une dernière date, la plus récente dans l'œuvre de Perdigon, est fournie, pensait-on, dans le *chant mesclat* (v. 69) : *Entr' amor e pessamen* (n° V). Le poète est loin de son pays (v. 7-10; 15). Il séjourne en Espagne, puisque, dans la strophe VI, il s'adresse en même temps au roi d'Aragon et au roi Alphonse. Le premier, c'est sans doute Pierre II (1196-1213), l'autre, Alphonse VIII de Castille (1157-1214) [1]; et c'est aussi, d'après la forme de son nom, un seigneur espagnol ou catalan que ce *n'Arias mon senhor* à qui est envoyée la chanson (v. 67 ss.) [2]. Le poète aimerait voir les deux rois en paix et d'accord, et unissant leurs efforts contre les « renégats ». Les *renegatz*, quels sont-ils ? Trop influencé par la *vida*, M. Lewent, docilement suivi par M. Chaytor, n'hésite pas : ce sont les Albigeois [3]. Par conséquent, la pièce a été composée entre 1208, le début de la Croisade, et 1212, l'année où Pierre d'Aragon s'allie au comte de Toulouse. Mais pourquoi les Albigeois ? Parce que, déclare M. Lewent, on ne voit personne en Espagne à qui pût s'appliquer l'épithète de *renegat* [4]. Et les Maures qui restaient toujours la principale préoccupation des princes espagnols ? Le large emploi de *renegat* en provençal — et ici le mot est en outre appelé par la rime — permet bien d'appliquer ce terme aussi aux Musulmans [5]. Or, de tout temps, depuis Marcabru, il est de tradition chez les troubadours qui se mêlent des affaires d'Espagne, d'exhorter les rois chrétiens de la péninsule à s'allier pour combattre les Sarrazins [6]. Perdigon se conforme donc ici simplement à un usage établi. Sa chanson est antérieure à la bataille de Las Navas de Tolosa, 1212, car à cette date l'union

1. On sait que dans la poésie des troubadours l'épithète d'*emperador* (v. 55) est caractéristique pour la maison de Castille, cf. l'*emperial reyo* chez Pierre Vidal (V, 10).

2. Il n'y a aucune raison pour corriger *Arias* en *Aimar* (= Adémar II de Poitiers), comme le veut M. Lewent, *loc. cit.*, p. 676.

3. *Loc. cit.*, p. 677.

4. *Loc. cit.*, p. 678-680; Chaytor, p. IV.

5. Cf. chez G. de Berguedan : *D'un fals Sarrazin renegat*, chez B. Zorzi : *Judeus ni renegatz* (Raynouard, IV, 325-327).

6. P. Vidal vient de faire une recommandation analogue à Pierre d'Aragon :

> ...Man que meta totz sos afics
> En destruire·ls pagas de lai (45, 87-88).

Digitized by Google

désirée par le poète était réalisée. On ne connaît pas, à vrai dire, de différend sérieux entre Pierre II et Alphonse VIII, mais Perdigon, surtout étant sur place, a pu avoir connaissance de quelque conflit passager qui, entre voisins, était chose presque inévitable. On en signale un en 1201 [1] : la date conviendrait admirablement, mais, en réalité, rien ne permet d'admettre celle-ci de préférence à toute autre.

Dans la même pièce, Perdigon s'adresse encore à un seigneur de Baux (v. 34) : celui-ci, simplement appelé *lo Bautz*, protecteur des « désemparés », serait le dernier refuge du poète, s'il se voyait abandonné de tous. Le nom entier nous est donné dans le premier envoi de la chanson n° II. Perdigon, qui ne pèche pas par un excès de modestie, nous fait entendre que *mos senher n'Uc del Bautz*, ce fin connaisseur des choses précieuses, l'aurait comblé d'éloges et retenu auprès de lui comme un objet de la plus haute valeur. Et c'est évidemment encore le même personnage que le *mon senhor n'Uc* de la chanson *Mais no·m cug que sons gais* (VIII, 62) que le jongleur met en garde contre les mensonges des *fals lausengadors* [2]. Hugues de Baux a joué un rôle assez considérable dans la poésie des troubadours. Il est mentionné par Raimbaut d'Orange et par Sordel. Son arbitrage est invoqué dans un partimen entre Aimeric et Peire del Puei. Le trop fantaisiste biographe de Peire Vidal lui fait jouer un rôle dans la vie de ce poète : c'est lui qui aurait fait guérir le chanteur toulousain à qui un chevalier de Saint-Gilles avait coupé la langue et il l'aurait accueilli lors de son retour d'Italie [3]. Rien, malheureusement, ne vient nous renseigner sur l'époque où s'établirent les rapports de Perdigon avec Hugues. Ce dernier, signalé dès 1173, ne meurt qu'en 1239 ou 1240 [4]. Tout au plus pourrait-on supposer que c'est comme gendre et successeur de Barral de Marseille que Hugues entra en relation avec le poète, peut-être

1. Lewent, *loc. cit.*, p. 680.

2. La première partie de la strophe que M. Chaytor rapporte encore à la dame du poète, s'applique, en réalité, comme l'a déjà fait voir M. Lewent, *loc. cit.*, p. 686, à Hugues.

3. H. Springer, *Das altprovenzalische Kreuzlied* (Berliner Beiträge zur german. und roman. Philologie, VII), Berlin, 1895, p. 77-78.

4. Stronski, *loc. cit.*, p. 171-172.

Digitized by Google

après la mort du vicomte. Mais ni la chanson II, ni la chanson V ne fournissent la moindre précision à ce sujet.

En même temps qu'à Hugues, Perdigon adresse, dans les chansons II et V, ses hommages poétiques à une dame dont il cache l'identité sous le *senhal* de *Fin Joi*. Le nom figure déjà chez Bernart de Ventadour [1], et il est assez probable que c'est là que Perdigon est allé le chercher [2]. Il s'agit bien d'une dame; le vers II, 39 (*que'm retenguatz per leyal preyador*) ne laisse aucun doute à ce sujet. Or, le poète n'a certainement pas chanté simultanément deux dames différentes. Et comme le cycle de *Bon Esper* se place au début de la carrière du jongleur, on est amené à admettre que celui de Hugues de Baux et de *Fin Joi* est d'une époque un peu plus récente. Ce serait encore plus sûr s'il était prouvé que la chanson V est réellement postérieure à l'avènement de Pierre d'Aragon (1196).

Le même *senhal* figure encore dans une troisième chanson que les manuscrits *C* et *R* attribuent à Peirol, mais que le manuscrit *V*, où elle est donnée sans nom d'auteur, range sous les œuvres de Perdigon [3]. C'est la chanson : *Car m'era de joi lunhatz* [4]. D'une part, on sait, par M. Chaytor lui-même, combien le témoignage de *C R* est sujet à caution en ce qui concerne notre poète [5]. D'autre part, Peirol ne s'est jamais servi par ailleurs du *senhal* de *Fin Joi*. C'est cependant bien d'un *senhal* qu'il s'agit ici. Il nous permet d'attribuer la chanson en toute certitude à notre jongleur [6], de même que le nom d'Uc a permis de lui attribuer la chanson VIII, également anonyme dans *V*. On y retrouve de plus l'habitude, si caractéristique pour Perdi-

1. Édit. Appel, XIX, 52. Cf. Bergert, *loc. cit.*, p. 121.

2. Le même *senhal*, mais sans l'adjectif *fin*, paraît aussi chez Giraut de Borneil, Peire Rogier et Peire Bremon.

3. Chaytor, p. VIII; cf. le *Grundriss* de Bartsch, nº 366, 7.

4. Publiée par Mahn, *Werke der Troubadours*, II, p. 35-36, sous le nº XXIX des chansons de Peirol. Dans sa forme la chanson se rapproche assez du nº IX de Perdigon.

5. Édit., p. VII. Je serais aussi assez disposé à attribuer la chanson 30, 9, que *C* et *R* donnent à Arnaut de Marolh, à Perdigon dont on retrouve là certaines particularités.

6. C'était déjà l'avis de M. Appel, *Das Leben und die Werke des Trobadors Peire Rogier*, Berlin, 1882, p. 90.

Digitized by Google

gon, de jouer avec le *senhal* et de l'employer tantôt comme nom propre, tantôt comme nom commun [1]. C'est donc de nouveau un petit cycle de quatre chansons qui se groupe ainsi autour de *Fin Joi* et de Hugues de Baux. Deux d'entre elles, n° II et la chanson *Car m'era*, traduisent le même sentiment, un amour heureux troublé seulement par la crainte des *lausengiers*. La chanson V, envoyée d'Espagne, doit excuser la longue absence du poète et exhorter la dame à lui rester fidèle. Enfin, dans VIII, le chanteur est au désespoir : sa dame, brisant les anciennes conventions, lui a retiré son amour [2]. Le groupe se distingue de celui de *Bon Esper* par la recherche d'une forme plus artistique, au moins dans trois chansons sur quatre. Le poète est passé maître dans son art. Cela confirme l'impression que nous sommes à une époque plus avancée de sa carrière.

Le dernier nom historique qu'on relève chez Perdigon, est celui du Dauphin d'Auvergne. Dans le *partimen* n° X, Perdigon accepte avec empressement l'arbitrage du *Dalfin* (v. 63-64) que lui propose son partenaire, le troubadour Gaucelm Faidit. Ce dernier est lui-même choisi comme arbitre dans le *partimen* n° XI entre Perdigon et un seigneur — le jongleur le traite toujours respectueusement de *senher* [3] — qui n'est pas nommé, mais que les manuscrits ont déjà identifié, avec raison, croyons-nous, avec le même Dauphin d'Auvergne. Les deux pièces sont sans doute de la même époque ; elles ont dû être composées à la cour du Dauphin où Perdigon s'est rencontré avec Gaucelm Faidit. A quelle date ? Nous l'ignorons. Robert Ier, Dauphin d'Auvergne, grand ami des troubadours [4] et poète lui-même [5],

1. Cf. *A cui fis jois es donatz*, 1er vers de la strophe 3, et au début de la chanson : *Car m'era de joi lunhatz* ; dans V, 3 : *Entr' amor e pessamen..., e fin joi e lonc desir*.

2. La dame n'est pas nommée, mais son *senhal* paraît à la manière de Perdigon au vers 22 : *con ab jois m'apais*.

3. La noblesse du partenaire de Perdigon ressort aussi des vers 21-22 :

E·l gentileza de nos
Non val mais a eretage.

4. Cf. les témoignages réunis par Diez, *Leben und Werke*, 2e édit., p. 92, notes 3-5, et Stronski, *Ann. du Midi*, 18, 1906, p. 476 ss.

5. Dans les Biographies des troubadours, dont les jugements littéraires ont une tout autre valeur que les renseignements biographiques, il est dit du Dauphin que *meils trobet sirventes, coblas e tensos* (p. 261).

Digitized by Google

est attesté depuis 1169 jusqu'en 1234. Quant au séjour de Gaucelm Faidit à sa cour, l'étude biographique de ce troubadour que nous n'avons pas encore, pourra peut-être un jour nous renseigner là-dessus. La date de 1203 donnée par Robert Meyer [1] conviendrait bien ; mais est-ce le seul passage de Gaucelm à la cour hospitalière du dauphin ?

Du nom de Fillol, le jongleur à qui Perdigon confie avec force recommandations sa chanson d'Espagne [2], il n'y a rien à tirer, si ce n'est une intéressante indication d'ordre littéraire : le même nom, et des recommandations analogues, se trouvent chez Jaufre Rudel [3]. Nous avons donc à faire une fois de plus à un de ces noms conventionnels que Perdigon emprunte si volontiers à la tradition littéraire. Il faut le ranger à côté de ses *Belh Rainier*, *Bon Esper*, *Fin Joi*, *Mon Plazer* [4].

Et maintenant, quels sont les faits qui se dégagent de ces rares indications biographiques ? Les cours que le jongleur semble avoir fréquentées de préférence, Marseille avec Barral et Hugues de Baux, Montpellier avec Guillaume VIII, l'Auvergne avec le dauphin Robert Ier et le Valentinois avec Adhémar II, se trouvent toutes sur les deux rives du Rhône. C'est donc sans doute en Provence ou dans le Languedoc oriental qu'il faut chercher les origines du poète. Fait étrange, la cour voisine des comtes de Toulouse, si hospitalière aux chanteurs du Midi, ne semble pas avoir été visitée par lui. La vie vagabonde du jongleur n'a pas laissé dans son œuvre d'autre trace que celle d'une tournée en Espagne, en Aragon et en Castille. En revanche, rien ne vient signaler chez lui un passage ou un séjour en Italie. Son activité ne s'est donc exercée que dans un rayon relativement restreint. Dans le temps aussi, elle se tient dans des limites très étroites. La dernière décade du XIIe siècle, les premières

1. L'étude de Robert Meyer, *Das Leben des Trobadors Gaucelm Faidit*, diss. de Heidelberg, 1876, serait à refaire.

2. Comme le poète destine sa chanson à plusieurs personnes, à sa dame, à Hugues de Baux, aux rois d'Aragon et de Castille et à n'Arias, le jongleur Fillol a dû être chargé d'une mission réelle auprès des uns ou des autres de ces destinataires. Le *tor* pourrait bien être une « tournée » artistique.

3. Le thème était, au reste, très répandu (cf. Lewent, *loc. cit.*, p. 675).

4. C'est la raison principale que nous avons pour ne pas rejeter absolument le deuxième envoi de la chanson I (voir *supra*, p. 346).

Digitized by Google

années du XIIIe, semblent l'enfermer tout entière. Les grands événements de l'époque, notamment la quatrième croisade et la guerre des Albigeois, ne trouvent aucun écho dans ses poésies. Passe encore pour la croisade de Constantinople : elle intéressait avant tout les poètes des cours italiennes. Mais que les horreurs de la guerre des Albigeois qui sévissait dans le voisinage immédiat du poète et à laquelle étaient mêlés quelques-uns des seigneurs qu'il fréquentait ait ainsi passé sans laisser de trace dans son œuvre, nous ne pouvons l'expliquer que par le fait qu'il ne l'a plus connue. C'est donc bien à tort que Chabaneau, et après lui M. Chaytor, font vivre Perdigon jusque vers 1220. Ils le font sur la foi de la *vida*. Mais précisément quelle est la confiance qu'on peut accorder à celle-ci ?

II

La *vida* de Perdigon nous est transmise en deux rédactions, dont l'une (mss. *ABIKa*) est beaucoup plus sommaire que l'autre (mss. *E R*) [1]. Dans cette dernière version, la fin est à peu près cinq fois plus longue que dans la première.

Ce qui frappe, tout d'abord, dans l'une et l'autre des deux rédactions, ce sont les nombreuses et graves lacunes qu'elles contiennent, quand on les rapproche des résultats obtenus ci-dessus. Un seul nom parmi les protecteurs de Perdigon a été retenu, celui du Dauphin d'Auvergne. Que Barral de Marseille et Guillaume de Montpellier aient été omis, soit ; admettons que le biographe n'ait pas su identifier les *senhals* qui les cachent. Mais Hugues de Baux qui est si souvent nommé, une fois même en toutes lettres ? Le deuxième biographe, à vrai dire, a rencontré son nom là où il est désigné simplement par *lo Bautz* (V, 34), mais se méprenant totalement sur sa personne, il l'a identifié avec le comte d'Orange, Guillaume de Baux. Pas un mot non plus des dames chantées par notre troubadour. Le biographe les ignore apparemment ; sinon, aurait-il manqué d'édifier sur ces données quelque touchant roman d'amour ? Le séjour en Espagne n'est pas mentionné. Là encore, le deuxième biographe se montre mieux renseigné, puisqu'il fait de Pierre

1. *Biographies des Troubadours*, p. 278-279 ; édit. Chaytor, p. 46-47.

Digitized by Google

d'Aragon un bienfaiteur du poète ; mais c'est en Italie, à Rome, qu'il fait aller le jongleur, et non pas en Espagne. Donc, dans l'information des deux biographes, surtout chez le premier, d'une part des lacunes frappantes qui prouvent qu'ils n'ont connu qu'une partie de l'œuvre du poète, d'autre part, des erreurs manifestes provenant d'une interprétation erronée ou fantaisistes de passages mal lus ou mal compris. Cela ne doit-il pas nous rendre méfiants à l'égard des données nouvelles que leurs textes ajoutent aux renseignements recueillis plus haut? N'auraient-elles pas aussi tout simplement été tirées, par l'imagination fertile des biographes, de quelques passages déformés ou mal interprétés des poésies du jongleur?

Parmi ces renseignements, il y en a qui se présentent avec une précision impressionnante. Ainsi tout de suite celui qui concerne l'origine du troubadour. La biographie sait l'endroit de sa naissance : le bourg de Lesperon dans l'évêché de Gévaudan, et il connaît la profession du père qui était pêcheur [1]. Aucune de ces indications ne se trouve dans les œuvres du poète. Cependant, le signalement si précis de la profession paternelle est vraiment inquiétant. Comment le biographe a-t-il pu être renseigné si exactement sur ce point tout à fait secondaire ? Et voilà qu'un soupçon nous vient. Nous nous souvenons de ce vers où Perdigon déclare ignorer l'art de la chasse : *no sai de cassa ni d'austor* (VII, 24). L'originalité de cette tournure, pour indiquer une origine roturière, a dû frapper l'imagination. De là, le raisonnement, en opposant la chasse à la pêche, que le poète avouait implicitement être plutôt versé dans les secrets du métier de pêcheur. Et comme ce métier, il ne l'a pas exercé lui-même, c'est donc son père qui avait dû l'exercer. Le raisonnement paraît absurde et l'est en effet ; mais quiconque a quelque peu pratiqué ces *vidas* ne s'en étonnera pas trop : dans les biographies d'un Marcabru, d'un Bernard de Ventadour et de tant d'autres on en trouve qui ne sont pas moins saugrenus. A son tour, le nom de Lesperon, suspect pour la même raison, peut s'expliquer par un passage mal compris de la chanson III. Combinant le premier vers : *Trop ai estat, mon bon esper non vi* (« J'ai été très longtemps sans voir mon Bon Esper ») avec le

1. Lesperon, dép. Ardèche, arr. Largentière, canton de Coucouron.

Digitized by Google

vers 18 (*estau sai en terr' estranha* « je suis là en terre étrangère »), le biographe, qui ignore le *senhal* de *Bon Esper*, a pu voir là l'indication du pays natal du poète et en tirer le nom de Lesperon qu'il attribue comme lieu de naissance au jongleur. Une confusion pareille, si étrange qu'elle paraisse, n'a rien de trop surprenant pour qui connaît les procédés bizarres de ces vieilles biographies.

Le fait saillant, dans les *vidas* de Perdigon, c'est l'étrange fortune que lui attribue son biographe. D'abord enrichi, élevé aux honneurs, choyé de tout le monde, puis brusquement frappé d'un cruel revers de fortune, dépouillé de ses biens, privé de ses amis par la mort, c'est ainsi qu'on nous le présente. Il n'y a rien de tout cela dans ses œuvres, et cependant c'est encore là que notre auteur a puisé ses renseignements. En effet, combien de fois Perdigon n'a-t-il pas parlé de l'abandon qui le menace, d'un changement de fortune possible? Qu'on en juge : dans la chanson n° V : *Qui·m ve laissar e guerpir* (« Si l'on me voit abandonné et délaissé », v. 22); *Qui·m laissa* (« Si l'on m'abandonne », v. 31) [1]; dans VII : *Pus non truep mas captienh ni senhor* (« Puisque je ne trouve plus ni soutien, ni seigneur », v. 6). Ce qui n'était qu'une supposition, la biographie en fait une réalité. Elle compte le poète lui-même au nombre de ces « délaissés, déshérités, désemparés » dont il parle (V, 27-28, 40). Et ce qui ne s'appliquait qu'à l'amour (*d'amor m'an si camjat*, VIII, 5), elle le prend dans un sens matériel : *molt se camjet lo seus afars* (« sa fortune fut bouleversée »). L'idée de l'élévation suivie de ce revers, ne se trouve-t-elle pas en toutes lettres dans la même chanson, n° VIII : *Amics qui·lh tan aut sors e·l tol sos bos espers* (« un ami, si on l'a élevé si haut et qu'on lui prend [ensuite] ses bons espoirs », v. 53-54)?

La forme donnée à cette élévation a dû elle-même être suggérée au biographe par quelques vers de Perdigon. Il y a, par exemple, dans le partimen XII, la moquerie de Raimbaut de Vaqueiras à l'adresse du jongleur qui « contrefait le sire Etourneau avec sa lance » (XII, 51); il y a aussi dans le même *par-*

1. Cette traduction nous paraît préférable à celle de M. Chaytor : « si elle m'abandonne ».

Digitized by Google

timen le vers 48 : *enquer fora joglars o escudiers* (« je serais encore jongleur ou écuyer » [1]). N'est-ce pas faire entendre qu'à présent il est autre chose et mieux que cela, c'est-à-dire chevalier, à l'instar de Raimbaut lui-même ? Et quel seigneur aurait été plus indiqué pour avoir accordé cette faveur au jongleur, que le Dauphin, ami du troubadour et connu pour avoir échangé avec lui des strophes de *partimen* ? C'est bien lui qui a accordé à Perdigon un brevet de courtoisie : *Cais cortes es Perdigos* (XI, 39), exclamation dont le biographe n'a évidemment pas senti l'ironie. Ce sera donc le Dauphin qui a fait du jongleur son chevalier et qui lui donna, conséquence naturelle, une terre, une rente, des vêtements et des armes [2].

A partir d'ici, les deux versions se séparent. L'une, avec une imprécision qui masque à peine l'ignorance du narrateur, rappelle sommairement son revers de fortune : sa fortune changea ; il perdit tout, amis et amies, estime, honneur et avoir. Comment ? pourquoi ? Une vague indication : « la mort lui enleva le bonheur et lui donna le malheur ». Mais la mort de qui ? Toujours pas celle du Dauphin qui vécut si longtemps. Alors ? Le biographe, sans doute, n'en sait pas plus long là-dessus que nous-mêmes. Ne serait-ce pas simplement un écho de la chanson VIII, déjà utilisée à plusieurs reprises ? Il y est si souvent question de la mort : « les réponses irritées dont j'ai failli mourir » (v. 29) ; — « je serai mort et vaincu » (v. 50) ; — « un ami qu'on élève si haut et à qui on enlève (ensuite) ses bons espoirs, meurt de ces douleurs » (v. 53-55). Évidemment, ce n'est pas du tout ce que dit le biographe, mais on a vu avec quelle désinvolture celui-ci interprétait, selon sa propre fantaisie, le texte du poète.

Enfin, la même chanson lui fournit encore le trait final, la retraite du jongleur au couvent. Cette solution, en soi, s'offrait facilement. Les exemples illustres ne manquaient pas : Bernard de Ventadour, Bertrand de Born, et, tout proche, Folquet de

1. Le biographe a pris *fora* pour la première personne, au lieu de la troisième. — Au vers 46, lire *en que*, au lieu de *es que*, et au vers suivant *fos* avec tous les manuscrits sauf *C*.

2. *Vestir e armar, caval et armas*, c'est la formule classique des biographies ; cf. la dernière *razo* de Peire Vidal (p. 278), les biographies de Raimon de Miraval (p. 274), de Peirol (p. 265), etc.

Digitized by Google

Marseille, sans parler de beaucoup d'autres. Mais Perdigon, lui-même, semble l'indiquer : *solatz e chantar lais e totz faitz amoros* (« j'abandonne la joie et le chant et tous les faits amoureux », VIII, 47-48), ou encore : *totz mos chantars lais* (VII, 9). Le vers VIII, 32 (*nuils coventz querers*), où une lecture rapide a pu confondre « convention » avec « couvent », donnait une direction à l'imagination du biographe. Mais pourquoi l'*orde de Cistel* ? Serait-ce simplement la puissance et l'importance de cet ordre qui aurait déterminé le choix du narrateur ? Ou connaissait-il la biographie de Folquet dont la fin présente avec la nôtre une si frappante ressemblance [1] ? Ici, nous ne pouvons que poser la question.

Deux tendances dominent la deuxième version de la *vida* de Perdigon et la distinguent nettement de la première. Ces tendances, il faut en tenir compte pour la juger exactement. D'une part, son auteur a la manie du détail précis. Partout des noms et des faits, là où l'autre rédaction se tient dans une vague généralité. Il lui faut des détails coûte que coûte; quand ils manquent, il n'hésite pas à les inventer. C'est donc, chez lui, une abondance de précisions telle qu'on se méfie. D'autre part, le biographe est un fougueux partisan du comte de Toulouse et des Albigeois. Il suffit, pour être fixé là-dessus, d'entendre avec quel attendrissement il parle du *bon comte Raimon* que ses méchants ennemis veulent dépouiller de son héritage. Or, notre biographe, à tort ou à raison, attribue à Perdigon une attitude franchement hostile vis-à-vis du comte de Toulouse et de ses alliés. De là, son antipathie violente pour le jongleur, une haine qui se manifeste dans la malveillance avec laquelle il interprète ses œuvres.

Ce sentiment, sur quoi se base-t-il ? Si nous en croyons l'auteur, ce serait sur des chansons de Perdigon dirigées contre les Albigeois et glorifiant la victoire des envahisseurs sur Pierre d'Aragon [2]. Ces chansons n'existent plus. Ont-elles jamais

1. Notre texte a une similitude frappante avec celui de la *vida* de Folquet de Marseille : *e si s'en rendet a l'orde de Cistel... e lai el moric* (*Biogr. d. troub.*, p. 289). Sur une ressemblance analogue avec une autre *vida*, cf. *infra*, p. 361, note 1.

2. (Perdigon) *fetz prezicansa per que las gens se crozeron, e·n fetz lauzors a Dieu, car li Frances avian mort e desconfit lo rei d'Arago.*

Digitized by Google

existé? Les doutes, déjà exprimés à ce sujet par M. Lewent et M. Chaytor [1], sont parfaitement justifiés. On peut très bien s'expliquer les indications de la biographie, sans avoir recours à ces poésies si problématiques. Le point de départ des raisonnements du biographe, c'est la strophe où Perdigon engage les rois d'Aragon et de Castille à faire la guerre aux renégats (V, str. 6). Interprétant ce passage dans le même sens que les critiques modernes, le biographe y a vu un appel à la guerre contre les Albigeois. C'est là, pour lui, la *prezicansa en cantan per que las gens se crozeron* Et voici donc Perdigon rangé au nombre des ennemis du comte de Toulouse. Toute son œuvre sera vue et interprétée sous cet angle particulier. Ainsi le voyage d'Espagne dont il est question dans la même chanson deviendra le fameux voyage de Rome, de 1208, qui déclancha la guerre du Midi [2]. Perdigon sera donné comme compagnon à Folquet de Marseille, évêque de Toulouse, et à l'abbé de Cîteaux, c'est-à-dire aux pires ennemis des Albigeois. Le biographe leur adjoint encore Guillaume de Baux, prince d'Orange. Indication significative. Il a trouvé, dans la même pièce, le nom de *lo Bautz*. Dans son parti pris, cela ne peut être que Guillaume qui est, lui aussi, parmi les adversaires acharnés des hérétiques. C'est donc lui qui ira, sur la foi de cette chanson, avec notre jongleur à Rome [3]. Ainsi, Perdigon est inféodé au parti des croisés. Il deviendra, sinon responsable, du moins solidaire de leurs pires méfaits. Mort du vicomte de Béziers [4], dévastation des régions de Carcassonne et d'Albi, mort de Pierre d'Aragon avec mille chevaliers et vingt mille hommes devant Muret : *a totz aquestz*

1. Lewent, *loc. cit.*, p. 679 ; Chaytor, p. v.

2. L'*Histoire littéraire de la France*, XVIII, p. 604, et P. Meyer, *Chanson de la Croisade contre les Albigeois*, II, p. 204, note, placent ce voyage de Perdigon peu avant le concile de 1215. Mais puisque son but est d'*adordenar crozada*, il doit avoir eu lieu, dans l'idée du biographe, avant le début de la guerre, donc en 1208. Folquet était en effet à Rome à cette date, mais en compagnie du légat Navarre, évêque de Couserans (*Hist. de Languedoc*, VI, p. 267). Que la *vida* remplace ce dernier par l'abbé de Cîteaux, cela prouve nettement que son auteur voulait simplement nommer les grands chefs spirituels de la croisade.

3. Cette participation n'est pas attestée ailleurs (cf. P. Meyer, *loc. cit.*, II, p. 203-204, note). Elle est inventée par notre biographe.

4. Le biographe lui donne à tort le titre de comte.

Digitized by Google

faitz far fon Perdigos (« Perdigon participa à tous ces événements ») [1]. Le roi d'Aragon : mais le biographe sait, toujours par la chanson V, que Perdigon a été en rapports avec ce souverain. Excellente raison pour l'accabler sous l'accusation de la plus noire ingratitude : « Perdigon loua Dieu de ce que les Français avaient tué et défait le roi d'Aragon », ce roi qui avait été jadis son bienfaiteur, ajoute la biographie (*lo quals lo vestia e'l dava sos dos*). L'éloge des Français qu'il reproche à notre jongleur, le biographe pouvait, avec un peu de bonne ou de mauvaise volonté, le trouver dans le *partimen* XII, là où « ceux de France, qui ne songent qu'à se battre et à boire » (v. 23-24)[2], sont représentés comme l'idéal chevaleresque de Raimbaut de Vaqueiras. Or, vanter les Français, c'était se réjouir de leur victoire, notamment de cette victoire devant Muret, à laquelle Perdigon aurait lui-même contribué.

Cette prétendue ingratitude du jongleur à l'égard de son ancien bienfaiteur et l'attitude hostile qu'il aurait prise vis-à-vis des Albigeois et de leur chef, le comte de Toulouse, voilà, pour le biographe, la cause principale des malheurs du poète, celle qui lui fait perdre l'estime et l'honneur et l'avoir (*per qu'el cazec de pretz e d'onor e d'aver*). Les détails de cette déchéance, il les puise dans la chanson VIII. Les anciens protecteurs — l'auteur ignore ou oublie que Perdigon avait surtout fréquenté les cours catholiques et antihérétiques — refusent désormais de le voir et de l'entendre. Le poète ne dit-il pas, en effet, dans les vers 26-29, qu'il vit dans la tristesse « car les réponses féroces et irritées, comme si l'on me donnait mon congé, m'ont presque fait mourir » [3]. Il n'ose plus aller ni venir. C'est l'écho lointain des vers 8-9 : « La peur me nuit dans ces tourments [4] ». Et des vers 53-

1. Ce récit se trouve en partie aussi dans la biographie de Raimon de Miraval, nº 5 (man. *ERP*, *Biogr. d. Troub.*, p. 278). Est-elle du même auteur ?

2. *Armas e vis* que M. Chaytor traduit par « armes et apparences » ne peuvent guère signifier autre chose qu' « armes et vins ». De même, au vers 31, *ricx volpils* signifie non pas « votre riche renard », mais « un seigneur lâche ».

3. Cf. aussi VII, 6 : *e pus non truep mas captienh ni senhor.*

4. Une lecture rapide ou un souvenir imprécis ont fait prendre au biographe le mot *error* dans ces vers : *eissi mi nolz paors en aquestas errors*, pour « voyage ».

Digitized by Google

54 (« Un ami élevé si haut et à qui on enlève ses espoirs »), il tire un détail plus précis encore : le Dauphin lui reprend les dons « qu'il lui avait faits auparavant », au moment même où, par un juste retour des choses « le comte Raimond eut recouvré sa terre ». D'autre part, ces amis dont la mort a privé le poète, le biographe n'est pas embarrassé pour nous les faire connaître très exactement : ce sont simplement les chefs de la Croisade, Simon de Montfort et Guillaume de Baux, tués l'un et l'autre en 1218, et « tous les autres qui avaient fait la croisade ». Le nom de Simon de Montfort n'a certainement pas plus de valeur ici que ne l'avaient plus haut ceux de Folquet de Marseille et de l'abbé de Cîteaux.

Reste enfin la dernière notice concernant l'entrée de Perdigon au couvent. De nouveau, le biographe y ajoute force détails. Il commence par introduire un personnage nouveau : ce serait Lambert de Montelh (Montélimar) qui aurait fait recevoir Perdigon dans les ordres. Ce nom où l'a-t-il pris ? Dans les œuvres du poète, il n'y en a pas trace. Mais Lambert était encore un des principaux partisans des Croisés [1], raison suffisante aux yeux de notre auteur pour que le jongleur, abandonné de tous, se soit tourné vers lui ; et, de plus, il était, au moins pour le biographe, le gendre de Guillaume de Baux [2]. Le petit entrefilet *q'era genre d'en G. del Baus*, dévoile nettement le fonds de sa pensée. Après la mort de Guillaume, à qui le troubadour aurait-il pu mieux s'adresser qu'au plus proche parent du défunt? Ce n'est donc qu'une combinaison ingénieuse de la *vida* dont l'auteur est évidemment beaucoup mieux renseigné sur les principaux personnages de la Croisade que sur la vie de Perdigon.

Il nous dira aussi le nom, qu'ignorait la première rédaction de la *vida*, de la maison de Cîteaux où se réfugia Perdigon dans ses derniers jours. C'est *Silvabela*. Encore un nom qui ne se trouve pas dans les œuvres du poète. Mais quelle est cette abbaye de Silvabela? Aucun de ceux qui se sont occupés de Perdigon jusqu'ici ne nous renseigne là-dessus. Il y a à cela une excellente raison : c'est que Silvabela ne semble jamais avoir

1. P. Meyer, *loc. cit.*, v. 3851 et II, p. 205, note 5.

2. Guillaume de Baux n'avait pas de fille, Lambert ne pouvait donc pas être son gendre ; il était, par contre, le beau-frère de Gui de Montfort (Chaytor, p. VI).

Digitized by Google

existé. Son nom ne figure pas dans la liste des fondations cisterciennes dressées par de Visch [1]. Il y a bien, dans le Var, un hameau du nom de Sylvebelle, mais M. Courtecuisse, archiviste du Var, a bien voulu me faire savoir qu'il n'a pu relever la trace de cet endroit dans aucun document imprimé ou manuscrit, et ailleurs il n'y a pas plus de traces de Silvabela qu'ici [2]. Il ne reste donc que de deux choses l'une : ou bien Silvabela est une leçon fautive qui se serait déjà glissée dans la source commune des manuscrits *E* et *R* ; dans ce cas, il se serait substitué à Silvacana, la grande abbaye cistercienne sur les bords de la Durance (Bouches-du-Rhône) — j'avoue que cette explication me paraît plus probable — ; ou bien le mot est une invention pure et simple du biographe qui, féru de précision, a créé un nom imaginaire sur le type des noms célèbres des abbayes de Silvacana et de Silvanesca. Quelles étaient ses raisons pour préférer un nom inventé à un nom réel, nous l'ignorons ; mais nous ne nous étonnons pas outre mesure de ce procédé. Quoi qu'il en soit, le cas est typique ; il fait voir, mieux que le reste, combien peu vaut le témoignage de la *vida* en tant que document historique et biographique.

Somme toute, aucune des deux rédactions de la *vida*, la seconde pas plus que la première, ne repose sur d'autres fondements que sur les propres œuvres du troubadour. De celles-ci mêmes, le biographe n'en a connu, ou du moins n'en a utilisé, qu'une partie. La moitié de cette œuvre, les chansons I, II, IV, VI, IX, auxquelles il convient d'ajouter la pièce faussement attribuée à Peirol, n'a pas laissé la moindre trace dans les biographies du poète. Cette ignorance seule peut expliquer les lacunes surprenantes que nous avons signalées plus haut. La *vida* repose essentiellement sur les trois *partimens* et sur les chansons V, VII et VIII, peut-être aussi sur III. Mais ici même, des interprétations arbitraires et des combinaisons fantaisistes, dominées par une idée préconçue, ont abouti à une construction

1. De Visch, *Bibliotheca scriptorum sacri ordinis Cisterciensium*, 1656, p. 356-400.

2. D'après le *Dictionnaire des Postes*, il n'y a pas d'autre endroit de ce nom en France. Je dois à l'obligeance de M. Duprat, secrétaire général de l'Institut historique de Provence, le renseignement que la rue Sylvabelle à Marseille est récente et tire son nom d'une famille marseillaise.

Digitized by Google

élégante, intéressante, souvent ingénieuse et spirituelle, mais qui ne saurait en aucune manière prétendre nous donner un récit exact de la vie réelle du poète. Et pourtant c'est uniquement là-dessus que se base la réputation faite à Perdigon, d'avoir été le seul parmi les troubadours à élever sa voix en faveur des envahisseurs français et d'avoir été animé, comme le dit, avec un amusant anachronisme, son plus récent biographe, de « sentiments antipatriotiques ». Ce n'est qu'une légende qui ne trouve aucun appui dans ses œuvres et à laquelle il faut renoncer une fois pour toutes. Rien ne nous fait connaître la position prise par le jongleur dans cette affaire. En a-t-il seulement vu le début ? Il est permis d'en douter. Ce n'est donc qu'une fausse imputation qui lui a été faite par son biographe, le fougueux partisan des comtes de Toulouse.

Après tant d'autres, la *vida* de Perdigon confirme à son tour le peu de valeur qu'ont ces documents au point de vue historique. Certes, nous nous garderons bien de les mettre toutes sur le même plan. Il y en a qui sont fondées sur des données sûres et solides et qui constituent des témoignages historiques utiles et intéressants. Celle de Perdigon n'est certainement pas de ce nombre.

E. HOEPFFNER.

Digitized by Google

ANTOINE DE LA SALE

LE DUC DE BOURGOGNE

ET

LES *CENT NOUVELLES NOUVELLES*

L'affirmation selon laquelle Antoine de La Sale, vers la fin de sa vie, a fait un séjour plus ou moins prolongé à la cour de Philippe le Bon, a toujours été acceptée sans réserve, et en effet elle repose sur quelques indices qui paraissent, à première vue, assez solides. La question a son importance, car c'est en se fondant sur ce séjour et sur quelques autres preuves moins significatives, qu'on a cru avoir retrouvé dans La Sale l'auteur des *Cent nouvelles nouvelles*. Mais Antoine de La Sale a-t-il vraiment séjourné à la cour de Bourgogne ? L'assertion ne résiste pas à un examen critique des preuves jusqu'ici tenues pour valables et à un recours aux documents originaux des archives de la maison de Bourgogne. Il faut renoncer à se figurer La Sale comme une des lumières de cette cour brillante, aussi bien qu'à l'hypothèse, déjà chancelante, que c'est à lui qu'on doit le joyeux recueil d'histoires graveleuses.

L'an 1448, La Sale quitta la Provence et le service des ducs d'Anjou pour se charger du gouvernement des trois fils de Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol. A cette date commence la période de sa véritable activité littéraire, qui devait durer quelque douze ans. A ce moment il lui aurait été bien facile d'entrer en relations avec le duc de Bourgogne : la résidence ordinaire de ce dernier était en Flandre et très près des domaines de Saint-Pol. En outre, Louis de Luxembourg se rendait souvent auprès de Philippe le Bon, sauf pendant les quatre années où une querelle violente les sépara (1454-1458). En faveur de l'hypothèse d'un séjour à la cour de Bourgogne nous avons un manuscrit du *Petit Jehan de Saintré* daté de Genappe

Digitized by Google

le 25 septembre 1459 [1], un autre de la *Salle* daté de Bruxelles le 1er juin 1461 [2], et le seul manuscrit connu des *Cent nouvelles nouvelles* où on trouve, en tête de la 50e nouvelle : « Par Monseigneur de La Salle, premier maistre d'hostel de Monseigneur le duc » [3]. On a voulu considérer ces indications comme des preuves certaines et de résidence et de service à la cour de Bourgogne. Mais il y a des raisons sérieuses de se méfier de ces trois témoignages.

D'abord, pas un des manuscrits cités n'est un original. Depuis que E. Langlois [4] et G. Raynaud [5] ont signalé des manuscrits du *Saintré* datés du Châtelet-sur-Oise l'an 1456, on ne dit plus que Génappe et 1459 sont le lieu et la date de la composition du roman. Selon G. Raynaud, la copie de 1459 reproduit une partie des corrections qui se trouvent sur le manuscrit d'auteur, mais pas toutes. Donc, à moins qu'on ne suppose un intermédiaire, il serait naturel de croire que ce manuscrit aurait passé quelque temps à Génappe mais sans avoir quitté définitivement les mains de l'auteur. Faut-il en tirer la conclusion que La Sale s'est trouvé à Génappe en même temps ? Pas du tout, puisqu'un manuscrit peut voyager sans son auteur, et les visites du comte de Saint-Pol à Genappe, où se trouvait à cette époque le dauphin, suffiraient à expliquer un déplacement temporaire. D'ailleurs, le manuscrit de Genappe, quant au travail, ne ressemble pas aux autres préparés sous les yeux de La Sale : la qualité du papier est inférieure, l'écriture est moins soignée, et on ne trouve pas, comme dans les autres, l'emploi assez libéral des encres de couleur. Le

1. Paris, Bibliothèque Nationale, ms. fr. 1506.

2. Bruxelles, Bibliothèque Royale, ms. 9287-8.

3. Glasgow, Hunterian Museum. Ce manuscrit a été publié par Thomas Wright, dans la Bibliothèque Elzéverienne, Paris, 1858, 2 vol. in-18. Dans cette citation, comme partout dans les *Nouvelles*, « Monseigneur le duc » indique le duc de Bourgogne.

4. *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXXIII, 2e partie (1889), p. 80-85.

5. *Un nouveau manuscrit du* Petit Jean de Saintré, *Romania*, XXXI (1902), p. 527 ss. G. R. désigne ce manuscrit par la lettre F, et le considère comme le manuscrit d'auteur. Voir aussi P. Champion, *Le manuscrit d'auteur du* Petit Jehan de Saintré, Paris, 1926, in-4, et l'édition du *Saintré* par P. Champion et F. Desonay, Paris, Éditions du Trianon, 1926.

Digitized by Google

seul motif qu'aurait pu avoir l'auteur lui-même de faire exécuter une copie de son manuscrit aurait été de la présenter à quelqu'un, et on peut se demander si La Sale se serait permis d'offrir à qui que ce soit une copie si peu attrayante et qui en outre portait la dédicace antérieure à Jean d'Anjou, duc de Calabre et de Lorraine.

Le manuscrit original de la *Salle* [1] est daté du Châtelet-sur-Oise, octobre 1451, et porte une dédicace à Louis de Luxembourg. L'autre, de 1461, en est une copie fidèle et paraît avoir été exécuté pour Philippe le Bon, puisqu'on trouve à la fin : « Achevé et parfait en *vostre* ville de Bruxelles... » Mais était-ce La Sale qui l'avait commandé ? Il semble que non. Il l'aurait dédié au duc, au lieu de reproduire la dédicace, peu appropriée en la circonstance, au comte de Saint-Pol. Une autre fois, quand il avait présenté des copies du même morceau à Jean d'Anjou [2] et à la duchesse de Bourbon [3], il avait pris le soin élémentaire de dédier chaque manuscrit à la personne à laquelle il était destiné. Nous savons d'ailleurs que Philippe le Bon se plaisait à faire faire par ses scribes de belles copies enluminées des manuscrits qui se trouvaient dans sa bibliothèque, ou qu'il avait empruntés [4]. Encore une fois, il n'est pas du tout nécessaire de supposer que La Sale se trouvait à l'endroit où l'on copiait un de ses ouvrages. A propos de la miniature qui se trouve en tête du manuscrit de Bruxelles, on dit le plus souvent qu'elle représente l'auteur offrant son livre au duc de Bourgogne. Mais nous savons que le peintre de cette miniature, Loyset Liedet, se conformait aux dédicaces des manuscrits qu'il illustrait [5]. D'ailleurs, le seigneur assis ne ressemble pas aux por-

1. Bruxelles, Bibliothèque Royale, ms. 10959.

2. *Le Paradis de la reine Sybille*, dans la *Salade*. Bruxelles, Bibliothèque Royale, ms. 18210-15. Éditions : Paris, Le Noir, in-fol., 1522 (n. s.) et 1528 (n. s.).

3. Chantilly, Musée Condé, Cabinet des Livres, ms. 924.

4. Pour un exemple de l'an 1467 voir Douët-d'Arcq, *Notice sur un volume de comptes des ducs de Bourgogne* (Ext. de la *Bibliothèque de l'École des chartes*) Paris, 1850, in-8°, pp. 21-22.

5. Par exemple, en tête d'un manuscrit de l'*Arbre des Batailles* exécuté pour le duc dans la même année, 1461, Liedet illustre la dédicace de Honoré Bonnet à Charles VI en figurant un clerc en train de présenter son livre à

Digitized by Google

traits connus de Philippe le Bon et ne porte pas le collier de la Toison d'Or — détail caractéristique que Liedet ne se serait pas pas permis d'omettre. D'autre part, le comte de Saint-Pol avait refusé le collier. Il faut reconnaître, alors, que la miniature représente Louis de Luxembourg, à qui la dédicace est adressée. Quant au personnage agenouillé, est-ce que par aventure il représenterait fidèlement La Sale ? On voudrait bien le croire, si on avait quelque raison de supposer que l'artiste l'eût jamais vu.

Malgré les visites fréquentes du comte de Saint-Pol à la cour de Bourgogne, il est peu probable que La Sale l'ait accompagné. Il était attaché, non à la suite du comte, mais à ses trois fils, et nous savons qu'au moins une fois auparavant, à l'occasion d'un voyage à Saint-Jacques de Compostelle, on l'avait laissé à la maison [1]. Son âge aussi (il était né vers 1386) ne lui aurait pas permis de voyager beaucoup. Ce que nous savons de ses résidences à cette époque semble montrer qu'il s'était fixé dans les domaines de Louis de Luxembourg. Nous l'avons vu au Châtelet en 1451. C'est là aussi, le 6 mars 1456, qu'il termina le manuscrit F du *Saintré*. Le *Réconfort à Madame de Fresne* est daté de Vendeuil-sur-Oise, décembre 1457 [2], et les *Anciens Tournois* derechef du Châtelet, le 4 janvier 1459 (n.s.) [3] Au mois de février 1460, il fit don à l'église collégiale de Ligny-en-Barrois d'un tableau de la Vierge, dite Notre-Dame des Vertus [4]. Le document qui mentionne cette donation

un roi de France (Bruxelles, Bibliothèque Royale, ms. 9079). Je dois cette identification de l'artiste de notre miniature, aussi bien que ces renseignements sur ces procédés habituels, à l'extrême obligeance de M. Lyna, bibliothécaire à la Bibliothèque Royale de Belgique. Cette miniature a été reproduite en couleurs comme frontispice de l'édition du *Saintré* signalée ci-dessus.

1. Voir la dédicace de la *Salle*.

2. Voir O. Grojean, *Un nouveau manuscrit d'Antoine de La Sale*, dans l'*Annuaire* (1910) *de la Société des Bibliophiles et Iconophiles de Belgique*, Bruxelles, 1911, ou bien J. Olivier-Martin, *Un manuscrit inconnu du* Réconfort *d'Antoine de la Salle*, *Romania*, LII (1926), pp. 164-9. Il s'agit du même manuscrit, qui appartient actuellement à M. Nève.

3. Paris, Bibliothèque Nationale, mss. fr. 5867 et 1997. Publié par B. Prost, *Traités du duel judiciaire, relations de pas d'armes et de tournois*, Paris, 1872.

4. Voir L.-H. Labande, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, LXV (1904), pp. 99, 324-6.

Digitized by Google

démontre qu'en 1460 La Sale se trouvait encore au service du comte de Saint-Pol. Il y est dit aussi que sa femme Lionne de la Sellana de Brussa occupait (*in absentia*, sans doute) le poste de cellérière de la duchesse de Bourbonnais [1]. Pourrait-on voir dans cette donation pour des bénéfices spirituels d'un objet vénérable qui était resté entre les mains de La Sale pendant quelques vingt-cinq ans, l'indice d'un déclin rapide de sa vitalité et l'approche de la mort ? En tout cas il y a des raisons de croire qu'il ne quitta pas le service de Louis de Luxembourg. G. Raynaud dit [2] : « Les corrections au texte de *Saintré* tenues continuellement à jour par La Sale sur notre manuscrit montrent que ce manuscrit est resté entre les mains de l'auteur jusqu'à son dernier jour. La signature de Marie de Luxembourg, petite-fille de Louis de Luxembourg, qu'on y lit au dernier feuillet, prouve que le volume était devenu la propriété du comte de Saint-Pol à la mort d'Antoine de La Sale, lequel par conséquent..., était encore au service de la maison de Luxembourg. »

Que penser, donc, du troisième de nos témoignages, le manuscrit de Glasgow des *Cent nouvelles nouvelles*, qui l'appelle premier maître d'hôtel du duc de Bourgogne ? On doit remarquer d'abord que notre auteur était écuyer et n'avait aucun droit au titre de Monseigneur qu'on lui accorde ici. Cela sonne faux et rend suspect tout ce qu'on nous dit de ses fonctions. En outre, la table du manuscrit de Glasgow le nomme tout simplement Antoine de La Sale et c'est ainsi qu'il est désigné dans la table et dans le texte de l'autre version, celle qui est représentée par l'édition Vérard de 1486. Il faut dire qu'on ne sait pas où, ni quand, ni par qui le manuscrit de Glasgow a été écrit. La date qu'il porte, 1432, est une erreur évidente, et nous savons d'autre part que ce n'est pas le manuscrit qui se trouvait dans la bibliothèque de Bourgogne lors de l'inventaire de 1467 [3]. En somme, d'après trois témoignages contre un, on ne peut faire autrement que de croire que ce qu'on trouvait dans l'ori-

1. MM. Söderhjelm (*Acta Societatis Scientiarum Fennicae*, t. XXXIII, n° 1 (p. 30), 1908, et Doutrepont (*La littérature française à la cour des ducs de Bourgogne*, Paris, 1909, in-8, p. 93, ont tort de lire « Bourgogne » et voir là-dedans une indication des relations d'Antoine avec cette cour.

2. *L. c.* p. 537.

3. Voir Wright, *o. c.*, pp. vii-viii.

Digitized by Google

ginal était « Antoine de La Sale » et que l'autre indication est une erreur pure. Il n'est peut-être pas nécessaire de tâcher d'expliquer cette erreur, mais nous pouvons indiquer quelques possibilités qui ne sont, cependant, que de simples conjectures. Le scribe aurait pu confondre La Sale, qui habita longtemps le Châtelet, et Symon du Châtelet, qui était un des maîtres d'hôtel de Bourgogne à cette époque, et qui est presque toujours appelé dans les documents de la maison tout simplement « le sire du Châtelet. » Ou bien il aurait pu supposer que La Sale était vraiment au service du duc, puisqu'il était nommé parmi les conteurs, et conjecturer qu'il était maître d'hôtel, puisque ce poste était souvent occupé par des littérateurs, comme par exemple Olivier de La Marche et Antoine, bâtard de Bourgogne. Ou bien « Monseigneur le duc » pourrait être une erreur pour « Monseigneur le comte » (de Saint-Pol). En tout cas, cette qualification est fautive, et ce qui suit montrera qu'il faut la rejeter complètement.

Les documents originaux qui nous restent sur la maison de Philippe le Bon sont tellement nombreux qu'ils nous permettent de déterminer une fois pour toutes si La Sale était attaché à cette cour ou non. On déposait une copie des comptes du domaine auprès de la Chambre des Comptes à Dijon, et une autre auprès de la Chambre de Lille. Les archives de Dijon, avant de subir des pertes considérables pendant la Révolution, ont été utilisées par Dom Plancher pour son *Histoire de Bourgogne* [1]. En préparant cet ouvrage, l'auteur dressa une liste des officiers des quatre ducs de la maison de Valois, qui, d'après sa longueur et les nombreuses mentions de la plupart des noms qu'elle renferme, paraît assez complète [2]. Puisque le nom de La Sale ne s'y trouve pas, non plus que dans l'*Etat des officiers et domestiques de Philippe, dit le Bon, duc de Bourgogne* [3], tiré des mêmes sources, on peut supposer que les documents de Dijon ne le mentionnaient pas. Nous pouvons constater qu'il n'est pas indiqué dans les documents qui ont été préservés.

1. Dijon, 1739-81, 4 vol. in-fol.

2. Le manuscrit de cette liste se trouve à la Bibliothèque Nationale à Paris, mss. fr., Bourgogne 23-6.

3. Dans les *Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne*, Paris, 1729, 2 tomes en 1 vol., t. 2, pp. 166-257. Il faut reconnaître que cette dernière liste ne paraît pas complète pour la fin du règne du duc.

Digitized by Google

Les archives de Lille ont eu meilleure fortune [1]. Les catégories principales qui font connaître le personnel de la cour sont les *États Journaliers*, les *États Auliques*, les comptes du Receveur général des Finances, et les pièces comptables de la Recette générale des Finances. Les plus importantes sont les *États Journaliers*. Ce sont des listes, rédigées chaque jour par un maître d'hôtel, qui indiquent, outre les dépenses ordinaires de la journée, les noms de tout le personnel de la cour avec les gages payés à chacun. Il y en a des séries pour la maison du duc, pour celle de la duchesse, et pour celle du comte de Charolais (Charles le Téméraire). Les dossiers ne sont plus complets, mais encore tellement nombreux qu'il serait presque impossible que quelqu'un qui aurait passé même quelques semaines au service du duc n'y soit pas indiqué. Nous avons compulsé les liasses pour les années 1459 à 1464 [2], qui comprennent les dates des manuscrits du *Saintré* et de la *Salle* dont il est question, aussi bien que celle généralement acceptée pour la rédaction définitive des *Cent Nouvelles Nouvelles* (1462) [3]. On n'y trouve nulle part le nom de La Sale, bien que ceux des maîtres d'hôtel connus y apparaissent bien des fois.

Les *États Auliques* des officiers du duc sont plus rares, mais nous avons une ordonnance du 9 avril 1448 (v. s.) qui établit le personnel de la maison, et qu'on a tenue à jour jusqu'à la mort du duc (1467) par l'addition des noms des officiers nommés plus tard [4]. Encore une fois, pas de mention de La Sale. Il n'est pas signalé non plus dans les comptes du Receveur général des Finances pendant la période du 1er octobre 1460, au 30 septembre 1463, sous les rubriques de *Gages et pensions* et *Dons et récompenses* [5]. S'il avait offert quelque manuscrit au duc à cette époque, il est presque certain qu'on trouverait la mention de quelque don, même si le bénéficiaire n'appartenait

1. Voir Jules Finot, *Introduction* au tome VII de l'*Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790, Nord, Archives Civiles*, Lille, 1892, in-fol.

2. Archives départementales du Nord, B 3424-8.

3. On doit reconnaître que cette date n'a pas été établie d'une façon certaine.

4. Arch. dép. Nord, B 19445.

5. Arch. dép. Nord. B 2040, 2045, 2048.

Digitized by Google

pas au personnel de la cour. Quant aux pièces comptables de la Recette générale des Finances, nous avons reçu l'assurance qu'un récent inventaire détaillé n'a relevé aucune mention de La Sale [1].

Puisqu'il est inconcevable qu'il ait exercé une charge à la cour de Bourgogne sans avoir jamais été signalé dans ces documents, nous pouvons rejeter le témoignage du manuscrit de Glasgow des *Cent Nouvelles Nouvelles* et considérer la question comme résolue. Cependant, est-ce que La Sale ne visita jamais ni le duc à Bruxelles ni le dauphin à Genappe ? Il serait téméraire de le nier péremptoirement, mais pas plus qu'il ne le serait de continuer à l'alléguer sans avancer des preuves plus solides que celles que nous venons de passer en revue.

Il n'est pas possible de résumer ici le débat qui a eu lieu autour de la part qu'a prise Antoine de La Sale à la rédaction des *Cent Nouvelles Nouvelles* [2]. Malgré les objections qu'ont soulevées M. Joseph Nève et d'autres après lui, il y a toujours des savants qui veulent voir en lui ou l'auteur ou le compilateur du livre, et la question est restée ouverte. Mais il semble possible maintenant de la reprendre et de la trancher définitivement, puisque tout argument qui voudrait faire de La Sale l'auteur du recueil a pour point de départ ou pour condition essentielle l'affirmation qu'il se trouvait dans le milieu bourguignon à l'époque où on écrivait les *Nouvelles*. S'il est vrai, comme il le paraît, que c'est bien là qu'a été élaboré le recueil, La Sale n'y était certainement pour rien, puisque lui, nous pouvons le dire nettement, n'était pas là. Il est nommé parmi les conteurs, c'est vrai, et ceux qui sont ainsi désignés étaient pour la plupart plus ou moins attachés à la cour de Bourgogne ou à celle du dauphin à Genappe. Mais nous sommes bien loin de savoir si les personnages nommés comme conteurs ont vraiment écrit les histoires qui leur sont attribuées, étant donné surtout que les noms ne sont pas toujours les mêmes dans les deux versions des *Nouvelles*. D'ail-

1. Nous tenons cela de M. Max Bruchet, archiviste du Nord, à qui nous sommes redevables de cette courtoisie aussi bien que de beaucoup d'autres.

2. On trouvera un aperçu de la question et une bibliographie dans un article de M. E.-A. Peers, dans *Modern Philology*, XIV, p. 405 ss. (novembre 1916).

Digitized by Google

leurs, il faudrait un effort de volonté peu commun pour se figurer que La Sale aurait écrit la 50e nouvelle. Il est beaucoup plus facile de croire que l'auteur, quel qu'il soit, pour donner quelque crédit à la moins édifiante de ses histoires, l'a attribuée à un écrivain dont les œuvres jouissaient de quelque faveur à la cour, — et qui, est-il permis d'ajouter, n'était pas là pour se défendre.

Qui donc, sinon La Sale, a écrit les *Nouvelles* ? Nous aurons besoin de beaucoup d'éclaircissements sur la date exacte de l'ouvrage et les circonstances de son élaboration avant de pouvoir arriver à trouver la réponse. Mais, n'étant pas de l'opinion de ceux qui croient qu'à part La Sale il n'y avait personne à la cour de Bourgogne qui eût le talent d'écrire un tel ouvrage, nous ne croyons pas que le problème soit insoluble.

Charles KNUDSON, Jr.

Digitized by Google

MÉLANGES

ENTAMER LE CUER

Dans la collection de chansons françaises récemment publiée par M. Spanke[1], on lit, aux v. 19-21 de la pièce LXX (*Li tens d'esté renvoisiez et jolis*) :

> Dex, nus ne puet son dur cuer entamer,
> Car tout adés dïent si douz regart
> Que ses cuers m'aint, mes il ne le dit mie[2].

M. Spanke a cru devoir joindre (p. 381) au v. 19 une note qui est ainsi conçue : « 19 entamer : sonst nicht in der Lyrik belegtes Bild von zweifelhaften Geschmack. »

Là-dessus, M. A. Långfors a cité un autre exemple du verbe *entamer*, appliqué, à la vérité, à autre chose que le cœur, mais qui, du moins, se trouve dans une chanson d'amour. Le couplet III de la chanson III d'Adam de Givenchi (*Assés plus que d'estre amés*), publiée en 1919 par M. E. Ulrix[3], débute en effet ainsi :

> Li griés est, dame, entasmés
> Par l'aige sovent touchier,
> Mai je voi vo cruautés
> De mes larmes enforchier.

« Je relève, dit M. Långfors[4], cette image originale que d'habitude l'eau adoucit le mal, mais néanmoins les larmes du soupi-

1. *Eine altfranzösische Liedersammlung* (Romanische Bibliothek, 22, 1925 ; cf. *Romania*, LII, 224 et 387 et LIII, 226).

2. La chanson est conservée par les mss. *KNX* ; M. Spanke ne signale que les variantes suivantes : « 19 son dur *fehlt N*, 21 mes cuers l'aint *N* ».

3. Cf. *Romania*, LII, 386.

4. *Ibid.*, 387.

Digitized by Google

rant ne font que renforcer la cruauté de la belle... *Entamer*, au sens assez rare d'« adoucir » mérite d'être noté. Ce sens a été méconnu par M. Spanke... »

Je crains qu'il n'y ait dans les diverses observations de MM. Långfors et Spanke quelque inexactitude.

Tout d'abord notons que l'expression *entamer le cuer* n'est pas aussi rare qu'on le dit.

J'en trouve dans Littré, *s.v.* ENTAMER, un exemple tiré du Salut d'amour *Bone aventure aviegne Amor* publié par Jubinal [1] :

Ja avez vous mon cuer et m'ame ;
Se pitié vostre cuer n'entame
Bien m'ont trahi
Li oeil dont je premiers vous vi.

M. Morawski a signalé d'autre part [2] un exemple de l'expression dans Jean de Meun, *Roman de la Rose*, 7661-4 :

Mon cuer ja n'est il mie a moi
Onc encores ne l'entamoi
Ne ne bé pas a entamer
Mon testament por autre amer.

Mais cette leçon ne paraît pas authentique et les vers correspondants dans l'édition E. Langlois sont tout autres (6917-20) :

Mon cueur ! Ja n'est il mais a mei.
Onques encore n'entamai
Ne ne bé pas a entamer
Mon testament pour autre amer,

ce qui correspond parfaitement aux vers 4218-20 :

E vueil faire mon testament :
Au departir mon cueur li lais.
Ja ne seront autre mi lais.

---

1. *Nouveau recueil de contes, dits et fabliaux*, II, 263. Cette pièce a pour incipit dans Jubinal *Li dous pensser ou je si sovent sui*, mais le ms. (BN fr. 837), et l'éditeur d'après lui, n'ont pas distingué entre une chanson de quatre couplets qui précède le *salut* et le *salut* lui-même ; cf. Paul Meyer, *Le salut d'amour dans les littératures provençale et française* (*Bibliothèque de l'École des chartes*, XXXVIII, p. 134).

2. Dans l'édition de *Pamphile et Galathée* de Jehan Bras-de-Fer (Paris, 1917), p. 113, note au v. 347.

Digitized by Google

La leçon relevée par M. Morawski provient des mss. *Be* et *He* du classement Langlois et il n'y a aucune raison de l'attribuer à Jean de Meun ; elle peut prouver seulement que le remanieur auquel elle est due connaissait, sans doute dès la fin du XIIIe siècle (si *Be* = Turin Univ. LIII 22 remonte bien à cette époque, car *He* = Copenhague LV est du second tiers du XIVe siècle), la locution *entamer le cuer* [1].

Par contre M. Morawski a justement noté l'expression dans deux passages du *Pamphile et Galatée* de Jehan Bras-de-Fer de Dammartin en Goële (c. 1294). Aux v. 345-8 Pamphillet dit à Vénus :

> Dame, puisque ma mestresse estes,
> Ostés de mon cuer vos saiettes,
> U si son cuer li entamés
> Que je soye de li amés,

et la vieille Houde dit à Galathée (v. 1964-5) :

> Bien sai pas sagement n'amés,
> S'en est vos las cuers entamés.

Froissart dit de même :

> Par ma foi bien me doi amer
> Quant Venus me dagne entamer
> Le cuer de sa tres grant valour [2] ;

et encore :

> Par Amours qui les cuers entame [3].

---

1. Je ne l'ai pas retrouvée ailleurs dans le *Roman de la Rose* où *entamer* parait plusieurs fois au sens de « faire une blessure, couper » (voir le Glossaire d'E. Langlois : *entamer la teste, l'espaule, l'escorce*). L'idée émise par M. Morawski que l'expression aurait « été mise à la mode par Jean de Meung » n'est donc pas à retenir.

2. *L'Espinette amoureuse*, ms. BN. fr. 830, f° 48 r° a (*Poésies*, éd. Scheler, I, 105, v. 639-41). Godefroy cite un autre exemple de Froissart, s. v. *entamer* (IX, 480 b) :

> Car ses douls regars m'ont navré
> Et entamé le cuer.

Mais la référence qu'il donne au ms. 830, f° 18 r°, est fausse et je n'ai pas etrouvé le passage dans Scheler.

3. *L'Espinette amoureuse*, v. 1191 (*Poésies*, éd. Scheler, I. 121). L'on trou-

Digitized by Google

Et il emploie aussi l'expression en dehors de ses poésies amoureuses ; je dois à M. Broendal cet exemple des *Chroniques* [1] :

Quant li roys d'Engleterre vit entamer si grandement les coeurs de tels trois grands seigneurs,... si en fu plus liés.

A peu près à la même époque Jean Lefèvre de Ressons écrit, dans le *Livre de Leesce* [2], tout comme Froissart :

Par Amours qui les cuers entame.

Et, dans un chansonnier du XVe siècle conservé à la bibliothèque de Copenhague [3]. M. Broendal me signale ces vers :

A qui voulez que la (*c. à d.* Amors) compare ?

---

vera dans les poésies de Froissart des expressions un peu différentes, mais qui laissent penser que l'image, quelle qu'elle fût à l'origine, était devenue assez banale :

Paradis d'Amour, v. 56-8 (Scheler I, 3) :

Qui n'euist eü sentement
Onques de par Amours amer
Lors l'en convenist *entamer* ;

Espinette am., v. 3973-7 (Scheler, I, 264) :

Et sui encor tous certains
Que li tains
Dont mon cuer fu trés et atains
En un regart *prist l'entame*
Dont jamés ne sera sains.

Joli buisson de jonesce, 3195-6 (Scheler, I, 95) :

Et l'amour dont tant il (Leander) ama
Hero pour qui il *s'entama*.

On trouvera enfin dans l'*Espinette am.*, 80-1 (Scheler, I, 89), un autre emploi de *entamer le cuer* au sens, me semble-t-il, de « faire pénétrer par, ouvrir à » :

Car qui voelt son cuer entamer
En bons mours et en nobles teches
Et tous membres de gentilleces
Amours est la droite racine.

Cf. *Méliador*, v. 24721.

1. Éd. Kervyn de Lettenhove, II, 357 ; éd. S. Luce, I, 368. Cette phrase n'apparaît que dans la seconde rédaction de Froissart (ms. d'Amiens).

2. Éd. Van Hamel, v. 2026 ; cité par J. Morawski, *l. l.*

3. Ms. Thot, n° XVI 8, 9 ; ce chansonnier sera prochainement publié par MM. Broendal et Jeppesen.

Digitized by Google

Au feu pour les cueurs entamer ?
Nul ne s'en part sans entamer
Qui devant se compare.

L'expression ne meurt pas avec le moyen âge. Mathurin Régnier dit encore :

Ainsi dit Amiante alors que de sa voix
Il entama les cœurs des rochers et des bois [1].

et La Fontaine, en parlant d'Amour :

Et si ses traits ont eu la force d'entamer
Le cœur de Pluton et d'Hercule [2].

Ainsi, du XIIIe au XVIIe siècle, la poésie amoureuse et même la prose historique ont connu l'expression *entamer le cœur*, et il est probable qu'on pourra augmenter de beaucoup le nombre des exemples. Cela n'empêcherait pas peut-être, mais ne rend guère vraisemblable, qu'au moins à l'origine cette image ait été, comme le juge M. Spanke, « d'un goût douteux », et je ne pense pas qu'encore aujourd'hui elle puisse paraître telle à un lecteur français.

Le malentendu tient sans doute à la double valeur du verbe *entamer*. De Furetière au *Dictionnaire général*, les lexicographes s'accordent, avec des formules diverses, à noter pour *entamer* le sens de « retrancher quelque partie d'un tout (Furetière), commencer à prendre une partie d'une chose (Littré), enlever un premier morceau (*Dict. général*) », et c'est peut-être en effet, aujourd'hui, l'acception concrète la plus courante du mot. C'est en ce sens que nous disons *entamer un pain*, ou *une pièce de viande ou de charcuterie*, et si c'est ainsi que M. Spanke a entendu qu'on pouvait *entamer le cœur*, l'on comprend que son goût en ait été choqué.

Mais les lexicographes notent aussi, en général, de façon plus

1. *Plainte*, v. 137-8 (éd. Courbet, p. 172), cité par Littré.

2. *Psyché*, I (éd. H. Régnier, VIII, 42); cf. dans la *Matrone d'Ephèse* (*Contes*, V, 6; m. éd., VI, 79), v. 142-5 :

Le dieu qui fait aimer prit son temps; il tira
Deux traits de son carquois; de l'un il entama
Le soldat jusqu'au vif; l'autre effleura la dame.

Digitized by Google

ou moins explicite (et en dehors du sens figuré de « commencer ») le sens de « porter une première atteinte (*Dict. général*), une atteinte légère, qui effleure (Furetière), etc. ». Ce sens, qui comporte l'idée d'une altération superficielle, d'une modification de la surface enveloppante, et non plus d'une diminution du volume, d'un changement de l'aspect géométrique d'un corps, me paraît être plus ancien [1], et il est encore bien vivant (*la peau a été entamée par le frottement*); il apparaît nettement dans les formules négatives : *le cristal ne se laisse entamer que par le diamant, le granit ne se laisse pas entamer*, etc.

Pour qu'on ait appliqué au cœur le verbe *entamer* pris dans ce sens, il suffit qu'on en ait comparé la rigueur à la dureté d'une roche, et le « cœur de pierre » est du français de tous les temps [2]. C'est cette comparaison que renouvelle la chanson d'Adam de Givenchi : *li griés* n'y est pas « le mal (*grief*) » qu'adouciraient de fréquentes affusions d'eau, c'est « le grés » que l'eau, passant ou tombant sans cesse, finit par user, attaquer, tandis que les larmes du poète n'arrivent pas à « entamer le cœur », plus dur que roche, de sa dame [3].

M. Roques.

ANC. FRANÇ.
POURCHAUCHIER, POURCHAUCHEMENT

On lit dans Godefroy, VI, 355, un article ainsi conçu :

Pourchaucement, *-chauchement*, s. m. ?

Estimiez et regardiez par *pourchaucement* sur le menu des pieces et parcelles et prisages a valoir ensamble l'un par l'autre oict livres de rente levable. (1343, Arch. JJ, 75, f° 68 r°.)

Par *pourchauchement*. (*Ib.*).

---

1. Mais non pas le plus ancien : *entamer* a eu sans doute tout d'abord une valeur abstraite : « souiller, altérer » ; voir la belle étude de K. Jaberg sur la notion « commencer » dans la *Revue de linguistique romane*, I, 118-19, et cf. *Romania*, LII, 406.

2. Cf. dans Littré l'*historique* du mot pierre, et, au v. 19 de la chanson citée en tête du présent article l'expression *son dur cuer*.

3. *Entamer* n'a donc pas le sens d'« adoucir ».

Digitized by Google

Le manuscrit est mal reproduit, et Godefroy n'a pas remarqué que le verbe, dont ce substantif en *-ement* prouve indirectement l'existence, y figure lui-même quelques lignes plus haut. La pièce d'où est tiré le texte est un acte de confirmation par le roi de France Philippe VI, daté de février 1344 (n. style), d'une charte émanée de « Challes duc de Bretaigne [1] » et de sa femme « Jahanne duchesse [2] », datée du 20 décembre 1343, laquelle notifie et détaille l'assiette de quarante livres de rente à « Kerminon [3] » et aux environs, en faveur de « damoyselle Margarite du Perier », assiette faite par trois commissaires, conformément à la charte de donation, y insérée, datée du 27 septembre précédent. Le texte cité provient de la charte du 20 décembre 1343 ; en voici un extrait plus correct et plus complet :

Premierement, la ville de Kerminon...., terres guanables et non gaingnabl[es], genillages et ses autres proffis... estimez et regardez et *pourchauciez* par les diz prisageurs. .... Item, la ville de Kaerhezret...., estimez et regardez par *pourchaucement* sur le menu des pieces et parcelles et prisagés a valoir ensamble l'un par l'autre out lbres quinze soulx six deniers de rente levable....

— Item, doux estages... et les autres terres qui estoient nostres a Kaerbloc.... ensamble et la ville de Quilliguic... devers les terres de l'abbaye de Bagaz (*sic*) [4]...., estimez et veuz par les diz prisageurs par *pourchauchement* sur le menu des pieces et de[s] parcelles prisaigez et assiis a valoir ensamble, ...dez lbres dez et out deniers de rente levable...

Il suffit de lire l'article PERCALCARE de Du Cange, en y joignant les articles connexes, pour se convaincre que la forme correcte du verbe français que le scribe a écrit *pourchaucier* est **parchaucier*, et le sens « mesurer [le terrain] en le « chauchant » (foulant) complètement ». De même le substantif dérivé, qui correspond pour le sens au latin médiéval *percalcatio*, dont Du Cange a relevé un exemple dans le cartulaire de L'Absie [5], a dû être primitivement **parchauchement*.

1. Charles de Blois, mort à la bataille d'Auray (29 sept. 1364).

2. Jeanne de Penthièvre, morte le 10 sept. 1384.

3. Sans doute *Kerninon* ; il y a trois villages de ce nom dans les Côtes-du-Nord.

4. Bégard, ancienne abbaye, Côtes-du-Nord, arr. de Guingamp, ch.-l. de canton.

5. L'Absie, Deux-Sèvres, arr. de Parthenay, canton de Moncoutant.

Digitized by Google

Les Bénédictins citent la forme latine *perchauchare*, calquée sur le français, d'après le cartulaire de Saint-Étienne-de-Vaux [1], et ils en voient bien le sens; mais ils prennent le change en insérant cette remarque : « Nescio an legendum sit *porchauchare*, ut videre est in hac voce ». Le seul exemple qu'ils donnent de « *porchauchare* » est tiré d'un charte, de 1110 environ, en faveur de Saint-Aubin-d'Angers [2]. Ce qui explique leur préférence pour cette seconde forme, c'est qu'ils inclinent à la tirer du français *pourchasser* : « A Gallico *Pourchasser*, persequi, orta videtur hæc vox ».

Percalcare n'a pas été relevé dans le latin antique ; et le plus ancien exemple connu se trouve dans un acte de 1096, relatif au prieuré de La Charité-sur-Loire [3], que les Bénédictins ont ajouté à Du Cange. Ce mot n'étant pas rare dans le latin médiéval, le français **parchauchier*, *pourchauchier*, doit être considéré comme une imitation du latin plutôt que comme le produit d'une composition faite avec *par* (ou *pour*) et *chauchier*. On sait que le latin classique ne distingue pas toujours rigoureusement les préfixes *per-* et *pro-* dans la formation des composés : cf. *persequi* et *prosequi*. L'ancien français est encore plus flottant : cf. *paraler* et *poraler*, *parboillir* et *porboillir*; *parcorre* et *porcorre*, *parfornir* et *porfornir*, *pargesir* et *porgesir*, *parofrir* et *porofrir*, *parpaier* et *porpaier*, etc.

Georges THOMAS.

LES *LEYS D'AMORS* ET GIRAUT DE BORNEIL

L'auteur des *Leys d'Amors* fait souvent allusion aux anciens troubadours, *trobadors antics*. En fait, il ne nomme que N'At de Mons [4], « Riambaut » de Vaqueyras [5] et Arnaut

1. Vaux-sur-Mer, Charente-Inférieure, arr. de Marennes, cant. de Royan.

2. Bertrand de Broussillon, qui a édité cette pièce, à la suite du cartulaire de cette abbaye (Paris, 1896-1903, t. II, p. 405), d'après une copie contenue dans le manuscrit latin 12.658 de la Bibl. nat. (f° 164 r°), a fait une faute de lecture en lisant *perchauchare*.

3. La Charité, Nièvre, arr. de Cosne, ch.-l. de canton.

4. Cf. le relevé de ces citations, *Romania*, LI (1925), p. 414.

5. *En Riambaut*, dans *A* ; anonyme dans *B*; *En Rambaut, Un cavaller pros e azaut* (*Flors del Gay Saber*, v. 3049-50).

Digitized by Google

Daniel [1], dont deux vers de la sextine sont cités. L'auteur connaissait également une pièce de Peire Vidal et une autre de Rigaut de Barbezieux ; il connaissait probablement l'« anthologie » des troubadours qui se trouve dans le *Breviari d'Amor*, et peut-être aussi d'autres troubadours [2], comme Peire Cardenal ou Guilhem Figueira.

Je crois qu'à ces noms on peut ajouter celui de Giraut de Borneil. On lit, en effet, dans la lettre missive [3] envoyée en novembre 1323 « par toutes les parties de la langue d'Oc » les vers suivants :

Tug nostre major cossirier
E·l pensamen e·l dezirier
Son de chantar e d'esbaudir.

Il me paraît qu'il y a là une réminiscence du passage suivant d'une pièce célèbre de Giraut de Borneil (*No posc sofrir qu'a la dolor* ; *Gr.* 242, *51* ; 14 manuscrits) :

Qu'eu no m'esfortz d'autre labor
Mas de chantar et d'esjauzir (str. II).

Esbaudir rime deux vers plus loin avec *esjauzir*, et nous avons ici les deux mots caractéristiques — en plus de l'idée — des *Leys*.

Il y a d'ailleurs un autre passage de la même épître où la réminiscence est aussi frappante. L'auteur, ayant donné aux concurrents éventuels tous renseignements nécessaires, s'écrie dans un mouvement d'enthousiasme :

Et adoncs auziretz chantar
E legir de nostres dictatz.

Il me semble difficile de ne pas voir là aussi comme un écho du passage suivant de la chanson de Giraut de Borneil déjà citée :

E pois auziretz chantador
E chansos anar e venir ! (str. V) [4].

1. Ed. Gatien-Arnoult, III, 330 ; ne se retrouve pas dans *B*, ni dans les *Flors*.

2. Voir sur tout ceci, *Annales du Midi*, XXIX-XXX (1917-1918), p. 269 sq.

3. *Leys*, éd. J. Anglade, I, 9 sq.

4. Cf. le début d'une autre chanson de Giraut de Borneil : *Ar auziretz ncabalitz chantars* (*Gr.* 242, *17*).

Digitized by Google

Je crois donc qu'il faut ajouter le nom de Giraut de Borneil à celui des « trobadors antics » souvent invoqués par l'auteur des *Leys*. L'un des compagnons de Guilhem Molinier connaissait les œuvres de N'At de Mons « par cœur » ; ne nous étonnons pas que l'auteur des *Leys*, sans imiter directement Giraut de Borneil, ait eu des réminiscences d'une de ses pièces les les plus connues. On sait d'ailleurs que Giraut de Borneil fut appelé *Maestre dels trobadors*, qu'il était encore appelé ainsi à l'époque où furent écrites les *Biographies des Troubadours*, et que plusieurs manuscrits débutent par une collection de ses poésies [1].

J. ANGLADE.

NOTES D'ÉTYMOLOGIE ROUMAINE.

ROUM. *BRAD*.

Quelle que soit l'étymologie de ce mot, il ne peut pas être séparé de alb. *breth-bredhi*, mais à un alb. *dh* répond toujours en roumain un *z* (cf. alb. *vjedhuljë* : roum. *viezure* ; alb. *modhulë* : roum. *mazăre* ; alb. *barth, bardhi* : roum. *barză* ; alb. *dhaljë* : roum. *zară*, etc.). Ceci prouve que l'ancienne forme roumaine a dû être **braz*. La forme actuelle a été refaite sur le pluriel, d'après le modèle de *neted-netezi*, etc. De même *colac*, pl. *colaci*, correspond à v. sl. *colačĭ*.

ROUM. *CRÎNCEN*.

On fait dériver ce mot, qui a le sens de « cruel, acharné, ensanglanté », de v. sl. *krǫčina* « bile, colère » (Densuşianu, *Hist. l. roum.*, p. 265 ; Tiktin, *Rum.-Deutsch. Wb.*, *s. v.*). M. Tiktin suppose que le sens primitif a été en roumain « schaudererregend » ; mais ceci ne suffit pas pour expliquer l'écart sémantique et surtout morphologique qui, vraiment, est trop grand. *Crîncen* remonte en réalité au participe passé de sl. *krǫtiti* (cf. v. sl. *krǫtiti sę* « torqueri »), de même que russe *kručenyj* « emporté, enragé, furibond, déchaîné » (v. Dal, *Tol-*

1. Grœber, *Liedersammlungen der Troubadours*, p. 460.

Digitized by Google

kovyj slovar jivago velikoruskago jazika s. v. krutit' ; cf. pour le sens le fr. *acharné*, qui est aussi un participe passé.

ROUM. *DICHICĬ.*

Dichicĭ « couteau pour couper le cuir » (Tiktin) ; « outil en bois dont se sert le cordonnier pour tracer des fleurs sur les semelles et sur l'empeigne » (Săineanu, *Dicţionar Universal*) provient de hongr. *dikis*, *dikics* (la dernière forme est courante en Transylvanie) « couteau large et courbé, à l'aide duquel le cordonnier découpe les semelles et les talons » (Czuczor és Fogarasi, *Magyar nyelv szótára*, Pest, 1862, *s. v.* DIKIS).

ROUM. *GOLAN.*

Tous les dictionnaires roumains traduisent ce mot par « nu, débraillé, personne nue, va-nu-pieds » ; il a un autre sens encore, que les dictionnaires ne citent pas, notamment celui de « grand, homme de haute taille », pris surtout en mauvaise part (c'est donc presque un synonyme de *lungan*). Quant à la région où ce sens est connu, elle doit être très étendue, puisque je l'ai rencontré au Nord de la Moldavie et à Bucarest.

Il y a là en réalité deux mots différents : *golan* « nu » correspond à bulg. *golan* « homme pauvre » ; *golan* « grand » provient de serbe *gòlem* (génit. *golèma*) « vastus, magnus », ou de bulg. *golĕm* « grand gros, considérable ». C'est une simple ressemblance de forme qui a provoqué la confusion de ces deux mots en roumain.

De la même racine que *golan* « grand », le roumain a emprunté encore *guleamătă* « très grand, important » (ironique ; presque synonyme de *cogeamite*) que les dictionnaires ne connaissent pas. C'est la transposition en roumain de bulg. *golèmata* « la grande ».

ROUM. *MÎGLĂ.*

M. Tiktin, dans son dictionnaire, présente deux mots roumains *mîglă* : le premier a le sens de « tas » et n'a pas d'étymologie ; le second, qui est dérivé du v. sl. *mĭgla*, a le sens de « brouillard ».

Digitized by Google

Pourtant il est bien probable que ces deux mots ont une origine commune : la différence de sens n'est pas inexplicable. En effet, le roumain, et d'autres langues encore, offrent bien des exemples de mots ayant en même temps le sens de « ténèbres, brouillard » et celui de « foule » ; v. p. ex. roum. *întuneric*, sl. *tьma* « ténèbres, foule » ; roum. *negură* « brouillard, foule » ; bien des langues, enfin, emploient l'adjectif *noir* pour renforcer l'idée de « multitude ». Or du sens de « foule » à celui de « tas, monceau », l'intervalle est facile à franchir.

ROUM. *OBRAZNIC*.

Obraznic est généralement expliqué comme étant un dérivé roumain de *obraz* « visage » (voir, en dernier lieu, V. Bogrea, *Dacoromania*, III, p. 416); mais le sens du mot, « impertinent », rend cette explication un peu forcée ; de plus, le suffixe *-nic* n'aurait pas ici la valeur qu'il a normalement en roumain.

M. G. Pascu (*Sufixele romîneşti*, Bucureşti, 1916, p. 338) fait dériver *obraznic* de bulg. *omraznic* « personne dégoûtante » ; mais ni le sens ni la forme du mot bulgare ne concordent avec le mot roumain. Bulg. *omraznik* aurait pu devenir tout au plus **ombraznic*.

M. A. Scriban (*Arhiva*, Iaşi, XXIX, p. 245) fait dériver notre mot de bulg. *bezobraznic* « homme impudent » ; il n'explique pourtant pas la disparition du préfixe *bez-* « sans », qui, au surplus, aurait dû changer le sens du mot.

Obraznic provient en réalité d'un sl. **obrazьnikъ* inattesté, qui nous apparaît en composition dans bulg. *bezobraznik*. Dans *bezobraznik*, il paraît avoir le sens de « poli, réservé » ; mais dans une autre langue slave, ou peut-être en bulgare même, il a pu avoir aussi le sens contraire, c'est-à-dire le même qu'en roumain. *Obrazъ*, en effet, a plusieurs sens dans les différentes langues slaves. En serbe, par exemple, *òbraz* veut dire « Scham und Ehre » (Vuk). Le sens primitif a dû être celui de « visage », en tant que siège de l'honneur et de la honte. Voir encore v. sl. *obraziti* « laedere », dont **obrazьnikъ* pourrait être le nom d'agent, et cf. fr. *effronté* et *avoir le front de*.

Le même rapport de sens se retrouve dans roum. *straşnic* « sévère, terrible », bulg. *strašnik* « objet effroyable, épouvantail », à côté de v.-sl. *strašьnikъ* « homo timidus ».

Digitized by Google

ROUM. *ŞAPCALIŬ*.

C'est encore un mot qui n'est pas enregistré par les dictionnaires. Il est employé en Valachie (je l'ai rencontré dans le district de Ialomița) au sens de « porteur de casquette ». Il provient du turc *šapkali, šapkalü* « qui porte chapeau », d'où il a passé aussi en grec vulgaire de Roumélie (v. P. L. de Ronzevalle, *Les emprunts turcs dans le grec vulgaire de Roumélie*, Paris, 1912, tirage à part du *Journal Asiatique*, juillet-décembre 1911), qui connaît le mot *šapkalýs* au sens de « qui porte chapeau » (*ibid.*, p. 104 du tirage à part); la différence de sens entre le turc et le grec d'une part et le roumain de l'autre s'explique par une innovation du roumain : on y a rapproché, pour le sens, *şapcaliŭ* de *şapcă*, qui avait été emprunté déjà au slave (cf. r., serbe *šapka*) et qui en roumain a le sens de « casquette ».

ROUM. *STRECĂTOARE*.

A côté de *strecurătoare* « passoire, chausse », le dacoroumain connaît une forme parallèle *strecătoare* (v. Tiktin, *s. v.*), qui est attestée aussi en méglénoroumain (*stricătoari*, v. Candrea, *Grai și suflet*, I, p. 34) et en macédoroumain (*stricîtoari*, v. Dalametra, *s. v.*). Ceci nous fait supposer qu'il a dû exister en roumain commun un mot semblable, ou au moins un verbe dont les deux formes soient des dérivés, car après la séparation du méglénoroumain, du macédoroumain et du dacoroumain il n'y a plus eu de contact entre ces dialectes.

Or, le verbe roumain qui veut dire « filtrer » est *strecura*. Mais *strecătoare* ne peut pas être dérivé, par une dissimilation, de *strecurătoare*, car alors on s'attendrait à **strecul-* et non à *strec-*. Une haplologie était impossible ici. Cela nous démontre que toutes les étymologies proposées jusqu'à ce jour pour *strecura* sont fausses. En effet, ni *extra-colare (ou *trans-colare; v. Puşcariu, *Et. Wb.*, s. v. *străcor*), ni stercorare (Giuglea, *Cercetări lexicografice*, p. 24, cité d'après le *REW.*), ni un dérivé roumain de colo (Tiktin, *s. v.*, *REW.* 8245), ne sauraient expliquer l'absence de *-ur* dans *strecătoare*. Tout comme *strecura, strecătoare* doit provenir de **strec-* (représentant de *ex-traicio, ou bien dérivé roumain de *trec*, à l'aide du pré-

Digitized by Google

fixé *s-* < (e x-) ; *strecătoare* est le nom d'instrument tiré de ce verbe, à l'aide du suffixe -toria > *-toare*. Quant à *strecura*, c'est le verbe **strec-*, auquel s'est ajouté le suffixe verbal *-ura* (cf. des formations analogues comme *înroura* de *rouă*, *vîntura* de *vînt*, *scutura* < *ex-cut-, *înfăşur*, *desfăşur*, à côté de *înfăş*, *desfăş*, etc. ; voir aussi G. Pascu, *Sufixele romîneşti*, p. 178).

Il est vrai que, à côté de *strécur*, *strécură*, il y a aussi des formes comme *strecór*, *strecoáră*, qui semblent contredire l'étymologie proposée ci-dessus ; mais l'obstacle n'est qu'apparent, car on a tout aussi bieu *măsură* et *măsoáră* de *măsura* < mensurare, *împrésură* et *împresoáră* de *împresura* < inpressurare, etc. Le changement a été provoqué par l'analogie : sur des types comme *murim-moare*, *durem-doare*, *sculăm-scoală*, etc., où le vocalisme *o* est normal sous l'accent, on a refait des paradigmes parallèles à *strécur-strecurăm*, *desfăşur-desfăşurăm*, etc., de sorte que maintenant on a à côté d'eux *strecór-strecurăm*, *desfăşór -desfăşurăm*, etc.

ROUM. *TĂLANIŢĂ*.

Ce mot. qui a le sens de « prostituée » est attesté pour la première fois dans la *Bible* de 1688 (d'après Tiktin, *s. v.*). L'explication de Bogrea *Iul congres al filologilor Romîni*, p. 59), qui y voit un sl. *italjanica*, de même que celle de Tiktin (*ibid.*), qui compare, en hésitant, il est vrai, russe *talannycja* « die Begabte, Glückliche » ne sont pas convaincantes. *Tălaniţă* ne peut pas être autre chose que le féminin de *talan* « charbon », maladie qui affecte surtout les chevaux. Ce féminin, pour curieux que cela puisse paraître, existe, en effet : en Valachie, les paysans pour pousser leurs chevaux, emploient, entre autres expressions, le cri : *de, talane* ! De même pour les juments on dit *talaniţă*, que l'on emploie aussi au sens de fr. *rosse* ; le changement de sens de « mauvaise jument » en « femme de mauvaise vie » n'est pas difficile à expliquer.

Le seul obstacle que l'on puisse trouver à cette étymologie c'est le fait que dans la première syllabe, *tălaniţă* « prostituée » a un *ă*, tandis que *talaniţă* « rosse » a un *a*. Il y aurait pourtant une explication possible : en tant que « rosse », *talaniţă* est resté sous l'influence du masculin *talan* ; en tant que « prostituée », il s'en est libéré, parce que le sens ne coïncidait plus.

A. GRAUR.

Digitized by Google

LE GALAAD DU LANCELOT-GRAAL ET LES GALAADS DE LA BIBLE

On s'est déjà demandé pourquoi l'auteur du *Lancelot-Graal* avait choisi le nom biblique de Galaad pour le « mieldres » des chevaliers « esperiteus », parmi tant d'autres qu'il pouvait puiser dans l'Ecriture.

M. A. Pauphilet, dans son excellente étude sur *la Queste du saint Graal*[1], répond à cette question en rappelant que Galaad est « l'un des mots mystiques qui désignent le Christ », et il cite plusieurs des commentateurs de la Bible, à commencer par Isidore de Séville. Mais pourquoi est-ce Galaad que notre conteur a préféré à tous les autres « mots mystiques qui désignent le Christ » ? Cette réflexion nous engagerait à des recherches dans le texte même de la Bible, qui resteraient tout aussi infructueuses que l'ont été celles de Heinzel, de Douglas Druce et de M. F. Lot.

En effet, les indications des Dictionnaires de la Bible (voir celui de F. Vigouroux, Paris, 1903) ne nous apprennent pas grand'chose. Les trois personnages qui portent le nom de Galaad ne sont mentionnés que pour combler des généalogies tracées très sommairement. Ce sont : le fils de Machir, petit-fils de Manassé (*Num.* XXVI, 29 ; *1 Par.* II, 21, 23 ; VII, 14 ; *Jos.* XVII, 3), le père de Jephté le juge (*Jud.* XI, 1, 2) et le fils de Michel, père de Jara de la tribu de Gad (*1 Par.* V, 14-16). Mais ces personnages appartiennent tous aux tribus de cette contrée montagneuse de Galaad, à l'est du Jourdain, dont il est question dans les deux Testaments plus de trente fois. Et c'est aussi le terme géographique qui devient symbole chez les commentateurs de la Bible.

De même, voici deux passages d'une œuvre latine où la contrée de Galaad reçoit une interprétation qui se rapproche sensiblement du rôle de Galaad dans *la Queste del saint Graal*.

Galaad designat spirituales viros ecclesiae in comune viventes, in quibus est doctrina sani consilii.

---

1. *Étude sur la Qu. du St. Gr.* (Paris, 1921), p. 136.

Digitized by Google

Galaad designat graecorum fidelium ecclesiam seu illam vitam quæ designata est in Helya et revelabitur in proximo in ordine futuro in latina ecclesia, ut quæ (?) non poterunt cum generali Petri ecclesia fluctuante sustinere doctrinam, saltem ad spiritualem Joahannis naviculum confugiant accepturi resinam remedialem seu pœnitentiam de labore sæculi et opere peccatorum.

Le traité d'où je tire ces deux passages est l'*Interpretatio in Hieremiam prophetam* [1], œuvre *joachimite*, dédiée à l'empereur Henri VI [2]. Comme nous y trouvons un renvoi à l'année 1197 et que le prophète calabrais, fondateur de l'*Évangile Éternel*, est mort en 1202 [3], mon indication convient parfaitement à la date unanimement reconnue du roman.

Joachim de Flore prêchait un troisième état (*status*) du christianisme qui devait commencer avec le nouveau siècle, après 1200. Cet état est celui du Saint Esprit, les deux précédents appartenant à Dieu le Père et à Jésus-Christ [4]. Le nouvel état c'est aussi celui de saint Jean, l'Évangéliste et l'auteur de l'Apocalypse. Saint Pierre est fondateur de l'Église universelle à Rome. Mais saint Paul, d'après notre auteur, avant d'être venu rejoindre saint Pierre à Rome inaugura sept églises en Orient [5]. Or Rome, le centre du christianisme, est devenue la Babylone moderne. Ce n'est pas de Rome que viendra la régénération du Christianisme [6]. C'est de l'Orient, où, nonobstant le grand schisme, une foi plus pure s'est conservée [7]. Il avait surtout en

1. Publié dans l'édition des œuvres de Joachim de Flore : « Abbas Joachim magnus propheta hec subjecta in hoc continetur libello... » Venezia, 1515-16, et republié dans une seconde édition contenant d'autres écrits de l'auteur, Venezia, 1527, qui porte le titre *Expositio magni prophete Abbatis Joachim in Apocalypsim*. Voir au fol. 9, col. 4, et fol. 11, col. 4.

2. *Ibid.*, fol. 52, col. 1.

3. *Acta sanctorum*, VII mai, voir la *Vita* écrite par *Grecus*.

4. Le meilleur exposé du système théologique de Joachim de Flore a été fait par une commission qui, en 1255, fut appelée à s'exprimer sur l'orthodoxie de ces écrits. Les protocoles se sont conservés ; voir M. S. Denifle, *Das Evangelium äternum und die Commission zu Anagni*. (*Arch. für die Literatur und Kirchengeschichte*, I, 1885.)

5. *Expos. in Apocalypsim*, *op. cit.*, fol. 61, col. 3.

6. Cette affirmation surtout lui fut reprochée par la Commission d'Anagni, Denifle, *l. c.*, p. 119.

7. *Concordia Vat. et Novi test.*, éd. 1516, fol. 61, col. 1.

Digitized by Google

vue les moines « basiliens » de Calabre, avec lesquels il sympathisait et dont les traditions remontaient à la théologie grecque de l'Asie Mineure. Ce sont les basiliens qui sont appelés « spirituales viri ecclesiae in comunes viventes. » De là aussi l'affirmation que « beatus Joahannes septem ecclesias edificare, quas nitrio jam sunt datas a Paulo, superedificare voluerat [1] ».

Comme Joachim tient à ce que le nombre des églises chrétiennes corresponde à celui des tribus d'Israël, il en énumère douze, et chacune d'elles présente pour lui une « similitude », comme dirait l'auteur du *Lancelot-Graal*, avec une tribu particulière [2]. C'est ainsi que la contrée de Galaad entre dans ses calculs. Galaad, c'est d'abord le monument qui devait tracer la limite entre Jacob et Laban (*Gen.*, XXXI, 47, 51-55), Galaad c'est aussi la dernière étape du peuple d'Israël avant de pénétrer dans la Terre Promise (*Num.*, XXXII, 1, 39-40). En plus c'est le pays d'où venait une résine salubre que les Ismaélites vendaient aux Égyptiens (*Gen.* XXXVII, 25). Mais surtout c'est la contrée qu'occupèrent « les enfants de Gad, de Ruben et la moitié de ceux de Manassé » (*Num.* XXXII, 1, 29, 30, 39-40), et ce sont eux qui les premiers entrèrent dans la Terre Promise (*Jos.* IV, 12 ; XII, 1, 2). C'est par là que le nom de Galaad devenait prophétique. Car les Galaatides ou les tribus de Galaad symbolisèrent ceux par qui adviendra la troisième et dernière révélation, l'époque du Saint Esprit.

Et une imagination portant l'empreinte des mœurs chevaleresques pouvait-elle rester indifférente à la lecture de cette particularité des habitants de Galaad : « Filii Ruben et Gad et dimidiae tribus Manasse, viri bellatores, scuta portantes, et gladios et tendentes arcum, eruditique ad prœlia » (*1 Par.* V, 13)? Eusèbe attribuait encore à Galaad, fils de Machir, une victoire définitive sur les Amorrhéens [3].

Mais l'auteur du *Lancelot-Graal* a-t-il effectivement connu les écrits de Joachim de Flore ? Ceci demanderait une argumentation détaillée. J'ai tâché de le démontrer dans une étude que j'espère faire paraître prochainement. Pourtant, dès maintenant,

1. *Expos. in Apocal.*, *op. cit.*, f. 27, col. 4, fol. 28.
2. *Super. Hier. pr.*, fol. 40, col. 3-4 ; *Expos. in Apocal.*, fol. 24, col. 3.
3. Edit. Larsow et Parthey (Berlin, 1862), p. 140.

Digitized by Google

ne serait-il pas vraisemblable que ce soit justement sous l'influence des deux passages cités de l'*Interpretatio in Hieremiam prophetam* que le représentant de la troisième génération des chevaliers en quête du saint Graal ait été nommé Galaad, la première génération étant celle de Gauvain, encore tout « terrien », et la seconde celle du chevalier courtois par excellence, Lancelot, qui même après la plus dure pénitence n'est toujours pas suffisamment « esperiteus » ?

Eugène ANITCHKOF.

Digitized by Google

CORRECTIONS

La Conquête de Constantinople de ROBERT DE CLARI, éd. Ph. LAUER ; Paris, 1924 (*Classiques français du moyen âge*, 40).

Le manuscrit de cette si vivante et curieuse chronique est certainement l'un des meilleurs que nous ait laissés la fin du XIIIe siècle. Quoique intelligent et attentif, le scribe a, néanmoins, commis quelques bévues. La plus fréquente consiste dans l'omission de quelques mots, généralement d'importance secondaire (articles, adjectifs, pronoms), ou même de quelques lettres. Dans quelques passages, qu'il a relus, il a lui-même rétabli, dans l'interligne, les mots omis, mais ce travail de revision n'a pas été poussé à fond.

Voici des omissions de ce genre, dont quelques-unes ne laissent pas de compromettre gravement la clarté du texte. Je rétablis entre crochets les mots ou syllabes omises.

XIII, 53 : *si que les gens de le vile s'en merveillerent trop de le grant joie et de* [*le*] *grant estoire*...

XLI, 6 : *Quant li haut* [*home*] *oïrent chou*...; cf. l. 19 : *et li haut home respondirent*...

XLV, 28 : *qui les batailles*... *ne perchaissent ne ne dama*[*ja*]*issent l'ost.*

XLVIII, 8 : *si feri* [*sen*] *cheval des esperons*...

LX, 13 : entre *nuit* et *nés*, il manque un chiffre.

LXV, 17 ss. : Ce passage (sur les mœurs des Commains) est inintelligible. Je le complèterais ainsi : *Si y a en esté tant de moukes et de mouskerons que il n'osent issir hors de leur tentes,* [*ne*] *waire* [*ne*] *preu, devant* [*que on soit*] *en l'iver.*

LXVI, 22 : *desfis* doit être complété en *des*[*con*]*fis* ; cf. l. 24 : *creons nous qu'il fu desconfis.*

LXXII, 7 :...*et jugierent que le bataille estoit droituriere et que les devoit* [*on*] *bien assalir*, ou : *que les devoient bien*...

XCI, 9 : *et li autres ymages tendoit* [*se*] *main*...

XCIII, 22 :... *sans nul contredit ne de*[*l*] *marchis ne du conte de Flandres.*

CXII, 13 : *et il et li Commain*... *venoient* [*preer*] *le tere*...; cf. LXV, 39 : *venoit* (Jehans li Blakis) *cascun au preer le tere l'empereur.*

Beaucoup plus rarement le scribe commet la faute inverse, en répétant un mot en son synonyme :

LXXX, 12... *s'asaulerent li haut home* (*li rike home*)...

Digitized by Google

LXXXI, 4 : *... si prist on dis chevaliers (haus omes)...*

Les fautes d'accord sont fréquentes et quelques-unes doivent être corrigées :

XLI, 31 : dans la proposition : *si s'en revinrent il arriere a l'ost et fist savoir...*, la correction de *fist* en *fisent* s'impose. Mais dans la phrase (LXXIV, 29-32) : *et tout li estage des tours de fust qui erent faites seur les tours de pierre... estoient toutes warnies*, ces derniers mots doivent rester, la confusion entre les *estages* (ou hourds de bois) et les *tours* qu'ils renforçaient ayant pu aisément se produire dans l'esprit de l'auteur lui-même.

Voici, en revanche, des fautes de scribe proprement dites :

XLIV, 32 : *et fist faire bons pons par deseure et bons puis encoste de cordes.* L'addition d'un titulus sur *puis*, qui n'offre aucun sens, nous fournit le mot *puins* « poignées » ; il s'agit de cordes tendues qui garnissent de chaque côté les planchers de bois qui relient les vaisseaux à la terre ferme et sur lesquelles on peut appuyer la main.

XLVIII, 6-7. Les chevaliers du comte de Flandres menacent de l'abandonner s'il laisse à d'autres le soin de commander l'avant-garde et l'honneur de frapper les premiers coups : *Sachiés*, disent-ils, *que se vous ne chevauchiés, nous ne vous tenrons plus a nous.* La lecture des deux derniers pronoms est assurée ; mais il est évident qu'il faut lire : *nous ne nous tenrons plus a vous.* La formule est bien connue et se retrouve dans notre texte même (LII, 52).

LIV, 20 : *et si dist* (le roi de Nubie) *que quant il mut de sen païs, qu'il mut bien soixante hommes de se tere avec lui.* L'emploi transitif de *movoir* en ce sens m'est inconnu et le second *mut* paraît une répétition mécanique du premier ; corr. *eut.*

LXXIV, 27 : le mot *haut*, qui fausse le sens, doit être effacé ; de même *et*, l. 31.

LXXXII, 16 : *Et li pavemens de le capele estoit d'un blanc marbre si liste et si cler... Listé*, qu'on pourrait substituer à *liste*, ne donnerait pas de sens ; je propose *lisce* (« lisse »), dont nous aurions ici le plus ancien exemple ; le ms. autorise également les deux lectures.

XC, 17-23 : *si avoit il ymages... qui si estoient bien faites... qu'il n'a si boin maistre... qui seüst mie pourtraire... ymages.* La correction de *mie* en *miex* n'a pas besoin de justification.

XCII, 7 : *et si i avoit huis par dedens les colombes par ou on i montoit.* Corr. *huis* en *vis* ; les derniers mots montrent clairement qu'il s'agit d'un escalier tournant. — *Ibid.*, 45 : *li sydoines... i estoit, qui cascuns des venres se drechoit tous drois.* Je lis : *desvenres* (avec *s* amuï) ; la forme *venre* est inconnue au N. de la Loire, alors que les formes parallèles *deluns, demars* se trouvent dans notre texte même (cette dernière, qui manque au Glossaire, CXIV, 11).

Je ne relève pas quelques menues fautes de lecture ou de ponctuation qui disparaîtront sans doute dans une prochaine édition. Je signale simplement que *a* (LXV, 4), qui fausse le sens, n'est pas dans le manuscrit.

A. JEANROY.

Digitized by Google

COMPTES RENDUS

Alexandre Rosetti, **Étude sur le rhotacisme en roumain**; Paris, Champion, 1924; in-8, XII-76 pages (Bibliothèque de l'École des Hautes Études, CCXL); — **Recherches sur la phonétique du roumain au XVIe siècle**; Paris, Champion, 1926; in-8, XIII-166 pages; — **Lettres roumaines de la fin du XVIe et du début du XVIIe siècle, tirées des archives de Bistritza (Transylvanie)**; Bucureşti, 1926; in-8, VIII-114 pages (Publication de l'Institut de filologie şi folklor).

Le premier de ces trois volumes s'occupe d'un point de phonétique roumaine : le changement de *n* intervocalique en *r*, qui se trouve effectué dans une partie des textes roumains anciens, dans une région de la Transylvanie jusqu'au XIXe siècle et en istro-roumain actuel. (Le terme de *rhotacisme* n'est pas très heureusement choisi, mais il est imposé par la tradition.) Cette question a été traitée plusieurs fois déjà, mais jamais jusqu'à présent on n'est arrivé à des résultats définitifs. L'étude présente met à profit tous les matériaux connus et, dans l'ensemble du moins, épuise la question. C'est du reste la première fois que ce problème est placé dans le cadre qui lui convient. Ce qui caractérise les travaux antérieurs et ce qui les distingue de celui-ci, c'est la tendance qui règne presque partout dans la linguistique roumaine, de faire des rapprochements entre les faits phonétiques du roumain et ceux qu'on rencontre ailleurs, pour expliquer les premiers soit par des importations ou par une influence étrangère, soit par le substrat. Très souvent même on arrive à tirer des conclusions historiques en se fondant sur des faits de langue : c'est ainsi que pour le rhotacisme roumain on a rapproché des faits analogues rencontrés en albanais (dialecte tosque) et dans différents dialectes du domaine roman occidental, et qu'on a parlé soit de l'influence du substrat thrace, soit d'une importation albanaise ou occidentale.

M. Rosetti utilise les faits étrangers pour expliquer le mécanisme du changement en roumain, car le processus a dû être à peu près le même partout;

Digitized by Google

mais il se refuse avec raison à établir un rapport historique entre les faits du roumain et ceux des autres langues. En effet, comme il le montre nettement, le rhotacisme, tant en roumain qu'en albanais, est un fait dialectal que le roumain commun et l'albanais commun n'ont pas connu. Il est donc impossible de le faire remonter à une époque antérieure à la constitution des dialectes roumains et albanais. Cela, du reste, n'a rien que de très naturel, puisque le changement de *n* intervocalique en *r* se retrouve également sur d'autres domaines linguistiques et qu'il est facilement explicable au point de vue physiologique. M. Rosetti a d'ailleurs développé, comme il convient ce dernier point, se fondant tant sur ses propres recherches expérimentales que sur les théories de phonétique générale. Sur la répartition des faits dans les textes du vieux-roumain et sur la manière dont se comportent les mots slaves, le savant roumain apporte de nouvelles précisions dans un article des Mélanges offerts à M. Bianu, qui sont actuellement sous presse.

Les cas où un *n* suivi par un autre *n* s'est dissimilé en *r* sont judicieusement distingués du rhotacisme proprement dit. L'auteur pose aussi la question de la propagation de la nasalité antérieure (p. 22) : la consonne nasale ayant nasalisé la voyelle suivante, il arrive parfois que celle-ci développe une nouvelle consonne nasale. Mais je dois faire remarquer que, si cette tendance est naturelle et facile à expliquer, elle n'a pas abouti partout : il y a bien des mots où la voyelle nasale a été conservée telle quelle. Cela nous fait supposer que là où une nouvelle nasale s'est développée, il faudrait admettre qu'elle a été fixée par une raison d'analogie : dans des exemples comme *genunchĭ* < genuculus, *mănunchĭ* < manuculus, *rărunchĭ* < rēnuculus, on a pu voir le suffixe -unculus (-ōn- + -culo-) qui était fréquent en latin. La tendance à la propagation n'aboutit pas sans l'appui de l'analogie : rēniculus devient *rinichĭ* ; mais l'analogie seule est impuissante, sans l'aide de la nasale antérieure : peduculus devient *păduche*, quoique pedunculus soit attesté en latin. — Dans *junincă* de iunīcem on peut voir l'analogie de *juncă* et ainsi de suite. De même en latin, pour un mot comme runcina, gr. ρυκάνη, on admet l'influence analogique de runcō.

Le *Rhotacisme* est accompagné de six cartes linguistiques et de deux appendices qui complètent d'une manière heureuse le texte.

Les *Recherches* ne sont pas un manuel, qui traiterait de l'ensemble des faits roumains, mais une étude spéciale et détaillée des points controversés et qui omet volontairement les faits déjà acquis. La nature du sujet a obligé l'auteur à diviser le livre en deux parties distinctes : dans la première il s'occupe des faits tels qu'ils apparaissent dans les textes du XVIe siècle, tandis que dans la seconde il envisage les faits actuels, se proposant d'expliquer les uns par les autres.

Pour l'état actuel de la langue, M. Rosetti a utilisé ses propres recherches de phonétique instrumentale (et le volume contient un grand nombre de

Digitized by Google

tracés). Pour permettre de suivre la répartition des faits sur le territoire daco-roumain, il a dressé des cartes phonétiques d'après l'*Atlas* de M. Weigand.

Ce qui rend particulièrement difficiles les études sur la phonétique du roumain ancien, c'est le fait que la graphie est peu adaptée aux sons à exprimer. L'alphabet employé est l'alphabet cyrillique, c'est-à-dire celui dont se servent les Slaves qui environnent la Roumanie. Or, cet alphabet ne s'adapte qu'imparfaitement aux sons du roumains ; d'autre part, au moment où il a été emprunté, les langues slaves connaissaient déjà des signes polyphones de même que la polysémie des sons. A ceci s'ajoute le fait que, sans qu'on puisse y voir une influence slave, les textes présentent des alternances de graphie qui ne peuvent provenir uniquement de la confusion des signes. On voit donc que pour parvenir à y comprendre quelque chose, il faut faire appel autant à la philologie qu'à la linguistique. M. Rosetti est également versé dans les deux domaines et il parvient à distinguer ce qui appartient à la graphie de ce qui est dû à la prononciation. — Dans les alternances comme *ĕ-e* ou *oa-o*, *en-in*, qui existent dans un même texte et pour les mêmes mots, on a voulu voir ou bien des faits dialectaux ou bien des moyens d'exprimer des phonèmes intermédiaires, des sons de transition. M. Rosetti démontre que les deux hypothèses sont fausses : il ne peut s'agir de faits dialectaux, car les alternances se retrouvent sur tout le domaine daco-roumain, ce qui du reste s'accorde tout aussi mal avec l'hypothèse des sons de transition. Il faut se rappeler encore que, non seulement on ne peut pas se rendre compte qu'un son est en train de changer, mais encore que les gens sans instruction ne s'avisent pas toujours des différences de prononciation qui existent entre leur parler et celui de leur voisin. — M. Rosetti prouve ensuite — fait capital — qu'il y avait des graphies traditionnelles, ce qui explique bien des faits d'alternance : *ea* par exemple s'était réduit à *e* avant le XVIe siècle ; c'est pourquoi il est souvent écrit *e* ; mais le signe traditionnel *ĕ* revient souvent dans l'usage des scribes et il est mis parfois même pour un *e* primitif. Cette graphie inverse prouve que *ĕ* n'exprimait pas une prononciation réelle.

Un des plus importants problèmes que le présent volume parvient à élucider est celui de la palatalisation des labiales. Comme ce phénomène se retrouve dans tous les parlers roumains, on lui attribue une origine roumaine commune (on a même parlé à ce propos du substrat thrace). Mais il est démontré ici que le changement est récent et qu'il s'est produit indépendamment dans chaque dialecte. — On trouve de même dans cet ouvrage une théorie intéressante, et qui paraît juste, concernant la monophtongaison de *ea* : la théorie généralement admise qui veut que cette diphtongue soit devenue *a* après les labiales serait fausse : c'est la voyelle suivante, *a* ou *e*, qui a influé sur la diphtongue. Quant aux cas de conservation de *ea*, comme par exemple dans *dreaptă*, elle serait due à des raisons morphologiques : *ea* marquait ici le genre féminin.

Digitized by Google

En ce qui concerne *u* final, M. Rosetti est d'avis qu'il s'était amuï avant le XVIe siècle et que sa notation dans les textes est traditionnelle ou bien elle est due à une influence slave. Quant à l'*u* bref qui a été noté actuellement dans différentes régions de la Roumanie (j'ajoute que je l'ai rencontré au district de Ialomiţa ; v. encore T. Dinu, *Grai şi suflet*, I, p. 110, où est attestée aussi la forme *altu* pour *alt*, dont M. Rosetti s'occupe p. 80), il devrait sa naissance aux vibrations qui accompagnent l'explosion de la consonne finale. Je ferai remarquer à ce propos qu'on peut trouver aujourd'hui encore une trace de l'ancien *u* plein final, dans les chansons populaires : là où la nécessité d'une syllabe supplémentaire en fin de vers se fait sentir, on fait sonner l'ancien *u*, disparu partout ailleurs :

La treĭ anĭ dac'am venit*u*,
Am găsit locul pîrlit*u*.

Les vers semblables se comptent par milliers. Ce qui prouve qu'il s'agit là de la conservation de *u* ancien (qui pourrait être comparée à la conservation de *e* muet dans les vers français) et non pas d'un son surajouté, c'est le fait que cet *u* n'apparaît que là où il est justifié par l'étymologie. Jamais par exemple on ne l'ajoute à un mot terminé par *ĭ* : c'est *ĭ* qui, dans ces mots-là, prend le rôle d'une voyelle :

Dar acuma aĭ să crez*i*,
Că treĭ anĭ n'aĭ să mă vez*i*.

Cela n'est toutefois pas de nature à trancher la question de la date où s'est amuï *u* final, puisque les usages poétiques subsistent souvent de longs siècles après être devenus des simples survivances.

J'ajouterai encore que *pîră* (cité p. 98) existe au Nord de la Moldavie (je l'ai entendu dans le district de Dorohoi) ; voici enfin un détail à ajouter aux errata : p. 40, l. 4, lire 1e au lieu de 3e.

Je n'ai pas besoin de souligner l'importance des *Recherches* : ce livre est indispensable pour quiconque voudra s'occuper de la phonétique roumaine.

Malgré la date relativement récente des lettres contenues dans le troisième volume annoncé ci-dessus, elles ont une grande importance pour l'étude de la langue ancienne, le roumain ne possédant pas beaucoup de textes antérieurs à ceux-ci. D'autre part, quelles que soient les conditions dans lesquelles ces lettres ont été écrites, nous sommes de toute façon certains d'avoir là un texte original, tant au point de vue de la rédaction qu'à celui de sa conservation. C'est pourquoi l'édition de ces lettres nous est d'une grande utilité, bien qu'une bonne partie d'entre elles ait déjà été éditée par M. Iorga. En effet, pour diverses raisons, des difficultés d'ordre international surtout, M. Iorga n'avait pu donner qu'une édition préparée rapidement.

M. Rosetti nous présente ces lettres dans une transcription impeccable ; il y joint des reproductions photographiques en grand nombre. Nous avons donc ici des textes authentiques et dignes de toute confiance.

Digitized by Google

Dans l'étude qui ouvre le volume, l'éditeur analyse avec finesse la langue des textes et les conditions philologiques où ils se présentent. (P. 31, aux exemples de noms écrits sans article, il faudrait peut-être ajouter le cas de *simtul*, qui se trouve dans la pièce nº 8, et où l'article paraît être dû à une graphie inverse.) Le volume est également pourvu d'un très utile index des noms propres et d'un glossaire explicatif des mots contenus dans les textes. Les commentaires historiques sont moins poussés, car à ce point de vue ces lettres ont été étudiées par M. Iorga [1].

A. GRAUR.

TOBLER-LOMMATZSCH, **Altfranzösisches Wörterbuch**, fasc. 10 et 11, t. II, col. 129-512 (de CERISIER à COCHE) ; Berlin, Weidmannsche Buchandlung, 1926 et 1927.

Depuis mon compte rendu (*Romania*, LII, 391) deux nouveaux fascicules ont paru. Voici quelques remarques et additions.

CHABRÉ. L'exemple unique donne le pluriel *chabrès*. Ne faut-il pas supposer un singulier *chabrel* ?

CHACHINER. Un nouvel exemple de ce latinisme rare se trouve dans ma brochure *La Société française vers 1330*, p. 12 :

Li uns rit, l'autre cachine.

CHAGIÉ (article à ajouter). Qu'est-ce que c'est que le mot, assuré par la rime riche, qui se trouve dans un passage de Gautier de Coinci :

Et pires que vuars *chagiez*
Cil qui n'est moult encouragiez. 248
(Éd. Poquet, col. 611).

CHALANDISE. Dans l'exemple tiré de Baudouin de Condé, il faut, au lieu de *caulandisse*, lire *canlandisse* ; cf. ACANLER.

CHANDOILE. J'ai cherché en vain, à ce mot, l'expression *a candaille estainte* (*Dit d'amours* d'Adam de la Halle, couplet XIII, éd. Jeanroy, *Romania*, XXII). A. Héron (p. 29 et 127), à propos des v. 171 et suiv. de la *Bataille des vins*, par Henri d'Andeli, en a expliqué l'origine : jeter la chandelle à terre est le geste de celui qui prononce la formule d'excommunication.

1. [On pouvait souhaiter que les analyses imprimées par M. R. en tête de chaque lettre fussent parfois plus explicites et plus claires : je ne suis pas sûr que dans le nº 6 il s'agisse bien d'un achat d'étoffe, le nº 7 est un « passe-debout » plutôt qu'un reçu, dans le nº 22 il s'agit de valeur de monnaie plutôt que de prix de marchandise, les nºs 31-32 donnent des informations sur l'état sanitaire et l'absence d'épidémie qui permet de laisser les frontières ouvertes ; le glossaire aurait pu être ainsi plus complet, il aurait été commode notamment d'y trouver les mots qui apparaissent ici dans leur plus ancien exemple. — *Réd.*]

Digitized by Google

CHAPE. A propos de ce mot, on pourrait citer le curieux commentaire d'un vers des *Versus cuiusdam Scotti de alfabeto* : « K litteram quae grece dicitur Kappa, apud Latinos vero cappa est quedam vestis quam clerici induere solent maxime pro pluvia » (Manitius, *Geschichte der lateinischen Literatur des Mittelalters*, I, p. 191, n. 2).

CHAPIGNIER :

Par champignieu *chapignier*
J'enten couvoiteus usurier
Qui souvent *chapigne* la gent
Pour ce qu'il preste son argent;
Mes la gentil virge Marie
Par sa piteuse courtoisie
Venin li oste de pechié.
(B.N.fr. 12483, fol. 17 r°.)

Li uns li autre souvent couroucent,
Hutinent, *chapinent* et houcent.
(*Ib.*, fol. 213, v° b.)

CHEVRETE :

La sont moustrés trestout li ton,
Quel(le) vertu il ont ne quel(le) non,
Quel fin ne quel commencement,
Ne quel moien ont ensement.
La sont orguenes et la vïelle,
La rubebe, qui tant est belle,
Li tabours et li dous flaios
Et li grans qui dit biaus mos (*sic*),
Li cors, li trompe et la *chievrette*,
La guisterne, qui cuers rehaite;
Les cimbales ne faillent mie,
Nacaires y donnent a hie
Et les douchaines doucement
Souvent et gracïeusement;
La sont de chans toutes mesures
Et de nottes toutes figures
Courans et longuement tenans
Et aucunes fois arrestans...
(*Anticlaudianus*, B.N. fr. 1634, fol. 13.)

CHIPOE :

Tout par tout a hui fiction,
Pou de vraie dilection.
Neïs noble grans acolees
Souvent font, et sont pou amees

Digitized by Google

Les personnes que il acolent ;
Entre eus paroles vainnes volent,
Et tiex est acolez de bras
Qui au couchier a sale dras ;
Assez *chipoües* et fatras
En aucuns d'eus tu trouveras.
De tous ce ne weil garguilier.
Maintes fois m'ont eü mestier,
En leur hostiex m'ont herbergié
Et mout benignement traitié.
Mes je blasme ceus qui nule n'ont
Charité ne aumosne font,
De rapine, de iniquité
Plains, tout despendent en vanité.
De *chypoueuses* sont pramesses,
Leur fames sont com baronnesses :
Qui bien parees les regarde,
Preudons diroit : Mal feu les [arde] !
(B.N. fr. 12483, fol. 192 b.)

Chipoeus, ou plutôt *chipoeuse* « grimacière » (article à ajouter). Voir l'exemple précédent et

Ne fame qui est glorïeuse,
Cointelette ne *cypoueuse*,
Mes fame qui est debonnaire...
(*Ib.*, fol. 195 v° b.)

Clo. J'ai noté la forme *cleu* encore dans les passages suivants :

De granz boces et de granz *cleus*,
Et si a tant plaies et treus.
(G. de Coinci, éd. Poquet, col. 348.)

Quant issus sui et eschapez,
Du grant livre as granz *cleus* chapez.
(*Ib.*, col. 686.)

A la Saint-Leu (1er *septembre*)
La lampe au *cleu*.
(Proverbe cité par Mâle, *L'Art au XIIIe siècle*, p. 318).

Clocet (article à ajouter). Est-ce le même mot que *closet* ?

Ele porta le seigneur grant,
Si l'en devons plus honnourer.
S'oudeur par tout est espandue :

Digitized by Google

Il n'i a mes *clocet* ne rue
Neïs en desert hermitage
Que ne soit painte son ymage.
(B.N.fr. 12483, fol. 148 b.)

Arthur LÅNGFORS.

LOOMIS (Roger Sherman), **Celtic myth and Arthurian romance**; New-York, Columbia University press, 1927 ; in-8, XII-371 pages.

L'auteur, qui est un archéologue et qui réunit depuis de longues années les matériaux d'un grand ouvrage sur les représentations figurées des œuvres littéraires du moyen âge, a été amené à s'occuper de mythologie celtique et de « matière de Bretagne » par l'étude de la célèbre sculpture du portail de Modène, représentant, on le sait, le siège d'un château par des héros arthuriens [1]. Pour tenter une interprétation de cette scène énigmatique, M. L. n'a pas craint de se plonger dans l'océan de la littérature irlandaise et galloise et d'étudier la mythologie comparée. Il a été récompensé de sa peine, qui n'a pas été petite, par une découverte sensationnelle, à ses yeux, celle du véritable sens du cycle arthurien, notamment des compositions consacrées au mystérieux graal. Cette conviction d'apporter la clef d'une énigme rend l'exposé vivant et intéressant, d'autant que l'auteur est un fin lettré qui manie à la perfection, au dire des connaisseurs, la langue anglaise. Déconcertant, irritant même, l'ouvrage est tout le contraire d'un livre ennuyeux.

L'idée fondamentale qui l'inspire [2] c'est que les chevaliers de la Table Ronde, qu'ils s'appellent Arthur, Gauvain, Erec, Yvain, Lancelot, etc., sont des représentations du dieu solaire, ou plutôt qu'ils sont les images affaiblies de héros irlandais dont le caractère solaire a été deviné il y a longtemps déjà. Leurs adversaires sont également des représentations du soleil, mais du vieux soleil hivernal, dont triomphe le jeune astre printanier. M. L. est tellement persuadé de la réalité de cette théorie qu'il veut retrouver les noms des héros-dieux irlandais et gallois dans les noms français. Il dresse une liste de correspondance et trois tables généalogiques (p. 356-359). Nombre de ces rapprochements onomastiques sont effarants : *Galehaut* est le dieu *Gwair* (p. 325), *Erec* est une corruption de *Gwri* et correspond à *Goreu* (p. 321), *Gwawl* est le substitut de *Gwair* (p. 322), *Galaad* est *Galvain* (p. 251). Au reste, de même que tous les exploits des chevaliers de la Table ronde se

1. La reproduction en tête du volume manque de netteté. On en trouvera une image préférable dans E. Mâle, *L'Art religieux du XIIe siècle*, p. 267, et dans l'étude de M. Paul Deschamps, *Étude sur la renaissance de la sculpture en France à l'époque romane*, 1925, 93 p. (Extr. du *Bull. monumental*, t. LXXXIV) où l'on attaque les dates reculées assignées par A. K. Porter aux églises romanes d'Italie, dates acceptées par M. Loomis.

2. On eût aimé à trouver la théorie ramassée dans une conclusion qui fait défaut.

Digitized by Google

ramènent aux combats mythiques des deux dieux solaires d'Irlande, *Curoi* (le vieux soleil) et *Cuchullin* (le jeune soleil), et à ceux du dieu celtique bien connu, *Lug*, leur équivalent, les noms gallois de *Gwri*, *Gware*, *Gware-van*, *Gwair*, *Gheraint*, français de *Gauvain*, *Guerhes*, *Agravaïn*, *Gueres*, *Erec* [1] dérivent de *Curoi*; les noms de *Loth*, *Lac*, *Lancelot*, *Lambegues*, en gallois *Llwch Lleminawc*, *Llwch Llawwynnawc*, *Llenllawc* représentent l'irlandais *Lug* (p. 95-96). Ailleurs (p. 66 et 77) on lit que *Guiglain* = *Cuchullin* [2], que le *Galvariun* du portail de Modène représente l'épithète du gallois *Gwri*, laquelle est *Gwallt euryn* (p. 63) etc. M. L. se doute que les linguistes gémiront et se permettront d'élever des objections. Il n'en a cure. Il fait observer (p. 35) que la transmission des noms propres d'une langue à une autre n'est pas soumise aux lois d'une phonétique rigoureuse et il s'élève, après d'autres, contre l'hypercritique de M. J. Loth se refusant à rapprocher le gallois *Tallwch* du poète *Taborg*, *Essylt* de *Iseut* (Ishildis).

C'est s'abuser étrangement. Nul ne refusera d'admettre, par exemple, que dans des textes gallois du XIIe siècle, *Cuychwr mab Ness* représente l'irlandais *Conchobhar mac Nessa* [3], d'autant que l'histoire de la langue irlandaise nous apprend que, dès cette date, *Conchobhar*, avant de passer au moderne *Connor*, avait atteint le stade *Conhor*. De même *Corroi mab Dayry* représente à coup sûr, dans un poème attribué à Taliésin, l'irlandais *Curoi* ou *Conroi mac Daire* [4].

La phonétique, loin de pouvoir être dédaignée, est un garde-fou et mieux vaut un excès de précaution que l'inverse.

Comment M. L. ne comprend-il pas que ses innombrables fantaisies, telles par exemple que le rapprochement de *Gauvain* ou de *Carrado* (p. 15) avec *Curoi*, enlèveront toute portée à son livre aux yeux des philologues? Et cette défaillance est d'autant plus condamnable qu'elle est inutile. Tout le monde sait — M. L. le premier — que le transfert d'un exploit d'un héros à un autre est chose courante [5]. A moins de rencontrer une identification d'une évidence parfaite, mieux vaut s'abstenir de rapprochements aventureux. On affaiblit ainsi sa thèse. Cette thèse en elle-même n'est nullement absurde. D'Arbois de Jubainville, il y a un demi-siècle, avait déjà reconnu le caractère mythique du cycle irlandais des *Tuatha De Danann* et l'avait rapproché de la mytho-

1. Érec est à coup sûr le nom du chef breton du VIe siècle Guerec, qui fonda une principauté qui conserva son nom à travers les siècles, le *Bro-Erec* (Vannetais). Guérec (Érec en composition) a hérité, comme tant d'autres personnages historiques, des aventures d'un héros de conte de fées.

2. Dérivation impossible : *Cuchullin* était prononcé *Cullin* ou *Collin* en Irlande dès le XIIe siècle.

3. Voy. J. Loth, *Les Mabinogion*, 2e éd., t. I, p. 261, note 8; cf. p. 40.

4. *Ibid.*, t. I, p. 261, note 9; cf. p. 41 et 144 note 2.

5. M. L. connaît cependant, puisqu'il les cite (p. 124), les remarques de Gaster à ce sujet dans *Folk-lore*, t. XVI.

Digitized by Google

logie grecque [1]. Que le cycle de *Cuchullin* représente la dégradation en contes héroïques ou plaisants de thèmes de la mythologie celtique, je suis fort disposé à l'admettre. Le caractère, même le simple aspect des héros du cycle, personnages surhumains, doués de pouvoirs magiques, trouvent dans cette interprétation une explication satisfaisante. M. L. n'est pas le premier à risquer cette hypothèse et lui-même, avec une conscience scrupuleuse, signale à chaque pas les travaux de ses émules et prédécesseurs.

De même, l'influence des contes irlandais sur les récits gallois connus sous le nom de *Mabinogion* est indéniable et a été signalée, à maintes reprises, par J. Loth, J. Rhys et bien d'autres encore. Elle date sans doute, je pense, de l'époque (Ve siècle environ) où tout l'ouest de la Grande-Bretagne tomba sous la domination des Scots, qui ont élevé les forteresses de terre et de pierre appelées *dùn* et *ráth*, dont les débris subsistent encore en Cornwall, en Devonshire, en Wales et qui ont laissé aussi les inscriptions dites « oghamiques ». Mais il convient aussi de remarquer que les légendes irlandaises ont été traitées avec liberté par les Gallois. Tel héros irlandais, qui peut être le substitut d'un dieu celtique, n'est plus dans les *Mabinogion* qu'un personnage secondaire ou même un simple figurant. Ainsi ce *Llenllawc*, où j'ai proposé [2] de voir le prototype *onomastique* de Lancelot. Plus perspicace, M. L. a vu (p. 92) que la vraie forme est *Lleminawc* et qu'elle rend en gallois l'épithète irlandaise du dieu solaire Lug : *Loinnbheimionach* (Lug aux coups puissants). Mais quand il s'autorise de cette découverte pour faire de Lancelot l'aboutissement d'un dieu solaire, nous nous séparons, pour plus d'une raison, celles-ci par exemple : 1° Le rapprochement entre *Llenllawc* et *Lancelot* est déjà téméraire, celui de *Lleminawc* et de *Lancelot* est inadmissible ; 2° il est chimérique d'invoquer (p. 93) un passage où Heinrich von dem Türlin dit que les forces de Lancelot croissaient de midi à la nuit, « a solar attribute in the distorted form », car il faudrait que ses forces décrussent; Heinrich n'a d'autre source, dans *Die Krone*, que les poèmes français qu'il traite librement ; il a reporté maladroitement à Lancelot un trait emprunté à certaines légendes de Gauvain, qui lui-même héritait d'un attribut mythique [3]. C'est un de ces transferts d'attributs dont les exemples foisonnent. 3° Du côté gallois d'autres réserves s'imposent : *Lleminawc* est le surnom d'un personnage appelé *Llwch*, mais *Llwch* ne représente pas phonétiquement l'irlandais *Lug* (dont la consonne finale avait cessé d'être prononcée) ; ce dernier nom est rendu par *Llew* [4]. Enfin, dans le poème invoqué par M. L. pour identifier *Llenllawc* à *Lleminawc*, les *Dépouilles d'Annwn*, *Llwch* et *Lleminawc* sont considérés comme deux personnages distincts. Finalement que reste-t-il ? Ceci : qu'un

1. *Le Cycle mythologique irlandais* (1884).
2. *Romania*, t. LI, 1925, p. 423.
3. Et c'est pourquoi je ne me laisse pas convaincre par les travaux où Gauvain est représenté comme un dieu ou le substitut d'un dieu.
4. Voy. J. Loth, *Mabinogion*, t. I, p. 195.

Digitized by Google

chevalier d'Arthur, dans des récits gallois, porte quelquefois comme surnom une des épithètes accolées au nom du dieu Lug dans l'épopée irlandaise. C'est une jolie découverte, mais, on le voit, elle n'a pas l'immense portée que veut lui donner M. Loomis.

On pourrait, si l'on en avait le temps, prendre un à un d'autres rapprochements de l'auteur sans leur trouver plus de consistance. Encore n'aurait-on pas souvent la satisfaction d'être payé de sa peine, comme dans le cas précédent, par une jolie trouvaille.

Alors que le vieux dieu *Curoi*, véritable Protée, se retrouverait en Galles, non seulement sous la forme admissible de *Gwri*, mais sous les noms les plus inattendus, on s'étonne de ne pas rencontrer son vainqueur, le jeune soleil *Cuchullin*. Naturellement, M. L., tout le premier, s'est inquiété de cette absence, qui risque d'anéantir son parallélisme des deux dieux solaires et de ruiner son système. Il imagine (p. 66) que seul un cycle irlandais du Munster, « now lost », dont le héros était Curoi, a passé en Galles, alors que le nom de Cuchullin, le héros de l'Ulster, qui ne serait qu'un hypocoristique de Curoi, n'a pas frappé les Gallois et n'a pas été retenu par eux [1]. Cette explication ne réussit pas à entraîner ma conviction.

Il y a plus. Je me demande si Curoi est bien un dieu solaire. M. L. est le premier, je crois, à interpréter de la sorte la physionomie de ce personnage. Il faut avouer qu'il a plutôt l'aspect d'un dieu des Enfers. A plus d'une reprise (p. 49, 75, 118, 122, etc.) M. L. nous le montre comme une sorte de Charon. On a peine à voir un dieu solaire dans cet être sombre et terrifiant. Je sais bien que M. L. invoque le pouvoir protéiforme [2] de ce personnage, pouvoir qu'il partage, du reste, avec Cuchullin et bien d'autres divinités. Toutefois, il me reste une grosse inquiétude. Si elle est justifiée, que demeure-t-il du système?

Le thème fondamental des récits arthuriens ce n'est pas un combat de dieux solaires, mais la visite de l'Hadès par le héros, d'un Hadès celtique représenté par une île merveilleuse gardée par des monstres. La littérature irlandaise foisonne de récits de ce genre. Mais elle n'est pas la seule. Il en va de même du pays de Galles. Et il est certain qu'il en était de même de la Bretagne armoricaine, car ce thème se retrouve dans plusieurs lais de Marie de France et dans l'*Ivain* de Chrétien de Troyes dont les sources ici sont manifestement bretonnes [3]. L'influence directe de l'Irlande sur la littérature française du XIIe siècle ne peut être soutenue sérieusement. M. L. veut (p. 27 et

1. Sauf une mention (*Cocholyn*), comme M. L. le fait observer (p. 66), dans un poème attribué à tort à Taliesin, mais ancien (XIe-XIIe siècle). Voy. J. Loth, *Les Mabinogion*, I, p. 262 (note); cf. p. 144, note 1.

2. Il s'en autorise (p. 124) pour faire de Merlin un substitut de Curoi!

3. M. L. reprend (p. 27, 265) la thèse de Zimmer qui veut que les Bretons aient été seuls à propager les récits arthuriens. Je maintiens mes réserves à ce sujet.

Digitized by Google

265) qu'elle se soit exercée par l'intermédiaire des conteurs bretons qui auraient propagé dans le monde français et anglo-normands les traditions « druidiques » de Domnonée, de Galles, d'Irlande. Théorie invraisemblable. Les conteurs bretons propagèrent les légendes bretonnes, tout comme les conteurs gallois propagèrent les légendes galloises. Quant à celles d'Irlande, ils eussent été incapables de les comprendre, l'irlandais différant déjà autant des langues brittoniques que le grec du latin.

Ce qu'il y a d'amusant c'est de voir que les traits les plus archaïques, les plus irlandais, de la littérature française arthurienne ne se trouvent pas dans les productions les plus anciennes, celles du XIIe siècle, mais dans les traductions et remaniements ou les romans de basse époque, français, anglais, allemands, qui vont du XIIIe au milieu du XVe siècle. Marie de France, Chrétien de Troyes, ses imitateurs mêmes, sont à ce point de vue très inférieurs à Wolfram von Eschenbach, à Heinrich von dem Türlin, à Albrecht von Scharfenberg. *Perlesvaus* et *Palamède* (p. 201, 307) l'emportent en archaïsme sur *Perceval*, le *Merlin-Huth* et la *Domanda del S. Graal* (p. 250, 256) sur la Vulgate du *Merlin* et sur la *Queste*! La *Mule sans frein* (§ 110), le *Cimetière périlleux* (p. 91), *Humbaut* (p. 105), *Gawain and the green Knight*, *Arthur of little Britain*, traduction anglaise du XIVe siècle (p. 172), *Sone de Nansay* surtout (p. 206), la merveille des merveilles, sont les favoris de M. L. et, avant lui, de ses compatriotes Kittredge, Arthur L. Brown, Nitze, etc., et aucun personnage n'a plus l'apparence solaire que le *Gareth* de la *Mort d'Arthur* de Malory, terminée en 1469! Aussi, quand il s'agit d'étudier les thèmes mythiques, M. L. et ses compatriotes préfèrent-ils le traducteur anglais ou allemand, Layamon ou Heinrich von dem Türlin, à l'auteur français, Wace ou Paien de Maisières : le traducteur est plus archaïque ! On repousse dédaigneusement l'explication terre à terre qu'un poète, même quand il traduit, n'est pas un être absolument inerte et qu'il se permet d'inventer ou d'interpréter. On préfère imaginer qu'il a eu recours à d'autres sources ! Il s'est mis évidemment en quête d'un conteur breton pour rectifier sa documentation, il a eu la chance de le rencontrer et ce conteur lui a fourni juste à point le renseignement nécessaire !

M. L. est tellement sûr de lui qu'il n'hésite pas à s'attaquer au problème redoutable du *Graal*. Il retrouve (p. 171, 178) dans des contes irlandais cinq traits de la visite de Gauvain au Château des merveilles, Corbenic, pour lequel il propose, avec quelque doute, l'étymologie de « Cor bénit » (p. 235) [1] et qu'il veut même localiser [2]. Il identifie la lance qui saigne (p. 250). Quant au vase sacré, le « graal », il n'a pas moins de six prototypes celtiques (p. 227)

1. Entre autres étymologies terrifiantes on lit encore (p. 145) que le roi Ban de Benoïc, père de Lancelot, représente le gallois Bendigeit Bran « Bran le Béni » !

2. P. 199-200. Ashbury Camp, dans la paroisse de Gweek Saint-Mary, en Cornwall, serait une des localités identifiées avec le château du Graal.

Digitized by Google

dont le plus répandu est un chaudron irlandais, sorte de corne d'abondance ! Cependant on aurait beau fouiller la riche littérature irlandaise on n'y trouverait rien qui ressemble, même de loin, au *Perceval* de Chrétien de Troyes et de ses continuateurs, à la trilogie de Robert de Boron, à la *Quête du saint Graal* [1]. M. L. n'arrive à opérer ses rapprochements qu'en dépeçant l'énorme *corpus* irlandais ; avec ses membres épars, il reconstitue un être imaginaire qu'il confronte avec le *Conte du graal* français, mais sa magie ne parvient pas à donner même un semblant de vie à ce monstre.

L'interprétation des personnages et des scènes du drame du *Graal* n'est pas moins déconcertante. Ainsi le « Roi pêcheur » serait la déformation du dieu marin Bran (p. 183), identique à Manawyddan, lequel, chose bien gênante, est en même temps un dieu terrestre (p. 186). La pucelle qui porte le saint vase serait la « demoiselle au chaudron » (*sic*) d'un texte irlandais (p. 269) !

En réalité la solution de l'énigme, tout juste devinée par K. Simrock (1842) et G. H. Heinrich en 1855, semble bien avoir été donnée par miss Weston, en 1907, dans un article du *Folk-lore* (t. XVIII). Le sujet primitif de la *Quête du Graal* est une initiation, d'abord manquée, puis réussie, à un mystère païen analogue à celui d'Adonis [2]. Je ne m'explique pas que, après cette étude décisive, M. L. se soit lancé sur une piste irlandaise chimérique. Conciliant, il s'imagine que l'interprétation de miss W. peut s'accorder avec la sienne propre, en admettant (p. 194-6, 290-353), à la suite de Gaster (*Folk-lore*, t. II), que des marchands ou des colons auraient transporté en Irlande, dès une époque reculée, la connaissance des mythes de la Méditerranée orientale, hypothèse à jamais indémontrable et, d'ailleurs superflue, car tous les peuples ont possédé des mythes naturistes. Il croit également (p. 155) pouvoir concilier l'interprétation du rôle de *Galaad* donnée par M. Pauphilet et Mme Lot-Borodine avec son idée que Galaad est un doublet de Gauvain, lui-même identique à Gwair, lequel est Gwri, le soleil nouveau. Il y a là une complète illusion. L'une des deux interprétations détruit l'autre.

A quoi bon poursuivre. M. L. se refusera toujours à comprendre qu'il y a un abîme entre une idée, ou, moins encore, une simple vision, et une preuve. L'ingéniosité d'une hypothèse tient lieu pour lui de démonstration ou plutôt est une démonstration. Pourquoi donc insister sur le livre d'un esprit imaginatif, systématique sans méthode ? Parce que l'œuvre d'un homme laborieux, probe, courtois, et qui a du talent, a le droit de n'être pas traitée en quantité négligeable, même par ceux qui n'en acceptent pas les procédés et les conclusions.

Ferdinand Lot.

---

1. Je ne sais si je m'abuse, mais il me semble lire un demi-aveu à ce sujet à la p. 268.

2. Je croirais volontiers que les rites de la quête du Graal se poursuivent encore aujourd'hui dans quelques cénacles d'occultistes et qu'il y a des gens qui ont vu le roi pêcheur, la lance qui saigne et le saint graal.

Digitized by Google

Mélanges de philologie et d'histoire offerts à M. Antoine Thomas par ses élèves et ses amis ; Paris, Champion, 1927; in-8, XCVIII-523 pages.

Ce beau volume ne contient pas moins de 76 articles ; c'est dire que chacun est de peu d'étendue (les collaborateurs avaient, en effet, été invités à ne pas dépasser six pages), mais beaucoup de ces notes brèves sont riches d'enseignement et dignes du savant à qui elles ont été présentées. Le volume, qui contient un intéressant portrait de M. A. Thomas, débute, après la liste des souscripteurs, par une *Bibliographie de M. Antoine Thomas* (p. XVII-XCVIII), dressée par M. Georges Thomas et qui dépasse 800 numéros; encore n'y a-t-on pas fait figurer une foule de comptes rendus sommaires, d'articles d'encyclopédies, etc.; elle est complétée par un index étymologique et grammatical, qui constituera un fort utile instrument de travail.

P. 1. J. Anglade, *Fragment d'un manuscrit du Breviari d'Amor*. Aux Archives départementales de la Haute-Garonne (registre *C* des Archives de Saint-Sernin, fonds de la Haute-Garonne), sept folios à quatre colonnes, XIVe s., d'origine peut-être limousine, 991 vers correspondant aux v. 24.532 — 25.597 de l'édition Azaïs ; M. A. en imprime trois fragments. — P. 7. E. C. Armstrong, *Pathelin 532 : « couvrir de chaume »*. M. A. essaye une interprétation fondée sur le sens propre de l'expression : « couvrir une maison de chaume » ; le drapier déclare qu'il lui faut *neuf francs*, Guillemette feindrait de comprendre *neuf rangs*, et comme le chaume se place par « rangs », elle continuerait en indiquant qu'il ne faut pas de rangs, ni neuf, ni un seul : « Il ne fault point couvrir de chaume Icy, ne bailler ses brocars. » Du même coup, il faudrait entendre par *brocars*, la « fourche du couvreur de chaume ». Toute explication par calembour est nécessairement sujette à controverse, mais il n'est pas douteux que *Pathelin* contient force jeux de mots ; la difficulté de celui-ci vient du caractère très peu technique du mot *rang*, employé seul et non précieé par un contexte, et qui ne devait pas d'emblée faire naître l'idée d'une opération très particulière; mais il n'est pas défendu à un faiseur de calembours de les tirer un peu par les cheveux. — P. 11. J. Audiau, *Une chanson du troubadour Uc de la Bachelerie*. Chanson *Ses tolz enjans e ses fals' entendensa*, conservée par *C* et *f*; texte de *C*, variante de *f* et traduction. Au moment où je rédige ce compte rendu, j'apprends la mort soudaine et cruellement prématurée de notre collaborateur Audiau. — P. 15. J. Bédier, *De quelques-unes des assonances réputées fautives de la Chanson de Roland*. Cet article, qui n'est qu'un fragment, a été repris par M. B. dans le beau volume de *Commentaires* qui complète son édition du *Roland* (p. 270-80). — P. 25. G. Bertoni, *Un codicetto francese ancora sconosciuto nella Nazionale di Torino*, Ms. du XIIIe s., 20 feuillets à quatre colonnes, contenant : *a*) un fragment du *Regret N. D.* de Huon le Roi de Cambrai ; *b*) *Les trois Maries* de Wace; *c*) un poème de *Jonas et de la balaine*, inc. : *Oiés que Dex*

Digitized by Google

meïsmes dit; *d*) Miracle *de l'abbeesse que li diables engroissa* (fragment). Au début du ms. un recueil de recettes en français. — P. 29. O. Bloch, *Jeune homme, jeunes gens*. Le second terme de ce couple sert de pluriel au premier; M. Bl. pense que cette combinaison est due à l'hésitation de la langue entre *jeunes-hommes* (avec liaison dans la prononciation), où le signe de pluriel « dissociait les deux éléments qui tendaient à se composer en un seul », et *jeune-hommes*, qui choquait (si je comprends bien la pensée de M. Bl.) le sentiment grammatical. — P. 35. D. S. Blondheim, *Notes judéo-romanes*. Additions au livre de M. Bl., *Les parlers romans et la Vetus latina* (cf. *Romania*, LI, 471). — P. 43. E. Bourciez, *Expression de la quantité en Gascogne*. Succédanés de *molt* d'après le *Recueil des idiomes de la région gasconne*, qui complète utilement les données de l'*Atlas linguistique de la France*; malheureusement dans les deux enquêtes *beaucoup* n'a été demandé que dans une phrase (beaucoup de fruits *ALF*, b. de landes *Rec.*) ; pour des mots de ce genre, il serait très précieux de les avoir en combinaisons plus variées. — P. 51. L. Brandin, *Un livre de bonne aventure anglo-français*. M. Br. prépare une étude sur les livres de bonne aventure; il imprime ici celui qui se trouve dans le ms. Royal 12. C. XII du British Museum (*c.* 1340); mais il ne sera possible de le comprendre que quand le commentaire annoncé aura paru. — P. 61. Ch. Bruneau, *Solimariaca, Solicia, Soulosse*. Voici une très précieuse étude de toponomastique, et dont la portée historique est grande ; en même temps, elle résout un problème qui a donné lieu à d'ardentes discussions. Je ne puis que résumer cette solution : deux *vici* très voisins, *Solicia* et *Solimariaca*, ont été détruits au Ve s., les habitants ont été s'établir plus loin en gardant les noms de leurs anciennes bourgades qu'on retrouve dans *Soulaucourt* et *Sommericourt* avec une addition étymologiquement absurde, et qui doit appartenir à l'époque de germanisation, où *Solicia* et *Solimariaca* tout seuls ne représentaient plus rien ; puis on a dû recommencer à habiter l'emplacement de *Solicia*, qui est aujourd'hui très régulièrement *Soulosse*, et celui de *Solimariaca*, rebaptisé du nom du saint qui y avait été martyrisé au IVe s., c'est *Saint-Elophe*. — P. 71. Cl. Brunel, *La qualification « lo don » en ancien provençal*. Elle signifie, non pas « le seigneur », mais « l'ancien », dans le cas, bien entendu, où elle n'est pas suivie d'un nom de terre. — P. 75. F. Brunot, *Le français et l'administration en Moselle sous le Premier Empire*. Fragment de cette belle histoire sociale du francais, que M. Br. écrit dans les récents volumes de son *Histoire de la langue française* et dont nous regrettons souvent que le cadre de la *Romania* ne nous permette pas d'entretenir nos lecteurs. — P. 81. J. Calmette, *Comtes de Toulouse inconnus*. — P. 89. Américo Castro, *Hacer la salva*. L'expression désigne la *praegustatio*, par laquelle les serviteurs d'un seigneur, qui lui présentent les mets, lui ôtent toute crainte d'empoisonnement, mais le sens premier de *salva* est analogue à celui de l'a. fr. *escondit*, c'est le fait de se dégager (*salvarse*) de tout soupçon ; par là on est arrivé au sens plus général de « garantie don-

Digitized by Google

née », puis de « manifestation de soumission » enfin « démonstration de respect » ; peut-être l'histoire du fr. *salve* devrait-elle être revisée. — P. 95. P. Champion, *Les « Nobles ordonnances » du banquet de Marie d'Orléans.* Cette petite pièce a dû être composée à l'occasion d'un banquet pour les fiançailles de Marie d'Orléans (alors âgée de quatre ans) avec Pierre de Bourbon (30 septembre 1461) ; elle est conservée dans le ms. B. N. fr. 5738, f° 35 ; M. Ch. en donne le texte. — P. 99. E. Chatelain, *Mots de latin vulgaire attribués aux classiques.* Permities pour pernicies et vaccillo pour vacillo. — P. 104. L. Clédat, *Menus propos de grammaire.* 1. L'interjection *tiens !* 2. L'impératif interrogatif (il me semble qu'il faudrait plutôt dire l'interrogatif impératif : *veux-tu te taire ?*). 3. Superlatif exprimé par l'accent d'insistance. — P. 105. G. Cohen, *Parler belge « aubette ».* Une ample série d'exemples permet à M. C. d'établir l'existence d'un fr. *hobette,* emprunté au XVIe s., sans doute par le langage militaire, aux dialectes du nord-est, pour désigner une guérite, une cabane, une échoppe, une baraque ; puis le mot, interprété comme *aubette,* est passé dans la toponymie et s'est fixé aussi dans le parler belge pour désigner un kiosque (de tramways, de journaux, etc.). M. C. le rattache au m. h. all. *Hûbe* « coiffe, casque, chaperon » qui aurait pris, en allemand et en français, le sens de « toit, couverture d'un bâtiment, abri ». P. 116, n. 1, lire *Brinon-sur-Sauldre.* — P. 121. V. Crescini, *En Pier.* Discussion sur le texte de la tenson de Rambaut de Vaqueiras et d'Alberto Malaspina. — P. 131. A. Dauzat, « *Maison* » *dans la Basse Auvergne.* Complément à l'étude de J. Gilliéron (*Pathologie et thérapeutique verbales,* 124 ss.) : *maiso* est passé du sens de « demeure » au sens de « pièce (unique) d'habitation », et a été remplacé par *ostal* ; l'influence du français rend à *mwizu* le sens plus général de « maison ». — P. 137. G. Doutrepont, *Notes critiques sur Antoine de la Sale.* Observations judicieuses sur l'utilisation des « tics de style » pour caractériser la personnalité d'un écrivain et, par suite, trouver une pierre de touche en matière d'attribution d'ouvrages anonymes ; l'étendue des œuvres de la Sale et de celles qui lui sont attribuées rend plus aisée l'application de ce procédé : la formule *à l'aventure,* fréquente jusqu'à l'excès dans les *Quinze joyes* avec un sens assez vague « peut-être, après tout, le cas échéant, etc. » (j'ajouterais à la série de sens proposée par M. D. celui de « quelquefois », ou « des fois », comme dit le français familier), ne se retrouve employée de même, ni dans les *Cent nouvelles,* ni dans *Saintré,* etc. — P. 145. E. Droz, *Relation du souper offert par le duc Sigismond d'Autriche aux commissaire bourguignons (Thann, 21 juin 1469).* Publication de ce petit texte d'après le ms. fr. 3887 de la Bibliothèque nationale. Il eût été bon d'indiquer le sens d'expressions, comme *faire prendre un tour* à des tranches de pain (p. 147, 3e l. du bas), *sans faire crance* (p. 148, l. 1). — P. 149. E. Faral, *Poire d'angoisse.* Cette variété doit sans doute son nom au village d'Angoisse en Limousin, et elle est connue et ainsi nommée dès le moyen âge ; elle paraît être alors une poire de bonne qualité ; c'est

Digitized by Google

sous l'influence du mot *angoisse* et par suite de quelque calembour, peut-être du langage des prisons, que, dès le XVe s. *poire d'angoisse* est pris au sens figuré de chose pénible (pour d'autres ex. que ceux donnés par M. F., voir Livet, *Lexique de Molière*, s. v. *Poire*); ce sens péjoratif figuré influe sur le sens propre et dès le XVIe s. les techniciens ne savent plus bien de quelle poire il s'agit et si c'est une espèce mauvaise ou bonne ; pour les profanes, ce ne peut plus être qu'une poire mauvaise. — P. 157. J. D. M. Ford, *The passage of vulgar latin close ụ to french rounded i* (ü, y) *is purely a romance phenomenon*. M. F. présente une explication du mécanisme de transformation de *ū* latin à *u* français, qu'il met en relation avec la tendance à l'avancement articulatoire attesté par le passage de *ŏ* à *èu* par *ue* et de *ō* à *eu* par *ou*; cette tendance phonétique se manifeste tardivement (XIIe s.) et de fait, ni le provençal importé en Catalogne, ni les anciens emprunts faits par l'espagnol au français, ni les représentants anglais de mots français anciens ne présentent la base *ü* ; quant à l'hypothèse du substrat celtique elle n'est pas justifiée par les faits connus : le domaine de *ü* ne coïncide pas avec les habitats celtiques et la transformation celtique de *u* en *y* est incertaine. — P. 165. L. Foulet, *Villon et le duc de Bourbon*. Un examen attentif de la *Requeste à monseigneur de Bourbon* amène M. F. à conclure que la pièce est postérieure à la sortie de Villon de la prison de Meung, donc au 2 octobre 1461 : c'est le moment où Villon peut se présenter comme un homme « que Travail a dompté A coups orbes, par force de bature » (v. 3-4) ; elle a dû être écrite juste après cette délivrance, à un moment où le poète était dénué de tout (cf. *Testament*, v. 98 et 101-2) et ne savait vers qui se tourner; enfin elle n'a pas été écrite à l'endroit même où résidait le duc à ce moment, que ce fût Moulins ou Blois (cf. le v. 36 « Allez, lettres, *faictes ung sault* »), mais peut-être dans les environs de Patay (cf. v. 17-18 « Car si du glan rencontre *en la forest De Patay*, et chastaignes ont vente »). — P. 173. P. Fournier, *Un ouvrage apocryphe de Bérenger de Landore*. C'est un recueil, sous le titre de *Liber eventuum in natura*, de textes relatifs aux phénomènes naturels qui peuvent donner matière à des comparaisons édifiantes ; c'est un type d'ouvrages, qui sera particulièrement représenté au XVe s. par le *Lumen animae* du carme Mathias Farinator et qui a « alimenté de comparaisons les prédicateurs du XIVe au XVIe s.; quant à l'attribution à Bérenger de Landore, elle paraît sans valeur. — P. 179. L. Gauchat, *A propos de quelques mots romands*. 1. *Val.* ani *s. m.* « *passeur* », navis aboutit à **na*, d'où *ana* (conservé au sens de « bac ») avec agglutination de la forme raccourcie de l'article ; dans ce mot, isolé sémantiquement pour les Valaisans, le *a* final a été pris pour le suffixe dérivé -ata et a pu être ainsi remplacé par *-i* pour la formation d'un nom d'agent. 2. *Val*, òmiñ « *pyramide de pierres sur les sommets des montagnes* ». Ces pyramides s'appellent en allemand de Suisse *Stein-Mannli* ; *òmiñ* est un calque du second élément et représente un théorique *homo + inus. — P. 183. M. Grammont, *Et vous le vendez?* La différence de mouvement, très fine-

Digitized by Google

ment analysée par M. G., donnera à cette interrogation tantôt le sens de « A combien le vendez-vous? », tantôt celui de « Et on vous l'achète à ce prix-là? ». — P. 187. C. H. Grandgent, *Unaccented final vowels in Italian.* Critique de la théorie de M. Meyer-Lübke sur la transformation de -as en -es en Italie, d'où ital. *-i* (mais calabr. *-e*). M. Gr. y substitue des explications d'analogie morphologique. — P. 195. G. L. Hamilton, *Quelques notes sur l'histoire de la légende d'Alexandre le Grand en Angleterre au moyen âge.* Témoignages nombreux de la connaissance et de l'utilisation (en latin ou en vieil anglais) de la Légende d'Alexandre en Angleterre avant le *Roman d'Alexandre* de Thomas de Kent. — P. 203. J. Haust, *Note sur l'étymologie du français* palonnier, prone, *et du wallon* pèrone, purnê. Le german. *sparro* « barre de bois » explique l'a. fr. *esperonne* « palonnier » et les formes sans (*e*)*s*- initial *paron*, *paronne*, *peronne*, etc.; *palonneau* (*palonnier* est une forme moderne) n'est que le diminutif, avec altération de la liquide, *palonel* de *paronne*; enfin *prones*, dont le sens primitif est assurément « grille, barrière de bois », et dont le sing. *prone* est passé du sens de « barrière du chœur » à celui de « endroit d'où le prêtre prêche », puis « sermon », est une réduction de *peronne*. — P. 211. E. Hoepffner, *Le* Castiat *du troubadour Peire Vidal.* Ce *senhal* désigne sûrement Raymond V de Toulouse, comme l'avait vu Chabaneau, mais avec beaucoup moins de précision que M. H.; il en résulte que *na Vierna*, qui était, d'une manière ou d'une autre, sous la dépendance du Castiat, ne peut pas être Azalais, vicomtesse de Marseille; il en résulte aussi que Peire Vidal a été en relations très serrées avec le comte de Toulouse, jusqu'au jour où il en a été séparé par une disgrâce, dont les causes sont pour nous obscures, mais qui a laissé des traces très profondes dans son esprit et dans son œuvre. — P. 221. P. Horluc, *Deux formes verbales disparues du parler de Faux-la-Montagne.* 1. Gérondif remplacé par l'infinitif; 2. Participe présent remplacé par des subordonnées à l'indicatif ou par l'infinitif prépositionnel ou non. Ces deux formes, disparues de l'usage courant, se maintiennent cependant dans des locutions figées et des proverbes. — P. 227. A. Jeanroy, *Quelques corrections au texte du* Tristan *de Béroul.* Corrections aux v. 490, 681, 791, 1398, 1618, 1901, 2038, 2119, 2210; la plupart sont aussi évidentes que simples; celle qui porte sur le v. 2038 est une conjecture moins certaine. — P. 231. T. A. Jenkins, *Two french etymologies :* besoin, disette. 1. Partant de la forme ancienne *bosoing*, M. J. propose d'y voir un représentant de *obsonium, c.-à-d. du grec ὀψώνιον « ration de soldat »; ce serait un terme du langage militaire; la modification formelle, métathèse de ob- en bo- n'est pas sans analogues et elle pourrait expliquer la substitution de préfixe que présenteraient *obsordidare > *besorder*, etc.; M. J. remarque ingénieusement que la ration est une nécessité, le passage du sens de « fourniture » au sens de « manque » n'en reste pas moins difficile; 2. Pour *disette*, M. J. propose disjecta ou disiecta, mais encore ici le passage de « gaspillage » à « pénurie », encore qu'il y ait souvent, de l'un à

Digitized by Google

l'autre, rapport de cause à effet, me paraît un peu forcé. — P. 241. J. Jud, *Surselvan* gariar, garigiar « *convoiter vivement* » Ces formes sont prises par M. J. comme type d'une famille romane attestée non seulement en rétique, mais aussi dans l'Italie du Nord et en Gaule (a. prov. *agrejar*, a. fr. *aigrier*), qu'il rattache à *acridiare « aigrir, irriter, stimuler, solliciter vivement » et à l'état subjectif « s'inquiéter de, souhaiter vivement qq. ch. ». — P. 249. L. Lacrocq, *Un affranchissement de serfs dans la Combraille au XVIIe siècle.* — P. 255. A. Långfors, *Le modèle du reviseur du chançonnier provençal L.* « Le chansonnier *L* (Vatic. 3206), écrit au XIVe s. par un Italien, a reçu, dans le courant du même siècle, des corrections d'un reviseur, également italien » dont la source n'avait pas été jusqu'ici retrouvée dans les chansonniers publiés. M. L. montre, d'après l'examen de la chanson de Gauceran de Saint-Didier conservée par *L* et *S* que c'est ce dernier ms. (Oxford, Bodl., Douce 269) qui a servi au reviseur de *L*. Le chansonnier *S* était inédit au moment où M. L. faisait cette constatation et rédigeait cette note. Il vient d'être imprimé en édition diplomatique par M. W. Shepard (*The Oxford provençal chansonnier* ; 1927, Elliott monographs, 21) ; dans une note de son Introduction, M. Shepard indique que la conclusion, tirée par M. L. de l'examen d'une seule chanson, est vérifiée pour huit autres encore, mais que dans tous les autres cas, les corrections et additions du reviseur de *L* diffèrent entièrement du texte de *S* ; le reviseur a donc consulté d'autres chansonniers. On notera que *S* provient, sans doute, de la famille d'Este ; on comprend qu'il ait pu servir à la correction de *L* qui a appartenu à Bembo. — P. 258. G. Lanson, *Un document espagnol sur le séjour de Victor Hugo à Madrid.* — P. 267. M. Lanusse, *Les gasconismes chez Blaise de Monluc.* — P. 273. J. Leite de Vasconcellos, *Toponimia e arqueologia.* Restes dans la toponymie portugaise du mot castrum et de ses dérivés et de mots désignant les dolmens, *anta* < lat. antae, *mamoa* < mammula, *orca.* — P. 277. H. Lemaître, *Grifon d'Hauteville et Grifon de Sorence.* Il faut évidemment lire dans le titre *Grifon d'Hautefeuille*, comme le porte d'ailleurs la *Table* du volume. M. L. admet l'identification du Grifon épique avec le Grifon historique, fils naturel de Charles Martel et il reconnaît *Hantefeuille*, nommé aussi *Monmeri* par *Gaufrei*, dans le château de Montaimé près Vertus ; Grifon est appelé *Grifon de Sorence* dans *Renaut de Montauban* ; Sorence est placé par *Renart le Contrefait* au-dessus de Bar-sur-Aube, près de Braux ; M. L. avait pensé d'abord à Braux-le-Grand (Aube), il incline maintenant à reconnaître dans Braux, la localité de ce nom située près de Chateauvillain (Haute-Marne). — P. 283. E. Lyon, *Quelques observations philologiques à propos de la rédaction des chartes de franchise.* Les coutumes de Najac (1255) parlent « *de pelle*... de *leura* », il s'agit de loutre ; *fioza* qui se trouve dans les chartes de Villefranche-de-Rouergue, Gimont, etc., est la longe de porc, aveyr. *fiouso* ; *grazala*, très répandu, est une jatte, un « graal ». — P. 291. A. Meillet, *Aujourd'hui.* Voir ci-dessous, p. 433. — P. 295. R. Menéndez Pidal, *Notas de toponimia.* 1.

Digitized by Google

Garumna, Garonna, est très répandu dans la toponymie espagnole avec variation de la tonique entre *o, ue, e,* qui reproduisent la variation entre *u* et *o* des formes antiques du nom de la Garonne ; 2. *Sufijos átonös,* dans *Brácara, Tolédola, Gordalizala, Piédrola, Piérnegas, Solórzano, Huércanos, Huércal,* etc. ; 3. *Orna* se retrouve dans *Viduerna, Calahuerna, Cabuérniga.* — P. 301. G. Millardet, *Quercinol* faragna « *sortir du nid* ». Dérivé de foras (ou -is) + nidum + -iare. — P. 304. J. Morawski, Un nouvel exemple de integrum > entre. Cf. *Romania,* XXXII, 591. Exemple dans un poème, d'un certain Henri, conservé dans le ms. fr. 20.040 de la Bibl. Nationale, avec le sens de « entier » en parlant du corps humain ; M. M. pense que le mot ne s'est jamais employé qu'au sens physique, contrairement à l'opinion de Langlois qui pensait à integer (mentis). — P. 309. E. Muret, *De l'aphérèse.* M. M. distingue entre l'aphérèse par crase de l'initiale avec une finale précédente et l'aphérèse par amuissement de l'initiale au contact de la finale précédente. — P. 319. Kr. Nyrop, *Réaliser.* Sur l'emploi moderne de *réaliser* au sens de « reconstituer dans son esprit l'aspect réel de qq. ch. » sous l'influence de l'anglais *to realize.* — P. 323. H. Omont, *Guillaume l'Amant, traducteur prétendu de* l'Ordre des bannerets de Bretagne. Note sur trois compositions, en vers ou en prose, écrites en partie à la gloire de la famille des Goyon, données comme étant du XIIIe ou XIVe s. et qui ne sont que de mauvais postiches du XVIIe s. — P. 331. A. Parducci, *La Festa di Susanna.* « Sacra rappresentazione » du XVe s., brièvement analysée. — P. 341. A. Pauphilet, *Sur des manuscrits de la* Mort d'Artus. L'étude de quelques mss de la *Mort d'Artus* amène M. P. à cette conclusion que le classement doit en être le même que pour la *Queste del saint Graal,* c'est-à-dire qu'il y a lieu de préférer pour une édition au ms. B. N. fr. 342, suivi par D. Bruce, et aux mss anglais, suivis par H. O. Sommer, le groupe des mss. B.N. fr. 344, n. acq. fr. 1119, et Lyon, Palais des Arts 77. — P. 347. M. Prinet, *Le « taint » des écus.* C'est la couche de peinture dont les écus étaient recouverts, et non le vernis. — P. 355. M. Prou, *Note sur le nom des deniers d'Autun, « denarii hyilenses ».* Ce nom se trouve dans une charte de 1194 et paraît bien représenter *Eduensis* (*Hed-*), le passage de *-d-* à *-l-* n'est pas sans exemple, mais quel son note la graphie *-yi-* ? — P. 359. S. Puşcariu, *Une survivance du latin archaïque dans les langues roumaine et italienne.* Les pluriels féminins en *-i* provenant de mots de la 3e déclinaison latine s'expliqueraient par la persistance à côté de *-es* de la flexion archaïque *-is.* — P. 367. P. Rajna, *Come proseguiva e come terminava il* Boezio *provenzale ?* Le *Boeci* du ms. de Saint-Benoît-sur-Loire n'est ni une traduction, ni une paraphrase du *De consolatione philosophiae,* c'est une *Légende de Boèce* de même nature que les chansons de geste ou les vies de saints, et il est probable qu'il se terminait par la punition de Théodoric, comme les vies de saints martyrs par la ruine du persécuteur sous le poids de la colère divine. — P. 378. M. Roques, *Sur quelques mots anglais dans le* Roman des Français

Digitized by Google

d'André. Je voudrais reprendre le projet non réalisé par Gaston Paris et donner une édition de ce petit texte fort intéressant, mais vraiment difficile, et j'ai présenté ici un essai de solution d'ensemble de quelques menus problèmes lexicaux posés par les premiers quatrains ; il s'agit de mots du vocabulaire des repas ou des beuveries, mots anglais connus et plus ou moins acclimatés sur le continent. J'ai indiqué que le choix de ces termes et la nature même de la plaisanterie sur les beuveries anglaises qu'ils impliquent m'inclinait, entre autres raisons, à voir dans cette composition non pas une satire politique, mais une pièce à rire, un mime. En présentant cette note à M. Antoine Thomas, je savais bien qu'il n'est pas facile de lui offrir quoi que ce soit en matière de lexicologie, sans qu'il ait immédiatement de quoi rendre. En effet, il m'a fait connaître un nouvel exemple de l'adjectif *estale* (angl. *stale*) qui se trouve dans André et qui manque à Godefroy, du moins au nôtre, mais non pas à ce Godefroy complété qu'est l'exemplaire de M. A. Thomas ; me sera-t-il permis de rappeler publiquement à mon excellent maître la promesse que je lui ai arrachée un jour de donner à la *Romania* communication de ses additions au *Dictionnaire de l'ancienne langue française*. En attendant, voici le second exemple d'*estale*, emprunté à *Sone de Nausai*, v. 14086-7 :

Et but .IIII. pos de goudale
Quant elle est [mout] fors et *estale* ;

le sens et l'emploi concordent parfaitement avec l'exemple d'André, *cerveises estales*, « reposé, décanté, clarifié ». — P. 383. É. Roy, *Philippe le Bel et la légende des trois fleurs de lis*. La légende de l'écu à trois fleurs de lis miraculeusement envoyé par le ciel à Clovis est évidemment un essai pour expliquer la réduction, d'ordre pratique, à trois fleurs du semis de fleurs de lis, qui est de France ; cette légende existait déjà au XIIIe siècle, car il y est fait allusion dans une charte de Philippe le Bel de mars 1300. — P. 389. J. J. Salverda de Grave, *La chanson de geste et la ballade*. Ces « observations condensées » posent de nouveau la question de l'antériorité de la ballade, petit poème narratif, abrupt et heurté, rendu dramatique par la large part faite au dialogue, usant volontiers de répétitions et muni de refrain, par rapport à la chanson de geste ; l'argument essentiel est celui que M. S. de G. reprend à son étude antérieure sur les strophes dans *Gormond et Isembart* (cf. *Romania*, LI, 273), la présence possible dans nos plus anciennes épopées de strophes lyriques venant couper le récit. M. S. de G. veut bien rappeler mon hypothèse sur la constitution strophique de la *Vie de saint Grégoire* partiellement conservée dans la version *B* de ce poème : en fait, il s'agit ici, selon moi, de tout autre chose que d'un mélange de récit et de morceaux lyriques : si mon hypothèse est exacte, elle aboutit simplement à nous donner un exemple de vie de saint ancienne sous forme régulièrement strophique, c'est-à-dire faite pour être chantée sur une mélodie fixe. — P. 396. Ch. Samaran, *Notes sur Jean Castel, chroniqueur de France*. Ces notes concernent en fait la mère de Jean

Digitized by Google

Castel le chroniqueur, Jeanne le Page, dite la Catonne, veuve de Jean Castel, notaire du roi, le fils d'Étienne Castel et de Christine de Pisan ; pendant l'occupation anglaise à Paris, Jeanne la Catonne fut accusée de trahison et nous avons conservé une partie des pièces du procès, que publie M. S. — P. 405. W. P. Shepard, *Une chanson pieuse de Daudé de Prados.* C'est une « canso a coblas desfrenadas » ; M. Sh. en donne le texte critique avec variantes des six ms. et la traduction. — P. 413. P. Skok, *Sloveninŭ* > *sclavus.* La finale slave a été assimilée au suff. latin -onis et il a dû se constituer dans le latin balkanique une déclinaison sclavus-sclavonis dont les deux termes ont donné des descendants romans ou balkaniques, parfois avec différenciation sémantique. — P. 417. K. Sneyders de Vogel, *Quelques remarques sur les lettres échangées entre Frodebert et Importun.* Il est bien scabreux de chercher à corriger des textes écrits en une langue aussi incertaine que celle de Frodebert et surtout d'Importunus, mais les corrections de M. Sn. de V. ne portent que sur des mots vraisemblablement placés à la rime ou à l'assonance et cela leur confère une vraisemblance suffisante ; le résultat le plus net de ces corrections est de montrer que les deux adversaires se seraient efforcés de rimer correctement en observant l'identité des toniques, des consonnes suivantes et des atones finales. — P. 427. E. Staaff, *Quelques réflexions sur le préfixe* minus- *dans les langues romanes.* M. St. s'accorde avec M. Lozinski pour expliquer par le german. *miss-* et non par le latin minus le préfixe afr. *mes-* (cf. *Romania*, L, 515 ss., et LI, 409), mais il pense que les formes provençales, italiennes, espagnoles, avec *menes-*, etc., représentent bien des composés avec minus-. — P. 433. P. Studer, *Une* Définition d'amour *en prose anglo-normande.* Ce petit texte, que le regretté Studer date du début du XIVe ou même de la fin du XIIIe s., a été transcrit dans la première moitié du XIVe s. sur une page blanche d'un ms. latin appartenant aujourd'hui à lord Bath et qui contient quelques autres pièces françaises : c'est un témoignage intéressant des essais psychologiques que l'influence d'Ovide, d'André le Chapelain et du *Roman de la Rose*, a fait naître dans la littérature en langue vulgaire. Le texte est publié sans commentaires ; je pense que le verbe *enliracier* dont St. suppose l'existence, p. 436, l. 6, est inexistant et qu'il faut lire : « tiel resemble l'espine que point celi que l'*enbrace* » et non *enlirace.* — P. 437. F. J. Tanquerey, *Originalité du* Dialogue entre saint Julien et son disciple. Sur ce poème, cf. P. Meyer, *Romania*, XXXVI, 502. M. T. en étudie les rapports avec l'œuvre latine dont il est l'adaptation, le *Prognosticon* de Julien de Tolède ; les modifications apportées par l'auteur anglo-normand s'expliquent par le « désir d'écrire un ouvrage qui fût facilement compris des plus ignorants », et aussi par un certain sens dramatique et des préoccupations ou du moins un tour d'esprit de juriste. — P. 445. A. Terracher, *Aveille* < apicula *à Paris.* Les quatre plus anciens exemples d'aveille dans le français du nord (non compris la région bourguignonne ou franc-comtoise) se rencontrent dans le *Dict. français latin* de Robert Estienne

Digitized by Google

en 1549, dans Rabelais (*Gargantua*, § 40), dans le *Catholicon* de Lagadeuc (1464), dans la traduction de la *Consolation* de Boèce par Renaut de Louhans (vers 1335). M. T. montre que R. Estienne ignore le mot jusqu'en 1549, que *aveille* n'apparaît dans les éditions de Rabelais qu'en 1535 (auparavant on ne trouve qu'*abeille* qui n'est pas une forme du nord), que Lagadeuc a souvent employé des graphies étrangères au français du nord (et dont la source serait intéressante à retrouver), enfin que Renaut de Louhans n'a pas écrit dans le pur français de France, si bien que jusqu'au XVIe s. on ne trouve aucune trace d'une forme qui attesterait la présence d'apicula dans la région française proprement dite et qu'à cette époque *aveille* a dû y être importé du sud-est. C'est une constatation importante à joindre au dossier de l'affaire instruite par Gilliéron, et réouverte récemment par la controverse de MM. Millardet et Terracher, et elle confirme nettement les conclusions de Gilliéron. — P. 459. H. Teulié, *Proverbes recueillis au Causse, commune de Bétaille* (*Lot*). — P. 465. G. Tilander, *Notes étymologiques sur quelques mots du vieux français*. 1. Frage, *adjectif verbal d'un verbe* fragier (*Thèbes*, 7198) < *fragicare; 2. *Bellin, bellinc* < *bislinquus, double forme de *bisliquus pour obliquus; 3. Boutiz, boutice, *un adjectif inconnu en* -icius (*Renart*, IX, 549, mss *BCM*) < *bulliticius; 4. *Ancien français* espreker, esprecher, esprec < b. all. *sprekan*; 5. *Ancien français* offler, ouffler (*Escoufle*, 5080, Mont. *Fabl.* III, 110) < *obflare; 6. Exostre, exotre, *terme de fortification* (*Art de chevalerie*, p. 136 et 152; *Abrejance*, 9571-2), transcription du gr. ἐξώστρα. — P. 473. J. Vising, *L'emploi de* de *dans* près de, approcher de, *etc.* L'idée de rapprochement peut être considérée comme impliquant un mouvement vers, de là les constructions avec *ad* en latin, *a* en a. fr.; mais elle peut comporter un calcul de la distance qui reste à partir du but visé, de là *ab* en latin; enfin elle peut être considérée comme la déterminaison d'une situation *par rapport à* ce but, de là *de* en français. — P. 479. E. Walberg, *Jean de Salisbury, biographe de Thomas Becket, modèle ou copie?* De nombreuses ressemblances de texte entre Jean de Salisbury et Guillaume de Cantorbéry d'une part, entre Jean et l'Anonyme de Lambeth d'autre part, amènent M. W. à la conclusion que Jean a emprunté aux deux autres auteurs. — P. 489. A. Wallensköld, *Lat.* *pŭellicella < *fr.* pucelle. M. W., examinant le traitement de -ŭe- dans les passés du verbe esse (fŭĭt, fŭĕrat, etc., montre que ce groupe a abouti, d'une part, à -o- (espagnol, italien, rhéto-roman), d'autre part à *u* (français); c'est la même alternance que présentent fr. *pucelle*, et a. mil. *polçella*, valenc. *poncella*; donc *pŭellicella, « diminutif acceptable de puella » rendrait compte de l'état phonétique des formes romanes, sauf, bien entendu, du prov. *pinzela*, où il faudrait toujours voir un emprunt au français. — P. 493. W. von Wartburg, *Notes d'étymologie française*. 1. *Boulanger* est un élargissement de *boulenc*, qui a le même sens, avec le suffixe *-ier*, fait pour donner davantage l'impression d'un nom d'agent; 2. *Braquer* a, à côté de lui, une autre forme *brater*, très répandue

Digitized by Google

encore dans les parlers provinciaux, et qui serait un représentant de *brachitare, car, dit M. W. v. W., « c'est par de très forts mouvements des bras qu'on change la direction d'une voiture », explication qui ne paraîtra sans doute pas décisive dans sa concision ; 3. *Brosse*, afr. *broisse* < bruscum « excroissances sur le tronc des arbres » + -ia, mais bruscum a un *ŭ*, et comment s'explique le sens du dérivé ? 4. *Ridelle* < all. *Reidel* « gourdin ». — P. 499. M. Wilmotte, *Remaindre*. Essai de classement des sens de ce verbe en anc. fr., avec quelques indications, que M. W. promet de reprendre avec plus de détail, sur les sens de remanere en bas-latin. M. W. dégage, en particulier, les sens dérivés : « y rester, périr », « renoncer », « cesser », « ne pas avoir lieu », « manquer d'avoir lieu par le fait de qqn » donc « dépendre de qqn ». — P. 507. É. Champion, *A propos de Philippe de Beaumanoir, lettres inédites de Gaston Paris et de Henri Bordier*. G. Paris avait jugé sévèrement dans la *Revue critique* (31 oct. 1874), l'*Appendice* philologique que H. Bordier avait cru bon de joindre à son étude sur *Philippe de Remi* : il en résulta un échange de lettres, trés courtoises, fort intéressantes pour l'appréciation de l'état d'esprit et de la qualité des connaissances philologiques en France, il y a cinquante ans, et que M. Ch. publie in extenso. — P. 521-3. Table des matières.

M. R.

Digitized by Google

PÉRIODIQUES

ANNALES DU MIDI, XXXVII (1925)[1]. — P. 64-72. Comptes rendus de Nicholson, *Recherches philologiques romanes* ; v. Wartburg. *Franz. etym. Wœrterbuch*, 1-14 ; Fouché, *Phonétique et Morphologie historiques du Roussillonnais* (Anglade), et Gabotto, *L'elemento storico nelle Chansons de geste* (Latouche) ; p. 221-6, Le Brun, *Recherches historiques sur l'introduction du français dans les provinces du Midi* et *L'introduction de la langue française en Béarn* (Anglade).

XXXVIII (1926). — P. 348-52. J. Anglade, *Est-ce Marcabru ?* Un *Guillelmus de Marcabru* est cité comme témoin dans un acte rédigé en 1169 aux environs de Muret. Il n'y a rien à tirer pour la solution de la question posée du passage obscur (III, 33-6) sur lequel trois critiques se sont déjà escrimés en pure perte. — P. 385-401. C. Brunel, *Une nouvelle vie de sainte Marguerite en vers provençaux*. C'est une rédaction très abrégée (124 vers octos.) de la version Toulouse-Madrid (cf. *Romania*, XXXIII, 453) ; elle est copiée sur un *breu* qui faisait partie d'une curieuse collection d'amulettes décrite par M. A. Aymar dans un numéro précédent (p. 273) ; cette copie, très fautive, a été exécutée en Auvergne à la fin du XIIIe siècle ; M. B. en donne une transcription diplomatique en face du texte restitué. — P. 424-8. A. Thomas, *Deux exemples de cryptographie dans des manuscrits méridionaux*. Deux notes de scribe, l'une écrite par un anonyme à Billom en 1288, l'autre par Antoine Blanc d'Apt vers le début du XIVe siècle. — P. 449-54. Comptes rendus, par J. Anglade, de Masso Torrents, *L'antica escola poetica de Barcelona* et de la *Miscelanea* récemment publiée en l'honneur de M. Menéndez Pidal.

A. JEANROY

ANUARI DE L'INSTITUT D'ESTUDIS CATALANS, (III, 1909-10). — P. 38-48. J. Massó Torrents, *Exposició d'un pla de publicació de les Cròniques catalanes*. Bonne bibliographie de toutes les chroniques ou histoires de la Catalogne, en latin ou en catalan, depuis ses origines jusqu'à la fin du règne de Ferdinand le Catholique (1506). Leur publication, dont l'auteur a établi le plan, devait

1. Les tomes XXXVII et XXXVIII ne forment qu'un volume à pagination suivie.

Digitized by Google

comprendre 15 vol., de 350 à 400 p. Le premier a paru en 1925, grâce à la fondation Rabell. Ce sont les *Gesta Comitum* édités par M. L. Barrau-Dihigo pour le texte latin, par D. J. Massó Torrents pour la traduction catalane. — P. 519-70. A. Rubió y Lluch, *Estudi sobre la elaboració de la Crònica de Pere· l Ceremoniós*. On sait par l'art. publié dans la *Romania*, XVIII, 233-80, que Pierre IV d'Aragon n'a pas écrit seul la chronique catalane qui porte son nom. A l'aide des documents d'archives mis au jour par Coroleu, G. Llabrés, Am. Pagès, Hurtebise, et par lui-même, A. R. y Ll. détermine la part que Bernat Dezcoll, véritable historiographe à la solde du roi, a prise dans cette rédaction, les instructions que le roi lui-même lui a données en vue de son travail, l'époque où chacun des chapitres ou livres a été écrit. Il reconnaît que le besoin d'une édition critique de ce texte est plus pressant que jamais. — P. 571-87. J. Anglade, *Le troubadour Guiraut Riquier de Narbonne et les Catalans*. Commentaire et traduction de la célèbre « retroencha » de G. Riquier : *Pus astres no m'es donatz*, écrite en 1270; M. A. a relevé, à ce propos, les allusions faites par les troubadours aux Catalans et à la Catalogne. — P. 588-692. *Les obres de fra Fr. Eximeniç* (1340?-1409?) — *Ensaig d'una bibliografia*. Bibliographie très complète des œuvres catalanes et latines du célèbre franciscain et de leurs diverses traductions. Manuscrits et éditions ont été catalogués et décrits avec soin. A noter cependant un oubli, p. 644, dans la description du manuscrit K de la traduction castillane du *Llibre de les Dones*. Cet ancien manuscrit de la Bibliothèque Osuna, actuellement à la Nationale de Madrid, est de 1473 et non de 1403. *L'explicit* est ainsi conçu : *Finito Libro Anno Domini Millesimo quadrigentesimo* septuagesimo *tercio mense apl.*

La Chronique de la Section Littéraire de l'Institut d'Études Catalanes présente (p. 745-56) une étude de A. Griera sur les ouvrages de philologie catalane parus en 1909-10 : *El català devant dels filòlechs estranjers*; *Una mica de Dialectologia Catalana*, de Mossèn A. Mª Alcover; *Laut und Formenlehre der mallorkinischen Urkunden Sprache*, de Martin Niepage; *Variants de la llengua parlada a les Borges d'Urgell*, de R. Arqués y Arrufat; *Mallorca*, de B. Schädel.

IV (1911-12). — P. 533-52. Z. García Villada, *Formularios de las Bibliotecas y Archivos de Barcelona* (s. X-XV). Deux périodes sont à distinguer dans la littérature des formulaires. Dans la première, du vᵉ au xᵉ siècle, domine l'influence de la France; dans la seconde, du xiᵉ au xvᵉ, celle de l'Italie. L'auteur cite, d'une part, le *Liber glossarum et tonologiarum* (= intonations), manuscrit du xᵉ siècle du monastère de Ripoll, actuellement à l'Archivo de la Corona de Aragon; d'autre part, un *Instrumentum processus* du juriste Ramon de Çaera (1348 — ?), chanoine de Vich, et de l'*Ars dictandi* du notaire Pons de Carbonell (xivᵉ s.?). — P. 553-67. Fr. Martorell y Trabal, *Inventari dels bens de la cambra reyal en temps de Jaume II (1323)*. Dans la première partie de cet inventaire figurent des manuscrits latins, principalement des

Digitized by Google

œuvres de dévotion. On y remarque les *Confessions* de saint Augustin. Cinq manuscrits ont des *incipit* catalans; l'un d'entre eux est un traité de médecine. Un manuscrit français commence par ces mots : *Açi comensa la novella* et finit par : *plaonte d'amor*. A noter aussi trois manuscrits castillans, quatre mappemondes et une carte marine. — La seconde partie de l'inventaire comprend des objets ayant appartenu à l'ordre des Templiers, détruit en 1307. Plusieurs manuscrits latins, français et catalans, sont relatifs aux Templiers ; sept donnent tout ou partie du texte français de la Règle de l'Ordre, un seul sa traduction catalane complète ; six, dont trois dans leur traduction catalane, contiennent les Privilèges du dit Ordre. Parmi les manuscrits catalans, citons la traduction du traité de chirurgie de frère Thierry, un livre sur l'Enfance du Christ (*Infantea de Jhesucrist*), traduction probable d'un évangile apocryphe, la version du *Thesaurus pauperum* du pape Jean XXI, de la Bible, du Code Justinien, et les *Usatges* de Barcelone. En dehors des manuscrits français qui se rapportent à la Règle ou aux Privilèges du Temple, nous relevons un Lapidaire, un traité de la Trinité et la traduction du Code Justinien. Plusieurs de ces ouvrages ont été identifiés, de la façon la plus heureuse, avec d'autres déjà signalés par Villanueva, *Viaje literario*, et dans divers inventaires. — P. 568-74. Am. Pagès, *Deux chansons populaires d'Urgell*. Elles ont pour titre *Los Requiebros de Urgel* et *Los villancets de les albades de Urgel* et ont été extraites du ms. 2882 de la Bib. Nat. de Madrid. — P. 577-656. F. Martorell Trabal y F. Valls Taberner, *Pere Beçet* (*1365?-1430*). Biographie, inventaire et correspondance administrative de Micer Pere Becet, bailli général de Catalogne, mort à Tortosa le 21 février 1430. Sa librairie contenait surtout des livres de droit ; il avait fait ses études juridiques à Lérida et à Montpellier. Parmi les ouvrages en langue vulgaire qu'il possédait, on remarque un livre de « cansons », et un chansonnier français, dont la seconde colonne (*corendell*) commence par ces mots *cay comptar* et la dernière par *res mes tant*, etc. Un autre livre, qui n'a pas été reconnu par les auteurs de cet article, est le *Gualter de Amor* de la p. 608, nº 77. Ce n'est autre que le *De amore* d'André le Chapelain. J'ai montré ailleurs (*Auzias March et ses prédécesseurs*, p. 182) qu'il avait été traduit en catalan, au moins en partie, par Domingo Mascó, contemporain de Jean Ier d'Aragon. Rien n'indique d'une façon sûre s'il s'agit, dans l'exemplaire de Becet, du texte latin ou d'une traduction. Parmi les œuvres latines, on remarque deux Horace, dont un « glosé », Ovide, Térence, Cicéron, Sénèque, Pline, Tite-Live, Boèce (*De Consolatione*), l'*Art général* de Ramon Lull, le *De Planctu naturae* et l'*Anticlaudianus* d'Alain de Lille, un volume intitulé *Taula de Policrat e de Filosofia moral* (est-ce le *Polycraticus* de Jean de Salisbury?), le *Troya* c. à-d. le *Trojanus* de Guido delle Colonne. — P. 714-41. Chronique et Bibliographie : Deux articles nécrologiques, l'un sur le chanoine Roch Chabàs, éditeur du *Spill* de Jacme Roig (J. Massó Torrents), l'autre sur Marcelino Menéndez y Pelayo, qui a consacré d'importants chapitres à l'histoire de l'ancienne littérature catalane (A. Rubió y

Digitized by Google

Lluch); K. Salow, *Sprachgeographische Untersuchungen über den östlichen Teil des katalanisch-languedokischen Grenzengebietes* (A. Griera reconnaît que le catalan actuel ne représente plus qu'une frontière ethnographique historique dont la limite coïncide avec les limites de l'évêché d'Elne, du côté du Languedoc, et celles de l'ancien comté du Roussillon); A. Gottron, *Ramon Lulls Kreuzzugsideen* (J. R. y B.); H. Morf, *Vom Ursprung der Provenzalischen Schriftsprache* (J. Massó Torrents); F. de Gélis, *Histoire critique des Jeux Floraux depuis leur origine jusqu'à leur transformation en Académie* (1323-1624). J. Massó Torrents ajoute quelques renseignements sur la participation aux Jeux Floraux de Toulouse de quelques catalans ; Amédée Pagès, *Auzias March et ses prédécesseurs* (A. Rubió y Lluch; compte rendu important); R. Miquel y Planas, *Cançoner satirich valencià dels segles XV y XVI* (J. M. T); R. Miquel y Planas, *La imitació de Jesucrist, trad. catalana de Miquel Pere segons l'edició de l'any 1482* (J. M. T.).

V (1913-14) 1re partie. — P. 3-276. J. Massó Torrents, *Bibliografia dels antics poetes catalans*. C'est un travail fort utile que l'auteur a entrepris en vue d'une histoire de l'ancienne poésie catalane qu'il prépare et dont nous souhaitons la publication prochaine. Il va des origines à Fernand le Catholique et comprend cinq divisions : I. *Les chansonniers provençaux* ; II. *Les chansonniers catalans* ; III. *Les autres manuscrits contenant des poésies* ; IV. *Les imprimés* ; V. *Les traités poétiques*. Des tables suffisamment complètes facilitent les recherches. Il est cependant regrettable que J. M. T. n'ait pas toujours indiqué les publications dont telle ou telle poésie a été l'objet. Certaines peuvent paraître inédites, notamment pour le ms. de Carpentras, p. 60, qui ont été imprimées une ou plusieurs fois. A signaler aussi une omission dans la description du ms. E, de la bibliothèque de feu Est. Aguiló, celle du *Compte final de Mossen Pere March*, une des plus jolies *noves rimades* du père d'Auzias que nous avons fait connaître, dès 1912, dans notre *A. March et ses prédécesseurs*, p. 153. — P. 277-310. Manuel de Montoliu, *La Crònica de Marsili i el manuscrit de Poblet. Contribució a l'estudi de la Crònica de l'aume I.* Il existe de la chronique du roi d'Aragon Jacques le Conquérant deux versions, l'une en latin du dominicain fra Pere Marsili, l'autre en catalan, représentée par plusieurs textes, en particulier par celui de Poblet qui remonte à 1343. Parmi les érudits, les uns estiment que la Chronique a été d'abord écrite en catalan, puis traduite en latin, d'autres que le latin en est le texte original. M. Montoliu penche pour une troisième opinion. Le texte de Marsile et celui de Poblet dériveraient d'un texte plus ancien, aujourd'hui perdu, et dont différents témoignages permettraient d'affirmer l'existence. — P. 311-54. J. Rubió Balaguer, *La lògica del Gazzali, posada en rims per En Ramon Lull*. Ce n'est pas autre chose que la versification, sous la forme des *noves rimades*, c.-à-d. en vers de 8 syllabes rimant deux à deux, du *Compendium logicae Algazelis*, résumé en latin par Ramon Lull lui-même de la logique du philosophe arabe Gazzali. Deux manuscrits, l'un de Munich,

Digitized by Google

l'autre de Rome (Biblioth. Corsini), ont été utilisés dans leur entier ; un troisième, celui de la Colombine de Séville, aujourd'hui disparu, en partie seulement. Cette œuvre didactique n'est pas, comme l'avait dit sans la connaître G. Rosselló, le premier éditeur des poésies de R. Lull, « la meilleure feuille de son laurier poétique » (p. 132), mais elle intéresse néanmoins par le tour de force, parfois heureux, qu'a fait le troubadour catalan pour mettre en vers provençaux ou provençalisés les règles de la logique aristotélicienne interprétée par les Arabes. Pour en faciliter entièrement l'intelligence, J. R. Balaguer aurait pu, à notre avis, imprimer dans sa totalité le texte latin dont le poème catalan est la traduction en vers. Sa publication n'en est pas moins très méritoire, et il faut lui en savoir gré. Voici quelques corrections ou observations que je lui propose. — Vers 92 : *orant*, corr. *o ranc* (cf. *o ranch* du v. 339); v. 129, 189, *comprar*, corr. *comptar* (cf. v. 115, 175-6, etc.) ; v. 171, *si*, corr. *s'i* ; v. 265, *si m'ames, dar t'e .j. cordó* traduit mal le latin *si dilexeris me, dabo tibi librum*, mais le mot *cordó*, « ruban », n'est pas là seulement pour rimer avec *condició* du vers précédent ; il rappelle l'habitude qu'avaient les amants, suivant les troubadours et André le Chapelain, d'échanger des gages et notamment des rubans. Dans son *Mal d'amor* (v. 279), Pere March conseillera à sa dame de lui donner un *cordonet*. V. 300, *salló* n'est pas expliqué par le texte latin ; n'est-ce pas le nom d'une contrée ou d'une ville ? ; v. 364, *sentit, hoyt*, corr. *sentint, hoynt* (le ms M donne *oynt*) ; v. 990, *infantaʒia*, corr. *i' n fantaʒia*, « dans la fantaisie (l'imagination) a son nid ».

2e partie. — P. 738-40. *Adició a la Bibliografia dels antics poetes catalans.* (J. M. T.) Relevé de quelques omissions au cours de l'impression de la première partie du t. V. — P. 741-45. *VIe centenari de la Mort de R. Lull.* Compte rendu des recherches bibliographiques lulliennes faites à Palma de Mallorca et à Innichen (Tyrol) (J. M. B.) — P. 757-71. Bibliographie : R. Miquel i Planas, *Obres de J. Roiç de Corella* (J. M. T.) ; R. Miquel i Planas, *Llibre anomenat Valeri Màximo, trad. p. Frare Antoni Canals* (J. M. T.); R. Miquel i Planas, *Llegendes de l'altra vida. Viatges del cavaller Owein y de Ramón de Perellós al Purgatori de Sant Patrici ; Visions de Tundal y de Tricteln ; Aparició de l'esperit de G. de Corvo ; Viatge d'en Pere Portes a l'Infern* (J. M. T.) ; Arthur Lângfors, *Le troubadour Guilhem de Cabestanh* (J. M. T.); A. Jeanroy, *Les chansons de Guillaume IX, duc d'Aquitaine* (J. M. T.) ; J. Anglade, *Les poésies de Peire Vidal* (J. M. T.) ; A. Jeanroy et J. J. Salverda de Grave, *Poésies de Uc de Saint-Circ* (J. M. T) ; A. Jeanroy, *Les Joies du Gai Savoir* (J. M. T.) ; C. Chabaneau et J. Anglade, *Jehan de Notredame, Les Vies des plus célèbres et anciens poètes provençaux* (J. M. T.) ; J. Anglade, *La Bataille de Muret* (J. M. T.) ; J. Roig y Roqué, *Bibliografia d'en Manuel Milà i Fontanals* (J. M. T.) ; H. Mérimée, *L'Art dramatique à Valencia* (J. M. T.) ; Fr. Martía Grajales, *Obras de D. Juan Fernández de Heredia* (J. M. T.) ; Schevill, *Ovid and the Renascence in Spain* (J. R. B.) ; M. Gutiérrez del Caño, *Catálogo de los Manuscritos existentes en la Biblioteca Universitaria de Valencia* (J. M. T) ; P. Girolamo

Digitized by Google

Golubovich, *Biblioteca bio-bibliografica della Terra Santa e dell' Oriente Francescano* (R. d'A.) ; *Obres originals del illuminat doctor mestre Ramon Lull, Libre de Contemplació en Deu*, 7 vol., 1906-1914 (J. R. B) ; *Obres originals...* [vol. IX] *Libre de Blanquerna* (R. d'A.) ; Probst J. H., *La mystique de Ramon Lull et l'Art de Contemplació* (J. R. B.) — L'index alphabétique qui termine ce volume est très utile à consulter pour la bibliographie des anciens poètes catalans de J. Massó Torrents.

VI (1915-1920). — P. 3-84. Lluis Nicolau d'Olwer, *L'escola poètica de Ripoll en els segles X-XIII*. 81 pièces comprenant 2001 vers latins ont été réunies sous ce titre. La plupart ont un caractère religieux ; quelques-unes traitent des sujets analogues à ceux des troubadours et des trouvères et débutent comme leurs chansons. On y sent surtout l'influence de Virgile et de Sedulius. Leurs auteurs sont l'abbé-évêque Oliva (971 ?-1046), Joan (1022), le moine Oliva (1046-1065) et un anonyme de la fin du XIIe siècle que l'éditeur appelle l'*Anònim enamorat*, à cause de ses poésies amoureuses, parfois goliardiques. Ce poète avait longtemps vécu en France et loué la comtesse de Flandres, Élisabeth de Vermandois († 1182), qui fut en relations avec quelques troubadours (*Romania*, XVII, 591) et dont André le Chapelain a rapporté deux « jugements d amour ». N. d'Olwer suppose que ce poète anonyme n'était autre que le moine de Ripoll, Arnau de Mont, qui, en 1173, copia les *Miracula beati Jacobi* et la *Chronica Turpini*, manuscrits conservés aujourd'hui aux Archives de la Couronne d'Aragon. Le travail de N. d'Olwer est une importante contribution à la future histoire de la littérature latino-ecclésiastique de la Catalogne. — Bibliographie : *Analecta Montserratensia*, I (1917) (R. d'A. : A signaler le catalogue des *manuscrits de la Bibliothèque de Montserrat* par A. Mª Albareda, et deux études sur un de ces manuscrits, le *Llibre Vermell*, recueil de miracles, de chansons et de bulles, etc., des XIVe et XVe siècles. Les poésies catalanes qu'il renferme sont écrites, les unes dans une langue savante provençalisée, les autres en « vulgar cathalan ») ; C. Appel, *Bernat von Ventadorn, Seine Lieder...* (J. M. T.) ; E. Lommatzsch, *Provenzalisches Liederbuch* (J. M. T.) ; J. Anglade, *Les chansons du troubadour Rigaud de Barbezieux* (M.) ; J. Anglade, *Onomastique des troubadours* (M.) ; J. Anglade, *Las leys d'Amors* (J. M. T. : demande qu'un travail sérieux soit fait, avec des documents d'archives, sur les sept premiers mainteneurs de l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse) ; F. Alm. Vásquez, *Goigs valencians. Segles XV al XIX* (M.) ; H. C. Heaton, *The « Gloria d'amor » of fra Rocaberti* (J. R. : quelques éloges, mais de nombreuses réserves sur l'étude de la versification, le texte du poème et les notes qui l'accompagnent) ; L. N. d'Olwer, *Del diàleg en la poesia medieval catalana* (N.) ; P. Miguélez, *Catálogo de los Códices Españoles de la Biblioteca del Escorial* (J. M. T.) ; B. Croce et Farinelli, *La Spagna nella vita italiana durante la Rinascenza* (R. d'A.) ; K. Vossler, *Minnesang des Bernhard v. Ventadorn ; Peire Cardinal, ein satiriker aus dem Zeitalter der Albigenserkriege* (J. R.).

AM. PAGÈS.

Digitized by Google

Union académique internationale. BULLETIN DU CANGE. ARCHIVUM LATINITATIS MEDII AEVI consociatarum Academiarum auspiciis conditum degesserunt J.H.Baxter, C.H.Beeson, H.Goelzer, editor, L. Nicolau d'Olwer, P. Thomas, V. Ussani; Paris, Champion, in-8.— L'Union académique internationale a décidé de publier un bulletin qui, à l'égard du « Dictionnaire du latin médiéval » qu'elle a entrepris, « joue le rôle de l'*Ephemeris epigraphica* auprès du *Corpus inscriptionum latinarum* ». C'est la publication que nous présentons à nos lecteurs et qui portera le titre de *Bulletin Du Cange*, encore que les initiales par lesquelles on a décidé de la désigner dans les références soient *ALMA*, c'est-à-dire celles du sous-titre latin. Un volume en 4 fascicules a paru en 1924, un autre, pour 1925-26, en 1926 ; un troisième est en cours pour 1927. Nous signalerons ici les articles des deux premiers volumes particulièrement intéressants pour nos lecteurs.

I (1924). — P. 5-15. Ch.-V. Langlois, *Historique sommaire de l'entreprise de 1920 à janvier 1924*. Projet et plan de travail pour le *Dictionnaire du latin médiéval*, qui sera limité à la période mérovingienne et carolingienne. — P. 53. C.r. de A. Schiaffini, *Per la storia di « parochia » e di « plebs »* (V. U). — P. 77-67. W. H. Prior, *Notes on the weights and measures of medieval England*. Premier article. — P. 102-8. F. Lot, *Winileodes*. Sur l'authenticité de ce mot dans le capitulaire de Charlemagne du 23 mars 789, contestée à tort par M. W. Uhl : il s'agit des « billets doux » écrits par les religieuses ; rapprochement avec les textes de Guy de Mory et de Gilles le Muisit sur cette habitude persistante. — P. 141-70. W. H. Prior, *Notes on the weights and measures of medieval England*. Suite et fin. Inventaire des noms de mesure et de leur valeur, avec, pour la monnaie, des tableaux d'équivalence au change avec les monnaies étrangères. L'article est terminé par un index alphabétique étendu. Combien serait précieux un manuel de métrologie médiévale embrassant le domaine français ! — P. 184-6. P.-A. Vaccari, *Note lessicali*. 1. *Imbutum, imbuto*. Exemple de la forme latine, avec le sens d'« entonnoir » dans Vict. Vit.; — 2. *Bellatorium, ballatoio*. Exemple du mot latin dans un commentaire biblique du ve s. (cf. G. Ascoli, *Il codice irlandese dell'Ambrosiana* ; *Archivio glottologico*, V, 554), avec le sens de « palier ». — P. 196-7. C.r. de Ll. N. d'Olwer, *L'escola poetica de Ripoll en els segles X-XIII* (V.U). — P. 223-31. C. Plummer, *Glossary of Du Cange addenda et corrigenda*. Lettres *A-E*. — P. 232-45. A. Thomas, *Un manuscrit inutilisé du* Liber monstrorum (*Bibl. de Leide, Voss. lat. oct. 60*). C'est la première partie du ms. qui contient la *Vie de sainte Foi d'Agen*.

II (1925-26). — P. 15-29. C. Plummer, *Glossary of Du Cange addenda et corrigenda*. Lettres *F-Y*. — P. 39-40. H. Goelzer, *Status*, « état ». Exemples, à partir de Tertullien, du sens politique d'« état ». — P. 40-41. M. L. W. Laistner, *Lista and ruga*. Exemple de lista « barrière, lice » dans le glossaire *Philoxenus* compilé au plus tard au vi^e^ s. dans le sud de l'Italie, ce qui rendrait douteuse l'hypothèse d'une origine germanique ; ruga « rue » dans

Digitized by Google

le *Liber Glossarum*, etc. — P. 81-4. W. M. Lindsay, Romensis; callis. Romensis pour romanus; callis « rue » dans Isidore et les glossaires. — P. 102-4. C. r. de S. Gaselee, *An anthology of medieval latin*, et C.H. Beeson, *A primer of medieval latin* (H.G.).— P. 104-5. C. r. de P. Taylor, *The latinity of the* Liber Historiae Francorum (H. G.). — P. 184-5. A. Vaccari, *absolvere* = *asciolvere* « déjeuner ». Exemples de la *Peregrinatio Silviae* et de Cassien ; la locution complète se trouve aussi : *absolutio jejunii*. — P. 204-6. Br. Migliorini, *Sagāna?* Cette forme, où l'on a voulu voir l'origine du frioulon *sagâne* « sorcière » est inexistante.

M. R.

DACOROMANIA, III (1923). — P. 1. G. Oprescu, *Eliade Rădulescu şi Franţai studiu de literatură comparată*. — P. 129. Th. Capidan, *Raporturile linguistice slavo-române* ; I. *Influenţa română asupra limbei bulgare*. L'intérêt d'une étude comme celle qu'entame ici M. C. n'est pas seulement d'ajouter quelques traits à l'histoire de l'expansion de la latinité, mais surtout d'introduire un peu de clarté et d'ordre dans la masse confuse des faits linguistiques communs aux langues balkaniques. Le nombre des apports roumains en bulgare signalés par M. C. est considérable ; sans doute pour certains la question n'est que posée, et pour d'autres il s'agit d'emprunts modernes et très localisés, mais il en est qui paraissent remonter à une date reculée ; ce sont en particulier des termes religieux ou pastoraux. — P. 238. N. Drăganu, *Pagini de literatură veche : o colecţie de cărţi populare într' un manuscris din jumătatea a doua a sec. XVIII*. Ce ms., aujourd'hui au Musée de la langue roumaine de Cluj, est des environs de 1750 ; il contient des copies ou des variantes de textes déjà connus et en partie publiés dans les *Cuv. d. bătr.* de Hasdeu, mais aussi quelques textes nouveaux ; M. Dr. en publie deux fragments ; il est regrettable qu'il n'ait pas cru devoir publier un fragment d'une « petite scène comico-satirique en vers » dont les personnages sont une jeune fille séduite et abandonnée, son séducteur et un ecclésiastique arbitre de leur débat. — P. 251. M. Drăganu, *Conjuncţiile de şi dacă ; un capitol de sintaxă românească*. M. Dr. reprend une question que j'ai abordée, il y a vingt ans, dans un article des *Mélanges Chabaneau* ; M. Dr. n'a d'ailleurs pas connu cet article ou n'a pas réussi à se le procurer avant de publier le sien. Je n'avais pas trouvé d'exemple de *de* hypothétique dans la *Psaltirea Scheiană*, M. Dr. en signale un (Candrea, 47, 5-7) qui me laisse des doutes et pour lequel il faudrait, ce que je ne puis faire en ce moment, vérifier quelle construction pouvait avoir l'original slavon. M. Dr. se préoccupe au reste moins que moi de l'histoire de la substitution de *de* à *să* et de l'extension de *dacă* : il s'efforce surtout de montrer par de nombreux exemples les valeurs diverses de *de* et de *dacă*, dans les divers dialectes du roumain, et il a apporté ainsi une contribution importante à un difficile chapitre de la syntaxe roumaine balkanique ; il s'efforce d'autre part, et, il me semble, avec moins de précision et de succès, d'établir

Digitized by Google

que le *de* temporel-conditionnel s'explique directement par la préposition latine *de*, avec sens temporel, passée à la position d'adverbe, et que *dacă* est composé de ce même adverbe temporel *de* + *ca* < quam. — P. 284. P. Grimm, *Traduceri şi imitaţiuni româneşti după literatura engleză*. — P. 378. S. Puşcariu, *Contribuţiuni fonologice*. *A* + *n* des éléments latins est devenu en romain *ân*, dans les éléments slaves *an* est resté intact; il y a là une donnée importante de chronologie pour la phonétique roumaine; mais 5 mots font difficulté, *stâncă*, *jupân*, *stăpân*, *stână*, *smântână*: ils ne paraissent pas latins; s'ils sont slaves, il faut qu'ils aient été empruntés fort anciennement, et l'on s'explique mal l'antiquité de ces emprunts pour des termes de la vie pastorale; d'ailleurs certains de ces mots ne sont pas du slave commun. M. P. joint ses efforts à ceux de MM. Giuglea et Capidan pour retirer au slave ces cinq éléments lexicaux: *stâncă* est un ancien *stîncă* et n'a donc pas *ân* de *an*, mais de *in*, ce qui est un tout autre phénomène; *jupân* et *stăpân* peuvent présenter le suffixe latin -anu joint pour le premier au gr. γύπη (Giuglea), pour le second au lat. hospite (Laurianu, Barić, Capidan), avec une métathèse à propos de laquelle M. P. réunit un grand nombre d'exemples de métathèse en roumain, ou au lat. stipe (Giuglea); *stână* peut être indo-européen; enfin *smântână* « crème », connu de toutes les langues slaves, et passé même de là dans divers dialectes germaniques, pourrait être d'origine latine et se rattacher à mantum, désignant le voile, la couche de crème au-dessus du lait, par un type *submantana. Il y a, comme on le voit, dans tout cela beaucoup d'hypothèses; l'intérêt en est qu'elles se fondent sur des examens précis et individuels de chacun des éléments considérés et qu'elles dissocient, au moins provisoirement, ce groupe formel, arbitrairement constitué par les philologues, de mots aberrants où *ân* paraissait provenir de *an* non latin. Dans une deuxième partie de son article, qu'il eût sans doute été préférable d'en détacher, M. P. apporte, en complément à l'article de notre regretté collaborateur E. Philipon (*Romania*, XLVIII, 1 sq.), un relevé des mots, latins ou latinisés, avec *a* médial posttonique conservés en roumain. — P. 397. S. Puşcariu, *Lat.* libet *în româneşte*. Un certain nombre d'adverbes roumains peuvent recevoir un suffixe, sans valeur précise, dont la forme est *-le*, ou *-ne*, ou parfois *-re*; pour M. P. ces trois formes ne sont que des variantes, par assimilation ou dissimilation, de *-le* < -libet postposé aux adjectifs et adverbes avec valeur indéfinie; c'est de la même façon que s'expliquerait *-le* des ordinaux masculins: à côté de *cât* < quantus et quotus, *câtule* aurait représenté quantus- et quotuslibet, et à *câtule* interrogatif « le combien -ième? » on aurait répondu *al treile*, *al zecele*, etc. — P. 406. V. Bogrea, *Studi de semantică*, I, *Observaţii semantice asupra « Irodot »-ului de la Coşula*. Le regretté Bogrea attire l'attention sur le grand intérêt philologique de cette traduction roumaine d'Hérodote, qui remonte au milieu du XVIIe s., et examine une vingtaine d'expressions intéressantes pour le développement sémantique. II. *Probe de sinonimică romdnească*. — P. 461.

Digitized by Google

C. Lacea, *Copiştii Psaltirii Scheiene*. La ressemblance constatée entre certaines particularités, surtout phonétiques, des anciens textes roumains originaires de Transylvanie et le développement phonétique du dialecte germanique des Saxons de cette province, ou les altérations des formes roumaines dans la prononciation de ceux-ci, a amené séparément M. N. Drăganu (voir l'article suivant) et M. Lacea à conclure que les textes roumains avaient pu être copiés par les Saxons. Cela ôterait nécessairement beaucoup de valeur pour l'histoire du roumain aux anciens textes transylvains. M. L. pense que le copiste à qui nous devons la dernière partie (la plus considérable) de la *Psaltirea Scheiană* était un Saxon de la région de Bistriţa et que les deux autres copistes du ms. étaient aussi des Saxons ; il se fonde en particulier sur le développement en *ai* et *ui* de *a* et *u* toniques suivis de *r* ou *n* plus une voyelle palatale : *maire* < *mare*, *minuine* < *minune*, dont il rapproche les formes saxonnes telles que *aissen* < all. *essen*, etc. Deux objections se présentent immédiatement à l'esprit. D'une part le phénomène roumain se rencontre ailleurs qu'en Transylvanie (cf. *Romania*, LI, 271, et Rosetti, *Recherches*, 85 et 143) et M. L. met lui-même à part les cas tels que *pâine*, *câine*, etc. D'autre part le phénoméne saxon n'est pas conditionné par la présence de *r* ou *n* après la tonique ; d'où viendrait la limitation du phénomène dans les formes roumaines ? M. Puscariu a ajouté à l'article de M. Lacea, une note où il propose une nouvelle lecture de la date qui termine le cryptogramme de la *Psaltirea Scheiană* : cette date correspondrait à 1515. — P. 472. N. Drăganu, *Manuscrisul liceului grăniceresc « G. Coşbuc » din Năsăud şi săsismele celor mai vechi manuscrise româneşti*. Ce manuscrit est une copie exécutée vers le milieu du XVIIe s., d'après un original plus ancien d'une cinquantaine d'années ; le contenu est de caractère religieux ; M. Dr. estime que la copie a dû être exécutée par un Saxon de la région de Bistriţa : il fonde cette conclusion sur divers traits phonétiques (notamment *ai* pour *a* ; cf. l'art. précédent de M. Lacea), mais aussi sur quelques faits syntactiques, à la vérité peu probants. Il insiste d'ailleurs surtout sur *a* < *ai* et les diphtongaisons analogues dont il réunit un grand nombre d'exemples tirés des documents d'origine saxonne, mais cf. ce qui a été dit ci-dessus. — P. 509. N. Drăganu, *Verbele derivate cu sufixal* -ĭnare (-īnare, -anare) *şi postverbalele lor*. Le point de départ de cette note est un esssai d'étymologie du verbe *a legăna* « bercer » expliqué comme provenant d'un radical indo-européen *lig* onomatopéique (?) avec le sens de « remuer » + le suffixe -ĭnare. — P. 515. C. Tagliavini (et non *Taglavini*), *Sulla questione della posposizione dell'articolo*. Par une revue rapide de divers groupes linguistiques, l'auteur montre que presque tous les groupes comprennent une ou plusieurs langues connaissant la postposition : ce phénomène syntactique ne saurait donc être tenu pour une preuve de parenté entre groupes. — P. 523. G. D. Serra, *Per la storia del cognome italiano : cognomi canavesani (Piemonte) di forma collettiva in -aglia, -ata, -ato*. Cette étude paraît sortir quelque peu du cadre de la *Dararomania*, mais elle présente

Digitized by Google

un grand intérêt pour l'histoire des noms de famille et des groupes sociaux : de même que les noms italiens en *-i* sont, d'après la théorie de Gaudenzi, non des génitifs singuliers, mais des pluriels (*Pietro Gherardi* = *P. dei Gherardi*), d'autres noms tels que *Roncaglia*, *Carbonà* (< *-ata*), etc., ne sont que des collectifs de *Ronco*, *Carbone*. — P. 550. G. Kristóf, *Influența poeziei populare române din secolul al XVI-lea asupra lui Balassa Bálint*. Valentin Balassa est un des plus importants poètes lyriques hongrois de la seconde moitié du XVIe s. ; il a vécu un certain temps en Transylvanie et y a pris contact avec la poésie populaire roumaine, à laquelle il a emprunté, d'après le témoignage de son manuscrit, les motifs de deux de ses poésies. — P. 561. G. Giuglea, *Crâmpeie de limbă și viață străveche românească : elemente autohtone* (*preromane*), *greco-latine*, *v. germane*. Je ne saurais résumer utilement cette série de notes étymologiques dont la réunion tend à montrer dans le vocabulaire ancien du roumain des élements provenant de sources parfois lointaines, en tout cas différentes du latin commun ou du slave ; je donnerai seulement la liste des mots étudiés : *rână*, *brânduşă*, *brânză*, *urdă*, *fluier*, *broancă*, *vioară*, *cimpoiu*, *bord*, *bulz*, *grunz*, *fărâmă*, *mălaiu*, *mătreață*, *jupân*, *stăpân*, *smântână*, *străghiață*, *a bate* « saillir », *buș*, *căldiu*, *căuș*, *a curmà*, *a dejghina*, *geană*, *a insfăcà*. *fulg*, *scruntar*. Voir p. 774-81 des observations de M. Puşcariu. — P. 629. Al. Procopovici, *Doară*. Le sens de cet adverbe est difficile à préciser ; il équivaut parfois à « bien » de *ou bien*, ailleurs il peut se traduire par « peut-être, peut-être bien, par hasard, etc. » ; M. Pr. y voit une réduction de *a doa oară* « une seconde fois, de nouveau, ensuite ». On notera que dans le français populaire *après* prend quelquefois une valeur de renforcement analogue à celle de *doară*. — P. 643. *Etymologies* (W. Meyer-Lübke, L. Spitzer, S. Puşcariu, N. Drăganu, V. Bogrea, C. Lacea, Th. Capidan, G. Giuglea). — P. 772. S. Puşcariu, *Forma de conjugare « ei face »*. Cette formule s'entend comme 3e p. pl. au lieu de *ei fac* : l'identité des 3es p. sg. et pl. à la 1re conjugaison a pu entraîner cette erreur, aidée peut-être par des constructions avec anacoluthe. — P. 773-4. S. Puşcariu, *Schimbarea accentului în « aud »*. Au latin est représenté normalement par *áu* roumain accentué sur la première voyelle : aurum > *áur* ; la 1re p. sg. de *a auzi* < audire fait exception : *aúd*. M. P. propose l'ingénieuse explication que voici : la négation roumaine attire sur elle, ou vers elle, quand elle élide sa voyelle, l'accent du verbe suivant, *nú pot*, *n'ásculți !* On a donc des couples tels que *N'ásculți ?* — *Ascúlt* ; on aurait reproduit ce balancement dans *N'duzi ?* — *Aúd*. — P. 781-98. Notes de littérature roumaine moderne. — P. 798-9. C. Lacea, *Genitive feminine formate cu articolul prepozitiv*. Exemples dans des noms de lieu ou de personne. — P. 799. C. Lacea, *Contribuții la Bibliografia românească*. — P. 803. V. Bogrea, *Contribuții la studiul sufixelor românești*. — P. 807. V. Bogrea, *Din nomenclatura calului*. — P. 812-16. V. Bogrea, *Notes diverses*. — P. 817-985. Comptes rendus : p. 817. N. Jokl, *Linguistisch-kulturhistorische Untersuchungen aus dem Bereiche des*

Digitized by Google

Albanischen (S. Puşcariu); — p. 824. W. V. Wartburg, *Französisch etymologisches Wörterbuch*, 1-2 (S. Puşcariu); — p. 827. G. Millardet, *Linguistique et dialectologie romanes* (S. Puşcariu); — p. 829. P. Skok, Publications diverses (S. Puşcariu); — p. 839-45, *Grai şi suflet*, I, 1 (S. Puşcariu); — p. 856-8. J. Gilliéron, *Pathologie et thérapeutique verbales* et *Les étymologies des étymologistes...* (V. Bogrea); p. 909-29. P. Thót-Szabó, *A cseh-huszita Mozgalmak és malom törtenete Magyarországon* (N. Drăganu : important compte rendu qui fournit à M. Dr. l'occasion d'augmenter sa liste de « saxonismes » dans les anciens textes roumains, encore augmentée dans le c. r. suivant (p. 729-37) de divers ouvrages sur les anciens catéchismes roumains); — p. 943. A. Schiaffini, *Intorno al nome e alla storia delle chiese non parrochiali nel Medio Evo* (G. D. Serra); — p. 951. M. Zweifel, *Untersuchung über die Bedeutungsentwicklung von* Langobardus-Lombardus (G. D. Serra); — p. 953. C. Battisti, *Studi di storia linguistica e nazionale del Trentino* (G. D. Serra); — p. 966. C. C. Diculescu, *Die Gepiden* (G. Giuglea); — p. 971-3. E. Gamillscheg, *Wetzstein und Kumpf in Galloromanischen* (G. Giuglea). P. 988-1076. Revue des périodiques de 1922 classée méthodiquement (N. Georgescu-Tistu et S. P.). — P. 1077-86. Notices nécrologiques : p. 1080-3. E. G. Parodi (G. Giuglea); — p. 1084-5. I. V. Jarnik (V. Bogrea). — P. 1087-95. Rapport annuel. — P. 1096-99. Addenda. — P. 1100-54. Index.

M. R.

NUOVI STUDI MEDIEVALI, II, 1. — P. I. C. G. Crocetti, *La leggenda di Rodrigo ; contributo allo studio dell'epopea spagnuola*. La légende de Rodrigue et Julien est une création des historiens arabes, accueillie par les chroniqueurs chrétiens, puis élaborée de nouveau par Pedro del Corral, dans sa *Cronica sarrazina*, d'où dérivent les *romances* sur le dernier roi goth : il n'y a pas eu de *cantares* sur le roi Rodrigue. — P. 65. G. W. Coopland, *An unpublished work of John of Legnano, the* Somnium *of 1372*. — P. 89. G. Biscaro, « *Si, che per simil non s'entrò in Malta* » (*Par., IX, 54*). La *Malta*, la prison dont parle Dante, que les commentateurs placent en des localités diverses, serait la prison de Viterbe. — P. 105. R. S. Loomis, *Romance and epic in the romanesque art of Italy ; a critique of M. Mâle's* L'art religieux du XIIe siècle. M. L. reproche à M. Mâle une tendance à rajeunir les représentations figurées dans les monuments italiens et à y retrouver sans raison des influences françaises. Il reprend la question, qui lui est chère (cf. ci-dessus, p. 401, et ci-dessous, p. 445), de la date des sculptures de la Porta della Pescheria à la cathédrale de Modène et maintient qu'elles se placent entre 1099 et 1106 et que les scènes arthuriennes qui y sont représentées ont dû être retracées d'après les récits des conteurs bretons passés à Bari en 1096-97. — P. 113. S. Debenedetti, *Postille a testi antichi romanzi*. I. *Boeci*, v. 159 ; *menuzpecaz = minuta peccata*, donc « péchés véniels » ; — *Boeci*, 207 : *sobre la schapla escript avia u tei*. Θ. *grezesc* doit être corrigé, pour la mesure, par la suppression de *grezesc*,

Digitized by Google

qui figure déjà au v. 205 (*u pei .II. grezesc*) ; la correction est assurée par la comparaison avec le texte grec *De consolatione philosophiae*, qui dit d'une part «.II. graecum », mais d'autre part seulement « .Θ. » ; *grezesc* du v. 207 est une glose marginale ; — II. *Ritmo cassinese*, 25 : *llu spia* « l'interroge » est une construction dont il y a d'autres exemples dans la version sicilienne du *Dialogue* de S. Grégoire ; — *R. C.*, 27 : lire *c'omo era* « qui il était » ; — 40 : *nnim* doit être conservé conformément à d'autres exemples siciliens de *nin, nen, nun* disjonctifs ; au v. 62 lire *nin*. — P. 119. A. H. Krappe, *La leggenda della « Bocca della Verità »*. La légende serait d'origine orientale et née d'une interprétation tardive de statues de carnassiers androphages représentant les *totems* de tribus indigènes. — P. 125. A. Marigo, *Un nuovo titolo del* De vulgari eloquentia *ed un'antica postilla critica*. Sur le titre de *Rectorica Dantis* donné par le ms. de Berlin et sur une note de ce ms. relative à la supériorité du latin sur le vulgaire. — P. 131. P. Studer, *Una canzone francese d'Edoardo II d'Inghilterra*. P. St. défend, contre A. Benedetti (voir *Romania*, LI, 151), le texte qu'il a donné de cette chanson ; nous avions déjà indiqué que les corrections de A. Benedetti ne nous paraissaient pas toutes nécessaires, mais P. St. déclare, après nouvel examen du ms. de lord Bath, que ses lectures doivent être maintenues et que celles de A. B., faites sur une photographie, sont erronées. — P. 136. P. S. Leicht, *Documenti dotali dell' alto medio evo*. — P. 141-206. Comptes rendus : p. 156-62. C. r. de M. Wilmotte, *De l'origine du roman en France ; la tradition antique et les éléments chrétiens du roman* (V. Ussani) ; — p. 165-6. C. r. de Lluis Nicolau d'Olwer, *L'escola poètica de Ripoll en els segles X-XIII* (Fr. Amaldi) ; — p. 172. C. r. de A. Petersen, Travaux sur la légende de Saint-Eustache (A. Monteverdi). — P. 207-15. Chronique. — P. 216-18. Livres nouveaux.

2. — P. 221. L. Colini-Baldeschi, *Le* Constitutiones romandiolae *di Giovanni d'Appia*. — P. 253. A. H. Krappe, *Santa Lucia*. La légende de sainte Lucie est une réplique syracusaine de celle de sainte Agathe à Catane : l'une et l'autre conservent sous forme chrétienne le culte de Déméter, de la *Bona Dea* guérisseuse, en particulier pour les affections ophtalmiques. — P. 264. D. Bianchi, *La leggenda di Otinel ; contributo alla storia dell'epopea francese in Italia*. Légende tardive (1ere moitié du XIIIe s.) et imaginée en l'honneur de la famille Ospinelli de Tortona : l'article un peu diffus de M. B. ne me paraît pas aboutir à une démonstration probante. — P. 302-12. Comptes rendus : p. 305-8. C. r. de A. H. Krappe, *The legend of Rodrick last of the visigoth kings and the Ermanarich cycle* (C. Guerrieri Crocetti). — P. 313-14. Chronique. — P. 315-17. Livres nouveaux.

M. R.

Revue critique d'histoire et de litterature, 60e année, t. XLIII (1926). — La *Revue critique* n'a pas été l'objet de dépouillements réguliers dans la *Romania* depuis de longues années malgré l'intérêt que présentaient certains

Digitized by Google

comptes rendus, notamment ceux de MM. E. Bourciez et A. Jeanroy. J'aurais, depuis longtemps, voulu rendre à la *Revue* la place à laquelle elle a droit dans nos *Périodiques* : l'irrégularité ou même la supression de l'envoi des numéros à la rédaction de la *Romania* m'en a empêché. Depuis janvier 1926, la direction de la *Revue critique* a été assumée par notre collaborateur M. E. Faral et la publication bimensuelle en est redevenue régulière. Nous signalerons ici les comptes rendus critiques d'ouvrages de littérature et philologie romanes. — P. 156-7. J. Bédier, *Les fabliaux*, 4e éd. (A. Jeanroy). — P. 157. A. Morel-Fatio, *Études sur l'Espagne*, 4e série (A. Jeanroy). — P. 157-8. A. F. G. Bell, *The Oxford book of portuguese verse, XII century-XX century* (A. Jeanroy). — P. 173-5. Gauchat, Jeanjaquet et Tappolet, *Tableaux phonétiques des patois romands* (O. Bloch). — P. 181-3. A. Roserot, *Dictionnaire topographique du département de la Côte-d'Or* (O. Bloch). — P. 183-5. L. Clédat, *Manuel de phonétique et de morphologie romanes* (O. Bloch). — P. 185. K. Sneyders de Vogel, *Syntaxe historique du français* (O. Bloch). — P. 193-4. *La Résurrection du Sauveur*, éd. F. E. Schneegans (A. Jeanroy). — P. 237. A. F. G. Bell, *The Oxford book of portuguese verse, XII century-XX century* (G. Le Gentil; cf. plus haut un c. r. de M. A. Jeanroy). — P. 253-4. *Revue de linguistique romane*, 1-2 (E. Bourciez). — P. 255-6. *Le Pèlerinage de Charlemagne*, éd. A. Cooper (E. Bourciez). — P. 256-7. A. Scriban, *Gramatica limbii românești* (E. Bourciez). — P. 304-6. Ch.-V. Langlois, *La Vie en France au moyen âge de la fin du XIIe au milieu du XIVe siècle d'après des romans mondains du temps* et... *d'après des moralistes du temps* (E. Faral). — P. 334-5. G. Bertoni et M. Bartoli, *Breviario di neolinguistica* (A. Meillet). — P. 345-6. G. Cohen, *Le livre de conduite du régisseur et le compte des dépenses pour le Mystère de la Passion joué à Mons en 1501* (R. Bossuat). — P. 373-7. W. Meyer-Lübke, *Das Katalanische*; A. Griera, *Castellà-Català-Provençal* (O. Bloch). — P. 377-8. A. Zauner, *Romanische Sprachwissenschaft* (O. Bloch). — P. 410. Sammlung romanischer Uebungstexte, 1-6 (E. Hoepffner). — P. 450. E. Vinaver, *Études sur le Tristan en prose*; id., *Le roman de Tristan et Iseut dans l'œuvre de Thomas Malory* (E. Bourciez).

M. R.

Digitized by Google

CHRONIQUE

L'*Atlas linguistique et ethnographique de l'Italie et de la Suisse méridionale*, par K. Jaberg et J. Jud, est maintenant enfin en voie d'apparition. Nous venons de recevoir un fascicule préliminaire contenant quatre cartes et des spécimens des illustrations, ainsi que des renseignements sur l'étendue de l'ouvrage, le mode de publication et les conditions de souscription. L'*Atlas* (pour lequel les éditeurs ont adopté l'abréviation *A.I.S.*) doit comprendre huit volumes d'environ 200 cartes chacun. Chaque carte donne, pour un terme, les formes de 400 communes de l'Italie et de la Suisse méridionale. La publication doit être terminée en huit ans, un premier volume paraissant en automne 1928 et devant être suivi d'un volume par an. En même temps que le premier volume de cartes paraîtrait un volume d'introduction fournissant les indications nécessaires à l'utilisation de l'*Atlas*.

La souscription doit être close le 31 mars 1928 et, après cette date, les prix de vente seront sensiblement plus élevés que les prix de souscription. Gaston Paris et Paul Meyer ont fait jadis une exception aux habitudes de la *Romania* en annonçant les prix de l'*Atlas linguistique de la France* : nous croyons pouvoir faire de même pour l'*A.I.S.* qui est la suite naturelle de l'œuvre de Gilliéron. Les éditeurs ont décidé de faire pour l'*A.I.S.* un tirage recto et verso et un tirage avec impression au recto seul. Voici les prix de l'un et de l'autre : pour l'impression sur deux faces, le prix de souscription sera de 165 francs-or par volume ; pour l'impression au recto seul, ce prix sera de 175 francs-or.

Collections et publications en cours.

Dans la *Neophilologiese Bibliothek* publiée par le *Neophilologus* :

2. K. Sneyders de Vogel, *Syntaxe historique du français*, 2e éd. revue et augmentée ; 1927, VIII-443 pages.

— Dans la *Sammlung kurzer Lehrbücher der romanischen Sprachen und Literaturen* :

II. *Einführung in das Studium der altfranzösischen Literatur...* v. K. Voretzsch, 3e éd. ; 1925, XIX-552 pages.

Digitized by Google

— Dans les *Publicaciones de la Revista de filologia española* :

I. — W. MEYER-LÜBKE, *Introducción a la lingüistica románica*, versión de la tercera edición alemana con notas y adiciones por Americo CASTRO ; 1926, 463 pages.

— Dans les *Classiques français du moyen âge* :

8** HUON LE ROI, *Le Vair Palefroi* avec deux versions de la *Male Honte* par HUON DE CAMBRAI et par GUILLAUME, fabliaux du XIIIe siècle édités par Arthur LÅNGFORS, 3e édition revue ; 1927, XVI-68 pages.

54. *Le Siège de Barbastre*, édité par J.-L. PERRIER ; 1926, VIII-279 pages.

55. CHRÉTIEN DE TROYES, *Guillaume d'Angleterre*, roman du XIIe siècle, édité par Maurice WILMOTTE ; 1927, XIV-133 pages.

— Dans la *Collection linguistique* publiée par la Société de linguistique de Paris :

VIII. — A. MEILLET, *Linguistique historique et linguistique générale*, 2e édition; 1926, VIII-350 pages. — Cette 2e édition est une reproduction mécanique de la première avec addition de deux articles : celui sur *qualitas*, que nous avons signalé (LIII, 269), et une lecture académique de 1925, *Les interférences entre vocabulaires* ; dans celle-ci on trouvera, avec des indications précises sur la communauté du vocabulaire de civilisation européen et sur le renouvellement du vocabulaire courant par l'influence savante, de vigoureux raccourcis de l'histoire sémantique grecque, latine, romane, européenne, des mots désignant la *cause*, le *Seigneur*, les *anges*, le ou les *diables*.

XX. — A. SECHEHAYE, *Essai sur la structure logique de la phrase* ; 1926, VIII-237 pages.

— Dans la *Sammlung romanischer Uebungstexte* :

X. Gonzalo de Berceo, *Los milagros de nuestra Señora*, I, hgg. v. A. HÄMEL 1926, IX-58 pages ;

XI. Cervantes, *Drei Zwischenspiele*, hgg. v. L. PFANDL ; 1926, XVI-72 pages.

— Dans les *Publications de la Faculté des Lettres de Strasbourg* :

32. *La Chanson de sainte Foy*, t. I : Fac-similé du manuscrit et texte critique ; introduction et commentaire philologique par E. HOEPFFNER ; 1926, VIII-376 pages ;

33. *La Chanson de sainte Foy*, t. II : Traduction française et sources latines ; introduction et commentaire historique par P. ALFARIC ; 1926, VI-197 pages ;

34. A.-C. JURET, *Système de la syntaxe latine* ; 1926, 428 pages ;

39. P. FOUCHÉ, *Études de phonétique générale* ; 1927, 131 pages.

— La 11e livraison de Tobler-Lommatzsch, *Altfranzösisches Wörterbuch* parue en 1927, va de CHAUCHETREPE à COCHE (cf. ci-dessus, p. 398).

Digitized by Google

— Le fascicule IV du *Glossaire des patois de la Suisse romande*, paru en 1927, va de AGRIPPAER à AKOUTÈRO.

— Le fascicule 10 du *Französisches etymologisches Wörterbuch* de W. VON WARTBURG va de BULLA à BYZANTIUS et contient le début, jusqu'à *arrhes* de l'index provisoire du t. I.

COMPTES RENDUS SOMMAIRES.

Hommage à M. Antoine Thomas (29 mars 1927); Paris, Champion, 1927; in-8, 18 pages. — C'est le compte rendu de la cérémonie intime dont nous avons parlé ci-dessus (p. 277). On y trouvera les allocutions de MM. Blondheim, Roques, Jeanroy, Fournier, Lacrocq, Brunot et la réponse de M. A. Thomas.

The legacy of Israel; Oxford, Clarendon Press, 1927; pet. in-8, XXXIX-551 pages. — Ce recueil d'essais, dû à la collaboration d'une quinzaine d'auteurs, fait partie d'une série consacrée aux apports des divers peuples et des époques successives au trésor commun de la culture humaine. Deux livres semblables ont déjà paru sur la Grèce et sur Rome; un autre, que nous regrettons de n'avoir pas vu, est consacré à *The legacy of the middle ages*. Celui-ci mérite d'être signalé à nos lecteurs pour les chapitres suivants : *The jewish factor in medieval thought*, par Ch. Singer et Dorothea W. Singer, et *Hebrew scholarship in the middle ages among latin christians*, par Ch. Singer; on y trouvera réunis des renseignements sur l'activité intellectuelle et scientifique des Juifs et sur la connaissance de l'hébreu dans les pays de l'Ouest de l'Europe, par contre très peu de choses sur leurs travaux de glossographes et rien sur leur production littéraire. Quelques pages de M. A. Meillet, *Influence of the hebrew Bible on european language* s'attachent surtout à montrer les interférences de vocabulaire entre hébreu, grec, latin, etc., en reprenant (avec quelques additions) les exemples cités dans la lecture académique signalée ci-dessus (p. 433).

B. A. TERRACINI, *Influssi della Linguistica generale sulla Linguistica storica del latino* [extrait de la *Rivista di filologia e di istruzioneclassica*, LIII (1925), 1, pp. 21-62. — A propos des travaux de E. Schopf, *Konsonantische Fernwirkungen*, et A.-C. Juret, *Manuel de phonétique latine*, M.T. caractérise la linguistique générale telle qu'elle s'établit peu à peu sous l'impulsion de M. Grammont et de A. Meillet; il critique la notion de « tendances », qu'il reconnaît à la base de cette discipline et qui lui paraît dans son essence peu différente de la notion de « lois » des néo-grammairiens; il la met en opposition avec la réalité de l'évolution historique et il en critique les applications dans les ouvrages de Juret et de Schopf; en appendice nombreuses additions au travail de Schopf. — M. R.

Digitized by Google

João de Silva Correia, *A linguagem da mulher em relação à do homem* ; Lisbonne, Sá da Costa, 1927 ; pet. in-8, 52 pages. — Conférence de caractère général sur les différences entre langage féminin et langage masculin ; on y trouvera réunis, avec des faits déjà bien connus, quelques cas de répartition pour le portugais.

Clemente Merlo, *Postille al « Romanisches etymologisches Wörterbuch » di W. Meyer-Lübke* ; Pise, Mariotti Pacini, 1926 ; in-8 [extrait de *Annali delle università toscane*, XLV, 1 (1926), pp. 24-90]. — Les additions intéressent surtout l'italien, et plus particulièrement l'Italie méridionale ; elles mettent utilement le *REW* au courant des publications italiennes. Il serait souhaitable que des mises au courant de ce genre fussent faites dans les divers domaines romans en attendant une 2e éd. du *REW*.

J. Kurylowicz, *Quelques mots romans d'origine orientale* ; Lwow, 1925 ; in-8, 9 pages (extrait de *Rocznik orjentalistyczny*, II). — Esp. *atarjea* « couverture de briques pour une conduite d'eau » < ar. *attarǧīja* « faire la paroi d'un puits » ; — a. esp. *cadoço* « trou d'eau » < ar. *ḳāḍus* « seau » ; — dans *abu ḳirdān*, origine du fr. *bœuf-garde*, le second élément est le pluriel de *ḳurd* « pou, tique » et non de *ḳird* « singe » ; — port. *de bôrco* « face contre terre » < ar. *burk* « agenouillé » ; — esp. *faluca*, etc. « felouque », du plur. *fulūk* et non du sing. *fulk* ; — esp. *loco*, ptg. *louco* < ar. *laụkā*, féminin de *'alụak* « fou » ; — sic. *murra* « ocre rouge » < ar. *maǧra* « ocre » ; — prov. *trefan* « perfide », esp. *trepe*, ptg. *trêfo* < ar. *tarīf* ; — ptg. *zaino* « brun foncé, bai » peut-être < ar. *aẓbā* « luisant, brun » ; — bas-lat. *cofia* pourrait être rapproché du type iranien *xaoḍa*, pers. *xoḍa*, ar. *ḫūda*, de sens analogue ; ce serait un mot du vocabulaire de l'équipement militaire emprunté à l'Orient, p. ex. aux Parthes.

Kr. Nyrop, *Ein vermeintliches Wikingerwort* (extrait de *Wörter und Sachen*, VII, p. 81-145). — Il s'agit du mot *matelot*. Pour M. N. l'apparition tardive du mot (XIVe s.) empêche d'admettre qu'il soit d'origine nordique. L'hypothèse la plus vraisemblable lui paraît être celle que lui propose M. H. Möller : le fr. *matelot* ou *matenot* (cf. *Romania*, III, 156 n.) vient du moyen néerlandais *matenoot* « camarade de table » (« camarade de gamelle » disaient les anciens troupiers). *Matelot* a été repris par le néerlandais (*matroos*), puis est passé de là en Scandinavie, en Allemagne et en Russie.

P. Skok, *Slave et roumain* (extrait de la *Revue des études slaves*, III, 1923, pp. 59-77). Observations sur : 1° des mots roumains d'origines slaves diverses, 2° quelques formations onomatopéiques roumaines qui ont leurs analogues en slave, 3° des mots empruntés à la fois par le roumain et le serbocroate,

Digitized by Google

4° trois emprunts faits au roumain par des parlers slaves de Serbie où de la côte de l'Adriatique, 5° des calques linguistiques possibles faits par le roumain d'après le slave : le plus intéressant serait le renforcement des démonstratifs et des adverbes par *a* ou *a* + *şi*, où M. Sk. voit un calque de l'*i* démonstratif postposé du slave.

Regesten von Vorarlberg und Lichtenstein bis zum Jahre 1260, 1. Lieferung bis 1000 und 1. Excurs... bearbeitet v. A. HELBOK und R. VON PLANTA, (Quellen zur Geschichte Vorarlbergs und Lichtenstein, I) ; Berne, Wyss Erben, 1920 ; in-4, XI-108 et 85 pages. — Nous nous excusons de signaler si tard cette publication dont nous attendions la deuxième livraison, qui ne nous est pas encore parvenue. L'on trouvera dans celle-ci (pp. 62-108) une très importante étude de M. R. von Planta sur la langue des documents réto-romans des VIIIe-Xe siècles. A côté de faits qui se retrouvent dans tous les textes bas-latins, l'on remarque des traces d'évolution plus particulièrement rétiques, p. ex. le passage de *a* à *au* devant *n* : *Romaona* (a. 920), cf. rét. *launa* < lana ; l'altération de *u* latin indiquée par la graphie *i* ; le passage des explosives sourdes intervocaliques à la sonore (VIIIe s.) et des sonores à la continue.

G. TILANDER, *Dérivés méconnus du latin* lux, lucem *en français et provençal* [extrait de *Minneskrift uthiven av Filologisk Samfundet i Göteborg*, 1925, pp. 153-64]. — Le point de départ de cet article est l'a. fr. *deluer* (dont Foerster a le mérite d'avoir rassemblé les exemples dans la note au v. 601 de son édition de *Rigomer*, et que Godefroy avait méconnu) avec le subst. verbal *delu, delui*, des expressions *sanz delu(i)*, *metre en delui*. M. T. en voit l'origine dans un *delucare, dérivé de lucem, « mettre hors de la lumière, à l'ombre », d'où « mettre de côté », puis « retarder, renoncer » et au besoin « retenir » et même « tromper ». On avouera que cette ductilité sémantique est quelque peu inquiétante et qu'elle aurait besoin de quelque preuve ; or il ne me paraît pas qu'un seul des exemples cités signifie autre chose que « retarder, retenir » ou « détourner » : l'idée de lumière ou d'ombre n'apparaît nulle part. Quant au prov. *deslugar*, dont M. T. appuie son étymologie, il n'en cite qu'un exemple, d'ailleurs douteux, dont je n'arrive pas, plus que Levy, à fixer le sens. Il me paraît qu'on retrouve toujours ces sens de « retarder, retenir, détourner », ou, si l'on veut « amuser, perdre le temps », dans *tresluer*, *treslue* (qui, en tout cas, ne peut pas signifier « tromperie » dans *Renart*, XXIII, 955, comme le veut M. T., dans son *Lexique de Renart* s. v. ERLUE) ; cela ne nous rapproche pas beaucoup du *translucare imaginé par M. T. *Erlue* (*Renart*, X, 1384 *BCD*) signifie « détour, échappatoire », comme *treslue*, dont il est ici une variante de texte, et non « tromperie », et dans *Guillaume le Maréchal*, 12924, P. Meyer a déjà traduit le mot par « perte de temps, délai », etc. Il est utile de rapprocher des formes

Digitized by Google

et de rassembler des exemples, mais que vaut un exemple dont on ne précise pas le sens? — M. R.

Dr P. PANSIER, *Histoire de la langue provençale à Avignon du XIIe au XIXe s.*, t. III (*Lexique provençal-français*) et t. IV (*Évolution du provençal moderne*); Avignon, Aubanel, 1927; in-8, IX-200 et XIV-167 pages. — Le lexique annoncé par M. Pansier pour compléter ses deux volumes de textes provençaux et d'études grammaticales n'a pas tardé à paraître (cf. ci-dessus, p. 280), mais il n'a pas le caractère qu'on attendait. Ce n'est pas le glossaire des textes publiés, mais un dictionnaire général de l'ancienne langue d'Avignon et de la région. Il a pour sources naturellement les textes compris dans les deux premiers volumes, mais aussi des textes d'archives inédits et des textes littéraires : les *Psaumes de la Pénitence* publiés par Chabaneau, le roman d'*Esther*, les manuscrits de Boisset, les *Vies de saint Elzear* et de *sainte Delphine*, même quelques œuvres théâtrales du XVIIe siècle. Nous n'aurions qu'à nous féliciter de cette richesse si l'extension d'un travail devenu très lourd n'avait peut-être été la cause d'un manque de précision dans l'exécution qui, à vrai dire, réduit beaucoup les services attendus par les philologues. M. le Dr Pansier semble avoir voulu donner une sorte de Raynouard-Levy avignonnais : il relève les mots les plus usuels : *ades*, *aisso*, *aquo*, *vezer* etc. et régularise la graphie, mais il s'écarte de l'usage en ne donnant d'exemples que très rarement et surtout en indiquant comme référence la date seule du document où le mot figure. Sans plus d'indications, il est parfois impossible, et toujours laborieux, de trouver la source. Les éléments de ce lexique sont pratiquement invérifiables. Voici un spécimen : FA (1469) note de musique, fa; — FABLOTONNIA (1407) *s. f.* saignée; — FABRE (1366) *s. m.* forgeron, serrurier; — FABREJAR (XVIe) *v.* construire; — FABRICA (1521), FABRIQUE (1481) *s. f.* construction; — FAC cf. FAG; FACE, FACI (fin XVIe) *s. f.* face, etc. Pour les mots du vocabulaire des noms de lieux et prénoms, ce manque de rigueur est encore plus fâcheux. Quel profit tirer d'articles comme : AMIAN (1390) *n. d. l.* Amiens (je ne trouve à sa place chronologique aucun document de cette date), PLACENÇA (XIVe) *n. d. l.* Plaisance (Italie)? Le lexique, y compris un vocabulaire de « l'argot hébraïco-provençal » qui lui est joint, est riche d'environ 10.000 mots. On conçoit combien la réunion d'une telle masse de notes demande de recherches longues et de mise au point attentive. C'est le résultat d'une très louable activité longtemps soutenue que nous communique le Dr Pansier et le nombre de renseignements qu'il nous donne lui vaut toute notre gratitude. Si l'on peut trouver à reprendre dans le détail d'une œuvre aussi délicate, le lexicologue averti saura tirer de ces matériaux ce qui est utile, dans la mesure, hélas! où il pourra retrouver les sources. M. le Dr Pansier s'est laissé entraîner à publier un volume qu'il n'avait pas prévu pour conduire jusqu'à nos jours l'histoire du provençal à Avignon.

Digitized by Google

Cela nous vaut un livre des plus savoureux. L'auteur accuse le félibrige « d'être une mare stagnante et d'y patauger dans la fange d'une politique anti-nationale ». Ses idées, déjà manifestées, ne sont pas sans lui avoir attiré des invectives, et ce n'est pas toujours sur un ton impersonnel que le bon sens de M. le Dr Pansier leur répond. Nous ne le suivrons donc point, mais il faut dire que le volume, s'il n'est pas l'histoire sereine du mouvement félibréen, est pour cette histoire un document très précieux. — C. BRUNEL.

Leo JORDAN, *Altfranzösisches Elementarbuch, Einführung in das historische Studium der französischen Sprache und ihrer Mundarten* (*Die Handbibliothek der Philologen, Sammlung wissenschaftlicher Handbücher für das Studium der alten und neueren Sprachen*) ; Bielefeld-Leipzig, Velhagen & Klasing, 1923 ; in-8, X-356 pages. — Ce manuel, qui nous est parvenu tardivement, présente une grande richesse d'information et rendra de réels services à des étudiants déjà avancés : on y trouvera un chapitre sommaire, mais clair et précis, sur l'histoire linguistique de la Gaule jusqu'au XIIe s., et un très grand nombre d'indications bibliographiques et autres qui dirigent utilement le lecteur vers les problèmes complexes de la linguistique romane. La phonétique y a la place d'honneur, peut être avec quelque excès, puis la morphologie ; la syntaxe est beaucoup moins précise et ordonnée ; il est regrettable que la formation des mots et d'une façon générale l'étude du vocabulaire soit complètement laissée de côté. Il y a d'autre part dans ce manuel un certain nombre d'assertions discutables dont plusieurs ont été déjà relevées, v. p. ex. *Zeitschrift für franz. Spr. und Lit.*, XLVII, 114, 248 et 253, et *Die neueren Sprachen*, XXXV, 62.

H. KJELLMAN, *Fr. iluec, aluec, lues ; essai d'étymologie* [extrait de *Minneskrift utgiven av Filologisk Samfundet i Göteborg*, 1925, pp. 118-34]. — L'étude de M. Kj. embrasse avec le français les formes apparentées du provençal, de l'espagnol et du portugais, du rétique et de l'italien. *Iluec* représenterait le latin ĭllŏc modifié par une double collision avec ĭlico, qui lui aurait donné son *ī* et avec lŏco, qui lui aurait fourni son *ŏ* ; *lues*, esp. *luego*, ptg *logo*, it. mérid. *loco* est le lat. lŏco, qui s'est d'autre part préposé l'*a* caractéristique des adverbes de temps, d'où *aluec*, etc.

A. NELSON, *Gallimatias, ett försök till ny tolkning* ; Upsal, Berling, 1922 ; in-8 [extrait de *Strena philologica Upsaliensis, Festskrift tillägnad prof. P. Persson*, pp. 289-308]. — On s'est beaucoup occupé depuis quelques années de *galimatias* (cf. entre autres *Romania*, XLVI, 138, et XLVII, 615, et L. Sainéan, *Sources indigènes de l'étymologie française*, I, 287-9). M. N., à son tour, reprend la question ; son article aura la double utilité de nous donner

Digitized by Google

le résumé des multiples tentatives d'explication déjà faites et les textes où se trouve le plus anciennement le mot à partir de Montaigne. Mais on y trouvera aussi un nouvel essai d'explication : *galimatias* serait du jargon des écoles ; il réunirait le latin gallus, désignant les étudiants discutant dans les *disputationes* réglementaires, et le grec -μαθία. Resterait à expliquer pourquoi Montaigne, prenant ce mot au jargon latinisant d'école et sans doute le comprenant ou le reconnaissant au moins comme latin, ne se serait pas donné la peine de le franciser ou lui aurait ajouté un *s* final. — M. R.

A. Bajec, « *Filius regi* » *en roman* (extrait de *Razprave izdaja znanstveno društvo za humanistične vede v Ljubljani*, II, p. 327-77) ; Ljubljana, 1925. — M. B. s'est proposé de soumettre à un nouvel examen les exemples de la construction étudiée il y a près de trente ans par M. Westholm, *Étude sur la construction du type « li filz le rei » en français* (1899), et d'étendre cet examen à toutes les langues romanes. Il conclut que la construction correspond au type lat. vulg. *filius regi*, qu'elle a existé dans tout le domaine roman, encore que la péninsule ibérique n'en garde historiquement aucune trace. Les restes en ancien italien sont de peu d'importance ; en provençal la construction a été plus vite éteinte qu'en français où elle commence à avoir perdu toute vitalité au milieu de XIVe s., mais M. B. est enclin à la croire plus vivante au XIIIe s. qu'elle ne le paraît à M. L. Foulet dans sa *Petite syntaxe*. Je pense que les statistiques dont M. B. accompagne son étude ne sont pas assez précises et qu'il y aurait eu intérêt à classer avec rigueur les exemples pour séparer les expressions traditionnelles des constructions vraiment vivantes ; mais il y a dans le travail de M. B. des observations intéressantes et d'utiles rectifications aux opinions de ses prédécesseurs, notamment pour l'usage du cas absolu avec les noms au pluriel. — M. R.

A. Vincent, *Les noms de cours d'eau formés par découpage d'un nom de cours d'eau ou de lieu* ; Bruxelles, Imprimerie médicale et scientifique, 1927 ; in-8, 20 pages (extrait de la *Revue de l'Université de Bruxelles*, 1927, 3). — M. V., dont nous avons déjà signalé les études d'hydronymie, met en lumière l'importance du procédé de découpage dans la formation des noms de cours d'eau, p. ex. *Dore* et *Dogne* extraits de *Dordogne* (< *Dornonia*), ou *Vire* et *Ton* extraits du nom de lieu *Virton* (< *Vertunno*). Souvent il n'y a pas, à proprement parler, découpage en deux parties, mais extraction d'un fragment de nom plus étendu, p. ex. *Brune*, tiré de *Brunehamel* (< *Brunehautmés*, cf. *Romania*, XLVIII, 595, l'article de M. Max Prinet que M. V. ne paraît pas avoir connu), ou *Laine*, tiré de *Soulaine* (< *Subvillana*). Dans l'ensemble c'est un procédé de « demi-savants » (mais où commence cette demi-science ?) et tout particulièrement de cartographes ; l'analyse qu'en fait M. V. est bien faite pour conseiller la prudence aux chercheurs d'étymologies lointaines pour les noms de cours d'eau. — M. R.

Digitized by Google

A. VINCENT, *Les noms de lieux de la Belgique* ; Bruxelles, Librairie générale, 1927 ; pet. in-8, XVI-184 pages. — Essai intéressant d'inventaire systématique : les noms de lieux y sont classés d'abord d'après les conditions d'apparition, de transformation et aussi de disparition, puis d'après les époques et les procédés de formation. La Belgique y est étudiée d'ensemble, sans tenir compte de la différence des langues.

E. MURET, *Lugnorre, Champtauroz, Toleure, Limmat* (extrait de la *Revue celtique*, XLIII, 1926, p. 343-9). — Les trois premiers de ces noms de la Suisse romande sont des noms de localités en *-durum* (**Lousino (?)-durum*, **Canto-durum*) ; le troisième est un nom de cours d'eau, mais il n'est pas rare qu'un cours d'eau ait emprunté le nom d'une localité qu'il arrose ; ce serait le cas de *Toleure* < **Talo-durum* et sans doute celui de *Limmat* (anc. *Lintmag*), nom que prend le Linth à la portée du lac de Zurich et qui représente évidemment un composé en *-magos*. On aurait ainsi une superposition curieuse : le nom le plus ancien du cours d'eau, nom simple, donne naissance à un nom de localité, dérivé au moyen d'un suffixe, puis ce nom de localité repasse au cours d'eau. On trouvera dans l'étude de M. A. Vincent sur les noms de cours d'eau signalée ci-dessus (p. 439) un exemple d'un processus analogue, mais plus compliqué encore : la *Sous* (nom ancien d'une rivière de la Marne) sert à nommer la localité située à sa source, *Sommesous*, puis on a dû dire « la rivière de Sommesous », plus tard *Sommesoude*, mais, comme cette rivière va, un peu plus loin, en rejoindre une autre avant de se jeter dans la Marne, on décompose, l'une des rivières sera la *Somme* (et c'est par malheur celle qui était originairement la *Sous*), l'autre sera la *Soude*. — M. R.

G. THOUVENIN, *Le fief d'Anguitard à Poitiers, essai de toponymie historique* ; Paris, Leroux, 1927 ; in-8, 15 pages (extrait de la *Revue archéologique*, XXV). — Au moyen âge a existé à Poitiers un fief important relevant immédiatement de l'autorité des comtes du Poitou et dit *fief d'Anguitard* ou *de la tour d'Anguitard*. On a pensé que ce nom devait être interprété comme une mauvaise coupe de *dam Guitard*, c'est ce que paraît prouver une pièce de 1318 où il est question de la tour *dompni Guitardi*. La difficulté vient de ce que ce *Guitard* est un personnage absolument ignoré, et M. Th. soupçonne que dans la transcription *dompni Guitardi* on pourrait avoir une latinisation erronée d'*Anguitard*, et non l'inverse. Or ce nom d'*Anguitard* apparaît en 1199, c'est-à-dire à la fin de l'époque de Richard Cœur de Lion dont on sait le long séjour et la popularité en Poitou ; si maintenant on se souvient que les Arabes nommaient Richard *Al Anghitar*, on devine l'ingénieuse hypothèse de M. Th. : les Poitevins, compagnons ou soldats de Richard en Terre-Sainte, ont rapporté comme un sobriquet familier de leur souverain le nom que lui donnait l'ennemi ;

Digitized by Google

adopté à Poitiers, le nom est demeuré, mais il n'était déjà plus compris au début du XIVe s. ; le même accident était arrivé, comme l'a montré M. Antoine Thomas, dès le début du XVe s. au *Pas Saladin*, devenu en 1425 *Passeladin*, avant d'être le *Passelourdin* cité par Rabelais. — M. R.

Die Gedichte Walters von Chatillon hgg. u. erklärt v. K. STRECKER : I, *Die Lieder der Handschrift 351 von Saint-Omer* ; Berlin, Weidmann, 1925 ; pet. in-8, XIX-64 pages. — Ces 33 pièces, connues par l'édition de Mone, méritaient une nouvelle édition ; elles intéressent les romanistes non seulement à cause de la personnalité de l'auteur, mais aussi parce que deux d'entre elles sont des pièces historiques (XVI sur la mort de Thomas Becket et XXX sur le couronnement de Philippe Auguste) et une douzaine d'autres des chansons d'amour ou de printemps, ou même des pastourelles (p. ex. XVII, *Declinante frigore*, et XXXII, *Sole regente lora*).

V. CRESCINI, *Postille goliardiche* ; Venise, C. Ferrari, 1926 [extrait des *Atti del Reale Istituto Veneto di scienze, lettere ed arti*, LXXXV, 2 (1925-26), pp. 1065-88]. — Discussion des objections faites à l'explication de l'auteur : *goliardi* rapproché de g u l a.

A. PARDUCCI, *La « ystoria della devota Susanna » di Lucrezia Tornabuoni* ; Pise, Mariotti Pacini, 1926 [extrait des *Annali delle Università toscane*, XLIV, 1, pp. 177-201]. — Édition d'après le ms. de Florence (Magl. VII, 338).

Spanish Grail fragments : El libro de Joseph Abarimatia, La Estoria de Merlin, Lançarote, edited from the unique manuscript by Karl PIETSCH (*The modern philology monographs of the University of Chicago*) ; Chicago, University Press, in-8 ; t. I [1924], XXXVII-89 pages ; t. II [1925], XIII-255 pages. — Le ms. 2-G-5 de la Bibliothèque royale à Madrid, écrit en 1469, contient les trois textes énumérés dans le titre précédent, le troisième n'étant qu'un fragment. M. P. en donne l'édition dans son premier volume et un commentaire continu, critique, littéraire et philologique, dans le second. En tête de cette importante publication, une introduction, brève, mais précise, examine les questions historiques posées par les textes. Ils constituent les deux premières parties et le début de la troisième d'une histoire cyclique du Graal, la troisième partie étant la *Demanda del sancto Grial* dont nous avons le texte dans des éditions du XVIe siècle. Cette rédaction espagnole du Graal a été composée en une langue mixte, castillan mêlé de portugais-galicien et de léonais ; elle remonte, au moins pour la première partie (*Joseph*), à 1313 au plus tard : c'est la date donnée par l'*explicit* du *Joseph*, non dans le texte espagnol, mais dans la version portugaise du ms. de Lisbonne, qui ne peut être qu'une traduction de l'espagnol. M. P. pense que la version portugaise dans son ensemble est traduite de la

Digitized by Google

version espagnole. L'introduction est complétée par une étude de la langue du *Graal* espagnol particulièrement intéressante pour le vocabulaire. Le commentaire qui forme le second volume est un travail très étendu et minutieux et très important pour l'ancienne littérature espagnole. M. R.

Th. HEINERMANN, *Untersuchungen zur Entstehung der Sage von Bernardo del Carpio* (*Studien über Amerika und Spanien* hgg. v. K. Sapper, A. Franz, A. Hämel, Philologisch-literarische Reihe, nº 2) ; Halle, Niemeyer, 1927; in-8, VIII-76 pages. — Le point de départ de la légende de Bernard del Carpio, qui a dû se constituer dans la dernière partie du XIIe s., se trouve dans les œuvres épiques françaises retraçant des drames familiaux, comme *Berte et Milon*, *Mainet* ou peut-être *Ogier le Danois* ; cela amènerait à vieillir, plus qu'on ne le fait d'ordinaire, l'histoire de *Berte et Milon*. *Galien li Restorés* est la source des amplifications de la légende telle qu'elle apparaît dans la *Primera Crónica General*.

Bruchstücke des provenzalischen Versromans Flamenca, hgg. v. K. LEWENT ; Halle, Niemeyer, 1926 ; in-12, XII-81 pages (*Sammlung romanischer Uebungstexte*, VII). — M. Lewent nous donne quatorze passages de *Flamenca* (environ 1700 vers), différents de ceux qui figurent dans les Chrestomathies et reliés par une brève analyse. Le texte est plus conservateur que celui de Meyer ; les conjectures des éditeurs ou critiques sont, ou accueillies dans le texte ou, plus souvent, consignées dans les notes ; dans l'Introduction sont relevées les principales particularités linguistiques ou graphiques, avec quelques lacunes ; le glossaire est suffisamment riche, mais pourquoi tant de mots sans références ? Il est fâcheux que la collection exclue en principe les notes explicatives qui eussent été particulièrement utiles pour ce texte. En somme, édition soignée et commode. — A. JEANROY.

La vie de sainte Douceline, texte provençal du XIVe s., traduction et notes par R. GOUT ; Paris, Bloud et Gay, 1927 ; petit in-8, 295 pages (Collection *Ars et Spes* nº 8). — C'est avec raison qu'on rappelle souvent le jugement de Renan sur cette vie : « un des joyaux de la piété franciscaine au XIVe s. ». Nous la connaissions par l'édition, devenue rare, donnée en 1879 par le chanoine Albanès. M. le pasteur Gout a profité de ce que l'œuvre du premier éditeur avait de précieux au point de vue historique et de l'étude linguistique excellente de Else Wehowski. En ajoutant le résultat de ses propres recherches, il a pu publier une édition nouvelle très améliorée. Il ne faudrait pas que le caractère de la collection dont le livre fait partie et la mystique de l'Introduction, si compréhensive d'ailleurs de la mystique de Douceline, fissent illusion : la science, pour être matériellement au

Digitized by Google

second plan, est sûre. Le manuscrit a été revu, des notes critiques donnent le résultat de l'examen minutieux auquel il a donné lieu, la traduction est nouvelle, des notes historiques éclairent le récit et, pour la première fois, nous avons un index. — C. BRUNEL.

V. CRESCINI, *I trovatori e la manna*; Venise, C. Ferrari, 1926 [extrait des *Atti del Reale Istituto Veneto di scienze, lettere ed arti*, LXXXV, 2 (1925-26), pp. 823-33]. — Marcabru dit (éd. Dejeanne, XXX, 89-90) :

Que tals bad' en la peintura
qu'autre n'espera la mana.

Ces vers ont donné jusqu'ici grande peine aux commentateurs, sans grand résultat. *Mana* a certainement ailleurs le sens de « suprême délice » et M. Cr. pense qu'il désigne ici la félicité de l'amour satisfait.

E. S. MURRELL, *Girart de Rousillon and the « Tristan » poems*; Chesterfield, Babs et Wilde, 1926 ; in-8, VI-208 pages. — La deuxième partie de ce petit volume (pp. 117-208) est une bibliographie critique de *Girart de Roussillon*, en partie classée méthodiquement, qui sera commode, en dépit de quelques gaucheries et inutilités. De la première partie, si l'on en retire les exposés d'opinions antérieures, il reste essentiellement ceci : entre *Girart* et *Tristan* il existe des analogies, savoir : 1) le don de l'anneau par Elissent à Girart et par Iseut à Tristan, 2) la reconnaissance par l'anneau, qui est le corollaire du thème précédent, 3) la vie rigoureuse dans la forêt de Girart et de Berte, comme de Tristan et d'Iseut, 4) la scène et le rôle de l'ermite avec Girart et Berte dont M. Bédier a déjà indiqué la ressemblance et les rapports possibles avec la scène d'Iseut et de l'ermite Ogrin dans le *Tristan* de Thomas ; pour M. R. ces analogies ne sont pas fortuites, c'est l'archétype (perdu) de *Girart* qui a fourni à l'archétype (perdu) de *Tristan* les traits 3) et 4), mais c'est *Tristan*, à son tour, qui a fourni à la version conservée de *Girart* les traits 1) et 2) qui n'étaient pas dans l'archétype, et c'est là sûrement une construction ingénieuse, qui n'a que le défaut de reposer sur l'hypothèse indémontrée que les traits 1) et 2) manquaient au *Girart* primitif. — M. R.

A. H. KRAPPE, *Alliteration in the Chanson de Roland and in the Carmen de prodicione Guenonis*; Iowa City, 1921 ; in-8, 82 pages [dissertation de l'Univ. de Chicago]. — Cette dissertation aurait dû être annoncée ici depuis longtemps ; elle mérite d'être connue parce qu'on y trouve une table étendue des allitérations du *Roland*. Il s'agit ici des allitérations du début des mots : il en est, à la vérité, dans la liste de M. Kr., qui ne paraissent pas très frappantes, p. ex. *ovrir : œil*; d'une façon générale, l'étude est trop abstraite et mécanique, et, si on la reprend, il faudra faire de chaque cas

Digitized by Google

une analyse précise pour déterminer si l'allitération joue un rôle dans le vers, et si, par conséquent, elle est plus ou moins consciente ou intentionnelle. — M. R.

La Geste Francor di Venezia (codice Marciano XIII della serie francese). Facsimile in fototipia... con un proemio di Pio RAJNA; Milano-Roma, Bestetti et Tumminelli, gr. in-4. — Nous n'avons reçu de cette publication, commencée dès 1911, que le *Proemio* de M. Rajna (36 pages) avec envoi daté de 1926. Ce préambule, d'une précision minutieuse, comprend deux parties. La première est consacrée à l'histoire du ms. XIII et des multiples travaux dont il a été l'objet ; c'est tout un chapitre de l'histoire de la philologie médiévale du XVIIIe au XXe siècle. Dans la seconde partie on trouvera une description du ms. (à noter que c'est un palimpseste : le texte primitif, très soigneusement effacé, paraît avoir été un recueil d'actes publics), et des observations sur la date (M. R. incline pour la première moitié du XIVe s.), sur l'identité avec le ms. 44 de l'Inventaire des mss. de Gonzague, que M. R. juge certaine, et sur le contenu de la partie perdue de ce ms. 44, le ms. XIII étant, on le sait, acéphale. Un avertissement qui suit le préambule renseigne sur l'histoire de la présente publication. Quant au titre qu'elle porte, *La Geste Francor*, c'est une adaptation du titre de *Geste de France* proposé par Gaston Paris pour la compilation du ms. XIII. — M. R.

Ezio LEVI, *L'epopea medioevale nelle pitture del palazzo Chiaramonte a Palermo : la Storia d'Elena* ; Milano-Roma, Bestetti et Tumminelli, 1924 ; in-4, 11 pages [extratto dal III fascicolo, V anno di *Dedalo*]. — Les plafonds et les portes de deux salles du palais Chiaramonte sont ornés de peintures exécutées de 1377 à 1380 par Simone de Corleone et Cecco di Naro et représentant un grand nombre de scènes romanesques. Parmi celles-ci M. L. a reconnu une illustration suivie de l'histoire contée dans le *Cantare di madonna Elena imperatrice*, une des formes du conte de la « gageure » ; sur cette forme, voir G. Paris, *Le cycle de la « Gageure »* (*Romania*, XXXII, pp. 526-8).

The Buik of Alexander... by John BARBOUR, edited by R. L. Graeme RITCHIE, t. III [1], Edinburgh and London, William Blackwood, 1927, in-8, Introduction de CVIII pages, texte de la page 247 à la page 353 ; 4 facsimilés. Public. de *The Scottish Text Society*, New Series, no 21. — L'élégant volume publié par M. Ritchie intéresse les romanistes parce qu'il contient la seconde partie (vers 3812-6150) des *Vœux du Paon* de Jacques de Longuyon. L'introduction est particulièrement importante ; elle comprend la fin de la description des manuscrits (mss. *M* à *U*, p. 1-

1. Voir *Romania*, XLVII, 452 et LI, 632.

Digitized by Google

XXXVIII) et la fin de l'étude (commencée dans l'introduction du t. II) sur la classification des manuscrits. Ils constituent trois grandes familles, que M. R. désigne par les lettres *PQ*, *N* et *S*. Ces trois familles correspondent en réalité à trois rédactions successives. La plus ancienne, la rédaction *PQ*, représente sans aucun doute l'état primitif du poème de Jacques de Longuyon : dans cette famille, le ms. P^1 (Oxford, Bodléienne, Douce 308) est peut-être celui qui est le plus proche de cet état. Les rédactions *N* et *S* sont à la fois francisées et émondées : quelques vers ont été supprimés ; d'autres, en plus grand nombre, ont été ajoutés. Enfin le manuscrit *W* (BN. fr. 12565), le seul qui soit signé, représente la dernière pensée de l'auteur et l'état le plus parfait du poème : c'est celui que publie M. Ritchie. M. R. publie ensuite plusieurs extraits (III-V, p. LXVIII-C) où il donne les variantes de tous les manuscrits. Nous espérons que le quatrième et dernier volume de cette splendide publication paraîtra prochainement, nous donnant la fin du curieux roman de Jacques de Longuyon. — Charles BRUNEAU.

Die Artussage von S. SINGER ; Berne et Leipzig, P. Haupt, 1926 ; in-8, 24 pages. — La conclusion la plus intéressante pour les romanistes est que la figure du roi Arthur n'aurait aucune base historique ; elle serait un dérivé du mythe de Mercure Artaios fondu avec le mythe de Taramis, dieu gaulois du tonnerre et des enfers.

W. A. NITZE, *On the chronology of the Grail romances, II, The date of Robert de Borron's « metrical Joseph »* [extrait de *The Manly Anniversary Studies in Language and Literature*, Chicago, 1923, pp. 300-14]. — Le premier article de cette série était consacré à la date de *Perlesvaus* (cf. *Romania*, XLVII, 445). Dans celui-ci, M. N. conclut que le poème de Robert de Boron a été écrit entre 1191 et 1201 ; il suggère en outre l'hypothèse que l'œuvre aurait quelque rapport avec la Flandre (on sait que Gautier de Montbéliard à qui elle fut au moins communiquée, prit part à la quatrième croisade avec le contingent flamand) ; M. N. se propose d'ailleurs de revenir sur les attenances flamandes de la légende du Graal.

Paul DESCHAMPS, *La légende arthurienne à la cathédrale de Modène et l'école lombarde de sculpture romane* ; Paris, Leroux, 1926 ; in-4, 26 pages [Fondation Eugène Piot ; extrait des *Monuments et Mémoires* publiés par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, t. XXVII]. — L'étude de M. D. n'intéresse pas seulement les historiens de l'art : on sait l'importance des sculptures qui décorent la façade de la cathédrale de Modène et la petite porte latérale du côté nord dite « Porta della Pescheria » pour l'histoire des récits arthuriens : l'archivolte de cette porte présente une scène de combat et au-dessus des personnages on lit des noms : *Isdernus, Artus de*

Digitized by Google

Bretania, Burmallus, Winlogee, Mardoc, Carrado, Galvaginus, Galvarium, Che. Suivant que ces sculptures seront, comme le veut M. A. K. Porter et, avec lui, M. R. S. Loomis, du début du XIIe siècle, ou, comme le pense M. É. Mâle, qu'elles sont postérieures à 1140, elles auront une valeur bien différente. Dans le premier cas elles sont antérieures à l'œuvre de Gaufrei de Monmouth et il faudra conclure que celui-ci a inventé moins qu'on ne le croit d'ordinaire et emprunté bien plus à des légendes déjà constituées antérieurement ; il faudra de plus expliquer comment et par qui ces légendes ont été apportées en Italie. Si elles sont, au contraire, postérieures au roman de Gaufrei, elles demeurent fort intéressantes pour la diffusion des légendes arthuriennes, mais elles n'apportent pas d'élément important pour l'histoire de la constitution de ces légendes. Des considérations historiques et artistiques amènent M. D. à une conclusion très nette : « Les figures de l'archivolte de la Porta della Pescheria de Modène sont postérieures à l'œuvre de Gaufrei de Monmouth et doivent dater d'une année assez proche du milieu de XIIe siècle ». — M. R.

J. R. REINHARD, *The old french romance of Amadas et Ydoine, an historical study* (*Duke University publications*) ; Durham N. C., Duke University Press, 1927 ; in-8, 218 pages. — M. R. a réuni dans ce volume des matériaux recueillis au cours de la préparation de son édition récemment parue dans la collection des *Classiques français du moyen âge* ; la reproduction de certains fait partiellement double emploi avec l'introduction de cette édition, mais l'ensemble fournit de nombreux éléments pour le commentaire du roman. On y trouvera en particulier réunis et commentés tous les textes qui font allusion à *Amadas et Ydoine*, une ample collection de fragments d'œuvres médiévales présentant des analogies avec des passages du roman et l'indication de compositions où sont traités des thèmes identiques ou analogues. Il n'en ressort pas beaucoup de renseignements sur le roman français et son auteur, mais seulement que celui-ci était au courant de la littérature de son temps et en a adopté les conventions, et d'autre part qu'il nous fournit, comme tant d'autres, quelques indications sur les idées courtoises, sur les croyances et sur les habitudes de ses contemporains, sans faire preuve sur tous ces points d'une originalité bien marquée. Certaines questions, à la vérité très délicates, sont traitées par M. R. un peu rapidement, p. ex. les rapports d'*Amadas* et de l'*Atre périlleux*, la valeur esthétique du roman, ses qualités de composition ou de style, les procédés de remaniement de la rédaction anglo-normande par l'auteur de la version continentale. M. R. n'a pas davantage abordé l'étude de la langue d'*Amadas et Ydoine*. Son travail reste donc très partiel ; ce n'en est pas moins une utile contribution à la connaissance du roman français, roman courtois et roman d'aventure. — M. R.

Digitized by Google

M. DELBOUILLE, *Les origines de la pastourelle*; Bruxelles, Hayez, 1926; in-8, 44 pages [extrait des *Mémoires* publiés par l'Académie royale de Belgique (cl. des Lettres), 2e série, XX]. — La pastourelle n'est pour M. D. « que la modification « courtoise » des chansons latines » dont on retrouve des vestiges au XIe et même au Xe siècle. Contrairement à l'opinion soutenue ici-même (XLIX, 204-59) par M. Faral, « le genre à ses débuts ne doit rien à l'étude des *Bucoliques* ; il ne doit rien non plus à une chanson populaire. Il a ses racines dans une poésie « cléricale » dont l'existence est attestée dès le Xe siècle ». L'étude de M. D. utilise très habilement les pièces latines de l'anonyme du ms. de Ripoll publiées par M. N. d'Olwer, celles de Wido du ms. d'Ivrée publié par Dümmler et celles du ms. de Cambridge publiées par M. Breul. Il reste dans sa démonstration un point obscur : les pièces latines auxquelles il se réfère sont des requêtes d'amour et des scènes printanières, mais l'héroïne n'en est pas une bergère ; ce ne sont donc pas des pastourelles ; pourquoi, quand et par qui la belle courtisée ou séduite est-elle devenue une gardeuse de moutons ? — M. R.

Ch. BRUNEAU, *La poésie aristocratique à Metz d'après un manuscrit de la famille d'Esch* (extrait de l'*Annuaire de la Société d'histoire et d'archéologie de la Lorraine*, 1927, pp. 167-222, avec un fac-similé). — Le ms. 189 de la bibliothèque d'Epinal, jadis étudié par Bonnardot (*Bulletin de la Société des Anciens textes français*, 1876, pp. 64-132) et qui a reçu depuis le no 59, est, on le sait (cf. *Romania*, XV, 172), un ms. composite : la seconde partie, écrite dans la seconde moitié du XVe siècle, est une collection de poésies d'origine diverse, saluts et dits d'amour, partures d'amour, débats, ventes d'amour ou *daillemants*, ballades ; dans l'ensemble donc des poésies mondaines ou des jeux de salon. M. Br. publie cette collection avec des notes explicatives ou de comparaison et des notices sur les différents genres de poésie représentés ; il fait précéder ce curieux recueil d'une étude sur tous les manuscrits conservés de la famille d'Esch. — M. R.

Pierre CHAMPION, *Le manuscrit d'auteur du* Petit Jehan de Saintré *avec les notes autographes d'Antoine de la Sale* ; Paris, Champion, 1926 ; in-4, 8 pages avec 3 planches. — Le ms. n. acq. fr. 10057 de la Bibliothèque nationale a été étudié ici même (XXXI, 527 sq.) par Gaston Raynaud, qui y avait reconnu un manuscrit d'auteur. M. Omont, dans le *Catalogue... des nouvelles acquisitions françaises* (IV, 13) avait précisé « avec corrections et additions autographes ». M. Ch., par l'étude comparative d'une signature de la Sale (au fol. 198 du ms.) et des notes marginales de correction, arrive à la conclusion que certaines de ces notes sont vraiment de la main de la Sale lui-même, d'autres ayant été mises sur ses indications par le scribe ; il arrive d'ailleurs qu'une addition du scribe soit complétée par une autre main qui paraît être celle de la Sale. Nous devions déjà à M.

Digitized by Google

Ch. d'avoir reconnu le ms. d'auteur de Charles d'Orléans ; c'est de nouveau une jolie constatation à l'actif de notre érudit et perspicace collaborateur. Les additions et corrections du ms. 10057 sont de plusieurs sortes : remaniements de rédaction, indications de personnages, notes pour le copiste sur les dispositions à adopter et la couleur d'encre à employer ; les deux dernières catégories sont entièrement de la main de la Sale ; elles ne sont pas par elles-mêmes d'une grande importance, mais elles attestent le soin des détails avec lequel l'auteur préparait la nouvelle copie, la nouvelle édition, si l'on veut, de son livre. Il convient d'ajouter que, d'après les relevés donnés par M. Ch., les notes de correction, qu'elles soient de la main du scribe ou de celle de l'auteur, ne sont pas également réparties sur toute l'étendue de l'œuvre : assez nombreuses jusqu'au fol. 71, elles deviennent rares par la suite ; or *Saintré* occupe les fol. 1-178, c'est-à-dire que les corrections de la Sale n'intéressent guère, au moins dans le ms. 10057, que les deux premiers cinquièmes de l'œuvre. Le travail de revision de la Sale, tel qu'il apparaît dans le ms. 10057, est donc resté incomplet ; la question demeure ouverte de savoir s'il n'aurait pas été poursuivi sur une autre copie. Par suite je ne suis pas persuadé, comme paraît l'être M. Ch., que, dans une édition de *Saintré*, il faille prendre pour base le texte *corrigé* du ms. 10057 ; peut-être serait-il plus sûr de reproduire le texte primitif de ce ms. qui représente un état défini du texte, en indiquant les corrections successives du ms. 10057 et, au besoin, celles des autres mss, évidemment dérivés du texte corrigé, que G. Raynaud classait dans un second groupe ; c'est une question que nous aurons sans doute l'occasion de reprendre en examinant l'édition de *Saintré* d'après le ms. 10057, que M. Ch. et M. Desonay avaient annoncée et dont nous venons de recevoir les bonnes feuilles. — M. R.

RECTIFICATION

M. Ferdinand Lot nous communique la lettre suivante qu'il a reçue de notre collaborateur M. Johan Vising :

« Monsieur et cher collègue,

« Vous dites, *Romania*, LIII, 177, que j'ai accepté comme un fait avéré l'hypothèse qui identifie les deux Thomas auteurs anglo-normands.

« Cependant je n'ai regardé cette hypothèse que comme une supposition, et c'était en 1884. Je me suis vite ravisé, et j'ai dit expressément, dans mon livre *Anglo-Norman Language and Literature* (Oxford, 1923), p. 46, que les deux Thomas ne sont pas identiques.

« La chose est insignifiante, mais je ne veux pas porter à tout jamais la responsabilité d'une faute que j'ai corrigée.

« Veuillez croire, etc... »

Le Propriétaire-Gérant, É. CHAMPION.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS. — MCMXXVII

Digitized by Google

ÉTUDES
SUR
LES LÉGENDES ÉPIQUES FRANÇAISES

IV

LE CYCLE DE GUILLAUME D'ORANGE

Ce n'est pas exagérer que de dire que l'apparition, en 1908, du tome premier des *Légendes épiques*, de M. Joseph Bédier, marque une date décisive dans l'histoire des recherches entreprises depuis un siècle sur les chansons de geste françaises. La thèse de l'auteur, ou plutôt le fait qui se dégage de ses recherches, c'est que les vingt-quatre « chansons » du cycle de *Guillaume d'Orange* n'existeraient pas si le pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle, n'avait mené les jongleurs, qui accompagnaient les pèlerins, en des sanctuaires, Brioude, Saint-Gilles, Gellone, Arles, Narbonne, etc., où ils ont puisé les quelques éléments historiques qui donnent un faux air de réalité aux romans de la geste de Guillaume de Gellone. Sans doute l'influence du pèlerinage à Compostelle, l'action d'un monastère se trouvant sur sa route, ont pu être soupçonnées dans tel ou tel cas particulier, mais il était réservé à l'auteur des *Légendes épiques* de dégager la portée générale de ces observations demeurées jusqu'à lui fragmentaires, incomplètes, infécondes.

Du même coup, il ruinait l'opinion, le dogme plutôt, accepté de tous, sauf peut-être de M. Ph. Aug. Becker [1], qui expliquait les parcelles infimes de vérité historique qu'on peut trouver dans quelques chansons, en petit nombre d'ailleurs [2], par la trans-

1. *Die altfranzösische Wilhelmsage und ihre Beziehung zu Wilhelm dem Heiligen*, Halle, 1896 ; — *Der Südfranzösische Sagenkreis und seine Probleme*, Halle, 1898.

2. La grande majorité sont de purs romans. La *Chevalerie Vivien*, les

Digitized by Google

mission orale : cent fois remaniés, du VIIIe au XIIe siècle, des poèmes nés du choc même des événements, sous Pépin, Charlemagne ou Louis le Pieux, auraient tout de même charrié quelques débris d'histoire jusqu'aux contemporains de Louis VI, de Louis VII, de Philippe Auguste.

Mettant en belle lumière l'influence d'une des quatre routes qui traversaient la France pour mener à Compostelle, la *via Aegidiana* ou *Tolosana*, M. Bédier la suit depuis Paris, par la rue Saint-Jacques (influence de la Tombe Isoré sur le *Moniage Guillaume*), s'arrête un instant à *Brioude*, où se trouve l'écu de Guillaume et le « tinel » de Rainoart (*Charroi de Nîmes*, *Prise d'Orange*, *Aliscans*, *Moniage Guillaume*, *Moniage Rainoart*), prend la voie « Regordane », qui mène à Nîmes et Saint-Gilles sur le Rhône (*Charroi de Nîmes*, *Foucon de Candie*), de là fait un crochet vers Arles et son « campo santo » des Aliscamps (*Aliscans*, *Covenant Vivien*, *Pseudo-Turpin*, etc.), salue la tombe de saint Guillaume à Gellone, puis séjourne quelque temps à Narbonne, dont les environs (*Anseüne*, *Termes*, *Lézignan* et la terre de *Buriene*) sont si suggestifs et, sans s'arrêter à Carcassonne, clôt son voyage à Martres-Tolosane, où, par le plus grand des hasards apparents, il retrouve le jeune héros Vivien, le célèbre neveu de Guillaume d'Orange [1].

De tous ces sanctuaires les plus importants sont, à coup sûr, ceux d'Aniane et de Gellone [2]. C'est dans le premier que Guillaume s'est rendu moine en 806 et c'est à Gellone, fondé par lui, qu'il est mort en odeur de sainteté en 812. De lui Gellone a pris son nom, attesté dès la fin du Xe siècle : *Saint Guilhem*. C'est là, et dans l'abbaye voisine et rivale d'Aniane, que les jongleurs du XIIe siècle ont puisé les quelques renseignements dont ils avaient besoin pour donner un mince vernis historique à leurs inven-

---

Enfances Vivien, la *Bataille Loquifer*, le *Moniage Rainoart*, *Renier*, *Foucon de Candie*, la *Prise d'Orange*, etc., sans compter le cycle des Aimerides, sont aussi historiques que le poème de l'Arioste. En vérité, seule la *Chanson de Guillaume* (dont *Aliscans* est un dérivé) et peut-être le *Couronnement de Louis* — encore est-ce douteux pour ce dernier — gardent un souvenir vague, déformé, certain cependant, de faits réels.

1. P. 336-398.

2. Aniane, Hérault, arr. de Montpellier. — Gellone, dans le canton d'Aniane, a changé son nom pour celui de Saint-Guilhem-le-Désert.

Digitized by Google

tions romanesques. La *Chronique d'Aniane*, version de celle de Moissac [1], suffisait à leur apprendre que Guillaume avait livré un combat héroïque, mais malheureux, contre les Sarrasins en 793 ; elle pouvait leur faire connaître la prise de Barcelone en 803. Gellone leur révélait et la fin édifiante de Guillaume et le nom d'une de ses femmes, Guibourc (*Witburgis*). Si bien que M. Bédier n'hésite pas à écrire comme conclusion de ses recherches les lignes suivantes :

« Si, par maladie ou par accident, le comte Guillaume de Toulouse était mort vers l'an 803, avant d'avoir pu se rendre moine au monastère d'Aniane et fonder le monastère de Gellone, pas une des chansons de geste et pas une des légendes de notre cycle n'existerait ; et pas une de ces chansons ni de ces légendes n'existerait, si, par hasard, trois siècles ou plus après la mort de cet homme dans l'abbaye de Gellone, les moines de cette abbaye n'avaient eu le soin d'attirer vers ses reliques les pèlerins de Saint-Gilles de Provence (*sic*) et de Saint-Jacques de Compostelle » [2].

On ne saurait être plus net.

M. B. ne dit pas, n'a jamais dit, que les moines sont les auteurs de nos chansons de geste. Lui-même dénonce tout le premier la faiblesse et la niaiserie des inventions cléricales en matière de légendes séculières [3]. Mais il fait des moines, notamment de ceux de Gellone, les inspirateurs des romans en vers du cycle de *Guillaume d'Orange* [4]. Trois siècles après la mort de leur saint patron, ils ont soufflé, si je l'entends bien, dans un but intéressé, les jongleurs qui, accompagnant les pèlerins à Saint-Jacques ou à Saint-Gilles, passaient par Saint-Guilhem-

1. *Mon. Germaniae, Scriptores*, t. I, p. 308.

2. P. 404-405. Cf. p. 261.

3. T. I, p. 375-380.

4. Les légendes ont été non seulement recueillies par les pèlerins, mais composées par eux selon M. Bédier (p. 385). — M. Ph. Aug. Becker va plus loin encore dans son livre *Die altfranzösische Wilhelmsage* (p. 40) : l'allusion à des chansons de geste qu'on trouve dans la *Vita Wilhelmi*, rédigée à Gellone vers 1122, ne serait que phrase et pieux radotage. Le récit où l'on a cru reconnaître dans le texte latin la *Prise d'Orange* serait, en réalité, de l'invention des religieux de ce monastère. M. Bédier (p. 118) ne prend pas à son compte ces assertions surprenantes.

Digitized by Google

le-Désert. Et ce souffle a enfanté vingt-quatre chansons de geste !

Je m'inscris en faux contre cette assertion.

Sans doute, après l'irréfutable démonstration de M. B., il est avéré que dans la seconde moitié du XIIe siècle, pour le moins, des relations s'étaient établies entre les sanctuaires du Midi et nombre des « chansons » du double cycle de Guillaume d'Orange et d'Aymeri de Narbonne. Pas de *Moniage* sans la connaissance de Gellone [1], pas d'*Aliscans* ni de *Covenant Vivien* sans la fréquentation d'Arles [2], pas de *Charroi de Nîmes* sans le parcours de la *Voie Regordane* menant à Gellone et à Saint-Gilles sur le Rhône [3]. Et les chansons du cycle d'*Aymeri* sont inexplicables sans la connaissance de Narbonne et de ses environs [4].

Ces « chansons de geste » sont, au surplus, des romans en vers sans aucun support traditionnel. Ainsi le *Couronnement de Louis* est une composition pseudo-historique, due à un clerc [5], le *Charroi de Nîmes* est « un pont jeté entre deux légendes originairement distinctes [6] » et se décèle comme relativement récent.

Mais il est un poème auquel ne s'applique aucunement l'interprétation de M. B., c'est la *Chanson de Guillaume* et c'est précisément la plus archaïque de ces compositions.

---

1. Bédier, p. 348-353. En 1897 j'avais hasardé la définition suivante du *Moniage Guillaume* : « une collection de légendes locales recueillies par un jongleur pèlerin de Compostelle » (*Romania*, t. XXVI, p. 492, en note), mais sans me douter que cette observation, jetée en passant, pouvait avoir une portée générale.

2. Bédier, p. 365-385.

3. *Id.*, p. 351-3, 346-7, 353-364.

4. *Id.*, p. 387-393.

5. *Id.*, p. 206-261. Dans la nouvelle édition du *Couronnement*, donnée en 1920 à la collection des *Classiques français du moyen âge* (fasc. 20), E. Langlois se refuse absolument (p. v) à adopter l'hypothèse présentée par MM. Jeanroy et Bédier d'un *Couronnement* plus ancien, où les épisodes étaient dans un ordre différent de l'ordre actuel, et il persiste à dater ce poème des environs de 1130.

6. Gaston Paris, *La littérature française au moyen âge*. Cf. Jeanroy dans *Romania*, t. XXVI, p. 11 ; E. Langlois, *Couronnement de Louis*, p. LXXIV ; — Bédier, p. 65-72, 341-348, 353-355. Voy. encore *Romania*, t. XXVI, p. 564-569.

Digitized by Google

Connu depuis 1903 seulement [1], ce beau poème se place dans le premier quart du XIIe ou même le dernier quart du XIe siècle [2]. Pour le fonds comme pour la forme, il apparaît contemporain du *Roland* [3].

Cependant tous ceux qui s'en sont occupés déclarent qu'il a subi déjà des remaniements [4]. Il est plein de redites ou même de contradictions. C'est ainsi que Guillaume et Guibourc qu'on nous montre au début établis à Barcelone le sont ensuite à Orange. Chose bien plus grave, Vivien, tué aux v. 915-919 (cf. 1291, 1316, 1375, 1472, 1600, 1636, 1856), est retrouvé (à partir du v. 1990) par son oncle, non pas mort, mais expirant ! Beuve de Commarchis, mort au v. 299, et le roi païen Alderufe, tué au v. 378, ressuscitent aux v. 2560, 2095, etc. *Aimeri* aux v. 300 et 1440 est dit *Neimeri* aux v. 2552, 2557, etc. La langue n'est pas tout à fait la même : c'est ainsi que, à partir du v. 1980 (1983), les assonances en *-an* et *-en*, jusqu'alors distin-

1. *La Chançun de Willame*, pet. in-4° imprimé à Chiswick, 1903, non paginé. (Cf. Paul Meyer dans la *Romania*, t. XXXII, 1903, p. 597-618.) Tirée à 200 exemplaires, cette édition est épuisée depuis longtemps. M. R. Weeks a eu l'heureuse idée de confier le soin d'une édition nouvelle, d'après le ms., appartenant à M. George Dunn, à miss Elizabeth Stearns Tyler. Elle a paru à New-York en 1919 dans *Oxford french series : American Branch*.

En 1911 Hermann Suchier a publié une édition critique de la première partie de ce texte, la *Chanson de Guillaume* proprement dite, dans la *Bibliotheca Normannica*, fasc. VIII, Halle, LXXVI-195 pages.

2. P. Meyer (*loc. cit.*, p. 598) ne le croyait pas très antique et le plaçait dans la première moitié du XIIe siècle. M. Bédier, tout en le déclarant plus ancien de trente à cinquante ans que les autres chansons du cycle, donne comme *terminus ad quem* 1131-1141 (p. 118-126). C'est trop l'abaisser. La *Vita sancti Wilhelmi*, rédigée à Gellone, qui a connaissance de la geste de Guillaume, se place vers 1122 ou 1125 (*ib.*, p. 108 et suiv.).

Pour des motifs de style et de langue H. Suchier (éd. p. XXX) place notre poème aux alentours de 1080. On verra plus loin (p. 466, note 1) que le cycle est répandu dès cette date pour le moins.

3. On produira bientôt des indices qui tendent à placer le *Roland* aux alentours de 1080.

4. Ainsi P. Meyer, *loc. cit.* — Weeks dans *Modern Philology*, t. III et dans *Romania* (t. XXXIV, 1905, p. 242-255) ; — Franz Rechnitz, *Prolegomena und erster Teil einer kritischen Ausgabe der* Chançon de Guillelm, Bonn, 1909 (Promotionsschrift) ; — H. Suchier dans la *Zeitschrift für romanische Philologie*, t. XXXIX, p. 641-682.

Digitized by Google

guées, sont confondues. Avant ce même vers 1980, on ne trouve pas dans les laisses des terminaisons en *-ain* mélangées aux terminaisons en *-an* et *-en*, etc. [1].

La majorité de ces anomalies s'explique aisément. La *Chanson de Guillaume* nous est parvenue soudée à une *Chanson de Renoart*, mais la soudure est des plus apparentes : elle se place au vers 1983 de l'édition Suchier :

Or out vencue sa bataille Guillelmes.

Et cette fin est conforme à l'annonce du contenu de la « Chançun de Guillelme » donnée aux vers 1 à 11 [2]. Débarrassée de l'appendice malencontreux du *Renoart*, la *Chanson de Guillaume* retrouve son unité. Les disparates de langue ou de fait, justement dénoncées, s'effacent ; ce qui subsiste d'anomalies ne dépasse pas ce qu'on rencontre en toute composition littéraire [3].

Limitée à 2000 vers environ, la *Chanson de Guillaume* apparaît comme une œuvre drue et forte. Littérairement c'est sans doute la plus belle de nos chansons de geste [4]. *Or, elle ne renferme aucune allusion, si faible soit-elle, à un sanctuaire ou à un pèlerinage quelconque.*

---

1. Nous reproduisons une faible partie des remarques de M. Raymond Weeks dans ses *Études sur Aliscans* aux p. 241-255 du t. XXXIV (105) et p. 35 du t. XXXVIII (1909) de la *Romania*. P. Meyer a observé (*loc. cit.*, p. 598) que les laisses ne sont pas déterminées par une assonance unique et ne sont pas monorimes dans les 1850 premiers vers.

2. M. Raymond Weeks, qui avait vu tout de suite que la *Chanson de Guillaume* était affublée d'un *Renoart* postiche, pensait que la coupure devait être opérée au v. 2655. C'est couper trop bas. Il faut s'arrêter, comme le fait Suchier, au vers 1983. A partir du v. 1984 nous sommes dans la *Chanson de Renoart*, qui tente maladroitement d'opérer un raccord avec la *Chanson de Guillaume*, mais sans se préoccuper de contradictions flagrantes.

3. Voy. par exemple les cas relevés par Weeks (*Romania*, t. XXXIV, p. 249 et suiv.).

4. P. Meyer (*Romania*, t. XXXII, 1909, p. 567-599) ne lui reconnaît pas grande valeur littéraire : « elle est rédigée gauchement et témoigne d'un art encore bien grossier ». Cependant, chaque fois qu'il la compare à son dérivé, pourtant vanté, *Aliscans*, il lui donne la préférence. P. Meyer ne s'est pas rendu compte qu'il avait affaire à deux poèmes : 1° une *Chanson de Guillaume*, 2° une *Chanson de Renoart*.

Digitized by Google

Bien plus, toute la géographie du poème prouve à l'évidence que l'auteur ne sait rien du Midi de la France et du Nord de l'Espagne. A dire vrai, sa géographie est absurde. Il prolonge le Berry jusqu'à la mer et il ne sait trop quelle mer [1]. L'action passe instantanément de Bordeaux à Barcelone, villes qu'il semble croire assez proches l'une de l'autre [2].

Le champ de bataille où meurt Vivien, où triomphe Guillaume, L'Archamp, flotte dans l'espace. Au début, il est près de la Gironde [3]. Brusquement, l'action se déplace et il apparaît non loin de Barcelone : ayant quitté cette « bone cité » le soir et voyageant de nuit, Guillaume arrive, en effet, au jour à l'Archant (v. 1085-90).

Où est L'Archamp ? Le poète, à coup sûr, n'en sait rien et ne

---

1. Au début un messager va annoncer au comte Tiedbalt, qui réside à Beürges (Bourges), que les païens Sarrazins, conduits par Desramed, remontent la Gironde, dévastent le pays et font une guerre « dolente » en L'Archamp (v. 13-46). Tiedbalt, ivre, va cuver son vin. Au lendemain il n'a pas besoin d'aller loin pour apercevoir l'ennemi :

> Devers le vent ovrit une fenestre
> mirat le ciel, ne pout mirer la terre ;
> vit la coverte de broignes et de helmes...
> de Sarrazins le pute gent adverse (v. 101-105).

Il s'arme néanmoins et va en L'Archamp « rei Deremud requerre » (v. 145). Il n'a évidemment pas grand chemin à faire. Épouvanté par les forces des païens il s'enfuit. — Pour tenter de mettre un peu de raison dans cette fantasmagorie, il faut peut-être faire valoir que, aux VIIIe et IXe siècles, Bourges était considérée comme la capitale de l'Aquitaine. Le fief de Tiedbalt peut s'identifier à cette grande région. Cependant, pour le poète, Bourges est près de la mer :

> « Sire Tiedbalz, dist Viviens li ber,
> jà iés tu quens e ço mult honurez
> des meillurs homes de rivage de mer (v. 51-53).

2. A peine vainqueur de Turleu, grâce à Vivien, à Bordeaux sur Gironde (v. 376, 637-646, 937-940), Guillaume va se reposer à Barcelone. Il n'y est que depuis trois jours lorsqu'il reçoit l'appel de Vivien, accablé à L'Archamp (v. 1018-21). Et le « cuart conte » Tiedbalt a dû prendre part à la bataille de Bordeaux et s'y distinguer, car Guillaume lui a fait don de la « targe double » enlevée au roi païen Alderufe (v. 644-646). Dans l'idée du poète Barcelone n'est donc pas extrêmement loin de Bordeaux.

3. Cf. note précédente.

Digitized by Google

se soucie pas de le savoir [1]. Le nom du lieu du combat, L'Archamp ou les « Allues de l'Archamp » (v. 997, 999, 1091, 1348, 1566) est probablement pour lui un nom commun, comme les *Marches* [2] (v. 114, 1022, 1346), les *Allues* [3]; il entend, sans doute par là, une grève de mer quelconque [4].

Vainqueurs de Vivien, les Sarrasins se répandent dans la « Terre Certaine », c'est-à-dire la Cerdagne. L'auteur l'imagine à une lieue de la mer! Enfin, Cordoue semble bien être un port de mer (v. 13-14, 39-40, 963-964).

Arrêtons-nous. Il n'est que trop évident que pour la *Chanson de Guillaume*, le Centre et le Midi de la France et l'Espagne sont des pays de rêve : l'auteur n'y a jamais mis les pieds. Aucun sanctuaire du Midi n'a reçu sa visite et la route de Saint-Jacques est pour lui inexistante.

Ce n'est pas de ce côté que sont attirés les regards de l'auteur. Il connaît des ports sur le *Riu* [5] (la Manche), avec lesquels, d'ailleurs, nous n'avons que peu ou pas de familiarité : ainsi *Limene*, qui est Lympne dans le Kent [6], *Breguer*, *Flori* [7], et il y place de grands exploits de Vivien (v. 653 et 991).

1. Sur l'identification de L'Archamp aux Aliscans dans les faubourgs d'Arles, voy. R. Weeks dans la *Romania*, t. XXXIV, p. 266-269, 277.

2. Les *Marches* de Bretagne selon Suchier (p. 190), ce qui est visiblement absurde.

3. Suchier (édition, p. XLVIII-L) veut qu'*Alleux* s'entende d'une région boisée. Le mot veut dire « propriétés », « domaines », et ici a le sens indéterminé de « pays ».

4. Aussi je demeure sceptique quand je vois M. Weeks (p. 240, 266, 277) déclarer que L'Archamp doit se trouver en Espagne, entre Barcelone et Tortose, et quand M. Terracher l'identifie à Argentona en Catalogne (*Annales du Midi*, t. XXII, p. 1-16). — H. Suchier a eu l'idée biscornue d'identifier L'Archant, où il voyait d'abord un *arsus campus* (édition, p, XLVII), avec le village de Larchamp (*largus campus*) dans la Mayenne, en même temps qu'il reconnaissait Vivien dans le chambrier de ce nom, au service du roi Charles le Chauve, lequel fut tué par les Bretons, le 22 août 850, à la frontière de l'Anjou et de la Bretagne. Sur ces fantaisies voy. *Romania*, t. XXXV (1906), p. 258-277 et t. XXXVIII (1909), p. 599-602.

5. Le *Riu* est la Manche que les Anglais appelaient *Hovede*. Voy. Suchier, p. 79.

6. Suchier. p. 79 ; cf. p. XXX, XL.

7. Suchier propose (p. XXXIX) de corriger *Breher* en *Treher* (Treguier) et de

Digitized by Google

Alors que la 2e partie (*Renoart*) connaît les Almoravides (*Amoravins*) d'Espagne, les Petchenègues (*Pincenais*) de Russie, la 1re partie donne aux chefs « païens » des noms qui s'inspirent de l'onomastique celtique ou scandinave de l'Irlande : *Turleu* (v. 658, 981), c.-à-d. Turlough, nom de plusieurs rois de Munster et de Connaught aux Xe, et XIe siècles [1], *Alderuf* (v. 378, 639, 644) [2].

La *Chanson de Guillaume* se décèle donc comme l'œuvre d'un poète écrivant dans le Nord, peut-être dans la Normandie orientale ou le Ponthieu [3], et qui ne sait rien du Midi.

Cependant la *Chanson de Guillaume* connaîtrait, à peu près, toutes les autres chansons du cycle, à en croire M. Bédier [4], car on y trouve, çà et là, de rapides allusions aux *Enfances Guillaume* ou *Chanson des Narbonnais* (v. 2565 et 2142), au *Charroi de Nîmes* (v. 2423 et suiv.), à l'origine païenne de Guibourc connue de la *Prise d'Orange* (v. 2589 et suiv.), et peut-être — mais ce n'est pas bien sûr — au *Moniage Guillaume* [5].

---

voir dans *Flori* Fleury-sur-Loire, c'est-à-dire Saint-Benoît-sur-Loire (Loiret). Il n'y a pas lieu de s'arrêter à ces fantaisies. Il s'agit probablement d'un de ces ports du sud de l'Angleterre qui ont disparu au cours du temps. Voy. la carte du rivage ancien de Kent dans Rice Holmes, *Ancient Britain*, p. 304, 312, 530.

1. Voy., par exemple, P. W. Joyce, *A short history of Ireland* (1893), p. 215, 222.

2. Je n'ai pu identifier Alderuf à aucun des chefs danois ou norwégiens qui ont dévasté l'Irlande aux IXe et Xe siècles.

3. Suchier arrive à cette conclusion (p. XXX) par l'étude de la langue. Mais de ce que le poète rapporte (v. 676) que l'exclamation *Deus aie* est le cri de guerre des Normands, il n'y a rien à tirer en faveur de son origine normande. Il doit être plutôt un voisin des Normands, originaire du Vimeu ou du Ponthieu, connaissant les ports d'Angleterre ou de la mer du Nord, grâce aux relations maritimes qu'Etaples (Quentowic) entretenait avec ce pays. Je me demande si le vers mystérieux du *Couronnement de Louis* « li cuens Guillelmes a Mosteruel sor mer (v. 2656), qui a égaré plus d'un érudit (cf. *Romania*, t. XIX, p. 290), ne provient pas d'un ancien poème du Ponthieu annexant à son pays la gloire de Guillaume de Toulouse. En tout cas, si dans le *Couronnement*, la Gironde (v. 75) et Bordeaux (v. 2021) sont représentés comme à la frontière de la « païene gent », c'est sous l'influence du début de la *Chanson de Guillaume*.

4. *Op. cit.*, p. 323.

5. *Op. cit.*, p. 94 (note) et p. 325-6.

Digitized by Google

Mais ces allusions se trouvant dans la 2e partie ou *Chanson de Renoart* sont, en réalité, inexistantes.

Restent les vers 659 et 954 et suiv. Dans le premier on lit :

En une fuie ou Loois fueit.

Ce serait une allusion au *Couronnement* où Louis est représenté comme un poltron. C'est insuffisant pour entraîner la conviction.

Mais aux v. 669-678 (989 et suiv.) Vivien rappelle que, en compagnie de son oncle Bernard de Bruban, il a pris part à la grande bataille sous Orange où fut occis Tiedbalt l'esturman. Cette bataille ne suppose-t-elle pas la *Prise d'Orange* ou plutôt une continuation, un *Siège d'Orange* « qui ne se trouve nulle part [1] » ?

Soit ! Mais alors les vers 637-646 obligent à supposer une chanson consacrée à une bataille livrée près de Bordeaux sur Gironde aux Hongres, bataille où Vivien tue Alderuf, bataille sanglante, épuisante, car Guillaume, de retour à Barcelone, invoque, entre autres excuses, pour ne pas voler au secours de Vivien en l'Archamp qu'il n'est revenu que depuis trois jours, recru de fatigue, lui et l'armée (v. 935, 1020). Par malheur, ce poème ne se trouve, lui non plus, « nulle part ».

Les vers 653-656 (cf. 990-994) obligent à croire à l'existence d'épopées célébrant les exploits de Vivien qui a pris Limenes en Angleterre, Breher « le grant port desus mer », et Fluri. Ce poème ne se trouve également « nulle part ».

Les vers 657-667 (cf. 980-999) obligent à reconstituer le poème où Vivien a livré une terrible bataille au roi sarrasin Turleu. Louis fuyait, mais Vivien, à la tête de ses 200 fidèles, monta au tertre, cria Montjoie ! et gagna la partie. Malheureusement, il eut la douleur d'y perdre un sien fidèle, Raher (ou Rahel). Cette chanson, fort dramatique, ne se retrouve malheureusement « nulle part ».

Tant et si bien qu'on est amené à affirmer que la *Chanson de Guillaume* ne connaît aucune autre chanson du cycle. Nous sommes en présence d'un procédé littéraire dont il ne faut pas

1. *Op. cit.*, p. 293.

Digitized by Google

être dupe. Vivien, pour décider son oncle à venir à son secours, fait la leçon au messager qu'il lui envoie, Girart ; quand celui-ci aura rappelé à Guillaume les occasions où son neveu l'a tiré d'un mauvais pas, le héros volera à son secours. Toutes ces batailles sont inventées pour les besoins de la cause, celle d'*Orange* comme les autres et il n'y a pas lieu de supposer qu'elles soient inspirées par la connaissance d'autres poèmes du cycle, conservés ou perdus.

On peut croire, au contraire, que ce sont les autres poèmes du cycle qui sont sortis de la *Chanson de Guillaume* dans le but de l'interpréter, de la continuer, de l'étoffer.

La *Chanson de Guillaume* se révèle donc à nous comme une œuvre originale qui ne doit rien ni aux moines d'Aniane ou de Gellone, ni à d'autres productions hypothétiques du cycle de Guillaume.

Par contre, elle connaît les productions primitives du cycle d'*Aymeri de Narbonne*, tout en ignorant et Narbonne et ses environs [1]. Vivien est déjà neveu de Guillaume (v. 31, 82) ; il a pour père Beuve Cornebut al marchis [2], né lui-même d'une fille « al bon cunte Aimeri » (v. 299, 1439) [3]. Un autre personnage, bien connu du cycle d'*Aymeri*, Bernart de Bruban, est

1. Cette remarque semble contredite par le vers 1722 où, parmi les prisonniers chrétiens faits par les Sarrasins, figure un « Galter de Ternes » qu'on retrouve dans le *Pseudo-Turpin* (chap. XI). Le surnom de *Termes* implique la connaissance du château de ce nom perdu dans la chaîne des Corbières, connaissance que seuls peuvent posséder les gens du Narbonnais, comme l'a justement fait observer M. Bédier (p. 390-1). Mais les vers 1708-28 sont adventices : ils ont été transportés de la *Chanson de Renoart*, où ils se trouvaient entre les vers 2089 et 2090 actuels, à la *Chanson de Guillaume* pour combler une lacune de celle-ci. Voy. l'Introduction de Suchier à son édition, p. XIV.

2. Il y a vraisemblablement ici une corruption du texte. Partout ailleurs Beuve est dit « de Commarchis », comme le fait remarquer M. Weeks (*Romania*, t. XXXIV, p. 249). Suchier préfère interpréter *Cornebut* comme signifiant « invulnérable, littéralement « buste de corne » (*Zeitschrift für roman. Philologie*, t. XXIX, p. 663, et édition, p. XL). — Le faux diplôme pour Saint-Yrieix (cf. p. 466, note 1) donne à un certain « Rolgerius » le surnom de *Cornualtus*.

3. Seule la *Chanson de Guillaume* donne Beuve de Commarchis pour père à Vivien. Les *Enfances Vivien* et la *Chevalerie Vivien* le font fils de Garin d'Anseüne. *Aliscans* ne s'explique pas. Voy. Bédier, p. 406-414.

Digitized by Google

également oncle de Vivien (v. 673). Celui-ci a encore pour parent Bertrand « un des meillurs de mun parenté grant » (v. 675) : c'est Bertrand le « palazin ». Le thème fondamental du cycle d'Aymeri, le départ des jeunes guerriers à la recherche d'aventures et de conquête, paraît indiqué aux v. 1324-25 [1], où l'on voit Guibourc interpeller Guillaume :

> Ço fut custume a tun grant parenté
> quant altres terres alerent conquester
> tuz tens morurent en bataille champel.

Et Guillaume semble survivre à ce « grant parenté », à ses frères évidemment [2]. Est-ce pour cela qu'il se dit âgé de 150 ans [3] !

L'étrange épisode de la mort de Guischart suppose sur ce personnage des renseignements puisés ailleurs. Neveu de Guillaume ou plutôt de Guibourc (v. 1036, 1290), il est à peine adoubé qu'il est envoyé à L'Archant. Blessé mortellement, il s'imagine guérir s'il retourne à Cordoue (*Cordres*) où il est né. Il renie le Dieu des chrétiens : s'il eût « mercié » Mahomet, il ne verrait pas le sang s'écouler de son flanc (v. 1188-1203 ; cf. v. 1041). Indigné, Guillaume le traite de « glut », menace de laisser son corps, mais l'emporte tout de même à dame Guibourc (v. 1204-1210, 1228, 1290). Le poète en savait plus long qu'il ne dit sur ce Guischart, élevé chez les Musulmans, et sur sa tante Guibourc.

Outre Bernard, deux de ces personnages, Bertran et Gui ou Guiot, se retrouvent dans le *Fragment de la Haye* et avec leurs surnoms caractéristiques, *palatinus* pour le premier, *puer* pour le second, et ce texte, nous allons le voir [4], doit se placer vers la fin de l'ère carolingienne.

La *Chanson de Guillaume* connaît aussi la *Chanson de Roland* [5], le *Girart de Viane* primitif [6], même un *Floovent*.

---

1. L'observation est de M. Bédier (p. 322-3).

2. Dans la *Chanson de Renoart* cette parenté ressuscite. Cf. p. 453.

3. V. 1336-7 : « Tels cent anz at e cinquante passez — que jo fui primes de ma mere enfantez ». C'est une de ses excuses pour ne pas secourir Vivien.

4. Voy. p. 467.

5. Le jongleur aimé de Guillaume chante « de Charlemaigne, de Rollant son nevou — et de Girard et d'Olivier le prou » (v. 1270-71). La *Chanson de Guillaume* lui doit peut-être la connaissance de Saragosse (v. 221, 224, 1110) dont la position lui est, du reste, parfaitement inconnue.

6. Voy. note précédente. Cf. sur ce poème *Romania*, t. LII, 1926, p. 265.

Digitized by Google

En outre, si éloignée qu'elle soit de la réalité, la *Chanson de Guillaume* roule quelques paillons « historiques » dans le torrent de sa fantaisie.

Esturmi, digne neveu de Tiedbalt de Bourges, doit son nom, à coup sûr, au comte *Sturbius* ou plutôt *Sturminus*, établi à Bourges, en 778, par Charlemagne, au moment où il constituait son royaume d'Aquitaine pour son fils Louis, qui venait de naître [1]. Ce personnage laissa une fâcheuse renommée. A un siècle d'intervalle, Adrevald, moine de Saint-Benoît-sur-Loire, l'un des auteurs des *Miracula Sancti Benedicti*, nous aide à en comprendre la raison : Sturminus à Bourges, comme Rahon à Orléans et Bermond à Clermont en Auvergne, était de naissance servile : le roi avait pris ces comtes parmi les administrateurs de ses domaines [2]. Charlemagne avait sans doute plus confiance dans la fidélité de ces *ministeriales* [3], que dans celle de gens de haute naissance pour protéger l'enfant roi. Mais le préjugé de naissance était si fort que Sturminus, qui fut peut-être un bon serviteur, laissa une détestable réputation. La *Chanson de Guillaume* a recueilli cette tradition péjorative [4]. Elle fait d' « Esturmi » un couard qui ne sait que donner des conseils de lâcheté à son oncle, et c'est à juste titre que Girard, indigné, lui casse trois côtes et l'abat de son cheval (v. 419-426).

« Esturmi » a été contemporain de Guillaume. Mais le marquis Guillaume qui défendit Bordeaux contre les païens Scandinaves, a vécu sous Charles le Chauve, et l'événement se place

---

1. *Vita Hludowici* (par l'Astronome) : « Et Biturigae civitati primo Humbertum, paulo post Sturbium praefecit comitem » (*Mon. Germ.*, *Scriptores*, t. II, p. 605). — Ce rapprochement est dû à Longnon (*Romania*, t. XXXII, 1904, p. 93-94).

2. *Miracula S. Benedicti* : « Quibusdam servorum suorum fisci debito sublevatis, curam tradidit regni, atque inprimis Rahonem Aurelianensibus praefecit comitem, Biturigensibus Sturminium, Arvernis Bertmundum, aliisque, ut ei visum est, locis aliis præposuit » (éd. De Certain, p. 43).

3. Sur cette institution voy. F. L. Ganshof, *Étude sur les ministeriales...* (Bruxelles, 1926).

4. A travers combien d'intermédiaires, c'est ce qu'on ne peut déterminer ; en tout cas pas en Berry, car la *Chanson* ne sait rien de la situation réelle de ce pays.

Digitized by Google

en 848 [1]. Comment croire à un rapport fortuit si la *Chanson* fait combattre Guillaume à Bordeaux, où il a pour adversaire un roi païen au nom scandinave, Alderuf, et si un marquis de Gascogne du même nom se laisse surprendre par les Scandinaves en 848 [2] ?

Est-ce encore un hasard si Guillaume porte, outre le surnom de *Courb nez* (v. 16, 87, 118, 132, 181, 801, 827, 831, etc.) [3], celui de *Fierebrace* (v. 449 et 481), qui appartient à un Guillaume duc d'Aquitaine au xe siècle [4] ?

L'oncle d'Estormi, le comte « Tiedbalt de Beürges » (Bourges), dont l'ivrognerie et la couardise livrent le pays à Desramed et aux païens de Saragosse, peut-être un personnage de fantaisie, un traître vulgaire affublé d'un nom répandu. Mais il n'est pas hors de propos de rappeler qu'un contemporain du duc Guillaume Fièrebrace s'appelait Thibaud. C'était un puissant seigneur, comte de Blois, de Chartres, de Tours, un instant maître de Coucy et de Laon [5]. Le surnom de « Tricheur » qui lui fut donné, indique en quelle faible estime il fut tenu de son vivant. Il n'est pas impossible que lorsqu'on avait besoin d'un figurant épique peu recommandable, son nom venait spontanément à l'esprit.

---

1. F. Lot et L. Halphen, *Le règne de Charles le Chauve*, I, 1909, p. 190.

2. M. Bédier (p. 186) s'autorise d'un mien article de la *Romania* (année 1906, p. 260) pour se débarrasser de ce Guillaume. J'ai protesté seulement contre l'identification faite par H. Suchier du duc de Gascogne, qui se laisse surprendre dans Bordeaux, avec Guillaume de Septimanie, petit-fils de Guillaume de Gellone.

3. La découverte de la *Chanson de Guillaume* a brillamment confirmé la conjecture de G. Paris que le surnom « au Court nés » est une méprise pour au « Courb nés » (cf. Bédier, p. 326, note 2). C'est le lieu de faire remarquer que cette particularité physique n'est pas une invention. Guillaume de Gellone la transmit au trop célèbre Bernard de Septimanie, son fils. Le surnom de *Naso* que donne à ce dernier, vers l'an 835, Paschase Radbert, dans son pamphlet *Epitaphium Arsenii* (l. II, c. 8, éd. Dümmler, p. 69), nous en est garant. M. J. Calmette s'en est déjà aperçu dans son étude sur la *Famille de saint Guilhem*, p. 9, note 2 (Extr. des *Annales du Midi*, t. XVIII, 1906).

4. Guillaume IV *Fierebrace*, mort vers 996 (F. Lot, *Hugues Capet*, p. 180).

5. Sur ce personnage, mort vers 977, voy. Léonce Lex, *Eudes comte de Blois*... (Troyes, 1892, p. 16-17. Cf. Lauer, édition des *Annales de Flodoard*, passim).

Digitized by Google

Thibaud le Tricheur ne fut pas, il est vrai, comte de Bourges, mais sa maison avait des raisons de s'intéresser à cette ville. Son frère Richard en fut archevêque [1] et un petit-fils homonyme fit le siège de cette ville, de concert avec le roi Robert, au commencement de l'onzième siècle [2].

La *Chanson de Guillaume*, telle qu'elle se présente à nous, a donc pu et dû subir l'influence de quelques personnages et de quelques événements du IXe et du Xe siècles et elle ne saurait, dans son état actuel, remonter plus haut que l'onzième siècle. Deux siècles et demi ou peut-être trois siècles après la mort de Guillaume de Gellone (812), elle a la prétention de retracer la destinée de ce personnage. Mais, à dire vrai, le poète ne sait de la vie de son héros, antérieurement à la bataille de L'Archamp, que deux choses : 1° qu'il a pris Barcelone puisqu'il y réside — ce qui est faux historiquement [3] ; 2° qu'il vient de défendre Bordeaux, ce qui est vrai, mais pour l'année 848 et pour un autre Guillaume ; 3° qu'il a épousé Guibourc, ce qui est vrai ; mais il prête à celle-ci un rôle qu'elle n'a jamais joué sans doute dans la vie de son mari [4].

Le point culminant de la carrière du héros, c'est la bataille de L'Archamp, où après avoir été accablé une première fois sous le nombre, il venge la mort de son neveu Vivien et tue Desramed, chef des envahisseurs Sarrasins. Où est L'Archamp ? Il semblerait d'abord que ce soit vers Bordeaux, puis il apparaît que c'est sur la mer, quelque part, pas loin de Barcelone. Le poète n'en sait rien et ne se soucie pas de le savoir.

Que lui importe ? Il écrit une tragédie épique en deux actes : le protagoniste du premier acte est Vivien, celui du second est Guillaume. Après quoi, satisfait d'avoir mené à bien sa tâche, il conclut :

Or out vencue sa bataille Guillelmes (v. 1983).

1. Lex, *op. cit.* ; — R. Merlet, *Les comtes de Chartres, de Châteaudun et de Blois aux IXe et Xe siècles*, p. 84 (Extr. des *Mémoires de la Société archéol. d'Eure-et-Loir*, t. XII, 1897).

2. Diplôme de Robert II « in obsidione urbis Bituricae, quando obsedit eam cum Theobaldo comite, filio bonae memoriae Odonis comitis » (Lex, *op. cit.*, p. 23 ; — Pfister, *Robert le Pieux*, p. XLV-XLVI).

3. Barcelone fut confié au comte Bera, comme le fait justement observer M. Bédier (p. 151).

4. C'est ce que fait également observer M. Bédier.

Digitized by Google

Trois ou quatre personnages suffisent à bâtir le scenario de la pièce : Guillaume, Vivien, Guibourc, l'enfant Gui. La force tragique du poème gagne à être concentrée en moins de 2000 vers. Qu'on est loin des développements filandreux des *rifacimenti* de la fin du XIIe et du XIIIe siècles !

Bâti comme une tragédie, ce beau poème épique ne saurait représenter que l'œuvre d'un artiste.

L'auteur du texte qui nous est parvenu a reçu de l'instruction : il use d'un mot savant, *lacrimer* (v. 1317). Il connaît l'histoire de Clodoveu, le premier roi chrétien, de son fils Flovent, de Pépin le « petit poigneur » (v. 1263-69).

J'imagine qu'il s'est peint lui-même dans le portrait du jongleur instruit et bon guerrier, aimé de Guillaume :

en tote France n'at si bon chanteür
ne en bataille plus hardi fereür.
Il li set dire de geste les chançuns
de Clodoveu, le premier rei Francor,
ki creeit prims en Deu nostre seignur,
e de son fiz Flovant le poigneür,
de dulce France qui il laissat l'onur,
de tuz les reis ki furent de valur
tresqu'a Pepin, le petit poigneür,
de Charlemagne, de Rollant son nevou
e de Girart et d'Olivier le prou.
Si parent furent cil et si ancesur.
Prozdom est mult, chiers est a mon seignur,
par tant qu'en lui at si bon chanteür
e en bataille vassal conquereür,
Si l'en aportet mis sire de l'estur.

Ce poète, où a-t-il puisé ce qu'il sait de Guillaume, si mince que soit son bagage « historique » ?

Nous avons vu que rien absolument ne nous oblige à admettre qu'il ait trouvé à Gellone ou à Aniane un embryon de renseignement sur son héros.

Dirons-nous qu'il a consulté des chroniques ? Il savait du latin et pouvait les comprendre. Mais la participation de Guillaume à la prise de Barcelone n'est signalée que dans le poème latin d'Ermold le Noir ou dans la *Vita Hludovici* de l'anonyme qu'on est convenu d'appeler l'Astronome. La *Chronique de Moissac* ne

Digitized by Google

parle pas de Guillaume à cette occasion [1]. Si le poète avait eu recours aux grandes annales carolingiennes, ou bien il eût été perdu dans ce fouillis ou bien, s'il s'y était reconnu, il aurait mis à profit les renseignements qu'elles renferment ; il eût évité des erreurs monstrueuses, et il eût précisé. Ce recours aux annales carolingiennes est d'une choquante invraisemblance, du moins de la part d'un jongleur, comme l'a bien montré M. Bédier [2].

Il ne nous reste — hélas ! — d'autre alternative que de reprendre le chemin qui ramène à la vieille théorie de la transmission de siècle en siècle.

Ne peut-on, au surplus, combler en partie le gouffre que creuse M. B. entre les chansons de geste et les événements qu'elles sont censé rapporter ?

Que l'on place notre *Chanson de Guillaume* vers 1080 ou

1. C'est ce que M. Bédier fait observer (p. 145-146).

2. Nul n'a jugé plus sévèrement que M. Bédier (t. II, p. 358) l'hypothèse que les jongleurs auraient pu consulter les annales carolingiennes. Mais ce que ceux-ci étaient incapables de faire était, à son avis, possible pour les religieux, ayant à leur disposition les annales monastiques et le chartrier de leur abbaye, et ils pouvaient satisfaire les curieux.

En ce qui concerne le cycle de Guillaume, je m'étonne que les religieux d'Aniane et de Gellone aient si mal renseigné les jongleurs. Pourquoi laisser ces pauvres gens s'enfoncer dans l'erreur, donner pour père à Guillaume un prétendu Aymeri, pour frères Hernaut (de Beaulande), Bernard (de Bruban), Garin (d'Anseüne), Beuve (de Commarchis), Guibert (d'Andrenas), Aïmer le Chétif ? L'acte de fondation de l'abbaye de Gellone, en 804, nomme comme frères de Guillaume, au lieu de ces fantastiques personnages, Theudoin, Thierry, Alleaume, comme sœurs Berthe et Aude. Il apprend que le héros a eu deux femmes, Cunégonde et Guibourc (*Wilburgis*), qui lui ont donné onze enfants: Witcharius, Hildehelmus, Helimbruchis, Gerberga, Theodericus, Gaucelmus, Guarnarius, Rothlindis, Herbertus, Bernhardus. Voy. J. Calmette, *La famille de saint Guilhem*, p. 4 (Extr. des *Annales du Midi*, t. XVIII, 1906). Pourvus d'une si nombreuse postérité, qu'ont besoin les vieux époux, Guillaume et Guibourc, d'adopter un neveu, Vivien ? D'autres textes apprennent que Guillaume a pour père Thierry et pour mère Aude (Alda), fille de Charles Martel. Cette parenté, qui fait du héros le cousin de Charlemagne, n'est-elle pas supérieure aux fictions de ces pauvres jongleurs, bien mal informés par les moines ?

Digitized by Google

même vers 1070 [1], il n'en subsiste pas moins, un intervalle de deux siècles et demi entre elle et la mort (812) du héros qu'elle célèbre et aucun témoignage n'existe qu'on ait célébré en vers Guillaume de Gellone au IXe ou au Xe siècle.

Mais les indices qui font défaut pour ce personnage nous allons, je crois, les trouver pour d'autres, moins célèbres, du cycle d'Aimeri de Narbonne. Je veux parler, comme on s'y attend, du fameux *Fragment de la Haye* [2] : « ce débris d'un poème latin qui mène au siège d'une ville sarrasine quatre des personnages du cycle, Ernaut [de Beaulande], Bertrand [le palazin], Bernard [de Bruban], et Guielin; ce texte traduit ou imité d'un poème français, ne prouve-t-il pas que, dès le Xe siècle, la geste de Guillaume [ou plutôt d'Aimeri] était fortement constituée...? » Non, selon M. Bédier : « Si le *Fragment de la Haye* a pris tant de place dans notre histoire littéraire, c'est uniquement parce que Pertz, puis Gaston Paris et Léon Gautier sur la foi de Pertz, l'ont faussement daté du Xe siècle. Aujourd'hui que les paléographes sont d'accord pour l'attribuer au XIe siècle, cet exercice d'écolier cesse d'être un témoin d'une époque archaïque de l'épopée française : il n'y a nulle raison de croire que le poème français qui lui a servi de thème fût plus ancien que le *Roland* d'Oxford ou que la *Chanson de Guillaume* [3]. »

C'est là s'échapper, comme on dit, par la tangente. Ne croirait-on pas que le ms. du *Fragment de la Haye* se place vers

---

1. A en croire Orderic Vital, écrivant en Normandie entre 1131 et 1141, un clerc d'Avranches, nommé Géraud, chapelain de Hugues, comte de Chester, édifiait les chevaliers de son temps — vers 1070 — en leur racontant les hauts faits des saints militaires, Demetrius, Georges, Maurice, etc., et ceux du champion de Dieu, Guillaume (Cf. Bédier, p. 119-120). Même si l'on récusait ce témoignage, il n'en demeure pas moins certain que, dès la fin du XIe siècle, le cycle de Guillaume était répandu et populaire. Fabriquant un faux diplôme de Charlemagne, vers 1090, les moines de Saint-Yrieix (Haute-Vienne) le font souscrire par *Guillelmus Curbinasus* et *Bertrannus validissimus*, sans parler d'*Olgerius palatinus* et de *Rolgerius Cornualtus* (*Diplomata Karolinorum*, publ. par Dopsch, Lechner, Tangl, Mühlbacher, p. 356-357).

2. H. Suchier l'a republié avec une traduction et un commentaire excellent et un fac-similé dans l'Introduction de son édition des *Narbonnais*, t. II, 1898, p. 167-192 ; cf p. LXVI-LXXXIV.

3. P. 172.

Digitized by Google

1110, car c'est, je crois, la date approximative, que M. B. assigne au *Roland* et au *Guillaume* ? Il n'est pas, en réalité, un paléographe qui abaisse ainsi la date présumée à laquelle le *Fragment* a été écrit. Il est possible qu'on l'ait trop vieilli en le mettant au xe siècle. En tout cas, il n'apparaît pas qu'on puisse descendre plus bas que le milieu de l'onzième siècle [1].

Naturellement, sauf en des cas très rares de conservation de l'autographe, la date du manuscrit n'est pas celle de l'œuvre qu'il renferme, laquelle peut être très antérieure. Cependant, comme le *Fragment de la Haye* n'est qu'un exercice d'écoliers, on peut très bien admettre qu'il représente un débris de l'original d'une composition de jeunes clercs, exécutée vers le milieu de l'onzième siècle seulement; ce ne sont pas de ces choses qu'on ait envie de transcrire longtemps après leur confection. Mais cette composition suppose : 1° un poème latin antérieur, mis en prose par trois écoliers; 2° ce poème, à son tour, suppose une tradition littéraire invétérée. Nous sommes ainsi ramenés en arrière. De combien de temps, cinquante ans ou cent ? On ne peut donner à cette question de réponse assurée, cela va de soi. Il n'importe : il suffit que nous puissions toucher la fin de l'ère carolingienne pour que la valeur de la remarque suivante de M. B. soit singulièrement atténuée : « dans l'intervalle [entre les chroniques latines du IXe siècle et les romans français de la fin du XIe ou du XIIe siècle] rien, pas une ligne, ni en français ni en latin ! rien que l'universel silence [2] ».

On vient de le voir, cette objection saisissante n'est pas entièrement exacte : au xe siècle, vers la fin, ou le milieu, ou le début — je ne sais, — mais pendant l'ère carolingienne, on chantait de Bertrand, de Bernard, d'Ernaut, du jeune Guielin (*Wibelinus*). Et comme aucun de ces personnages du cycle d'Aimeri ne semble avoir d'existence historique [3], cette élabo-

1. Demaison, bon paléographe, l'attribue à la première moitié de l'onzième siècle dans l'Introduction de son édition d'*Aymeri de Narbonne*, t. I, p. CXXXI.

2. Bédier, p. 177. Ce qui diminue un peu la portée de cette observation, c'est que notre documentation pour le xe siècle est parfaitement misérable. En dehors de Flodoard (années 919 à 966), nous n'avons que de très rares mentions annalistiques, longues d'une ligne ou deux. Quant aux textes littéraires, ils sont des plus rares. La gravité de l'argument *ex silentio* se trouve donc atténuée, sans être entièrement infirmée.

3. P. 332.

Digitized by Google

ration de récits en vers pseudo-historiques suppose une tradition littéraire d'une durée assez longue [1].

Au surplus notre désaccord avec M. B. est peut-être plus apparent que réel. Tout le premier il a montré que pour le cycle du *Roland* il existe des légendes dès la seconde moitié du xe siècle [2]. Je me borne à étendre cette remarque au cycle de Guillaume ou plus précisément d'Aymeri de Narbonne.

Il y a aussi le cas d'*Aïmer le Chaitif*.

« C'est une des plus belles figures de l'épopée française que ce héros franc, Aïmer le Chaitif, frère de Guillaume, qui, dès son adoubement, fait vœu devant Dieu et devant les hommes de ne jamais coucher sous un toit et de s'acharner contre les infidèles sans trêve ni repos... Tandis que les autres troupes portent des armes neuves et reluisantes, les guerriers d'Aïmer sont noircis de rouille et de sang. Or ce grandiose personnage n'est pas un produit de l'imagination : c'est un homme réel, c'est Hadhemar, comte de Narbonne, le même qui combattait à côté de Guillaume dans l'expédition de Barcelone en 801 : « erat enim ibi Wilhelmus primus signifer, Hadhemarus et cum eis validum auxilium », dit l'Astronome. Le comte Hadhemar reparaît à plusieurs reprises dans les annales du règne de Charlemagne. En 800, il est envoyé par Louis en mission auprès de Charlemagne qui se trouve à Rouen ; dans les expéditions de 809 et 810 contre Tortose, il est l'un des chefs de l'armée franque », etc. [3].

Que Suchier ait exagéré les rapports entre l'Aïmer épique [4] et le comte Hadhemarus du IXe siècle, M. B. le montre spirituel-

1. Les noms de fiefs attribués aux frères de Guillaume, *Anseüne, Andrenas, Beaulande, Brusban, Commarchis*, sont demeurés énigmatiques, sauf peut-être le premier ; il semble répondre à une localité entre Narbonne et Béziers (Bédier, p. 46, 332, 390), qui disparut de bonne heure (XIe siècle ?). Ce mystère est une preuve d'antiquité. Les plus anciens poèmes des cycles des *Narbonnais* et de *Guillaume* ne savent visiblement où les situer. — Je suis persuadé que les vicomtes de Narbonne, à partir d'Aymeri Ier (mort en 1105), doivent leur nom à l'influence des chansons de geste.

2. Voy. t. II, p. 292-3, et notamment son récent article de la *Revue de France*, du 15 octobre 1926, sur la date et sur l'auteur de la *Chanson de Roland*.

3. Nous empruntons à M. Bédier (p. 162) un résumé du mémoire de Suchier (*Romania*, t. XXXII, 1903, p. 364).

4. P. 162-168.

Digitized by Google

lement, et on doit lui accorder que la seule concordance entre l'histoire et l'épopée c'est que Guillaume et Aïmer, frères d'armes dans la légende, le sont aussi dans l'histoire : « là est la seule concordance ».

M. B. se refuse cependant à la croire décisive. Pour reconnaître en Aïmer l'Hadhemar de 801 il faudrait une concordance plus précise, par exemple qu'Aïmer combattît, comme dans l'histoire, un Sarrazin nommé Zeid. « Une seule concordance de cet ordre suffirait : Aïmer et Hadhemar n'ayant en commun que leur nom, nous suspendrons notre jugement ». Et M. B. ajoute très sagement : « mais, si prochainement nous rencontrons sur notre route un seul cas certain, un seul, où il nous faille convenir que tel ou tel personnage historique est entré dans la légende de plain-pied dès l'époque carolingienne, par l'œuvre de poètes populaires, ce cas bien vérifié réagira sur le cas d'Aïmer et sur tous les autres. Et à mesure que croîtra le nombre d'identifications certaines, nous inclinerons davantage à tenir pour valables les identifications moins certaines [1].»

Vérification faite, comme M. B. n'a rencontré aucun cas certain, il conclut que l'identification d'Aïmer à un personnage réel du IXe siècle, Hadhemar, étant isolée est suspecte — et il la rejette implicitement [2].

En fin de compte un seul personnage, en dehors naturellement de Charlemagne et de son fils Louis, est historique, c'est Guillaume, comte de Toulouse, avec sa femme Guibourc. Et M. B. termine son enquête par cette proposition engageante : « revenons vers le sanctuaire de Saint-Guilhem-du-Désert [3] ». Mais, comprenant mieux l'« enseignement » [4] de la *Chanson de Guillaume*, nous ne le suivrons pas et, comme elle, nous tournerons délibérément le dos à Gellone [5].

La réputation de Guillaume lui a survécu dans le Nord comme dans le Midi. Écrivant en 827 à Strasbourg, où il était

1. P. 171.
2. P. 332.
3. P. 335.
4. P. 317.
5. Le culte de saint Guilhem n'a pu répandre au loin sa réputation. En fait il s'est limité aux diocèses de Nîmes, Uzès et Béziers. Voy. Bédier, p. 359, 364.

Digitized by Google

exilé, un poème en l'honneur de l'empereur Louis, Ermold le Noir met au premier plan le rôle de Guillaume dans son récit de la prise de Barcelone [1].

La *Chronique de Moissac*, compilation composée vers 818 ou après cette année, en partie d'après des annales méridionales perdues, met en relief le mérite de Guillaume lors de la défaite de l'Orbieu près de Narbonne et cherche à pallier sa fuite : il ne s'est retiré que lorsqu'il a été abandonné par les siens [2]. On croirait déjà lire le beau et naïf vers 1225 de la *Chanson de Guillaume* :

N'en fuit mie Guillelmes, ainz s'en vait.

Ces marques d'estime sont inusitées dans les sèches annales et chroniques carolingiennes. Visiblement Guillaume est un personnage sympathique et qui a laissé une bonne réputation [3].

Le contraste même entre l'attitude orgueilleuse et rebelle des fils et petits-fils du héros et la fidélité irréprochable de Guillaume ne pouvait que soutenir sa mémoire. La cour notamment a dû garder le souvenir de cet homme, qui était, d'ailleurs, un

1. M. Bédier (p. 172-176) fait quelques chicanes à ce propos. Il nie que Guillaume joue le premier rôle dans le récit d'Ermold. Sans doute on nomme à côté de lui Heripreth, Liuthard, Bigo, Santio, Libulfus, Hilthibreth, Hisinbard ; il n'en demeure pas moins que, au siège de Barcelone, et M. B. le fait observer le premier, « Guillaume est donné comme le principal des guerriers de Louis » (p. 175). Qu'importe alors que Lamprecht ou Coslus jouent « ailleurs » un rôle aussi important que Guillaume.

2. « Qui [Sarraceni] venientes Narbonam suburbia ejus igne succenderunt multosque christianos ac praeda magna capta, ad urbem Carcassonam pergere volentes, obviam eis exiit Willelmus aliique comites Francorum cum eo commiseruntque praelium super fluvium Oliveio, ingravatumque est prælium nimis ceciditque maxima pars in illa die ex populo christiano. Willelmus autem pugnavit fortiter in die illa. Videns vero quod sufferre eos non posset, quia socii ejus dimiserant eum fugientes, divertit ab eis. Sarraceni vero, collecta spolia, reversi sunt in Spaniam » (*Mon. Germ., Script.*, t. I, p. 300).

3. Le ms. de l'abbaye de Ripoll, provenant d'Aniane, ajoutait au nom de Guillaume « quondam comes ». La rédaction d'Aniane, laquelle renferme les additions à la Chronique de Moissac, est donc postérieure à la mort de Guillaume. Mais la Chronique de Moissac elle-même, composée d'après des sources disparates, ne saurait être antérieure à 818 au plus tôt. Pour son rédacteur, Guillaume est déjà un personnage du passé.

Digitized by Google

Carolingien, étant, par sa mère, petit-fils de Charles Martel [1].

Néanmoins ce n'est pas du jour au lendemain que la *Chanson de Guillaume* a pu être composée. Guillaume, comme Roland, comme tous les héros épiques, n'est entré dans la littérature que lorsqu'un élément romanesque et dramatique s'est mêlé aux souvenirs, versifiés ou non, de son existence réelle. De même que sans l'invention d'Olivier et l'introduction de Turpin il n'y a pas de *Chanson de Roland* véritable, de même que sans Bernier et sans Guerri le Sor il n'y a pas de *Raoul de Cambrai*, il n'y a pas de vraie *Chanson de Guillaume* sans Vivien, sans Guibourc, sans Guiot.

On a dit autrefois que les chants épiques, nés sous l'impression d'un grand événement, s'étaient « déformés » constamment au cours des siècles en passant de bouche en bouche. Ce n'est vrai que de leur contenu « historique », mais au point de vue littéraire, il y a eu, au contraire, création continue d'âge en âge.

Cette déformation féconde qui fait d'un germe une œuvre d'art ne peut s'opérer qu'à distance des événements. Je ne puis me représenter de véritable *Chanson de Guillaume* ou de véritable *Chanson de Roland* à dix ans ou vingt ans seulement des défaites de Roncevaux ou de l'Orbieu.

Combien faut-il de temps pour que le passé, ce squelette, se couvre d'un manteau d'or ? [2] Un siècle ? Je l'ignore. En fait, le temps nécessaire pour que le souvenir d'un personnage ou d'un événement puisse se déformer sans disparaître de la mémoire des hommes. Que ce souvenir se soit transmis sous la forme d'une complainte ou sous celle de récits qu'on se redisait dans les grandes familles de l'ère carolingienne, c'est détail secondaire après tout. La seule chose qui importe, c'est qu'un jongleur de talent recueille au vol ce souvenir au moment où il risque de s'éteindre et le pare des feux de son imagination.

Sans doute l'influence des sanctuaires du Midi est indéniable dans la formation de poèmes du cycle de Guillaume ou du cycle d'Aymeri. Si les jongleurs, gens du Nord de la France, connaissent des particularités topographiques du Midi, par exemple à Narbonne et aux environs, à Gellone, à Arles et aux Alis-

1. Voy. plus haut p. 465, note 2.
2. Proverbe arabe.

Digitized by Google

camps, etc., et rien en dehors de ces points précis, c'est que les pèlerinages les ont conduits en des sanctuaires déterminés, et nulle part ailleurs. Des formes provençales de noms de personne, telles que Naimeri, Naïmer, Vivian, la flore (les oliviers) achèvent de nous persuader que les auteurs de nos « chansons » ont hanté et Gellone et Narbonne et Saint-Gilles et Arles. Fauriel [1] et Gaston Paris [2], déjà frappés de ces faits, avaient imaginé pouvoir les expliquer par l'existence d'une épopée méridionale, épopée dont malheureusement aucun texte ne subsiste. Cette explication était chimérique. M. Bédier supprime la chimère, garde les faits et nous aide à les comprendre. A cet égard on peut affirmer que la théorie de M. B. sur l'importance des sanctuaires et des routes qui y conduisent est chose acquise et qu'on ne remettra pas en question.

Mais, si la fréquentation d'un sanctuaire renommé a pu contribuer à renseigner les jongleurs sur tel ou tel personnage, si, par exemple, l'étape de Gellone a pu apprendre que Guillaume était mort en ce lieu et donner l'idée de composer son *Moniage*, ou encore si le parcours de la *Voie Regordane* a pu suggérer de la faire suivre pas à pas par Guillaume, désireux de se tailler un fief dans le Midi (*Charroi de Nîmes*), il faut avouer que pèlerins et jongleurs ont largement payé de retour les religieux qui leur donnaient l'hospitalité. C'est à eux que les moines de Gellone ont dû la connaissance des exploits de Guillaume dans le siècle. Sans les jongleurs auraient-ils écrit, vers 1125, leur *Vita sancti Wilhelmi*? Pothières et Vézelay ont inspiré involontairement l'auteur de *Girard de Roussillon* [3]; mais, quand les religieux de Pothières voulurent composer, au commencement du XIIe siècle, une biographie du grand comte dont ils prétendaient posséder le corps (*Vita nobilissimi comitis Girardi*), il leur fallut recourir à la chanson de geste. Waulsort, au milieu du XIIe siècle, emprunte tout à l'épopée, sans rien lui donner en échange, pour retracer une histoire fantaisiste de son fondateur Ybert de Ribemont [4]. Certains sanctuaires tentent de fixer chez

1. *Revue des Deux Mondes*, t. VIII.
2. Voy. son mémoire *Naimeri* dans les *Mélanges L. Couture* (1900).
3. Bédier, *Légendes épiques*, t. II. Cf. *Romania*, t. LII, p. 257
4. Voy. *Romania*, t. LII, 1926, p. 94.

Digitized by Google

eux un héros vagabond, tel Vivien que revendiquent Lérins, Arles et Martres-Tolosane [1].

Mais ces exemples sont d'une époque relativement récente, le XIIe siècle. Les chansons de geste qui doivent quelque chose aux sanctuaires sont, ou des remaniements, ou des inventions romanesques, pures et simples. Les vieilles légendes épiques ne sont pas nées dans le cloître. Elles y ont trouvé parfois un asile, ou même une prison, mais après avoir erré longtemps par monts et par vaux.

Battant l'estrade, les plus anciennes chansons ne parlent cependant jamais de sanctuaire ou de pélerinage.

J'admets que toutes les chansons de la geste de Guillaume s'expliquent par la *Voie Regordane*, par Gellone, etc. — sauf une, la plus ancienne, l'ancêtre, la *Chanson de Guillaume*.

J'admets que toutes les chansons qui placent l'action en Espagne connaissent — et admirablement — la voie qui mène à Compostelle, sauf une, la plus ancienne, la *Chanson de Roland*, qui ne sait rien du chemin de Saint-Jacques.

Et si ces réserves sont justifiées, elles suffisent pour remettre en question le problème de l'origine des épopées françaises.

Ferdinand LOT.

1. Bédier, t. I, p. 377-387, 393-398.

Digitized by Google

MÉLANGES
DE
POÉSIE LYRIQUE FRANÇAISE

Deuxième article [1].

GAUTIER DE COINCI

A part quelques rares pièces publiées isolément, il n'existe des compositions lyriques de Gautier de Coinci qu'une seule édition, tirée à petit nombre et aujourd'hui introuvable, celle de l'abbé Poquet [2], faite sur le seul manuscrit de Soissons qui, depuis la loi sur la séparation de l'Église et de l'État, de 1905, a disparu, manuscrit d'ailleurs excellent, non seulement au point de vue du texte littéraire, mais aussi (au dire de feu Pierre Aubry) au point de vue de la musique. Il y a à peu près trente ans, Paul Meyer écrivait ici même [3] : « Il serait grand temps que l'on nous donnât une édition des poésies de Gautier de Coinci. Celle de Poquet est incomplète et à tous égards défectueuse. Les manuscrits des *Miracles de la Vierge*, où se trouvent jointes, selon un ordre variable, les chansons pieuses du même auteur, sont nombreux. La Bibliothèque nationale en contient d'excellents qui suffiraient à établir un bon texte. »

J'ai pensé qu'en attendant l'édition des œuvres complètes de Gautier de Coinci, qui est en préparation, et qui demandera sans doute de nombreuses années, il était temps de donner au moins une édition provisoire de l'œuvre lyrique de cet auteur, établie sur la base d'un certain nombre de manuscrits (variant de un à neuf) [4].

1. Pour le premier article, voir *Romania*, LII, 417.

2. L'abbé Poquet, *Les Miracles de la Sainte Vierge*, traduits et mis en vers par Gautier de Coincy (Paris, 1857).

3. Paul Meyer, *Types de quelques chansons de Gautier de Coinci* (*Romania*, XVII, 1888, p. 429).

4. Je dois presque toutes les copies qui m'ont servi à l'obligeance de mon ami Edw. Järnström. Je l'en remercie sincèrement.

Digitized by Google

L'auteur et son œuvre. — Voici d'abord les dates certaines de la biographie de Gautier de Coinci.

L'auteur de la *Chronique de Saint-Médard de Soissons* [1] a noté la date à laquelle Gautier est entré en religion, et l'âge qu'il avait alors : *Anno 1193 Galterus de Coinssiaco monachus factus est, tempore Bertranni abbatis, et erat . XV . vel sexdecim annorum*, ce qui met sa naissance à 1177 ou à 1178. Faut-il entendre par Coinci, lieu d'origine du conteur pieux, le bourg de Coinci dans le canton de Fère-en-Tardenois, entre Soissons et Château-Thierry, ou bien la ville de Coinci dans l'arrondissement de Douai ? Il y a des arguments sérieux à l'appui des deux hypothèses, mais la question n'a pas encore trouvé de solution définitive [2]. Le même chroniqueur nous apprend que Gautier, après avoir été nommé prieur de Vic-sur-Aisne au mois d'août 1214, devint grand prieur claustral de Saint-Médard de Soissons le 19 juin 1233.

Entre ces deux dates se place un événement qui a eu une répercussion sur la production du poète. La précieuse châsse émaillée, contenant les reliques de sainte Léocadie, et déposée dans la chapelle du château de Vic, disparut, et les saints ossements furent jetés à la rivière ; on déroba en même temps une belle statue polychrome de la Vierge. Nous avons trois pièces lyriques inspirées à Gautier par cet événement, dont la première (n° XIX) a été composée immédiatement sous l'émotion causée par le rapt, et avant que les pieux objets aient été retrouvés (à moins que ce ne soit là une fiction poétique). Le « cycle de sainte Léocadie » (n°s XIX-XXI) forme un groupe à part dans les manuscrits de *Miracles de Notre-Dame*.

L'annaliste de Saint-Médard enregistre la mort du grand prieur à la date du 25 septembre 1236.

Gautier de Coinci avait toujours été d'une complexion nerveuse et délicate. Il parle souvent de sa « lasse de teste qu'il a tres tendre », et prie la sainte Vierge « d'estreindre son chef de

1. Voir l'*Histoire littéraire de la France*, XXXII, 236 (*Chronique ou annales de Saint-Médard de Soissons*). Cf. aussi Maurice Vloberg, *La Légende dorée de Notre Dame*, p. 7.

2. Voir mon compte rendu de l'édition de la *Vie de sainte Catherine* de Gautier de Coinci (*Romania*, L, 118).

Digitized by Google

ses tres blanches mains polies. » Pour soulager ses souffrances, il chante l'éloge de la mère de Dieu (n° XXX) :

Por mon chief reconforter,
Por mon corage esjoïr...

Il a de fréquentes visions. Il s'exprime parfois avec une âpre véhémence, surtout contre les Juifs (n° XXIX) :

Ave, quant tant t'amonmes, tuit sont d'ire acoré
Gïu, cui terre engloute con Dathan et Coré ! [1]
Tant les het mes courages, je ne le puis noier,
S'ere rois, jes feroie touz en un puis noier.

C'était visiblement un émotif. « La psychopathologie, écrivait récemment un neurologiste, éclaire d'un jour nouveau les observations de la psychologie normale ; elle permet de comprendre, notamment, la fièvre créatrice de l'artiste et l'ardeur religieuse du mystique. »

Les critiques du siècle dernier, parmi lesquels il faut faire une place à part à Amaury Duval, auteur de l'article sur Gautier de Coinci inséré au tome XIX (p. 843 et suiv.) de l'*Histoire littéraire de la France*, qui est un monument d'incompréhension, lui ont fait une réputation fâcheuse. Amaury Duval, qui, sans doute, n'a pas voulu manquer cette occasion de dire ses vérités au cléricalisme, représenté en l'espèce par le prieur de Vic-sur-Aisne, estime que ses chansons « ne sont le plus souvent que d'insipides jeux de mots revêtus de rimes », et il termine ainsi son analyse des *Miracles* : « C'était, comme on voit, un bien fécond poète, si toutefois on peut appeler poète un moine qui, dans son pieux délire, ne fait preuve ni d'imagination ni de goût; qui n'a que des idées communes et triviales ; qui, lorsque, dans ses récits, il faudrait être naïf et vrai, emploie un style recherché, de continuels et fatigants jeux de mots, même des calembours... Et cependant Gautier eut dans son temps une assez grande célébrité hors des

1. « Or Coré... fit une entreprise avec Dathan et Abiram... et ils s'élevèrent contre Moïse... Et dès que Moïse eut achevé de prononcer toutes ces paroles, le sol qui était sous eux, se fendit ; et la terre ouvrit sa bouche, et les engloutit avec leurs familles, et tous les hommes qui étaient à Coré, et tout leur bien » (*Num.*, XVI, 1 sq.).

Digitized by Google

cloîtres ; mais nous le trouvons, nous, très inférieur en mérite, même aux plus médiocres trouvères de cette époque. »

Le fait est que c'est un poète d'un talent très au-dessus de la moyenne, possédant un style personnel, un vocabulaire plus riche qu'aucun autre poète français du moyen âge, et maniant la langue avec une virtuosité extraordinaire. Aucun chansonnier n'a moins que lui recours à des chevilles. Ses périodes contournées sont construites avec une sûreté infaillible. Son faible pour les artifices de versification (rimes équivoques, léonines, dérivatives ou grammaticales) peut paraître puéril ; mais il faut mettre à son actif une véritable maîtrise de la langue, une foi ardente et une profonde émotion poétique.

Gautier de Coinci est un des plus anciens auteurs de chansons pieuses, peut-être même le plus ancien, car l'attribution de celles qu'on pourrait croire antérieures aux siennes est incertaine. Un musicologue compétent, M. F. Ludwig [1], a signalé que, dans le domaine de la musique aussi, Gautier est un précurseur : « Trois de ses chansons sont à deux voix et constituent les premiers textes musicaux français en forme de *conductus* polyphone ; elles méritent ainsi une place d'honneur dans l'histoire de la musique française, bien que cette tentative paraisse peu heureuse et n'ait inspiré que peu d'imitateurs. »

Les manuscrits. — Un seul chansonnier proprement dit entre en considération pour l'œuvre lyrique de Gautier de Coinci : c'est le manuscrit Egerton 274 du Musée britannique (*F* de Schwan, *Lb* de Raynaud) qui contient le n° XIV (Raynaud 603). La pièce y est acéphale, ce qui a empêché tous ceux qui se sont occupés de ce manuscrit de l'identifier, jusqu'à M. F. Gennrich qui l'a publiée [2] comme anonyme sous le n° 748 que Raynaud lui avait assigné à tort. Pour le reste, les pièces lyriques de Gautier se trouvent incorporées dans les manuscrits des *Miracles de Notre-Dame*. M. F. Gennrich [3], après M. F. Ludwig, a, parmi le grand nombre des manuscrits des *Miracles*, signalé ceux qui

1. Friedrich Ludwig, *Repertorium organorum recentioris et motetorum vetustissimi stili*, I, 1 (Halle, 1910), p. 332.

2. *Zeitschrift für romanische Philologie*, XLIII, 412.

3. Friedrich Gennrich, *Die beiden neuesten Bibliographien altfranzösischer und altprovenzalischer Lieder* (dans *Zeitschrift für romanische Philologie*, XLI, p. 314 et suiv.).

Digitized by Google

contiennent les morceaux lyriques. Ils sont au nombre de dix-huit. Le chiffre romain imprimé en italique est le sigle de M. Gennrich, que j'emploierai dans la suite :

I = Soissons, Bibliothèque du Grand Séminaire (XIIIe s.).
II = Paris, Bibliothèque nationale, fr. 22928 (XIIIe s.).
III = — — — — 25532 (XIIIe s.).
IV = — Bibliothèque de l'Arsenal, 3517 et 3518 (XIIIe s.).
V = Bruxelles, Bibliothèque royale, 10747 (anc. 3357; XIIIe s.).
VI = Blois, Bibliothèque municipale, 34.
VII = Rome, Bibl. du Vatican, Palat. lat., 1969.
VIII = Paris, Bibliothèque nationale, fr. 1530 (XIIIe s.).
IX = — — — — 1533 (XIIIe s.).
X = — — — — 1536 (XIIIe s.).
XI = Londres, Musée britannique, Harley, 4401.
XII = Paris, Bibliothèque nationale, nouv. acq. fr. 6295.
XIII = — — — fr. 986 (XIIIe s.).
XIV = — Bibliothèque de l'Arsenal, 3527 (XIIIe s.).
XV = — Bibliothèque nationale, fr. 2193 (XIIIe s.).
XVI = — — — — 2163 (daté de 1266).
XVII = — — — — 817 (XVe s.).
XVIII = Neuchatel, Bibliothèque municipale, 4816 (XVe s.).

Le nombre des copies des chansons varie de deux à quatorze (dans quelques manuscrits, certaines pièces sont copiées deux fois). Le groupement des pièces est généralement le même. On peut, en effet, distinguer trois groupes : 1° sept pièces au début du premier livre des *Miracles* (nos nos XIII-XVIII) [1]; 2° trois pièces sur sainte Léocadie (nos nos XIX-XXI); 3° dix pièces au début du second livre (nos nos XXII-XXX) [2]; enfin, une pièce (notre n° XXXI) qui ne se trouve que dans le ms. *XVI*, mais qui est sûrement authentique, étant signée dans le corps du dernier couplet. Cela fait un total de vingt et une pièces authentiques, dont dix-neuf publiées ici.

L'ordre que présentent les pièces lyriques dans les meilleurs

1. Je ne réimprime pas le lai *Roïne celestre* (Raynaud 956) qui dans les manuscrits occupe la troisième place dans la suite des chansons du premier livre. Il a été publié par A. Jeanroy et P. Aubry (*Lais et descorts*, p. 27).

2. Je ne réimprime pas *Hui enfantés* (Raynaud 924a) qui est une imitation du *Laetabundus*. Cette pièce a été publiée en dernier lieu par A. Jeanroy et moi-même (*Chansons satiriques et bachiques*, appendice, p. 85).

Digitized by Google

manuscrits date sans doute de l'époque où l'auteur rédigeait ses œuvres complètes : il n'est pas nécessairement conforme à l'ordre de leur composition. En dehors de ce que j'ai dit tout à l'heure du cycle de sainte Léocadie, une seule des chansons de Gautier offre une indication chronologique. Dans le n° XXX (Raynaud 885) l'auteur parle à deux reprises de sa vieillesse :

Vers la fin trai durement.
Par tens, ce croi, dira on,
Se je chant plus longuement :
Or rassote cist boens hom. 20
.....
Ja por ce s'a ma fin vois,
Ne por ce se je viellis
Ne lairoi ne me renvois. 64

Il est légitime de conclure que cette pièce a été composée vers la fin de la vie du poète, et après la rédaction du recueil de *Miracles*, tel qu'il est donné par la majorité des manuscrits. C'est sans doute pour cette raison qu'elle ne figure que dans deux manuscrits. A la même époque appartient probablement aussi le n° XXXI, donné par un seul manuscrit.

Les chansons s'échelonnent sur un espace d'au moins une vingtaine d'années, s'il faut en croire l'auteur lui-même. Il dit, en effet, avec une singulière insistance, qu'il faisait chaque année une pièce en l'honneur de la Vierge :

Tant con vivrai, *chasc'an* li doi de rente
Par fine amour chançonnete ou conduit...
(N° XIV, Raynaud 603=748)

Chascun an faz de la Virge sacree
Un son nouvel, dont tout l'an me solas...
(N° XXVIII, Raynaud 520)

Mere Deu, des mon jovent
Chasc'an te doi noveau son...
(N° XXX, Raynaud 885)

C'est tout ce qu'on peut savoir avec quelque certitude de la chronologie des chansons.

Digitized by Google

Pour ce qui concerne les variations dans l'ordre des pièces dans différents manuscrits et les pièces que je ne considère pas comme authentiques, je me permets de renvoyer à l'Introduction de la deuxième partie des *Chansons pieuses* [1].

Le lecteur qui prendra la peine d'examiner attentivement les variantes des pièces imprimées ci-dessous s'apercevra immédiatement que les trois manuscrits *IV*, *VIII* et *X* sont unis par un grand nombre de fautes communes (*IV* et *X* forment peut-être un sous-groupe de cette famille). De deux pièces, *IV* donne deux copies différentes, dont la seconde n'appartient pas à la famille *IV-VIII-X*. Le manuscrit *XV* donne d'une pièce (n° xxv) deux copies, la seconde très correcte ; je ne saurais dire à quelle famille appartiennent ces deux copies. Il y a lieu de croire que *II* et *XIII* sont étroitement apparentés ; à la même famille appartient peut-être *III*. Du ms. *V* (Bruxelles) je n'ai à ma disposition que la copie de deux pièces; à en juger sur ces données partielles, ce manuscrit doit être rapproché de *IX*. La pièce n° xiv (R. 603) présente, dans de nombreux manuscrits, deux lacunes caractéristiques. Les v. 34 et 41 manquent en effet à *IV*, *VIII*, *X*, *IX*, *XIV*, le v. 14 à *IX* et *XIV*. Si l'on peut se fier à ces critères (mais ils ne sont pas absolument certains, plusieurs copistes ayant pu omettre, isolément, un vers [2]), ces manuscrits se classeraient ainsi :

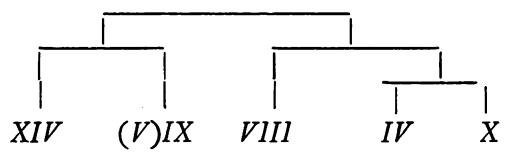

Mais on ne saurait faire un classement définitif sans examiner aussi le texte des *Miracles*.

J'ai pris pour base, dans l'édition imprimée ci-dessous, le manuscrit *III*.

---

1. *Recueil de chansons pieuses*, publiées par Edw. Järnström et Arthur Långfors, II (*Annales Academiae Scientiarum Fennicae*, B, XX, 4); Helsingfors, 1927.

2. En effet, *XIV* omet, en plus, les v. 30 et 31.

Digitized by Google

XIII
(Raynaud 851)

MANUSCRITS : *I*, fol. 4 v°; *II*, fol. 39; *III*, fol. 1; *IV* [1], fol. 9 b; *IV* [2], fol. 145 v° b-146 b; *V*, fol. 3 v°; *VI*, fol. 4; *VII*; *VIII*, fol. 4 b-5; *IX*, fol. 39 v°-40; *X*, fol. 4 v° b-5; *XI*, fol. 3 v°; *XII*, fol. 107 b; *XIII*, fol. 3 v°; *XIV*, fol. 103. — La musique est notée dans *I*, *II*, *IV* [1], *IV* [2], *VIII*, *X*, *XI* et *XIII*. Elle a été publiée, d'après *I*, par Pierre Aubry, *La rythmique musicale des troubadours et des trouvères*, p. 36, et, d'après *II*, par J.-B. Beck, *Die Melodien der Troubadours*, p. 117.

ÉDITION : Poquet, *Miracles de la Vierge*, col. 13.

VERSIFICATION : a a *b* c c *b*. *Coblas singulars*
8 8 6 8 8 6 à rimes dérivatives.

Graphie de *III*. Variantes de *II*, *IV* [1], *IV* [2], *VIII-X*, *XIII* et *XIV*.

I

Amors, qui set bien enchanter,
As plusours fait tel chant chanter
Dont les ames deschantent.
Je ne vueil mais chanter tel chant,
Mais por celi novel chant chant
De cui li angle chantent.

II

Chantez de li tuit chanteour,
S'enchanterez l'enchanteour
Qui souvent nous enchante.
Se de la mere Dieu chantez,
Touz enchantanz iert enchantez;
Buer fu nez qui en chante.

III

Qui vieut son cointe acointement,
Acointier s'i doit cointement,
Quar tant est sage et cointe
Que nus ne s'i puet acointier
Ne li estuist desacointier
Quanqu'anemis acointe.

IV

Ja nus ne s'i acointera
Devant qu'il desacointera

I — 1 *IV* [2], *VIII*, *XIV* qui bien set e. — 2 *III*, *IX* A pl. f., *IV* [2] Fait as pluisours — 3 *IV* [2] enchantent — 4 *III* w. pas — 5 *VIII*, *IX*, *XIII* celui, *XIV* celle; *III* noviau — 6 *III* le angles.

II — 7 *III*, *IX* de lui — 9 *III*, *IX* vous enchante — 12 *IV* [1] ki l'enchante.

III — 13 *IV* [1], *X*, *XIV* son douch a.; *IV* [2] *omet* acointement — 14 *III*, *IX* se doit — 15 *XIV* ert — 16 *XIII* se puet — 17 *IV* [1] Iteli; *VIII*, *IX* estuit, *III*, *IV* [1], *IV* [2], *XIII* estuet.

Digitized by Google

Pour li toutes acointes.
Pour s'amor les desacointiez :
N'iert a cointe acointe acointiez
Nus s'il n'est ses acointes.

V

Mere Dieu, tant fais a prisier
Ten pris ne puet langue esprisier,
Tant en soit bien aprise.
Chascuns te prise et je te pris :
La rose ies ou la fleur de pris
Char precïeuse a prise.

VI

Char precïeuse en tes flans prist,
Par quoi le souprenant souprist
Qui touz nous vieut soupenre.
Mais qui a toi servir se prent
Sa soupresure nel souprent ;
A toi se fait bon penre.

VII

Dame, en cui sunt tout bon confort,
De mes pechiez me desconfort,
Mais ce me reconforte
Que nus n'est tant desconfortez
Par toi ne soit tost confortez ;
Tes conforz tout conforte.

VIII

Dame, con granz, dame, con forz
Est tes secors et tes conforz !
Mainte ame as confortee.
Conforte moi, grant confort as :
L'Egipcïenne confortas
Qui ert desconfortee.

IX

Douce dame, qui bien te sert
L'amor ten douz fil en desert ;
Bien est droiz c'on te serve.
Tuit cil qui bien te serviront
Joie sanz fin deserviront.
Diex doint je la deserve.

X

Las ! ainc nul bien ne deservi,
Quar si petit ai Dieu servi

IV — 21 *IX* Pour lui — 22 *II* Por l'amor — 23 *II*, *III* N'iert au cointe acointe acointiez, *XIII* N'iert a bon acointe acointiés, *IV* [1], *VIII* N'iert au cointe cointe acointiés, *X* N'iert a si cointe acointiés, *IX* N'ert acointes desacointiés — 24 *XIV* n'ert.

V — 27 *IV* [2] Tant soit bien aprisie — 28 *X omet* Chascuns te prise ; *III*, *IX* Chascun ; *XIV omet* et — 29 *XIV* es tu la ; *VIII* flor de pr., *II*, *IV* [1], *X*, *XIII* flors de pr., *IV* [2] flour de lis.

VI — 32 *III* Pour quoi le souprist (*sic*) — 33 *II* souspenre, *IV* [1] souspenrre, *VIII* sorpanre, *IV* [2], *X* sousprendre, *XIV* soprendre, *IX* souprendre — 34 *X* Mais chil c'a toi — 35 *IV* [2] ne s. ; *IX omet ce vers* — 36 *VIII* panre, *IV* [1], *IV* [2], *IX*, *X*, *XIV* prendre.

VII — 41 *IX* Par quoi.

VIII — 43 *XIII* Dame com tes grans confors (*sic*) ; *IV* [1], *X*, *XIV* Doche dame con grans confors — 44 *IV* [2] Est tes confors et tes secors — 45 *III* a confrotee — 46 *IV* [2], *XIV* Confortes ; *XIV* confors as.

IX — 50 *IV* [2] L'amour de ton douc fil desert — 51 *IX* Bien est que on te serve — 52 *IV* [2] la serviront — 53 *X* L'amor de ton fil averont — 54 *IV* [2] Or doinst Dex je la serve.

X — 56 *X* Car ainc nul jour Diu ne servi.

Digitized by Google

M'ame a mort deservie.
Dame, or m'apren si a servir
La joie puisse deservir
Ou d'angles ies servie.

XI

Douce dame, sanz finement
Servir te doit on finement ;
Con ors ies affinee.
Les tiens afines com or fin,
Et si leur donnes a la fin
Joie qui n'iert finee.

XII

Celui depri au definer
Qui por nos volt en croiz finer,
Qui tout commence et fine,
Qui commencemenz est et fins,
Touz nos face a la fin si fins
Qu'aions la joie fine.
Amen.

XIV

(Raynaud 603=748)

MANUSCRITS : *F* (*Lb* de Raynaud), fol. 98-99 ; *II*, fol. 39 v° ; *III*, fol. 1 b ; *IV*, fol. 9 v°-10 ; *V* ; *VIII*, fol. 5 ; *IX*, fol. 40 ; *X*, fol. 5 ; *XI*, fol. 3 v° b ; *XII*, fol. 107 v° b ; *XIII*, fol. 3 v° b-4 b ; *XIV*, fol. 103 v°-104 ; *XVIII*, p. 361 (seul le 1er couplet ; éd. Wackernagel, *Lieder und Leiche*, p. 185). — La musique est notée dans *I-IV*, *VIII*, *X* et *XIII*. Dans *F*, le premier couplet a été gratté, il n'en reste que la grande initiale *K*. De la musique il ne reste dans *F* que ce qui correspond aux deux derniers vers du couplet. Ce fragment a été publié en transcription moderne par F. Gennrich (voir ci-après).

ÉDITIONS : Poquet, *Miracles de la Vierge*, col. 15 (d'après *I*) ; Paul Meyer, *Archives des Missions*, 2e série, III, 289 (*Documents manuscrits... conservés dans les bibliothèques de la Grande-Bretagne*, 1871, p. 43 ; d'après *F*) ; F. Gennrich, *Zeitschrift für roman. Philologie*, XLV, 1926, p. 412 (d'après *F*).

VERSIFICATION : 10 *a* b *a* b b b b *a* b. *Coblas singulars*. Le même type se rencontre dans une chanson de Blondel (Raynaud 482 ; éd. Wiese, p. 121 ; *coblas doblas*), mais les rimes sont différentes.

---

57 *IX omet ce vers.*

XI — 63 *II*, *III*, *IX*, *X*, *XIV* or — 64 *XIV* ors fin, *IV*1 ors fins — 65 *IV*2, *XIV* en la fin.

XII — 67 *IV*2 Celui deprions au finer, *XIII* Celui prie au definer, *IV* 1, *X* Je (*X* Jou) li depri au definer — 68 *VIII* vost, *IV* 1, *IV* 2, *X* vaut, *III* vint — 71 *XIV* en la fin — *IX*, *XIV omettent* Amen.

Digitized by Google

Graphie de *III*. Variantes de *II*, *IV*, *VIII-X*, *XIII*, *XIV* et *XVIII*. Les variantes de *F* ne sont signalées que lorsqu'elles sont d'accord avec un autre manuscrit quelconque.

I

Qui que face rotruenge nouvele,
Pastorele, son, sonet ne chançon,
Je chanterai de la sainte pucele
Es cui sains flans li fix Dieu devint hom.
Il m'est avis, certes, quant je la non,
Goutes de miel degoutent de son non.
Je ne weil mais chanter se de li non;
D'autre dame ne d'autre damoisele
Ne ferai mais, se Dieu plaist, dit ne son.

II

De tout sen cuer et de toute s'entente
Loer la doit chascuns et jour et nuit.
Tant con vivrai, chasc'an li doi de rente
Par fine amour chançonnete ou conduit.
A seür port touz çax mainne et conduit
Qui de bon cuer entrent en sen conduit.
En li servir sunt tout li grant deduit,
Car c'est et fu la tres savoureuse ente
Qui touz nos paist de sen savoureus fruit.

III

Qui bien la sert et qui l'a en memoire
Faillir ne puet que grant loier n'en ait.
En ses sainz flans porta le roi de gloire
Et sel norri de sen savoureus lait.

I — 2 *VIII* P. son ne sonet ne ch., *IV* P. ne souvraine canchon ; *IX réunit les v.* 1 *et* 2 *en un seul* : Qui que face rotruange ne chançon — 3 *III*, *XVIII* Je chantera; *XIV* de la virge p., *XVIII* de la p. — 4 *VIII*, *XVIII* En cui, *IV*, *IX*, *X*, *XIV* En qui; *XVIII omet* dieu — 5 *XVIII omet* certes — 6 *XVIII* Toute douçour degoute — 7 *X* Ne ne v. ; *III* v. pa (*sic*) chanter — 8 *XVIII* Ne d'autre — 9 *XVIII* fera.

II — 11 *X* Le doit loer, *F* Le doit servir — 12 *XIV* cascun an li doi rente — 13 *Après ce vers*, *VIII répète le v.* 16 — 14 *IX*, *XIV omettent ce vers* ; *VIII* A seur port moine cez et c. — 15 *F XIV omettent ce vers* ; *IX* entre — 16 *VIII*, *IX*, *XIV* tuit — 17 *III* Car est; *VIII* Que c'est et fu la tres eureuse e.

III — 19 *F IX*, *XIII*, *XIV* et bien l'a — 20 *III* F. n'en puet, *IV*, *VIII* F. n'i puet ; *F XIII* que bon louier — 22 *VIII* Et s'en norri, *X* Et sil nouri.

Digitized by Google

La mere Dieu, voir, endormir ne lait
Nului qui l'aint, en ort pechié n'en lait :
Quant il i chiet, erranment l'en retrait.
Qui bien la sert jor et nuit sanz recroire
Paradis a desrainié par fin plait.

IV

Marions nos a la virge Marie ;
Nus ne se puet en li mesmarïer.
Sachiez de voir, a li qui se marie
Plus hautement ne se puet marïer.
Asseür est en air, en terre, en mer
Qui bien la sert et bien la vieut amer.
Amons la tuit, en li n'a point d'amer.
Ja ne faura a pardurable vie
Qui de bon cuer la voura reclamer.

V

Cui vieut aidier la roïne celestre
Nus n'a pooir qu'il li griet ne mesmaint.
Elle est dou ciel porte, ponz et fenestre.
Cui mettre i vieut, par defors ne remaint.
Par li i sunt entré maintes et maint.
A jointes mains li depri que tant m'aint
Par sa douceur qu'a fine fin me maint.
Au jugement touz nos mette a la destre
De son douz fil, ou toute douceurs maint.

Amen.

---

24 *X omet ce vers* ; *XIII* pechié non laist, *F IX* pechié ne lait, *IV* pechié et lait — 25 *IV* e. la retrait — 26 *IX* sanz retraire — 27 *IX* a deservi; *IV* par son plait.

IV — 28 *II, VIII, IX, XIII* en la v. — 29 *X* N. ne si peut; *IX* en lui mal marier — 30 *XIV omet ce vers et le suivant* ; *IV, X* de fi ; *III, IX* a lui qui se m., *VIII* en li qui se m., *XIII* qui a li se m. *IV, X* ki en li se m. — 32 *VIII* est et en terre et an mer — 33 *III* s. qui b.; *VIII* et qui la v. — 34 *IV, VIII, IX, X, XIV omettent ce vers* ; *XIV le remplace par celui-ci* : Qui loiaument l'ara adies servie.

V — 37 *IV, XIV* Qui vieut aidier, *IX F* Qui velt amer — 38 *VIII* qui li griet, *IX, XIV* qu'il le griet, *II, X, XIII* qui le griet, *IV F* ke le griet ; *IX* ne malmaint — 39 *IV, VIII F* porte et ponz et fenestre — 40 *IV, X* v. pas defors (*bonne leçon*?) — 41 *IV, VIII, IX, X, XIV omettent ce vers* — 43 *III* Pa sa ; *IX* d. a fine fin me maint, *X* d. a fine fin m'amaint, *IV, VIII* d. c'a bone fin me maint.

Digitized by Google

XV

(Raynaud 1845)

MANUSCRITS : *I*; *II*, fol. 40 v° ; *III*, fol. 2 v° ; *IV*, fol. 10 v° b-11 ; *V*; *VIII*, fol. 6 v°-7 ; *X*, fol. 6 b ; *XI*, fol. 4 v° b ; *XII*, fol. 108 b ; *XIII*, fol. 4 v° b-5 ; *XIV*, fol. 104 v°-105. — La musique est notée dans *I-IV*, *VIII*, *X*, *XI*, *XIII*.

ÉDITION : Poquet, *Miracles de la Vierge*, col. 19.

VERSIFICATION : a b a b a b a b c c c b. *Coblas singulars*.

7 4 7 6 7 4 7 6 7 7 7 6.

Je ne connais pas d'autre exemple de ce schéma.

Graphie de *III*. Variantes de *II*, *IV*, *VIII*, *X*, *XIII* et *XIV*.

I

Talenz m'est pris orendroit
Qu'a mout haut ton
De la plus haute qui soit
Vous die un nouvel son.
Sa hautesce ne saroit
Dire nus hom.
Pour ce ne weil, s'ai haut droit,
Chanter se de li non.
Diex me doint sa haute amor :
N'est dame de sa valor,
N'onques ne fu a nul jor
Nule de si haut non.

II

Ses nons est par tout le mont
Si au desus
Nes li angle joie en font
En paradis lasus.
Des douceurs qui en li sont
Tant ne dit nus,
Tant en parout en parfont,
Qu'encor n'en i ait plus.
Ses cuers doit estre touz tans
Debonaires, douz et frans
Quant en ses precieus flans
Fu Diex .IX. mois renclus.

I — 1 *XIV* Talent m'est pris, *VIII* Talant me prant — 3 *VIII*, *X* plus bele — 4 *XIV omet* Vous; *III* noviau — 7 *XIV* si ai droit — 10 *IV* de ta v. — 11 *IV* Onques; *XIII* Si onques (*vers faux*) — 12 *X omet* Nule ; *XIV* Dame de; *III répète* de.

II — 13 *IV* Tes nons est; *III* pa tout — 14 *VIII* Si haut de sus — 15 *III* grant joie (*vers faux*); *XIV* Li angle grant joie en font, *IV* Que nes li angle joie en font — 18 *X*, *XIV* dist, *XIII* vit, *IV* doit — 19 *IV* paraut, *II* parolt, *XIV* parot, *VIII* parost ; *XIII* Ne tant en parolt par font ; *II omet le second* en — 20 *III* Qu'encore ; *XIII* n'en soit ; *IV omet* en — 21 *X* dainst estre — 22 *XIV* Debonaire ; *VIII*, *X omettent* douz — 24 *VIII* mois reclus, *II*, *III*, *XIII* mois ou plus.

Digitized by Google

III

En ses flans cil s'enserra
Qui soir et main
Quanqu'en ciel et en terre a
Enclot dedenz sa main.
Entour li si bon umbre a
Et si tres sain
Que Diex en li s'aümbra
Et jut dedenz son sain.
Ce fu l'ente ou crut li fruiz
Dont diables fu souduiz,
Qui touz nos avoit destruiz
Par le forfait d'Evain.

IV

Eve a mort toz nos livra
Par son fourfait.
Marie nous delivra :
Par li sons tuit refait.
Qui de douz cuer l'amera
Et de parfait
Ja voir dampnez ne sera
Pour rien qu'il ait mesfait,
Car de touz ceus trait l'amer
Qui la welent reclamer.
Diex, Diex, Diex! con douz amer
Si douce dame fait.

V

En si douce dame amer
A grant deduit ;
En s'amour n'a point d'amer,
Ainçois i a grant fruit.
Chascuns la doit reclamer
Et jor et nuit,
Car c'est l'estoile de mer
Qui tout le mont conduit.
Qui l'aimme et sert en cest mont
Ne puet estre qu'il ne mont
Devant Dieu lassus amont.
Pour Dieu, amons la tuit.

XVI

(Raynaud 1836)

MANUSCRITS : *I* ; *II*, fol. 40 v° b-41 ; *III*, fol. 2 v° b-3 ; *IV*, fol. 11 ; *V* ; *VIII*, fol. 7 ; *IX*, fol. 40 v° ; *X*, fol. 6 v° b-7 ; *XI*, fol. 5 ; *XIII*, fol. 5 ; *XIV*, fol. 105. — La musique est notée dans *I-IV*, *VIII*, *X* et *XIII*.

ÉDITION : Poquet, *Miracles de la Vierge*, col. 19.

III — 25 *X* Een (*sic*)ses flans s'enserra — 26 *XIV* Qui fist et soir et main — 28 *IV*, *VIII*, *X* Enclost — 30 *IV*, *X omettent* tres — 33 *X* li ente (*vers faux*) — 34 *III*, *X* Dont li d. — 35 *II*, *XIII omettent* Qui — 36 *III* Pa le ; *VIII*, *X* le pechié.

IV — 37 *VIII omet* toz — 38 *XIII* s. forfait, *VIII* s. forfet, *II*, *III* s. seurfait, *XIV* s. meffet — 40 *IV*, *VIII*, *XIII* sont, *XIV* somes (*vers faux*) — 41 *VIII*, *XIV* de bon cuer, *X* de voir cuer — 42 *X* Et de refait — 44 *II*, *IV*, *XIII*, *XIV* P. riens, *X* De mal ; *XIV* forfait — 45 *XIII* Car de touz tolt l'amer.

V — 56 *II*, *III*, *XIII* monde (*vers faux*) — 58 *IV*, *VIII*, *X* ki ne.

Digitized by Google

VERSIFICATION : a b a b a b c c c *D* E *D*. *Coblas singulars*. 7 7 7 7 7 7 6 6 6 5 7 10

Le refrain. Je crois que le refrain, qui revêt dans les manuscrits des formes diverses, consiste en trois vers (v. 10-12 de mon édition). La leçon originale est peut-être celle qui se lit dans *IV* et *XIV* :

Bele douche d'ame,
Mere Dieu, aiés merchi !
Merchi, merchi de ma caitive d'ame !

III omet au v. 11 *aiez merci* (mais les mots se trouvent dans l'amorce du refrain, au couplet II). La leçon de *IV* et *XIV* est donnée aussi par *XIII*, sauf qu'au dernier vers *merci* est répété trois fois. *II* donne la même leçon que *XIII*, sauf qu'un *merci* a été biffé après coup.

IX et *X* lisent les v. 11 et 12 ainsi :

Mere Dieu, aiez merci
De ma chetive d'ame,

et *VIII* :

Mere Dieu, aie de moi merci,
Merci de ma chetive d'ame.

A la fin des couplets II et suiv. le refrain n'est en général qu'amorcé, et présente des variantes sans intérêt. *II* et *XIII* omettent *douce* au v. 23 ; à la fin du dernier couplet, le refrain est, dans *XIII*, transcrit dans la même forme qu'au premier ; dans *II*, il revêt la forme que voici : *Bele douce dame, mere Dieu, aiés merci, merci, merci*. *IX* ajoute *Et* au début du v. 23 et lit aux v. 34 et 35 : *Bele douce dame, aiés merci*, aux v. 46 et 47 : *Mere Dieu, aiés merci*, et aux v. 58-60 : *Bele douce dame, mere Dieu, aiés merci, merci*. *X* lit à la fin du dernier couplet : *Bele tres doche dame, mere Diu*. *VIII* lit aux v. 34 et 35 : *Bele et tres doce dame, mere Dieu, merci*, et aux v. 58-60 : *Mere bele doce Dieu*. A la fin, *III* lit : *Bele tres douce dame, merci*.

Graphie de *III*. Variantes de *II*, *IV*, *VIII-X*, *XIII* et *XIV*.

I Esforcier m'estuet ma voiz
Quant de celi me souvient

I — 1 *IX* Desforcier, *X* Reforcier — 2 *IX*, *XIV* Quant de cele, *X* Char de chelui.

Digitized by Google

Qui la sorse est et la doiz
Dont touz biens nos sourt et vient.
Trop est cuiverz, trop est froiz
Qui ne l'ainme, doute et crient.
Hé ! mere au roi dou ciel,
Plus ies douce de miel ;
Oste de moi le fiel.
Bele douce dame,
Mere Dieu, aiez merci !
Merci, merci de ma chaitive d'ame !

II

Mere Dieu, tu ies la fleurs
Ou li sires descendi
Qui en croiz pour pecheeurs
Ses sainz membres estendi.
Paradis ta grant douceurs,
Douce dame, nous rendi.
Saus est par toi li mons,
Porte ies dou ciel et ponz,
Doiz de douceur et fonz.
Bele douce dame,
Mere Dieu, aiez merci !
Merci, merci de ma chaitive d'ame !

III

Mere Dieu, tu ies la tours

---

3 *IV, XIV* Ki est la sourse et, *IX* Qui la rose est et, *X* Ki est la rose et — 4 *IX* D. li bien nos s. et v., *IV, VIII, XIV* D. tous li biens n. s. et v. (*vers trop long*), *XIII* D. t. b. noz sourvient (*vers trop court*), *X* D. nous vient tous li biens et vient (*sic*) — 6 *X* Ki ne l'aime et sert et cr. — 8 *IV* d. que miel — 9 *IX, XIV* Ostez ; *III ajoute à la fin* amer. — *Sur les variantes du refrain, voir ci-dessus*, p. 488.

II — 16 *IV omet* sainz ; *X* Tos ses menbres estendi — 17 *IV* grans doucheurs, *IX* grant douceur — 19 *IX* Sains est, *XIII* Toz saus est (*vers faux*) ; *III, X* pour toi — 20 *IV, XIV* Du chiel ies porte et pons, *X* Du chiel es et porte et pons (*vers trop long*) — 21 *VIII* Doiz et doçor.

III — *Avant ce couplet, le copiste de IV a transcrit par erreur le début du couplet* IV :

Mere Dieu tout son tans pert
Qui a,

puis, correctement, le couplet III. Cette erreur se retrouve dans X, où on lit, à la place des v. 25 *et* 26 :

Mere Diu, tout son tans pert
Ki t'a perdu, tu es la tours,
Tu deffens et escremis.

Digitized by Google

Qui deffens et escremis
Del diable et de ses tours
Tes servanz et tes amis.
Tant nous rent de granz estors
Li decevanz anemis
Tost nos aroit dontez,
Vencuz et seurmontez,
Se n'ert ta grant bontez.
Bele douce dame,
Mere Dieu, aiez merci !
Merci, merci de ma chaitive d'ame !

IV Mere Dieu, tout sen tens pert
Qui a toi servir n'entent;
Mais cil, dame, qui te sert
Et a toi honorer tent
L'amor ten fil en desert
Et paradis en atent.
Tu ne puez a nul fuer
Haïr ne geter puer
Nului qui t'aint de cuer.
Bele douce dame,
Mere Dieu, aiez merci !
Merci, merci de ma chaitive d'ame !

V Mere Dieu, a ten fil douz,
Qu'alaitas de ten douz lait,
Deprie que ça desouz
En oubli mis ne nos ait,

---

26 *VIII* Qui desfent et escremist — 27 *VIII* De deables et — 28 *IX* Tes serjanz, *XIV* Tes sergens — 29 *IX* T. n. tant de; *XIV* fors estours — 30 *IV*, *X*, *XIV* Li morteus anemis, *IX* Li dieu anemis — 31 *VIII* aroiz dontez, *XIII* aroit donques, *IX* aroit du tout — 32 *III*, *XIII* Venchuz — 33 *X* grans, *XIII* granz.

IV — 37 *III omet* tout; *IV* M. d. toz tans pert (*sic*) — 39 *X* Mais mere Diu ki te sert — 40 *IV omet* Et — *X omet les v.* 41 *et* 42 — 43 *X* Tu nel pues ains .j. fuer, *XIV* Tu nes pues a nisun fuer.

V — 49 *II omet* Dieu; *X* Mere diu a ton dous fil — *VIII lit les v.* 49 *et* 50 *ainsi* :

Mere Dieu qui aletas
Ton doz fil de ton doz let

— 52 *XIV* En oubli nul de nous n'ait, *X* En nobli (*sic*) mie ne nos lait.

Digitized by Google

Mais si fins nous face touz
Qu'a la fin soions si fait
Toi et lui de cuer fin
Loer puissons sanz fin,
Sanz fin, sanz fin, sanz fin.
Bele douce dame,
Mere Dieu, aiez merci !
Merci, merci de ma çhaitive d'ame !

XVII

(Raynaud 1677)

MANUSCRITS : *I*; *II*, fol. 41 ; *III*, fol. 3 ; *IV* [1], fol. 11 v° ; *IV* [2], fol. 146 b ; *V*; *VIII*, fol. 7 v°-8 ; *IX*, fol. 40 v° b-41 ; *X*, fol. 7 b; *XI*, fol. 5 b; *XII*, fol. 108 v° ; *XIII*, fol. 5 v° ; *XIV*, fol. 105 b. — Dans le ms. *VIII*, le fol. 8 a été refait. — La musique est notée dans *I-IV*, *VIII*, *X*, *XI* et *XIII*. Le début de la mélodie a été publié par J.-B. Beck, *Die Melodien der Troubadours*, p. 117.

ÉDITION : Poquet, *Miracles de la Vierge*, col. 21.

VERSIFICATION : 8 a b a b a b a b. *Coblas singulars.*

Graphie de *III*. Variantes de *II*, *IV* [1], *IV* [2], *VIII-X*, *XIII* et *XIV*.

I

Quant ces flouretes flourir voi
Et chanter oi ces chanteours,
Por la fleur chant qui a en soi
Toutes biautez, toutes valours.
Elle est et mere et fille au roi,
Rose des roses, flours des flours.
Certes, mout l'aim ; Diex doint qu'aint [moi
Et qu'ele i mete bones mours.

53 *XIV omet* touz — 54 *X* A la fin — 55 *XIII* Toi et li de cuerfin, *III* Toi et lui de fin cuer, *IV* Toi de cuer fin (*sic*), *X* Toi de cuer, *XIV* De cuer toi (*sic*) — 56 *VIII* Puissons loer sanz fin — 57 *II*, *IX*, *XIII omettent tout le vers* ; *III*, *VIII omettent un* sanz fin ; *XIV ajoute deux* sans fin.

I — 2 *III* voi ces — 4 *IX* Toute biauté toute valors, *IV*[2] Toutes bontés toutes valors — 5 *IV* [1], *IV* [2], *IX omettent le premier* et ; *II*, *XIV* a roi, *IV* [1], *VIII* a toi, *X* a coi — 6 *III*, *IV* [2], *IX* Roses des — 8 *III*, *IV* [1], *XIII* bones meurs, *VIII* bonne amors.

Digitized by Google

II

La fleurs dont chant est fleurs roiaus.
De nule fleur tant de bien n'ist :
C'est li vergiers, c'est li praiaus
Ou sainz Espirs s'aombre et gist,
C'est la pucele emperïaus
Qu'apelons mere Jhesucrist,
Ou li fix Dieu, qui tant fu biaus,
Pour nos sauver char et sanc [prist.

III

Mere Dieu, trop a le cuer vain
Qui ne te sert par grant deduit,
Quar tu portas en ten douz sain
La douce espece et le douz fruit
De quoi nos sommes soir et main
Rasazïé et peü tuit;
Sacrares fus dou sacré pain
Qui les angles paist jor et nuit.

IV

Dame, seur touz nons est li tiens
Douz et piteus, dignes et haus.
Tu ies la doiz de touz les biens.
Tu ies dou ciel ponz et portaus.
Dame, tu ies de toutes riens
Touz li confors, touz li consaus :
Par tes precés touz nous soutiens,
Quar seur touz sainz puez tu et [vaus.

V

Dame d'aval, dame d'amont,
Dame de quanque Diex a fait,
Ta granz douceurs bien nos semont
Que te servommes tuit affait.
Dame, bien ont monté le mont,
Bien sunt gari, bien sunt refait
Cil qui te servent en cest mont,
Car ja leur lit ou ciel sunt fait.

XVIII

(Raynaud 20)

MANUSCRITS : *I*; *II*, fol. 41 v°; *III*, fol. 3 v°; *IV*, fol. 11 v° b-12 b; *V*; *VIII*, fol. 8; *IX*, fol. 41; *X*, fol. 7 v°; *XI*, fol. 5 v°; *XII*, fol. 109; *XIII*, fol. 5 v° b-6 v°; *XIV*, fol. 105 v° b-

II — 9 *IV* ² La fleur dont je vous chant est fleur roiaus, *IX* Flor douz chant et flor roiaux — 10 *XIV omet ce vers*; *III* De nule fleurs — 12 *IV* ², *XIV* espris, *IX* esperiz — 15 *VIII*, *X* est biaus.

III — 19 *IX* portes — 20 *IX* espice; *IV* ² *omet* et — 21 *IV* ² De coi somes et soir et main — 23 *IX* Sacrieres; *II*, *IV* ², *VIII*, *X* fu; *II*, *VIII*, *XIII* de s. p. — 24 *IX* jor et main.

IV — 25 *IX* li tons — 26 *III*, *IV* ² dignes et biaus; *VIII* Piteus et doz dines et hauz, *IX* Piteus et bons dignes et hauz — 28 *IX* et potauz — 29 *III*, *X*, *XIV* toute riens — 30 *VIII* Li conforz et toz li consiax.

V — 35 *IX* Ta grant douçor touz nos semont, *X* Ta grant grace bien nos semont, *IV* ¹ Tes grans biens trestous nous semont — 36 *IV* ¹ tout a fait; *X* Ke te servons trestout a fait — 38 *IX omet* gari bien sunt — 40 *IV* ¹, *IV* ², *XIV* ont fait; *X* Car ja lor lit ont el chiel fait.

Digitized by Google

106; *XV*, fol. 15 v° b-16 b. — La musique est notée dans *I-V*, *VIII*, *X*, *XI*, *XIII* et *XV*.

ÉDITION : Poquet, *Miracles de la Vierge*, col. 23.

VERSIFICATION : 10 *a b b a c c d d*. *Coblas doblas*.

Même schéma dans une chanson de Philippe de Novare (Raynaud, 190[a]; éd. Kohler, *CFMA*, n° 10, p. 39) qui n'est pas notée.

Graphie de *III*. Variantes de *II*, *IV*, *VIII-X*, *XIII-XV*.

I
Pour conforter men cuer et men courage
.I. son dirai de la virge honnoree
Qui en ciel est et en terre aouree,
Qui touz nous a delivrez de servage.
A li amer soit chascuns ententix,
Car tant par est debonaire et gentix
Touz ses amans met ou ciel et marie;
Mout se fait bon marïer a Marie.

II
En nostre Dame a mout haut mariage,
Quar lués qu'a li s'est l'ame marïee
De fole amor l'a mout tost varïee
Et mout l'a tost retraite de folage.
Mout par est fox et mout est enfantix
Qui ne la sert malades et santix :
Toz ciax donra qui bien l'aront servie
Joie sanz fin et pardurable vie.

III
Pucele en cui toute douceurs repose,
Chascuns te doit amer de toute s'ame.
Amer te doit touz hom et toute fame
Et honnourer par deseur toute chose.

I — 3 *XV* ies et — 4 *XV* nous as ; *III*, *VIII* delivré — 5 *IX* A lui ; *IV*, *VIII*, *X*, *XIV* servir ; *IX*, *XIV écrivent* ententis : gentis : enfantis : santis, *XIII* ententiz : gentiz : enfantiz : sante (*sic*) — 6 *XV omet* par — 7 *XIII* maint ou ; *IV*, *VIII*, *X* K'en paradis tous ses amis marie — 8 *VIII*, *IX* en Marie.

II — 9 *IV*, *VIII* En n. D. a m. b. m., *X* A n. D. a mout bon m. — 10 *III* Quar lues qu'a lui, *IX* Qu'alors qu'a lui ; *XIV* Puis que l'arme s'est a li mariee, *X* Ke lues ke l'ame s'est a li mariee — 11 *III*, *XV* De f. a. m. t. l'a variee — 12 *III* Et mout tost l'a r. de f. — 13 *II*, *X*, *XV* faus — 15 *XIII* A touz celz (*vers faux*) ; *X* donna, *VIII* dira — 16 *XV* Joies ; *XIV* par-menable.

III — 17 *XIV* en qui tant de d.; *XV* toutes d. — 20 *IX* par desus.

Digitized by Google

Dame, dou ciel la porte desserras,
Dame, en haut liu touz ciax i aserras
Qui bien t'avront servie et reclamee.
Bien iert de Dieu qui bien t'avra amee.

IV Fleurs d'esglentier, fleurs de lis, fresche rose,
Fleurs de touz biens, fleurs de toutes fleurs, dame,
En tes sainz flans cil s'enclost, clere jame,
Qui en son poing toute rien a enclose :
En tes sainz flans le roi des rois portas,
En tes sainz flans tous depors aportas :
Tu aportas la deportant portee
Qui au monde a toute joie aportee.

V Dame, de cui tant de douceur recorde
Et tant de bien toute sainte Escriture,
Mout est cil fox et de male nature
A toi servir qui touz tanz ne s'acorde.
Qui mout ne t'aimme obscurs est mout et laiz,
Mais cil qui t'aimme est plus blans que nus laiz.
Qui t'amera, pucele delitable,
En paradis sera a riche table.

VI Fluns de douçour, fonz de misericorde,
Pecine et doiz qui tout le monde cure,

---

21 *XV* la port — 22 *II*, *XIII* *omettent ce vers et lisent au vers précédent* desserans; *IX* Dame qui en (*vers faux*) — 23 *XIII* t'aroit; *XIV* s. et honoree, s. et honeree et reclamee — 24 *XIV* Bien ait.

IV — 27 *IV* clere game, *II*, *XIII* clere gemme, *XV* clere gesme, *III* digne gemme, *VIII* clere dame — 28 *IV*, *IX* toute riens, *X* tote riens, *VIII* totes riens, *XIV* toute cose ; *IX* as enclose — 29 *XIV* le roi del ciel — 30 *III* *omet ce vers* ; *II* tes douz fl., *IX* tes ses fl. ; *XV* tot deport, *IX* touz deport, *XIII* touz les depors (*vers faux*), *X*, *XIV* tous depors, *IV* tous apors; *VIII* tot le deport portas — 32 *III* *répète* toute; *XIII* Tu a. de la portant portee.

V — *X* *omet ce couplet* — 33 *XIII* cui tant de douceurs, *VIII* cui tante douçor, *IX* cui toute douceur — 34 *III* bien ait en s. E. — 35 *II*, *IV*, *XV* faus; *XV* de fole n., *VIII* de pute n., *IV* de malaventure — 37 *XIV* est et mout lais — 38 *VIII* *omet* est ; *XIII* plus biaus, *IV* plus dous; *VIII*, *IX* que n'est lez — 40 *XV* serra (*c'est*, *comme le* sera *du texte*, *le futur de* seoir); *XIII* a haute table.

VI — 41 *III* Fleurs de douçours, *IX* Flun de dolceur; *IX* flun de mesericorde, *IV*, *X*, *XIV* fluns de misericorde — 42 *IV*, *VIII*, *XIV* Puchele dois, *X* Puchele et dois.

Digitized by Google

De touz pechiez touz nos leve et escure
Et a ten fil, dame, touz nos concorde.
Chascuns de nos, dame, s'est tant mesfaiz,
Se tu nos lais jugier selonc nos faiz
Dampné serons en flamme pardurable.
Merci, merci, roïne esperitable!

XIX

(Raynaud 1644)

MANUSCRITS : *I*, fol. 110; *II*, fol. 158 v° b-159 b; *III*, fol. 102 v° b-103 v°; *IV*, fol. 99 v°-100; *V*, fol. 102 v°; *VI*, fol. 122; *VII*, fol. 97 v°; *XVII*, fol. 72. — La musique est notée dans *I-V*.

ÉDITION : Poquet, *Miracles de la Vierge*, col. 129. Extrait du manuscrit *XVII* par Paulin Paris, *Manuscrits françois de la Bibliothèque du Roi*, VI, 314.

VERSIFICATION : a a *b* c c *b*. *Coblas singulars*.
8 8 6 8 8 6

Graphie de *III*. Variantes de *II* et *IV*.

I

Las, las, las, las! par grant delit
Ai chanté desque ci et lit;
Or m'a fait tel contraire
Li anemis, li fel, li froiz,
Las, las, las, las! qu'a haute voiz
Crïer m'estuet et braire.

II

Las, las! pour quoi me remuai,
Quant je ma dame perdue ai,
La virge Leochade,
Que j'amoie tant de mien cuer?
Revenez tost, ma douce suer,
Ma douce amie sade.

---

44 *IX omet* touz; *IV*, *IX*, *X*, *XIV* acorde — 45 *IV*, *IX*, *XV* dame tant s'est meffais, *X* dame tant est meffais; *II* Chascuns de nous s'est tant vers Dieu meffais, *XIII* Chascuns de noz s'est tant meffais vers Dieu — 46 *III* nos vieus j.; *IX* Se nos volez jugier s. n. f., *XV* Se tu nos lais virge s. n. f. — 47 *III*, *IX* Dampnez; *XV* flambe, *II*, *IX* flanbe; *X* Dampné s. en pardurable flame — 48 *XIII omet ce vers*; *IV*, *X* puchele esperitable.

I — 2 *II* Ai dusqu'a ci chanté et lit, *IV* Ai duques chi canté et lit — 4 *III* fel li forz — 6 *II* M'estuet crier et br., *IV* Crier me fait et br.

II — 7 *II* Las las las las pour quoy me remuai — 9 *III* La douce v. L. — 10 *IV* C'amoie tant de tout mon c.

Digitized by Google

III

He, mere au roy de tout le mont,
Avec ta virge emblee m'ont
Larron ta bele ymage,
Devant cui m'ere tant ploiez ;
Mes las de cors afebloiez
En iert tout mon aage.

IV

Bien m'avoit dit li anemis
Que je mar m'estoie entremis
De cest livre ci faire,
Qu'encor m'en feroit soupirer,
Mes chevox traire et detirer,
Haut crïer et haut braire.

V

De duel me fust li cuers remis,
Mais tel confort, dame, i as mis,
Et tex est m'esperance
Que ta douceurs me secourra :
Ta douceurs soufrir ne porra
Qu'aie tel mesestance.

VI

Pucele ou toute pitiez sourt,
Se ta douceurs me fait le sourt,
Brieve et courte iert ma vie.
Daingne ta virge renvoier
Qu'anemis pour moi faunoier
M'a tolue et ravie.

VII

Virge, revien sanz demourer.
Ja ne te finent de plorer
Et privé et estrange.
Se je te pleur, j'ai mout grant droit :
Tes moustiers me samble orendroit
Plus laiz c'une viez grange.

VIII

Virge, revien sanz delaier.
Par ten mostier tout estraier
Vont criant ti malade.
Plourant me dïent li auquant :
« Las ! verrons mais ne tant ne quant
De sainte Leochade ? »

IX

Las ! las prïeus, que devenrai ?
Jamais en nul liu ne venrai
Que chascuns n'en mesdie :
Petit et grant diront a fait
Que la virge par men mesfait
Perdue est et perie.

X

E, dolanz prïeus, que dirai ?
Tant de doleur et tant d'ire ai
Que ne sai, las, que dire.
D'ire chascuns en mesdira,
Chascuns tant de duel et d'ire a
Pour peu n'enrage d'ire.

IV — 23 *IV* et dechirer.

V — *A la place des v.* 28-30, *II lit* : Que ta douceurs souffrir ne puet qu'aie tel mesestance.

VI — 33 *IV* est.

VII — 42 *IV* lais d'une.

VIII — 46 *III* Plourant mendiant — 47 *II* venrons — 48 *II* La virge Leochade.

IX — 49 *IV* devenras — 50 *II* en nului ne venrai, *IV* en cel liu ne venrras — 54 *IV* P. ai et p.

X — 56 *III omet le second* tant — 59 *IV* Cascuns de duel tant et d'ire a.

Digitized by Google

XI

Las, las! toz jors mais gemirai,
Noier en Aisne ge m'irai
Se Diex ne me ravoie.
Las! pour peu ne me desespoir.
Las, las! qu'ai dit ? Espoir, espoir
Qe grant duel siut grant joie.

XII

Anemis, bien m'as abatu,
Bien m'as en grant duel enbatu.
Rugiens leo, qu'a de
Malice en toi, quant assambler
Fesis larrons pour moi embler
La bele Leochade !

XIII

Trop laidement m'as effreé,
Trop laidement m'as wi preé,
Laidement la contree
As trebuchié et mis ou fanc,
Qu'ainz i eüst .x. muis de sanc
Qu'a force en fust portee.

XIV

Chastiax de Vi, car crie or, brai !
Mis t'ai ou fanc, mis t'ai ou brai,
Quant je t'ai adiree
Cele qui tout resclarcisoit :
Touz li vaus en replendissoit
Et toute la contree.

XV

Chastiax de Vi, droit ai se pleur :
Mis t'ai en tristece et en pleur,
Quant perdue ai la gemme
Dont tant estoies ennorez.
Rendez la nos, sainz Ennorez,
Rendez la nos, no dame.

XVI

Mere Dieu, qui virge enfantas
Et qui ten pere a enfant as,
Plorant d'entier courage
Te deprions, et clerc et lai,
Que nos renvoiez sanz delai
Ta pucele et t'ymage.

XVII

Por le diable desvoier,
Daingne ta virge renvoier.
Touz iert forsenez d'ire
Li refroigniez, li ors camus,
Se tu *Te Deum laudamus*
Chanter nos faiz et dire.

XI — 65 *IV* dit encor espoir — 66 *II* Ce grant duel siert grant joie, *IV* Cis grans dex sieut grant joie.

XII — 69 *II* quant de.

XIII — 73 *II* m'a effreé — 74 *II* T. l. m'a hui p., *III* T. l. as wi p., *IV* T. l. m'as hui p.

XIV — 79 *II*, *III* crie et brai — 80 *III* Mis toi ou — 82 *IV* Celi — 83 *IV* resplendissoit, *II* retentissoit.

XV — 85 *II* as se pleurs (s *ajouté après coup*) — 86 *II* pleurs — 88 *III* estoie; *II* honourés, *IV* honerés — 89 *II* honourez, *IV* honerés.

XVII — 98 *IV* Degne t'ymage r. — 102 *II*, *IV* Nos fais chanter et dire.

Digitized by Google

XX

(Raynaud 1831)

MANUSCRITS : *I* ; *II*, fol. 159 b ; *III*, fol. 103 v°-104 ; *IV*, fol. 100 b ; *V* ; *VI* ; *VII*, fol. 98 c ; *XVII*, fol. 72. — La musique est notée dans *I-IV*. Le début de la mélodie a été publié par J.-B. Beck, *Die Melodien der Troubadours*, p. 117.

ÉDITION : Poquet, *Miracles de la Vierge*, col. 133. Extrait du ms. *XVII* par Paulin Paris, *Manuscrits françois de la Bibliothèque du Roi*, VI, 315.

VERSIFICATION : a a *b* c c *b*. *Coblas singulars*.
8 8 6 8 8 6

Graphie de *III*. Variantes de *II* et *IV*.

I

Seur cest rivage, a ceste croiz
Devons chasqu'an a haute voiz
Loer Dieu et sa mere.
Diex si piument nos regarda
No damoisele nos garda
Dedenz ceste iaue clere.

II

Loommes Dieu, et clerc et lai,
Qui .iiij. jors dedenz cest lai
Garda nostre avoee ;
A males genz l'i fist glacier
Li deables, qui esfacier
Cuida sa renommee.

III

Envie avoit li envïeus
Des biax miracles glorïeus
Que Diex pour sa pucele
Faisoit et fait sanz nul sejor ;
Ses nons essauce chascun jor.
Que buer nee fust elè !

IV

Li deables cuida sen non,
Qui tant par est de grant renon,
Abatre par envie ;
Quant si saint os furent ravi,
Si tres grant duel en eut a Vi
N'est nez qui le vos die.

V

Trop hardi furent et trop os
Cil qui emblerent ses sainz os
Et sa fiertre quasserent.
Il par firent trop grant mesfait,
S'en sont perdu, mort et desfait,
Onques l'an ne passerent.

I — 2 *IV* Devons canter a haute vois.

II — 10 *III* la fist — 11 *IV* Li d. li e.

III — 16 *II* F. et fait et nuit et jor — 18 *II* Que buer fust ele nee.

IV — 23 *II* duel i eut a Vi ; *IV* Si grant dolor en ot a Vi — 24 *III* qui la ; *IV* N'est nus qui le.

V — 29 *II*, *IV* S'en sont pendu (*bonne leçon ?*).

Digitized by Google

VI

Se Diex ne fust si secouranz,
Aisne, qui ert granz et couranz,
Tost l'en eüst portee;
Se Diex sour li ne s'apesast,
Perdue fust, qui qu'en pesast,
Ja ne fust mais trovee.

VII

Bien est diables deceüz :
Li nons la virge est plus creüz
Et plus est renommee
C'onques devant n'avoit esté.
Ci venrons mais chascun esté,
Car ci fu retrovee.

VIII

Lez ceste croiz niout douz baing a :
Trois jors ou .iiij. s'i baingna
La virge Leochade;
Jamais n'iert jorz n'en soit plus douz
Li rivages et li porz touz
Et l'iaue plus tres sade.

IX

De Dieu louer soions engrant
Et si faisommes feste grant
Chasqu'an seur cest rivage.
Ja n'i venra tant mehaingniez,
Se par creance i est baigniez,
N'en perde sen malage.

X

Chasqu'an a ceste Invention
Venrons ci a procession
Pour la Virge honoree.
Qui ne l'aimme, fox est naïs :
Tout enlumine le païs
Et toute la contree.

XI

Li hauz sires qui lasus maint
Touz çax et toutes celes maint
En la gloire celestre
Qui ceste joie maintenront
Et qui chasqu'an ici venront
Pour essaucier sa feste.

XII

Prions la tuit sanz nul delai
A jointes mains, et clerc et lai,
Que weille et daint requerre
Au haut seigneur de verité
Cest païs gart d'aversité,
De tempeste et de guerre.

XIII

Deprions li tuit a la fin
Qu'ele a Dieu deprit de cuer fin

VI — 32 *II* qui est (*écrit en abrégé*) fors et c. — 34 *III* Se Diex pour li — 36 *II* trouve.

VII — 41 *IV* Chi venrons nous cascun e.

VIII — 43 *IV* Ens ceste.

IX — 50 *III* faiste grant ; *IV* Et faisomes feste si grant — 51 *II* Chascun sour ce r., *IV* Cascuns sor cest r. — 52 *IV* Ja n'i venra tans meshaigniés, *II* Ja n'i ara contrait ne haingnié — 54 *III*, *IV* Ne perde.

X — 55 *IV* Cascuns a — 56 *III* Venront — 57 *III* Proier la (*vers trop long*) — 58 *IV* fax est.

XI — 65 *IV* Et qui cascun an ci venront.

XII — 67 *II* Prions li tout, *IV* Prions le tout.

XIII — 74 *IV* Que a Dieu ; *dans III*, de *de* deprit *est exponctué à tort.*

Digitized by Google

Qu'en cest an par sa grace
De touz ses biens nos doint plenté
Et qu'il envoit joie et santé
Touz çax de ceste place.

XIV

Deprions li ententiument
Qu'au piu Dieu prit pour nous piument :
Diex par sa grant merite
A bien faire touz nos avoit
Et par ses precés nos envoit
Wi le saint Esperite.

XXI

(Raynaud 12)

MANUSCRITS : *I* (*Annales archéologiques*, X, Paris, 1850, p. 70) ; *II*, fol. 159 v° b (seules les 15 premières syllabes) ; *III*, fol. 104 ; *IV*, fol. 100 v° b-101 b ; *V* ; *VI* ; *XVII*, fol. 73. — La musique est notée dans *I*, *III* et *IV* (à deux voix dans *III*).

ÉDITION : Poquet, *Miracles de la Vierge*, col. 135.

VERSIFICATION : 6 *a b a b c d c d* E F E F. *Coblas singulars*.

Texte de *IV*.

I

A sainte Leochade,
La virge glorïeuse,
L'enmielee, la sade,
La douche, la piteuse,
Devons hui, ce me samble,
Faire feste et memoire.
Dex nous maint tous ensemble
Par ses precés en gloire.
E ! pucele sans fiel,
Prie a ton ami douç
En la gloire du ciel
Nous conduie et maint tous.

II

Haute virge honeree,
Dame fus de Toulete,
Mais tant fus esmeree
Et tant fus pure et nete
C'onques ne degnas estre
Espouse a roi n'a conte,
Fors au haut roi celestre
Ki tous les rois sormonte.
E ! puchele sans fiel,
Prie a ton ami douç
En la gloire du ciel
Nous conduie et maint tous.

---

76 *IV* doinst.

XIV — 79 *III* Deprions li ententiuement, *II* Deprions li ententieument, *IV* Prions li ententieument — 80 *III* Que li piu Diex prit pour nos piument, *II* Qu'au piu Dieu deprit piument, *IV* C'au pieu Diu prit pour nous pieument — 84 *II*, *IV* Hui le — *II finit par* Amen.

II — *A partir de ce couplet, le refrain n'est qu'amorcé.*

Digitized by Google

III

Pucele debonaire,
N'est nus qui seüst dire
La dolor, le contraire,
Le honte, le martire.
Qu'endura ta chars tenre
Pour sauver l'esperite.
Ce nous doit bien aprendre
Que haute est te merite.
E! puchele sans fiel,
Prie a ton ami douç
En la gloire du ciel
Nous conduie et maint tous.

IV

Dex fait par ta proiere
Miracles et mervelles.
Les gens qui te requierent
I font festes et velles.
Nus en pelerinage
Ne vient a ta capele
Ne perde son malage
Se de bon cuer t'apele.
E! pucele sans fiel,
Prie a ton ami douç
En la gloire du ciel
Nous conduie et maint tous.

V

Deus fois, vierge sacree,
Nous as esté ravie;
N'en pues estre portee,
Car il ne te plaist mie.
Tu aimes la contree,
Fresche rose espanie,
Car mout i es amee,
Honeree et servie.
E! pucele sans fiel,
Prie a ton ami douç
En la gloire du ciel
Nous conduie et maint tous.

VI

Vierge, par ta requeste
Consaut li rois de gloire
Tous cheus qui font ta feste
Et qui t'ont en memoire.
Deprie au roi celestre
Qu'i gart par sa poissanche
Cest païs et cest estre
De toute mesestanche.
E! pucele sans fiel,
Prie a ton ami douç
En la gloire du ciel
Nous conduie et maint tous.

VII

Leochade, deprie
A la dame des angles,
C'est la virge Marie,
Ki siet sor les archangles,
Par sa grant courtisie
Si parfais tous nous face
K'en pardurable vie
Veoir puissons sa face.
E! pucele sans fiel,
Prie a ton ami douç
En la gloire du ciel
Nous conduie et maint tous.

XXII

(Raynaud 1930=1600)

MANUSCRITS : *I*; *II*, fol. 157 b; *III*, fol. 107 b; *IV*, fol. 142

VI — 65 roi de gloire.

Digitized by Google

b; *V*; *VI*, fol. 123; *VII*, fol. 101 b; *VIII*, fol. 145; *IX*, fol. 138 b; *X*, fol. 111 v° b-112; *XI*, fol. 106 b; *XV*, fol. 15 b; *XVI*, fol. 102 b; *XVII*, fol. 75; *XVIII*, p. 367 (seuls les couplets IV et V; éd. Wackernagel, *Altfranzösische Lieder und Leiche*, p. 185; cf. *Romania*, XXXVI, 303, n. 4); Rouen, 533, fol. 114 (le seul couplet IV, éd. Paul Meyer, *Romania*, XXXVI, 305). — La musique est notée dans *I-IV*, *VIII*, *X*, *XI*, *XV* et *XVI*. La mélodie est différente dans *III* et *XVI*.

ÉDITION : Poquet, *Miracles de la Vierge*, col. 385.

VERSIFICATION : 10 a *b* a *b* a *b b* a. *Coblas singulars* à rimes dérivatives.

Graphie de *III*. Variantes de *II*, *IV*, *VIII-X*, *XV*, *XVI* et *XVIII*.

I

Pour la pucele en chantant me deport
Qui touz deporz et toute joie aporte.
Mout se deporte en deportant deport
En li porter honneur qui se deporte.
Ne puet venir n'ariver a droit port
Qui ne la sert et honneur ne li porte,
Car c'est li ponz et la planche et la porte
De paradis, ou tout sunt li deport.

II

Dame, de cui sont tout bien recordé,
Ramentoi moi a ton fil et recorde.
Trop m'ont a lui mi pechié descordé,
Plourant te pri que tu faces l'acorde.
Pucele, a toi vont tuit li descordé,
Car la doiz ies de pais et de concorde,
Fluns de douceur, fonz de misericorde;
Quant te plaira, tost m'aras acordé.

I — 1 *III* Pou — 2 *IX* Qui tout deport — 4 *III* En lui; *IV*, *X* En li honeur porter ki se deporte — 8 *IX omet* sunt; *II* ou sunt tout li d., *XV* et tout sont li d.

II — 9 *XV omet* tout; *IV* racordé; *X* cui bien s. r. — 10 *IX omet ce vers*; *II* et acorde, *XV*, *XVI* et racorde; *X* Racorde moi a ton fil et acorde, *IX* Racorde moi a ton fil et t'acorde, *IV* Rapaie moi a ton fil et racorde — 11 *II*, *III omettent ce vers* — 12 *VIII* que tu en f. (*la leçon primitive était peut-être* que tu'n f.) — 13 *IX omet ce vers*; *XV*, *XVI* a cui; *III omet* vont — 15 *II*, *IV*, *IX*, *X* douceur flunz de — 16 *VIII*, *X*, *XVI* Q. toi; *XV* racordé.

Digitized by Google

III

Pucele, ou tuit queurent li desvoié,
Toz desvoiez a droite voie avoie.
Maint esgaré a par toi ravoié
Li rois qui est veritez, vie et voie.
Dame, par cui sunt tout bien envoié,
Tel volenté de toi servir m'envoie
Qu'en paradis ta clere face voie.
Ravoie moi, lonc tans ai forvoié.

IV

Porte dou ciel, pucele de grant pris,
Con buer fu nez qui t'aimme, sert et prise!
A toi servir s'est touz aers et pris
Qui ta douceur, douce dame, a aprise.
Qui de t'amour, fleur de pris, est espris,
Toutes amours tost desdaingne et desprise.
Qui bien te sert, pucele bien aprise,
Ja de mort n'iert engingniez ne soupris.

V

Dame, tant fus par pensee et par fais
Esmeree, nete et pure et parfaite
Que de ta char vout li rois estre fais
Qui de nïent toute chose avoit faite.
Dame, par toi fu estainz li mesfaiz
Qu'Eve avoit fait, qui tant s'estoit mesfaite.
Par ta douceur a ten douz fil m'afaite
Des granz pechiez dont vers lui sui mesfais.

III — 17 *XV* Pucele o toi; *X* Puchele ou keurent tout li desvoié — 18 *XV* avoies — 21 *IV* avoié — 23 *IX omet ce vers.*

IV — 26 *XV* Com buen, *XVI* Com boen, *IX*, *X* Con bon, *XVIII* Combein; *II*, *IX*, *XVIII* t'aimme et sert; *XV* et prie — 27 *II*, *IX*, *XV*, *XVI*, *XVIII* s'est tost, *IV*, *X* s'est tous, *II*, *VIII* s'est touz — 28 *VIII* dame doce; *XVIII omet* a — 29 *IV*, *X*, *XV* flor de pris, *XV* flors de pris, *II* fleur de lis, *VIII* flor de joie, *IX* douce dame — 30 *IV*, *VIII*, *X*, *XVI* T. a. jete puet et d. — 32 *XV omet* mort; *IV*, *VIII*, *X* Ja n'iert de mort.

V — 33 *II* D. tu fus, *XV* D. tans fus; *III* par pense — 34 *II* Esmeree et nete (*bonne leçon?*); *VIII*, *IX* nete pure — 36 *XV* fait — 37 *II* D. par toy estains fu li m., *VIII*, *X*, *XVI* D. par cui fu estainz li m., *IV*, *IX*, *XV*, *XVIII* D. par cui estains fu li m. — 38 *XV* qui tant estoit m., *IX* qui trop s'etoit m., *XVI* qui trop s'estoit m., *IV*, *X*, *XVIII* qui trop estoit m., *VIII* qui trop iere m. — 39 *IV*, *VIII*, *X* A ton douc fil par ta douchor m'a.

Digitized by Google

XXIII

(Raynaud 556)

MANUSCRITS : *I* (*Annales archéologiques*, X, 1850) ; *III*, fol. 107 v°-108 ; *V* ; *VI* ; *VII* ; *VIII*, fol. 145 v°-146 ; *IX*, fol. 138 v° ; *X*, fol. 112 b ; *XI*, fol. 107. — La musique est notée dans *I*, *III*, *VIII*, *X* et *XI*. Selon M. Gennrich, la mélodie de *III* est différente. La musique de *X* a été reproduite en phototypie par Pierre Aubry, *Les plus anciens monuments de la musique française*, planche VIII.

VERSIFICATION : *a* b *á* c c b d d b.
7 7 8 7 3 7 7 3 7

Coblas singulars. « C'est peut-être le plus ancien exemple français de ce qu'on appelait au XIVe siècle des poésies à *rimes reprises* » (Paul Meyer, *Romania*, XVII, 436).

Graphie de *III*. Variantes de *VIII-X*.

I

Mere Dieu, virge senee,
Nee fus en plain croissant ;
En croissant va ta renonmee,
Nonmee ies seur tout renon.
Toi renon,
Toi lo, toi vois aourant ;
Ourant te quier de cuer fin
Qu'a la fin
Te truit m'ame secourant.

II

Dame qui mondas le monde,
Monde si m'ame en cest mont
Que mont lasus la lasse inmonde.
Monde virge, qui te sert
Tant desert
Que Diex ou ciel le semont.
Le mont as bien seurmonté :
Tuit monté
Vont li tien lasus amont.

III

Mere Dieu, de nostre amere
Mere, la pais pourtraitas.
Trait as le monde de misere.
Mis ere Adans et si fil
En essil
Quant a Dieu les affaitas.
Fait as la pais dou meffait

I — 2 *VIII* cressant — 3 En *manque dans tous les mss* ; *VIII* cressant — 4 *III* Nonmés ies ; *VIII* soz touz renons — 6 *IX* vois querant — 7 *IX* Ou tant requiert douceur si — 9 *VIII*, *X* Te truist ; *IX* Te va m'ame secorant.

II — 11 *X* Mondes ; *VIII* cest monde ; *IX* Mout desir m'ame en cest monde — 12 *IX* Qu'amont — 14 *IX* Il desert — 15 *IX* el ciel les monde — 16 *III*, *X* Le m. a bien — 17 *VIII* Tot, *X* Tout — 18 *IX* V. li ton.

III — 19 *X* n. amer — 20 *X* Le pais pourtraitastes — 21 *IX*, *X* le mont — 22 *VIII* Mis erent — 23 *X* En eschiel — 25 *IX*, *X* Faite as ; *X* le pais des mesfais.

Digitized by Google

Qu'Eve eut fait,
Virge qui Dieu alaitas.

IV

Touz biens fust touz tanz en seve,
S'Eve n'eüst tant mespris.
Bien pris fumes tuit a la feve.
Eve, par ten eschevez
Sanz chevez
En jut Diex pour ses amis.
Se mis ne fust en .i: fust,
Chascuns fust
En enfer ars et remis.

V

En tes flans, virge pucele,
Cele fist Diex et reclus;
Reclus i fu com en s'ancele.
Celle fierce ies dont Diex trait
Le fort trait
Dont diables fu confus.
Tu fus la fierce couranz,
Secouranz,
Dont en l'angle fu conclus.

VI

En sen angle, par mesfaire,

---

26 *IX* Qu'eve avoit fait; *X* Ke eve (*le reste du vers manque*).

IV — 28 *X omet* tanz — 29 *VIII* S'eve tant n'eust mespris — 30 tuit *est illisible dans X*; *IX* a la seve. *On se demande si l'original ne portait pas, comme la fin du vers précédent*, Mès pris (*au lieu de* Bien pris) — *Les v.* 31-33 *nous restent incompréhensibles. Le texte ci-dessus reproduit la leçon de III. Voici celle des autres mss.*

VIII

Eve par ton eschiu' 31
Sont cheues 32
En iudix por ses amis 33

X

Eue par ton eschiues
manque
Enuit dix pour ses amis

IX

Eue partout escheuez 31
Sanz cheuez 32
En vic diex pour ses amis 33

Eve *peut être un génitif dépendant de* seve, *ou plutôt* (*si* ten, ton *est la bonne leçon*) *un vocatif* (*j'ai ponctué ainsi*). *Mais quelle est, v.* 31, *le sens de* eschevez (*c'est ainsi qu'il faut lire, à cause de la rime léonine, plutôt que* eschivés)? Chevez 32 *doit être le moderne « chevets »*. Jut 33 (*cf.* chevez) *doit être la bonne leçon.* Diex *au moins est assuré, car ce mot est exigé par le sens des vers qui suivent.* — 34 *IX* n'en fust; *X* en .i. fust *est illisible* — 35 *VIII* Aucuns; *III* funst — *X lit les v.* 35 *et* 36 *ainsi* : Cascuns en infer ars fust et remis.

V — 38 *IX* Celle fust; *VIII*, *X* ranclus — 39 *VIII*, *X* Ranclus; *IX* Reclus fist con s'ancelle — 40 *X omet* Celle *et écrit* fierge; *III* Celle fiance ies; *VIII* trest, *IX* traist — 41 *IX* traist — 43 *X* Tu es la fierge c. — 44 *manque à VIII et X* — 45 *III* D. en langue; *IX*, *X* fu confus.

VI — 46 *X* Sus en l'angle ; *IX* En cel angle pour masure.

Digitized by Google

Faire conclus ne nous lai.
Ou lai d'enfer, par trop mestraire,
Traire nous vieut anemis.
Seur toi mis
Avons no giu, clerc et lai.
Je l'ai perdu par mestrait,
S'un bon trait
Ne m'ensaingnes sanz delai.

VII

Pucele de haut affaire,
A faire men giu enpren;
Repren moi tost quant weil mestraire,
Traire sanz toi ne poons :
Tes poons,
Fierce Dieu, a traire apren
Et pren de nos si grant roi
Qu'au grant roi
Traire puissons tuit. Amen.

XXIV

(Raynaud 1899)

MANUSCRITS : *I*; *III*, fol. 109 b; *VI*; *VII*. — La musique est notée dans *I* et *III*.

ÉDITION : Poquet, *Miracles de la Vierge*, col. 385.

VERSIFICATION : a a a b b a. *Coblas singulars.*

11 11 7 3 7 7

Les vers endécasyllabiques ont une rime intérieure. La coupe se fait après la quatrième syllabe (qui est féminine, sauf au couplet VI). Lorsque la quatrième syllabe est féminine et que la première syllabe qui suit la césure commence par une voyelle, il y a hiatus (v. 14 et 20).

Texte de *III*.

I Ma vïele vïeler vieut un biau son
De la bele qui seur toutes a biau non,
En cui Diex devenir hon
Vout jadis,
Dont chantent en paradis
Angle et arcangle a haut ton.

47 *VIII* ne nos leer — 48 *IX* me traire; *VIII* Let en fer par trop mestrere, *X* El lai d'infer par mesfaire — 49 *III omet* Traire; *X* vous veut — 51 *IX* Avon nos gieu — 50 *et* 51 *se lisent ainsi dans X* : Sur coi nous avons nom Clerc et lai — 52 *X* par mestraire — 54 *VIII*, *X* m'ansaigniez.

VII — 55 *III* haute a. — 56 *X* men ju m'apren — 57 *VIII* Reprant me; *X* mes faire — 59 *manque à III*; 58-60 *manquent à IX, sauf le mot* apren — 60 *X* Fierge diu a traire pren — 62 *IX* Qu'a grant roi — *A la place des v.* 62 *et* 63 *X lit seulement* : Traire i puissons tuit (Amen *manque*).

Digitized by Google

II Qui de s'ame vieut oster le fiel amer,
Nostre Dame doit jour et nuit reclamer.
Fole amor por li amer
Jetons puer.
Qui ne l'aimme de douz cuer,
Bien se puet chetif clamer.

III Cil et celle qui sert par devocion
La pucele ou prist incarnacion,
Pour nostre redemption,
Li douz Diex,
Sen lit a ja fait es ciex,
Chambre i a et maison.

IV Fresche rose, fleur de lis, fleur d'esglentier,
Qui t'alose, aimme et sert de cuer entier,
Bien a trouvé le sentier
De lasus;
Mais loinz en sont et ensus
Cil qui ne sunt ti rentier.

V Virge monde, par cui Diex monda le mont,
Si me monde qu'en paradis m'ame mont.
Ti ami ont bien le mont
Seurmonté,
Ti ami vont tout monté
Devant Dieu lassus amont.

VI Porte dou ciel, de paradis planche et ponz,
Sourse de miel, de douceur pecine et fonz,
D'infer, qui tant est parfonz,
Nous deffen.
Qui nou crient, peu a de sen,
Car n'i a rive ne fonz.

VII Douce dame, par mout vraie entencion
Cors et ame met je en ta protection.
Prie sanz delation
Ten fil douz
Qu'il nos face vivre touz
In terra vivention.
Amen.

III — 18 *Hiatus.*
V — 26 m'emme.
VI — 32 pecine dou fonz.

Digitized by Google

XXV
(Raynaud 1546)

MANUSCRITS : *I*; *II*, fol. 157 v°; *III*, fol. 108; *IV*, fol. 142 v° b-143; *V*; *VI*; *VII*; *VIII*, fol. 146; *IX*, fol. 138 v° b-139; *X*, fol. 112 v°-113; *XI*, fol. 107 b; *XV*¹, fol. 16 b; *XV*², fol. 146 b. — La musique est notée dans *I*, *II*, *IV*, *VIII*, *X*, *XI*, *XV*¹ et *XV*².

ÉDITION : Poquet, *Miracles de la Vierge*, col. 387.

VERSIFICATION : 6 a b a b a b a b b a b. *Coblas singulars.*

M. Gennrich a signalé que cette chanson est imitée d'une chanson profane de Blondel de Neele (Raynaud 1545 ; éd. Wiese, p. 130) qui présente le même schéma (mais à *coblas doblas*) et qui commence pareillement :

L'amours dont sui espris
Me semont de chanter...

Graphie de *III*. Variantes de *II*, *IV*, *VIII-X*, *XV*¹ et *XV*².

I

L'amours dont sui espris
De chanter me semont :
Celi lo, celi pris
Qui le pris a dou mont.
De prisier sen grant pris
Pluseurs foiz espris m'ont
Li bien qu'en ai apris.
Or li pri si me mont,
Si me liet m'ame et mont
Ou deliteus pourpris
Qu'a pourpris la amont.

II

Paradis bien pourprent
Et bien i fait sen lit
Qui nostre Dame enprent
A servir par delit.
L'ennemi bien souprent
Qui de li chante et lit.

I — 1 *II* Amors, *XV*¹ Amours; *III*, *XV*² dont je sui — 3 *III*, *IX* Celi lo (*IX* los) celi pris — 5 *IX* Desprisier; *II* son grant non ; *VIII* De pr. sanz gr. pr. — 7 *II* ai empris; *X* Li bien k'en li ai pris — 9 *II*, *XV*¹ *omettent ce vers* ; *III*, *VIII* Si me laist (*VIII* lait) m'ame (*III* m'emme) mont, *IV*, *IX* Si me laist m'ame monter, *X* Si me lot m'ame amont ; *XV*² *a seule la bonne leçon* : liet (*subjonctif de* lever) et mont (*cf. la remarque au v.* 25) ; — 10 *VIII* En d. pourpris, *XV*¹ Ou deliteus pais — 11 *III* la lemont, *X* la mont, *IV* la amont (a *ajouté en interligne*).

II — 12 *VIII* b. porqant — 14 *IX omet* dame; *XV*² aprent.

Digitized by Google

Sainte Escripture aprent
Que chascuns s'i delit :
N'est nus cui pechiez lit,
S'a li servir se prent,
Ne l'en giet et delit.

III

Nus n'est tant englüez
D'ors vices ne soilliez
Tost ne soit essüez
S'il l'apele iex moilliez.
Souvent la salüez
A genouz despoilliez ;
Tant que tuit tressüez
Vos i agenoilliez,
Batez vos et roilliez
Et la char ainz tüez
Qu'el feu d'enfer boilliez.

IV

Le siecle et les degraz
De la char laissons tuit,
Car plus que verreglaz
Glace siecles et fuit ;
Trop chier vent ses soulaz,
Je n'i voi point de fruit ;
Qui que l'aint, je le haz,
Ne lo c'on s'i apuit ;
Mais plourant jour et nuit
Celi tendons les braz
Qui tout le mont conduit.

V

Pucele en cui Jhesus
Prist incarnacion,
Envoie nos ça jus
Vraie confession,
Et si fai tant lassus
Par t'intercession
De nos touz ne voist nus
En la grant arsion
N'en la denpnacion
Ubi erit fletus
Et stridor dentium.

19 XV^1, XV^2 se delit — 20 *III*, *IX* pechié ; *II* pechiez nuit — 22 *X* Ne l'en let ; *VIII*, *IX*, *X*, XV^2 et deslit ; *II* Que tost ne l'en deslit.

III — 23 *IX* tant avuglez ; *III* N'est nus tant engluez — 24 *IV*, *VIII* v. et s. ; *II* D'ors vices ce sachiez — 25 *III* esluez, XV^2 ressués (ressués, *qui forme une rime très riche avec* tressuez, *est peut-être la leçon primitive* ; *cf. la remarque au v.* 9) — 26 *IV* Li l'apele, XV^1, XV^2 Si l'apele ; *II*, *III*, *X*, XV^1 a iex moilliez (*vers trop long*) — 27 *VIII* S. la serve (*sic*), *IX* Sovent la lessiez saluez la (*sic*) — 28 *II*, *IV*, *X*, XV^1 desployez — 29 *IV* tout, *X* tot, XV^2 tous, *VIII* toz — 30 XV^1 *omet ce vers et répète, après le v.* 31, *le v.* 27 — 31 *IX omet* vos — 32 *IV omet* Et — 33 *III* Qu'en feu, XV^2 C'u fu ; *IX* bailliez ; *IV ajoute* : Ne vos ames dampnés.

IV — 34 XV^1 Le siecle et les dras et les degras (*sic*) — 36 *IV* Ca plus ; *II*, *IV*, XV^1, XV^2 werreglas, *X* uuerreglas — 37 *IV* Grache ; *III* Glace le siecles et fuit, *VIII* Le siegle glace et fuit, *IX* Et glace si siecles et fait — 40 *X* Ki ki l'aint je, *VIII* Qui que lo je ; *II* les has, *IX* la he — 43 *IX*, XV^2 Celui, *IV* Se li, *VIII* Si li.

V — XV^1 *omet les v.* 49, 50, 54 *et* 55 — 45 XV^1 Euchele (*fausse initiale*) — 46 *X omet* Prist — 48 *VIII* Voire c. — 49 *III*, XV^2 Et se ; *II omet* tant — 50 *IX*, XV^1 Par intercession, *II* Par s'intercession, *X* Par ta cercession (*sic*) — 51 *III* voit ; XV^1 tous uoioist (*sic*) nus — 54 *III*, *IX* flectus — 55 *IX* tridor ; *IV* dentiom, XV^2 dention ; *X lit le passage biblique* (Matth., VIII, 12) *ainsi* : Vir (?) erit fletus est et stridor dentium.

Digitized by Google

Appendice.

Une prière monorime de Gautier de Coinci.

J'ai copié, lorsque je préparais ma *Notice du manuscrit français 24436 de la Bibliothèque nationale*, imprimée ici même, XLI, 206, un poème pieux (fol. 157) où j'ai reconnu la prière finale des *Miracles de Notre Dame* du célèbre prieur de Vic-sur-Aisne. Je l'ai copiée aussi sur le manuscrit bien connu 837, où elle se rencontre (fol. 222 v°), également à l'état isolé et sans nom d'auteur, et sur trois manuscrits contenant les *Miracles* de Gautier de Coinci, savoir ceux que M. Gennrich désigne par les sigles *IX* (fol. 263 b) et *XVI* (fol. 226 v°) et le ms. 2311 de la Bibliothèque nationale (fol. 332). Avec l'édition de l'abbé Poquet (col. 763), qui reproduit le manuscrit de Soissons (*I* de Gennrich), actuellement inaccessible, cela fait six copies que j'ai utilisées pour l'édition donnée ci-dessous. La pièce se trouve encore dans deux manuscrits, mentionnés dans ma *Notice* précitée (p. 233), et probablement dans beaucoup d'autres. J'ai pris pour base le ms. *XVI*, qui est très correct et qui, en outre, est daté. J'ai signalé, en effet, ici même (XLI, 233, n. 4) qu'il a été exécuté par un certain Guillaume, moine de l'abbaye de Morigny, diocèse de Sens, en 1266.

Il y a à noter que la citation biblique (*Matth.*, VIII, 12) qui forme le dernier alexandrin forme aussi les deux derniers vers de la chanson pieuse imprimée en dernier lieu.

Le ms. 837 donne un texte très altéré, ce qui est propre à mettre les lecteurs en garde contre la foi que mérite ce manuscrit à d'autres égards si important.

Oracio
Galterus ad Dominum. (*fol. 226 v°*)

Doz Diex, qui sanz fin ies et sanz inicion, (*fol. 226 v° b*)
Qui tote creature as en subjection,
En ta grant providence, en ta protection
Comant m'ame et mon cors et tote m'action. 4
Desfen moi, que que face, de desperacion,

Le ms. XVI porte la rubrique Item galterus ad dominum ; Item *se réfère à la rubrique de la pièce précédente où on lit* Oracio. *Le ms. 23111 porte en tête* : Ditié (*en abrégé* Dit.') .G. a nostre seigneur, *et le ms. 837* L'oroison de la letanie. *Les autres mss n'ont pas de rubrique.*

1 *837 omet* Doz ; *XVI omet le premier* sanz ; *837, 24436* qui es sanz fin et ; *24436* inicium — 3 *IX* pr. en ta grant mencion — 4 *837 omet ce vers* ; *IX* toute m'aucion — 5 *I, IX, 24436* Deffent m. que que, *23111* Defen m. que que, *837* Garde moi qoi que.

Digitized by Google

D'orguel, d'ire, d'envie et de detraction,
D'ivresce, de luxure, de fornicacion.
Fai moi haïr tot vice, tote inquinacion.
Tres doz Diex, done moi, par t'inspiracion,
Volenté de bien faire et meditacion.
Done moi, tres doz Diex, sens et discrecion
De haïr ce vil siecle et sa decepcion ;
Et si te pri, doz Sire, par vraie entencion,
Par la tres grant pitié, par la compassion
Que de ta mere eüs quant soffris passion,
Que m'envoie a la fin vraie confession,
Vraie reconoissance, vraie contricion,
De ton precïeus cors vraie percepcion ;
Et si te pri, doz Pere, par l'intercession
De ta tres doce mere, qu'en ta grant mansion
Puist sanz fin m'ame avoir participacion,
Si que puist eschaper la tribulacion,

---

6 *837, 24436 omettent ce vers* ; *IX* d'ire et d'envie — *Après le v.* 7, *837 ajoute* : De trestoz mes pechiez me fai remission — 8 *23111* touz vices t., *I* touz mes vices t., *24436* tout vice et t. — 9 *I* par t'imperation, *IX* par tranpiracion — 12 *I* ce viex, *IX* cest vil — 13 *XVI répète* doz sire ; *24436* Et si te prie doulx diex par l'intercession — 14 *24436* Pour... pour — 15 *I omet ce vers*; *24436* eulx que tant grant mencion — 16 *837* en la fin; *24436* Que a la fin m'envoyes vr. c. — 17 *837* Veraie connoissance — 18 *837* De ton cors preciex v.; *24436* pr. sanc vr. — 19 *24436* prie doulx diex p. ; *I* peres par intercession ; *837* douz diex par l'interjeption. *Après le v.* 19, *le ms. 837 ajoute ce vers* : Par la tres grant douçor de ton ascension — 20 *837* Et ta tr. d. m. qu'en la gr. m. — *Après le v.* 8, *le ms. 837 donne ce passage, où on reconnaît, entremêlés à des vers ajoutés, quelques vers du texte primitif* :

Douz Diex, et quar me done sens et discrecion
De haïr cest vil siecle et sa deception ; (12)
Tres douz Diex, done moi participacion,
Volenté de bien fere et meditacion, (10)
Et si te pri, douz Diex, par bone entencion, (13)
Par la tres grant devote (*sic*) de t'incarnacion,
Par ta sainte nessence, par ta surrection,
Et par la grant pitié, par la compassion (14)

Le v. 15 *manque ; à partir du v.* 16, *le ms. 837 suit à peu près le texte correct* — 21 *24436* Puisse sans fin m'ame avoir participation — 22 *IX* Si qu'il (qu'el ?) puist eschaper, *837* Si qu'el puist eschiver ; *24432* Si que puisse eschaper la grant tr.

Digitized by Google

La glace, la froidure, le brasier, l'arsion,
Les granz criz, les granz braiz et l'ululacion, 24
La mort perpetüel et la dampnacion,
Ubi erit fletus et stridor dencium.
Amen.

XXVI

(Raynaud 526 = 491[a])

Manuscrits : *I*; *II*, fol. 158 b; *III*, fol. 108 b; *IV*, fol. 143 v°-144; *V*; *VI*; *VII*; *VIII*, fol. 146 v° b-147 v°; *IX*, fol. 139 b; *X*, fol. 113 v°; *XI*, fol. 107 v° b; *XV*, fol. 16 v°-17; *XVIII*, p. 369.— La musique est notée dans *I-IV*, *VIII-X* et *XV*. Le début de la mélodie a été publié par J.-B. Beck, *Die Melodien der Troubadours*, p. 87 (cf. F. Ludwig, *Repertorium organorum recentioris et motetorum vetustissimi stili*, I, 1, Halle, 1910, p. 335). Cette pièce est imitée d'un motet conservé dans le manuscrit de Wolfenbüttel (éd. Stimming, *Die Bamberger Motette*, p. 89; cf. Ludwig, *l. c.*, p. 164 et 333).

Éditions : Wackernagel, *Altfranzösische Lieder und Leiche*, p. 186 (d'après *XVIII*); Poquet, *Miracles de la Vierge*, col. 389; *Romanzen und Pastourellen*, Introduction, p. xiii (d'après *II* et *XV*); Paul Meyer, *Recueil d'anciens textes*, II, 380 (d'après *VIII*, *IX* et *X*); L. Constans, *Chrestomathie de l'ancien français*.

Versification : *a b a b a b a b* c c c R. *Coblas singulars*.

7 5 7 5 7 5 7 5 3 4 7

Le refrain semble être ainsi versifié :

a b a b b b b b

3 4 2 6 6 4 4 8

Dans le modèle il est ainsi conçu :

Seule estoit
Et si notoit
O! o! o! o! o! o!
Dorenlot
Si chantot,

---

23 *I* La gloire (?); *24436* le brasil — 24 *837 omet ce vers*; *24436* cris et les — 25 *24436* perpetuelle et — 26 *IX*, *24436* flectus. *IX omet* Amen. *837 finit par* Explicit l'oroison de la letanie. *C'est d'après l'explicit que le titre qui se trouve en tête du poème a été ajouté après coup.*

Digitized by Google

Molt li avenoit,
O! o! o! o!
Et a chascun mot
Souvent regretot
Sa conpaignete Marot.

Graphie de *III*. Variantes de *II*, *IV*, *VIII-X*, *XV* et *XVIII*.

I

Hui matin, a l'ajournee,
Toute m'ambleüre
Chevauchai par une pree
Par bone aventure.
Une florete ai trouvee
Gente de faiture ;
En la fleur qui tant m'agree
Tournai lués ma cure.
Adonc fis
Vers dusqu'a .vi.
De la fleur de paradis.
Chascun lo
Qu'il l'aint et lot.
O! o!
N'i a tel dorenlot,
Pour voir, tout a un mot.
Sache qui m'ot :
Mar voit, mar ot
Qui laist Marie pour Marot.

II

Qui que chant de Marïete,
Je chant de Marie.
Chascun an li doi par dete
Une raverdie.

I — 1 *III*, *IV*, *X*, *XV*, *XVIII* a la journee, *II* a la jornee, *VIII* a l'anjornee, *IX* a l'ains jornee — 3 *IV*, *X* Chevauchoie a val la pree — 5 *X* Une follete — 6 *XV* De gente faiture — 7 *IV* flour, *VIII*, *X* flor — 8 *VIII* Torne lors, *IX* Tornai lors, *X* Ternai lues — 9 *VIII* Adonc fist — 10 *II*, *IX* V. dusqu'a sis, *X* V. dusc'a sis, *IV* V. dusque a .vi., *VIII*, *XVIII* V. jusc'a sis — 11 *IV* flour, *VIII*, *X* flor — 12 *X* Cascuns lot, *VIII* Qaucuns lot — 13 *III*, *VIII*, *XVIII* Qui l'aint, *IX* Qu'il aint, *X* K'il aint — 14 *IV* O o o o o, *XV* C. c, *IX* Cor, *II* Oui — 15 *IX* N'i a del d. — 16 *II*, *IV*, *X omettent* voir — *Après le v.* 16, *IV ajoute* O o o o — 17 *XV* Sache que mont — 18 *II* Mar voit et mar ot — 19 *II*, *IX*, *X*, *XV*, *XVIII* lait, *VIII* let. *A partir du couplet* II, *le refrain n'est qu'amorcé. Les amorces offrent quelques variantes pour les deux premiers vers du refrain* : 31 *II* Chascuns lo, *VIII* Chascuns lot (*avec* t *exponctué* ; *aux couplets suivants* Chascuns lo) ; *X* Cascun (*de même à la fin des couplets* III-V, *mais au dernier* Cascun pri) — 70 *IV* qu'il aint, *VIII* qu'il l'aint, *X* k'il l'aint — 88 *XV* Chascuns — 107 *XV* Chascuns lo.

II — 20 *X* Ki ki cant — 21 *X*, *XVIII* Je canterai de marie — 22 *IV*, *IX* doi de dete, *VIII* doi de rante ; *X* Cas (*sic*) an li doi de dete — 23 *VIII* Une ranverdie, *IX* U. reverdie — *II lit les v.* 22 *et* 23 *ainsi* : Chascun an par fine dete li doi une raverdie.

Digitized by Google

C'est la fleurs, la violete,
La rose espanie,
Qui tel odeur donne et gete
Touz nos rasazie.
Haute odeur
Seur toute fleur
A la mere au haut Seigneur.
Chascun lo
Qu'il l'aint et lot.
O l o l
N'i a tel dorenlot
Pour voir, tout a un mot.
Sache qui m'ot :
Mar voit, mar ot
Qui laist Marie pour Marot.

III

Chant Robins des Robardeles,
Chant li soz des sotes,
Mais tu clers qui chantes d'eles,
Certes, tu rasotes.
Laissons ces viez pastoureles,
Ces vielles riotes,
Si chantons chançons nouveles,
Biaus diz, beles notes
De la flour
Dont sanz sejour
Chantent angle nuit et jour.
Chascun lo
Qu'il l'aint et lot.
O l o l
N'i a tel dorenlot,
Pour voir, tout a un mot.
Sache qui m'ot :
Mar voit, mar ot
Qui laist Marie pour Marot.

IV

Laissons tuit le fol usage
D'amour qui foloie ;
Souvent paie le musage
Qui trop i coloie.
Amons la bele, la sage,
La douce, la coie,
Qui tant est de franc courage
Nului ne faunoie.
En apert
Se dampne et pert

---

24 *IX* fleur, *XVIII* flour, *IV*, *X* flours, *VIII* flors — 25 *III* espennie — 26 *II* tele odeur, *III* tele odeurs, *VIII* tele oudor, *IX* tele oudeur, *XV* tele odour, *X* cele odor, *IV* tel douchour, *XVIII* toute odour — 28 *IV* Haute odeurs, *VIII* Haut oudor, *X*, *XV*, *XVIII* Haute odour — 29 *II* Sour tote fleur, *IX* Sor toute fleur, *VIII* Sor tote flor, *IV* Seur toutes, fleurs, *X* Sur toutes flours, *XVIII* Suz toute flour — 30 *VIII*, *X* seignor *XVIII* signour; *II* Est la mere au haut seigneur.

III — 39 *XV* Chant robins de rabardeles, *IV*, *X* Quant robins des rabardeles, *XVIII*, Haut rubiz de roberdelez — 40 *XV* de sotes ; *XVIII* Chantelise des sauterellez — 41 *VIII*, *IX* clerc; *VIII* chantes teles — 42 *III* Certe tu rasotes, *XV* Certes en rasotes, *VIII* Je di tu asotes — 43 *X omet* ces; *II* Laissons les v., *IX* Les soz ces v. — 44 *II*, *IX* Ces vielles notes, *IV* Ches vielles ruiotes, *VIII* Et ces vielles notes, *X* Ces vielles rioles — 45 *XVIII omet* Si — 47 *IV*, *VIII*, *X*, *XV* flor, *XVIII* flour, *II*, *III*, *IX* fleur — 49 *IX* Ch. angles, *X*, *XVIII* Cantent li angle (*vers trop long*).

IV — 58 *IV* tout, *X* tot ; *VIII* le f. corage — 59 *IV*, *IX*, *X* D'amors — 62 *XV omet le second* la ; *IX* b. la sade — 63 *II* La symple la c. — 64 *X* de fin c., *IX* de fol c. — 65 *IV* fausnoie.

Digitized by Google

Qui ne l'ainme, honneure et sert.
Chascun lo
Qu'il l'aint et lot.
O ! o !
N'i a tel dorenlot,
Pour voir, tout a un mot.
Sache qui m'ot :
Mar voit, mar ot
Qui laist Marie pour Marot.

V

Amons tuit la fresche rose,
La fleur espanie
En cui sainz Espris repose ;
N'i a tel amie.
Celui qui l'ainme et alose
N'entroublie mie,
Ainz li donne a la parclose
Pardurable vie.
Le pourpris
Dou ciel a pris
Qui de s'amour est espris.
Chascun lo
Qu'il l'aint et lot.
O ! o !
N'i a tel dorenlot,
Pour voir, tout a un mot.
Sache qui m'ot :
Mar voit, mar ot
Qui laist Marie pour Marot.

VI

A la fin pri la roïne,
La dame dou monde,
Qui est la doiz, la pecine
Qui tout cure et monde,
Qu'elle let m'ame orphenine,
M'ame orde et inmonde,
Si qu'a la fin soit bien fine,
Bien pure et bien monde,
Et nous touz
De ça desouz
Daint mener ou païs douz.
Chascun lo
Qu'il l'aint et lot.
O ! o !
N'i a tel dorenlot,
Pour voir, tout a un mot.
Sache qui m'ot :
Mar voit, mar ot
Qui laist Marie pour Marot.

XXVII

(Raynaud 1212)

MANUSCRITS : *I* ; *II*, fol. 157 v° b-158 ; *IV*, fol. 143 ; *V* ; *VI* ;

V — 78 *III* La fleur espennie, *IV* La flour espanie, *VIII* La flor espanie, *XVIII* La flour espanie, *XV* La lour espanie, *II* La rose espanie, *X* Nouvele espanie — 79 *IV*, *X* s. espris, *II* s. esperis, *IX* saint esperit — 80 *II*, *III*, *VIII*, *IX*, *X* N'i a tele, *IV* Qui a tele — 81 *X* Chel qui ; *II* qui aimme, *XV* qui l'aint — 85 *IX* Le pris — 87 *II* Cil qui de s'amor est espris.

VI — 97 *II* La rose dou m. — 98 *VIII* Que en la d. — 100 Let *est le subjonctif de* laver. *XV omet* let ; *II* Qu'ele lait, *XVIII* Qu'elle lait, *IX* Qu'ele lest, *III* Qu'elle alait ; *VIII* Que let m'ame l'orfenine — 101 *VIII omet* M'ame ; *XV omet* et ; *IX* et iut (?) monde — 102 *III* soit si fine, *IV* soit bien pure — 103 *VIII omet* et ; *IV* Bien fine et — 104 *II*, *VIII*, *XV* Et vous toz — 105 *III* De ca souz, *IX* Dam desoz — 106 *IV* Dainst, *VIII* Doint.

Digitized by Google

VII; *VIII*, fol. 146 v°; *IX*, fol. 139; *X*, fol. 113 b; *XI*, fol. 107 v°; *XII*, fol. 167; *XV*, fol. 146. — La musique est notée dans *I*, *II*, *IV*, *V*, *VIII*, *X*, *XI* et *XV*.

ÉDITION : Poquet, *Miracles de la Vierge*, col. 391.

VERSIFICATION : *a* b *a* b b b *a* b *A* B. *Coblas unissonans.*

7 7 7 7 7 7 7 7 10 6

Le refrain se retrouve dans un *Salut d'amors* du ms. 837 (éd. Jubinal, *Nouv. Recueil*, II, 237), dans une chanson de Colart le Bouteillier (Raynaud 839; éd. Dinaux, III, 141-2; cf. Jeanroy, *Refrains inédits*, pièce III, couplet 5, dans *Revue des langues romanes*, XLV, 1902) et dans un motet (éd. Raynaud, I, 77, n° LIV). Dans le refrain de *Li Confrere d'Amors* (ms. 837; éd. Långfors, *Romania*, XXXVI, 31, couplet II) le second vers est de cinq syllabes, le mot *dous* manquant. Dans la *Prison d'Amours* de Baudouin de Condé (éd. Scheler, v. 3043) le premier vers est octosyllabique :

Vilains, vous ne les sentés mie,
Les dous maus que je sent.

Une variante plus éloignée se trouve p. ex. dans un motet (éd. Raynaud, I, p. 7, n° V) :

N'onques nul ne les senti,
Les maus d'amors si con je[s] sent.

Graphie de *II*. Variantes de *IV*, *VIII-X* et *XV*.

I
D'une amor coie et serie
Chanter weil serïement.
Gart vilains ne m'escout mie,
Sour escommenïement.
Nus qui aint vilainnement
Ceste chançon ne comment;
N'est pas dignes qu'il en die
Nes le refrait seulement :
Vilainnes gens, vous ne les sentez mie,
Les dous maus que je sent.

II
L'amors, la joians joïe,
M'esjoïst joieusement;

I — 7 *II* pa — 8 *XV* refrain — 9 *VIII* Vilaine jant.

II — 11 *IV*, *IX*, *XV* D'amours (*fausse initiale*); *VIII* Amors la loiaus oie; *IV omet* la — 12 *X* Me semont.

Digitized by Google

Toute joie est esjoïe
Par son esjoïssement.
Joïssons la durement
Et si l'amons doucement.
Qui sa douceur a sentie
Dire puet bien vraiement :
Vilainnes gens, vous ne les sentez mie,
Les dous maus que je sent.

III

N'a pas Maros, mes Marie
Cele a non que represent :
Maros l'ame mesmarie,
Marie en fait Dieu present.
Saichent futur et present :
Nus ne l'aimme ou tans present,
Quant il part de ceste vie,
Qu'a son doz fil nel present.
Vilainnes gens, vous ne les sentez mie,
Les dous maus que je sent.

IV

Amons la rose espanie
Ou Diex prist aombrement.
Qui ne l'aimme, n'esgart mie
Le ciel ne le firmament.
Qui bien ne l'aimme, errammènt
Crit li merci, si l'ament.
Qui ne l'aime, gart ne rie,
Mais touz tanz pleurt et lament.
Vilainnes gens, vous ne les sentez mie,
Les dous maus que je sent.

---

15 *X* le ; *XV* Joissons la douce dame — 16 *II omet ce vers* ; *VIII* Et si la mont d. — 18 *IV* Puet bien dire vraiement, *VIII* Bien puet dire voirement, *X* Il puet bien dire vraiement.

III — 21 *II* N'a pas mort m. M., *IX* N'est pas Maroz m. M — 22 *X* qui r., *IX* qui si resplent ; *VIII* Cele non cui represanz — 23 *X* Maros l'ame mais (*sic*) — 24 *IX* M. enfant Dieu present — 26 *VIII omet ce vers* ; *IX* el, *IV*, *X* en — 28 X Ke son ; *IV* ne pr.

IV — 33 *IX* ne garnist mie — 35 *IV* erroment, *X* erraument, *VIII* arrament, *XV* aroment, *IX* ardantment — 36 *VIII*, *IX* Cri, *II* Crie — 37 *IV* gart ne crie, *IX* gart me rie, *VIII*, *X* ne rit mie ; *II* Qui l'aimme gart ne li rie — 38 *IX* tout tens, *X* tous jors ; *VIII* plor.

Digitized by Google

V Amons tuit la vraie amie
Qui la voie ou ciel aprent.
Laissons l'amie anemie
Qui l'ame engigne et sousprent.
Qui fole amor entreprent,
Adez peche, adez mesprent,
Adez sert et adez prie,
Assez done et petit prent.
Vilainnes gens, vous ne les sentez mie,
Les doz maus que je sent.

XXVIII

(Raynaud 520)

MANUSCRITS : *I* ; *II*, fol. 158 v° ; *III*, fol. 108 v° b-109 ; *VI* ; *VII*. — La musique est notée dans *I-III*.

ÉDITION : Poquet, *Miracles de la Vierge*, col. 393.

VERSIFICATION. — Dans cette chanson avec des refrains on peut distinguer deux parties. La première, composée de quatre couplets, est à *coblas doblas*. Des trois manuscrits *I-III* que j'ai consultés, *II* n'a en tout que les trois premiers couplets, tandis que *I* et *III* ont, en plus des quatre couplets mentionnés, trois *coblas singulars*. A cette disposition exceptionnelle de deux paires de *coblas doblas* suivies de trois *coblas singulars* devait correspondre, dans l'intention de l'auteur, semble-t-il, une disposition analogue des refrains (mais cette symétrie n'est présentée, à vrai dire, que par le ms. *I*) : le refrain du couplet I répété à la fin du couplet II, celui du couplet III répété à la fin du couplet IV, tandis que les trois *coblas singulars* ont chacune un refrain nouveau, soit au total cinq refrains.

1) *Vous ne sentez mie*
Les douz maus d'amer
Ausi con je faz.

V — 41 *IV* A. tout, *IX* A. bien — 43 *XV* L. l'ennemie amie — 47 *II omet* et ; *IX omet* Adez sert ; *VIII* et a Dieu prie ; *IV* Adés sert adés deprie — 48 *VIII, X, XV* Adés done — 49 *Le refrain, qui est donné en entier après le premier couplet et amorcé seulement après les couplets* II-IV, *est, dans II, répété ici avec cette faute que* les *est omis au v.* 49.

Digitized by Google

Ce refrain apparaît, dans les trois manuscrits, aux couplets I et II, et, dans les mss. *II* et *III*, aussi au couplet III (mais le ms. *III* a, pour le couplet III, deux refrains, celui-ci et le n° 2, voir ci-dessous). Au v. 10, le ms. *II* présente la faute *Ausi comme*, etc. Sauf au premier couplet, le refrain n'est qu'amorcé. Ce refrain se retrouve, sous une forme un peu différente, dans une chanson de danse publiée par Bartsch, *Romanzen und Pastourellen*, p. 378, et par G. Raynaud, *Motets*, II, p. 131, n° XXIII (cf. p. 162), et dans le roman de *Guillaume de Dôle*, v. 513 suiv. (cf. G. Paris, *Mélanges de litt.*, éd. Mario Roques, p. 603) :

Vos ne sentez mie les maus d'amer
Si con je faz.

2) Le deuxième refrain figure à la fin des couplets III et IV dans le ms. *I*, en tête (voir ci-dessus) et à la fin du couplet IV dans le ms. *III*; il est toutes les quatre fois écrit en toutes lettres, et chaque fois il revêt une forme différente.

a) Couplet III du ms. *I* (Poquet) :

Pour Dieu, traiez vous en la
Qui n'amez mie.

b) Couplet IV du ms. *I* (Poquet) :

Por Dieu, traiez en la
Qui n'amez mie.

c) En tête du couplet IV du ms. *III* :

Pour Dieu, traez vos en la,
Car vos n'amez mie.

d) A la fin du couplet IV du ms. *III* :

Pour Dieu, traiez vos
Qui n'amez mie. 29

Ce sont des variantes d'un refrain profane bien connu. La forme dans laquelle Gautier de Coinci l'a employé, si ce n'était pas celle qui est donnée ci-dessus sous c), était peut-être celle qui apparaît dans une variante de la chanson de *Bele Aaliz* (et que j'ai admise au texte critique) :

Por Dé, traiez vos en la,
Vos qui n'amez mie !

Digitized by Google

(G. Paris, *Mélanges de littérature franç. du moyen âge*, éd. Mario Roques, p. 623).

Voici quatre autres variantes de ce refrain :

Vos qui amez, traiez en ça,
En la qui n'amez mie.
(*Court de Paradis*, éd. Méon, III, 140, v. 380.)

Vos ne vendrez mie
Caroller es prez,
Que vos n'amez mie.
(Bartsch, *Romanzen u. Pastourellen*, II, 89.)

Esgardés quel vie nous menons,
Vous qui n'amez mie.
(*Renart le Nouvel*, v. 6964).

Traés vos la
Qui n'amés mie par amours.
(G. Raynaud, *Motets*, I, 171, nº CL.)

3) Le refrain du couplet V est le même dans les deux manuscrits :

Toutes les eures que je pens a li
En cuit je mieuz valoir,
En doi je miex valoir. 48

Je n'en connais pas d'autre exemple. Les deux que voici n'ont avec celui-ci qu'une ressemblance vague, due à la quasi-identité du dernier vers :

A bonne amour sui donnee
Mon vivant pour miex valoir.
(Watriquet de Couvin, *Fatrasie*, éd. Scheler, p. 296.)

Nus ne doit
Amie avoir
N'amer par droit
Ki miex n'en doie valoir.
(*Violette*, v. 5721.)

4) Le refrain du couplet VI est le même dans les deux manuscrits (sauf que le ms. *I* lit, au v. 57, probablement à tort, *pris* au lieu de *pri*) :

Douce dame, car m'amez :
Ja ne pri je se vos non. 57

Digitized by Google

Bien qu'il soit d'un type banal, je ne saurais en rapprocher que celui-ci :

Soviegne vos de moi, bele :
Je ne pens ja s'a vos non.
(Raynaud 912 ; éd. Ulrix, *Adan de Givenci*, nº III)

5) Le refrain du couplet VII ne présente pas de variantes dans nos deux manuscrits :

Qui (*Cui*, ms. *I*) *donrai je mes amors,*
Mere Dieu, s'a vos non ? 66

Il se retrouve dans la chanson de *Bele Aaliz*, mais avec cette différence que *amie* du texte profane est, dans la chanson de Gautier de Coinci, devenue *mere Dieu* :

Cui lairai ge mes amors,
Amie, s'a vos non ?
(*Guillaume de Dôle*, v. 531 ; Bartsch, *Romanz. u. Pastourell.*, II, 84 ; Raynaud, *Motets*, II, p. 131, nº XXV ; G. Paris, *Mélanges*, p. 621.)

Il en existe une variante attestée au moins deux fois :

A qui les donrai je donc,
Mes amoretes, s'a vos non ?
(Raynaud, nº 548 ; Jeanroy, *Refrains inédits*, p. 56.)

Même texte dans l'*Ovide moralisé* du ms. B.N. fr. 881, fol. 78 (*Hist. litt.*, XXIX, 481), sauf qu'au lieu de *donc* il y a *doncques*.

Lorsque le dernier vers du refrain est féminin, il rime avec le dernier vers du corps du couplet ; lorsqu'il est masculin, avec l'avant-dernier. — Le schéma des couplets est 10 *a* b *a* b *a* b *a* R.

Graphie de *III*. Variantes de *I* (Poquet) et *II*.

I Ja pour iver, pour noif ne pour jalee
N'iere esbaubiz, pereceus muz ne maz
Que je ne chant de la dame honnouree
Qui Jhesucrist porta entre ses braz.
Chascun an faz de la virge sacree 5
Un son nouvel, dont tout l'an me soulaz.

I — 1 *III* iver ne pour — 2 *II* muis (?) ne mas — 3 *II* de la virge h. — 6 *II* dont je mout m'en s. — *Pour les variantes des refrains, voir ci-dessus, p.* 519.

Digitized by Google

Dire puet bien qui a s'amour bien bee :
Vous ne sentez mie
Les douz maus d'amer
Ausi con je faz.

II Ne devroit pas amors estre apelee
L'amours de quoi li cors a les degraz :
Quant l'ame en est sanz finement dampnee,
N'est pas amours, ainz est guile et baraz.
Pour ce pourchaz l'amour beneüree
Dont l'ame atent a touz jours les soulaz.
Si faite amours m'atalente et m'agree.
Vous ne sentez mie
Les douz maus d'amer
Ausi con je faz.

III Vous qui amez la grant rose espanie
Ou sainz Espirs se reposa et jut,
Vous en arez la pardurable vie,
Mais que vos cuers ne se varit ne mut.
Vos qui par truc amez et par boisdie,
Sachiez qu'a Dieu vostre amours flaire et put :
Dampnez serez par vostre lecherie.
Pour Dieu, traez vos en la,
Vos qui n'amez mie.

IV Qui vieut avoir bien savoureuse amie,
Aint de vrai cuer, ne ja ne s'en remut,
Celi dont Diex parla par Ysaïe,
Qui de Jessé burjona, naist et crut ;
Get puer et rut amour de vilenie,
De fole amor die adés tprout et trut,
Et puis aprés tout hardïement die :
Pour Dieu, traiez vos en la,
Vos qui n'amez mie.

V Querons le grain, laissons aler la paille,

II — 12 *III* le cors — 15 *II* p. ge l'amor honouree, *III* p. l'amour tant honnource — 17 *II*, *III* et agree.

III — 21 *III* espennie — 22 *I* esperiz reposa — 23 *I* aurez, *III* avez — 24 *II* v. et mut — 25 *I* par truit, *II* par trut (?) — 27 *II* lecerie, *I* legerie.

IV — 31 *I* ne se r. — 35 *I* trout et trut. *Sur ces interjections exprimant le mépris, voir Godefroy*, s. v. PROUT, *et Lommatzsch*, G. de Coincy, *p.* 112, *n.* 3.

Digitized by Google

Laissons l'amer qui tout l'ame et l'avoir,
S'amons celi de cuer et de coraille
Sanz cui amour nus ne puet Dieu avoir.
Cil fait savoir qui pour s'amor travaille :
Nus ne l'aimme, ce sachiez bien de voir,
Si tres petit, que touz tans mieuz n'en vaille.
Toutes les eures que je pens a li
En cuit je mieuz valoir,
En doi je miex valoir.

VI

Dame cui Diex et touz li mondes prise,
Mout volentiers vos lo, pris et renon.
Pour vostre amor, qui m'esprent et atise,
Pluseurs foiz ai fait maint dit et maint son.
En guerredon requier a vo franchise
De vostre amour autant com .I. siron :
Tant en vaut mieuz que touz li ors de Frise.
Douce dame, car m'amez :
Ja ne pri je se vos non.

VII

Vostre amor a, dame, telle efficace
Que nus n'en a si petite parçon
Dou roi dou ciel n'ait l'amor et la grace ;
Pour ce servir et amer vous doit on.
N'est, voir, nus hom cui li douz Diex tant hace
N'en ait merci, s'il vos sert de cuer bon :
Nus ne vous sert qui bone fin ne face.
Qui donrai je mes amors,
Mere Dieu, s'a vos non ?

XXIX

(Raynaud 83)

MANUSCRITS : *I*, fol. 240 ; *II*, fol. 291 b-292 ; *III*, fol. 225 b ;

V — 40 *I* qui tue (?) l'ame — 41 *III* celui ; *I* S'amons de cuer et de courage (?) — 45 *I* que nul tant m.

VI — 49 *I* Dame en cui touz li mondes prises (?) — 53 *III* En guerrdon (*sic*) requerrai vo fr. — 54 *III* suiron.

VII — 58 *I* V. a. dame a t. e. — 60 *I* Du r. du c. n'en ait l'amour la grace.

Digitized by Google

IV, tome 2, fol. 76; *V*, fol. 109 b; *IX*, fol. 139 v° b-140 b; *X*, fol. 247 v° b-248 b; *XII*, fol. 166 v°; *XIII*, fol. 209 v°; *XV*, fol. 1 v° b; *XVI*, fol. 223 v°-224. — Le ms. *XV* ne donne que le premier couplet de la chanson, puis vient immédiatement *Le Salu Nostre Dame* (éd. Poquet, col. 758; voir mes *Incipit*, p. 31 : *Ave dame de gloire, ave dame des angles*, et *Romania*, XXXIX, 269).

La musique est notée dans *I*, *III*, *IV*, *X*, *XI*, *XIII*, *XV* et *XVI*.

Dans *III* et *X* la mélodie est à deux voix. Dans *XIII*, fol. 209 v°, la place réservée à la notation est restée vide; mais à la page suivante cette chanson est notée d'une manière qui diffère de celle qui est donnée par les autres manuscrits.

ÉDITION : Poquet, *Miracles de la Vierge*, col. 753.

VERSIFICATION : a a b b C D C D
12 12 12 12 6 6 6 6

Coblas singulars à rimes équivoques. Je ne suis pas sûr que les quatre premiers vers des couplets ne soient pas des vers de treize syllabes (avec de fréquents hiatus) plutôt que des alexandrins. Si on les considère comme des alexandrins, la septième syllabe ne compterait pas dans la mesure (tout comme dans le vers épique). La fin du premier hémistiche est en effet féminine, sauf au v. 52, où la majorité des mss (*II*, *III*, *V*, *IX*, *XIII*, *XVI*) donne une fin d'hémistiche masculine (*II*, *III*, *V*, *XIII*, *XIV* assez, *IX* devant) contre les seuls mss *IV*, *X* (encore). Malgré le peu d'autorité de ces deux manuscrits, généralement peu corrects, j'ai admis la leçon *encore* dans notre texte. Il ne faudrait pourtant pas conclure de ce cas isolé à un modèle commun corrompu des autres manuscrits, *plus assez* étant une expression courante qui a pu se trouver sous la plume de plusieurs copistes sans qu'on ait besoin de leur supposer un modèle commun donnant déjà cette faute. — Le v. 36 offre l'exemple d'une manière de versification où un monosyllabe, par sa nature atone et enclitique, compte pour une syllabe à la fin du vers. J'ai traité de cette particularité dans mon édition du *Roman de Fauvel*, par Gervais du Bus, p. LI.

Graphie de *III*. Variantes de *II*, *IV*, *V*, *IX*, *X*, *XIII*, *XV* et *XVI*.

Digitized by Google

I Entendez tuit ensamble, et li clerc et li lai,
Le salu nostre Dame, nus ne set plus douz lai.
Plus douz lais ne puet estre qu'est *Ave Maria* :
Cest lai chanta li angles quant Diex se maria.
Eve a mort nos livra
Et Eve aporta ve,
Mais touz nous delivra
Et mist a port ave.

II *Ave* a cui li angles dist : *plena gracia*,
Dame, en toi tant de joie et tant de grace i a
Que de toi sen sacraire fist li sainz Esperiz.
Qui ce ne croit sanz doute, dampnez est et periz.
Eve a mort nos livra
Et Eve aporta ve,
Mais touz nous delivra
Et mist a port ave.

III *Ave*, en ten saint ventre se dormi *dominus* ;
En si honeste chambre ainc mais ne dormi nus.
Celui pot tes sainz ventres porter et sostenir
Que ne peut ciex ne terre comprendre ne tenir.
Eve a mort nos livra
Et Eve aporta ve,
Mais touz nous delivra
Et mist a port ave.

IV *Ave*, virge Marie, *in mulieribus*
Soies tu beneoite ; n'est si soz ne si bus,
S'en enfer ne vieut s'ame glacier et eslüer,
Jor et nuit ne te doie a genouz salüer.

I — 1 *IV*, *X* tout — 2 *IV* set si douc; *IX omet* Le salu *et* nus — 3 *XV* Plus biaus ; *III*, *V*, *XVI* lai — 5 *IX* [E]ve a mort nos hurta — 6 *X* Ave aporta vie — 7 *XV* Mais chou nous — 8 *III* a por ave.

II — 10 *XVI omet* de joie ; *X omet* i — 11 *IV*, *X* Que en toi. *A partir du couplet* II, *le refrain n'est qu'amorcé dans II, III, VIII, X, XIII et XVI ; même l'amorce manque dans IV, V et IX.*

III — 17 *III*, *X* s'endormi — 18 *III omet* si ; *III* ainz m., *XVI* onc m. ; *IX* ch. ne dormi ainz mes nus — 19 *V*, *XVI* Celui pout, *II*, *III* Celui peut, *IV*, *X* Peut celui — 20 *II*, *IV*, *V*, *X*, *XVI* puet, *IX*, *XIII* pot ; *IX* porprendre ne t.

IV — 26 *V* ne si mus — 27 *II* glacier et engluer, *IV* cachier ne esluer, *IX* glacier (*les deux mots suivants manquent*) — 28 *III* te doit, *V* te doi.

Digitized by Google

Eve a mort nos livra
Et Eve aporta ve,
Mais touz nous delivra
Et mist a port ave.

V *Ave*, rois est des angles *fructus ventris tui.*
Gïu nel welent croire ; tuit fussent or bruï !
De l'espine ist la rose et la fleur de la ronce ;
Vooir mout bien devroient li murtrier laron ce.
Eve a mort nos livra
Et Eve aporta ve,
Mais touz nous delivra
Et mist a port ave.

VI *Ave*, virge Marie, des le tans Pharaon
Fus tu prefiguree par la verge Aaron :
Le douz fruit de ten ventre bien nous senefia
La verge sanz racine qui si fructefia.
Eve a mort nos livra
Et Eve aporta ve,
Mais touz nous delivra
Et mist a port ave.

VII *Ave*, virge, Ysaïes bien te prophetiza,
Danïel, Jheremies chascuns t'autoriza.
Assez, dame, anuncierent toi et ta nacion
Mil anz et plus encore ainz l'incarnacion.
Eve a mort nos livra
Et Eve aporta ve,
Mais touz nous delivra
Et mist a port ave.

V — 33 *III* Ave rois est de angles, *IX* Ave rois es des angles, *X* Ave dame des angles — 34 *V* Juief, *IX* Yuif, *X* Guis ; *III* ne welent, *XVI* ne uuelent, *V* no vuelent, *IX* nel volent, *II*, *XIII* ne le welent ; *III omet* or ; *V*, *X* t. fussent il brui, *IV* car fuissent or brui — 35 *IX* flor, *IV*, *X* flors, *II*, *XIII* fleurs — 36 *II*, *III*, *XIII*, *XVI* larron ; *X* Veoir mout bien devroient li larron murdrier che, *V*, *IX* Mout bien devroient (*V* devroint) croire li (*V omet* li) murtrier larron ce.

VI — *II et XIII omettent ce couplet* — 41 *V* de le, *IV*, *X* tres le — 43 *XVI* Li doz fruit — 44 *V* si fructifia.

VII — 49 *III* ysais ; *II*, *XIII* mout bien ce prophetiza ; *IX* Ave virge marie ysaies bien ce prophecia — 50 *X* Daniel et Yeremies ; *IX* chascun tant torisa — 51 *IV* ta nassion, *V* t'anuncion, *II*, *XIII* ta noncion, *X* ta nonsion — 52 *II*, *III*, *V*, *XIII*, *XVI* plus assez ainz (*V* anz) ; *IX* plus devant de l'incarnation.

Digitized by Google

VIII *Ave*, douce rousee des ciex vint et d'amont,
Miel et lait degouterent li haut tertre et li mont,
Quant tes saintes mameles alaita Jhesucriz.
Gïu ne verront goute ainz venra Antecriz.
Eve a mort nos livra
Et Eve aporta ve,
Mais touz nous delivra
Et mist a port ave.

IX *Ave*, quant tant t'amonmes, tuit sont d'ire acoré
Gïu, cui terre engloute con Dathan et Coré !
Tant les het mes courages, je ne le puis noier,
S'ere rois, jes feroie touz en .j. puis noier.
Eve a mort nos livra
Et Eve aporta ve,
Mais touz nous delivra
Et mist a port ave.

X *Ave*, se tu ne fusses, touz li monz fust dampnez,
Mais Diex t'eut pourveüe, ainz que fust Adans nez,
Pour saner la grant plaie dont Eve nous navra.
Qui ne t'ainme et honneure, ja l'amour Dieu n'avra.
Eve a mort nos livra
Et Eve aporta ve,
Mais touz nous delivra
Et mist a port ave.

XI *Ave*, pucele piue, piument enpiumenté
Sunt tuit cil qui bien t'ainment et servent piument. E !

VIII — 57 *IV*, *X* Ave virge rosee ; *XVI* Ave dame rosee vint del cex et d'a. — 59 *X* K'en tes saintes mameles alaitas jhesucrist — 60 *XIII* Giuis, *V* Juif, *IX* Juyf ; *IX* ne virent ; *V*, *IX*, *XVI* g. si v. ; *V*, *IX* antecrist ; *IV*, *X* Giu (*IV* Cui ?) mais ne le (*X* nel) veront si v. a. *Après le v.* 60 *X répète les v.* 67 *et* 68.

IX — 65 *IV*, *X* tout sont — 66 *V* Juis qui, *IX* Juyf qui, *XIII* Giuis qui ; *V*, *IX* et choré, *XVI* e choré ; *X* Giu tos t. s. et datan et coré — 67 *II*, *III*, *XIII* nier ; *IX* je ne les puis amer — 68 *V* je feroie ; *II*, *III* nier.

X — 73 *III* dampnz (*sic*) — 74 *IV*, *X*, *XIII* t'ot, *XVI* t'out, *II* t'olt ; *V* adan ; *X* Mes diex touz premerains que fust adans nez — 75 *II*, *XIII* la grief plaie, *V* les gries plaies — 76 *V* ne l'aime.

XI — 81 *X*, *XVI* empiumentee ; *IV* Ave pucelle pie piment enpimenté, *IX* Ave pucelle pie pimenz enpimentez — 82 *X* Quant tot cil ; *IV* pieument he, *X* pieument hee.

Digitized by Google

Pucele enpiumentee, tu flaires plus piument
A V^c.M. doubles de basme et de piument.
Eve a mort nos livra
Et Eve aporta ve,
Mais touz nos delivra
Et mist a port ave.

XII *Ave*, virge Marie prions tuit de cuer fin
Qu'avec celui nos face vivre et durer sanz fin
Qui pour nos donner vie en la croiz devia.
Sa chançon ci finee LI PRÏEUS DE VI a.
Eve a mort nos livra
Et Eve aporta ve,
Mais touz nos delivra
Et mist a port ave.

XXX

(Raynaud 885)

MANUSCRITS : *XV*, fol. 145 b-146; *XVI*, fol. 103. — La musique est notée dans les deux manuscrits.

EDITION : Noack et Stengel, *Der Strophenausgang...*, p. 123.

VERSIFICATION : a b a b a b a b C D D C. *Coblas singulars.*
7 7 7 7 7 7 7 7 6 7 7 6

Graphie de *XVI*. Variantes de *XV*.

I

Por mon chief reconforter,
Por mon corage esjoïr,
Un pou me vuel deporter
En loer, en conjoïr
Cele qui pot comporter
Le grant roi et sostenir
Que ne puet terre porter,
Cieus comprendre ne tenir.

Dame qui comportas
Nuef mois tot nostre deport,
Por ce por toi me deport
Que le fil Deu portas.

II

Mere Deu, des mon jovent
Chasc'an te doi noveau son.
Je t'ai bien tenu covent,

---

83 *III* flairas ; *II*, *XIII* P. e. plus flaires de piument.

XII — 89 *V*, *IX* A (*V omet* A) la virge marie ; *IV*, *X* tout de — 92 *II* Sa ch. definie li, *IV* Sa c. ichi fine li, *X* Sa ch. chi define li. *X finit par* Explicit.

I — 5 *XVI* Cele qui por c., *XV* Cheli qui puet c. — 8 *XVI* Ciel, *XV* Cheus — 9 *XVI* D *initiale manque* — 10 *XVI* vostre.

II — 14 *XV* Chascun te.

Digitized by Google

Tant que none ou vespres son.
Vers la fin trai durement.
Par tens, ce croi, dira on,
Se je chant plus longuement :
Or rassote cist boens hom.
Dame qui comportas
Nuef mois tot nostre deport,
Por ce por toi me deport
Que le fil Deu portas.

III

Toz li cuers, dame, me rit,
Toz m'esjoïst et tressaut,
Quant chanter puis un petit
Tes doz chanz, se Dex me saut.
S'aucuns fols folie en dit,
Petit ou neent m'en chaut :
Si fait mot ne si fait dit
Ne me font ne froit ne chaut.
Dame qui comportas
Nuef mois tot nostre deport,
Por ce por toi me deport
Que le fil Deu portas.

IV

Mere Deu, il m'est avis,
Qui por toi me guaberoit
Qu'il seroit deables vis,
Car tes fiz m'en vengeroit,
Li granz rois de paradis
Que toz li mons doter doit,
Car tost puet ses anemis
Agraventer de son doit.
Dame qui comportas
Nuef mois tot nostre deport,
Por ce por toi me deport
Que le fil Deu portas.

V

Mere Deu, jones et vieuz,
Soit clers, soit lais, fait savoir
Qui te sert de mieuz en mieuz
Tant que t'amor puist avoir.
Ton non, don sort laiz et mieuz,
A loer ne lairoi voir
Tant com puisse ovrir les ieuz
Ne la lange removoir.
Dame qui comportas
Nuef mois tot nostre deport,
Por ce por toi me deport
Que le fil Deu portas.

VI

Fleurs d'aiglentier, fleurs de lis,
Ja por ce s'a ma fin vois,
Ne por ce se je vellis
Ne lairoi ne me renvois.
Por t'amor don sui espris
Ne pris mais le monde un pois.
J'ai grant droit se le despris,
Car n'i a point de cras pois.
Dame qui comportas
Nuef mois tot nostre deport,
Por ce por toi me deport
Que le fil Deu portas.

---

21 *A partir de ce couplet, le refrain n'est qu'amorcé.*

III — 29 *XVI* S'aucun fol folie, *XV* S'aucuns faus foloie — 31 *XVI omet le second* si.

IV — 38 *XVI* toi ne g. — 39 *XVI* deable, *XV* diables — 42 *XVI* tot le mont, *XV* tous li mons — 43 *XVI* Car toz — 45 *XV amorce le refrain par* Dame qui portas.

V — 50 *XV* fas s. — 53 *XV* dont — 56 *XV* langue.

VI — 63 *XV* g'en vieillis — 65 *XV* dont — 68 *XV* n'i voi point.

Digitized by Google

VII

Mere Deu, se mes las cors
Afebloie et desperit
Et enviesit par defors,
Renouvele l'esperit.
La chars, qui muert com uns pors,
Ne puet chaloir quant devit ;
Mais a l'ame est li tresors,
Qui sanz terme et sanz fin vit.
Dame qui comportas
Nuef mois tot nostre deport,
Por ce por toi me deport
Que le fil Deu portas.

VIII

Dame, ou ciel cil viveront
Sanz terme et sanz finement
Qui leur cuers aviveront
A toi servir vivement ;
Et li las qui ne feront
Ton servise docement,
Es tormenz d'enfer seront
Dampné pardurablement.
Dame qui comportas
Nuef mois tot nostre deport,
Por ce por toi me deport
Que le fil Deu portas.

IX

Doiz de tote pïeté,
Jointes mains te quier et pri
Qu'au grant jor tant redoté
Faces tant par ta merci
Au doz roi de verité
Qu'il die a nos qui sons ci
Le doz mot, le bien dité :
Venite, benedicti,
Regnum possidete,
Vos qui m'amez finement,
Sans terme et sanz finement
Mecum congaudete.

XXXI

(Raynaud 600)

MANUSCRIT : *XVI*, fol. 102 v°-103. — La musique est notée.
VERSIFICATION : *a* b *a* b *a a* b *a* b. *Coblas singulars.*
7 7 7 7 7 7 3 7 3

Cette chansonnette (voir v. 98) présente la même formule rythmique qu'une pièce (4 couplets) de Gautier de Dargies, également à *coblas singulars* (Raynaud 1753 ; éd. Huet, p. 28) ; mais aucune rime n'est la même dans les deux pièces.

VII — 74 *XV* deperit — *XVI omet les v.* 75 *et* 76 — 77 *XV* La char ; *XVI* un pors — 81 *XV amorce le refrain par* Dame qui portas.
VIII — 85 *XV* ame (*l'initiale manque*) ou chiel vivront.
IX — 97 *XV* pité — 104-8 *Matth.* 25, 34 — 105 *XV* possidite — 106 *XV* qui manés — 107 *est omis dans XV* — 108 *XV* M. comgaudete. Amen.

Digitized by Google

I

Puis que voi la fleur novele,
Detenir ne me puet nus,
Priorez, cloistre ne cele,
Abbeïe ne reclus,
Que ne chant de la pucele,
De la haute damoisele
De lassus :
Chanter de nule plus bele
Ne puet nus.

II

Si bele ne fu nes une
Puis que fu formés Adans :
Le soleil passe et la lune
Par les biens dont i a tanz.
Chantent chascuns et chascune :
La pais fist de la rancune
Qui fu granz
Et qui fu a toz comune
Trois mile anz.

III

Por ce qu'Eve fu tant ose
Qu'en la pome morst jadis,
Trois mile anz ou plus fu close
La porte de paradis ;
Et se Dex por ceste chose
Ne s'aümbrast en la rose
De grant pris,
Tuit fuissien a la parclose
Mort et pris.

IV

Quant cil forme prist humaine
Qui en son poing tot enclot,
Mers entra en la fontaine
Et li potiers en son pot.
La chose fu si sotaine
Qu'anemis por nule paine
Riens n'i sot ;
Deu vout prendre com aubaine,
Mais ne pout.

V

Anemis ne cuidast mie
Qu'om daignast estre mortex
Cil qui a tot em baillie,
Qui fist la terre et les cex ;
En croiz fu mis par envie ;
La mort qu'il n'ot deservie
Si fu tex
Qu'en morant nos rendi vie
Li doz Dex.

VI

Maintenant fu la mort morte
Qu'en croiz vie devia.
Lors ovri do ciel la porte,
Maint entré puis en i a.
La croiz tote joie aporte.
La croiz, qui toz les biens porte,
Deu porta.
La croiz, qui tout mal a morte,
Mort morte a.

VII

La croiz, qui tant est joïe,
Henorer devomes tuit
Et la tres douce Marie,
Qui porta le tres doz fruit
Qui les angres asazie.

I — 5 chant de *manque*.
II — 13 tant — 16 grant.
III — 19 *L'initiale manque*.
IV — 28 *L'initiale manque*.
VII — 55 *L'initiale manque*.

Digitized by Google

Qui la sert de cuer et prie
Jor et nuit,
S'ame ou ciel le pain de vie
Bien a cuit.

VIII

Henorer seur tote chose,
Servir et loer doit om
.....
.....
Qui la sert bien et alose
Mout a prise grant alose,
Grant poisson,
Et s'a ja ou ciel enclose
Grant moisson.

IX

Qui ne la sert il forsane,
Son preu ne set porchacier,
D'enfer est a une espane;
Or se guart bien d'enz glacier.
Qui a lui moissone et glane
Deu met liié en sa glane
Tot entier.

Trové a qui si asane
Boen semier.

X

Bien doit toz hom, tote fame
Estre embrasez et espris
De servir la clere game
Qui tant par est de grant pris.
Qui de cuer sert nostre Dame
Bien seurmontee a sa game,
Ce m'est vis :
Overz est ja contre s'ame
Paradis.

XI

La grant rose pure et nete
Qui seurmonte tote flor,
Qui toz les siens trait et jete
Et de tristece et de plor,
D'aidier nos si s'entremete
Qu'en paradis toz nos mete
Celi jor.
Ci fenist la chançonete
Le Prior.

PARIS, BIBLIOTHÈQUE DE L'ARSENAL 3517

Parmi les *unica* insérés dans les *Miracles de Notre Dame* de Gautier de Coinci, et sur lesquels on peut voir la deuxième partie du *Recueil de chansons pieuses*, se trouvent, dans le ms. *IV*, les deux lais imprimés ci-dessous, qui étaient restés inédits.

XXXII

(Raynaud 1094[a])

Manuscrit : *IV*, fol. 102 v° b-104. — La musique est notée d'un bout à l'autre.

VIII — 64 Benorer (*fausse initiale*).

IX — 73 forsene.

X — 87 *Quel est le sens de* game? *Est-ce « glu »* (cf. *Godefroy*, s. v. Geme 1 *poix, résine*), *ou est-ce le même mot que l'anglais* game, *« jeu »* ?

XI — 91 *L'initiale manque.*

Digitized by Google

VERSIFICATION. Ce lai peut être considéré comme composé de huit strophes. Dans le manuscrit, la séparation des strophes est correctement indiquée, par une initiale de couleur, trois fois (v. 21, 61 et 71) ; mais à contre-sens, semble-t-il, deux fois (v. 35 et 79); deux fois (v. 29 et 39) tout signe de séparation fait défaut. Les vers sont de 9, 8, 7, 6, 5 et 3 syllabes. Un vers qui dans le ms. a 4 syllabes est sans doute corrompu ; le schéma métrique demande à cet endroit un vers de 5 syllabes. Nous avons indiqué en note tous les passages où le texte du manuscrit est en contradiction avec le schéma que nous croyons primitif.

I 5 a b b a a b b a a b b a a b b a a b b a
II a b a b a a a b
5 6 5 6 5 5 5 6
III a a b a b a b a b a
7 7 6 6 6 6 6 6 6 6
IV 7 *a a a a*
V a a a b a a a b a a a b *b b b b*
5 5 5 3 5 5 5 3 5 5 5 3 7 7 9 9
VI 6 a a b a a b
VII 7 a b a b b b
VIII a b a b *c* d *c* d d *c*
7 8 7 8 7 8 7 8 8 7

Cette dernière strophe pourrait aussi se couper en deux; mais les deux parties sont si étroitement liées par le sens et par le rythme qu'il vaut mieux y voir une seule strophe. D'ailleurs, la division en strophes que je propose a pour unique but de faciliter la présentation du rythme. Elle ne correspond pas nécessairement aux intentions de l'auteur.

I

Mere de pitié,
A vous me dement :
Trop ai laidement
Et souvent pechié.
Ja cuer n'avrai lié,
S'esforchïeument
Pitié ne vous prent
De chest perillié.

I — 8 prillié.

Digitized by Google

Dame, a vostre pié
Et cors et cuer rent;
Prenés vengement
De ma mauvaistié :
J'ai le col baisié,
Ferés durement ;
Et quant finement
M'arés chastoié
Et bien netoié,
Dame, je tarend
L'asouagement
De vostre amistié.

II

Roïne d'amors,
Clere estoile de mer,
Amen dous mes mors,
Ensegniés moi a amer.
Bele blanche flours,
Tres douche odors,
En vos grans odors
Me faites demourer.

III

Qui bien a vos penseroit
Ja desconfis ne seroit.
La vostre humilité
Nus dire ne porroit,
Ne vostre carité,
Qi mil langes aroit.
Vostre virginité,
Qi parler en vorroit,
Et vostre dignité
Nus conter ne saroit.

---

11 Peruers v. — 18 *Ce vers, évidemment corrompu, doit peut-être s'entendre* : Dame, j'atent ent.

II — 21 *La séparation des strophes est marquée par une grande initiale* — 23 *Ce vers m'est inintelligible* — 24 *Ce vers, semble-t-it, doit être de six syllabes; il faut peut-être corriger* : Enseigniés m'a amer — 26 *Ce vers, qui doit être, semble-t-il, de six syllabes, est sans doute une anticipation du vers suivant, qui a le même mot à la rime ; la colonne* a *du recto du fol.* 102 *finit précisément avec le v.* 26.

III — 29 *La séparation des strophes n'est pas marquée dans le ms.; mais au début du v.* 35, *le copiste a mis, à tort, une grande initiale* — 35 virginités.

Digitized by Google

IV
Marie, de grace plaine,
Vous enfantastes sans pene.
Qui vers vous a droit se maine
Bien emploie sa semaine.

V
Nus n'a tant mesfait,
S'il vers vous se traist,
Que tost ne vous ait
De bon aire;
Vous faites son plait,
Vostre amors l'atrait
Et si le retrait
De mal faire.
Ki de vostre lait
Porroit boire un trait,
Ja n'avroit dehait
Ne contraire.
On se doit bien vers vous traire,
Vostre amours le cuer esclaire :
Nus ne se tient pres de vous n'i paire
En vous a mout glorïeus repaire.

VI
Certes, il nous estuet,
Chascuns si com il puet,
Ceste dame servir,
Car tous biens de li muet;
Sa bontés nous esmuet
A s'amour deservir.

VII
Bele tres douce Marie,
Faites mon cuer esclairier.
Mout sera l'ame garie
Cui vous vaurrés garandir.
A tous jours sans departir
Faites nous a vous partir.

IV — 39 *La séparation entre les strophes* III *et* IV *n'est pas marquée dans le ms.* — 41 Quier nous adroit semaine.

VI — 59 estouet.

VII — 65 *En tête des strophes* VII *et* VIII *il y a dans le ms. une grande initiale.* — 66 esclairier *donne une rime imparfaite avec* garandir, *etc.*

Digitized by Google

VIII Tous li mons n'est fors uns gas
Au regart de vous bien sentir:
Ainc ne sot que fu soulas
Qui de che ne sot souvenir.
Nus n'aime sans tricherie
Qui n'ait tous jours vostre confort;
Vous estes loiaus amie
A tous chaus qui sont a vostre acort.
Dame, trop souvent m'en descort.
Ramenés moi a droite vie.

XXXIII
(Raynaud 192[a])

MANUSCRIT : *IV*, fol. 144 v° b-145 v° b. — La musique est notée d'un bout à l'autre de la pièce.

VERSIFICATION. Ce lai peut se diviser en cinq strophes, sur la base de la disposition des rimes, bien qu'aucune séparation ne soit indiquée par le copiste :

I a *b* a *b* a *b*
4 7 4 7 4 7
II *a a a b a a a a a b*
4 5 5 5 4 5 5 5 5 5
III *a b a b a b a b*
5 5 5 7 5 5 5 7
IV a *b* a *b* a *b* a *b* a *b* a *b*
4 6 4 6 4 6 4 6 4 6 4 6
V a a *b* a a *b* a a *b* a a *b* a a *b* a a *b* a a *b* a a *c*
4 3 3 4 3 3 4 3 3 4 3 3 4 3 3 4 2 4 4 3 3 4 4 2

Le lai finit par un vers de deux syllabes qui n'a pas de rime correspondante; mais le vers précédent a une syllabe de plus que le vers correspondant dans les autres parties de la strophe. Le v. 53 est lui aussi de deux syllabes, mais le vers suivant a une syllabe de plus qu'à l'ordinaire.

Un lai profane, d'auteur anonyme, conservé uniquement par

VIII — 71 nes fors — 78 *Ce vers doit être de huit et non pas de neuf syllabes*; tous *semble être de trop* — 79 *Le copiste met ici, à tort, une grande initiale* — 80 *Ce vers doit sans doute être de sept syllabes; on pourrait corriger :* Ramenés m'a droite vie.

Digitized by Google

le chansonnier *U* (Raynaud 284 ; éd. *Lais et descorts*, n° XIX, p. 47) finit lui aussi par un *vers estramp* :

J'aim mieuz morir k'avoir sa refusee.
Seus amerai, telx iert ma destinee,
Ne ja par moi n'iert mais d'amors requise.

Mais les éditeurs ont changé (est-ce bien avec raison ?) *requise* en *rovee*.

I

Ne flours ne glais
Ne chant d'oisel qui s'esnaie
N'ierent jamais
En cose que je retraie,
Ou je sui trais
Sans ce que ja m'en retraie.

II

Chanson voel faire
Deu plus haut affaire
Dont nus puist retraire :
C'est de la tres vraie
Dont fist sacraire
Dex et son repaire
Pour nous tous atraire,
Dex li debonaire,
Par son sant sanc raire
De sa douche plaie.

III

S'est drois que j'enprengne
Si biau son servise
C'a sa mere en prengne
Pitié par sa grant franchise.
N'est drois que remaigne
Si tres bele emprise,
Car nus ne mehaigne
Qui bien la sert sains faintise.

IV

Dame, tous tans
De bone amor esprise,
Ne sui doutans
C'onques fussiés reprise,
Mais des quemans
Damedieu si aprise
Qu'en vos sains flans
Fu nostre santés prise :
Petis et grans
Avés joie tramise ;
Chascuns vivans
A vous servir s'eslise.

V

Car en vous ai
Et avrai
M'esperanche,
Tant con vivrai,
De cuer vrai,
Sans doutanche.

I — 2 s'esnaie *est probablement une faute pour* s'esmaie.
III — 23 Car *est d'une lecture douteuse.*

Digitized by Google

Par vous, tant sai,
Sans esmai,
Sans esranche,
Sont clerc et lai
Fors du tai
De mentanche ;
Et se je tai
J'en ferai
Penitanche.

A vous m'atrai
Et trai
A acordanche.
Tant serviraï
Que g'irai
Sans balanche
En joïe c'ai
Par cest mien lai
Requise.

Arthur LÅNGFORS.

V — 49 *Le sens de ce vers ne m'est pas clair. Faut-il entendre :* je t'ai ?

Digitized by Google

LE SUFFIXE ROUMAIN *-ESCU*

ET

LE SUFFIXE THRACE *-ISK-*

Parmi les noms propres thraces que nous ont conservés les écrivains anciens et les inscriptions, il y a une série de noms de personnes et de noms de lieux qui semblent construits avec le suffixe *-isk-*. Ce n'est pas chose étonnante, ce suffixe étant attesté dans plusieurs langues européennes :

en germanique : v. h. a. *diutisc* « populaire », dérivé de *diot* « peuple » ; got. *mannisks*, v. h. a. *mennisc* « humain », de got. *manna*, v. h. a. *man* « homme », etc.,

en baltique et en slave : lit. *prūsiszkas* « prussien » *dẽvizskas* « divin » ; v.-sl. *židovĭskŭ* « juif », *člověčĭskŭ* « humain », etc.,

en celtique : on connaît en Gaule des noms de peuples comme *Viuisci*, *Arecomisci*, etc., des noms de personnes comme *Matiscus*, *Vertiscus*, des noms de localités comme *Iordaniscus*, de rivière comme *Angeriscus*, etc. (v. d'Arbois de Jubainville, *Recherches sur l'origine de la propriété foncière*, p. 547 ; A. Thomas, *Nouveaux essais de philologie française*, p. 46 et suiv., 54 et 60 ; Brugmann, *Grundriss*, II, 1, 2e éd., p. 502 ; Dottin, *La langue gauloise*, p. 109 ; Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, s. v. *-isco*),

en grec : *-iskos* fournit des diminutifs, ἀνδρίσκος de ἀνήρ, παιδίσκος de παῖς, etc.,

en latin : il existe quelques rares exemples de *-iscus*, comme *priscus*, etc., mais le suffixe n'y était pas senti par les Romains. Il y a en revanche quelques mots à suffixe *-iscus*, empruntés au grec.

Je réserve pour l'instant la discussion relative au sens du suffixe en indo-européen.

-isk- existe donc dans toutes les langues indo-européennes qui entouraient le thrace. Il est dès lors naturel que le thrace

Digitized by Google

l'ait connu. Voici les noms où on le retrouve (j'écarte à dessein tous les cas ambigus, par exemple les noms trop brefs — comme VISCIA, nom de femme, C.I.L. III, 2606 — où le groupe *-isk-*, ou *-is-* au moins, pourrait faire partie du radical):

'Αρτισκός, affluent de l'Hèbre en Thrace (Hérod., IV, 92).

Βερτίσκον, montagne entre la Thrace et la Macédoine (Ptolém. III, 12, 16) ou entre la Thrace et l'Illyrie (Strabon, VII, fragm. 10). Suivant H. Krahe, *Die alten balkanillyrischen geographischen Namen*, Heidelberg, 1925, p. 6, il s'agirait là de deux montagnes différentes, dont le nom serait d'origine thrace [1].

CINISCVS, *uicus regionis Ratiarensis*, C. I. L. VI, 2730.

CORISCVS, nom d'homme, C.I.L. III, 729 : THETIS EADEM BVRGAENA ITALICI CORISCI AVG (usti) L(iberti) CON(iux) CAR(issima). Ce *Coriscus* pourrait bien n'être qu'un étranger en Thrace ; mais il est plus probable que ce soit un esclave indigène qui, une fois libéré, est rentré chez lui. (L'inscription est comprise d'une autre manière par Mommsen : « Italicus, serf de Coriscus, qui est l'affranchi d'Auguste » ; l'interprétation que j'ai suivie est celle de Forcellini-De Vit). Le nom de sa femme d'ailleurs, *Burgaena*, a l'air d'être un nom thrace. En tout cas, il n'est pas latin, ni grec.

Κουρίσκα, ville en Moesie (Théophylacte, VII, 2). Probablement la même que *Securisca*.

---

1. M. W. Petersen, dans *The Greek Diminutive-suffix* -ΙΣΚΟΣ, -ΙΣΚΗ, extrait de *Transactions of the Connecticut Academy of arts and sciences*, vol. XVIII (1913), p. 139-207, fait dériver (p. 190) ce nom de gr. φέρτιστος. Ce n'est pas là un cas isolé : la plupart des auteurs qui s'occupent de ces noms propres leur trouvent des étymologies, soit en grec, soit en thrace ou en latin (v. par exemple A. Philippide, *Originea Romînilor* I, Iaşi, 1925, p. 433 et suiv.). Expliquer par le grec les noms en *-isk-* retrouvés en Thrace est un procédé d'autant plus curieux que le genre des noms à expliquer ne concorde jamais avec celui des prototypes proposés par M. Petersen ; or, d'après lui, ce seraient des diminutifs, qui devraient donc avoir le même genre que le primitif. Et comme rien dans le sens des noms ne vient confirmer ces étymologies, fondées uniquement sur la ressemblance accidentelle des formes, j'en ferai désormais abstraction. De même je renonce à utiliser les noms comme 'Αμαδίσκος, 'Αυλαρισκός, Δαλίσκος, Συρισκᾶς, etc., que cite M. Mateescu (dans les *Mélanges de l'École roumaine de Rome*, t. II), car la seule preuve qu'il produise pour leur origine thrace, c'est la comparaison des radicaux. Naturellement, parmi les noms que je cite comme thraces, il peut y en avoir quelques-uns qui aient vraiment une origine étrangère ; seulement, comme ma démonstration n'est pas fondée sur tel ou tel exemple, mais sur un ensemble, elle n'aura pas, je pense, à en souffrir.

Digitized by Google

Dacisci adj., « daces » (Vopiscus, *Aurélien*, XXXVIII, 4) ; *imperium dacis-cum* (Lactance, *De mor. Pers.*, XXVII, 8) ; IN EXPED (itione) DACISCA, C.I.L. III, 5218 ; NEGOTIAT(ore) DACISCO, V, 1047 DECEPTO A DACISCIS, V, 3372 ; NATIONE DACISCA, VI, 2605 ; (d)ACISCVS, VI, 3320; VEXILLAT(ionibus) DACIS (cis), VI, 5349 ; VEXILLATION(um) DACISCAR(um), VIII, 7978 ; — DACISQVS, nom d'homme, C.I.L. III, 7373, etc.

Daciscani, ou mieux *Dacisciani* milites (Trebell. Poll., *Claude*, 17, 3) est le nom des soldats d'origine dace. Les Romains ont ajouté le suffixe *-ani* au mot tout fait *Dacisci*, de même que de *Britanicus*, ils ont tiré *Britanicianus* (cf. encore (g)ERMANICIANA, C. I. L. III, 3328, etc.).

Δορίσκος, champ et cité en Thrace, à l'embouchure de l'Hèbre dans la « Mer Thrace » (Hérod., V, 98; Eschine, III, 82; Démosth., VII, 64, XIX, 334, etc.; Tite-Live, XXXI, 16, etc.).

Ἐργίσκη. ville en Thrace (Eschine, III, 82 ; Démosth., VII, 37, XVIII, 27; Suidas, etc.).

Etriscus, nom d'homme sur une inscription de Dacie (C. I. L. III, 1502) : L. CLODIO PAP(iria) ETRISCO D(ecurioni) COL(oniae). Il s'agit là certainement d'un indigène, vu que l'inscription a été trouvée sur l'emplacement de Sarmizégéthuse, qui comptait dans la tribu Papiria.

Frigiscus adj. « phrygien » (*frigisci equi* chez Végèce, éd. Lommatzsch, VI, 6, 3). *Frigiscus* et *Daciscus*, comme *Thraciscus* que l'on verra ci-dessous. sont des adjectifs provenant des peuples mêmes auxquels ils se rapportent (cf. lat. *theodiscus* chez Kluge, *Et. Wb.*, s. v. *deutsch*). De même les chevaux « huns » sont appelés *hunisci equi* par le même Végèce (Vétér. III, 6, 2 : *huniscorum*, ms. *hunescorum* ; III, 7, 1 : *huniscis*) et par Ennodius (*Carm.* 2, 94 : *de equo quem accepit hunisco*). On pourrait très bien supposer que c'est là un mot d'origine germanique (cf. v. h. a. *hunisc* et v. aussi Du Cange s. v. *hunniscus*), mais la proximité de *Frigiscus* est gênante. Ce pourrait donc être le suffixe thrace qui, s'étant répandu dans les Balkans, a servi pour former le nom des chevaux « huns » que les Romains auraient connu par l'intermédiaire des Balkans. Mais on pourrait, il est vrai, soutenir que c'est le suffixe d'origine germanique qui a fourni *Frigiscus*.

LAISCVS, nom d'homme dans une inscription de Dalmatie (C. I. L. III, 13860).

LOISCVS, nom d'homme dans une inscription d'Albona (C. I. L. III, 10070 ; le même personnage est nommé LOSCVS, C. I. L. III, 3059 [1]).

1. On peut voir d'après les deux derniers noms, ainsi que d'après d'autres qui vont suivre, que j'insère dans cette liste des noms trouvés en Dalmatie ou en Illyrie, bien que souvent on ait pris soin de distinguer minutieusement ce qui provient de la Thrace de ce qui est illyrien. Pourtant ce n'est là qu'une distinction de pure forme, puisque nos connaissances historiques sur ces deux peuples sont extrêmement vagues : bien souvent nous ne sommes pas capables

Digitized by Google

Μυργίσκη, garnison en Thrace (Eschine, III, 82 ; mss. aussi Μυρτίσκη).

Parthiscum, fleuve en Dacie (aujourd'hui *Tisa* ; Am. Marcellin, XVIII, 13, 4).

SATVRISCVS, nom d'homme (cognomen) C. I. L. III, 2378 ; SATVRISCI, (génit.) ibid. ; c'est un nom d'origine grecque, aucun doute là-dessus [1] ; mais celui qui le portait ne saurait être pris pour un grec, ni pour un romain, car alors il n'aurait pu être nommé que *Satiriscus* ou *Satyriscus*. Mais les peuplades des Balkans, qui depuis plusieurs siècles vivaient sous l'influence de la civilisation grecque, avaient emprunté des mots et des noms propres grecs au temps où *y* conservait encore sa valeur primitive en grec [2]. Voici

---

de préciser si telle tribu est thrace ou illyrienne. D'ailleurs, même si les deux peuples n'étaient pas étroitement apparentés, ils étaient tellement mélangés, même avant la conquête romaine, que toute distinction devient illusoire. Ce qu'on sait sur la langue des Thraces et des Illyriens n'exclut pas, d'ailleurs, la possibilité d'une parenté étroite entre ces deux peuples ; cf. là-dessus les articles de M. N. Jokl sur l'albanais, dans le *Reallexicon der Vorgeschichte* de Max Ebert, et surtout dans *Die Erforschung der indogermanischen Sprachen*, III, p. 121 et suiv. (dans la *Geschichte der indogermanischen Sprachwissenschaft*, publiée par W. Streitberg, Strassburg, 1917). — M. Krahe, du reste, qui, dans l'ouvrage cité, p. 540, croit pouvoir séparer les noms illyriens des autres noms balkaniques, attribue aux noms à suffixe *-isk-*, rencontrés en Illyrie, une origine étrangère, thrace ou celtique (p. 6 et suiv.).

1. M. F. Muller affirme pourtant que gr. σάτυρος provient du thrace (à défaut de son *Grieksch woordenboek*, que je n'ai pu me procurer, je cite *l'Altitalisches Wörterbuch*, Göttingen, 1926, p. 118, s. v. *kuku-mis*).

2. Dans les dialectes grecs du Nord, elle se maintint assez longtemps (cf. Brugmann, *Griechische Grammatik*, p. 27 et O. Hoffmann, *Die griechische Dialekte*, II, p. 398 et 404). — Le grec d'ailleurs a pris lui aussi des noms propres balkaniques au temps où l'on prononçait encore *y* comme *u*. Cf. par exemple Στρύμων, Δυρράχιον, qui ont aujourd'hui les noms de *Struma*, *Durazzò* (*Durrës* en albanais) ; M. P. Skok n'a pas tenu compte de ce fait lorsqu'il a soutenu (*Arhiv za arbanasku starinu*.... II, 1, p. 112 et suiv.) que le nom de *Durrës* a été emprunté par l'albanais au slave, vu que lat. *Dyrrachium* ne pouvait pas devenir en albanais *Durrës*. En réalité nous avons affaire ici à un nom illyrien à vocalisme *u* qui, en albanais, n'a pas changé (v. Pekmezi, *Grammatik der albanesischen Sprache*, Wien, 1908, p. 20), mais, en grec, est devenu *ü*. Il est vrai que M. Skok ne pouvait pas voir les choses de cette manière, parce que, suivant lui, l'albanais n'aurait aucun rapport avec l'antiquité balkanique, sinon par l'intermédiaire du slave ou du latin.

On trouve dans *Frigiscus* un *i* à la place d'un *u*. Mais si ce mot est réellement d'origine thrace, il a été en tout cas rapproché de l'adjectif *Phrygius*, qui existait en latin et qui était prononcé *Frigius* ; peut-être aussi a-t-il pénétré en latin par l'intermédiaire du grec.

Digitized by Google

donc pourquoi un nom comme *Saturiscus* a toutes les chances d'être une forme balkanique. Le roumain a conservé d'ailleurs des mots d'origine grecque, dans lesquels à un *y* grec correspond un *u* en roumain et un *i* dans les autres langues romanes : roum. *păpură* « jonc » < πάπυρος (autre avis chez Densusianu, *Histoire de la langue roumaine*, I, p. 88) reproduit jusqu'à l'accent grec, en dépit de la pénultième longue (pour les autres langues romanes voir Meyer-Lübke, *R.E.W.*, 6218) ; v. roum. *mărtur* « témoin » < μάρτυρ (le sens seul suffirait ici pour démontrer que l'emprunt a été fait avant l'influence du christianisme) ; v. roum. *trufă* « orgueil » < τρυφή. etc. (V. en dernier lieu C. Diculescu, *Elementele vechi greceşti din limba romînă*, *Dacoromania*, IV, p. 427 et suiv.).

Scretisca, relais de poste près de Serdica (*Itin. Hieros.*, éd. Geyer, p. 11 ; ms. *Scretesca*).

Σεκουρίσκα, ville en Moesie inférieure (Procope, *De Aedif.*, IV, 7, etc.).

Surisca, nom de femme attesté dans les inscriptions de Dalmatie (C. I. L. III, 2126 ; IVVENTILLA SVRISCE ; 2675 : PVLLIA SVRISCA ; XIV, 3750 : CLVENTIA T. L. SVRISCA T. CLVENTIVS T. L. BITHVS). A cause de l'*u*, le nom rentre dans la même catégorie que *Saturiscus* [1]. Remarquer que *Bithus* est un des noms thraces les mieux attestés.

Thraciscus « thrace » (Ael. Capitolin, *Maximin.*, III ; Jordanès, *Get.*, XV). Les dictionnaires le traduisent par « petit thrace » ; mais l'empereur Maximin, dont il est question dans les deux passages cités, était tout le contraire d'un petit homme : « magnitudo corporis » dit Capitolin ; Jordanès dit qu'il avait plus de huit pieds de hauteur. Ce qui a induit en erreur les auteurs des dictionnaires, c'est vraisemblablement la ressemblance du suffixe grec -ίσκος, qui fournit des diminutifs ; mais puisque le contexte ne nous permet pas d'interpréter *Thraciscus* comme un diminutif [2], force nous est d'admettre que le suffixe est le thrace *-isk-*, dont on essayera de préciser le rôle ci-dessous. Cf. *Daciscus* et *Frigiscus*.

Τευρίσκοι, tribu dace (Ptolém., III, 8, 3).

TEVRISCVS, nom d'homme, C. I. L. III, 10949 et 4264 : TEVRISCVS TVTIAE F. (Scarbantia).

Τιβίσκα, ville de la Moesie inférieure (Ptolém., III, 10, 6).

Τιβίσκον, ville en Dacie (Ptolém., III, 8, 4).

Τιβίσκος, rivière en Dacie (Ptolém., III, 7, 1, et 8, 1).

---

1. M. Mateescu (*I Traci nelle epigrafie di Roma*, dans l'*Annuario de la scuola rumena di Roma*, I, p. 117) admet que *Surus* et ses dérivés, très fréquents dans les inscriptions provenant des régions habitées par les Thraces, sont des noms d'origine thrace. M. Schulze, *Lat. Eigennamen*, p. 43, suivi par M. Philippide, *ouvr. cit.*, p. 522, y voit un nom en même temps thrace, illyrien et celte.

2. On pourrait songer à un diminutif de mépris. Mais pour *Daciscus* cette valeur est exclue.

Digitized by Google

Τιρίσκον, ville en Dacie (Ptolém., III, 8, 4).

Τρομαρίσκα, ville en Moesie inférieure (Ptolém., III, 10, 5), ou Τρασμαρίσκα, Τραμακαρίσκα (Procope, *De Aedif.*, IV, 7, etc.).

Il y a enfin un nom commun à suffixe *-iska*, qui pourrait bien être d'origine balkanique : *baliscà uitis*, sorte de vigne, mot attesté plusieurs fois chez Columelle, une fois chez Pline et une fois chez Isidore. Holder (*Altcelt. Sprachschatz*) le donne pour celtique, mais à tort : Columelle cite, il est vrai, presque toujours ensemble : *biturícus aut baliscus*, *biturícus et baliscus*, mais non parce que les deux espèces auraient été identiques : elles avaient des qualités semblables, tout en restant différentes. Le seul auteur ancien qui parle de la provenance de cette espèce de vigne, est Pline (*Hist. Nat.*, XIV, 30) : *baliscam Dyrrachini celebrant, Hispaniae cocolobin uocant*. C'est donc des Balkans que le mot est originaire. On ne sera d'ailleurs pas surpris de trouver un nom de vigne d'origine thrace répandu dans l'empire romain, si l'on songe à la réputation de grands buveurs qu'avaient les Thraces (cf. Tomaschek, *Die alten Thraken*, I, dans les *Sitzungsberichte der k. Akad. der Wissensch. Wien*, CXXXI, p. 122 et suiv. ; Kazarow, *Beiträge zur Kulturgeschichte der Thraker*, Sarajevo, 1916, p. 51 et suiv.).

Voici maintenant quelques noms dont la provenance thrace n'est pas certaine, ou qui ne sont pas très bien attestés :

Boisci, peuplade habitant les bords du Danube (Jordanès, *Get.*, XXIV) ; Βοΐσκοι en Scythie (Priscus Panite, fragm. 1). D'après Zeus (*Die Deutschen und die Nachbarstämme*, p. 708), suivi par Mommsen (éd. de Jordanès, index, s. v.) et par le *Thesaurus linguae latinae*, les Boïsques seraient des Huns ; mais ceci n'est nullement prouvé. Priscus, en effet, dit : Ὅτι Ῥούα βασιλεύοντος Οὔννων, Ἀμιλζούροις καὶ Ἰτιμάροις καὶ Τονώσουρσι καὶ Βοΐσκοις καὶ ἑτέροις ἔθνεσι προσοικοῦσι τὸν Ἴστρον, καὶ ἐς τὴν Ῥωμαίων ὁμαιχμίαν καταφυγγάνουσιν, ἐς μάχην ἐλθεῖν προῃρημένος.....» ce qui ne veut pas dire que les Boïsques et les autres peuples énumérés étaient des Huns. Quant à Jordanès, il dit expressément que les Huns, à leur arrivée, trouvèrent les peuples nommés ci-dessus auprès du Danube, les soulevèrent et les contraignirent à les suivre. D'autre part, dans son *Altceltischer Sprachschatz*, M. Holder insère les Boïsques, comme s'ils étaient une peuplade celtique, mais il n'en apporte aucune preuve. Il n'est pas impossible, à en juger d'après leur position géographique, que les Boïsques fussent des Thraces.

Digitized by Google

Βρομίσκος, Βορμίσκος, Βρωμίσκος, endroit en Macédoine, près du lac Bolbé, où, suivant Etienne de Byzance, Euripide fut lacéré par les chiens, Voici ce que dit à ce propos la *Vie d'Euripide* : « Ἐν τῇ Μακεδονίᾳ κώμη ἔστι καλουμένη Θρᾳκῶν διὰ τό ποτε κατωκηκέναι ἐνταῦθα Θρᾷκας..... » ; il y a donc bien des chances pour que le nom soit d'origine thrace.

Cremniscos ou *Cremniscoi* (Pline, IV, 82), Κρημνίσκοι (Anonymi *periplous Ponti Euxini*, 63), ville en Bessarabie actuelle. Ce pourrait être un nom grec (diminutif de κρημνός « précipice ») d'autant plus que la ville était située près de la mer. Mais comme nous n'avons aucune indication sur le sens primitif de ce nom (il pourrait provenir d'autre chose que de κρημνός ; en fait, un nom de ville qui voudrait dire « le petit précipice » serait bizarre), et comme M. Petersen qui, dans son ouvrage cité, a recueilli tous les noms grecs, propres et communs, à suffixe -ίσκος, dit (p. 189) : « *the geographical names are rare and largely uncertain* », *Cremniscos* pourrait tout aussi bien être d'origine thrace.

Ἑτευδανίσκος, en Macédoine, était le nom d'un dieu barbare, identifié à Apollon (Pauly-Wissowa, *s. v.*).

Ἐλευθερίσκος, ville en Macédoine, avait à coup sûr un nom grec ; mais outre la rareté des noms grecs de localités à suffixe *-isko-*, la formation elle-même est inquiétante : toujours suivant M. Petersen (p. 141), -ίσκος ne dérive en grec que des substantifs. Il se pourrait bien, comme M. Petersen le suppose lui aussi, que Ἐλευθερίσκος soit une traduction d'un nom barbare antérieur. Peut-être, aussi, est-ce un nom grec thracisé [1].

Marisca serait le nom d'un fleuve en Transylvanie (actuellement *Mureş*) d'après Pape (*Wörterbuch der griechischen Eigennamen*), qui cite Jordanès (*Get.*,

1. Il est probable que là où les Thraces ont adopté des noms grecs, ils ont choisi de préférence des noms à suffixe *-isk-*, où ils pouvaient voir un suffixe indigène (peut-être bien aussi n'ont-ils fait que traduire ou adapter les radicaux des noms autochtones, en gardant le suffixe ; voir des cas de traductions partielles pour les noms de lieux chez Niedermann, *Mélanges Vendryes*, p. 301-307 ; pour des noms de personne, cf. des noms bretons comme *Ar Braz*, devenant en français *Le Braz*). En tout cas, lorsqu'on passe en revue les inscriptions et les monnaies grecques retrouvées dans les pays thraces on est frappé par le grand nombre des noms de personne à suffixe -ισκος. J'ai choisi au hasard le nom Μενίσκος, que j'ai recherché dans le C. I. G. de Boeckh, où je l'ai trouvé attesté douze fois : 1967 (à Salonique), 2160 (à Samothrace), 3664 et 3669 (en Mysie), 3794 (en Bithynie) et 3857 (en Phrygie), donc six fois sur douze en pays thrace; parmi les six autres inscriptions, une est de provenance incertaine et les cinq autres proviennent de différentes parties de l'empire romain. Une pareille proportion ne peut tout de même pas être accidentelle.

Digitized by Google

XXII) et le Géographe Ravennate (IV, 14) ; *Mariscus*, d'après Forcellini-De Vit, qui cite Géogr. Ravenn., IV, 5. Mais pour Jordanès, Mommsen, dans son édition critique, donne la forme *Marisia*, sans mentionner une variante *Marisca*. La leçon du passage du Ravennate, d'autre part, est douteuse. (La forme actuelle, *Mures*, pourrait, à la rigueur, s'accorder avec la variante *Mariscus* ; cf. *Tibiscus*, qui est appelé aujourd'hui *Timeș*.) — On trouve deux fois *Mariscus* comme nom d'homme (C. I. L. VI, 631 et XIII, 5801) mais il n'y a aucune preuve que ceux qui le portaient fussent des Thraces.

Παρτίσκον, ville des Jazyges Métanastes, tout près de la Dacie. La contrée entre la Tisa et le Danube, pays des Jazyges, a été habitée d'abord par les Daces (cf. Kazarow, *ouvr. cit.*, p. 25). La Tisa elle-même portait d'ailleurs le nom de *Parthiscum* (voir plus haut).

Puplisca ou *Publisca*, ville en Dalmatie (Ravenn. IV, 22, et V, 14). Les autres sources la nomment *Lopsica*. Mais le nom donné par le Ravennate n'est pas forcément une forme corrompue : c'est peut-être un autre nom de la même ville, ou même une autre localité. (La même hypothèse a été faite par M. Krahe, *ouvr. cit.*, p. 9, qui insère *Puplisca* parmi les noms d'origine celtique ; mais, comme il le fait lui-même remarquer, le celtique ne connaît pas de *P-*, ce qui nous fait supposer que le nom est plutôt d'origine thrace.)

Ῥιζονίσκος κόλπος, golfe en Dalmatie (plusieurs des mss. de Ptolém., II, 16, 3 ; mais la plupart d'entre eux portent Ῥιζονικός).

En Pannonie enfin, il y a quelques noms en *-isk-*, mais ils peuvent avoir une origine celtique (v. ci-dessus, p. 539). On ne saurait donc affirmer que *Alisca* (localité en Pannonie, sur le Danube), *Arabisci* ou *Arauisci*, *Erauisci* (peuple en Pannonie inférieure ; v. Ptolém., II, 15 (16), 3 ; Tacite, *Germ.*, 28) soient des noms thraces. Mais le contraire n'est pas prouvé, non plus. Le nom des *Arauisci* est attesté dans deux diplômes militaires (C. I. L. III, D. XLII et XLVI), dont les possesseurs ont, il est vrai, des noms celtiques ; mais le second a fait partie de l'ALA I THRAC. On trouve encore un Aravisque C. I. L. III, 3325 : BATO TRANTONIS F. ARAVISCVS ; or, si *Tranto* est un nom celtique, *Bato* ne l'est pas (quoique Holder ait mis dans son *Altcelt. Sprachschatz* le nom *Batto*, attesté dans une inscription d'Italie) ; on a prétendu qu'il était d'origine illyrienne ou même germanique ; mais on le retrouve plusieurs fois en Dacie : C. I. L. III, *tabulae ceratae*, II, III, V, VI, VIII, XIV [1].

1. On rencontre un *Bato*, C. I. L. III, 3558, qui est le frère de *Pacatus*

Digitized by Google

Les tribus des *Scordisques* et des *Taurisques*, d'autre part, sont présentées par Strabon comme des peuplades celtiques ; on les cite pourtant toujours ensemble avec les Thraces (cf. par exemple Appien, *De rebus illyricis*, chap. II et suiv. ; Strabon, VII, 3, 2 : « .... καὶ γὰρ νῦν ἀναμέμικται ταῦτα τὰ ἔθνη τοῖς Θρᾳξὶ καὶ τὰ Βαστα̣ρνικά, μᾶλλον μὲν τοῖς ἐκτὸς Ἴστρου, ἄλλα καὶ τοῖς ἐντός. τούτοις δὲ καὶ τὰ Κελτικά, οἵ τε Βόϊοι, καὶ Σκορδίσκοι καὶ Ταυρίσκοι..... » et VII, 5, 2 : « .... οὗτοι (οἱ Σκορδίσκοι) τοῖς Ἰλλυρικοῖς ἔθνεσι καὶ τοῖς Θρᾳκίοις ἀναμὶξ ᾤκησαν.... », etc. ; et Florus, *Epitome*, I, 39 : *Saeuissimi omnium Thracum Scordisci fuere* ; il est toutefois probable que pour Florus *Thracum* n'est qu'un terme géographique). Les Scordisques sont souvent appelés *Scordistai*, c'est-à-dire qu'on substitue à *-isko* un suffixe illyrien (cf. Krahe, *ouvr. cit.*, p. 68).

Je n'ose, bien entendu, affirmer, que le nom de ces tribus est d'origine thrace. Mais en admettant même que les Aravisques, les Scordisques et les Taurisques fussent des Celtes purs de tout mélange, leurs noms pourraient tout de même être thraces d'origine, puisqu'il arrive souvent qu'un peuple reçoive son nom de ses voisins. (Pour M. Krahe, Σκορδίσκοι est un nom illyrique, à suffixe celtique ; *ouvr. cit.*, p. 7 et suiv.)

Parmi les noms cités par M. Mateescu (v. p. 540), seul Ἀβρίσκος a des chances sérieuses d'être un nom thrace : il a été relevé en Crimée, près de Phanagorie (cf. Latyschev, *Inscr. antiq. or. septentr. Pont. Euxin.*, p. 202) ; or cette contrée était certainement habitée par des peuplades thraces (mêlées sans doute aux indigènes), à en juger d'après les noms appartenant certainement au thrace, que l'on rencontre dans les inscriptions, et même d'après les renseignements historiques que nous possédons. Et, serait-ce un pur hasard ? les noms terminés en *-iskos* abondent pour cette région. Je note par exemple dans une inscription (Latyschev, p. 211 et suiv.), à côté de noms sûrement thraces, comme Κατόκας Δάδου, v. 53,... κίσκου, v. 20 ; Μυρίσκου, v. 28 ; Γναφίσκου, v. 43 ; Ἰοθίσκος, v. 59.

Il y a en outre, en pays thrace, quelques noms propres à finale *-esk-*. Comme le suffixe primitif indo-européen était pro-

---

Mucaris ; or, *Mucaris* est un nom thrace des plus caractéristiques (v. Mateescu, *ouvr. cit.*, p. 107, n. 2, 3 et passim).

Digitized by Google

bablement *-sk-*, *-i-* s'étant ajouté ultérieurement par fausse abstraction, le plus simple serait d'admettre que le thrace a connu aussi le suffixe *-esk-*, formé de *-e-* + *-sk-* [1]. Mais ce n'est pas là la seule manière possible d'expliquer *-esk-* : pour les copistes des manuscrits grecs, et, à l'époque chrétienne, pour les auteurs mêmes, le son *i* des noms étrangers pouvait être représenté indifféremment par ι ou par η. *-ησκ-* peut donc représenter à l'époque tardive une prononciation *-isk-*. Pour les sources latines enfin, il y a une troisième explication possible et même probable : *i* bref latin, qui était devenu *e* dans la prononciation, était généralement rendu dans les inscriptions par un *i*, imposé par l'influence de l'orthographe littéraire ; mais dans les noms étrangers cette influence ne se faisait pas sentir, de sorte que le son *e* < *i* était rendu par la lettre *e*.

Voici les noms en question :

Clementianesce, village en Moesie inférieure : M(a)GISTRATVS VICI CLEMENTIANESCES (Pârvan, *Cetatea Ulmetum*, II, 2, n° 17).

Δραβήσκος, ville en Thrace, aujourd'hui *Drama* (Thucyd., I, 100, et IV, mss. ; 102, mss. Δραβίσκος ; Appien, *B. ciuil.*, IV, 105, Δραβίσκου tous les mss. ; Pausan., I, 29, 4 ; Strabon, VII, fragm. 33 ; Diodore, XII, 68, Δραβίσκος ms.).

ERMESCVS, nom d'homme en Dacie (C. I. L. III, 870) est ambigu, car on ne peut pas affirmer que le second *e* représente le traitement roman de *i* bref ; on peut y voir l'influence du nom *Hermes*. En outre, ce nom se retrouve dans des inscriptions de presque toutes les contrées de l'empire, et chaque fois sous une forme différente : HRMISCVS (sic !) C. I. L. X, 8056 (165) ; HERMEISCI, X, 8041 et 8056 (162) ; HERMISCIVS, II, 4970 (226) ; HERMAISCVS, HERMAISCI, Doni, *cl.* II, n° 10, p. 65 ; (h)ERMAISC(us), C. I. L. III, 3506 ; HERMAESCO, X, 4417, etc. Cette profusion de variantes rend l'étude de ce mot trop compliquée pour que nous puissions nous en servir ici.

Γαρησκός, ville en Parorbélie (pour la population de cette région, voir Mateescu, *ouvr. cit.*, p. 91) ; Strabon, VII, fragm. 36) ; Γαρίσκος (ms. Γαρήσκος ou Γαρῆσκος), ville en Orbélie (Ptolém., III, 12, 22) ; *Garresci*, ville au Nord de la Macédoine (Pline, IV, 35).

*Ὄρησκος, Ὄρρησκος, devait être le nom d'une localité auprès du Pangée (ΟΡΕΣΚΙΟΝ, ΟΡΡΕΣΚΙΟΝ, ΩΡΗΣΚΙΟΝ, ΟΡΗΣΚΙΩΝ, etc., sur les monnaies, cf. Head, *Historia Nummorum*, p. 174, qui soutient que les *Orescii* étaient le même peuple que les *Satrae* et étroitement reliés aux *Besses*).

1. D'après Brugmann toutefois (*Grundriss*, II, 1, p. 503), *-isko-* proviendrait de *is-* + *-ko*.

Digitized by Google

Ἄλδησκος, Ἄρδησκος, etc., était le nom d'un fleuve (Dionys., *Périèg.*, 314; Hésiode, *Théog.*, 345; Suidas, etc.), dont on ne sait rien, sauf qu'il se trouvait au Nord du Danube (probablement en Russie actuelle).

Ainsi un grand nombre de noms sûrement thraces attestent l'existence du suffixe *-isk-*. Comme jusqu'à présent les seules langues où l'on connaissait un suffixe *-isk-*, fournissant des adjectifs dérivés, étaient le germanique, le baltique et le slave (en grec ce suffixe n'avait pas la même fonction, tandis qu'en arménien la formation en est un peu différente; v. Meillet, *Études sur l'étymologie et le vocabulaire du vieux-slave*, p. 332 et suiv., et *Le slave commun*, p. 312 et suiv.), on a pu soutenir qu'en slave et en baltique le suffixe avait été emprunté au germanique (Brugmann, *Grundriss*, II, 1, p. 502; Meillet, *loc. cit.*). Mais du moment que le suffixe a existé en celtique et qu'il se retrouve en thrace, rien ne nous empêche de supposer qu'il a existé aussi en slave. Le rôle de *-isk-* a dû être en thrace exactement le même qu'en germanique et en balto-slave : il fournissait des adjectifs dérivés indiquant l'origine, l'appartenance, etc. (cf. des exemples comme *daciscus*, etc., à côté de v. h. a. *frenkisc*, v.-sl. *rimĭskŭ*, etc., et *daciscianus*, équivalent pour le suffixe à *italicianus*, ce qui prouve que *-isk-* en thrace a le même sens que *-icus* en latin), de même qu'en celtique, ou des exemples comme *Viuisca gens*, *Rutiscum castrum*, *Iordaniscum* (nom de village dérivé de *Iordanes*), etc., prouvent que *-isk-* y fournissait, du moins en gaulois, des adjectifs. (On ne saurait admettre, avec M. Thomas, *ouvr. cit.*, p. 54, que *-isk-* fournissait en gaulois des diminutifs ; voir les exemples cités par d'Arbois de Jubainville, *loc. cit.*). Du reste, on trouve chez César déjà des noms comme *Matisco*, etc.

On aurait donc affaire ici à un procédé dialectal, dont l'aire embrasserait le celtique, le germanique, le baltique, le slave et le thrace [1]. (Brugmann *Grundriss*, II, 1, p. 503, explique les diminutifs grecs aussi comme issus d'anciens adjectifs).

Si l'on admet que le suffixe *-isk-* a existé en thrace, il est impossible de ne pas le mettre en rapport avec le suffixe roumain

1. Serait-ce par pur hasard que dans l'inscription thrace (publiée en dernier lieu par Hirt, *Indogermanische Grammatik*, I, Heidelberg, 1927, p. 30), la première ligne se termine par *-esko* ?

Digitized by Google

-esc, qui fournit des adjectifs dérivés et dont l'emploi est extrêmement fréquent. Il sert à indiquer l'espèce, l'origine et la similitude (v. G. Pascu, *Sufixele românești*, Bucureşti, 1916, p. 6). En thrace, les adjectifs dérivés de *Thraces*, *Daci*, *Phryges*, étaient *thraciscus*, *daciscus*, *phrygiscus* (cf. aussi *Clementianesces* pour *Clementianensis*) ; de même en roumain, les adjectifs dérivés de *Român*, *Bulgar*, etc., sont *român-esc*, *bulgăr-esc*, et ainsi de suite. Le suffixe *-esc* en roumain est très employé dans les noms de lieux et fournit aussi les noms des descendants : les fils d'un *Costea*, par exemple, s'appelaient en vieux-roumain *Costescul*, plur. *Costeștii*. C'est de cette manière qu'ont été formés les nombreux noms roumains terminés en *-escu*. (Le macédo-roumain connaît lui aussi le suffixe *-esk*, qui forme des adjectifs ; mais il n'y a pas de noms de personne ; cf. Th. Capidan, *Die nominalen Suffixen im Aromunischen*, dans le XVe *Jahresbericht des Instituts für rumänische Sprache*, Leipzig, 1909, p. 46).

On fait généralement dériver ce suffixe roumain du lat. -iscus, assez rarement attesté, et qui est lui-même un emprunt fait au grec -ίσκος. Il n'y a pourtant aucun prototype latin attesté pour les formes du roumain, sauf un romaniscus (*uicus romaniscus* à Salzburg, au VIIe et et VIIIe siècle, cf. *Romania*, I, p. 9) que cite M. G. Pascu, *ouvr. cit.*, *addenda* [1]. Mais ce mot n'a évidemment rien à faire avec le suffixe roumain *-esc*, ni avec le mot *românesc* : il est attesté en territoire de langue allemande, il a donc été formé à l'aide du suffixe germanique *-isk-*.

Le sens du suffixe roumain, d'autre part, est différent de celui du suffixe latin : tandis que -iscus en latin fournissait des diminutifs, comme en grec, les mots roumains en *-esc* sont des adjectifs. M. Pascu, *loc. cit.*, veut faire dériver l'adjectif roumain *cîinesc* « canin » d'un lat. *caniscus, restitué sur la foi de ital. *cagnesco*. Mais (outre qu'on ne peut reconstituer un prototype commun que là où les différents dérivés ne peuvent pas avoir été faits séparément dans chaque langue, ce qui n'est pas le cas ici) *caniscus en latin ne pouvait avoir d'autre sens que celui de « catellus, catulus », tandis que roum. *cîinesc* et ital.

1. Dans la première partie de son ouvrage sur les Thraces (*Sitzungsber. Wien*, CXXXI, p. 78) Tomaschek parle de *lingua rustica romanisca* et de *uagina gentium thraciscarum*. Peut-on supposer qu'il entrevoyait le rôle de *-isk-* en thrace ? Faut-il voir dans ces phrases du mauvais latin mélangé d'allemand ? Ou bien plutôt n'est-ce que du roman oriental restitué à plaisir ?

Digitized by Google

cagnesco ont le sens de « caninus ». (Pour le roman occidental, on peut admettre avec M. Meyer-Lübke, *Grammaire des langues romanes*, II, 520, que le suffixe -*isk*- y provient du germanique et du latin en même temps ; v. aussi Brugmann, *Grundriss*, II, 1, p. 502, qui le fait dériver du germanique -*isk*- seul).

Il devient difficile, dans ces conditions, de soutenir que roum. -*esc* provient du lat. -iscus. Au contraire, par le thrace, le sens s'explique très bien. Tout ce que l'on peut admettre, c'est que le suffixe thrace se soit superposé au suffixe latin, de même qu'en Occident -iscus s'est croisé avec le germanique -*isk*-. Il reste à voir si la phonétique ne s'oppose pas à cette explication. En effet, du fait que *i* latin devient en roumain *e*, on n'a pas le droit de conclure que *i* thrace a eu le même sort [1]. Mais pour *i*, on peut affirmer qu'il est devenu *e* dans les éléments récents aussi, puisqu'il y a des formes comme *Clementianesces*, etc., et des graphies comme *Scretesca*, etc., qui ne peuvent s'expliquer que par le changement de *i* en *e*. (De même en Occident *i* germanique est devenu *e*.)

Il y aurait une dernière objection à faire à l'origine thrace de roum. -*esc* : c'est qu'il ne subsiste en roumain aucun nom de personne ancien à suffixe -*esc*. Mais cette objection tombe, si l'on songe que la grande masse des noms roumains est d'origine récente, néo-grecque ou slave, et que les noms latins eux-mêmes ont presque complètement disparu : il n'en reste que des traces tout à fait isolées dans des noms de saints. Des noms préchrétiens il ne reste rien, le christianisme a tout balayé. Il est vrai que M. Philippide, *ouvr. cit.*, p. 464 et suiv., présente une série de noms roumains qu'il fait dériver de noms latins, illyriens ou thraces ; mais aucune de ces étymologies n'est convaincante.

Quant à l'antiquité des noms en -*escul* en roumain, les premiers documents où ils sont attestés datent du XVe siècle (v. Bărbulescu, *Arhiva Iaşi*, XXIX, p. 270 et suiv.) ; mais avant cette époque on ne connaît presque rien du roumain. Il n'est donc pas impossible qu'ils soient beaucoup plus anciens que cette date (v. pour cette question *Romania*, LII, p. 503).

1. On oublie trop souvent qu'en roumain les éléments thraces n'ont pas forcément suivi la même voie que les éléments latins ; on ne peut pas pour accepter ou rejeter une étymologie thrace en roumain, se fonder sur son accord ou son non-accord, avec la phonétique des éléments latins.

Digitized by Google

A côté des adjectifs en *-esc*, le roumain connaît des adverbes en *-esce* > *-eşte* : tout adjectif en *-esc* peut avoir son adverbe en *-eşte* (par exemple *românesc-românește*). On prétend que cette formation est d'origine latine (cf. par exemple Bourciez, *Elém. de linguist. romane*, 2e éd., p. 253) ; mais on ne tient pas compte du fait qu'en latin vulgaire la plupart des adverbes en *-ē* tirés des thèmes en *-o-* n'existaient plus, et que le procédé lui-même n'était plus productif (cf. Bourciez, *loc. cit.*). Le roumain, par exemple, n'a conservé que *bine* < bene, dont on ne sent d'ailleurs plus le rapport grammatical avec *bun* < bonus, puisqu'on a à côté l'adverbe *bun* < bonum : tous les autres adverbes ont été remplacé par la forme neutre de l'adjectif. Comment ce procédé, mort partout ailleurs en roman, aurait-il eu une vie particulièrement forte en roumain, et surtout pour une seule catégorie d'adjectifs, qui était d'origine étrangère. Il est plus vraisemblable qu'on ait affaire ici à une survivance thrace : comme le latin (v. Meillet-Vendryes, *Traité de grammaire comparée des langues classiques*, p. 477) et le vieux-slave (cf. Meillet, *Le slave commun*, p. 412 et suiv.) ont connu des adverbes tirés d'instrumentaux en *-ē* (parallèles à ceux tirés d'instrumentaux en *-ō* en latin, en grec, en germanique, etc.), le thrace a dû connaître lui aussi ce procédé pour former des adverbes, procédé qui survit en roumain dans les mots en *-eşte*. Une formation analogue existe encore en slave, où les adjectifs « fournissent..... des adverbes qui sont d'anciens instrumentaux ; ..... ce type est courant, surtout dans les adjectifs en *-ĭskŭ*, ainsi *mǫžĭsky* « d'une manière mâle », *rumĭsky* « en romain » (Meillet, *loc. cit.*). Il n'est pas exclu que les adverbes roumains en *-eşte* aient été maintenus par l'influence des adverbes slaves correspondants [1].

A. GRAUR.

1. Si, comme on l'a soutenu, dans le passage de Jordanès (*Get.*, XV) : *Num quid uis post cursum thracisce luctare ? thracisce* n'est pas un vocatif (en effet, la place dans la phrase est étonnante pour un vocatif), mais un adverbe (le sens serait alors : « Veux-tu lutter à la manière des Thraces ? »), on aurait là un prototype de la formation roumaine. Mais comme Jordanès ne fait que paraphraser le passage de Ael. Capitolin (*Maximini duo*, III : *Quid vis, Thracisce ? Num quid delectat luctari post cursum ?*) où *Thracisce* est manifestement un vocatif, il est probable que chez Jordanès il a la même valeur.

Digitized by Google

Digitized by Google

O mundes pradosas vos gran ricondisa
Que vo monumes tacolt no hi falla doutisa
Vous hallas soune e mes nas folla dousa
E fales autres mals ãdr grant segusãsa
En vo rangat fonnet de mortala gerusãsa
E nõ doutas en re de far grãt vilanisa
Al grãt rey rufi cult que soustẽ vñastãsa
Songanmẽt aspran la voltra mellusansa
Nou mounas ẽlin lẽs hauer repenar la
Sensa doute alcũ hummas malahusansa
Pẽlas hi ben sounẽ nõ fallas de mousansa
De vo leuan ben prest de tãt grãda pesansa
Quan si vous cuteduas la tremblaue mãsa
Que fara dieu apres la dura sepusansa
De vãzyma doulet quãt sera en balansa
Mensuilla sera si nõ sentras tremblãsa
En vostre pauc con e mais en mã pausa
Hauas grãda paour quan calcũ mort sauansa
La fin e voltra mort de mala sabuusansa
Si ella vous sera en sonta depsoutansa
Vous tõbras de dout en grãt desesperãsa
E pues vous hallauas en la tembla dãsa
La qual sapella ben perpetual cormansa
En talẽt plouras e crits e grãda blastemãsa
De dieu e mas de vo sẽs mais hauer cessãsa
Auas tãt que vo lẽs e hauos la pysansa
Fugres tãt grãt preilh e tãt grãt trabucãsa
Quan sou mourres vna fes en tal dansa
Do en ue pẽtres mas tart sẽs punitiõsa
Pregua mẽs en pus vni dõne tal pysansa
Que aquestes lo ben que dura sẽs mãsansa
Pues toultrẽps lauses dieu ãb grãt alegrãsa
Dõt lo prec de ben hua grant douzansa
Amẽn

Digitized by Google

MÉLANGES

LA « DANSE MACABRE » DU BAR

L'exposition des peintres niçois des XVe et XVIe siècles de 1912 a attiré l'attention sur un curieux tableau appartenant à l'église de la commune du Bar, à 9 kilomètres au Nord-Est de Grasse[1]. Ce panneau peint à l'huile et mesurant 1,68 de haut et 1,27 de large est divisé en deux parties : celle du haut de 0,63 représente une variante intéressante et, semble-t-il, unique de la Danse des Morts. Elle s'en distingue essentiellement par le fait que les danseurs ne sont pas les représentants des conditions diverses, depuis l'empereur et le pape jusqu'au laboureur, que « le Mort » ou « la Mort » entraîne en une ronde funèbre, mais des « mondains » vêtus d'un costume élégant, les hommes des chausses collantes, du justaucorps et du chaperon à la mode à la fin du XVe siècle. Hommes et femmes dansent une sorte de farandole, les uns se tenant par la main, au son du galoubet que joue le tambourinaire provençal, tout en battant son tambour d'une main. La Mort, squelette grimaçant, armée non du dard, comme dans bien des miniatures du XVe siècle, mais de l'arc et du carquois, frappe l'un après l'autre les danseurs : une dame a reçu le trait en pleine poitrine, son danseur est étendu mort par terre ; un autre person-

1. *Catalogue de l'Exposition des peintres niçois des XVe et XVIe siècles*, n° 17. Voir L.-H. Labande, *Les peintres niçois des XVe et XVIe siècles* (*Gazette des Beaux-Arts*, 54e année, 1912, 2e semestre, p. 156 et ss. et planche p. 151) ; — A.-L. Sardou, *La Danse Macabre du Bar. Annales de la Soc. des Lettres des Alpes-Maritimes*, Nice, imprimerie Malvano-Mignon, et Paris, H. Champion, 1883, 15 p. avec une planche en couleurs et un spécimen des caractères de l'inscription. — Cf. Langlois, *Essai sur les Danses des Morts*, Rouen, 1852, t. II, p. 205 ss.

Digitized by Google

nage semble exécuter, les bras étendus, une figure de danse au milieu de la ronde, tandis que son vis-à-vis tombe blessé d'une flèche dans le dos. Sur la coiffe ou le chaperon des danseurs et des danseuses des diablotins gambadent, attendant le moment de s'emparer de l'âme qui va s'échapper de la bouche du mourant. Ils ont glissé sur la poitrine, à la hauteur de la bouche des danseurs que la flèche de la Mort a frappés. Un grand diable saisit l'âme qui sort de la bouche du danseur étendu mort, et qui est représentée sous les traits d'une figure nue et blanche.

A droite, l'ange du Jugement, S. Michel, pèse l'âme du défunt, qu'une mort subite vient de frapper au milieu de la danse, et un diable fait pencher le plateau de la balance, en y accrochant sa fourche, tandis que dans l'autre plateau repose le Livre de Vie.

Au-dessous, dans l'angle droit du tableau, un démon est en train d'enfourner l'âme dans la gueule largement ouverte du dragon d'Enfer. Dieu le Père paraît au-dessus de l'enfer entouré d'une auréole de nuages et désignant de la main la balance du Jugement. Le peintre réunit en un même panneau, « les différentes scènes de la mort subite, de la comparution de l'âme devant Dieu, de son jugement et de sa condamnation [1] ».

A gauche de cette scène se tiennent trois personnages [2] : l'un, vêtu d'une longue robe, un bâton à la main, est évidemment le docteur dans la bouche duquel nous placerons les vers écrits au-dessous du tableau. Il s'adresse à son voisin, personnage laïque au costume élégant, mais décent, qui désigne du doigt la danse et que le docteur semble vouloir empêcher d'entrer dans la « terribla dansa ». L'aquarelle publiée par Sardou indique les couleurs vives des costumes masculins et féminins, rouge, vert, bleu, brun. Les figures dont les contours sont gravés dans l'épaisseur du bois avant

1. Voir la description du tableau que donne L.-H. Labande dans la *Gazette des Beaux-Arts*.

2. L'aquarelle reproduite dans l'étude de Sardou indique un groupe d'au moins huit personnages ; la photographie du tableau que nous reproduisons ci-contre ne permet de reconnaître que les deux figures principales et de deviner au-dessus le chaperon d'un troisième personnage. L.-H. Labande parle aussi de trois figures.

Digitized by Google

l'application de la peinture [1], se détachent sur un ciel bleu, sans indication du paysage.

Le sens de ce tableau allégorique, improprement désigné comme Danse macabre, est clair : pour les mondains la vie est une danse, une farandole, symbole du plaisir qui étourdit, qui détourne de la pensée de la mort, cache la triste réalité et les conséquences terribles du péché, le Jugement et les peines éternelles. Au milieu de la joie et de l'insouciance des danseurs, la Mort frappe au hasard les seigneurs et les dames et les diablotins attendent au passage l'âme du pécheur. Pierre Michault, dans sa *Danse aux aveugles*, a lui aussi représenté les hommes dansant « dances mondaines » « générales et à toutes gens communes »; toute la vie lui apparaît comme une danse que président les trois puissances souveraines : l'Amour, la Fortune, la Mort. Le peintre provençal voit dans la danse une image de la folie des hommes; Michault montre que l'homme n'échappe pas à « l'une de ces trois danses ou à deux ou à toutes » et qu'il s'agit avant tout de « bien dancier », de bien mourir, car « de tel vie tel fin ».

On serait tenté d'admettre qu'un autre tableau, aujourd'hui perdu, représentait la scène parallèle : l'entrée des justes au paradis et l'on songerait volontiers à quelque ronde d'anges entraînant au ciel les âmes des élus, telle que l'a peinte Fra Angelico.

L'influence du décor des mystères avec sa gueule d'enfer et son paradis paraît évidente, ainsi que le souvenir de la scène du Jugement dernier figuré dans les bas-reliefs de nos cathédrales et dont le plus célèbre est celui du portail de Bourges.

Le tableau provençal nous fait songer à ces peintures dont les unes faisaient « paour », les autres « joye et liesse » à la mère de François Villon « povrette et ancienne ».

Au-dessous de cette scène est peint en belle écriture gothique un sermon en 33 vers alexandrins [2] rimant en *-ansa*, adressé par le docteur prêchant aux *paures pecadours* :

O paures pecadours, haias gra(n)t recorda(n) sa [*col. 1*]
Que vo(us) mourres tantost, no(n) hi fassas douta(n)sa,

1. Voir Sardou, p. 5.

2. Il a été plusieurs fois reproduit : par C. Chabaneau (*Revue des langues*

Digitized by Google

E vous ballas souve(n) e menas folla dansa
E fases autres mals a(m)be grant seguransa,
En vo(us) carga(n)t forme(n)t de mortala greva(n)sa,
E no(n) doutas en re(n) de far gra(n)t rebellansa
Al gra(n)t rey Jesus Crist que souste(n) v(ost)ra stansa [1],
Longame(n)t aspera(n)t [2] la vostra melhuransa.
Si vo(us) mourias e(n)sins, se(n)s haver reparansa,
Sensa doute [3] alcu(n) haurias malahuransa.
Pe(n)sas hi ben souve(n), no(n) fassas demouransa
De vo(us) levar ben prest de ta(n)t gra(n)da pesansa.
Quar si vous ente(n) dias la terribla venja(n)sa
Que fara Dieu apres la dura separansa
De v(ost)rarma doule(n)t, qua(n)t sera en balansa,
Meravilha seria si no(n) sentias trenbla(n)sa
En vostre paure cor e mais en v(ost)ra pansa.
Haias gra(n)da paour, quar cascu(n) jourt s'avansa [*col. 2*]
La fine vostra mort de mala sabouransa.
Si ella vous feria en souta [4] deyssoutansa [5]
Vous to(m)barias de tout en gra(n)t desespera(n)sa
E pueis vous ballarias en la terribla da(n)sa
Laqual s'apella ben perpetual cremansa,
En fase(n)t plours e crits e granda blastema(n)sa
De Dieu e mais de vo(us) se(n)s mais haver cessa(n)sa.
Aras ta(n)t que vous les [6] e haves la poyssansa,
Fuges ta(n)t gra(n)t perilh e ta(n)t gra(n)t trabuca(n)sa [7];
Quar si vo(us) intrares una fes en tal dansa,
Vo(us) en repe(n)tires, mas tart se(n)s prouficha(n)sa.
Pregui n(ost)re senhour vous do(n)ne tal poyssansa
Que aquistes lo ben que dura se(n)s ma(n)cansa.

---

romanes, XIV, 1878, p. 161 3) d'après la transcription assez incorrecte parue dans le *Bulletin des Comités historiques* (février 1851). Chabaneau corrige en note trois erreurs de lecture. On trouvera une reproduction exacte du texte dans le travail de Sardou avec quelques notes explicatives.

1. *stansa* (*estansa*), « état ».
2. *asperar* signifie, dans les exemples cités par Raynouard, Levy « souffler, animer », ici « aspirer à, désirer ».
3. Pas de liaison après *doute*.
4. *souta* (*sobdan*), « subit, soudain ».
5. *deyssoutansa*, « surprise ».
6. *les* de *lezer*, « avoir le loisir ».
7. *trabucansa*, « chute ».

Digitized by Google

Pueis touste(m)ps lauses Dieu a(m)be gra(n)t alegra(n)sa,
Do(n)t lo pri(n)ce d'e(n)fern haia grant douleansa.
Amen.

Ce texte étant très court et monorime ne présente que quelques formes intéressantes, mais a le mérite d'être une copie très soignée d'un poème fait évidemment pour la circonstance, modeste contribution à l'étude du vieux langage niçois. Les quelques formes dialectales que nous y constatons se retrouvent en effet dans le parler niçois [1].

C + *a*, *c* devant une consonne donnent les sons *ca* (*cargant*, *cascun*) et *ch* (*proufichansa*) ; — *l* devant consonne se vocalise: *autre* (mais *alcun*), comp. Feraut, *Vida de S. Honorat* : *autre*, *auta*, *outra* ; — *stansa* pour *estansa* après un mot se terminant par une voyelle répond à la prononciation niçoise moderne; — *p* + *r* après *au* devient *u̯* et s'assimile à *au* : *paures* ; le lexique de Raynouard et le Supplément de M. Lévy donnent quelques exemples de cette forme assez répandue; l'un est tiré d'un document des Basses-Alpes; Feraut emploie cette forme : *paura cozina* ; à Nice on dit aujourd'hui *paura*.

Le trait le plus caractéristique est le changement du *b* devant une consonne en *u̯* : *doutas*, *doute*, *doutansa*, *souta*, *deyssoutansa* (de subito) ; à Nice on dit de même *duta*.

n final roman est maintenu : *ben*, *alcun*, *cascun* (Feraut : *bent* et en niçois moderne *beu*)

d et *t* en finale romande après *n* sont maintenus partout (sauf dans *soven*, la forme régulière de ce mot en provençal). Feraut fait rimer *mon* < mundum avec son < sunt. Dans le niçois moderne le *t* tombe après *n* : *frankameu*, *suveu*, *deu*, *reduu*, *grau*, etc.

Les adjectifs à forme unique hésitent entre la forme ancienne et le féminin avec *a* analogique : *granda*, *terribla*, mais *gran* prévaut.

Les 2es personnes du pluriel ont les terminaisons *as*, *es* (*doutas*, *mourias*, *haurias*, *repentires*, *acquistes*, etc.) que l'on trouve également dans la *Vida de S. Honorat*.

---

1. Voy. Sutterlin, *Die heutige Mundart von Nizza* (*Romanische Forschungen*, IX).

Digitized by Google

La terminaison en *i* de la 1re personne du singulier du présent de l'indicatif : *pregui*, l'*e* de la 3e personne du singulier du présent du subjonctif dans *donne* sont les terminaisons régulières du niçois moderne. Nous trouvons dans la *Vida de* S. *Honorat* d'une part *jugi* « je juge », d'autre part les subjonctifs présents *pregue, salude, garde*.

Citons encore la forme *jourt* pour *jorn*, que nous lisons dans la *Vida de S. Honorat*, dans un document des Basses-Alpes (voy. Raynouard et Lévy *jort*), la préposition *ambe* qui se trouve également dans la *V. de S. H.*, la forme assez rare *ensins* pour *aisi*[1].

L'emploi de la rime unique en *-ansa* explique l'existence de quelques mots dont nous ne connaissons pas d'autres exemples et qui sont évidemment des formations nouvelles, créées pour les besoins du moment. *Douleansa* semble être dû à l'influence de la langue juridique française, ainsi que *fetz* pour *vetz* que nous ne trouvons que dans le *Girard de Roussillon* provençal.

F. Ed. SCHNEEGANS.

DE GROINGNET ET DE PETIT SERVENTOIS PAR GERBERT

Deux manuscrits ont conservé le serventois[2] *De Groingnet et de Petit*. Ce sont : *A* = Bibl. de l'Arsenal, ms. 3114, 6 v°-7 r°, et *B* = Bibl. nat., ms. fr. 25545, 19 v°-20 r°. Notre édition est faite d'après ces deux mss. ; *A*, qui est le plus digne de confiance, est le manuscrit base du texte imprimé. On n'a abandonné la leçon de ce ms. qu'en cas d'erreur évidente ou extrêmement probable. Les variantes sont complètes, les divergences orthographiques exceptées ; pour les noms propres, les variantes

1. Mon collègue et ami M. Fouché me signale la forme *aixins* en Roussillon et en Catalogne.

2. Voir Bédier et Hazard, *Histoire de la litt. fr.*, I, 48, et G. Paris, *La litt. fr. au m. â.*, § 120. Pour le mot, voir *Romania*, VII, 626 ; X, 264 ; XIX, 27. On peut trouver des exemples dans Le Roux de Lincy, *Recueil de chants historiques*, et Jeanroy et Långfors, *Chansons satiriques et bachiques du XIIIe siècle* (*CFMA*), voir aussi Jeanroy, *Bibliographie sommaire des chansonniers fr.* (*CFMA*).

Digitized by Google

orthographiques elles-mêmes sont indiquées. Le poème fut publié pour la première fois par Michel en 1834, comme appendice de son édition du roman de la *Violette*. Les variantes indiquées par Michel ne sont pas complètes et son texte contient des erreurs; en général, il suit la leçon de *A*, mais parfois il introduit une leçon de *B* sans commentaire. En 1878, le poème fut publié une seconde fois par Montaiglon et Raynaud dans leur *Recueil des Fabliaux des XIIIe et XIVe siècles*, III, 30; il y a des erreurs nombreuses dans le texte et dans les variantes de cette dernière édition.

Le poème, où un jongleur se plaint de l'avarice, de la mauvaise humeur et du manque d'hospitalité des riches, et où il regrette le bon vieux temps, est d'une importance secondaire au point de vue littéraire, mais la question de l'auteur a suscité un intérêt considérable. L'auteur se nomme Gerbert (*Gerbers* trois fois, *Girbers* une fois); la leçon *uns clers*, qu'on trouve dans *B*, est vraisemblablement due à une erreur. La possibilité d'une identification avec Gerbert de Montreuil, auteur du roman de la *Violette*, fut indiquée quand Michel publia la *Violette* et le serventois dans le même volume. Depuis cette publication, les opinions varient. L'objection principale est celle de l'*Histoire littéraire* (XVIII, 769) qui nie l'identité des auteurs parce qu'il est difficile de croire que l'auteur de la *V.* ait pu écrire un poème relativement de peu d'importance, argument qui, si on l'acceptait, nous obligerait à supprimer dans les œuvres complètes des grands écrivains un nombre considérable de leurs œuvres authentiques. L'opinion contraire est représentée par Kraus, qui, dans sa comparaison de la *Violette* et du *Graal* [1], ajoute une page, où il indique que le Gerbert de la *V.* et le Gerbert du serventois sont probablement identiques. Pour tirer des conclusions, il faudra comparer la *V.* et le serventois après avoir étudié la versification, les formes établies par la rime et par la mesure du vers, ainsi que le style et le vocabulaire des deux poèmes [2].

I. La versification des deux auteurs est pareille d'une façon frappante; fort important est l'accord pour un pourcentage de

1. *Ueber Girbert de Montreuil und seine Werke*; Erlangen, 1897.
2. Pour la *Violette*, voir l'Introduction de mon édition (*SATF*).

Digitized by Google

rimes riches très élevé : *G.* 74, 6°/₀, *V.* 76°/₀ (rimes simples : *G.* 25, 4°/₀, dont 9, 4°/₀ masc. et 16°/₀ fém., *V.* 24°/₀, dont 11°/₀ masc. et 13°/₀ fém. ; rimes riches : *G.* 50, 6°/₀ masc. et 23, 8°/₀ fém., *V.* 52°/₀ masc. et 24°/₀ fém.). *G.* montre une plus grande tendance à rimer un mot avec un mot de même racine ; dans *G.* les rimes sont plus limitées, mais le système de versification est le même pour *G.* et *V.* Si les deux poèmes sont du même auteur, *G.* paraît antérieur à *V.* Il n'y a pas de rimes imparfaites dans *G.*, et, on n'en trouve aucune dans les deux cents premiers vers de *V.*

II. Phonologie. Les rimes montrent pour *G.* : *a* > *e* et aucune trace de *ei*, pal. + *a* > *ie*, *-osus* > *-eus*, aussi *eu* dans *deus* (*duos*) et *deus* (*dolium*), *l* vocalisé, *ts* > *s*, *tans* (non *tens*)[1]. *G.*, poème bref, n'offre à la rime que peu de caractéristiques linguistiques, toutes se trouvent dans *V.* — Morphologie. *Li*, art., n. s. m., n'a pas l'élision dans le seul exemple qu'on trouve dans *G.* (24), dans *V.* la voyelle peut s'élider ou ne pas s'élider (220, 1495). *G.* et *V.* s'accordent pour l'absence de *e* au subjonctif de la première conjugaison (31, 76) et l'emploi de *e* dans les autres conjugaisons (15, 77 ; pour *V.* voir l'édition, *SATF*) ; au vers 14 les exigences de la rime ont pu incliner l'auteur à écarter *eschat*, qui était probablement sa forme normale. Au vers 79 le copiste de *A* écrit *bailliee*, mais *B* a peut-être conservé la forme de l'auteur, *baillie* (cf. *Helye* : *lie* = *liee* < *laeta*, *V.* 2177), pourtant *baillie* se trouve fréquemment ailleurs que dans le nord [2].

---

1. Cf. *G.* 10, 12, 28, 38, 42, 48, 58, 70, 76, 86, 96, 116, 118, et *V.* 30, 177, 373, 461, 841, 1303, 1822, 1906.

2. Les règles de la déclinaison sont observées aux rimes 10, 12, 28, 42, 48, 58, 70, 76, 94, 102, 106, 110, 118 ; l'accord du p. p. au v. 18 (au v. 73, la mesure permet *mis* ou *mise*) ; au v. 38, la mesure permet *iere* ou *ier* ; *que* en hiatus 7, 95, 96, 99 (l'élision est plus fréquente 7, 11, 14, 25, 30, etc.), *ne*, conj. en hiatus 25. Quant au copiste, il emploie la langue normale de la fin du XIIIe siècle ; à la rime, il écrit *s* final, non *z*, à l'intérieur des vers il emploie *z* et *s*, celui-ci surtout dans les noms propres *Groignès* et *Petis* (*Petiz* une fois) ; les formes avec *s* sont probablement dues à l'original. Le copiste écrit, au n. s. f. de la classe II, *mors* 21, mais *mort* 77, *biautez* 89, *mauvaistiez* 90, *honours* et *honors* 74, 112 ; en général, il observe les règles de la déclinaison, pour les exceptions voir ci-dessus, § V.

Digitized by Google

III. Style. Une caractéristique du style de l'auteur de la *Violette* est la tendance à l'allitération, à la répétition de la même consonne au commencement des mots ou au commencement des syllabes, et à la répétition de la même voyelle dans un ou dans plusieurs vers. Cette tendance, quoique moins accentuée, se trouve dans *G.* (certaines répétitions peuvent être attribuées au hasard et se voient chez d'autres auteurs, pourtant les répétitions sont assez nombreuses pour former une caractéristique du style de l'auteur) [1]. Une autre caractéristique de l'auteur de *V.* est la répétition d'adjectifs et de la même idée au moyen de mots différents [2]. Pour les comparaisons et métaphores, cf. 16, 17 (20), 21, 92 ; à part la personnification de *Groingnet* et de *Petit*, il y a quelque chose qui fait penser à une personnification de *avarice* (73, 119), de *largesse* (111, 121) ; voir aussi 74, 112 ; les exemples de cet ordre cependant, sont trop communs pour avoir de l'importance. On trouve des expressions pareilles dans *G.* et dans *V.* [3] ; 27% des rimes de *G.* sont identiques à des rimes de *V.* [4], et il est certaines de ces rimes qui apparaissent plus d'une fois dans *V.*

IV. Conclusions. Le nom des auteurs de *G.* et de *V.* est le même, quoique l'auteur de *V.* ajoute le nom de la ville d'où il est venu. Quand les auteurs s'occupent d'idées pareilles (cf. le commencement de *V.*), leur point de vue est le même ; l'auteur de *V.* loue la science, mais il est évidemment pauvre (cf. V. 1-43) et il montre la même attitude envers les riches qu'on

1. Cf. l'emploi des liquides (17 et 20), la répétition de *t* (32), de *p* (101 et aux vers précédents), de *o* (98-101), de *s* (110 et aux vers précédents et suivants), de *p* (123-4) ; des mots immédiatement successifs qui commencent par la même consonne se trouvent aux vers 26, 45, 46, 47, 50, 51, 52, 55, 60, 70, 75, 77, 101, 118, 121, 124, 125, des phrases qui commencent de la même façon aux vers 8, 41, 68, 81, 107 ; cf. aussi 74, 75, 109, et la répétition du même sujet 43-53 et 34-36.

2. Cf. *G.* 4-5, 8, 14-15, 17 et 20, 25, 35, 41, 49, 50, 67, 68, 70, 74, 77, 84, 86, 87-88, 96, 100, 102, 103, 107.

3. *G.* 74, 77, 89, et *V.* 2247-8, 3144, 1922-3.

4. *G.* 26 et *V.* 3812, 4985, *G.* 32 et *V.* 4987, 5497, *G.* 46 et *V.* 1730, *G.* 52 et *V.* 1562, *G.* 54 et *V.* 1256, *G.* 64 et *V.* 3531, *G.* 70 et *V.* 1906, 3085, *G.* 74 et *V.* 1363, 2249, 2799, *G.* 78 et *V.* 2913, *G.* 80 et *V.* 3097, *G.* 82 et *V.* 82, *G.* 98 et *V.* 855, *G.* 100 et *V.* 1002, *G.* 104 et *V.* 3830, *G.* 116 et *V.* 22, *G.* 120 et *V.* 6366, 6492, *G.* 124 et *V.* 1188, 1458, 2551, 4468.

Digitized by Google

note dans *G.* Selon toute probabilité, l'auteur de *V.* avait été un ménestrel voyageur, qui, après une vie errante, trouva un confortable accueil à la cour de sa patronne; de même, l'auteur de *G.* était probablement ménestrel ; cela ressort non seulement du ton du poème, mais aussi de la référence aux ménestrels dans les vers 105 et 113-8, où, après avoir indiqué son nom et parlé de son désir d'être entendu quand il dit « aucun biau mot » pour son profit (cf. la même phrase et la même rime, *V.* 21), il ajoute comme raison de son embarras que les ménestrels ne sont plus bien accueillis chez les riches avares.

Nous avons montré que la versification, la langue et le style des deux auteurs sont pareils. Le vocabulaire de *G.* coïncide avec celui de *V.*, à l'exception d'une quarantaine de mots, et ces derniers mots, qui ne se trouvent pas dans *V.*, sont très communs, à part quelques-uns (*coppoier, frume, groing*), qui, eux-mêmes, ne sont pas rares et n'offrent aucune particularité.

Eu égard à ces faits on ne peut attacher d'importance à l'argument que Gerbert de Montreuil n'aurait pu être l'auteur d'un serventois qui est inférieur à la *Violette.* Des références directes à la vie ou à l'époque de l'auteur manquent dans *G.* et on n'en trouve que peu dans *V.*, ainsi des preuves absolues de l'identité des auteurs n'existent pas, mais on peut dire que cette identité est non seulement possible, mais très probable. Par conséquent, si l'on accepte 1227-9 comme date de la composition de la *Violette* [1], le serventois, ayant les indices d'un ouvrage antérieur, a dû être écrit avant 1227-9.

V. Corrections apportées au ms. *A.* Le ms. base *A* est très clair. En un cas seulement, il y a possibilité de deux interprétations (*Ci* est certainement correct dans le titre, quoique la majuscule ressemble à *L* autant qu'à *C*) : au v. 38, on pourrait lire *nesel mes* ou *nelel mes* (avec une barre nasale au-dessus du *n* ; au v. 31, la barre s'étend aussi au-dessus du *c*). Michel imprima *n'autre mes* sans dire qu'il avait substitué la var. de *B* à la leçon de *A* ; Montaiglon et Raynaud imprimèrent *n'en sel mes* sans offrir une interprétation de cette leçon. Nous avons interprété la leçon comme *n'ens el mes* : la conj. *ne, ens*

1. Introduction, chap. X (*SATF*).

Digitized by Google

< *intus*, adv. renforçant, *el* = *en le*, *mes*, nom ; *autre* de *B* suggère une autre interprétation : *ne*, conj., *ens*, prép., *el* < *aliud*, *mes* < *magis*, mais cette interprétation exigerait la supposition d'une var. *ens.* pour *en*, prép., et l'orthographe *mes* pour *mais*, tandis qu'ailleurs dans le ms. on ne trouve que *mais* ; de plus l'interprétation *nes* < *nec ipse* supposerait que la barre nasale est due à une erreur du copiste, dont il n'y a pas d'autre exemple dans le ms. Les autres abréviations sont du type courant et ne présentent pas de difficultés ; *i* et *j*, *u* et *v* ont été distingués dans le texte imprimé ; nous avons résolu *.j.* comme *un* ou *uns* et *.ij.* comme *deus*. Nous avons fait onze corrections qui affectent le sens (sept à cause de la confusion de *c* et *s*) et neuf où il s'agit du cas.

Les corrections sont :

(1) Sens : 3, tandis que *ces* est possible, *ses* de *B* est probablement la leçon originale, non seulement parce qu'après s'être nommé, l'auteur parlerait naturellement de *ses* vers, mais aussi à cause de la confusion de *c* et *s* notée ailleurs dans le poème (10, 13, 65, 69, 85, 122) — 7, *or* pour *ors* ; il est clair de dire que le monde valait autrefois plus qu'il ne vaut maintenant, mais il n'est guère possible de dire qu'il valait plus que ne vaut l'or aujourd'hui (*qu'ores* de *B* est une leçon possible, mais le mot ne se trouve pas ailleurs dans le poème, et nous n'avons pas voulu substituer une forme de *B* sans autre exemple) — 10, les deux pronoms neutres sont inacceptables ; *c'est* est pour *s'est* (*si est*) et montre la confusion de *c* et *s* déjà notée au v. 3 — 13, *cil*, pronom démonstratif, est une leçon moins bonne que *s'il* ; encore une substitution de *c* à *s* — 17, *ronce* est évidemment impossible — 21, *mace* rend la rime imparfaite en picard aussi bien qu'en francien et la figure est moins bonne ; l'introduction d'une rime riche peut paraître un bon moyen d'améliorer l'original — 65, l'emploi de *ci* et de *par tout* est douteux ; à cause de la confusion de *c* et *s* la leçon de l'original fut probablement *Et si* (cf. *Violette*, 39-40 : *Et si est si bien acordans Li cans au dit*, etc.) — 69, une confusion évidente de *c* et *s* (l'inverse des exemples notés aux vers 3, 10, 13) — 78, nous avons hésité à introduire la rime riche, mais la syntaxe de *A* n'est guère possible — 85, voir ci-dessus la remarque au v. 65 — 122, confusion de *c* et *s*, comme au v. 69.

Digitized by Google

(2) Cas — Aux vers 34, 35, 36, 65, 66, 71, 86, 118 l'accusatif tardif a empiété sur le nominatif : nous avons rétabli ce dernier cas. Aux vers 34, 35, 36, à cause de la latitude permise pour les noms propres, la correction n'est peut-être pas nécessaire, cependant le nominatif a l'appui de *B* et on le trouve aussi au v. 118; *B* omet 65, 66, 71, 86 (à défaut d'autre témoignage, nous n'avons pas accepté la leçon *en racines* 86). Au v. 88, *biaus* a l'appui de *biax* qu'on trouve dans *B*, pourtant *biau* est correct; on peut le considérer comme un adj. à l'accusatif ou mieux encore comme adv.; le soi-disant *s* adverbial est fréquent dans des formes telles que *ores*, *onques*, *donques*, etc., mais ici le *s* est probablement dû aux nombreux exemples de la même lettre qui précèdent immédiatement [1].

CI COMMENCE DE GROINGNET ET DE PETIT

Dou siecle qui peu est courtois
Nous fait Girbers un serventois,
Car il se complaint en ses vers
Dou siecle qui tant est dyvers,
Avers, envïeus et repoins.
Nequedent jadis fu uns poins
Qu'il valoit miex que or ne fait
En diz, em paroles, em fait;
Ce tesmoignent li ancïen.
Neporqant s'est il plus de bien
Qu'il ne fu omques a nul tans,
Mais chascuns est mais si doutans
Que, s'il a le bien en sa trappe,
Poor a qu'il ne li eschappe
Et que richesse ne li faille.
Touz est muëz li grains em paille;
On lait la rose por l'ortie ;
Toute largesse est resortie;
Qui l'avarice o soi aquieut,
La rose lait, l'ortie quieut.

1. Au v. 67 Montaiglon et Raynaud ont fait une correction impossible (*De onnor*), mais ils offrent une meilleure suggestion dans une note (*Et d'onnor*). Nous n'avons pas changé le vers, car des cas d'hiatus pareils, surtout devant *et* et après la quatrième syllabe, ne sont pas rares; dans *V.* il y en a plusieurs exemples, dont un se trouve dans tous les mss. (voir Foulet, *Galeran de Bretagne*, *CFMA*, p. xxx, et mon édition de la *Violette*, *SATF*, note au v. 168).

Variantes (*si le ms. n'est pas indiqué, la variante est de B*) — 1 q. n'est pas c. — 2 f. uns clers u. — 3 *A* e. ces v., *B* Et molt se — 5 E. faillis e. — 6 Nonpourquant ja f. il u. — 7 *A* ors, *B* Qui v. m. c'ores n. — 8 E. p. e. d. e. f. — 9 Se t. — 10 *A* c'est, *B* Nonpourquant i. e. p. — 12 M. li siecles e. s. — 13 *A* Q. cil a, *B* Dou bien si le tient et acrape — 14 qui n. — 15 q. largesce n. — 16 e. l. g. devenus p. — 17 *A* l. ronce p., *B* donne ici 18 — 18 On lait la rose et queut l'ortie (17) — 19 Q. a. a li a.

Digitized by Google

Ausi tost prent mors a la nasse
Celui qui grant avoir amasse
Com celui qui bien le despent.
Li avers tantost se repent
Qu'il festoie gent ne honneure.
A painnes puis venir nule heure
En l'ostel nul home tant riche
Que dui serjant aver et chiche
Ne me soient a l'encontrer,
Tantost qu'en l'ostel doi entrer.
Se je ruis c'on l'ostel me prest,
Groignet truis je tout avant prest;
C'est uns serjans de male frume;
Groignés m'asiet au feu qui fume,
Groignés ferme l'uis et la porte,
Groignés laide nappe m'aporte;
Groing sont touz jors mi premier mes;
Ja n'iere en cel lieu n'ens el mes
Que Groingnés ne me soit devant.
Dont vient l'autre serjans avant,
Touz emflés et touz aatis;
C'est li compains Groignet, Petis;
Petiz est kex et seneschaus
Et boutilliers et mareschaus;
Petis est de molt mal affaire;
Par son conseil Petis fet faire
Petis hanas et petis pos,
Petis n'a omques nul repos,
Petis, si com li plait et siet,
Par tout ses mes met et assiet;
Petis est de molt male vaine,
Petis est au livrer l'avaine [1],
Petis a trestout en sa garde.
Se je ruis, Groignés me regarde;
S'on me donne, c'est par Petit;
Groignés voussit bien le respit.
Groignés et Petis soit destruis!
Car em plusors osteus les truis;
Por ce ne sai mais ou torner.
Groignés si fait tout trestorner
Les biens et Petis les retrait.
Qui tex serjans a lui atrait
Ne puet mie gramment valoir,
Por tant qu'il facent lor voloir;
Et si sont par tout si creü
Que li riche sont recreü
D'onnor faire et de largesse.
Touz biens et toute gentillesse
Sont mis arierre par ces deus.
Certes c'est damages et deus,
Qant deus mauvais vice lor tolent
Largece et honor nous retolent.
Avarice ont mis a cheval;
Honte est ou mont, honours ou val,
Tout par Groingnet et par Petit.
Omques diex tiex serjans n'aïst!
La male mort les tust et fiere!
Mais il ont une gent tant fiere

1. Même construction dans la *Violette*, 3186 et 2258-60.

21 *A* a sa mace, *B* Einsis tot p. — 23 q. biau l. — 24 a. tos tens s. — 25 Qui festie gens et h. — 26 Pour ce ne p. v. nul h. — 27 E. hostel a h. — 28 *A* ne *biffé et remplacé par* et — 30 Si tost c'an — 31 Et j. quier qui l. — 32 Groingnet t. tout premerain p. — 33 Un sergent qui fait laide f. — 34, 35, 36 *A* Groignet, *B* Groingnés — 37 Groingnés est mes premerains m. — 38 J. n'iert e. ce l. n'autre m. — 41 Molt e. e. molt a. — 42 Groingnet — 43 e. cuens e. — 45 d. trop mal — 46 P. le c. Petit font faire — 49-52 *omis* — 54 j. ris Gro ingnés — *après* 54 *B ajoute* Petis est plains de mavaise ire Petis la cuisine nos livre — 56-75 *omis* — 65 *A* E. ci s. p. t. s. creüs — 66 *A* recreüs — 69 *A* p. ses d. — 71 *A* vices — 76 tel sergent — 77 mors l. tue e. — 78 *A* M. une gent les ont tant chiere.

Digitized by Google

En lor bailliee qui les garde,
Qu'il n'ont omques de nului garde,
De roi, de prince, ne de conte.
Groignés les met touz en son conte
Et Petis em porte la taille,
Qui largesse et honor retaille ;
Et si sont par tout si antis,
Énraciné sont et repris,
Si c'om ne les puet essarter
Ne par biau dire deserrer.
Biautez ne vaut mais une melle,
Que mauvaistiez par tout revelle.
Neporquant sai bien la mecine
Par qoi om porroit la racine
Esraigier et faire sechier :
Se riches hom s'eüst tant chier
Que il voussist devenir teus,
Que il fust larges et piteus
Et biaus parliers a toute gent,
Et qu'il donnast de son argent
Selonc ce que il porroit faire,
Si porroit honir et deffaire
Le pooir Petit et Groingnet,
Qu'il se deduissist bel et net
Et fust de cuer et nes et cointes
Et a la bonne gent acointes,
Et qu'il amast les menestreus
Et qu'il se deduissist entr'eus
Sans ramponer, sans coppoier.
Ainsi se porroit appoier
Riches hom par dis et par fais ;
Si seroit li siecles refais,
Et largesse, qui iert vaincue,
Et honors seroit revestue,
Et Gerbers entrer oseroit
Par tout et escoutez seroit
Et si diroit aucun biau mot.
Ce poise moi quant on ne m'ot
Plus volentiers a mon pourfist ;
Mais menestrel sont descomfist
Par avarice la cuiverte,
Qui trueve adés la porte ouverte,
Et largesse la trueve close.
Ce nous dist Gerbers en sa glose,
Que cil qui de cest siecle part
Em porte molt petite part
De son avoir, ainçois la laisse.
Ici fenist Gerbers sa laisse.

Explicit

---

79 baillie — 80 Qui n. — 81 r. ne de duc n. — 82 Groingnés l. a mis e. — 85-86 *omis* — 85 *A* E. ci sont — 86 *A* Enracines — 87 n. le p. — 88 *A* biaus, *B* biax dire despiter — 89 Biax dis n. — 90 Car m. p. t. se melle — 91 Nonpourquant s. ge l. — 93 Essarter e. — 94 S'uns r. h. s'avoit t. — 96 Qu'il fut et l. — 98 E. d. a la povre gent — 100 Ocirre porroit e. — 102 Et s. tenist jolis e. — 103-104 *omis* — 105 Et se deduissit entre eux (106) — 106 Sachiez se il devenoit tex — 107-108 *omis* — 109 En paroles en d. en f. — 111 Et honnors seroit ravescue — 112 Et largece qui est perdue — *après* 112 *B ajoute* Et charitez s'en est alee Envis iert ja mais recouvree Et loiautés s'en est fouie Ne sai ou ele est apouie Mais s'eles estient revenues Par ax serient ancor tenues Maintes beles plenieres cors A eux venroit chascuns le cors — 113 Lors .j. clers par tout o. — 114 Entrer e. e. — 116 Se p. — 117 Mont (*sic*) plus souvant a — 118 *A* menestreus — *après* 118 *B ajoute* Qu'avarice les a cuvers Uns pechiez qui tant est pervers Qui tout le mont a perverti Et a son vouloir converti — 119 Kar a. l. couverte — 122 *A* Se n., *B* Por ce dit uns clers e. — 123 q. dou monde depart — 125 avoir car tout le l. — 126 f. uns clers s. (*le vers est suivi de* Explicit de Groingnet et de Petit).

Digitized by Google

GLOSSAIRE

aatir, *v. a. irriter* 41.
antis, *ancien, vieux* 85.
affaire, *m. caractère* 45.
chier (soi avoir), *s'estimer, se conduire bien* 94.
coppoier, *v. n. railler* 107.
doutans, *peureux* 12.
dyvers, *étrange, mauvais* 4.
esraigier, *v. a. arracher* 93.
frume, *mine* 33.
GERBERS, *nom de l'auteur* 113, 122 126, Girbers 2.
groing, *gronderie* 37.
GROINGNET, *titre*, 75, 101, Groignet 32, 42, Groignés 34, 35, 36, 54, 56, 57, 60, 82, Groingnés 39, 101.
laisse, *nom donné au poème par l'auteur* 126 (*ainsi au début du XIIIe s. on ne limitait pas l'emploi de ce terme aux chansons de geste*).
melle, *nèfle* (= *rien*) 89.
mes, *maison* 38.
PETIT, titre, etc., Petis 42, etc., -z 43.
por tant que, *pourvu que* 64.
ramponer, *v. n. railler, insulter* 107.
recreü, *las, qui renonce à* 66.
repoins, *rusé, fourbe* 5.
reveller, *v. n. se rebeller* 90.
serventois, 2.
trappe, *piège* (Godefroy suggère *cachette*) 13.
vaine, *race* 51.

D. L. BUFFUM.

UNE PRIÈRE A SAINTE MARIE-MADELEINE

Le n° XCII du *Recueil de Chansons pieuses du XIIIe siècle*, fasc. II, p. p. Järnström et Långfors, est signalé par les éditeurs comme étant « la seule chanson pieuse, à leur connaissance, composée en l'honneur de Marie-Madeleine » (p. 23). Il leur a échappé qu'il y en a encore une autre dans le ms. 535 de Metz qu'ils ont utilisé pour le n° CXXII et sur lequel ils nous promettent une notice pour le fasc. III [1]. Il est vrai qu'on pouvait s'y tromper, la sainte y étant simplement nommée *Dame Sainte Marie*; mais les vers 5-8 font clairement entendre qu'il s'agit bien de la grande pécheresse. Une version plus récente de cette pièce, dans le *Livre d'Heures de Blanche d'Orléans* [2], ne laisse plus aucun doute à ce sujet. On y lit, à la fin de la chanson, huit vers qui ne se trouvent pas dans le ms. de Metz. Ces vers, on le voit par les rimes, ne faisaient pas partie du poème primitif; ils ont été ajoutés après coup. Or, l'invo-

1. *Recueil*, II, p. 25 (lire CXXII au lieu de CXXXII) et p. 157-160.
2. *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 66, p. 538.

Digitized by Google

cation à Marie-Madeleine y figure en toutes lettres et écarte toute hésitation au sujet de la personnalité de la sainte.

Aucune des deux versions ne donne un texte irréprochable, mais en les corrigeant l'un par l'autre on peut établir un texte suffisamment correct. Dans celui que nous publions ici nous suivons de préférence la version du ms. de Metz (*M*) qui est plus ancienne et un peu moins fautive que l'autre. Nous ne signalons pas aux variantes les formes rajeunies des *Heures* (*H*), comme *pecheurs*, *seigneur*, *fit*, etc.

Dame Sainte Marie,
Confors de pechëours,
Preste moi ton aïe
Vers ton signeur,
Qui de toi fist s'amie
Par ton saintisme plour :
Ta deliteuse vie
Tourna a grant doulour.

Je, pecheris, te prie,
Dame, par grant clamour.
[Mest moi en droite voie,
Tourne moi de l'errour !]
Tu connois ma folie,
Mon mal et ma dolor.

Dame, c'il te plait, prie
Iceli par douçour,
Des maus dont sui loiie
Me deslit par t'amour!

Haie, sainte Magdalene,
Qui au pié Dieu ploras,
A ce seigneur m'acorde
A qui tu t'acordas.
Du confort me conforte
Dont tu te confortas !
Par merci me secoures(?)
Si cum tu le trovas !

Amen.

E. HOEPFFNER.

---

3 moi aiue *M* ; moi t'aide *H* — 4 *Vers trop court dans les deux versions* — 5 son amie *H* — 6 *Lire* Por ? — 8 Tornas en g. d. *H* — 9 pecheresse *H* ; proi *M*, pri *H* — 11 *om. M. Il faut sans doute supprimer les vers* 11 *et* 12 — 14 Mon mal *om. H* — 15 prie *om. M* — 16 Par iceli d. *M* ; Li par d. *H* — 17 loiez *M*, loiee *H* — 18 desloit *H* — 19-26 *seulement dans H* — 25 secour *H*.

Digitized by Google

COMPTES RENDUS

Louis Cons, **L'auteur de la** *Farce de Pathelin* ; Princeton, University Press, et Paris, Presses Universitaires, 1926 ; in-8, VIII-179 pages [*Elliott Monographs*, 17].

L'on savait depuis bien des années déjà (voir notamment Holbrook, *Étude sur Pathelin*, et *Romania*, XLV, 545) que M. L. Cons s'était attaché à retrouver l'auteur, resté inconnu, de *Pathelin* et que ses longues et patientes recherches l'avaient conduit à attribuer ce chef-d'œuvre à Guillaume de Hareng, ou Alecis, le « bon moine » de l'abbaye bénédictine de Lyre, en Normandie. Encore que cette attribution ait pu paraître la moins invraisemblable de toutes celles qui ont été présentées jusqu'ici, et que l'œuvre de Guillaume Alecis, mieux connue depuis que É. Picot et A. Piaget l'ont éditée dans la collection des Anciens textes français, atteste des qualités certaines de forme, d'invention et d'observation, le génie de l'auteur de *Pathelin* restait, semblait-il, fort au-dessus du talent et de l'adresse du moine de Lyre, et l'on attendait avec curiosité la démonstration de M. Cons. La voici enfin, présentée sous une forme extrêmement séduisante, aménagée et graduée avec une élégance habile, fondée d'ailleurs sur des analyses de textes minutieuses et pénétrantes et sur des rapprochements, nouveaux ou renouvelés par leur précision, qui paraissent des trouvailles. M. Cons a appliqué à l'étude de *Pathelin* une sagacité, une ingéniosité de construction, et en même temps une délicatesse de psychologie, dont on ne saurait trop faire l'éloge. Peut-être n'a-t-il pas été toujours assez rigoureux dans le choix des matériaux de sa construction; peut-être est-il trop porté à voir partout préméditation et mystère et jamais rencontre accidentelle ou fait banal ; peut-être donne-t-il trop à la suspicion et pas assez au doute. Ce sont les droits du doute que j'aurai surtout à faire valoir ici en examinant la valeur des arguments présentés dans l'enquête de M. Cons, une des plus complètes et des plus serrées qu'on ait encore fait sur une production du moyen âge français.

*
* *

M. Cons s'étonne tout d'abord et s'irrite presque de constater que le pro-

Digitized by Google

blème du *Pathelin* ait été jusqu'ici « à peine touché ». « Il y a certaines « ignorances », dit-il (p. 6-7), qu'on aime à appeler des « énigmes » et qui se transmettent avec un caractère aussi positif de tradition que des connaissances. On accepte comme un article de foi l'idée qu'elles subsisteront toujours. Tel est, au regard de notre problème, l'état d'esprit qui a dominé au XIXe siècle. C'est comme si l'anonymat de *Pathelin* faisait partie des caractères essentiels de l'œuvre, de sa valeur et de sa beauté. Ainsi on s'est non seulement résigné, mais presque complu à ne rien savoir sur l'auteur de *Pathelin* ». Aussi bien, dit-il ailleurs (p. 64), « le problème n'a pas été résolu parce qu'il a été mal posé. C'est d'abord dans l'examen des données internes de l'œuvre qu'il aurait fallu en chercher la solution ». C'est en effet dans cet « examen de l'œuvre » que M. C. va trouver, avec quelle subtilité, les premiers éléments de sa conviction ou du moins de sa démonstration. Dès l'abord, l'anonymat même de *Pathelin* apparaît déjà comme un indice. Sans doute, dit M. C. (p. 1), « il n'y a pas lieu de s'étonner que l'auteur lui-même ne se soit pas fait connaître : *Pathelin* est une farce, et aucune des farces du XVe siècle n'est signée. Pourtant, étant donné la célébrité exceptionnelle et presque immédiate de *Pathelin*, la persistance de son auteur à cacher son nom a quelque chose aussi d'exceptionnel. Il peut y avoir dans cette discrétion un indice que nous examinerons en temps et lieu ». On devine l'explication de M. C. : il faut que l'auteur soit un religieux. Notons que nous ne savons pas encore et que, selon moi, nous ne saurons pas davantage tout à l'heure de façon certaine si la célébrité de *Pathelin* a été « presque immédiate ». D'autre part il y a quelque hardiesse à transformer l' « anonymat de *Pathelin* » en « persistance de son auteur à cacher son nom » : la variation de l'expression entraîne ici un glissement de l'idée qui ressemble fort à une pétition de principe. A nous en tenir au fait, le *Pathelin* que nous connaissons, celui qu'a imprimé Le Roy en 1486 et d'où dérivent tous nos textes, est anonyme : nous ne savons que cela et ne devons pas dire davantage ; avant 1486 nous n'avons aucun témoignage sur l'œuvre (je ne parle pas des allusions aux thèmes), qui serait antérieure, selon M. C., de plus de vingt ans : est-elle restée constamment anonyme pendant ce temps, nous l'ignorons ; s'il en a été ainsi, il n'est pas difficile, ni utile ici, d'imaginer de bonnes raisons, autres que l'état de religion, qui auraient empêché l'auteur de se nommer, sans qu'il y ait eu de sa part volonté persistante de mystère.

M. C. démontre sans peine que les attributions antérieures, à Jean de Meung, Villon, La Sale, etc., ne reposent sur rien ou entraînent des difficultés, parfois des absurdités chronologiques. Il retient cependant que, si *Pathelin* « n'a rien à voir avec Villon... comme auteur » (p. 11), il y a du Villon dans *Pathelin*, au moins du Villon posthume, de l' « écornifleur » légendaire des *Repues franches*. Il est facile de voir les conséquences de cette observation pour la date de *Pathelin* : si *Pathelin* doit quelque chose à la légende « pos-

Digitized by Google

thume » de Villon, il est postérieur à janvier 1463, date de la disparition de Villon, sinon de sa mort. A la vérité, M. C. ne produit pas cet argument et l'expression de sa pensée s'enveloppe ici de tant de retouches que je ne suis pas certain de la comprendre avec exactitude. Je veux dire cependant que l'argument ne me paraîtrait pas décisif, parce que rien ne prouve qu'il s'agisse vraiment d'une légende posthume : si *Pathelin* était d'une date peu éloignée de 1464, comme le pense M. C., et s'il reflétait la légende de Villon, il faudrait que celle-ci se fût formée bien vite, si vite qu'il serait presque nécessaire de penser qu'elle était en voie de formation du vivant même de Villon ; dès lors la date de 1463 n'aurait plus aucune importance ; j'ajoute que le type de l'« écornifleur » n'est pas nécessairement villonesque. Mais M. C. croit saisir une influence directe de Villon sur *Pathelin* : elle viendrait d'une œuvre secondaire, dont nous ignorons si elle a été connue en dehors du cercle pour lequel elle a été faite, la *Ballade du concours de Blois*, et cela étonnerait un peu, si les deux rapprochements que fait M. C. n'apparaissaient pas comme illusoires. Les voici :

...a vrai dire, sans clergie Et sans sens naturel, vous estes Tenu l'une des chaudes testes Qui soit en toute la paroisse *Pathelin*, 50-54.	...j'entens moult et n'ay sens ne sçavoir Villon, D VII, 32.
... je ris et pleure Ensemble. *Path.*, 792-3.	Je ris en pleurs... Villon, *ibid.*, 6.

Je ne pense pas que, pour le premier cas, la rencontre soit réelle, et, pour le second, les idées sont si différentes dans les deux textes, le fait énoncé dans *Pathelin* si naturel et si banal en regard de la contradiction intime exprimée par Villon que le rapprochement fait en quelque sorte contre-sens.

*
* *

Nous arrivons à la démonstration positive de M. Cons. L'on peut en résumer ainsi la première partie :

1° *Pathelin* se place entre 1464 et 1469 : avant 1469, à cause de la présence du mot *pateliner* dans une lettre de rémission « d'avant Pâques 1469 » ; peu après 1464, en raison de l'identification, faite par M. Holbrook, de l'hiver à « grant froidure » dont parle le drapier (*Path.*, 245) avec le « grant iver » exceptionnel noté pour cette année par la *Chronique du Mont saint Michel*. L'on remarquera l'importance de ces deux limites, elles sont fondamentales pour la thèse de M. Cons.

2° *Pathelin* est normand :

a) les caractères de la langue n'y contredisent pas et s'accordent plutôt avec cette origine,

Digitized by Google

b) l'hiver rigoureux de 1464 a dû être remarqué surtout en Normandie,

c) la valeur de 24 sols parisis attribuée à l'écu dans *Pathelin* n'est possible, après 1456, qu'en Normandie, comme il ressort du texte si heureusement mis en lumière par M. Foulet (*Romania*, XLV, 545-6),

d) c'est à la vie normande que s'adaptent le mieux les attaques contre les marchands et les avocats.

3° L'auteur de *Pathelin* est d'Église et même moine ; nous en avons plusieurs indices :

a) l'anonymat qu'il a gardé,

b) l'exceptionnelle décence de l'œuvre,

c) la préoccupation de la vie religieuse, qui se marque par des allusions à la paroisse, au Jugement, au moustier, à la confession, etc., et à des personnages ecclésiastiques : sire Thomas, Jean du Quemin, etc.,

d) plus spécialement des allusions à des abbayes et à la vie monacale,

e) mais surtout l'esprit de l'œuvre : *Pathelin* est une satire sociale et une satire de l'humanité ; satire de classe, la farce atteint les marchands et les avocats, ce qui se comprend, mieux que partout ailleurs, en Normandie, au pays des drapiers de Rouen et des avocats normands, les uns et les autres d'ailleurs en conflit avec les gens d'Église ; satire de l'humanité, elle montre partout la feinte et le dol, et si, au dénouement, c'est le plus trompeur qui l'emporte, nous ne devons pas voir là une preuve d'amoralité : c'est là que l'œuvre prend sa valeur symbolique ; Thibault l'Aignelet triomphe parce qu'il est l'humilité, la simplicité, en face de l'orgueil, et il tourne en dérision la justice humaine, car il a été dit : « Vous ne jugerez point. »

4° Enfin l'auteur de *Pathelin* est un lettré, déjà un humaniste ; il semble qu'il ait connu :

a) l'anecdote, rapportée par Aulu-Gelle, de l'avocat Protagoras trompé par son élève Evathlos,

b) l'épigramme *In Posthumum* de Martial (VI, XIX), où un plaideur supplie son avocat trop bavard de revenir aux trois chèvres objet du débat,

c) les comédies de Térence, dont *Pathelin* rappellerait la composition et reproduirait quelques vers,

d) le *Babio*, qui aurait fourni quelques traits aux figures de Pathelin et du drapier et l'idée du stratagème de l'avocat moribond,

e) enfin des œuvres françaises, chansons de geste, mime des *Deux bourdeurs ribauds*, *Trubert et Antroignart* de Deschamps, fable du Corbeau et du Renard de Marie de France et surtout l'*Advocacie Nostre Dame*, qui, dit M. C., « à l'analyse... s'est révélée la source la plus certaine et la plus abondante, — bien que la plus insoupçonnée, — de *Pathelin* » (p. 64).

A ce point de la démonstration le problème va se poser dans des termes nouveaux : existe-t-il entre 1464 et 1469, en Normandie, un poète de talent et d'expérience, — car *Pathelin* n'est pas un coup d'essai, — rimeur habile et minutieux, qui soit d'Église et même d'abbaye, et curieux de lettres ? « Or,

Digitized by Google

répondra M. C. p. 68, à l'époque, dans le lieu et le milieu susdits, il se rencontre un des poètes « les plus célèbres de la seconde moitié du XVe siècle », qui fut aussi un des meilleurs du XVe siècle tout entier, un écrivain qui, comme versificateur, fut pour le moins l'égal de Villon, de Charles d'Orléans et de Martin le Franc, un artiste si original et si adroit « qu'il fait penser à Marot... ». Ce poète est Guillaume Alecis, auteur des *Faintes du monde* et du *Blason de faulses amours.* » Il n'y a plus qu'à faire la contre-épreuve et à montrer que la vie, l'œuvre, l'esprit de Guillaume Alecis font de lui l'auteur possible, vraisemblable, presque avoué, de *Pathelin* ; ce sera la deuxième partie de la démonstration de M. Cons.

Arrêtons-nous un moment pour noter quelques réserves et soumettre à M. C. quelques doutes.

1° Tout d'abord sur la date. Je laisse de côté la question du *terminus ad quem* ; le témoignage de la lettre de rémission de 1469 paraît très fort ; on ne sera cependant tout à fait au clair sur ce témoignage et d'autres analogues que lorsqu'on aura résolu la question de l'origine et du sens du nom de maître Pathelin ; il est curieux que M. C. ne l'ait pas posée. — La fixation à 1464 du *terminus a quo* est beaucoup plus incertaine. Sans doute la coïncidence révélée par M. Holbrook serait digne de remarque, mais y a-t-il bien coïncidence ? Que dit le drapier aux v. 244-5 ? « Tout le bétail a péri cet hiver à cause du grand froid. » Doit-on traduire « *grant froidure* » par « froid exceptionnel, grand hiver » ? Rien n'y oblige. Le drapier pouvait dire la même chose de n'importe quel hiver qui n'eût pas été exceptionnellement doux. Faut-il croire aussi que les auteurs du moyen âge, même les auteurs de farces, étaient entièrement dominés par les particularités météorologiques de l'année où ils écrivaient ? J'ai déjà parlé ici (LII, 402-3) de l'abus des particularités de calendrier pour la datation des romans ; le cas de *Pathelin* est analogue. N'y avait-il pas eu avant 1464, n'y a-t-il pas eu après, entre 1464 et 1469, si l'on veut, en Normandie ou ailleurs, d'autres hivers rigoureux ? et qui avaient tué ou pu tuer des moutons ? et qui avaient donné lieu à des hausses de la laine ? sans parler, comme en d'autres temps, de hausses imaginaires. Quelque déception qu'il y ait à renoncer à une donnée précise, je ne me crois pas en droit de m'arrêter à cette date de 1464 : *Pathelin* peut être plus ancien ou plus récent.

2° Pour l'origine normande, M. C. n'a pas fourni dès l'abord tous ses arguments ; comme pour donner le coup de grâce aux hésitations de ses lecteurs, il a gardé le plus frappant pour la fin de son livre. Je crois préférable de le rapporter ici : M. C. pense que le Jehan du Quemin, dont parle au v. 896 Pathelin délirant en normand, était un religieux, abbé de la Croix-Saint-Leufroy près Évreux (cf. *Pathelin*, éd. Holbrook, *C.F.M.A.*, à l'*Index des noms*) déjà en 1450 et encore en 1464, car saint Leufroy est invoqué pour chasser les mouches et pour guérir la dysenterie, qui sont justement les deux plaies dont Pathelin feint de souffrir à ce moment. Voilà qui nous amè-

Digitized by Google

nerait bien dans les parages normands, encore que la dévotion à saint Leufroy et ses vertus pussent être connues à distance, et de même le nom du supérieur d'une abbaye où l'on allait sans doute en pèlerinage, tout comme sire Thomas (*Path.*, 876), célèbre en Flandre et Picardie, était connu « es marches environ » (cf. éd. Holbrook, *Index*) et notamment, si l'on en croit M. C., de l'auteur de *Pathelin*. Mais voici un texte sur lequel on voudrait l'avis de M. C. et qui ne se prête guère à l'identification proposée. Dans les *Menus Propos*, composition comique que É. Picot date des environs de 1495 et estime d'origine rouennaise, on lit :

> On a esleu, pour proposer
> Devant le roy, Jehan du Chemin,
> Et se doibt la, ou en chemin,
> Soy trouver Vincent Faulse Chose. 200

L'on est tenté d'y reconnaître le personnage de *Pathelin*, mais ce ne peut être l'abbé de Saint-Leufroy : comment celui-ci serait-il encore l'objet d'allusions à la fin du siècle alors que son abbatiat remontait au second tiers? É. Picot était d'avis qu'il s'agissait là d'un « personnage proverbial en Normandie n'ayant peut-être d'autre origine que le jeu de mots « gens du chemin » (*Soties*, I, 82). Nous sommes peut-être toujours en Normandie, mais non plus à Saint-Leufroy. D'autres rapprochements établis entre *Pathelin* et l'histoire anecdotique de l'abbaye de Lyre, moins nets, peuvent être réservés pour l'instant. — Je ne suis pas en mesure de discuter l'argument tiré de la valeur de l'écu : l'ordonnance de 1456 a-t-elle été en vigueur partout et a-t-elle modifié définitivement, ailleurs qu'en Normandie, les façons usuelles de compter? Qu'en resterait-il d'ailleurs si *Pathelin* était antérieur à 1456? J'attire encore l'attention sur l'importance de l'argument et je souhaite que la question puisse être reprise par un historien de nos systèmes monétaires.

M. C. n'a pas tiré de l'étude de la langue de conclusion positive ; il aurait pu se dispenser d'invoquer certains faits. Que veut dire (p. 23) : « Une graphie comme *se pourte* pour *se porte* au vers 104 a des chances de ne pas être un accident. » Est-ce là un fait spécial à la Normandie? et de même *omblyer* pour *oublier* (p. 94)? et devons nous comprendre que, pour M. C., l'édition de Le Roy reproduit la graphie même de l'auteur de *Pathelin*? — « Plus curieuse, dit plus loin M. C., est la rime *escume : estime* (970-71). Elle nous semble assez rare pour qu'il soit instructif d'en relever l'analogue dans une des éditions de l'auteur normand du *Blason de faulses amours*, qui rime *estime* et *coustume*. » Précisons : Guillaume Alecis, auteur normand, fait rimer correctement (*Blason*, v. 1249-56) *acoustume : escume*, mais soixante-dix ans plus tard, en 1532, Galiot du Pré, libraire *parisien*, imprime, par erreur ou autrement, *estime* pour *escume*; cette rime va-t-elle être tenue pour normande parce que l'auteur du *Blason*, dont on a faussé ainsi le texte, était normand? M. C. n'a certainement pas voulu dire cela, mais alors à quoi bon une

Digitized by Google

remarque et y a-t-il là quelque chose d' « instructif » ? De dangereux pour le lecteur, peut-être.

En reconstituant le milieu et l'esprit de l'auteur de *Pathelin*, M. C. a été amené à localiser les types mis en scène : drapiers de Rouen et avocats normands lui fournissent des originaux excellents, mais après tout il y a des drapiers et des avocats ailleurs, et M. C. a cherché des preuves matérielles de cette localisation ; il n'a réussi à en trouver que pour les drapiers, les voici :

a) Quand Pathelin a reconnu la boutique de Guillaume Joceaulme, il dit (v. 101) : « Dieu y soit ! », à quoi le drapier répond : « Et Dieu vous doint joye ! » C'est donc une formule de salutation. Mais c'est pour M. C. autre chose encore ; en effet, en 1835, le vicomte Walsh a rapporté « que la formule « Dieu y soit ! » associée à l'*agnus dei* (mouton armorial de Rouen et symbole de la draperie) se lisait sur la porte des halles et de beaucoup de magasins ». M. C. reconstitue alors « un jeu de scène : Pathelin lit tout haut ce qu'il voit écrit sur la boutique et l'enseigne même » (p. 46). Soit, mais lisons maintenant les vers 1071-72 : « Dieu y soit ! Dieus puist advenir ! », c'est Thibaut qui parle, et on lui répond : « Dieu te gard ! » ; seulement cette fois c'est Pathelin qui répond, c'est à la porte de Pathelin que frappe le berger : y avait-il donc aussi « Dieu y soit ! » sur la porte des avocats rouennais ? ou bien, si ce n'est ici qu'une formule de salutation, pourquoi en serait-il autrement au v. 101 ?

b) Au v. 192, le drapier, vantant sa marchandise, nomme Rouen : « C'est un tres bon drap de Rouen. » Mais il a montré auparavant d'autre drap, qui n'est sans doute pas de Rouen, et qu'a-t-il dit ? « Je l'ai faict faire tout faictis Ainsi des laines de mes bestes » (182-3). Je n'en conclurai rien contre Rouen (ni pour, s'entend), car on vend de l'article de Paris partout, même à Paris ; et je ne restituerai pas davantage *Pathelin* à la Belgique, sous prétexte qu'il est question de « drap de Brucelle » au v. 76 et de « lé de Brucelle » au v. 259.

c) Les bourgeois de Rouen ont eu « dans tout le cours du XVe siècle » une attitude « violemment et agressivement anti-cléricale » et leurs largesses aux établissements religieux étaient dérisoires. Voilà qui va fort bien, pense M. C., avec le propos de Guillemette (748-9) : « Avoy ! dea, il ne faisoit rien Aux dimenches ! » Mais M. C. veut davantage : il rappelle (p. 48) « la redevance de l'oyson bridé que les moines bénédictins de Saint-Ouen devaient mener paître « marchand par terre, conduict par deux hommes tenans chacun le boult des ailes... jusques au grand moulin appartenant » à la ville de Rouen. Qui voudra croire avec lui qu'il puisse y avoir « un rappel de cette cérémonie farce dans le v. 1586 de *Pathelin* : « Les oisons mainnent les oes paistre », que l'avocat s'applique à lui-même, l'oie dupée par l'oison Thibaut ?

Il se peut donc que *Pathelin* soit d'origine normande ou du moins que l'auteur ait connu des faits et des traits de la vie de la proche Normandie,

Digitized by Google

mais il y a beaucoup à retrancher de la masse des arguments présentés par M. C. pour établir cette thèse.

3° M. C. a montré que *Pathelin* ne ressemble pas aux compositions des basochiens ; la discrétion avec laquelle est traitée la scène du tribunal est en effet fort éloignée du comique de praticien d'un Coquillart. Mais un homme de loi, s'il n'écrivait pas pour les jeux de la Basoche, pouvait bien renoncer au style et aux plaisanteries du Palais, et après tout, si délicatement traitée qu'elle soit, la scène de *Pathelin* suppose une certaine pratique des tribunaux. M. C. préfère voir dans l'auteur un religieux, l'hypothèse est plausible : la décence (toute relative) de l'œuvre serait une preuve ; nous avons vu que l'anonymat n'en était pas une. Pour les allusions aux affaires religieuses, il convient d'être très prudent : de nos jours elles pourraient déceler un prêtre, mais pendant des siècles la vie de l'Église a été trop intimement mêlée à la vie de la nation pour qu'un laïque ou un clerc qui ne serait pas prêtre ou moine ne fût pas à même d'en parler aussi bien qu'un religieux. Cela diminuerait en tout cas la portée de certains rapprochements faits par M. C. et dont je citerai l'un des plus surprenants. Le nom du drapier, Guillaume Joceaulme, est aussi le nom d'un franciscain que ses prédications subversives ont amené en 1417 à la prison, plus tard à l'excommunication, et qui a « jusqu'en 1439, rempli du bruit de son nom les conciles de Bâle et de Constance ». C'était un antipapiste fougueux et M. C. tient pour vraisemblable qu'un bénédictin papiste comme Guillaume Alecis ait pris plaisir à ridiculiser le souvenir de ce cordelier hérétique en affublant de son nom le personnage le plus grotesque et le plus antipathique de sa farce (p. 167-73) ; on aura quelque peine à suivre encore ici M. C. et l'on notera au moins que, si la date de 1464, proposée pour *Pathelin*, était exacte, cette allusion au bout d'un quart de siècle risquait d'échapper à bien des spectateurs [1].

Quant aux menues allusions à la vie chrétienne ou ecclésiastique, dont M. C. donne (p. 39-42) une liste impressionnante, une partie est du vocabulaire banal des laïques, et dans d'autres cas, il me paraît que l'interprétation proposée est inexacte. Dans le premier groupe, je placerai le chant au lutrin (v. 24-5), la paroisse (53), le payement au jour du Jugement (86, 1591), l'expression *ne pas dire évangile* (288), le moine noir (619), le crucifix au moutier (745 : il n'y a pas là du prêtre plus qu'il n'y aurait du cuisinier dans « marée en carême »), etc. Pour l'interprétation, je ne vois pas où M. C. peut trouver dans les v. 35-40 une « ironique bribe de sermon », *mescreant* au v. 743 ne me paraît pas signifier autre chose que « défiant », et si, au v. 1512, Pathelin déclare qu'il est *pelé dessus la teste*, l'on ne peut entendre qu'il s'agit de tonsure, et non tout simplement de calvitie, qu'à la condition d'identifier le personnage de Pathelin avec le religieux auteur de la farce ;

1. Comme aussi l'allusion à sire Thomas (v. 876), populaire vers 1428, si l'on veut croire à cette allusion.

Digitized by Google

j'entends bien que c'est ce que fait plus ou moins nettement M. C., mais cela ne va pas de soi et ce n'est en tout cas qu'un corollaire de son système et non une preuve qui établisse celui-ci. — Voici un passage encore que je ne puis interpréter comme M. C. Au v. 1015, le drapier, dupé par Pathelin, se promet en monologuant d'avoir au moins raison du berger qui l'a volé : « Il en viendra au pié l'abbé ! » ; le sens n'est pas douteux : « Il devra reconnaître et amender sa faute » ! Là-dessus le berger se présente, le drapier le reçoit l'injure à la bouche (v. 1020) : « Quel bon varlet ! mais à quoi faire ? » Ici encore l'allusion paraît claire : le type du valet bon à tout faire est connu dans la littérature comique depuis le XIIIe siècle (cf. Picot, *Monologue dramatique*, 59-63), l'amère plaisanterie de Guillaume se rapporte à ce thème banal. Cela est trop simple pour M. C., qui préfère établir un rapport entre le v. 1015 et le v. 1020 et, ayant trouvé dans Roger de Collerye une autre plaisanterie sur le « bon varlet pour servir en une abbaye » qui « fait bien peu et meschamment », conclut : « C'est d'un valet « d'abbaye » que parle le drapier. » Quand cela serait, s'ensuit-il qu'il y ait là une « signature monacale » ? L'exemple même de Roger de Collerye nous prouve le contraire.

Je ne discute pas l'interprétation symbolique de la farce de *Pathelin* présentée par M. C., qui ne manquerait pas de m'appliquer un vers de Guillaume Alecis : « Il entend mal notre musique. » Toutefois j'ai quelque peine à transformer en humble triomphant l'impudent berger qui clôt la farce par l'ironique défi du v. 1599 : « S'il me treuve, je luy pardonne ! » tout comme le fripon du *Garçon et l'Aveugle* termine (v. 295) par « S'il ne vous siet, si me sivés ! ». Et n'y a-t-il pas une rigueur excessive à accuser de mensonge (p. 43) le juge de *Pathelin*, parce que, ayant déclaré qu'il a « ailleurs a entendre » (v. 1227 et 1496), il invite cependant l'avocat à souper avec lui : l'audience devait-elle lui tenir lieu de repas tout le jour ?

4° Il n'y a pas lieu d'insister longuement sur l'humanisme de *Pathelin*. M. Spitzer a déjà fait justice (*Zs. f. rom. Phil.*, XLIV, 372) du rapprochement avec Martial proposé par M. L. Jordan ; l'anecdote de Protagoras et Evathlos n'a qu'un rapport lointain avec l'histoire de Pathelin dupé par le berger grâce à la ruse qu'il lui a lui-même enseignée ; les rapports avec le *Babio* et les œuvres françaises, s'ils existaient, n'auraient pas de quoi surprendre ; quant aux imitations de Térence, M. C. signale en tout quatre ou cinq rapprochements sans valeur : Pathelin pouvait annoncer qu'il allait « a la foire » (63) et dire, trente vers après, à sa femme : « Gardez tout ! » (96) sans avoir besoin que Térence lui soufflât (*Eunuque*, 762) : « Tu abi atque *obsera ostium intus*, dum ego hinc transcurro *ad forum* » ; et combien de femmes se sont déclarées « povre et lasse » comme Guillemette (974) qui n'avaient jamais lu le « *defessa* jam sum *misera* » de Pythias ! Il y a trop de rapprochements aussi peu convaincants chez M. C. et ils sont caractéristiques de la complaisance avec laquelle il accueille tout ce qui lui paraît concourir à créer l'atmosphère favorable à sa thèse.

Digitized by Google

Que l'auteur de *Pathelin* soit un rimeur expérimenté, personne n'en disconviendra. Mais il n'en faut pas chercher une preuve particulière (p. 66) dans l'enchaînement des répliques par la rime (voir *Garçon et Aveugle*, Introd., p. VI). Notons d'ailleurs pour *Pathelin* l'exception des v. 920-21, analogue à celles qu'on rencontre dans d'autres farces. La règle posée, il va de soi, et ce n'est pas un mérite propre de *Pathelin*, que toutes les répliques doivent avoir un nombre de vers pair, sauf la première et la dernière, celles d'un seul vers et celles qui se complètent, en tête ou en queue, par une réplique d'un seul vers : tous ces cas se présentent dans *Pathelin* (1-5, 227, 228 + 229-33, 1071, 1072 + 1073-80, 1127-37 + 1138, 1501, 1502, 1599). Il est évident d'autre part que le nombre total des vers d'une pièce en couplets, sans intercalation de strophes lyriques et sans lacunes, doit être pair, et je ne puis croire que M. C. s'en étonne. Il s'y arrête pour *Pathelin* parce qu'ici le nombre total est un chiffre rond, 1600. « Il paraît probable que l'auteur s'est complu à arrondir ainsi en centaine le chiffre de ses octosyllabes [1]. » Que n'a-t-il arrondi en mille ! Mais voici la « cautèle » : Guillaume Alecis a poussé de même à 1500 vers (125 douzains de tout autre nature) son *Blason de faulses amours* (en fait il y en a 1512, mais on a la ressource de se débarrasser du dernier douzain qui contient la signature acrostiche). Par malheur le chiffre de 1600 vers pour *Pathelin* n'est rien moins que certain : le texte de Le Roy n'en a que 1599. M. Holbrook a marqué, il est vrai, une lacune d'*un* vers (non compté dans les 1599) entre 919 et 920 qui ne riment pas (*ravezeie : ayst*), mais il y a là une imprécision. En effet, ou bien il ne manque rien, ou bien il manque un nombre pair de vers donnant des rimes d'une part à *ravezeie* et d'autre part à *ayst*, et cela nous donne 1599 ou 1601 ou 1603 vers, etc., et non pas 1600. M. C. a vu sans doute la difficulté, car il ne parle pas des v. 919-920 et il suppose une lacune d'un vers avant 929. Pourquoi ? Parce qu'il y a là trois vers rimant en *sy* ? Pure hypothèse : faut-il chercher la clef d'un mystère hypothétique [2].

Je ne prétends pas que mes réserves et mes doutes ruinent tout le travail de M. Cons : celui-ci nous a montré que le texte de *Pathelin* devait être scruté à fond, qu'il s'y trouvait peut-être plus de jeu sur les mots et les sens, plus d'allusions d'actualité, immédiate ou non, qu'on ne le pense d'ordinaire, et aussi que nous ne devions pas désespérer d'en comprendre une partie. Mais il nous paraît que, dans la pratique, les rapprochements de M. C. sont souvent illusoires, ses interprétations douteuses, que les faisceaux

1. Ce chiffre de 1600 avait déjà permis à M. C. (p. 58) un rapprochement avec Plaute et Térence dont les pièces ont de 12 à 1500 vers ; mais est-il possible de comparer un octosyllabe français avec un vers comique latin ?

2. En tout cas on ne peut pas dire (p. 66, n. 2) : « On sait qu'il y a un vers perdu dans *Pathelin* » ; on n'en sait rien et il peut en manquer davantage.

Digitized by Google

de présomptions qu'il rassemble, et qui finissent par lui donner l'impression de preuves, se rompent et se réduisent infiniment à l'examen. M. C. croit découvrir dans le texte de *Pathelin* un grand nombre de pistes qui toutes le conduisent à Guillaume Alecis ; je pense que pour la plupart ce ne sont que des amorces trompeuses ou des impasses et que les meilleures n'approchent que très peu du moine de Lyre. Il nous reste à voir si l'exploration tentée en sens inverse ne nous révèlera pas une route plus sûre.

*
* *

La deuxième partie du livre de M. C. est une étude très poussée de Guillaume Alecis ; grâce en partie aux recherches de M. l'abbé Guéry, elle ajoute beaucoup à notre connaissance du poète ; même si l'on estime exagérée l'admiration de M. C. pour l'originalité, la vigueur et le talent d'Alecis, l'analyse historique et esthétique qu'il nous donne de l'œuvre est en tous points remarquable. L'on est cependant assez souvent tenté d'y réduire l'ampleur des qualificatifs : par exemple, quand Guillaume Alecis attribue à « l'ardant feu d'avarice, qui... restraint a donner aux povres et a l'augmentation de saincte Eglise », l'animosité de certains contre le Saint Siège, écrit-il « en grand réaliste qu'il est » (p. 171) ou simplement en homme de parti, en médisant ou, comme il disait lui-même, en « faulse langue » ?

Il est un trait que M. C. s'est particulièrement attaché à retrouver et à dégager dans la physionomie morale d'Alecis, le « goût certain de la mystification, une duplicité d'ailleurs purement formelle et intellectuelle qui s'allie à la plus rude franchise d'accent et de cœur » (p. 87). Le trait serait d'importance, il autoriserait bien des espoirs et bien des hypothèses : Guillaume Alecis, auteur de *Pathelin*, aurait su tout à la fois garder l'anonymat et mettre sa signature en quelque coin pour duper les naïfs et réjouir les habiles, par intérêt ou amour-propre d'auteur, ou pour rien, pour lui, pour le plaisir ; sous les mots les plus simples il aurait caché des allusions comiques ou cinglantes, pour le divertissement peut-être de quelques compères d'abbaye dans le secret, même si elles devaient n'être pas comprises de l'auditoire (car il semble probable à M. C., p. 175, que l'auteur normand de *Pathelin* « ne l'ait pas destiné à un auditoire normand [1] »), et nous pouvons nous donner carrière pour les retrouver et les remettre au jour. Voyons les preuves de cet esprit de mystification ; j'en compte trois (en dehors, s'entend, de ce qui touche à *Pathelin*, puisque c'est justement là le problème à résoudre par analogie) :

1° le titre de l'*ABC des doubles* (G.A., I, 9) a un double sens : *a*) *ABC* des mots doubles, c'est-à-dire des rimes équivoques, *b*) *ABC* pour les gens d'esprit simple contre les « doubles mondains » ; mais un jeu de mots n'est

1. Cf. cependant p. 161 : le « petit groupe d'intimes ».

Digitized by Google

pas mystification, ni duplicité, surtout quand il est expliqué dans un prologue (v. 31 et 11-20);

2° dans le *Passe temps des deux Alecis freres* (G. A., II, 7) on lit, au dernier quatrain : « En tout ce livret n'y a couple Qui ne soit de substance double. » Pour les éditeurs d'Alecis cela signifie que les quatrains se correspondent deux à deux, c'est-à-dire, je pense, et cela me paraît clair, qu'ils doivent être réunis dans la lecture, parce que les morales en sont complémentaires et méritent d'être également considérées : c'est le même procédé de morale pratique que mettaient en œuvre les dits contradictoires de *Salomon et Marcoul*, et Guillaume Alecis n'a sur ce point rien inventé. M. C. paraît comprendre autrement, mais il ne dit pas clairement ce qu'il comprend : pour lui, Alecis « prévient lui-même le lecteur dans les deux derniers vers qu'il y a anguille sous roche » (p. 86). Je n'ai pas constaté que M. C. ait attrapé aucune de ces anguilles, ni même qu'il leur ait fait sortir le museau de leur retraite. Et cette fois encore c'est un mystificateur bien peu dissimulé que celui qui nous prévient de sa ruse;

3° le *Dialogue du crucifix et du pèlerin* (G. A., III, 27) est la dernière œuvre de Guillaume Alecis, elle est du moins présentée par celui qui nous l'a conservée comme ayant été composée « en la ville de Hierusalem, l'an 1486, par frère G. A., a la requeste d'aucuns pelerins de Rouen estans avec luy au sainct voyage » et l'auteur du *Contreblason de faulses amours*, le chartreux Destrées (voir maintenant l'étude de M. H. Petersen, *Destrées...*; Helsingfors, 1927) rapporte que frère Guillaume trouva dans ce pèlerinage « son joyeux trespas, felice et tres glorieux martire » [1]. Or, dans cette œuvre, édifiante entre toutes et d'ailleurs d'une réelle grandeur, notre auteur se serait amusé « à brouiller volontairement les rimes d'un de ses poèmes de façon que le lecteur soit obligé de les rétablir lui-même pour trouver le sens » (p. 87). Je ne sais d'où vient cette phrase que M. C. met entre guillemets, car la référence au t. I, p. 1, de l'édition de G. A. qu'il donne en note, ne correspond à rien [2], mais elle ne fait que développer l'opinion des éditeurs de G. A. (III, 81, n. 1) qui écrivent à propos du poème *En œuvre de luxure* (31 octosyllabes de forme strophique compliquée « à quatre et cinq lisières ») : « Nous avons disposé ces vers du mieux que nous avons pu pour leur donner un sens raisonnable; mais G. A. a volontairement brouillé les rimes et il est très difficile de les rétablir. » M. C. a, je crois, accueilli avec trop de complaisance cette affirmation imprudente. Ayant contre moi à la fois M. C. et les savants éditeurs de Guillaume Alecis, je demande la permission d'insister sur ce point, qui d'ailleurs est d'importance pour ou contre

1. M. C. met, il est vrai, en doute l'affirmation de Destrées parce qu'elle est tardive; il doute même de la réalité du pèlerinage de G. A. (voir plus bas).

2. Je n'accuserai pas pour cela M. C. d'avoir « brouillé volontairement, etc. »; mais voilà bien de ces coïncidences.

Digitized by Google

la thèse de M. C. ; j'aurai ainsi apporté, moi aussi, une contribution, bien mince, au commentaire d'Alecis.

Nous connaissons le *Dialogue* par deux impressions, l'une de Jehan Trepperel de 1501 ou 1502 (*B*), l'autre de Guillaume Eustace de 1521 (*C*); d'autre part Pierre Fabri a cité le poème en trois fragments parfaitement intelligibles, ce qui prouverait du moins que la ruse de G. A. n'était pas très compliquée. Voici ce poème tel que je le reconstitue :

I En œuvre de luxure,
En peché et ordure,
Fut ton commencement ; 3
En toutes vanitez
Plaines d'adversitez
Est ton gouvernement ; 6
En travaux moult divers,
En pourryture a vers
Sera ton finement. 9

II Considerant tes choses
Voy ta fragilité 11
Les princes et les roys
Grans pompes, grans arroys,
Tiennent en leur vivans, 14
Mais quant Dieu les appelle,
On les traicte a la pelle

Comme ung povre servant. 17
En pou d'heures les roses
Ont perdu leur beauté 19

III L'homme vient comme fleur
Et s'enfuit comment umbre. 21
Tout estat de plaisance,
Toute vaine esperance,
Toute humaine puissance,
Qui tant veult seignorir, 25
Tout orgueil plein d'oultrance,
Tout desir de vengence,
Ont tost tourné leur chance
Quant se vient au mourir. 29
Après le ris vient pleur,
Après soulas encumbre. 31

Je suis, dans cette restitution, d'accord avec Fabri, sauf pour les v. 22-23 qu'il intervertit, mais les éditeurs de G. A. ont en outre placé la partie III avant II, et c'est de là que vient toute la confusion. En effet, qu'y a-t-il dans *B* ? Ce que j'ai imprimé, sauf deux interversions, chacune d'un groupe de quatre vers : les v. 13-16 sont placés entre 6 et 7, les v. 23-26 à la place où auraient dû être 13-16. Tout se passe comme si l'imprimeur de *B* avait composé les 31 vers du poème par petits paquets de 4, 5 ou 6 vers et s'était trompé en les plaçant pour sa mise en placards ou en pages, l'erreur étant facilitée par le fait que le v. 22 rimait avec 27 aussi bien qu'avec 23. Qu'y a-t-il dans *C* ? Ce que j'ai imprimé, sauf le déplacement d'un groupe de six vers ; les v. 7-12 sont placés entre 22 et 23. Si nous divisons le texte en 6 groupes 1 = 1-6, 2 = 7-12, 3 = 13-16, 4 = 17-22, 5 = 23-26, 6 = 27-31, nous avons les dispositions suivantes :

Ordre restitué :	1	2	3	4	5	6
B	1	3	2	5	4	6
C	1	3	4	2	5	6

Digitized by Google

Si *C* a été composé d'après *B*, il n'a pas d'intérêt pour nous et atteste seulement un essai incomplet de correction ; si, comme il semble, *C* est indépendant de *B*, il faut en conclure que l'imprimeur de *C* avait aussi composé par petits paquets, dans lesquels il ne s'est pas retrouvé, et comme la répétition de l'erreur et du procédé de composition doit avoir une cause, il faut conclure que l'original de *B* et *C* avait réparti les vers en petits groupes, ce qui peut s'expliquer de diverses manières et, p. ex., se comprendrait très bien dans le cas d'un texte illustré où chaque groupe se trouverait sous une miniature ou un bois. Supposons maintenant les paquets 2 à 5 disposés chacun, sous une illustration ou non, sur une page d'un double feuillet, il suffit que ce double feuillet ait été plié à l'envers et coupé dans cette position pour que l'on ait justement l'ordre de *B* (3-2-5-4), plié à l'envers, mais non coupé et seulement débroché, il donnera 3-4-5-2 que l'imprimeur de *C* a pu facilement, pour rapprocher les rimes en *-ance*, corriger en 3-4-2-5. Je ne présente qu'une hypothèse ; elle suffit pour montrer qu'une erreur matérielle est sans doute ou, si l'on veut, peut être à l'origine de la confusion relevée dans *B* ou dans *B C*, et qu'il n'y a aucune raison d'attribuer celle-ci à une étrange volonté de mystification de la part de Guillaume Alecis.

Quant au doute de M. C. sur la réalité du pèlerinage de Guillaume [1], même s'il était fondé, il ne permettrait pas de conclure à une supercherie de l'écrivain : l'indication sur la composition du *Dialogue* à Jérusalem pourrait être du fait d'un éditeur ou de celui qui lui aurait fourni le texte. Au reste, l'absence du nom de Guillaume dans les relations de pèlerinage n'est pas une raison suffisante de doute : nous n'avons pas d'états complets des pèlerins de Terre Sainte. Mais on voit à quoi tend la suspicion de M. C. quand on lit (p. 85, n. 1) : « Il est curieux que les premières éditions imprimées des ouvrages les plus importants de Guillaume Alecis, les *Feintes du monde*, le *Blason*..., le *Dialogue*... soient précisément de cette année 1486 où l'auteur disparaît [2]. Tout se passe comme si Alecis avait confié son reliquat littéraire aux imprimeurs avant de quitter la France pour se rendre à Jérusalem ou ailleurs. » M. C. est-il allé ici au bout de sa pensée ? Il semble bien qu'il ait été tenté de mettre Guillaume Alecis en relations avec Le Roy pour l'impression du *Pathelin* de 1486 [3] et il est bien évident que la présence de Guillaume à Jérusalem cette année même gênerait un peu cette hypothèse, si

1. Je ne vois pas que les éditeurs de G. A. doutent, comme le dit M. C. (p. 84), de ce pèlerinage ; voir au contraire G. A., III, Introd., p. XIV.

2. M. C. manque ici de précision et d'exactitude. L'édition Levet du *Blason* est en effet de 1486, mais la 1re éd. des *Faintises* n'a pas de nom d'imprimeur, ni de lieu d'impression, ni de date ; les caractères sont semblables à ceux du *Blason* de Levet, c'est tout ce qu'on en peut dire. Quant au *Dialogue*, les éditeurs n'en signalent pas d'autre éd. que celles indiquées plus haut, qui sont bien postérieures à 1486.

3. Voir *infra* et Holbrook, *Etude*, p. 10.

Digitized by Google

bien que le doute sur le pèlerinage apparaît comme plus tendancieux que raisonné.

M. C. a examiné soigneusement chacune des œuvres de Guillaume Alecis pour noter tout ce qui peut y rappeler les idées, le style dramatique, le vocabulaire ou les rimes de *Pathelin*. Je ne puis discuter ici en détail tout cet inventaire. Pour les idées, il me paraît qu'il y a bien des banalités : que dans les satires morales et sociales de Guillaume, où défilent tous les états du monde, on voie passer les avocats et les juges, les beaux parleurs et les marchands, cela ne saurait surprendre. Mais, dans les *Faintes du monde*, il est certain, M. Holbrook l'a montré et M. C. y insiste utilement, qu'on retrouve une série de traits qui reproduisent, et dans des termes analogues, des thèmes de la farce ; on en pourra voir la liste aux p. 113-26 de l'étude de M. C., où tout n'est pas à retenir, mais où certaines coïncidences sont frappantes [1]. Qu'en conclure ? Pour M. C. que, *Pathelin* étant de 1464 et de Guillaume Alecis, celui-ci a glosé en 1465 dans les *Faintes* son œuvre récente inavouée; pour nous, que Guillaume a connu *Pathelin*, qui peut être d'un autre auteur et bien antérieur aux *Faintes*, dont nous ignorons d'ailleurs la date entre 1451 et 1486; du même coup les ressemblances de vocabulaire entre *Pathelin* et les œuvres de Guillaume, s'il y a à les retenir, p. ex. l'emploi de *cabasser* ou de *pathelin*, s'expliquent suffisamment. Quant au style dramatique, l'introduction par Guillaume Alecis de quelques brefs dialogues dans telle ou telle de ses œuvres n'est pas un fait bien notable.

Restent les rimes. La question a ici deux aspects : 1° quelques rimes de *Pathelin* se retrouvent dans les œuvres de Guillaume; 2° quelques rimes de *Pathelin* se retrouvent dans deux poèmes contenus dans un ms. de Lyre (aujourd'hui n° fr. 8 de la bibliothèque d'Évreux) que Guillaume a eu entre les mains et où il a écrit son nom et diverses mentions, l'*Advocacie Nostre Dame* et la *Chapelenie de N. D. de Bayeux*. Pour les premières, la connaissance de *Pathelin* par Guillaume pourrait expliquer des rencontres, si ces rencontres ne sont pas banales ; pour les autres, l'auteur de *Pathelin* aurait pu connaître l'*Advocacie* conservée aujourd'hui encore par plusieurs mss ; pour la *Chapelenie*, que le ms. d'Évreux nous a seul conservé, ce serait plus étrange. Mais ces rimes sont-elles de telle nature qu'elles n'aient pas pu être employées indépendamment par des auteurs différents ? Qu'on en juge : je donne ci-dessous, — sans omission, je pense, — la liste des rimes des poèmes du ms. d'Évreux qui, d'après M. C., se retrouvent *identiquement* dans *Pathelin* ; le petit nombre de glossaires spéciaux ou de tableaux de

1. Je ne saurais tenir pour telles les coïncidences numériques que M. C. croit pouvoir relever entre *Pathelin* et les *Faintes* : il s'agit d'une dizaine de cas où des idées voisines seraient exprimées en des vers portant, dans nos éditions modernes des deux œuvres, les mêmes numéros. M. C. ne dit pas d'ailleurs quel aurait pu être, selon lui, le sens et le but de cette bizarre symétrie.

Digitized by Google

rimes pour les œuvres médiévales ne m'a pas permis des comparaisons bien étendues, j'ai seulement relu le *Miroir de mariage* et la farce de *Trubert et Antroignart* de Deschamps et consulté le tableau des rimes dressé par E. Langlois pour le *Roman de la Rose*, toutes œuvres que l'auteur de *Pathelin* pouvait connaître, et j'ai indiqué en regard des rimes relevées par M. C. le résultat de ces lectures sommaires.

cause : clause	(*Advocacie*)	*Rose*	17717
Paradis : dis (= 10)	—	—	13901, 18715
bouche : touche	—	—	6167, 13413, etc.; *Miroir* 447, etc.
angoisse : coignoisse	—	—	2961, 2927, 9783
noise : voise	—	*Miroir*	2045, 3775
apele : querele	(*Chapelenie*)	*Tr. Antr.*	211
Pierre : lierre	—	*Rose*	5287
venant : maintenant	—	—	18389 (venant : tenant)

Je ne puis m'arrêter à des rapprochements d'expression faits par M. C. entre les poèmes du ms. d'Évreux et *Pathelin*, les uns sont tout extérieurs et sans portée, les autres s'appliquent à des termes de Palais qu'on peut s'attendre à retrouver dans deux scènes de tribunal. Dans un cas le rapprochement paraît faire contre-sens : le drapier s'appelle lui-même « le roi des meschans » (v. 1010) ; réminiscence de l'*Advocacie*, dit M. C., traduction de *princeps malorum*, c.-à-d. le Diable, l'adversaire de Notre-Dame ; mais « roi des meschans » signifie sans aucun doute dans *Pathelin* « le roi des malchanceux » et non « des méchants » ; il est vrai que M. C. a la ressource d'invoquer le calembour possible.

Un dernier mot sur l'*Advocacie*. M. C. fait naturellement état des v. 6-7 de *Pathelin* « Par Nostre Dame j'y pensoye Dont on chante en advocassaige », qui paraissent faire allusion au sujet même du poème de l'anonyme de Bayeux ; nous avons dit plus haut que l'auteur de *Pathelin* pouvait, sans être Guillaume Alecis, connaître ce poème ; j'ajoute qu'il pouvait en connaître le thème en dehors même de l'*Advocacie* française, puisque celle-ci n'est que la traduction d'un original latin (cf. Ch.-V. Langlois, dans *Hist. litt. de la France*, XXXV, 387), ce que M. C. aurait pu rappeler. L'on comprendra qu'il me soit impossible d'accepter la formule de M. C. (p. 156) : « Le fait constant et patent c'est que l'auteur de *Pathelin* les a connus [l'*Advocacie* et la *Chapelenie*] et retenus et la probabilité est qu'il les a connus dans le ms. 8 de l'abbaye de Lyre [plus exactement de la bibl. d'Évreux] qui, seul, les contient tous deux. »

La fin de l'étude de M. C. est consacrée à montrer dans *Pathelin* des allusions directes aux affaires de l'abbaye de Lyre ou des abbayes voisines. Nous avons déjà rapporté ce qui a trait à Jehan du Quemin, et nous n'y reviendrions pas si M. C. n'avait voulu renchérir sur le rapprochement hasar-

Digitized by Google

deux qu'il avait établi; mais il tient, en outre, que Jehan du Quemin a été le maître d'école de Guillaume Alecis et que les v. 902-3 de *Pathelin* s'expliquent par là (nous devrions alors conclure aussi que la mère de Guillaume Alecis était picarde d'après le v. 859, et qu'il avait un oncle limousin d'après le v. 842); il veut encore rendre compte des v. 26-27 « se j'eusses esté a maistre Autant que Charles en Espaigne » par la série de jeux sur les mots que voici : l'abbaye de La Croix-Saint-Leufroy se serait appelée aussi « de Madrie », *Madrie* évoque *Madrid*, et *Madrid* c'est l'*Espagne*; comprendrons-nous jamais « toute la malice de *Pathelin* et de Guillaume Alecis » (p. 161)? — Le voisinage de l'invocation à Saint-Maur et du nom du berger Thibaut au v. 1138 serait une allusion au curé Thibaut qui fut en procès avec l'abbaye de Lyre au sujet des revenus de la chapelle Saint-Maur; le procès se termina en 1479, était-il commencé en 1464, nous l'ignorons. — Les armes de l'abbaye de Lyre contiennent une lyre, la reine des guiternes et les guiternaux des v. 802-6 y feraient allusion; rapprochement peu convaincant. — Mais il est étrange de vouloir trouver dans les v. 1015-16 « Il en viendra au pié l'abbé Par la benoiste couronnée » une allusion au fait que dans le sceau de l'abbé de Lyre on voit l'*abbé* agenouillé aux pieds de la Vierge couronnée (cf. v. 834 « Mere de Dieu, la coronade »).

J'en ai fini avec l'exposé de la thèse de M. Cons, et l'on voit assez que la deuxième partie, plus séduisante, semble-t-il, que la première, n'est pas davantage décisive. Je ne prétends pas avoir ruiné l'hypothèse essentielle de M. C. : il demeure possible, il n'est pas invraisemblable que Guillaume Alecis soit l'auteur de *Pathelin*, mais la masse d'arguments apportée par M. C. ne l'établit pas. De tous ces arguments un seul est valable, et c'est celui-là qu'il faudra reprendre et peser : Guillaume Alecis a connu *Pathelin* et l'a exploité dans les *Faintes*; ce que l'on déduira de là sur la date, sur le lieu et le milieu d'origine et sur l'auteur de *Pathelin*, pourra être discuté, mais du moins sera fondé; le reste n'est jusqu'ici qu'hypothèse ou illusion.

*
* *

Je crois utile d'attire encore l'attention des lecteurs et de M. C. lui-même sur quelques traits de la démonstration, épars et peu dégagés, qui prennent, une fois réunis, un caractère assez particulier. M. C. est convaincu (p. 131) que l'anonymat d'auteurs tels que celui de *Pathelin* n'est pas complet, seulement « nous ne savons plus entendre le demi-mot de leur demi-silence ». Et, à défaut d'acrostiches ou d'anagrammes, il cherche des demi-signatures. C'est ainsi qu'il relève le v. 43 « On ne sçaura trouver mon per », venant après une série de rimes très riches, et il lui parait que c'est « à lui-même que ce rimeur sans égal applique ce vers » (p. 67). C'est ainsi encore que, dans la scène de l'achat, Pathelin donnant le denier à Dieu par la formule « Vecy un denier, ne faison Rien qui soit ou Dieu ne se nomme » et le drapier

Digitized by Google

répondant « Par Dieu, vous dittes que bon homme », M. C. y reconnaît la formule bénédictine *Ut in omnibus Deus glorificetur* (p. 145-6) ; il se peut en effet qu'il y ait là quelque plaisanterie de l'auteur de *Pathelin*, mais il serait étonnant que ce fût justement une signature bénédictine. Et encore quand le drapier déclare (v. 192-3) « C'est ung tresbon drap de Rouen, Je vous prometz, et bien drappé », ce serait une déclaration du poète sur la qualité de ses vers (p. 89), parce que Guillaume Alecis a dit, en parlant de son style (?), « Tout est tissu a la grant lame » (*ABC*, 710). Ces demi-signatures sont bien dissimulées ; moins peut-être que nous ne le croyons, pense, me semble-t-il, M. C., comme nous le verrons tout à l'heure.

A défaut de signature entière ou partielle, n'aurions-nous pas un témoignage extérieur ? En voici un. En 1532, Galiot du Pré imprime à Paris en un même volume le *Blason* de Guillaume Alecis et *Pathelin*. C'est, pensent les éditeurs de G. A., pour grossir raisonnablement son volume. C'est, dit M. C., parce que Galiot savait ce qu'il faisait (p. 134), qu'il avait entrevu la vérité (p. 179), l'identité de l'auteur de *Pathelin* et du *Blason*. Malheureusement M. C. ne nous dit pas pourquoi Galiot n'a pas déclaré expressément cette identité, qu'on pouvait révéler, en 1532, sans danger pour l'auteur.

Mais examinons avec M. C. une autre édition de *Pathelin*, notre premier *Pathelin*, celui de Le Roy (1486) : la série de rimes riches dont l'auteur serait si fier constitue les deux premières pages et le v. 43 est au bas de la seconde (p. 67), la devise bénédictine « s'étale (?)... en bas de page [1], au bas du folio *a vii* verso » (p. 143), le nom de *Guillaume Joceaulme drappier* [2] « apparaît au début de la page 8 et ensuite tout à la fin de la page 24 » (p. 167). Qu'entend par là M. C. ? N'est-ce pas que l'auteur a surveillé lui-même la mise en pages de l'imprimé de 1486 (voir ci-dessus [3]), et qu'il y a mis en bonne place ses allusions ou ses « connaissances » ? M. C. ne le dit pas expressément et cela me permet de ne pas discuter : il me semble entendre là l'écho d'une querelle d'attribution d'œuvres dramatiques qui n'a pas encore cessé de passionner les esprits dans un autre domaine de la littérature. Rappelons-nous seulement que nous ignorons si le *Pathelin* de Le Roy est la première édition de la *Farce*, et reportons-nous à une autre édition encore : dans celle-ci, vraiment, la devise bénédictine (?) est en bas de la page, et elle s'y étale beaucoup plus que dans l'imprimé de Le Roy, c'est l'édition des *Classiques français du moyen âge* (p. 12) ; l'imprimerie Paillart aurait-elle hérité du secret de Galiot du Pré ?

1. Ceci n'est pas strictement exact : après le v. « Rien qui soit ou Dieu ne se nomme », il y a encore, en bas de page, une indication de personnage : « Le drappier ».

2. M. C. voit là « un octosyllabe comme les vers de la Farce » ; c'est inexact, si on lit *Jocëaulme* comme au v. 390.

3. Et cf. ce que dit M. C. (p. 129) au sujet du distique de G. A. où il est question de « pathelin » et qui se lit au dernier folio du poème [les *Faintes*], « place privilégiée comme on sait pour ces indices ».

Digitized by Google

*
* *

Je ne veux pas terminer ce compte rendu, dont la longueur même atteste le puissant intérêt de l'ouvrage de M. C., sans redire tout le mérite de cette recherche minutieuse et pénétrante : les œuvres médiévales attendent encore pour la plupart le travail précis d'exégèse qui nous en rendra vraiment le sens et en restituera la valeur. M. C. a fait faire à notre connaissance de *Pathelin* et des poèmes de Guillaume Alecis un progrès sans précédent ; nous ne pouvons que souhaiter de lui voir de nouveau appliquer à ces œuvres ou à d'autres, mais avec plus de rigueur et de prudence, ses qualités éminentes d'enquêteur et d'interprète.

Mario ROQUES.

Digitized by Google

PÉRIODIQUES

BALKAN-ARCHIV, II (1926). — P. III-V. G. Weigand, *Vorwort*. M. W. annonce l'ouverture dans sa revue d'une rubrique de comptes rendus critiques. — P. 1-112. M. Scheiner, *Die Ortsnamen im mittleren Teile des südlichen Siebenbürgens*. A suivre. Fragment de dictionnaire géographique transylvain, où l'auteur a heureusement recueilli les formes données par les documents anciens. — P. 113-46. D. Scheludko, *Rumänische Elemente im Ukrainischen*. Les relations historiques expliquent facilement ces emprunts dont le nombre est considérable, même si l'on n'accepte pas tous les rapprochements de M. Sch. — P. 147-66. G. Weigand, *Das Suffix* -ul *in den Balkansprachen*. Ce suffixe peut avoir les origines les plus diverses et remonter ici à l'indo-européen (albanais), là au slave (serbe, bulgare, roumain), ailleurs au latin (albanais, dalmate), ou au grec ou au turc. Dans l'ensemble, M. W. exclut l'influence de la finale roumaine des masculins articulés (mais cf. *Romania*, LII, 495), et il considère comme douteuse l'origine latine (< ulus) du suffixe personnel *-ul* en serbe, bulgare, roumain ou grec. — P. 167-220. G. Weigand, *Das Albanische in Attika*. Nos informations sur la langue des Albanais établis en Attique et dans les îles d'Hydra et de Poros remontaient jusqu'ici uniquement aux matériaux recueillis, il y a 70 ans, par le Dr Reinhold, l'auteur des *Noctes pelasgicae*, et qui avaient été mis à profit partiellement par Gustav Meyer (*Albanesische Studien*, V). M. W., qui est en possession de ces matériaux, en a réuni d'autres plus récents, certains imprimés, d'autres recueillis dans les dernières années par M. J.-B. Welch, membre de l'École britannique d'Athènes. Il publie ici un certain nombre de ces textes avec traduction allemande ; il a transposé la transcription originale en caractères grecs en transcription selon l'alphabet albanais actuel avec addition de quelques signes phonétiques complémentaires. Les textes sont suivis de remarques morphologiques et d'un glossaire. L'albanais d'Attique est à base tosque, mais il contient aussi des éléments guègues d'époque plus récente, et naturellement il a subi une influence grecque, plus sensible dans les documents les plus récents que dans ceux de Reinhold. — P. 221-25. Fr. Markgraf, *Einige albanische Pflanzennamen*.

Digitized by Google

L'auteur, au cours d'une enquête botanique dans la région du Shkumb, a recueilli de nombreux noms albanais de plantes : de cette collection M. W. publie les noms encore inconnus ou par ailleurs dignes de remarque, avec indications étymologiques. — P. 226-56. *Die Bektaschis von Naim Be Frashëri herausgegeben und übersetzt von* N. Jokl. Cette petite brochure sur la secte musulmane des Bektaschis a un certain intérêt pour la connaissance de l'Islam ; elle est aussi un bon exemple de langue albanaise moderne écrite par un puriste. M. J. a transposé la graphie de Naim Frashëri en graphie albanaise actuelle, et il a fait suivre sa traduction allemande d'éclaircissements historiques et grammaticaux. — P. 257-93. G. Weigand, *Kritiken*. Cette rubrique nouvelle est presque entièrement consacrée au compte rendu des t. I-III de *Dacoromania* ; on y trouvera des indications et des rectifications utiles, p. ex. p. 268-9, sur la notion de *lois* phonétiques. Suivent deux comptes rendus sommaires de l'*Archiv za arbanasky stariny* de H. Barić, I-II, et de M. Vasmer, *Studien zur albanesischen Wortforschung*.

M. R.

Bibliothèque de l'École des Chartes, t. LXXXIII (1922). — P. 5-10. H. Omont, *Manuscrit illustré des Fables d'Avianus. Notice du ms. latin n.a. 1132, du Xe siècle, récemment entré à la Bibliothèque Nationale.* « Cette nouvelle copie, souvent peu correcte, de l'œuvre du fabuliste latin ... ne présente aucune variante importante ». Quelques gloses interlinéaires contemporaines, « d'un médiocre intérêt », rapportées par l'auteur de l'article et « quelques gloses en vieux haut-allemand, quelquefois imparfaitement transcrites, mais également contemporaines et d'origine alémanique », au sujet desquelles cf. *Mémoires de la Soc. de linguistique de Paris* (1921), t. XXII, p. 273 et suiv. — P. 43-53. Max Prinet, *Le langage héraldique dans le « Tournoiement Antechrist »*. « Épopée allégorique, une *Psychomachie* dérivée de celle de Prudence, mais fortement marquée de l'empreinte du Moyen Age. Les armes des vertus et celles des vices sont décrites en détail. Les caractères des combattants sont indiqués par des emblèmes figurés sur ces armes, parfois placés au sommet des heaumes, en guise de cimiers, parfois brodés sur des gonfanons, le plus souvent peints sur des boucliers... Le vocabulaire héraldique de Huon de Méry est pauvre, mais il est correct. Quant à sa manière de composer les armoiries, elle est très mauvaise... Ce qui rend le *Tournoiement Antechrist* précieux pour l'histoire du blason, c'est la rareté des textes héraldiques écrits en France antérieurement au règne de Philippe le Bel ». — P. 273-96. H. Omont, *Un nouveau manuscrit illustré de l'Apocalypse au IXe siècle. Notice du ms. latin nouv. acq. 1132 de la Bibliothèque Nationale.* — P. 297-330. L. Mirot, *Notice sur un manuscrit de Froissart et sur Pierre de Fontenay, seigneur de Rance, son premier possesseur*. Manuscrit contenant le premier et le deuxième livre des *Chroniques*, non utilisé par les éditeurs de Froissart, signalé par Gaston Raynaud, *Chroniques de Jean Frois-*

Digitized by Google

sart, t. IX, Introduction, p. VII, et actuellement en Amérique. Il daterait de la fin du XIVe siècle ou du début du XVe et fut fait pour un personnage important de la cour de Charles VI.

Comptes rendus. — P. 413-17. *Dantis Alagherii epistolae*, édition de Paget Toynbee et d'Arnaldo Monti (L. Auvray). — P. 418-9. A. Birkenmajer, *Bibljoteka Ryszarda de Fournival i jej pözniejsze losy* [La bibliothèque de Richard de Fournival et son sort ultérieur] (J. Cordey). — P. 419-21. Montagu Rhodes James, *A descriptive Catalogue of the latin manuscripts in the John Rylands library at Manchester*, t. I et II (H. Omont). — P. 421-2. Falconer Madan and H. H. E. Craster, *A summary catalogue of Western manuscripts in the Bodleian library at Oxford*, vol. II, part. I (H. Omont).

P. 206-34 et 425-53. *Livres nouveaux* (consacrés spécialement à l'étude du moyen âge). Bibliographies de 344 et 344 numéros.

T. LXXXIV (1923). — P. 21-91. L. Levillain, *Le Formulaire de Marculf et la critique moderne*. — P. 116-60. Cl. Brunel, *Affiches d'indulgence manuscrites et imprimées des XIVe, XVe et XVIe siècles*. — P. 161-5. Cl. Brunel, *Une table pascale de Guillaume de Mandagout*. En latin. Elle est contenue dans le ms. lat. 11016 de la Bibliothèque Nationale. « La valeur de l'œuvre laissée par Guillaume de Mandagout ne sera pas accrue par ce nouvel écrit ». — P. 257-64. P. Bernard, *Une courte histoire des rois de France, de Charles le Chauve à Louis V*. Cet abrégé, en latin, est contenu au fol. 101 vo du ms. lat. 16819 de la Bibliothèque Nationale. — P. 298-305. Ph. Lauer, *Déchiffrement de l'*Ex-libris *du Grand Bâtard de Bourgogne*.

Comptes rendus. — P. 172-3. Eginhard, *Vie de Charlemagne*, éd. Halphen (L. Levillain). — P. 191-4. *Histoire littéraire de la France*, t. XXXV (Cl. Brunel). — P. 194-5. J. Anglade, *Histoire sommaire de la littérature méridionale au Moyen Age* (Cl. Brunel). — P. 195-6. J. Vising, *Anglo-Norman language and literature* (H. Lemaître). — P. 201-2. H. Kjellman, *Le troubadour Raimon Jordan, vicomte de Saint-Antonin* (Cl. Brunel. « Livre très recommandable »). — P. 202. A. Piaget, « *Les Princes* » *de Georges Chastelain* (H. Lemaître). — P. 205-6. *Il* « *Chronicon* » *di Benedetto, monaco di S. Andrea di Soratte e il* « *Libellus de imperatoria potestate in urbe Roma* », a cura di G. Zucchetti (L. Halphen). — P. 206-7. H. Hauvette, *Études sur la* « *Divine Comédie* » (H. Lemaître). — P. 363-5. F. Duine, *Inventaire liturgique de l'hagiographie bretonne* et *Catalogue des sources hagiographiques pour l'histoire de Bretagne* (L. Auvray). — P. 377-8. J. Fallen, *L'Eiretiero de la Rèino Jano* (E.-G. Léonard). — P. 382-4. H. Quentin, *Mémoire sur l'établissement du texte de la Vulgate* (E. Flicoteaux). — P. 386-7. G.-G. Nicholson, *Recherches philologiques romanes* (Cl. Brunel : « Aucune des origines de mots soutenues n'est acceptable... Il faut chercher le profit à retenir de ce livre dans les discussions de chaque étude, non dans les conclusions »). — P. 387. *Mélanges philologiques* publiés par M. Esposito, 1er fascicule (Cl. Brunel). — P. 388. *Gormont et Isembart*, éd. A. Bayot, *Les chansons*

Digitized by Google

de Conon de Béthune, éd. A. Wallensköld. *Les poésies de Cercamon*, éd. A. Jeanroy (Cl. Brunel). — P. 389. *Guibert d'Andrenas*, éd. J. Melander (H. Lemaître). — P. 389-90. H. Thomas, *Spanish and Portuguese Romances of chivalry* (H. Lemaître). — P. 390-91. F. Brunot, *La pensée et la langue* (F. Gébelin).

P. 203-28 et 391-408. *Livres nouveaux*. 231 et 219 numéros.

T. LXXXV (1924). — P. 5-57. H. Omont, *Nouvelles acquisitions du Département des Manuscrits de la Bibliothèque Nationale pendant les années 1921-1923*. Nous noterons les manuscrits suivants : Franç. 11666 : « Déduits de la chasse », par Gaces de la Bigne, XIVe s. ; Franç. 11670 : « La Somme le Roi », Vers sur l'Amour et Vie de sainte Marguerite, en vers, XVe s. ; Franç. 11673 : « Faits des Romains », XVe s. ; Franç. 11674 : « La vraye hystoire de Troye la Grant », par Guy Colonna, XVe s. ; Franç. 11675 : « Quintus Cursius Rufus, des Faiz du grant Alixandre, translaté de latin en françois, par... Vasque de Lucene, Portugalois, en l'an de grâce mil iiij^c lxviij » ; Franç. 11676 : Roman de Pontus et de Sidoine et Hymnes, XVe s. ; Franç. 11678 : « Le lapidaire », en vers, ms. inconnu à L. Pannier, XVe s. ; Franç. 23011 : Fragments de manuscrits littéraires, XIIIe-XVe s. — P. 110-17. Cl. Brunel, *Un plan de sermon de saint Vincent Ferrier*. Texte mi-latin, mi-catalan, contenu dans le ms. lat. nouv. acq. 72. « Que notre plan de sermon soit dû au fameux religieux de Valence qui prêcha dans la ville où le manuscrit était déposé, c'est ce qu'on ne peut guère hésiter à admettre. Comment expliquer autrement un fait qui n'a pas dû se renouveler, la prédication à Belley en langue catalane ? » — P. 251-62. C. Oursel, *Un exemplaire du « Speculum Majus » de Vincent de Beauvais provenant de la Bibliothèque de saint Louis*. Ms. 568 de la bibliothèque de Dijon. — P. 263-301. S. Solente, *Un traité inédit de Christine de Pisan, « L'Epistre de la prison de vie humaine »*. Ms fr. 24786 de la Bibliothèque Nationale. — P. 310-22. P. Piétresson de Saint-Aubin, « *La Passion de Notre-Seigneur Jésus Christ* ». Fragment, conservé aux Archives de l'Aube, du mystère du XVe s. publié par A. Jubinal. « La langue est la même que celle du texte publié... ; mais la rédaction est moins correcte ». — P. 323-41, C. Couderc, *Jean de Candida historien*. Il s'agit de l'ambassadeur et artiste napolitain qui favorisa l'entreprise italienne de Charles VIII. On trouvera ici le texte d'un mémoire sur les rois de Sicile (en français) et d'une chronique latine des rois de Sicile, destinés tous deux à prouver les droits de Charles VIII (Bibl. Nat., fr. nouv. acq. 11679, fol. 305-321, et Bibl. Vaticane, lat. 7578, fol. 93).

Comptes rendus. — P. 184. G. Borghezio, *Un prezioso codice musicale ignorato della Biblioteca capitolare d'Ivrea ed il suo repertorio sacro e profano* (E.-D. Grand). — P. 186-8. *Les Romans de la Table ronde*, nouvellement rédigés par Jacques Boulenger (H. Lemaître). — P. 188-9. N. Bozon, *Les proverbes de bon enseignement*, éd. Chr. Thorn (H. Lemaître). — P. 189-90. Cl. Brunel, *La Fille du comte de Pontieu* (H. Lemaître). — P. 190. A. Par, *Sintaxi*

Digitized by Google

catalana segons los escrits en prosa de Bernat Metge (Cl. Brunel : « Cette étude très approfondie résulte d'un travail de dépouillement et d'analyse vraiment remarquable. Elle offre à la vérité, à propos de Metge, tout un traité de syntaxe catalane, à certains moments mêmes de syntaxe romane générale »). — P. 345-6. Philippe de Commynes, *Mémoires*, éd. J. Calmette et G. Durville, t. I (Ch. Samaran). — P. 350-52. M.-M. Gorce, *Saint Vincent Ferrier*. S. Brettle, *San Vincente Ferrer und sein literarischer Nachlass* (Cl. Brunel). — P. 376-7. P. Boissonnade, *Du nouveau sur la Chanson de Roland* (H. Lemaître). — P. 378. A. Jeanroy, *Jongleurs et troubadours gascons des XIIe et XIIIe siècles* (Cl. Brunel). — P. 378-81. A. Brun, *Recherches historiques sur l'introduction du français dans les provinces du Midi* et *L'introduction de la langue française en Béarn et en Roussillon* (Cl. Brunel : « Dans toute cette longue étude, on ne saurait trop rendre hommage à l'ampleur des recherches et à l'art de l'exposition. M. Brun a surtout considéré la question par son côté externe et, à ce point de vue, il n'y aura plus qu'à glaner après lui dans un champ dont la richesse est inépuisable. L'étude interne de la langue aurait pu le conduire à des précisions nouvelles... Il eût été bon de distinguer, en face de la langue du Nord, le provençal commun et l'idiome local. Il y a eu souvent, je crois, dans l'usage écrit, substitution d'une langue de culture à une autre ». — P. 382. J. Audiau, *La pastourelle dans la poésie occitane du moyen âge* (J. Porcher). — P. 382. *Poem on the Assumption*, éd. J. P. Strachey, *Poem on the Day of Judgement*, éd. H.-J. Chaytor, *Divisiones Mundi*, éd. O. H. Prior (J. Porcher).

P. 192-211 et 391-410. *Livres nouveaux*. 239 et 230 numéros.

Parmi les thèses soutenues à l'École des chartes en janvier 1924 (p. 213) nous signalerons les suivantes : *La lettre de Jean Sarrasin à Nicolas Arrode*, par Alfred-L. Foulet ; *Les romans de Girart de Roussillon au XIVe et au XVe siècle*, par J. Haumont ; *Le latin des diplômes royaux et chartes privées de l'époque mérovingienne*, par Mlle J. Vielliard.

T. LXXXVI (1925). — P. 122-67. A. Thomas, *Jean de Salazar et le guet-apens d'Amiens*. En appendice, un « Épytaphe du bon cappitainne Sallezart, faict par Pierre d'Anché », en vers, et une note « pour l'histoire du mot français Guet-apens ». — P. 407-10. H. Omont, *Le Sanctilogium de Gui de Châtres, abbé de Saint-Denys*.

Comptes rendus. — P. 204. Guernes de Pont-Sainte-Maxence, *La Vie de saint Thomas le Martyr*, éd. E. Walberg (J. Porcher). — P. 205. P. Champion, *Pierre de Ronsard et Amadis Jamyn* (J. Cordey). — P. 205-6. L. Gauchat, J. Jeanjaquet, E. Tappolet et E. Muret, *Glossaire des patois de la Suisse romande* (Cl. Brunel). — P. 443-4. A. Pelzer, *Un traducteur inconnu : Pierre Gallego, franciscain et premier évêque de Carthagène, 1250-1267* (J. Porcher). — P. 445-6. J. Bédier, *Les Fabliaux* (H. Omont). — P. 447. J. Soyer, *Un nom de lieu orléanais rappelant les invasions des Normands, « Tigletus Paganorum »*, Tillay-le-Péneux (L. Auvray). — P. 447-8. J. Soyer, *Étude sur l'origine des toponymes « martroi » et « martres »* (L. Auvray).

Digitized by Google

P. 207-223 et 454-472. *Livres nouveaux.* 203 et 185 numéros.

T. LXXXVII (1926). — P. 98-141. Ch. Petit-Dutaillis, *Fragment de l' « Histoire de Philippe Auguste, roy de France », chronique en français des années 1214-1216.* Chronique écrite dans le nord de la France vers l'année 1220. — P. 142-63. Ch. Samaran, *La Chronique latine inédite de Jean Chartier (1422-1450) et les derniers livres du Religieux de Saint-Denis.* — P. 347-58. Cl. Brunel, *Remarques sur la paléographie des chartes provençales du XIIe siècle.* I. Les lettres *T* et *D cédillés*. II. La lettre *Q cédillé*. III. Signes de l'accent tonique.

Comptes rendus. — P. 192-4. E. Tonnelat, La *Chanson des Niebelungen* (L. Halphen). — A.-C. Klebs et E. Droz, *Remèdes contre la peste* (P.-F. Fournier). — P. 402-7. P. Alfaric et E. Hoepfner, *La Chanson de sainte Foy*, t. I (Cl. Brunel : « Par sa richesse, un des livres les plus importants de philologie provençale »). — P. 407-8. Jean Bodel, *Le Jeu de saint Nicolas*, éd. A. Jeanroy (Cl. Brunel : « La nouvelle édition nous donne un texte serré et éclairé avec toute la précieuse expérience de l'éditeur. Il ne fallait rien moins que sa maîtrise pour présenter des dialogues familiers souvent très obscurs »). — P. 408. *Aucassin et Nicolette*, éd. M. Roques (Cl. Brunel : « L'ensemble du livre est d'une admirable fermeté et présente en toutes ses parties le plus sûr des enseignements »). — P. 409-10. P. Champion, *Le manuscrit d'auteur du Petit Jehan de Saintré, avec les notes autographes d'Antoine de la Sale* (Ch. Samaran).

P. 206-21 et 413-27. *Livres nouveaux.* 194 et 168 numéros.

E.-G. Léonard.

Codrul Cosminului, II-III (1925-26). — P. 119-274. Al. Bocăneţu, *Terminologia agrară în limba română ; studiu filologic-istoric-cultural.* L'article est accompagné de croquis ; c'est une importante addition à la *Terminologie populaire roumaine* de Damé. — P. 275-84. Cl. Isopescu, *O predică românească ţinută in Roma la 1608.* Il s'agit d'une allocution prononcée au collège des Jésuites par un Hongrois, sans doute de Transylvanie, François Lovas, devant le duc de Nevers, envoyé par Henri IV à Rome : les Jésuites avaient coutume de faire ainsi saluer leurs nobles visiteurs en un grand nombre de langues qui attestaient l'universalité de l'ordre. C'est à cette circonstance que nous devons ces quelques lignes en transcription mêlée de hongrois et d'italien. — P. 285-346. L. Morariu, *Morfologia verbului predicativ român.* Cette étude, qui doit se poursuivre, embrasse en réalité toute la morphologie du verbe dans les différents dialectes du roumain ; le présent article est consacré à l'indicatif présent. — P. 371-428. E. Herzog et V. Gherasim, *Glosarul dialectalui mărginean.* Suite, de *da* à *huzurui*.

M. R.

Neuphilologische Mitteilungen, XXVIII (1927). — P. 32-50.

Digitized by Google

J. Morawski, *Deux poèmes en quatrains monorimes*. Publication du petit poème *De la fauceté du monde* (Långfors, *Incipit*, 199 ; cf. *Romania*, XXV, 418) d'après les mss B.N.fr. 957 et Cambridge, Magdalene Coll., Pepys 1938, et d'une pièce du ms. B.N.fr. 2094, *inc.* : En cœur devot ou est religion. — P. 51-4. G. Lozinski, c. r. de *Eine mittelniederfränkische Uebertragung des* Bestiaire d'Amour... hgg. v. J. Holmberg (cf. *Romania*, LII, 529). — P. 54-60. O. J. Tallgren, c. r. de W. Meyer-Lübke, *Das Katalanische*. — P. 65-8. A. Ferretti, *Domenico Comparetti, in memoriam*. — P. 69-75. J. W. Spargo, *The Basket Incident in* Floire et Blanceflor. Recits orientaux présentant le motif de l'amant introduit dans une corbeille de fleurs. — P. 112-13. A. Wallensköld, c. r. de K. Titz, *La substitution des cas dans les pronoms français* (cf. *Romania*, LII, 231). — P. 113-14. A. Wallensköld, c. r. de Fr. Schürr, *Das altfranzösische Epos* (cf. *Romania*, LII, 559). — P. 114. A. Wallensköld, c. r. de K. Warnke, *Aus dem Esope der Marie de France*. — P. 129-46. A. Jeanroy, *Étude sur l'ancienne poésie provençale*, deuxième partie. M. J. étudie dans ce second article la condition du *jongleur* et du *troubadour* aux XIIe et XIIIe siècles et montre comment l'homme de lettres commence à se dégager. — P. 147-51. D. Scheludko, *Ueber* Parise la duchesse. Cette chanson de geste a été composée au XIIIe s. avec des éléments empruntés d'autres chansons et ne renferme aucun élément traditionnel ancien. — P. 152-7. W. O. Streng, *Une estampie du chansonnier d'Oxford* (*Raynaud 2016 = 1941 a*). L'auteur prépare une édition critique des estampies du chansonnier *I* (XIVe s., lorrain). Il publie ici l'estampie *Amors Qui tient cuers en valour*, avec notes critiques et étude de la constitution métrique. — P. 157-70. A. Sjögren, *Notes d'étymologie française*. 1. *Aine* (*ainette*) « baguette à laquelle on enfile les harengs à fumer » < *aine* « marc de raisin » ; le lien entre les deux sens serait donné par l'emploi de *aine* au sens de « bouture » dans les Îles anglo-normandes : en effet le marc contient des pépins qui, semés, donnent des pousses, celles-ci constituent de petites baguettes; mais de « bouture » à « baguette » le passage semble difficile à admettre sans preuve ; ajoutons que le changement de genre de *aine* « marc » masculin à *aine* « baguette » féminin, s'il n'est pas impossible, est cependant une difficulté de plus; je note que M. S. ne paraît pas connaître le petit article de M. Ant. Thomas sur *aine* (*Essais de philologie française*, 206-7), il y aurait vu un exemple de *Dict. du commerce* de Savary des Bruslons un peu plus ancien que ceux qu'il cite. 2. Fr. *chabot*, *zool. Cottus gobio L.*, etc. Dans *chabot*, la seconde syllabe serait la même que dans *turbot*, c. à-d. le germanique *but*, *bot* ; quant à *cha-* il paraît à M. Sj. probable que cet élément représente cattus, mais *ca-* du prov. *cabos* pourrait être caput. — P. 193-5. W. Söderhjelm, *Eine zweite Uppsala-Handschrift der* Disciplina clericalis. Ms. C 521 de la Bibl. de l'Université d'Upsal, début du XIVe s.; la copie de la *Disciplina* est aux p. 154-65, elle appartient à la plus ancienne recension. — P. 195-209. J. Morawski, *Le manuscrit fr. 25418 de la Biblio-*

Digitized by Google

thèque nationale et les Vers sur les quatre tempéraments humains. Notice du ms.; les « Vers sur les tempéraments humains » sont une copie, du XVe s., d'une traduction partielle du *Regimen sanitatis salernitanum*. M. M. imprime le texte latin, puis la version française d'après 3 copies; il y joint deux petits poèmes plus étendus sur le même sujet tirés du ms. B.N.fr. 17177, f. 224, et du ms. de Lille 366, f. 49. — P. 209-32. D. Scheludko, *Orientalisches im Abendlande vor Dante, einige Bemerkungen zur* Escatologia *von A. Palacios*. — P. 232-37. A. Långfors, *Trois Dits de Notre Dame tirés du manuscrit français 24432 de la Bibliothèque nationale*. — P. 239-42. A. Wallensköld et G. Weöres, c. r. de M. Lips, *Le style indirect libre* (cf. *Romania*, LII, 558). — P. 242-4. A. Långfors, c. r. de *Histoire littéraire de la France*, XXXVI, 2. — P. 245. A. Långfors, c. r. de A. Jeanroy, *Anthologie des troubadours (XIIe-XIIIe siècles)*, cf. *Romania*, LII, 286.

M. R.

Revista lusitana, XXV (1923-25). — P. 5-28. J. Leite de Vasconcellos, *Historia da lingua portuguesa, origem e vida externa* (à suivre). Ce premier article est consacré à la romanisation de la péninsule ibérique et spécialement du Portugal et aux caractères du latin vulgaire dans cette région. — P. 29-57. J. de Vasconcellos, *Tradições populares*. — P. 58-74. T. Pombinho junior, *Vocabulário alentejano (subsidios para o léxico português)*. — P. 75-127. J. M. Adrião, *Retalhos de um adagiário* (suite). — P. 128-47. P. de Avezedo, *Uma versão portuguesa da historia natural das aves do sec. XIV*. Publication d'un fragment de neuf fos conservés à la Bibl. nationale de Lisbonne et qui forment le début d'une traduction anonyme d'un traité latin sur les oiseaux, non identifié par l'éditeur. — P. 180-204. F. Alves Pereira, *Glossario dialectologico do concelho dos Arcos de Valdevez (Alto Minho)*, suite, N-R. — P. 231-50. J. J. Nunes, *Textos antigos portugueses*. Notice et extraits d'un ms. de la Bibl. nationale de Lisbonne, de la fin du XIVe ou du début de XVe siècle, contenant, entre autres, une traduction partielle des *Dialogues de saint Grégorie*. — P. 285-91. Notices étymologiques. — P. 334-42. Nécrologie : Teofilo Braga (M. R. Lapà); Carolina Michaëlis de Vasconcellos (M. dos Remedios).

M. R.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Jean AUDIAU est mort à vingt-neuf ans (Tulle, 11 mai 1898 — Paris, 10 octobre 1927). Dans sa courte vie, à laquelle la guerre a encore pris deux années, il a travaillé avec une ardeur vaillante, avec une vivacité et une rapidité d'intelligence qui autorisaient bien des espoirs. Il n'a pu qu'esquisser ses études sur les troubadours, notamment dans son édition des *Troubadours d'Ussel* et son volume récent sur *les Troubadours et l'Angleterre*. Il avait apporté son aide à la rédaction de la *Romania* avec la même bonne volonté généreuse qu'il mettait en toutes choses : c'est pour nous une grande tristesse que la perte de ce jeune esprit enthousiaste et délicat. — M. R.

— M. W. von Wartburg a été nommé chargé de cours à l'Université de Berne.

— Notre collaborateur, M. Cornelis de Boer a été élu membre de l'Académie royale des sciences des Pays-Bas.

PUBLICATIONS ANNONCÉES :

Par M. J. Bédier : *Chansons d'histoire* ;
par Mlle E. Nissen, *Chansons de Guiot et Jocelin de Dijon* ;
par M. A. Jeanroy, *Jeu provençal de sainte Agnès* ;
par M. M. Roques, *Documents de langue albanaise du XVIIe siècle*.

COLLECTIONS ET PUBLICATIONS EN COURS :

Dans les *Classiques français du moyen âge* :

56. CHARLES D'ORLÉANS, *Poésies*, éditées par Pierre CHAMPION, t. II. *Rondeaux* ; 1927, pages 291-663. — Un titre et une table générale joints à ce tome permettront de relier en un seul volume toute l'édition ; ce second tome contient, outre les *Rondeaux*, le *Livre contre tout péché*, les variantes et notes, l'index des noms où ont été insérées les figures et fictions allégoriques imaginées par Charles d'Orléans, une table des incipits et le glossaire.

57. ROBERT DE BORON, *Le Roman de l'Estorie dou Graal*, édité par William

Digitized by Google

A. NITZE ; 1927, XV-137 pages. — Édition du *Joseph d'Arimathie* du ms. fr. 20047 de la Bibliothèque nationale, complété sur un point à l'aide de la version en prose ; on sait que dans ce ms. le *Joseph* est suivi d'environ 500 vers qui sont le début du *Merlin* ; ce fragment a été reproduit en appendice de façon à donner tout le texte du ms.

— Dans la *Bibliothèque du XVe siècle* :

XXXIII et XXXIV. Pierre CHAMPION, *Louis XI* : t. I, *Le Dauphin* ; 1927, 239 pages et 12 phototypies ; — t. II, *Le roi* ; 1927, 411 pages et 28 phototypies. — Ce beau livre d'histoire touche par bien des points à la littérature du XVe siècle ; on y trouvera notamment, au t. I, un chapitre consacré aux *Cent nouvelles nouvelles*.

— Dans la collection *Din viaţa poporului român* :

XXXII. T. PAMFILE, *Mitologia românească, III : Pământul după credinţele poporului român* ; 1924, 61 pages. — Publication posthume : T. Pamfile, dont nous avons plusieurs fois annoncé les précieuses monographies folkloriques, est mort le 16 octobre 1921.

XXXIII. T. PAPAHAGI, *Graiul şi folklorul Maramureşului* ; 1924, LXXXIII-242 pages avec 22 planches. — Un grand nombre de textes, recueillis directement de 1920 à 1924, parmi lesquels une *Nativité*, nous fournissent d'utiles renseignements linguistiques sur cette région extrême du domaine roumain à la lisière de la Tchéco-slovaquie et de la Pologne ; l'introduction en donne un tableau résumé que complète un glossaire assez étendu.

— Dans les *Lucrări de fonetică* publiés à Cluj par M. I. Popovici :

5. *Vocalele româneşti* ; 1927, 59 pages avec 21 figures (et résumé français). — Ce mémoire apporte un utile complément et des rectifications aux recherches publiées, il y a 25 ans, dans *la Parole* par M. Popovici ; il détermine avec plus de précision, à l'aide du palais artificiel, les conditions articulatoires des voyelles roumaines, dont la variété est d'ailleurs plus grande que ne le laissaient apercevoir les études antérieures.

— Des *Elliott Monographs* :

19. E. C. ARMSTRONG, *The authorship of the* Vengement Alixandre *and of the* Venjance Alixandre ; 1926, XIII-55 pages. — Le Gui de Cambrai, auteur de *Barlaam et Josaphat*, entre 1186 et 1202, et le poète du même nom, également picard, qui composa un peu avant 1191 le *Vengement Alixandre*, peuvent être un seul et même personnage. Quant à l'auteur de la *Venjance Alixandre*, Jean le Nevelon, M. A. rend très vraisemblable l'identification avec Jean, fils de Névelon le Maréchal, bailli d'Arras, qui fut archidiacre d'Arras de 1181 à 1193 et qui aurait dédié son poème à Henri I de Champagne (Henri le Large, 1152-81) et l'aurait donc achevé au plus tard en 1181.

20. B. EDWARDS, *A classification of the manuscripts of Gui de Cambrai's* Vengement Alixandre ; 1926, VII-51 pages. — M. E. se propose de publier une édition du poème de Gui de Cambrai. L'étude préliminaire qu'il présente ici aboutit, d'une part, à montrer que le ms. 1206 de Parme nous a conservé

Digitized by Google

un essai de fusion entre les deux poèmes de Gui de Cambrai et de Jean le Nevelon, et d'autre part que le meilleur ms. à suivre pour le poème de Gui est le ms. B.N. fr. 786.

21. *The Oxford provençal chansonnier, diplomatic edition of the manuscript of the Bodleian Library Douce 269 with introduction and appendices by* William P. SHEPARD; 1927, XX-251 pages, avec 1 planche. — Voici un utile complément à la série, encore bien imparfaite, des éditions sûres (diplomatiques ou photomécaniques) de nos chansonniers provençaux. On sait l'intérêt du chansonnier *S* et de la collection de 164 chansons qu'il nous a conservée. M. Sh. montre dans son introduction que les rapports de ce recueil avec le chansonnier *P* s'expliquent sans doute par une identité d'origine ; sur un détail de l'histoire de *S*, cf. ci-dessus, p. 412.

— La librairie Niemeyer avait commencé, en 1915, la publication d'une série de *Sprachgeographische Arbeiten* en petits fascicules in-16. Nous n'avons reçu jusqu'ici que deux fascicules de cette collection dont nous ignorons si elle a été continuée :

1. E. GAMILLSCHEG et L. SPITZER, *Die Bezeichnungen der « Klette » im Gallo-romanischen*; 1915, 80 pages et une carte. — Cette étude, fondée surtout sur la carte *bardane* de l'*ALF* est dédiée à J. Gilliéron pour son 60e anniversaire.

2. H. SCHURTER, *Die Ausdrücke für den « Löwenzahn » im Gallo-romanischen*; 1921, IX-131 pages et une carte. — Il s'agit du pissenlit, dent-de-lion, laiteron, etc., dont la richesse onomastique est extrême ; le plus grand nombre des désignations enregistrées d'après l'*ALF* et beaucoup d'autres recueils trouvent leur explication dans cette étude soigneuse.

— Dans la *Sammlung romanischer Uebungstexte* :

XII. *Jaufre, altprovenzalischer Abenteuerroman des 13. Jahrhunderts* hgg. v. H. BREUER; 1927, IX-64 pages. — Six extraits, d'après la grande édition de M. Br. dont nous rendrons compte prochainement, avec variantes et glossaire.

— Nous avons rendu compte (XLIV, 278, et XLIX, 470) du 1er fascicule du tome I de la série *History* des *Memoires of the University of California*, contenant l'édition de la *Bataille des Set Ars* de Henri d'Andeli par M. L. J. Paetow ; le second fascicule vient de paraître, il forme avec le précédent un très beau volume in-4 sous le titre *Two medieval satires on the University of Paris :* La Bataille des Set Ars *of Henri d'Andeli and the* Morale scolarium *of John of Garland, edited with renderings into English by* Louis John PAETOW (Berkeley, University of California Press, 1927 ; 273 pages avec 14 planches). L'édition du *Morale scolarium* est précédée d'une importante étude sur la vie et les œuvres de Jean de Garlande ; le texte est publié d'après cinq manuscrits avec toutes les gloses que présentent ceux-ci et dont un certain nombre donnent des traductions françaises.

— Les fascicules 4-7 du *Dictionnaire de la langue française du XVIe siècle* de M. E. HUGUET (1926 et 1927) vont de ALIQUES à BARBE.

Digitized by Google

— Nous nous excusons d'avoir tardé à annoncer l'apparition du tome V de la *Grammaire historique de la langue française* de M. Kr. NYROP (1925 ; VIII-464 pages) ; avec ce volume M. Nyrop commence l'étude de la syntaxe qui exigera encore un sixième tome : celui-ci est consacré à la syntaxe des noms et pronoms ; au début sont exposés quelques faits généraux, ellipse, anticipation, contamination, etc., qui réapparaîtront nécessairement dans toutes les parties de la syntaxe, et aussi des faits de caractère stylistique qu'il est bon en effet de dégager de l'étude syntactique. Dans tout le volume on retrouvera cette information précise et vivante qui ajoute tant d'attrait aux exposés de M. N. ; il est naturel que certaines interprétations de phrases modernes parlées ne paraissent pas à tous incontestables, mais ce n'est pas ici le lieu d'en parler. Je signale cependant, pour apporter aux corrections de M. N. mon amicale contribution, que je ne vois pas les mêmes contaminations que lui dans les phrases citées p. 35 sous les nos 4 et 5 (la seconde me paraît être exclamative).

— Le deuxième fascicule de l'*Atlas linguistique de la Basse Bretagne*, par Pierre LE ROUX, publié en 1927, contient les cartes 101 à 200 ; on y trouvera entre autres les cartes des noms de nombres.

COMPTES RENDUS SOMMAIRES.

M. BARTOLI, *Italia linguistica, abbozzo dell' Italia dialettale e alloglottica* ; Torino, Chiantore, 1927 ; in-12, 12 pages. — Il sera commode d'avoir sous forme séparée, cet extrait, mis à jour, de la *Grammatica storica della lingua italiana* de M. W. Meyer-Lübke (traduction M. Bartoli) ; on y trouvera un tableau sommaire de la répartition des parlers, romans, germaniques, slaves, albanais et grecs de l'Italie actuelle.

Georges S. COLIN, *Étymologies maghribines* ; Paris, Larose, 1926 et 1927 ; gr. in-8, 28 et 18 pages [extraits de *Hesperis*, 1926, pp. 55-82, et 1927, pp. 85-102]. — Soixante-dix-sept notes étymologiques sur des mots berbères ou arabes (pour la plupart du Maroc) mis en rapport avec des mots « européens » ; ceux-ci sont des mots romans, ou latins ou « des termes circumméditerranéens anciens, empruntés *indépendamment* par les envahisseurs, Italo-Celtes, d'une part, et Berbères, d'une autre, aux occupants antérieurs des régions maritimes ». Il y a là une addition importante au travail ancien de Simonet et aux recherches récentes de H. Schuchardt sur les emprunts du mozarabe et du berbère au roman et au latin. Ces emprunts intéressent surtout la nature végétale et la vie agricole d'une part, l'activité humaine élémentaire (costume, habitation, ustensiles, etc.) de l'autre. Il est particulièrement intéressant d'y voir figurer en assez grand nombre de noms de végétaux, cultivés ou sauvages : il y a là une confirmation de ce que nous avons plus d'une fois remarqué sur le peu de certitude du

Digitized by Google

caractère indigène des noms botaniques. L'on notera aussi la possibilité de l'emprunt par l'arabe marocain d'une flexion plurielle *-eš* (*-oš*), qui représenterait la flexion plurielle hispanique et qui s'ajoute non seulement à des termes d'origine romane, mais encore à des mots arabes, notamment à des noms propres d'individus, pour former des noms de clans familiaux, et à des noms d'êtres animés, pour former des diminutifs. — M. R.

Jean HAUST, *Le dialecte wallon de Liége, 1re partie : Dictionnaire des rimes ou Vocabulaire liégeois-français groupant les mots d'après la prononciation des finales*; Liége, Vaillant-Carmanne, 1927; in-8, XVI-352 pages. — M. Haust, dont on connaît et dont nous aurons encore à louer la féconde activité dans le domaine du wallon, a entrepris la publication d'un dictionnaire liégeois-français et français-liégeois; il le fait précéder de ce dictionnaire de rimes, qui est d'ailleurs en même temps un dictionnaire de sens, « publié à la demande d'auteurs liégeois, qui espèrent y trouver une aide et un guide ». Les dictionnaires de ce genre, qui groupent les mots d'après leur finale, sont pour les philologues d'une grande utilité, en particulier pour l'étude de la phonétique des fins de mots et de la dérivation, et il serait très souhaitable d'en posséder un grand nombre tant pour les parlers vivants que pour les états anciens des langues écrites. Celui de M. Haust a l'avantage d'être strictement établi sur la base des rimes phonétiques, de la prononciation des finales et non de la graphie traditionnelle ou arbitraire.

Fortuna labilis, storia di un motivo poetico da Ovidio al Leopardi... da Ramiro ORTIZ; Bucarest, Cultura națională, 1927; in-8, 168 pages. — M. O. a réuni dans ce volume des leçons faites à l'Université de Bucarest et dont certaines intéressent la littérature médiévale, sans prétendre d'ailleurs apporter des précisions sur les sources particulières d'inspiration des divers auteurs cités.

Wilhelm GIESE, *Anthologie der geistigen Kultur auf der Pyrenäen-Halbinsel* (*Mittelalter*); Hamburg, Hanseatische Verlagsanstalt, 1927; in-8, XV-375 pages avec 9 planches en couleurs et 1 carte. — Ce volume inaugure une série de manuels publiée par l'Institut ibéro-américain fondé par feu Schädel. La nouveauté de cette anthologie consiste dans la réunion de textes latins, arabes, hébreux, espagnols, portugais et catalans, et enfin basques, composés au moyen âge dans la péninsule ibérique. Les textes sont classés par grandes périodes chronologiques et leur rapprochement donne de l'histoire littéraire de la péninsule un tableau sommaire, mais de plan plus large et plus organique que celui que peuvent se faire les étudiants par la lecture séparée des divers manuels de littérature latine, espagnole, etc.

Digitized by Google

S. PELLEGRINI, *Don Denis, saggio di letteratura portoghese con appendice di traduzioni* ; Belluno, « La cartolibraria », 1927 ; in-8, 43 pages. — Cette esquisse de la physionomie littéraire de Denis est accompagnée de l'édition de 20 pièces avec traduction italienne.

Luis ULLOA, *Christophe Colomb catalan ; la vraie genèse de la découverte de l'Amérique avec un appendice sur les Colombo et les Colomo castillans et sur le passeport donné à Colomb, en avril 1492, pour se rendre dans l'Inde* ; Paris, Maisonneuve, 1927 ; pet. in-8, 404 pages avec 5 facsimilés. — Nous signalons ici cet ouvrage fort curieux, pour l'hypothèse qu'il défend sur la forme originale du nom de Colomb et la nationalité du célèbre navigateur : Colomb serait en fait un *Colom* espagnol de Catalogne.

V. CRESCINI, *Le caricature trobadoriche di Pietro d'Alvernia, terza e ultima nota* ; Venise, C. Ferrari, 1927 ; in-8, 96 pages. [Extrait des *Atti del reale Istituto Veneto di scienze, lettere ed arti*, LXXXVI, 2, p. 1205-58]. — Avec cette note, M. Gr. termine la brillante discussion, que nous avons déjà signalée (*Romania*, LIII, 285), sur le sirventès de Peire d'Alvernha, et il a eu l'heureuse idée de dresser ici un index commun à ses trois notes. Celle-ci est spécialement consacrée à l'étude de la str. VIII et à la personnalité du septième troubadour raillé par le poète, Peire de Monzo.

Poesie provenzali sulla genesi d'Amore, Rome, Libreria di scienze e lettere, 1927 ; in-16, 40 pages (*Biblioteca neolatina a cura di C. de Lollis*, n° 5). — Le principal objet de cette nouvelle collection, comme celui des *Testi romanzi per uso delle scuole* jadis publiés par Monaci (qu'elle rappelle aussi par son aspect extérieur) est de publier des textes d'après des éditions récentes ou un bon manuscrit, avec un sobre choix de leçons empruntées à quelques autres. Mais elle s'en distingue en ce qu'elle publiera aussi « quelques mémoires de particulière importance pour l'étude des problèmes capitaux de la philologie romane ». — Ce n° 5 reproduit (sauf addition de deux morceaux et de quelques variantes) un volume publié en 1920 par M. de Lollis sous un titre plus approprié au contenu (*Poesie provenzali sulla origine e sulla natura d'Amore*) dans une collection dont elle formait le t. I et dont j'ignore les destinées ultérieures. Les vol. I, II, IV de la collection nouvelle consistent en Extraits de *Poema del Cid*, romances choisis, et anciens textes italiens. Le n° III ne rentre pas dans notre cadre. — A. J.

Poèmes judéo-français du moyen âge publiés et étudiés par D. S. BLONDHEIM ; Paris, Champion, 1927 ; in-8, IV-87 pages. — M. Bl. réunit ici l'article publié, en 1926, dans la *Romania*, LII, 17-36, et une étude complémentaire de la *Revue des Études juives*, LXXXII-LXXXIII, où les poésies

Digitized by Google

juives en langue française sont imprimées dans leur texte en caractères hébraïques et plus spécialement étudiées du point de vue de la littérature juive.

Sept comédies du moyen âge publiées par l'abbé Félix KLEIN ; Paris, éditions Spes, 1927 ; in-8, 253 pages. — Transposition moderne des pièces suivantes : *Pathelin*, *Cuvier*, *farce du Pâté et de la Tarte*, *farce de Mahuet Badin*, *farce de Pernet*, *moralité de l'Aveugle et du Boiteux* d'André de la Vigne, *Franc Archer de Bagnolet*.

JEHAN D'ARRAS, *Melusine ou la fée de Lusignan, adaptation en français moderne* par Louis STOUFF ; Paris, Librairie de France, 1925 ; pet. in-8, 259 pages. — Cette adaptation a, entre autres mérites, celui d'avoir été faite non d'après l'édition de 1478, réimprimée par Ch. Brunet, en 1854, dans la *Bibliothèque elzévirienne*, mais d'après le ms. de l'Arsenal 3353. L'avant-propos indique comme possible l'identification de Jehan d'Arras avec l'homonyme, libraire à Paris.

La légende de Mélusine selon le roman commencé le mercredi devant la Saint-Clément d'hiver, l'an 1387, achevé sept ans après par JEHAN D'ARRAS *présentement renouvelée par* Jean MARCHAND ; Paris, Boivin, [1927] ; pet. in-8, X-273 pages. — Et voici une seconde adaptation qui paraît suivre le texte de 1478, encore que l'auteur ait consulté les mss. de la Bibl. nationale.

Der Kopenhagener Chansonnier : das Manuskript Thott 291[8] der königlichen Bibliothek Kopenhagen eingeleitet und herausgegeben von Knud JEPPESEN, *die Gedichte philologisch revidiert und mit einen Glossar versehen von* Viggo BRÖNDAL ; Copenhague, Levin et Munksgaard, et Leipzig, Breitkopff et Härtel, 1927 ; in-4, CIX-63 pages avec 8 fac-similés. — Nous avions annoncé comme prochaine cette publication dans notre précédent numéro (p. 377) ; on voit qu'elle ne s'est pas fait attendre. Elle intéressera tout spécialement les musicologues à qui elle est surtout destinée, mais elle donnera aux médiévistes le texte de 33 petites pièces françaises, pour la plupart des rondeaux, de la fin du XVe siècle. Le chansonnier de Copenhague est étroitement apparenté au chansonnier de Dijon (n° 517), au chansonnier appartenant à M. le marquis de Laborde et aussi aux chansonniers de Wolfenbüttel (Extrav. 287) et de la Bibliothèque Universitaire de Pavie (n° 362). Il offre un spécimen de l'activité littéraire et musicale de la cour de Bourgogne et surtout des compositeurs de la génération de Busnois et Okeghem. Je note que, dans la citation que j'ai faite du 3e couplet de la pièce 16 du chansonnier Thot (ci-dessus, p. 377), j'ai interprété à tort *le* comme désignant « l'amour » ; la lecture du texte complet de ce rondeau montre qu'il faut y voir la « dame » dont le poète célèbre

Digitized by Google

les mérites. Dans la p. 14, il me semble très peu probable que *mal d'amer* signifie « maladie vénérienne ». — M. R.

V. CHICHMAREV, *Quelques traces de la « librairie » du Roi René dans le fonds manuscrit de la Bibliothèque publique* (de Leningrad); en russe avec résumé en français [Notices et extraits des mss. romans de la Bibliothèque de Leningrad, pp. 143-92]. — Sept mss. sont analysés dans cette notice : 1. Le ms. connu de la pastorale de *Regnault et Jeanneton* (Fr. Q., XIV, 1) provenant de la bibl. Séguier ; 2. Description du tournoi de 1446 (Fr. F., XIV, 4); c'est le ms. utilisé en 1648 par Wulson de la Colombière, et qui est ainsi retrouvé ; c'est encore un ms. Séguier-Coislin-St-Germain (cf. Delisle, *Cab.*, II, 58); 3. *L'information des Princes* (Fr. F. v., III, 2) de Jean Golein ; le ms. porte les armes de René d'Anjou et de Jeanne de Laval ; sur les feuilles de garde sont inscrites quatre ballades (*Inc.* : Le roy des roys, le hault Dieu glorieux ; — Voiez qu'aprés que humanité ; — Par une verge fleurissant ; — Pour acomplir des prophetes tres sains) où M. Ch. soupçonne des compositions du roi René ; 4. Ms. de Sedulius et d'Arator (Lat. O. v., XIV, 8), copie italienne, qui, d'après les armoiries, a sans doute fait partie de la bibliothèque de René et provient en tout cas du fond Séguier-Coislin-St-Germain (Delisle, *Cab.*, II, 56); 5. *Somme* de S. Thomas (Lat. Q. v , I, 137), avec armoiries comme le n° précédent ; 6. Boccace, *Filocolo* (Ital. F. v., XIV, 1) avec armoiries de René (cf. Lecoy de la Marche, *Le roi René*, II, 189); 7. *Le Tresor* de Jehan de Meun (Fr. Q. v., XIV, 8), ms. donné par Charles VIII à Philippe Du Moulin, son chambellan, le 9 sept. 1496 (Delisle, *Cab.*, II, 176). — M. Ch. signale en outre que le ms. de St-Germain-des-Prés 2286 (fonds Séguier), *Dits des philosophes* de Guillaume de Tignonville, signalé par Deliste, *Cab.*, II, 58, se retrouve à la Bibl. publ. de Leningrad sous le n° Fr. Q. v., III, 4, provenant de l'ancienne collection Dombrovsky.

J.-Th. WELTER, *L'*exemplum *dans la littérature religieuse et didactique du moyen âge* ; Paris-Toulouse, Guitard, 1927 ; in-8, 562 pages ; — *La* Tabula exemplorum secundum ordinem alphabeti, *recueil d'exempla compilé en France à la fin du XIIIe siècle* ; Paris-Toulouse, Guitard, 1926 ; in-8, LVI-151 pages ; — *Le* Speculum laicorum, *édition d'une collection d'exempla composée en Angleterre à la fin du XIIIe siècle* ; Paris, Picard, 1914 ; in-8, XXXIV-171 pages (*Thesaurus exemplorum*, fasc. V). — M. l'abbé Welter a, depuis vingt ans, appliqué son activité scientifique à l'étude des *exempla*, et il a conçu le projet d'un *Thesaurus exemplorum* dont il publie dès maintenant des parties détachées, en même temps qu'il y trouve la manière de ses thèses pour le doctorat : la publication de 1914 lui a valu le doctorat de l'Université de Paris, celles de 1926-27 le doctorat ès lettres. L'on ne peut qu'applaudir au grand dessein de M. W. et souhaiter que la réalisa-

Digitized by Google

tion en soit aussi régulièrement continue que les circonstances matérielles le permettront ; il serait très désirable que M. W. établît tout d'abord avec précision son plan et sa méthode de publication et qu'il apportât à l'exécution la rigueur et le soin du détail qui lui sont ici indispensables ; on ne les trouve pas toujours dans les éditions signalées ci-dessus, où les lectures douteuses se compliquent de fautes typographiques certaines. Les deux recueils édités par M W. sont d'ailleurs intéressants à bien des égards et notamment la *Tabula exemplorum* contient un certain nombre de mots et de proverbes français notables ; malheureusement ils n'ont pas toujours été bien reproduits ni bien interprétés par M. W., dont les connaissances en ancien français sont encore insuffisantes ; il y a là un point sur lequel M. W. devra compléter son information, et de même sur les œuvres médiévales en langue française, s'il veut mener à bien son entreprise ; on ne peut pas en effet se tenir au seul latin, car les allusions à la littérature en langue française et aux mœurs des laïques sont fréquentes, et la forme latine même n'est souvent que le masque d'une pensée française (ou anglaise, etc.) destinée d'ailleurs à être exprimée de nouveau en langue vulgaire par le prédicateur qui utilisera l'*exemplum*. — Quant à l'étude générale de M. W. sur l'*exemplum*, elle atteste un beau courage de travailleur, qui doit mériter à l'auteur plus que de l'estime ; elle apporte d'ailleurs une masse de renseignements et de faits nouveaux considérable et elle constitue un instrument de recherche désormais indispensable. M. W. y a en effet enregistré chronologiquement et analysé, outre les œuvres de prédication ou d'enseignement qui comportent des *exempla*, tous les recueils d'*exempla* latins (et plus rarement français) que de patientes recherches dans un grand nombre de bibliothèques d'Europe lui ont permis de connaître. Il a en outre dressé, dans un long appendice, l'inventaire des mss renfermant des recueils ou des fragments de recueils d'*exempla* et cette liste, à elle seule, rendra les plus grands services. L'on est presque tenté de regretter que M. W. n'ait pas borné son effort à cette étude bibliographique, il aurait pu perfectionner ses descriptions et préciser plus encore qu'il ne l'a fait la filiation, et par suite la valeur relative, des divers recueils et aussi tenir plus de compte des recueils en langue vulgaire. Ce n'est pas que l'étude littéraire et l'exposé historique du développement et de la décadence de l'*exemplum*, qu'il nous a donnés, manquent de nouveauté et d'intérêt, mais M. W. s'est trop étroitement enfermé dans l'examen de l'utilisation de l'*exemplum* par le sermonnaire et il a négligé ce qui nous aurait appris davantage, p. ex. les sources profanes, ou l'importance de l'*exemplum* pour la diffusion des connaissances dans la société médiévale, ou encore le rôle joué par les recueils d'*exempla* dans la genèse des recueils de nouvelles ou d'observations morales qui se développeront depuis le XVe siècle. L'on aurait voulu aussi que dans ce livre, qui est comme l'introduction à son *Thesaurus*, M. W. examinât et proposât une méthode de classement des

Digitized by Google

exempla. En fait les deux éditions données par M. W. sont des fragments d'un *Corpus* des recueils d'*exempla* et non d'un *Thesaurus*; celui-ci ne pourra être constitué que par un classement méthodique des *exempla* au moyen d'*index* analytiques à rubriques précises. Je ne sais si M. W. s'est posé nettement la question de savoir comment ces *index* pourraient être établis; c'est cependant un problème indispensable à résoudre : je souhaite que M. W. s'y attache et propose à l'examen des médiévistes une méthode, qu'il y aurait certainement avantage à établir après discussion et d'accord avec les savants intéressés. — M. R.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

DUPIRE (N.), Alternances phonétiques en picard..... 151
FARAL (E.), Geoffroy de Monmouth ; les faits et les dates de sa biographie..... 1
FOULET (L.), « *Si m'aït Dieus* » et l'ordre des mots..... 301
GRAUR (A.), Le suffixe roumain *-escu* et le suffixe thrace *-isk-*..... 537
HŒPFFNER (E.), La biographie de Perdigon..... 343
— Le troubadour Bernart Marti..... 103
KNUDSON (C.), Antoine de La Sale, le duc de Bourgogne et les *Cent nouvelles nouvelles*..... 365
LÅNGFORS (A.), Mélanges de poésie lyrique française, II : Gautier de Coinci..... 474
LOOMIS (R. S.), Problems of the Tristan legend : Bleheris, the Diarmaid parallel, Thomas date..... 82
LOT (F.), Études sur les légendes épiques françaises, III : Encore *Gormond et Isembart*..... 325
— — IV : Le cycle de Guillaume..... 449
— Sur les deux Thomas, poètes anglo-normands du XIIe siècle. 176
MORAWSKI (J.), *La Flours d'amour*..... 187
SAMARAN (Ch.), Lecture sous les rayons ultra-violets..... 289
THOMAS (L.-P.), La versification et les leçons douteuses du *Sponsus* (texte roman)..... 43

MÉLANGES

ANGLADE (J.), Chansonniers provençaux en Espagne..... 223
— Les *Leys d'Amors* et Giraut de Borneil..... 381
— Pour l'histoire du chansonnier provençal *N*..... 225
ANITCHKOF (E.), Le Galaad du *Lancelot-Graal* et les Galaads de la Bible..... 388
BUFFUM (D. L.), *De Groingnet et de Petit*, serventois par Gerbert..... 558
CLÉDAT (L.), Encore le futur antérieur..... 218
DURAFFOUR (A.), Chelidonia en franco-provençal..... 204
GRAUR (A.), Notes d'étymologie roumaine..... 383
— Notes de latin vulgaire..... 198

Digitized by Google

Hœpffner (E.), Une prière à sainte Marie-Madeleine 567
Nicholson (G.-G.), Français *roc*, *roche* 204
— Français *travailler*, *travail* 206
Ronjat (J.), Albéric de Pisançon 222
Roques (M.), *Entamer le cuer* 374
Schneegans (F.-Ed.), La « Danse macabre » du Bar 550
Thomas (G.), Anc. franç. *pourchauchier*, *pourchauchement* 379
Wartburg (W. von), Franco-provençal *bo(t)* « étable » 213

CORRECTIONS

Jeanroy (A.), Eine altfranzösische Liedersammlung, éd. H. Spanke .. 226
— Robert de Clari, *Conquête de Constantinople*, éd. Ph. Lauer. 392

COMPTES RENDUS

Cohen (G.), Histoire de la mise en scène dans le théâtre religieux du moyen âge, 2e édon (E. Hœpffner) 255
— Voir *Livre de conduite*.
Cons (L.), L'auteur de la *Farce de Pathelin* (M. Roques) 569
Homenaje ofrecido a Menéndez Pidal (M. Roques) 245
Langlois (Ch.-V.), La vie en France au moyen âge du XIIe au XIVe siècle : la connaissance de la nature et du monde (A. Jeanroy) 254
Livre de conduite du régisseur... pour le mystère de la Passion joué à Mons en 1501, éd. G. Cohen (E. Hœpffner) 256
Loomis (R. S.), Celtic myths and Arthurian romance (F. Lot) 401
Mélanges de philologie et d'histoire offerts à M. Antoine Thomas par ses élèves et ses amis (M. R.) 407
Menéndez Pidal (R.). Voir Homenaje.
Rolland (J.), Le théâtre comique en France avant le XVe siècle (J. Lozinski) 258
Rosetti (A.), Étude sur le rhotacisme en roumain ; — Recherches sur la phonétique du roumain au XVIIe siècle ; — Lettres roumaines de Bistritza (A. Graur) 394
Schiaffini (A.), Testi fiorentini del Dugento (A. Jeanroy) 254
Thomas (A.). Voir Mélanges.
Tobler-Lommatzsch, Altfranzösisches Wörterbuch, 10-11 (A. Långfors) 398
Wartburg (W. v.), Französisches etymologisches Wörterbuch, 2 (Ch. Bruneau) 228

PÉRIODIQUES

Annales du Midi, XXXVII, 1925 (A. Jeanroy) 418

Digitized by Google

Anuari de l'Institut d'Estudis Catalans, III-VI, 1909-20 (Am. Pagès).. 418
Archivum latinitatis medii aevi. Voir Bulletin Du Cange.
Balkan-Archiv, II, 1926 (M. R.)..... 588
Bibliothèque de l'École des chartes, LXXXIII-VII, 1922-26 (E.-G. Léonard)..... 589
Bulletin Du Cange, Archivum latinitatis medii aevi, I-II, 1924-26 (M. R.)..... 424
Codrul Cosminului, II-III, 1925-26 (M. R.)..... 593
Dacoromania, III, 1923 (M. R.)..... 425
Mélanges de l'École roumaine en France, 1925 (M. R.)..... 261
Modern Philology, XXIII, 1925-26 (M. R.)..... 261
Neophilologus, XII, 1926-27 (M. R.)..... 262
Neuphilologische Mitteilungen, XXVII, 1926 (M. R.)..... 263
— — XXVIII, 1927 (M. R.)..... 593
Nuovi studi medievali, II (M. R.)..... 429
Publications of the modern language association of America, XL-XLI, 1925-26 (E. S.)..... 264
Revista lusitana, XXV, 1923-25 (M. R.)..... 595
Revue belge de philologie et d'histoire, V, 1926 (M. R.)..... 266
Revue critique d'histoire et de littérature, 1926 (M. R.)..... 430
Revue de linguistique romane, II, 1926 (M. R.)..... 267
Revue de philologie française et de littérature, XXXVIII, 1926 (M. R.). 269
Revue des études latines, III, 1925 (M. R.)..... 269
Revue des travaux scientifiques tchécoslovaques, I-II, 1919-20..... 270
Zeitschrift für romanische Philologie, XLVI, 1926 (M. R.)..... 270

ANNONCES ET COMPTES RENDUS SOMMAIRES

Aebischer (P.), Le mystère de saint Bernard de Menthon..... 288
Alfaric (P.). Voir *Chanson de sainte Foy*.
Armstrong (E. L.), The authorship of the *Vengement Alixandre* and of the *Venjance Alixandre*..... 597
Atlas linguistique de la Basse-Bretagne..... 599
Atlas linguistique et ethnographique de l'Italie et de la Suisse méridionale..... 432
Audiau (J.), Les aventures de Huon de Bordeaux..... 278
— Les troubadours et l'Angleterre..... 286
Bajec (A.), « Filius regi » en roman..... 439
Barbourg (John), *The Buik of Alexander*, éd. R. L. Gr. Ritchie, t. III. 444
Bartoli (M.), Italia linguistica..... 599
Bell (A.). Voir *Haveloc*.
Berceo (Gonzalo de), *Los milagros de Nuestra Señora*, éd. A. Hämel, I..... 433
Bianchi (D.), Leggende longobarde in Italia..... 284
Blondheim (D. S.), Poèmes judéo-français du moyen âge..... 601
Boisset (Bertran), Traité d'arpentage, éd. Pansier..... 279

Digitized by Google

BOUSQUET (H.), Comptes consulaires de la cité et du bourg de Rodez, I..... 282
BREUER (H.). Voir *Jaufre*.
BRÖNDAL (V.). Voir Chansonnier de Copenhague.
BRUNEAU (Ch.), La poésie aristocratique à Metz..... 447
CARRIAZO (J. de M.). Voir DIEGO DE VALERA.
CASTRO (A.). Voir W. MEYER-LÜBKE.
CERVANTES, Drei Zwischenspiel, éd. L. PFANDL..... 433
CHAMPION (P.), Le manuscrit d'auteur du *Petit Jehan de Saintré*..... 447
— Louis XI..... 597
— Voir CHARLES D'ORLÉANS.
Chanson de sainte Foy, éd. E. HŒPFFNER et P. ALFARIC..... 433
Chansonnier de Copenhague, éd. K. JEPPESEN et V. BRÖNDAL..... 602
— provençal d'Oxford, éd. W. P. SHEPARD..... 598
CHARLES D'ORLÉANS, Poésies, éd. P. CHAMPION, II..... 596
CHICHMAREV (V.), Quelques traces de la librairie du roi René... à Leningrad..... 603
CHRÉTIEN DE TROYES, *Guillaume d'Angleterre*, éd. M. WILMOTTE.... 433
COLIN (G. S.), Étymologies magribines..... 599
CRESCINI (V.), Della canzone di Bernart de Ventadorn « Quan l'erba fresca »..... 285
— I trovatori e la manna..... 443
— Le caricature trobadoriche di Pietro d'Alvernia..... 285 et 601
— Postille goliardiche..... 441
DELBOUILLE (M.), Les origines de la pastourelle..... 447
DE LOLLIS (C.), Poesie provenzali sulla genesi d'Amore..... 601
DESCHAMPS (P.), La légende arthurienne à la cathédrale de Modène... 445
DIEGO DE VALERA, *Crónica de los reyes católicos*, éd. J. M. CARRIAZO.. 278
EDWARDS (B.), A classification of the manuscripts of Gui de Cambrai's *Vengement Alixandre*..... 597
ERNOUT (A.), Morphologie historique du latin..... 279
— Voir O. RIEMANN.
Fablels (sechs altfranzösische), éd. G. ROHLFS..... 287
Flamenca, Bruchstücke, éd. K. LEWENT..... 286
FOUCHÉ (P.), Études de phonétique générale..... 433
GAIMAR, L'épisode d'Haveloc, éd. A. BELL..... 287
GAMILLSCHEG (E.), Die romanischen Ortsnamen des Untervinschgaus.. 280
— et L. SPITZER, Die Bezeichnungen der Klette im Gallo-romanischen..... 598
GAUTIER DE CHATILLON, Poésies, éd. K. STRECKER..... 441
GENNRICH (H.), Die altfranzösische Rotrouenge..... 287
Geste Francor (La) di Venezia, éd. P. RAJNA..... 444
GIESE (W.), Anthologie der geistigen Kultur auf der Pyrenäen-Halbinsel (Mittelalter)..... 600
Glossaire des patois de la Suisse romande, IV..... 434
GOUT (R.), Voir *Vie de sainte Douceline*.
Graal espagnol, éd. K. PIETSCH..... 441
Crant Kalendrier (Le) et Compost des Bergiers..... 288
GRIERA (A.), Català *po.l*..... 280
GUILLAUME, *La Male Honte*, éd. A. LÄNGFORS..... 433
GUILLAUME DE MACHAUT, Compositions lyriques, éd. Fr. LUDWIG... 279
HÄMEL (A.). Voir BERCEO.
HAUST (J.), Le dialecte wallon de Liége, I : Dictionnaire des rimes... 600
Haveloc (Le *lai d'*) and Gaimar's Haveloc Episode, éd. A. BELL..... 287

Digitized by Google

HEINERMANN (Th.), Untersuchungen zur Entstehung der Sage von Bernardo del Carpio..... 442
HELBOK (A.) et R. von PLANTA, Regesten von Vorarlberg und Lichtenstein, I..... 436
HŒPFFNER (E.). Voir *Chanson de sainte Foy*.
Hommage à M. Antoine Thomas..... 434
HUGUET (E.), Dictionnaire de la langue française du XVIe siècle, 4-7.. 598
Huon de Bordeaux. Voir J. AUDIAU.
HUON LE ROI, *Le Vair Palefroi*, éd. A. LÅNGFORS..... 433
Jaufre, extraits, éd. H. BREUER..... 598
JEAN DE GARLAND, *Morale scolarium*, éd. L. J. PAETOW..... 598
JEANROY (A.), Anthologie des troubadours, XIIe-XIIIe siècles..... 286
JEHAN d'ARRAS, *Mélusine*, adaptation par L. STOUFF..... 602
— — renouvelée par Jean MARCHAND..... 602
JEPPESEN (K.). Voir Chansonnier de Copenhague.
JORDAN (L), Altfranzösisches Elementarbuch..... 438
Josep Abarimatia (*El libro de*), éd. K. PIETSCH. Voir Graal espagnol...
JURET (A.-C.), Système de la syntaxe latine..... 433
KJELLMAN (H.), Fr. *iluec, aluec, lues*; essai d'étymologie..... 438
KLEIN (F.), Sept comédies du moyen âge..... 602
KRAPPE (A. H.), Alliteration in the *Chanson de Roland* and in the Carmen de prodicione Guenonis..... 443
KURYLOWICZ (J.), Quelques mots romans d'origine orientale..... 435
LÅNGFORS (A.). Voir HUON LE ROI.
Lanzarote, éd. K. PIETSCH. Voir Graal espagnol.
Legacy (The) of Israel..... 434
LE ROUX (Pierre), Atlas linguistique de la Basse-Bretagne, 2..... 599
LEVI (E.), L'epopea medioevale nelle pitture del palazzo Chiaramonte a Palermo..... 444
— Troveri ed abbazie..... 283
LEWENT (K.). Voir *Flamenca*.
LUDWIG (Fr.). Voir GUILLAUME DE MACHAUT.
MACHAUT. Voir GUILLAUME DE M.
MARCHAND (J.). Voir JEHAN D'ARRAS.
MEILLET (A.), Linguistique historique et linguistique générale, 2e éd.. 433
Merlin (*La Estoria de*), éd. K. PIETSCH. Voir Graal espagnol.
MERLO (Cl.), Postille al *Romanisches etymologisches Wörterbuch* di W. Meyer-Lübke..... 435
MEYER-LÜBKE (W.), Introducción a la lingüística románica, trad. A. CASTRO..... 433
MICHAUT (G.). Voir *Pierre de Provence*.
MULERTT (W.), Lesebuch der älteren spanischen Literatur..... 278
MURET (E.), Lugnorre, Champtauroz, Toleure, Limmat..... 440
MURREL (E. S.), *Girart de Roussillon* and the Tristan poems..... 443
NELSON (A.), *Gallimatias*..... 438
NITZE (W. A.), On the chronology of the Grail romances, II..... 445
— Voir ROBERT DE BORON.
NYROP (Kr.), Ein vermeintliches Wikingerwort..... 435
— Grammaire historique de la langue française, V..... 599
ORTIZ (R.), *Fortuna labilis*, storia di un motivo poetico da Ovidio al Leopardi..... 600
PAETOW (L. J.). Voir JEAN DE GARLAND.
PAMFILE (T.), Pământul după credinţele poporului român..... 597
PANSIER (P.), Histoire de la langue provençale à Avignon..... 280 et 437

Digitized by Google

PANSIER (P.). Voir BOISSET et *Vies de saint Elzear* et *de sainte Delphine*.
PAPAHAGI (T.), Graiul şi folklorul Maramureşului..... 597
PARDUCCI (A.). Voir Lucrezia TORNABUONI.
PELLEGRINI (S.), Don Denis ; saggio di letteratura portoghese..... 601
PERRIER (J. L.). Voir *Siège de Barbastre*.
PFANDL (L.). Voir CERVANTES.
Pierre de Provence (*L'histoire de*) *et de la belle Maguelonne* renouvelée par G. MICHAUT avec préface de M. ROQUES..... 278
PIETSCH (K.). Voir Graal espagnol.
PLANTA (R. von). Voir HELBOK.
POPOVICI (J.), Vocalele româneşti..... 597
RAJNA (P.), Francesco d'Ovidio e la filologia neolatina..... 280
— Voir *Geste Francor*.
RAUGEL (F.), Le chant de la Sibylle..... 279
REINHARD (J. R.), The old french romance of *Amadas et Ydoine*..... 446
RIEMANN (O.), Syntaxe latine, 7e éd. revue par A. ERNOUT..... 280
RITCHIE (R. L. Gr.). Voir John BARBOURG.
ROBERT DE BORON, *Le Roman de l'Estorie dou Graal*, éd. W. A. NITZE..... 596
ROHLFS (G.). Voir Fablels.
ROQUES (M.). Voir *Pierre de Provence*.
SAINT-MLEUX (G.), Glossaire du parler malouin..... 283
SCHURTER (H.), Die Ausdrücke für den Löwenzahn im Galloromanischen..... 598
SECHEHAYE (A.), Essai sur la structure logique de la phrase..... 433
SHEPARD (W. P.). Voir Chansonnier provençal d'Oxford.
Siège (*Le*) *de Barbastre*, éd. J.-L. PERRIER..... 433
SILVA (J. da) CORREIA, A linguagem da mulher em relação à do homem..... 435
SINGER (S.), Die Artussage..... 445
SKOK (P.), Slave et roumain..... 435
SNEYDERS (K.) DE VOGEL, Syntaxe historique du français, 2e éd..... 432
SPARNAAY (H.), Verschmelzung legendarischer und weltlicher Motive in der Poesie des Mittelalters..... 283
Speculum laicorum, éd. J.-Th. WELTER..... 603
SPITZER (L.). Voir GAMILLSCHEG.
STOUFF (L.). Voir JEHAN D'ARRAS.
STRECKER (K.), Die Gedichte Walters von Chatillon..... 441
Tabula exemplorum secundum ordinem alphabeti, éd. J.-Th. WELTER... 603
TERRACINI (B. A.), Influssi della linguistica generale sulla linguistica storica del latino..... 434
THOMAS (A.), Mélanges d'étymologie française, 2e éd..... 278
THOUVENIN (G.), Le fief d'Anguitard à Poitiers, essai de toponymie historique..... 440
TILANDER (G.), Dérivés méconnus du latin *lux*, *lucem*, en français et provençal..... 436
TOBLER-LOMMATZSCH, Altfranzösisches Wörterbuch, 11..... 398 et 433
TORNABUONI (Lucrezia), *La ystoria della devota Susanna*, éd. A. PARDUCCI..... 441
ULLOA (L.), Christophe Colomb catalan..... 601
Vie de sainte Douceline, éd. R. GOUT..... 442
— saint Elzear de Sabran et de sainte Delphine, éd. P. PANSIER. 279
VINCENT (A.), Les noms de cours d'eau formés par découpage d'un nom de cours d'eau ou de lieu..... 439

Digitized by Google

VINCENT (A.), Les noms de lieux de la Belgique..... 440
VORETZSCH (K.), Einführung in das Studium der altfranzösischen Literatur, 3e éd..... 432
WARTBURG (W. v.), Französisches etymologisches Wörterbuch, 9-10. 279 et 434
WELTER (J.-Th.), L'*exemplum* dans la littérature religieuse et didactique du moyen âge..... 603
— Voir *Speculum laicorum* et *Tabula exemplorum*.
WILMOTTE (M.). Voir CHRÉTIEN DE TROYES.
ZINGARELLI (N.), Madonna Laura..... 285

CHRONIQUE

Nécrologie : Jean Audiau, 596 ; François Bonnardot, 277 ; Domenico Comparetti, 275 ; Jules Gilliéron, 277.

Nominations et élections : M. W. von Wartburg à l'Université de Berne, 596 ; M. C. de Boer à l'Académie des sciences des Pays-Bas, 596.

Remise à M. A. Thomas d'un recueil de Mélanges, 277.

Publications annoncées : *Berte aus grans piés*, 278 ; Chansons d'histoire, 596 ; Chansons de Guiot et Jocelin de Dijon, 596 ; Documents de langue albanaise du XVIIe siècle, 596 ; *Jeu de sainte Agnès*, 596.

Collections : *Anejos* de la *Revista de filologia española*, 278 ; Biblioteca neolatina, 605 ; Bibliothèque du XVe siècle, 597 ; Classiques français du moyen âge, 433, 596 ; Collection linguistique, 278, 433 ; Diu vieaţa poporului român, 597 ; Elliott monographs, 597 ; Lucrări de fonetică, 597 ; Memoirs of the University of California, History, 598 ; Neophilologiese Bibliothek, 432 ; Poèmes et récits de la vieille France, 278 ; Publicaciones de la *Revista de filologia española*, 433 ; Publications de la Faculté des Lettres de Strasbourg, 433 ; Publikationen älterer Musik, 279 ; Sammlung kurzer Lehrbücher der romanischen Sprachen und Literaturen, 278, 432 ; Sammlung romanischer Uebungstexte, 433, 598 ; Sprachgeographische Arbeiten, 598.

Rectification (*Romania*, LIII, 177), 448.

Le Propriétaire-Gérant, É. CHAMPION.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS. — MCMXXVII

Digitized by Google

Digitized by Google

PQ
1
R62
V.53-54

THE LIBRARY
UNIVERSITY OF CALIFORNIA
Santa Barbara, California

This PERIODICAL circulates
It is due on the last date stamped below

4 DAY OCT 10 1976
RET'D JUL 03 2014
RET'D JUL 15 2014

25m-1,'73(Q7375s4)2292—A-30, 9

Digitized by Google

3 1205 01901 0956

FOR REFERENCE

NOT TO BE TAKEN FROM THE ROOM

Google